



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

lundi 22 octobre 2012 à 15h00

LES RAPPORTS

LA SEANCE EST OUVERTE à 15h00 SOUS LA PRESIDENCE DE 1
MONSIEUR ALAIN JUPPÉ MAIRE DE BORDEAUX.

Désignation du secrétaire de séance. PROCES-VERBAL DU 24 Septembre 2
2012

MONSIEUR LE MAIRE 6

D-2012/508 7

Débat d'orientation budgétaire

D-2012/509 88

Rapport sur la situation de Bordeaux en matière de Développement Durable.

DELEGATION DE Monsieur Hugues MARTIN Présentée par Monsieur le 106
MAIRE

D-2012/510 107

Association ALEMA. Emprunt de 130 000 euros auprès du Crédit
Coopératif. Garantie de la Ville. Autorisation

D-2012/511 114

Acquisition à la Communauté Urbaine de Bordeaux de l'emprise située 41
rue Robert Schuman au Grand Parc. Décision. Autorisation.

D-2012/512	116
Résiliation partielle des baux emphytéotiques consentis à la SBEPEC et à AUXIFIP. Cession à la Communauté Urbaine de Bordeaux de diverses parcelles de terrain situées à Bordeaux Nord. Décision. Autorisation.	
D-2012/513	118
Recours contre la préemption du bail commercial portant sur le local sis 32, place Gambetta. Autorisation à défendre.	
D-2012/514	121
Fonds d'Intervention Local 2012. Affectation de subventions.	
DELEGATION DE Monsieur Jean-Louis DAVID	125
D-2012/515	126
Dénomination du nouveau pont bordelais	
D-2012/516	139
Hommage à Louis et Henri POUYANNE.	
D-2012/517	140
ICPE. Enquête Publique. Centre de Maintenance du Tramway. CUB Avenue de la Jallère. Avis du Conseil Municipal.	
DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET	142
D-2012/518	143
Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du 1er degré sous contrat d'association. Etablissement de la subvention élève pour l'année 2012 - 2013.	
D-2012/519	152
Convention d'occupation de l'atelier relais rue Barreyre. Entre le collège Edouard Vaillant, le Conseil Général et la Ville de Bordeaux.	
D-2012/520	157
Association Chantecler. Subvention d'équipement. Adoption. Autorisation.	
D-2012/521	162
Logements de fonction en faveur des personnels enseignant. Convention d'occupation à titre précaire et onéreux. Autorisation de signer.	

DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU	167
D-2012/522	168
Subvention pour le programme d'acquisitions 2012 des musées de Bordeaux. Demande. Encaissement. Convention. Signature. Autorisation	
D-2012/523	169
CAPC musée d'art contemporain. Edition du livre des 40 ans du CAPC. Fixation des prix de vente. Autorisation	
D-2012/524	170
Musée Goupil. Vente du catalogue ' Figures d'ombres ' à prix réduit. Autorisation.	
D-2012/525	172
Musée des Beaux Arts. Exposition ' Montparnasse/Saint Germain des près ; Abstractions d'après guerre '. Convention. Catalogue et produits dérivés. Tarifs. Signatures. Autorisation	
D-2012/526	190
Musée d'Aquitaine. Prix de vente de cartes postales (reproductions de dessins de MAZAN) Exposition ' Au temps des Gaulois '. Autorisation.	
D-2012/527	191
Subvention du fonds régional des musées. Restaurations. Demande. Encaissement. Convention. Signature. Autorisation	
D-2012/528	192
Désaffectation des subventions prévues au bénéfice de l'Association Nationale des Amis de l'Opérette (ANAO) et du centre national de la recherche scientifique/festival cinemasciences. Nouvelles Affectations. Autorisation.	
D-2012/529	193
Coproduction de l'exposition 'Bordeaux, une civilisation du vin' dans le cadre du trentenaire du jumelage entre Fukuoka et Bordeaux. Convention de partenariat. Autorisation	
D-2012/530	218
Bibliothèque de Bordeaux. Grands retards. Demandes de remise gracieuse. Autorisation.	
D-2012/531	219
Bibliothèque de Bordeaux. Désaffectation. Destruction. Autorisation.	

DELEGATION DE Madame Véronique FAYET	220
D-2012/532	221
Mise en oeuvre de mesures du Projet Social	
D-2012/533	225
Contrat urbain de cohésion sociale avenant 2012 - 2014 2ème programmation d'actions pour l'année 2012. Subvention. Autorisation. Decision. Signature.	
D-2012/534	237
Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Programme d'actions de prévention de la délinquance 2ème semestre 2012. Autorisation. Signature	
DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA PRESENTE PAR Monsieur Jean-Michel GAUTE	250
D-2012/535	251
Construction du Gymnase Virginia. Signature des marchés. Autorisation.	
D-2012/536	253
Construction d'un gymnase ZAC - GINKO. Désignation du lauréat du concours d'architecture. Signature du marché. Autorisation	
DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA	262
D-2012/537	263
Accompagnement des associations sportives bordelaises. Subventions d'équipement. Adoption. Autorisation.	
D-2012/538	287
Conventions de partenariats entre la Ville de Bordeaux et différentes associations utilisatrices des piscines. Adoption. Autorisation	
D-2012/539	295
Domaine de La Dune. Tarification 2013. Décision. Adoption	
DELEGATION DE Madame Elizabeth TOUTON	299
D-2012/540	300
BORDEAUX. PAE des Bassins à flot. Convention pour l'aménagement et l'animation d'une Maison du Projet pour le projet urbain des Bassins à Flot. Approbation. Décision. Autorisation	
D-2012/541	312
Réaménagement de l'Espace Saint-Michel. Convention financière entre la Ville et la CUB. Autorisation. Signature.	

D-2012/542	323
Dispositif d'aide à l'accession à la propriété. Passeport 1er logement. Aide de la Ville aux acquéreurs. Autorisation. Décision.	
D-2012/543	325
Logements locatifs aidés. PNRQAD Bordeaux [RE]Centres opération en acquisition amélioration réalisée par la SA d'HLM Domofrance. 7, Rue de Bègles et 20, Cours de l'Yser. Demande de subvention. Autorisation. Décision.	
D-2012/544	327
Logements locatifs aidés. PNRQAD Bordeaux [RE]Centres opération en acquisition amélioration réalisée par la SA d'HLM Domofrance. 15, Rue Buhan. Demande de subvention. Autorisation. Décision.	
D-2012/545	329
Logements locatifs aidés. PNRQAD Bordeaux [RE]Centres opération en acquisition amélioration réalisée par la SA d'HLM Domofrance. 3-4, Place de la ferme de Richemont. Demande de subvention. Autorisation. Décision.	
D-2012/546	331
Logements locatifs aidés. Opération en neuf réalisée par la SA d'HLM Clairtienne. 40, Rue Basque. 'Coeur de Caudéran'. Demande de subvention. Autorisation. Décision.	
D-2012/547	333
Logements locatifs aidés. Réalisés par la SA d'HLM Domofrance. 54-58 Rue Poujeau. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation. Décision.	
D-2012/548	334
Logements locatifs aidés. Réalisés par la SA Mesolia Habitat. 305-307-309 Avenue Thiers. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation. Décision.	
D-2012/549	335
Logements locatifs aidés. Réalisés par la SA Mesolia Habitat. Rue Achard. Les chais Bacalan. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation. Décision.	
D-2012/550	336
Logements locatifs aidés. Réalisés par la SA Mesolia Habitat. Rue Bigot- Rue Contrescarpe. Saint Julien Victoire. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation. Décision.	

DELEGATION DE Madame Anne WALRYCK	339
D-2012/551	340
Aménagement du Parc aux Angéliques. Phase 4. Demandes de subventions. Autorisation.	
D-2012/552	341
Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'Association Arbres Remarquables : Bilans Recherches, Etudes, Sauvegarde (A.R.B.R.E.S.) pour l'attribution du label ' Arbre Remarquable de France ' à un arbre situé sur le territoire de la Commune.Autorisation et Décision.	
DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles BRON	345
D-2012/553	346
Création d'un marché de plein air. Pont Saint Emilion. Décision.	
DELEGATION de Monsieur Jean-Charles PALAU	348
D-2012/554	349
Apprentissage. Rentrée 2012/2013. décision. autorisation.	
D-2012/555	351
Renouvellement de l'agrément pour le recours au service civique. décision. autorisation.	
D-2012/556	353
Réseaux Gaz de Bordeaux (RÉGAZ-BORDEAUX). Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2010 - 2011. Information du Conseil Municipal	
D-2012/557	404
SAEML RÉGAZ-BORDEAUX. Rapport annuel d'activité et financier de l'exercice clos le 30/09/2011. Information du Conseil Municipal	
DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE	530
D-2012/558	531
Restructuration de l'école élémentaire Henri IV. Signature des marchés. Autorisation	
D-2012/559	533
Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination de chantier pour la construction du Centre Culturel et Touristique du Vin. Signature du marché. Autorisation.	
D-2012/560	534
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet urbain et la cohérence des espaces publics. Bordeaux Bastide - Brazza Nord. Signature du marché. Demande de subvention. Autorisation.	

D-2012/561	536
Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Parc aux Angéliques. Sequence Brazza. Signature du marché. Autorisation	
D-2012/562	537
Acquisition, mise en oeuvre et maintenance du futur portail documentaire de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux. Signature. Autorisation.	
D-2012/563	539
Construction d'un multi accueil, d'un accueil familial et d'un centre d'accueil et de loisirs au Grand-Parc. Avenant au marché de programmation n° 2012-205. Autorisation	
D-2012/564	540
Construction du groupe scolaire et de la crèche Albert Thomas. Avenant au marché de désamiantage n° 2012-289. Prolongation des délais. Autorisation	
D-2012/565	542
Construction du groupe scolaire et d'une crèche multi-accueil La berge du Lac au sein de l'éco-quartier Ginko. Avenants aux marchés de travaux. Prolongation des délais. Autorisation.	
D-2012/566	546
Groupe scolaire des Bassins à flot. Travaux de démolition et de désamiantage. Avenant au marché n° 2012-349. Prolongation des délais.	
D-2012/567	548
Musée des Beaux-Arts. Réaménagement des salles d'exposition. Aile Nord. Avenant au marché de travaux M110388.	
D-2012/568	550
Ecole des Beaux-Arts. Rénovation des menuiseries bois extérieures. Signature du marché. Autorisation.	
D-2012/569	551
Maintenance et évolutions de la suite logicielle ITASM. Signature du marché. Autorisation	
D-2012/570	552
Maintenance et évolution du logiciel CHIMED. Gestion de l'activité de la Médecine du Travail. Signature du marché. Autorisation	
D-2012/571	553
Acquisition de matériels de nettoyage, accessoires, pièces détachées et prestations de réparation. Signature des marchés. Autorisation.	

D-2012/572	554
Transfert des marchés M100417 et 2012-234. Autorisation.	
Délégation permanente du Conseil Municipal à Mr le Maire	555
D-2012/573	556
Direction de la Logistique et de la Stratégie Immobilière. Compte rendu par Monsieur le Maire des décisions prises entre le 1er janvier 2012 et le 31 juillet 2012.	

**LA SEANCE EST OUVERTE à
15h00 SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR ALAIN JUPPÉ MAIRE DE BORDEAUX**

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI.

Excusés :

Monsieur Hugues MARTIN, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Alexandra SIARRI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Béatrice DESAIGUES

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues la séance est ouverte. Je vous demande de vous installer.

Je voudrais d'abord demander à Mme Laetitia JARTY-ROY de bien vouloir accepter le secrétariat de cette séance et de nous soumettre tout de suite l'approbation du procès-verbal du 24 septembre.

Mme AJON par un courrier a souhaité qu'il soit précisé que la délibération 441 relative à la crèche du Grand Parc a été votée à l'unanimité et non pas avec l'abstention du groupe socialiste. Donc le procès-verbal a été modifié en ce sens.

Ceci étant dit et fait ce procès-verbal est-il approuvé à l'unanimité ?

Merci.

M. LE MAIRE. -

Après avoir recueilli l'accord des présidents des 4 groupes de notre Conseil Municipal je vous propose de modifier légèrement les modalités de déroulement de notre séance en nous inspirant de ce qui est pratiqué à la Communauté Urbaine depuis plusieurs mois maintenant. Il s'agit, de façon à faciliter les débats, de regrouper tous les projets de délibérations qui n'appellent pas discussion, du point de vue des groupes bien sûr. Toutes ces affaires dites sans débat feraient l'objet, après un appel par la secrétaire de séance, d'un vote global, étant entendu qu'il sera loisible à chaque groupe de préciser la nature de son vote : hostile, abstention ou non participation au vote. Et ensuite nous prendrons une par une les affaires faisant l'objet de débat.

Ceci a fait l'objet d'un accord général.

Je vais donc demander à Mme JARTY-ROY, secrétaire de séance, de commencer selon ces nouvelles modalités en appelant les affaires sans débat.

Vous trouvez sur votre table cette liste qui a été arrêtée après la réunion de midi et demi que j'ai avant chaque séance du Conseil Municipal avec les présidents de groupes. C'est la raison qui vous explique que ce texte n'arrive qu'au dernier moment, mais c'est simplement une modification de présentation sans aucune modification de substance.

Mme JARTY-ROY.

MME JARTY-ROY. -

DELEGATION DE M. Hugues MARTIN

Délibérations sans débat :

D – 2012/511, D – 2012/512, D – 2012/514

DELEGATION DE M. Jean-Louis DAVID

Délibérations sans débat :

D – 2012/516, D – 2012/517

DELEGATION DE Mme Brigitte COLLET

Délibérations sans débat :

D – 2012/519, D – 2012/520, D – 2012/521

DELEGATION DE M. Dominique DUCASSOU

Délibérations sans débat :

D – 2012/522 à D – 2012/531

DELEGATION DE Mme Arielle PIAZZA

Délibérations sans débat :

D – 2012/537, D – 2012/538, D – 2012/539

DELEGATION DE Mme Elizabeth TOUTON

Délibérations sans débat :

D - 2012/542, D – 2012/544, D – 2012/545 à 2012/550

DELEGATION DE Mme Anne WALRYCK

Délibérations sans débat :
D – 2012/551, D – 2012/552

DELEGATION DE M. Jean-Charles PALAU

Délibérations sans débat :
D – 2012/554, D – 2012/555

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTE

Délibérations sans débat :
D – 2012/559 à D – 2012/564
D – 2012/566 à D – 2012/ 572

DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL A M. LE MAIRE

Délibération sans débat :
D – 2012/573

M. LE MAIRE. -

Je vous laisse le temps de consulter cette liste.
Est-ce qu'il y a des indications de votes de la part de tel ou tel groupe ?

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Je souhaiterais que vous preniez acte de notre abstention sur la délibération 514.

M. LE MAIRE. -

Abstention du groupe vert sur la 514. C'est noté.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Même vote sur la même délibération pour le groupe socialiste.

M. LE MAIRE. -

Merci.
M. MAURIN

M. MAURIN. -

Même chose. Merci.

M. LE MAIRE. -

Il en est pris note.

M. LE MAIRE. -

Pas d'autres remarques ? (Aucune)

Je peux donc considérer que l'ensemble des autres délibérations sont adoptées à l'unanimité.
Je vous en remercie.

Madame la secrétaire de séance maintenant vous pouvez appeler les affaires dites dégroupées avec débat.

MONSIEUR LE MAIRE

D-2012/508
Débat d'orientation budgétaire

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, en l'absence de Hugues MARTIN je voudrais vous présenter succinctement ces orientations budgétaires pour 2013. Vous avez des documents très détaillés à l'appui et également une synthèse.

Je commencerai par souligner que l'environnement économique international et national dans lequel nous sommes en train de préparer ce budget 2013 est mauvais, voire très mauvais.

Les perspectives de croissance de l'économie française et de l'économie européenne sont faibles, pour ne pas dire nulles.

Le chômage risque de poursuivre sa montée inéluctable, en tout cas si l'on en croit le gouvernement lui-même.

Et notre compétitivité à l'exportation ne cesse de s'éroder, ce qui fragilise bien sûr beaucoup d'emplois sur le territoire national.

S'agissant des concours de l'Etat aux collectivités locales, il y a beaucoup de raisons d'inquiétudes aussi.

Un discours critique à l'encontre des collectivités locales se développe aujourd'hui. Il n'est pas douteux que nos collectivités doivent participer à l'effort de redressement du pays, mais encore faut-il ne pas leur transférer régulièrement des charges supplémentaires.

Je prendrai un seul exemple qui a fait l'objet de réactions négatives de tous les élus quelles que soient leurs sensibilités politiques, je veux parler de la modification des rythmes scolaires dans l'enseignement élémentaire qui fera peser sur nos communes le coût du développement de nos centres de loisirs où l'on devra accueillir les enfants le mercredi après-midi, comme nous le faisons déjà pendant les vacances.

Par ailleurs les dotations de l'Etat pour les grandes villes vont évoluer de façon très négative dans les prochaines années. Certes, un maintien global de la DGF est annoncé pour 2013, mais si l'on tient compte des différentes péréquations au titre de la DSU ou de la DSR qui nous menacent, il est probable que ces dotations seront en diminution. Une baisse accélérée est annoncée pour les exercices 2014 et 2015.

Si l'on ajoute à cela la montée en puissance du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, le FPIC, les prélèvements sur les recettes fiscales de Bordeaux vont plus que doubler en 2013. J'espère que tous ceux qui ont hurlé dans la période passée contre le désengagement de l'Etat feront de même aujourd'hui.

Malgré ce contexte international et national très difficile nous allons tout faire pour maintenir les grands équilibres de notre budget municipal, c'est-à-dire d'abord un investissement en forte hausse. Nous devrions atteindre l'an prochain dans le budget que nous préparons un niveau record de 80 millions d'euros.

Malgré cela nous nous efforcerons de maintenir notre endettement dans des proportions inférieures à celui de la plupart des grandes villes françaises.

Et si les mesures gouvernementales ne s'aggravent pas et n'aggravent pas le contexte des finances locales, nous ferons tout aussi pour maîtriser nos taux d'imposition, comme nous l'avons fait par le passé. Une étude toute récente qui a été faite sur la progression des taux de taxes foncières dans les villes de France montre que Bordeaux se situe dans une moyenne tout à fait raisonnable, contrairement à ce que j'ai entendu dire ici, même inférieure à la moyenne. Je lis :

« Certaines grandes villes ont en revanche connu depuis 5 ans des hausses de taxes inférieures à la moyenne. C'est le cas de Toulouse +18,42%, de Marseille +15,34%, de Lyon +15,11%, de Strasbourg et de Bordeaux +14%. »

Je rappelle qu'à Paris la hausse a été de 68% et dans beaucoup d'autres villes très supérieure à la moyenne.

Donc nous allons poursuivre cette politique de maîtrise de notre fiscalité.

Dans ce cadre quelles sont les priorités que nous vous proposons ?

Elles reposent sur les trois piliers de la politique de mandature que j'ai définie en 2008 et qui bien entendu perdure plus que jamais.

Tout d'abord l'Agenda 21.

Comme le prévoit la loi un rapport d'étape de la mise en œuvre de cet Agenda 21 vous est présenté séparément. Il sera commenté tout à l'heure par Anne WALRYCK.

Le deuxième grand pilier de notre action c'est le projet social qui s'articule en toute une série d'actions très concrètes.

D'abord, pour développer les services rendus au Bordelais au titre de petite enfance.

Nous allons passer d'un taux d'accueil des enfants de moins de 3 ans qui était de 54% en 2009, à 73% en 2014. C'est dire l'effort considérable qui aura été fait durant cette mandature.

En matière d'éducation nous allons aussi poursuivre notre effort.

Un groupe scolaire nouveau par an. En 2013 ce sera la restructuration d'Albert Thomas et le lancement du premier groupe scolaire des Bassins à Flots.

Simultanément nous essayons d'être exemplaires dans la rénovation des outils pédagogiques mis à la disposition des enseignants du primaire. Il s'agit bien entendu de l'installation qui sera terminée en 2013 d'un tableau blanc interactif dans chaque classe élémentaire. Tous les contacts que j'ai pu avoir avec les enseignants montrent à quel point ceci permet une véritable révolution pédagogique.

Enfin la restauration pour tous est effective depuis cette rentrée où 95% des demandes ont été honorées pour 4 jours par semaine.

Vis-à-vis de la jeunesse un effort sera fait aussi avec une augmentation de 10% - 300 places supplémentaires - des capacités d'accueil dans les centres de loisirs, je l'ai dit tout à l'heure.

Nous mettrons en place début janvier une Carte Jeune qui augmentera les avantages consentis aux jeunes en matière d'activités culturelles, sportives, y compris la fréquentation des salles de cinéma.

Enfin le projet de la Maison des Adolescents devrait voir le jour dans cet exercice 2013.

Vis-à-vis des seniors : la réhabilitation de nos résidences sera menée à bien dans les 3 ans.

2 établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes devraient ouvrir en 2013 : à Caudéran le transfert de l'équipement de la Clairière sur le terrain de Lussy et au Grand Parc au Petit Trianon.

En janvier aussi une nouvelle carte senior sera mise à la disposition de nos aînés avec toute une série d'informations sur les services qui peuvent leur être rendus.

Deuxième grand volet de ce projet social : le développement des équipements sportifs.

Le Palais des Sports sera mis en chantier l'année prochaine avec un beau projet.

Un gymnase par an comme je l'ai annoncé :

Armagnac est déjà quasiment achevé. Il s'agit désormais des aménagements intérieurs.

Le gymnase Virginia sur l'ancien terrain de l'ASPTT sera mis en chantier à Caudéran,

De même que le gymnase Ginko.

Le projet du nouveau stade avance. Toutes les autorisations administratives sont désormais données. Le chantier devrait pouvoir commencer dans les prochaines semaines.

Je signale aussi au titre des équipements sportifs un effort pour l'amplitude d'ouverture de nos piscines. Cette amplitude sera augmentée de 10 heures par semaine dans le courant de l'année 2013.

Les équipements culturels ne sont pas en reste.

La saison de notre orchestre pourra démarrer en février/mars dans le nouvel auditorium qui nous sera livré en fin d'année ou en début d'année.

Le projet des archives va entrer dans sa phase opérationnelle. Le nouveau bâtiment devrait être livré en novembre 2014.

Même chose pour le Muséum d'Histoire Naturelle.

Le troisième pilier de notre politique de mandature c'est le projet urbain avec les deux chiffres que je souligne très fréquemment : 50.000 logements et 30.000 emplois dans la perspective bien sûr de 2030.

Les grandes opérations situées sur l'arc de développement durable avancent à bon rythme. Je ne les reprends pas les unes après les autres.

De même que l'opération de rénovation du centre, ou encore l'opération de rénovation urbaine de La Benaugue et des Aubiers pour lesquelles nous allons poser notre candidature auprès de l'ANRU, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Une étude urbaine sur Caudéran et une étude urbaine sur le Grand Parc seront également lancées.

Au total c'est 3000 logements sociaux sur les 3 prochaines années qui seront mis en chantier, ce qui est parfaitement en conformité d'abord avec le PLH de la Communauté Urbaine et ensuite avec la nouvelle loi qui a été votée par le parlement.

Le développement économique fait pleinement partie de ce projet urbain. La Ville dans ce domaine peut agir dans plusieurs directions.

D'abord en renforçant son attractivité en accentuant sa politique de promotion de l'image de Bordeaux, ville où il fait bon travailler et investir.

Nous pouvons aussi développer l'offre foncière et immobilière. C'est ce que nous faisons dans tous les nouveaux quartiers.

Nous venons en appui des filières les plus porteuses. Je n'en citerai que 2 :

Le tourisme, notamment le tourisme de congrès.

Mais aussi la filière numérique qui offre de belles perspectives à Bordeaux. Le succès du NODE est là pour le montrer.

De même que les efforts que nous faisons pour attirer des entreprises de ce secteur dans le quartier des Bassins à Flots.

L'accès à l'emploi est évidemment favorisé grâce au travail de la Mission Locale et du PLIE.

Pour conclure et rester très synthétique j'insisterai sur l'ambition de Bordeaux de s'affirmer comme une grande Cité Digitale, parce que le numérique c'est d'abord un levier de développement économique. C'est aussi un moyen de faciliter la vie quotidienne de nos concitoyens. C'est un outil puissant de service aux entreprises. Et c'est également un outil d'amélioration des performances de l'administration municipale.

Nous agissons donc dans ce domaine du numérique à plusieurs niveaux.

D'abord pour améliorer les infrastructures et aller vers le très haut débit fibre ou le mobile 4G.

Pour développer les espaces d'accès Internet en libre service.

Pour former nos concitoyens aux outils numériques.

Pour déployer le Wi-Fi gratuit.

Et pour également déployer notre bus « Cité Digitale » dans les quartiers.

Au-delà des tuyaux nous agissons aussi sur les contenus. J'ai parlé de l'école de demain avec les tableaux interactifs, et aussi l'espace numérique de travail que nous sommes en train de développer entre les élèves, les professeurs et les parents.

Nous multiplions également les services en ligne.

L'Open Data de la Ville fonctionne depuis plusieurs semaines et a un très grand succès, ainsi que des réseaux sociaux d'hyper proximité, ou le bouquet de services sur mobile sans contact.

A ce sujet je voudrais souligner la performance d'une de nos entreprises bordelaises du secteur, AXIS, qui nous permet de mettre à la disposition des touristes qui se présentent à l'Office du Tourisme un nouveau produit sur une tablette iPad. C'est une possibilité de visite de Bordeaux en réalité augmentée.

Avec cette tablette on peut entreprendre un circuit de 2 heures dans le centre ville et tout d'un coup voir apparaître sur son écran l'Intendant Tourny qui vient parler au visiteur, ou bien devant le Grand-Théâtre, entrer dans le Grand-Théâtre même quand il est fermé pour une visite virtuelle, ou bien encore entrer dans le Palais Gallien reconstitué dans sa version antique.

Je suis sûr que cette application aura beaucoup de succès. AXIS, d'ailleurs, est en train de la préparer pour le site de Versailles.

Enfin, soutien à la filière numérique.

J'ai parlé du NODE, j'ai parlé de notre projet des Bassins à Flots.

Et se tiendra à Bordeaux du 22 au 31 mars prochain la troisième semaine digitale de Bordeaux.

Voilà donc quelques unes de nos actions et voilà notre stratégie pour 2013 afin de faire de Bordeaux une ville soucieuse de préserver son patrimoine, bien sûr, mais une ville qui continue à se construire, qui se construit dans un esprit de développement durable. Une ville créative et aussi une ville fraternelle.

Je suis sûr que ce budget nous permettra d'avancer dans cette direction.

Merci de votre attention.

J'ouvre maintenant le débat sur les orientations budgétaires.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, chers collègues, d'abord un point positif. C'est la première fois que l'on examine les orientations budgétaires en octobre. Comme nous comptons faire, comme toujours, un certain nombre de propositions cela va vous laisser le temps de les intégrer dans le projet de budget que vous nous soumettrez je pense en décembre.

Cet exercice a quand même un inconvénient, il faut le reconnaître, c'est qu'aujourd'hui on n'a pas toutes les données puisque la loi de Finance 2013 est encore en débat au parlement et qu'on est juste au début de ce débat.

On connaît le projet gouvernemental. On ne connaît pas ce qui va en sortir après le débat à l'Assemblée Nationale et surtout au Sénat qui, vous le savez Monsieur le Maire, est très sensible aux relations entre les collectivités locales et l'Etat.

Il est donc peut-être un peu tôt pour figer dans le marbre comme vous le faites la situation entre la Ville de Bordeaux et l'Etat. On verra. Une chose est sûre c'est que pour la troisième année consécutive il va y avoir le gel de la plus importante contribution de l'Etat, l'enveloppe dite normée, qui comprend pour sa plus grande partie la dotation globale de fonctionnement.

Mais l'an passé déjà il y avait même eu une baisse de la DGF puisque dans le cadre du budget il était noté -1,5%. Il y avait eu également une baisse des compensations de l'Etat, -2,5%. Et à cette époque-là ça n'avait pas attisé votre fureur. Pour vous c'était un accompagnement de l'Etat.

Alors je suis assez surpris de voir que vous écrivez dans le rapport :

« La politique d'austérité menée par le nouveau gouvernement va venir étrangler budgétairement les collectivités locales. »

Par rapport à l'an dernier j'espère même que ce sera mieux, et donc que vous serez consolé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Il y a peu de risques...

M. RESPAUD. -

Il y a au niveau de l'Etat la volonté de mettre en œuvre une politique de désendettement, et les collectivités locales, dont les communes, dont Bordeaux, vont aussi y contribuer. Ça c'est la réalité. Ce ne sont pas, comme vous le dites, des mesures pénalisantes pour Bordeaux, ce sont des mesures qui touchent l'ensemble des collectivités locales.

Mais ce qu'on est en droit d'attendre aujourd'hui dans ce contexte de rigueur budgétaire, rigueur budgétaire qui va se prolonger, c'est quels sont vos choix à vous en matière de recettes, en matière de dépenses ? Mais dans l'important document qui nous est soumis rien n'apparaît ni en recette, ni en dépense, alors que les orientations budgétaires, comme le terme l'indique, c'est le moyen pour vous de nous dire : voilà quelles dépenses sont prioritaires et comment on va le couvrir.

En fait, ces orientations budgétaires couvrent une demi-page – page 22 – sur les 60 pages qui nous sont soumises.

Vous vous contentez de dire en matière de recettes « qu'il y aura une maîtrise raisonnée de nos taux d'imposition » - sic -. Ça peut vouloir dire – je n'y crois pas – qu'on va baisser les impôts payés par les Bordelais qui sont trop importants par rapport aux autres villes françaises.

Vous, vous nous dites : « On est dans le milieu ». On n'est pas dans le milieu. La Chambre Régionale des Comptes nous a placés au sommet en matière d'importance de l'impôt, même si c'est vrai que les taux n'ont pas augmenté considérablement ces dernières années. Mais en montant absolu on est bien au sommet. C'est bien cela qui a été condamné par la Chambre Régionale des Comptes.

Alors est-ce que ça veut dire qu'on va baisser l'impôt à Bordeaux ? Moi je n'y crois pas. « La maîtrise raisonnée des taux d'imposition » je crains, hélas, que ça veuille dire qu'on va augmenter encore l'impôt des Bordelais en taux et non plus seulement en volume. De combien ? On nous dit qu'on ne le saura qu'en mars prochain. Je le regrette. Déjà on devrait avoir une indication sur cette donnée.

La seconde question qui se pose c'est dans les dépenses, entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Nous partageons tout à fait, Monsieur le Maire, votre souci de participer à l'effort de relance de l'activité dans une conjoncture économique très difficile. Mais vous nous dites : « L'investissement va se situer autour de 80 millions d'euros ». L'an passé c'était 90 millions d'euros qui étaient inscrits dans le budget. Donc ça fait 10 millions de moins l'an prochain qui seront consacrés à l'investissement.

Vous les décomposiez ainsi. Vous disiez : il y a 15% de l'investissement, soit 13,5 millions d'euros, qui seront mis dans les équipements que vous appelez structurants, que nous appelons quant à nous équipements de prestige, je pense au stade, je pense au centre culturel du vin, on n'a pas besoin de ça pour vivre à Bordeaux, donc 15% pour ça et 85% pour les équipements de proximité.

Mais, Monsieur le Maire, à partir du moment où vous baissez les investissements de 10 millions, la question qui se pose aujourd'hui c'est : qui va faire les frais de cette réduction ?

Je crains que ça ne soit pas les équipements de prestige, mais bien les équipements de proximité et d'appui aux entreprises locales du BTP qui en subissent finalement le préjudice, parce que les gros équipements de prestige qui s'adressent à des grands groupes européens de BTP, ceux-là vous risquez de ne pas y toucher.

J'attends de vous une clarification sur ce point. Les 10 millions de moins d'investissement est-ce que ce seront les entreprises locales ou les grands groupes industriels du BTP qui vont finalement être lésés ?

Nous disons quant à nous qu'il faut privilégier les équipements de proximité. Tant pis pour les équipements de prestige.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement qui, là, nous sont largement développées - de la page 23 à la page 59 - nous avons une panoplie complète de ce que fait la Ville de Bordeaux et nulle part là non plus n'apparaissent les priorités dans le contexte budgétaire serré que nous avons. C'est en fait un document de communication plus que d'orientation qui nous est soumis.

On retient dans le vaste panorama qui nous est présenté, qui n'est pas forcément négatif, un certain nombre d'annonces aux Bordelais. D'autres que moi interviendront sur un certain nombre de points. Moi je voudrais faire 4 observations.

Première observation sur le stationnement : continuation du stationnement payant.

Vous dites :

« Le stationnement payant favorise les riverains et facilite l'exercice d'une activité commerciale (...) ». Et - dites-vous - « Nous allons étendre le stationnement payant pour tous les résidents. »

On sort des Participiales, Monsieur le Maire. Vous remettez les choses en place. Participer et débattre c'est très bien, mais l'essentiel c'est vous. On va le voir tout à l'heure avec le nom du pont. On le voit sur le nouvel impôt stationnement que vous confirmez.

Nous sommes contre, faute d'un plan d'équipement de stationnement de proximité qui fait largement défaut dans la plupart des quartiers de Bordeaux, sauf au centre ville, je l'admets.

Le second élément sur lequel je veux intervenir c'est le centre ville.

Il est urgent de mettre en place un service de police municipale la nuit susceptible de répondre aux Bordelais qui sont sujets à des atteintes graves concernant les nuisances sonores notamment dans certains quartiers, mais aussi à des problèmes de stationnement devant leur garage et à bien d'autres soucis encore. Or, la nuit, sauf problème grave, il n'y a aucune réponse de la police ni nationale ni municipale aux sollicitations des habitants. Nous disons qu'un effort important doit y être consacré.

Troisième observation, c'est sur la culture à Bordeaux.

Les gémissements du Pont Tournant, les gémissements du TNT : aucune réponse. Il n'en est pas question. D'ailleurs presque tout l'art vivant est quasi absent de votre rapport.

Plus grave ce sont les orientations pour l'EPCC des Beaux-Arts. Je voudrais insister plus particulièrement sur ce point.

On pouvait penser que la transformation de l'Ecole des Beaux Arts en Etablissement Public Culturel se traduirait par une augmentation du rayonnement de notre école. L'obtention d'un master sur l'art le rendait possible. Et il était envisagé de rechercher pour la suite – on l'avait dit en conseil d'administration - le master design qui permettait d'avoir une recherche plus avancée.

Patatras ! En septembre, le Président M. DUCASSOU représentant la Ville de Bordeaux, a réduit la dotation de 79.200 euros. C'est ce qui nous est présenté au prochain conseil d'administration de l'Etablissement Public Culturel. Ça remet en cause l'emploi de l'enseignant chargé de l'organisation et de la mise en place de la recherche pour bénéficier d'un master design. C'est grave car ça remet en cause la vocation même de l'EPCC.

Nous souhaitons que la Ville de Bordeaux respecte la totalité de la convention passée avec l'EPCC à l'origine garantissant à cet Etablissement Public Culturel les moyens de se développer et de rayonner dans la France.

50.000 euros ce n'est rien à côté de ce qu'à coûté Evento. C'est un investissement pérenne, durable, qui peut rapporter gros, y compris à la Ville de Bordeaux.

La quatrième observation que je voulais faire concerne les 3 grands projets qui nous avaient été désignés en dernier :

La Cité Municipale. Là dans le rapport sur les orientations budgétaires il n'y a rien. Il n'est même pas question de la restauration des personnels. Ça fait maintenant plus de 15 ans que les personnels n'ont plus une restauration à domicile. Passons.

Le stade qui est en train de surgir de terre, nous dira tout à l'heure Mme PIAZZA en réponse.

Et le troisième investissement : le Centre Culturel et Touristique du Vin. J'ai commencé par regarder dans les pages culture du rapport. Je n'ai rien trouvé. J'ai regardé dans la partie consacrée au tourisme. Je n'ai rien trouvé. Est-ce à dire, Monsieur le Maire, que bien que vous l'ayez chaudement recommandé, le Centre Touristique et Culturel du Vin a disparu ?

Si tel est le cas, sachez que nous partageons votre avis. Aujourd'hui compte tenu des finances nous considérons que le report de cet investissement est indispensable.

En tout cas nous sommes très surpris de voir que dans ces 60 pages du rapport il ne soit même pas question d'un des plus gros investissements de la Ville de Bordeaux.

Voilà les principales remarques que je voulais faire sur les orientations. Mes collègues interviendront sur d'autres points. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, à la lecture de l'introduction que vous avez largement commentée tout à l'heure on peut se demander où vous étiez, Monsieur le Maire, ces 10 dernières années. Je cite :

« La forte pression en matière financière inscrite dans la loi de Finance 2013 qu'exerce désormais l'Etat sur les collectivités territoriales n'épargne pas Bordeaux, et ce alors même que les collectivités locales représentent plus de 70% de l'investissement public et restent des acteurs essentiels de la relance économique », écrivez-vous.

Sauf que cette pression sur les collectivités locales est le résultat d'une politique à laquelle vous avez participé ces dernières années, comme vous allez d'ailleurs voter dès demain, avec d'autres forces politiques, le Traité budgétaire européen qui ligote les budgets nationaux et assèchera aussi donc les finances des collectivités locales.

D'ailleurs pour 2013 le gel des dotations, pratique que le Gouvernement Ayrault a copié sur le Gouvernement Fillon, signifie une perte de 400 millions d'euros pour les collectivités territoriales.

Donc lorsque vous concluez pour Bordeaux, je cite : « Il faut une maîtrise raisonnée des taux d'imposition », il faut évidemment aussi entendre et craindre des augmentations tarifaires à venir et peut-être une limitation de l'emploi municipal statutaire sur la ville.

Au sujet des orientations précises, la montée en puissance du nombre de places en crèche est une bonne chose. 54% en 2009, 73% prévues en 2014. Mais la question de la gestion de ces crèches est posée. D'ailleurs la crèche privée de Mériadeck est toujours au point mort à ma connaissance.

Il faudrait savoir si ce chiffre de 73% en 2014 prend bien en compte l'évolution démographique de la Ville ou si c'est une comparaison à effectif de population d'aujourd'hui.

Au sujet des écoles le message du document semble confirmer que tout va bien et on continue. Sauf que dans certaines écoles notamment du centre ville, et je veux citer deux écoles où je sais qu'il y a quelques tensions : Henri IV et Pas Saint Georges, le mécontentement grandit sur l'insuffisance des effectifs du personnel et sur une certaine forme de mauvaise gestion des conséquences des travaux, notamment à l'école Henri IV et maternelle Pressencé.

Si le nombre d'enfants continue à augmenter dans les écoles bordelaises il faudra penser aussi et peut-être même d'abord à augmenter les effectifs du personnel municipal.

Sur la question du logement l'objectif de 35% de logements sociaux dans les grandes opérations est inscrit. C'est un progrès. Après le Conseil de CUB du 28 septembre il est clair que pour nous ces 35% doivent concerner exclusivement des programmes pour les besoins les plus à satisfaire aujourd'hui, c'est-à-dire les programmes PLUS et PLAI qui s'adressent aux populations les plus en difficulté.

Sur la question économique, un point positif par rapport aux autres critiques que nous formulions sur ces orientations, c'est qu'apparaissent de manière très nette la filière nautique et la filière du fleuve dans les orientations d'activités à venir, même si tout à l'heure dans votre présentation orale, Monsieur le Maire, vous avez limité à seulement deux activités : le numérique et le tourisme.

Sur la politique enfance / jeunesse, je relève que la Ville va, je cite : « poursuivre l'harmonisation des conditions d'accueil périscolaire dans les écoles élémentaires.

Ma question est : cela va-t-il signifier que la Ville mettra enfin un terme aux inégalités de traitement et de prestations qui existent d'un quartier à l'autre, notamment sur les activités d'interclasse ?

Sur les autres questions Nathalie VICTOR-RETALI complètera. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire mes chers collègues,

Monsieur le Maire, vous avez démarré vos propos introductifs tout à l'heure d'une façon, je dirai, très politique en nous disant que le contexte national était mauvais, très mauvais. Je pense que vos propos auraient gagné en mesure et en crédibilité si vous nous aviez dit, ce qui est la réalité des choses, que nous partageons, que le contexte économique est effectivement préoccupant, très préoccupant.

Cela n'est pas une nouveauté 2013. Je pense que vous auriez pu tenir exactement les mêmes propos lors de cet exercice il y a de cela un an, mais c'est vrai qu'à l'époque, tout le monde le sait, tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, la croissance était galopante et nous n'avions naturellement aucune inquiétude à avoir sur la politique gouvernementale.

Je vois que cette année les propos pour la première fois deviennent critiques sur la politique gouvernementale.

J'illustrerai mes propos, Monsieur le Maire, d'un fait que vous ne sauriez contester.

L'an dernier lors de cet exercice vous nous disiez : « On table sur une croissance de 1,75%. » Reconnaissez qu'à l'arrivée ces propos extrêmement optimistes, j'ai envie de dire, benoîtement optimistes, se sont avérés tout à fait autres puisqu'au mois de juillet la croissance 2012 était déjà envisagée à 0,3%, et les derniers chiffres de l'INSEE – j'ai vérifié ce matin – concernant les perspectives de croissance pour l'année 2012 s'élèvent à peine à 0,2%.

Donc reconnaissez que l'an dernier où tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes vous n'aviez pas beaucoup d'esprit critique sur ce 1,75% qui nous était à l'époque promis par le Gouvernement de M. Fillon.

Je note que cette année où le gouvernement à mon sens fait des perspectives de croissance qui me paraissent beaucoup plus réalistes puisqu'elles sont de 0,2%, vous nous dites dans le document des orientations budgétaires qu'il est sans doute trop optimiste. Il est peut-être optimiste. Vous avez peut-être raison. Mais on aurait bien aimé que vous fassiez preuve de la même lucidité l'an dernier où le taux de croissance s'est avéré 9 fois inférieur à celui qui avait été envisagé par vos amis politiques qui étaient à l'époque au pouvoir.

Vous nous dites également - c'est toujours un propos très politique - que ceux qui hurlaient jusqu'à présent à propos du désengagement de l'Etat au détriment des collectivités locales, vous ne les entendriez plus sur les bancs de votre opposition. Détrompez-vous. En ce qui concerne les élus écologistes vous trouverez toujours des élus extrêmement vigilants qui lorsqu'ils considéreront que la politique gouvernementale ne va pas dans le bon sens, lorsqu'ils considéreront que le désengagement de l'Etat est excessif et au détriment des collectivités locales, Monsieur le Maire sachez que vous trouverez des élus qui ne seront pas langues de bois. Nous ne serons jamais des thuriféraires inconditionnels de l'action gouvernementale.

C'est vrai que cela peut peut-être surprendre. Ce n'est pas le registre qui a été celui des bancs de la majorité municipale ces dernières années, mais en tout cas en ce qui nous concerne nous essaierons d'être fidèles à cette vigilance et cette indépendance, indépendance que nous croyons être l'intérêt général des Bordelais.

J'en viens au document plus précisément. Année après année je prends l'habitude ici de dire qu'il n'y a rien de nouveau. Ces documents d'orientations budgétaires sont assez redondants. C'est toujours un peu le même roman fleuve de l'action municipale, toujours très complaisant, agrémenté de beaucoup de guimauve qui nous est présenté année après année. J'ai noté d'ailleurs cette année énormément de copier-coller par rapport au document de l'an dernier. Donc j'ai envie de dire rien de neuf sous le soleil.

C'est la raison pour laquelle plutôt que moi aussi répéter ce que j'ai l'habitude de dire ici année après année à propos de ce roman fleuve de l'action municipale, j'ai eu la curiosité peut-être inédite de voir si c'était vraiment un document d'orientation budgétaire parce que je me suis dit que j'ai du mal à croire que le législateur condamne les communes chaque fois à débattre dans le vide de vagues orientations budgétaires.

Et je me suis rendu compte qu'ici à Bordeaux nous n'étions pas forcément - Monsieur le Maire, je vous le dis un peu solennellement - dans la droite de ligne de ce que doit être un document d'orientation budgétaire. Je ne suis pas persuadé que ce roman à la guimauve que vous nous présentez soit vraiment un véritable document d'orientation budgétaire. J'ai eu la curiosité d'aller voir non seulement ce que disent les textes, mais également les interprétations.

D'abord le Code Général des Collectivités Locales vous impose un débat sur les orientations générales du budget et sur les engagements pluriannuels envisagés. Je ne suis pas sûr que nous ayons tout cela dans les documents d'orientation budgétaire.

Mais plus précisément on est venu préciser ce qui doit figurer dans un tel document. Il faut qu'il y ait des éléments d'analyse prospective, il faut qu'il y ait des informations sur les principaux investissements projetés, des informations sur le niveau d'endettement, sur son évolution et sur l'évolution du taux de fiscalité locale.

Je n'ai pas trouvé ces éléments qui donneraient un peu de chair, un peu de sens à des orientations budgétaires dans le document que vous nous proposez aujourd'hui.

J'ai eu également la curiosité d'aller feuilleter différents rapports d'observations définitives des Chambres Régionales des Comptes qui relèvent habituellement des insuffisances dans le contenu des documents d'orientation budgétaire. J'ai vu qu'effectivement il s'agit de dépasser l'obligation réglementaire qui consiste à faire précéder le vote du budget local d'un débat d'orientation budgétaire pour en faire un instrument de gestion financière à caractère pluriannuel.

C'est à cette transformation qu'invite les juridictions financières lorsqu'elles examinent le contenu des documents d'orientations budgétaires locaux soit en se félicitant des informations qu'il renferme, soit en dénonçant ses insuffisances. D'ailleurs j'ai noté que le modèle de l'Etat, quel qu'il soit, avec le rapport préparatoire au débat d'orientation budgétaire national invite habituellement à cette transformation. Je regrette que la Ville de Bordeaux ne soit pas vraiment pilote sur ce terrain-là et sur ce qui à mon sens constitue un certain nombre d'obligations que nous contournons facilement. Ça c'était sur la forme.

Et j'ai oublié un argument sur la forme, c'est que même notre règlement intérieur, à mon avis, n'est pas respecté par ces orientations budgétaires, puisque notre règlement intérieur dans son article 32 dit, je cite :

« Un débat a lieu sur les orientations générales du budget dans les 2 mois (...). Pour la préparation de ce débat il est mis à disposition des conseillers municipaux avant la séance des données synthétiques sur la situation financière de la commune. »

Où sont ces données synthétiques sur la situation financière de la commune ? Le document, je l'ai déjà dit, est assez pauvre sur ces éléments financiers qui à mon sens devraient faire partie du document.

J'en viens maintenant au fond du dossier.

Nous sommes là aussi un peu déçus. Lorsque l'on regarde le document d'orientation budgétaire d'autres communes, par exemple la Ville de Paris, on se rend compte qu'il y a un document qui fait 9 pages avec des graphiques et des tableaux qui sont inclus. Celui de Bordeaux fait 59 pages, pratiquement aucun graphique, aucun tableau, des propos qui sont alignés, des propos de roman, mais nous n'avons absolument pas ces éléments qui pour nous seraient de nature à juger effectivement ce que sont les réelles orientations de la Ville de Bordeaux.

Vous vous félicitez de beaucoup de choses à l'intérieur de ce document. Par exemple vous nous dites :

« La Ville se fixe un objectif de 6000 enfants tous modes de garde confondus ».

Je pense qu'il serait intéressant, sur ces 6000 enfants tous modes de garde confondus, que vous nous disiez quel sera le développement des modes de garde privés, quelle sera la part du mode de garde public, des crèches, dans l'accueil de ces enfants. Le document ne nous donne aucun renseignement précis. Ce sont ces chiffres-là plutôt que des chiffres extrêmement généralistes qui nous intéressent.

Pareil pour la démocratie culturelle. La démocratie culturelle, on découvre dans ce document, mais je crois que vous en avez déjà parlé à la même époque l'an dernier, que la Ville va élaborer un plan d'aménagement culturel territorial. Au-delà du caractère extrêmement ronflant de cette opération je pense que ça serait bien que vous nous en disiez un peu plus. Que sera votre plan d'aménagement culturel territorial ? Il ne s'agit pas de lâcher dans la nature des slogans ronflants mais de leur donner un peu de consistance. Il nous semble que les orientations budgétaires auraient pu être l'occasion d'une telle présentation.

Pareil, toujours pour la politique culturelle, vous vous condamnez à toujours scinder en deux le rayonnement culturel de la Ville de Bordeaux et la démocratie culturelle comme s'il y avait deux services, un qui travaille sur le rayonnement culturel, un autre sur la démocratie culturelle. Pour nous cela fait un tout. On aimerait que la politique culturelle de Bordeaux assure à la fois et corrélativement un rayonnement et une démocratie culturelle locale. Là aussi on gagnerait en lisibilité. Il est dommage que cette année encore nous n'ayons pas droit à cette lisibilité.

Après vous déclinez de grands objectifs sur la politique de l'éducation, sur l'habitat, des actions prioritaires très généralistes. Par exemple « inciter à la réalisation de logements à haute qualité d'usage. » L'intention est louable mais on aimerait que vous disiez exactement comment vous allez inciter à la réalisation de logements à haute qualité d'usage. Là aussi nous restons sur notre faim.

Donc beaucoup d'ambitions très généralistes mais qui sont assénées sans présentation des moyens effectifs pour y parvenir. Cela nous le regrettons.

Pareil, vous nous dites que vous voulez faire de Bordeaux un lieu de référence du débat sur la Ville. On aura peut-être l'occasion d'en parler au cours de l'après-midi, mais vous ne nous parlez dans le document pratiquement que d'Agora qui doit avoir lieu au Hangar 14 mais aussi dans toute la ville au plus près des habitants. Ça serait bien que vous décliniez ces endroits au plus près des habitants, et ça serait bien que vous nous indiquiez si l'événement qui a lieu depuis un certain nombre d'années a été évalué et quel est le bilan sans doute positif que vous tirez de ce genre de manifestation.

Je vais abrégé mes propos et terminer par ce qui m'a fait bondir et qui correspond bien à l'aspect roman que j'indiquais au début de mes propos.

Lorsque vous abordez quelque chose qui a mon sens est extrêmement concret et pratique : la gestion et le développement des ressources humaines, vous vous fixez pour objectif de développer le bien être au travail. Encore heureux. C'est mieux peut-être en le disant, mais je pense que c'est normal que la ville développe le bien être au travail.

Quand vous développez l'idée vous dites, je cite :

« ... en adoptant une démarche magénariale de responsabilisation sociétale et de valorisation du capital humain. »

Est-ce que vous avez l'impression, Monsieur le Maire, que quand on a lu cette phrase on a vraiment compris ce que vous voulez dire en matière de gestion du capital humain ?

Donc effectivement un certain nombre de principes sont énoncés, mais nous restons vraiment sur notre faim quant à ce qui sera pour l'année 2013 leur déclinaison locale.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ces orientations budgétaires.

M. LE MAIRE. -

M.ROBERT

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, chers collègues, brièvement, on est un peu hors débat, mais M. MAURIN a parlé des difficultés rencontrées dans l'école Henri IV.

Je voudrais le rassurer. Nous avons eu effectivement dans cette école non pas un problème de gestion des travaux mais tout simplement une défaillance d'entreprise qui avait été retenue dans le cadre des appels d'offres. Donc évidemment la gestion municipale n'est pas en cause.

Est venue s'ajouter une bonne nouvelle, une ouverture de classe sur le groupe scolaire. Seulement, travaux ralentis plus ouverture de classe égalent effectivement difficultés de gestion à l'intérieur de l'école.

Sachez en tout cas que le dernier conseil d'école s'est très bien passé. Nous avons pu trouver une solution à toutes les difficultés grâce au travail d'adaptation des équipes et des services. Les travaux vont pouvoir reprendre. Nous communiquons un calendrier cette semaine ou la semaine prochaine à l'école.

Donc tout est réglé. Rassurez-vous. Dans cette école les travaux vont pouvoir reprendre. Elle va être rénovée pour 2,5 millions d'euros.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. DUCASSOU

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, réponses pour M. RESPAUD et pour M. HURMIC.

M. RESPAUD, s'agissant de l'Ecole des Beaux Arts, de l'EPCC, je vous signale, puisque vous avez demandé le document qui est en votre possession de l'étude Deloitte, que page 40 il est mentionné le budget et l'apport de la Ville de Bordeaux au budget de l'école à hauteur de 3,2 millions. Effectivement c'est bien 3,2 millions qui ont été apportés, et même cette année davantage puisqu'on y ajoute 40.000 euros d'investissement. Mais nous aurons l'occasion d'en rediscuter mercredi lors du prochain conseil d'administration.

Pour votre information sachez que le master design n'a rien à voir avec cela. Il n'a pas été retenu en juin dernier pour un dossier qui a été déposé en janvier. Les habilitations vont et viennent. Ça sera représenté.

A ce sujet je tiens à vous signaler la très belle manifestation « Marchons, marchons » qui a eu lieu en juillet dernier, qui a fait l'objet de relations entre les étudiants et un certain nombre d'industriels. Ça a été d'ailleurs présenté à Agora. Et certains travaux qui ont été conduits vont avoir une suite au niveau des entreprises de l'Aquitaine. Donc je pense que c'est quelque chose de tout à fait intéressant.

S'agissant non pas du TNT, mais de Manufacture Atlantique, puisque vous savez que ça s'appelle comme ça maintenant, c'est M. Maraniani qui en a la responsabilité ; si vous l'aviez interrogé vous sauriez que la Ville de Bordeaux est très attentive et qu'elle est en train de travailler sur l'évolution de ce lieu.

J'en veux pour preuve une réunion qui a eu lieu il y a une dizaine de jours avec M. Mauduit qui est en train de négocier avec nous pour l'évolution de ce lieu, et deux réunions à la Direction Régionale des Affaires Culturelles la semaine dernière avec les autres collectivités autour de cette compagnie et de ses responsables.

Donc on est très attentif à l'évolution d'un lieu que nous considérons comme essentiel.

M. HURMIC, oui une étude a été conduite en relation avec l'Université de Bordeaux 4 avec des démographes. Je l'avais présentée au Conseil Municipal en 2010, ça y a été débattu, et préalablement à la présentation au Conseil Municipal j'avais eu l'occasion de la présenter en commission.

C'est une étude qui tient compte du projet urbain 2030, qui permet d'avoir une vue prospective de l'évolution des populations et des attentes de ces populations pour être au rendez-vous par rapport à de nouveaux lieux culturels. C'est d'ailleurs d'ores et déjà le cas avec, à Ginko une Maison des Danses qui s'installe, et avec des réorganisations de lieux culturels sur la rive droite permettant de faire de la Garonne un axe de centralité et d'équilibrer de part et d'autre de la Garonne ces lieux culturels.

Quant à la démocratie participative, si vous aviez été vendredi dernier au CAPC, durant toute la journée il y a eu un très beau débat dans le cadre du 3^{ème} projet social entre les équipes de Véronique FAYET et les équipes de la Direction Générale des Affaires Culturelles où étaient associés de nombreux acteurs de la vie culturelle au niveau des quartiers, ainsi qu'au niveau des établissements culturels. Je peux vous assurer que si vous y aviez été vous auriez vu le nombre de dossiers qui ont été présentés et le nombre de projets concrétisés. Cela montre que la politique culturelle de la Ville se décline également au niveau des quartiers dans la plus grande proximité.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, contrairement à mon collègue Pierre HURMIC, j'ai eu à noter quelques différences avec le texte de l'année dernière, surtout sur le plan culturel. Peut-être que jusque-là c'était un peu un conte de fée ; maintenant c'est un roman hyper-réaliste qui nous est proposé.

Il est intéressant de noter que dans cette présentation la culture n'est plus utilisée que comme une variable d'attractivité et de rayonnement et éventuellement de lisibilité de la politique de la ville. Exit donc les grands discours sur la culture pour tous auxquels vous nous aviez habitués et qui s'ils n'étaient guère suivis d'effets avaient au moins le mérite d'exister.

Aujourd'hui quand vous parlez culture on n'entend plus que communication. Cela a au moins le mérite de coller à la réalité bordelaise.

On peut dire en effet que la vie culturelle nocturne est apparentée à la sécurité ; que l'accueil du public se limite à l'ouverture d'une boutique au CAPC ; l'accompagnement du projet POLA à l'attribution d'un nouveau lieu encore bien hypothétique d'ailleurs d'après mes sources sur le terrain ; l'attractivité culturelle de la ville à une suite de sites numériques ; l'accès de tous à la culture à l'installation d'un ascenseur qui, s'il est très utile, n'est bien sûr pas suffisant ; et l'auditorium à son attractivité pour de potentiels mécènes. Je résume un peu.

Evento est également réduit à un événement festif et participatif. Le mot art n'est jamais cité et il n'est jamais fait mention des artistes.

Pour nous il s'agit là d'une description honnête et fidèle de la vie culturelle bordelaise. Mais, comment vous dire ? Cela n'est pas suffisant pour une ville de la taille de Bordeaux. La population attend mieux et plus.

L'émancipation et l'épanouissement personnel de tous et de chacun demandent un peu plus de profondeur et de suivi dans l'action. Les événements festifs ponctuels et surmédiatisés ne font pas une politique culturelle. Il faut aller chercher les publics éloignés, comme vous le dites si bien, l'un après l'autre grâce à la médiation soutenue et dynamique d'associations qui ne soient pas sans arrêt en danger de mort - comme par exemple le Pont Tournant sur lequel vous n'avez pas répondu, M. DUCASSOU ; j'aimerais savoir où on en est - d'acteurs locaux sereins et engagés, ainsi que d'artistes respectés et correctement rémunérés.

Que dire en effet des mésaventures d'artistes qui s'installent à Bordeaux comme Pascal Dodon(?) sommé d'enlever ses œuvres une semaine après l'accrochage au Jardin Botanique afin de laisser la place à la semaine du champignon, ou de notre cher sculpteur de crocodile qui passe encore au tribunal ce mercredi pour avoir occupé l'espace public trop longtemps. Il est vrai que vous annoncez également des tarifs dissuasifs pour les activités dont la ville souhaite limiter la prolifération. L'art en ferait-il partie ?

Pour ce qui est de la vie démocratique de notre ville, là encore les efforts de communication sont louables et nombreux. Mais il ne suffit pas d'organiser des débats pour « happy few » où la prise de parole de la salle n'est guère prévue et très peu sollicitée - comme j'ai trouvé que ça a souvent été le cas à Agora - pour se targuer de démocratie participative.

En effet, si le débat ne va pas jusqu'à la prise de décision, et l'amélioration du fonctionnement des conseils de quartiers qui excluent toujours une quelconque participation de l'opposition en tant que telle ne suffira pas à démentir cela, alors la démocratie n'est qu'un leurre et le débat tourne vite court jusqu'à devenir stérile.

Il ne s'agit pas d'entériner des décisions après coup mais de faire surgir un véritable débat de fond dans lequel les élus de la majorité et de l'opposition ont toute leur place.

Là encore faire émerger la citoyenneté dans tous les publics n'est pas une affaire de communication mais un travail de fond avec tous les partenaires locaux et tout au long de l'année. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, toujours sur le thème des orientations budgétaires je souhaiterais intervenir plus spécifiquement sur le projet urbain où vous faites état d'une volonté de rapprochement entre l'habitat et l'emploi, et où vous décrivez spécifiquement, je cite : « vouloir attacher une attention particulière sur la filière stratégique déjà implantée ou à développer. » Il est question en particulier du nautisme ou de la filière fleuve.

Dans le projet d'aménagement des Bassins à Flots il ne faut pas passer à côté de la chance que nous avons d'avoir deux formes de radoub, ou cales sèches, que l'on peut remettre en service.

Je ne sais pas si la vue sur ces équipements correspond à ce que les promoteurs appellent « vue sur la marina ». Je sais que cela dérange l'image commerciale pour la vente de leurs appartements de standing.

Il faut passer outre car nous disposons là d'un équipement unique sur la côte atlantique pouvant accueillir une entreprise d'entretien de yachts créant 500 emplois qualifiés sur ce site de logements.

Tous les critères de développement durable sont activés :

Respect du passé historique et industriel constituant l'âme de ce quartier.

Proximité entre lieu de travail et habitation.

Activité bénéfique à l'ensemble du quartier.

C'est le moment, Monsieur le Maire, d'affirmer votre volonté quant à l'avenir de ce quartier en imposant les intérêts économiques de la ville et de ses habitants à l'encontre de ceux des promoteurs immobiliers.

M. LE MAIRE. -

M. SIBE

M. SIBE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi une remarque d'ordre général au vu des débats que j'ai entendus jusqu'à présent.

Je trouve stupéfiant d'entendre l'opposition municipale, il est vrai moins prolix et peut-être moins véhémement que les années précédentes mais tout de même avec un peu d'arrogance, excuser par avance un désengagement de l'Etat après l'avoir jadis tant de fois dénoncé. On aurait pu s'attendre à plus de constance dans les prises de position et de la continuité vis-à-vis de leur parole antérieure, mais la présidentielle est passée par là et a eu raison d'un certain nombre de convictions.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs de l'opposition, à un peu plus d'honnêteté. Sachez reconnaître, malgré, je le répète, un désengagement de l'Etat dont vous nous avez très souvent parlé, que Bordeaux présente un investissement contrôlé, un fonctionnement maîtrisé et une fiscalité elle aussi parfaitement maîtrisée. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. DAVID

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, deux brèves interventions pour répondre à mes collègues.

L'une se passera de commentaires. C'est un courrier qui vous a été adressé qui est arrivé aujourd'hui d'un habitant bordelais qui vous dit :

« La presse locale s'est fait l'écho de dispositions que vous envisageriez de prendre dans la perspective de l'extension du stationnement payant des voitures automobiles en ville.

J'attire votre attention sur le cas de mon quartier devenu un véritable parking de dissuasion. En effet, de nombreux véhicules venant de la périphérie de Bordeaux sont stationnés en permanence entre 8 h et 17 h chaque jour de la semaine.

Peu d'immeubles de ladite rue et de mon quartier sont équipés de garage, bien que bon nombre de leurs habitants soient propriétaires ou locataires de places de stationnement dans des rues adjacentes.

Le problème majeur réside dans l'impossibilité de stationner, que ce soit durant les très courtes durées pour les besoins domestiques, ou quelques heures pour les interventions de prestataires de services, notamment des artisans et des services à la personne.

Vous comprendrez aisément que votre projet ait retenu mon attention et celle de nombreux habitants de notre quartier qui ne peuvent que vous encourager à mener à bien la poursuite dudit projet dont notre quartier, nous l'espérons, ne sera pas absent.

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de ma très haute considération. »

Deuxième sujet sur la police municipale.

S'il suffisait de mettre de la police municipale un peu plus toute la nuit pour avoir moins de nuisances sonores, M. RESPAUD, ça se saurait. On aurait résolu la totalité des problèmes.

Et n'essayez pas de mettre un coin entre la police nationale et la police municipale, parce que nous faisons de ce point de vue sous l'autorité du maire un travail complémentaire très efficace, notamment en soirée.

M. LE MAIRE. -

M. DUCASSOU

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, quelques réponses pour Mme VICTOR-RETALI.

Je pense qu'on n'a pas la même déclinaison de ce qui se passe dans cette ville ; pourtant vous y êtes assez régulièrement ; par conséquent vous avez une certaine cécité qu'il va vous falloir corriger.

D'abord vous savez très bien que la politique artistique et culturelle de la ville est particulièrement développée en relation avec l'Inspection d'Académie et l'ensemble des établissements culturels concernés.

L'éveil des jeunes à la culture est également extrêmement développé. Le rôle des bibliothèques de quartiers est à mettre à l'honneur. D'ailleurs ces bibliothèques de quartiers se développent : à Saint Augustin, à Armagnac.

Et les pratiques amateurs sont un élément important de cette politique.

En fait, la culture n'est pas une fin en soi. Vous savez très bien qu'elle se décline à travers le projet social, c'est ce que je vous disais, et confère la réunion de vendredi dernier, à travers le projet urbain avec tous les développements qui se font, ou le projet environnemental.

Donc de ce côté-là pas de problème, c'est vraiment des actions très intenses et de proximité avec toute l'implication du milieu culturel, du milieu associatif et des établissements concernés en relation étroite avec les publics.

En ce qui concerne le Pont Tournant, effectivement j'ai oublié de répondre à la question qui m'a été posée par M. RESPAUD. Pour votre information, mais vous devez certainement le savoir, de 2008 à 2011 les recettes du Pont Tournant ont augmenté de 69%, ça marche bien, et les dépenses ont augmenté de 94%. Donc il y a eu un petit problème.

Et la masse salariale a augmenté de 83% ; ceci avec une politique à risque dans le cadre de la coproduction qui n'a pas eu les attentes que les animateurs pouvaient espérer.

C'est un lieu culturel privé qui sait prendre des risques mais qui parfois subit quelques échecs. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme DELATTRE

MME DELATTRE. -

Je souhaitais rassurer Mme DIEZ qui soit a un train de retard, soit essaye de faire de la récupération sur ce dossier.

Mais à chaque fois qu'Alain JUPPE parle des Bassins à Flots il parle de son soutien à cette activité de maintenance et de « refit » de yachts. Il l'a dit à plusieurs reprises à des conférences de presse. Vous n'étiez peut-être pas présente.

Mais surtout, je ne sais pas si vous êtes au courant Mme DIEZ, un club d'entreprises s'est formé autour de cette activité. Monsieur le Maire a fait un courrier pour leur rappeler son soutien. Il doit les rencontrer très prochainement. Ils sont actuellement en train de répondre à un appel à projet sur un yacht.

La Ville de Bordeaux et les services économiques de la Ville de Bordeaux aident le port et ce cluster sur cette réponse.

Donc nous sommes très au fait de ce dossier, nous sommes même au cœur de ce dossier, Mme DIEZ.

M. LE MAIRE. -

Mme COLLET

MME COLLET. -

Monsieur le Maire, j'ai trouvé qu'on est passé de façon un peu laconique sur le plan d'investissement petite enfance qui me paraît assez considérable.

En effet, la crèche de 58 places des Berges du Lac va ouvrir en décembre.

Nous venons d'ouvrir la structure Armagnac.

Et il y a aussi deux autres projets pour le début de l'année que sont la crèche de la Fondation d'Auteuil et la crèche Albert Thomas pour la rentrée de 2013.

Mais je voulais insister aussi sur d'autres projets qui certes sont moins onéreux pour les finances de la Ville mais qui ont tout de même un intérêt considérable pour parfaire ce plan d'accueil de la petite enfance, que sont les Maisons d'assistantes maternelles. Nous avons 6 projets. M. HURMIC si vous voulez venir en parler avec moi à la fin de la séance je serai ravie de vous expliquer ces projets.

Nous avons aussi des structures qui ouvrent des places d'accueil mais en s'appuyant uniquement sur le budget des familles et la prestation d'accueil du jeune enfant. Nous en avons ouvert une cours Pasteur et une deuxième va ouvrir dans le quartier de la gare Saint-Jean.

Nous avons aussi, effectivement, des crèches privées qui ont un peu de mal à voir le jour, mais comme vous ne l'ignorez pas en dépit des efforts de notre ministre du Redressement Productif les entreprises privées ne vont pas très bien en ce moment.

Enfin il y a aussi les Relais assistantes maternelles qui sont un dispositif très important que nous allons étendre. Nous allons étendre surtout l'éventail de possibilités pour les familles avec les gardes à domicile, les gardes partagées, des ateliers pour les enfants qui sont chez des assistantes maternelles. Et nous allons certainement aussi ouvrir un quatrième RAM sur Bodeaux-Sud, pas en 2013, en 2014.

Vous voyez que ce plan est assez ambitieux. Je voulais mettre un coup de projecteur dessus. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame. Il n'y a pas d'autres demandes de parole. Je ne vais pas prolonger indéfiniment le débat parce que « Il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre. »

Mme DELATTRE a parfaitement répondu à Mme DIEZ qui, ou bien est tout à fait au courant de ce qui se passe, ou bien alors devrait parfaire son information.

A de nombreuses reprises j'ai pris position, après avoir posé un certain nombre de questions bien sûr, pour l'installation de cette activité de réparation de la grande plaisance dans les formes de radoub, et non seulement j'ai pris position, mais j'y travaille, Madame. Je ne me contente pas d'en parler. Nous avons eu une réunion de travail il y a peu de jours avec le Directeur du Grand Port Maritime de Bordeaux, le Président de la Communauté Urbaine et moi-même pour faire avancer ce projet.

Donc ce sont là aussi des admonestations qui sont très éloignées de la réalité.

Deuxième exemple de cet adage « Il est pire sourd que... etc », j'entends dire régulièrement que nous sommes dans les villes les plus imposées de France. J'ai sous les yeux le top des 10 villes ayant des taux cumulés de taxe foncière les plus élevés en 2011.

1^{ère} Amiens, 2^{ème} Grenoble, 3^{ème} Caen, 4^{ème} Angers, 5^{ème} Nîmes, 6^{ème} Montpellier, 7^{ème} Le Havre, 8^{ème} Tourcoing, 9^{ème} Fort de France, 10^{ème} Poitiers.

Il n'y a pas Bordeaux.

Quant au fait que notre document serait un copier-coller, il y aurait beaucoup à dire. Moi je salue la qualité du travail qui a été fait pour préparer ces orientations budgétaires. Si je voulais faire du copier-coller, M. HURMIC, je prendrais vos déclarations de l'année dernière, c'est toujours la même chanson, notamment sur la politique culturelle. Ça commence à devenir d'une très grande banalité.

Je voudrais saluer enfin le numéro d'équilibrisme tout à fait remarquable. C'est très dur de soutenir un gouvernement. C'est très très dur. C'est très facile d'être dans l'opposition. Eh bien je vais m'en donner à cœur joie pour dénoncer le désengagement de l'Etat et le mauvais traitement des collectivités locales avec la baisse des dotations qui non seulement est plus lourde que celle des années précédentes mais qui va encore s'accroître entre 2014 et 2015.

Voyez, je suis tout à fait épanoui dans cette fonction d'opposant. Merci.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Il n'y a pas de vote sur ce débat...

(M. RESPAUD hors micro)

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD maîtrisez votre spontanéité très oratoire. Nous sommes dans une assemblée où il faut parler quand on a le micro.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

SYNTHESE DU RAPPORT

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL DE LA FRANCE

Les prévisions macroéconomiques font état d'une économie européenne enlisée, qui stagnerait en 2013. Ainsi, avec la baisse de l'intervention publique, notamment des projets d'investissement, avec un désendettement des ménages à peine amorcé, et un ralentissement de la demande venant du reste du monde, aucun moteur n'est susceptible de relancer, à court terme, la croissance européenne.

La trajectoire spontanée de l'économie mondiale reste celle d'un redressement progressif de la croissance. Hors zone euro, elle se stabiliserait à hauteur de 3,7% en 2013, pour peu que les objectifs budgétaires de 2013 (la remontée probable des prélèvements obligatoires sur les ménages comme sur les entreprises) soient atteints aux Etats-Unis et que dans les pays émergents, des politiques monétaires assouplies viennent soutenir l'activité.

La France traverse une crise sévère, qui a frappé l'ensemble de l'économie mondiale, et qui s'est ravivée depuis un an avec l'intensification de la crise européenne. La dette publique atteint désormais les 90 % du PIB, les entreprises perdent des parts de marché à l'exportation et le chômage progresse, frappant aujourd'hui plus de 10 % de la population active.

Dans ce contexte, le gouvernement table sur une croissance de 0,8 % en 2013, hypothèse sur laquelle est bâti le projet de loi de finances. Cette estimation est sans doute optimiste.

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Toujours la stabilisation avant la contraction

L'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, qui ne comprend pas le FCTVA et les dotations de la réforme de la taxe professionnelle, est stabilisée en 2013, à périmètre constant, au niveau de la loi de finances pour 2012, soit à 50,5 milliards d'euros.

Elle baisse ensuite annuellement, à périmètre inchangé, de 750 millions d'euros par an en 2014 et 2015.

Cependant pour les grandes villes, la stabilité de l'enveloppe signifie une baisse sensible des dotations historiques (dotation forfaitaire notamment), la baisse s'accroissant chaque année.

En effet, à l'intérieur de l'enveloppe fermée, le PLF 2013 prévoit un doublement de la progression 2012 (soit + 238 M€) des dotations de péréquations de la DGF (DSU et DSR) auxquelles Bordeaux n'est pas éligible, réduisant d'autant les montants alloués aux autres dotations.

Le PLF 2013 prévoit également une montée en puissance du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), avec un doublement l'an prochain.

Bordeaux étant contributrice à ce fonds, les prélèvements sur notre fiscalité vont plus que doubler en 2013, en s'ajoutant à la baisse de notre DGF, et ce malgré la croissance de notre population.

GRANDS EQUILIBRES

La forte pression en matière financière inscrite dans la Projet de Loi de Finances 2013 qu'exerce désormais l'Etat sur les collectivités territoriales n'épargne donc pas Bordeaux, et ce alors même que les collectivités locales représentent plus de 70 % de l'investissement public et restent des acteurs essentiels de la relance économique.

Malgré ces mesures pénalisantes, en 2013, nos grands équilibres devront être préservés.

L'endettement, bien qu'en progression, restera à un niveau inférieur à celui de la plupart des grandes villes françaises.

L'investissement qui participe à l'effort de relance de l'activité dans une conjoncture économique très difficile se situera à un niveau élevé, autour de 80 M€.

Enfin, si l'évolution des bases d'imposition est conforme à nos attentes et si les mesures gouvernementales, qu'elles relèvent de la loi de finances ou des évolutions législatives en projet, ne chargent pas de façon disproportionnée le budget des collectivités, et en particulier de Bordeaux, je proposerai une maîtrise raisonnée de nos taux d'imposition.

AGENDA 21

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dispose que les collectivités locales de plus de 50 000 habitants présentent, préalablement aux débats sur le budget, un rapport sur la situation du développement durable sur leur territoire.

Ce rapport, qui constitue le volet « développement durable – Agenda 21 » du présent document d'orientations budgétaires, vous est présenté par rapport séparé

PROJET SOCIAL

Le développement des services aux habitants

I - Pour la petite enfance, la Ville s'est fixé comme objectif l'accueil de 6 000 enfants, tous modes de garde confondus, à l'horizon 2014, et cet objectif sera atteint. Sur la fin de l'année 2012 et sur 2013, 180 places de crèches auront ainsi été ou seront ouvertes, permettant l'accueil de 272 enfants supplémentaires. A l'horizon 2014, l'accueil devrait ainsi concerner 73 % des enfants de moins de 3 ans, alors que ce taux de couverture n'était que de 54 % en 2009.

Qualitativement, en 2013, la labellisation Certi'Crèche devrait aboutir à la certification de l'ensemble des crèches collectives. Un soutien aux porteurs de projets de maisons d'assistantes maternelles (MAM) sera mis en œuvre ainsi que le renforcement du soutien à la parentalité.

II - En matière d'éducation, l'étude prospective des effectifs scolaires démontre un accroissement du nombre de jeunes élèves tant dans les établissements scolaires qu'au sein des services de restauration. A l'horizon 2030, et compte tenu de la croissance de population attendue, notamment dans les nouveaux quartiers (Euratlantique, Bassins à flot, rive droite ...), c'est en moyenne un groupe scolaire nouveau par an qu'il faudra réaliser. A ce titre, 2013 devrait notamment voir l'avancement de la reconstruction du groupe scolaire Albert Thomas, et le lancement du premier groupe scolaire des Bassins à flot.

Tous les travaux menés sur le patrimoine scolaire intègrent dorénavant des objectifs de développement durable et de haute qualité environnementale. A la fin du premier trimestre 2013, toutes les classes élémentaires seront équipées en tableaux numériques (TNI). La restauration scolaire pour tous, effective depuis la rentrée 2012, sera garantie.

Nous aurons enfin à tirer les conséquences pour la Ville de la future loi sur l'organisation du temps scolaire.

III. Pour la jeunesse, et dans le cadre du deuxième Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF, la Ville a augmenté sensiblement cette année le nombre de places d'accueil dans les centres de loisirs du mercredi et des vacances. 300 places viennent d'être créées soit une augmentation

du potentiel d'accueil de 10 %. Cet effort, qui représente un coût net pour la Ville d'environ 2000 euros/an et par jeune accueilli, sera poursuivi, de façon à ne laisser aucune famille en attente.

Une carte jeune sera mise en place, donnant accès à un ensemble de tarifs réduits, qu'il s'agisse des établissements culturels, des équipements sportifs, mais aussi des cinémas ou des matchs sportifs. Une « maison des adolescents » sera ouverte rue Dufour Duberger, dans les locaux que vient de libérer le CIJA. Enfin, La Ville vient de lancer un appel à projets auprès de ses partenaires, de façon à renouveler les activités qui sont proposées aux jeunes par les associations.

IV – En direction des **séniors**, la Ville poursuivra l'amélioration de l'offre de services (accueil, animation et logement) pour affirmer la place des personnes âgées dans la cité : une carte « senior » dédiée sera créée et des guides par quartier seront réalisés pour informer sur les structures, les activités et les services de proximité.

Le programme de réhabilitation des résidences de personnes âgées gérées par le CCAS sera mené à son terme dans les 3 ans. La gestion des RPA et des clubs seniors sera rapprochée et de nouveaux services (accompagnement médico-social, coiffure, buanderie, accès internet, activités de loisirs, restauration, système de télé assistance, astreinte gérontologique...) mis en place.

Deux équipements structurants et innovants ouvriront leurs portes au cours de l'année : l'EHPAD la Clairière sur le site de Lussy, ainsi qu'un nouvel atelier au sein de la maison polyvalente GINKO. Le transfert du Logement Foyer Plein Ciel de Mérignac dont la reconstruction démarre sur le site du Petit Trianon à Bordeaux permettra la création d'un EHPAD de 50 places et d'une résidence pour personnes âgées de 25 places.

V. Concernant l'action en faveur des **personnes en situation de handicap**, la Ville s'attachera à poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments municipaux et veillera à ce que les engagements pris dans le cadre de la charte ville et handicaps soient atteints, notamment pour l'emploi des personnes handicapées et l'amélioration de l'accessibilité aux manifestations et à l'espace public.

VI. La Ville poursuivra une action forte pour réduire la **précarité** sous toutes ses formes (à commencer par le logement, mais aussi énergétique, de santé, alimentaire, numérique...). Notre action doit s'inscrire dans la durée, avec en particulier l'objectif que chaque quartier soit doté, dans les 3 ans, d'une maison relais, dite « pension de famille », qui soit une alternative positive à l'hébergement d'urgence. L'action de médiation menée auprès des squats sera poursuivie.

Le développement sportif

La construction des équipements sportifs structurants que sont le « nouveau stade » et le « Palais des sports » entrera en phase opérationnelle. Il en sera de même pour les équipements sportifs de proximité, qui seront soit ouverts en 2013 (Armagnac) soit en chantier (rue Virginia, à Caudéran, Ginko ...)

La Ville continuera à s'inscrire comme partenaire incontournable de l'Education Nationale (natation scolaire, parcours de course d'orientation, mise à disposition de salles...). Le plan

pluriannuel signé avec la Région permettra une optimisation de l'utilisation des structures et des finances publiques.

Les piscines seront ouvertes 10 heures de plus par semaine. L'accompagnement du mouvement sportif sera concrétisé par des aides financières contractualisées.

Participation et vie démocratique

Dans le domaine de la **vie associative**, les préconisations formulées en 2012 seront appliquées : création d'une bourse du bénévolat en ligne, publication d'une charte de la vie associative, reconduction du programme de formations, organisation de soirées débats, poursuite de l'amélioration, à coût constant, des événements associatifs

Concernant les équipements, l'amphithéâtre de l'Athénée Père Joseph Wresinski sera rénové et livré en début d'année 2013. La restructuration de la salle Saint Augustin, la réhabilitation de la Halle des douves, véritable maison des associations sur le quartier St Jean, et la construction d'une maison polyvalente sur le quartier Ginko sont en cours.

Dans le domaine de l'état civil, la certification Qualiville a validé les progrès et initiatives réalisés dans la relation de la Ville avec ses usagers. La dématérialisation d'un nombre grandissant d'actes de la vie administrative se développera.

Plus que jamais, la Ville inscrit la **concertation** comme mode de développement de ses politiques publiques. Elle favorise le développement de toutes formes de participation des habitants. A ce titre, la rénovation du fonctionnement des conseils de quartiers, avec la mise en place, dans chaque quartier, auprès des conseils, d'une commission permanente représentative des forces vives du quartier et des habitants, sera généralisée. Parallèlement, une charte de la participation citoyenne, en cours d'élaboration, fixera les principes d'organisation de la Ville autour du débat citoyen.

La démocratie culturelle

La Ville développera, au cours des prochaines années, une politique culturelle de proximité : échanges et concertation autour de l'élaboration d'un Plan d'Aménagement Culturel Territorial, réouverture à l'été 2013 des espaces publics de la Bibliothèque Mériadeck, renforcement du réseau de lecture publique (Armagnac et Saint-Augustin). Ces réalisations seront des lieux de construction sociale et citoyenne accompagnant l'évolution des modes de vie des habitants et le développement de la Ville, avec des lieux culturels structurants dans chaque nouveau quartier.

La Ville poursuivra la mise à niveau de ses équipements pour les rendre accessibles à tous : réalisation d'un ascenseur au Grand Théâtre, mise en accessibilité au musée des Arts Décoratifs, au Musée d'Aquitaine, aux bibliothèques de Bacalan et du Grand Parc

Parallèlement, les grands chantiers de travaux du mandat poursuivent leurs avancées, en accompagnement d'une approche revisitée des publics dont ils sont l'emblème : nouveau projet scientifique et culturel pour les archives relocalisées dans l'ancienne Halle aux farines de Bastide (ouverture novembre 2014) ; nouvelle présentation et enrichissement des collections

à l'occasion de la requalification du Muséum d'histoire naturelle (ouverture septembre 2014), ouverture de l'auditorium.

Le public prioritaire demeure celui de la jeunesse : carte jeunes, développement des ateliers destinés aux plus jeunes proposés par les musées (lancement des ateliers « familles » par le Capc , mise en place du « Musée des Tous Petits » au Muséum, ...)

La Ville s'attachera enfin à déployer une offre diversifiée dans le cadre de notre projet social (essaimage du portage des livres à partir de l'expérience du Grand Parc à Bastide, Saint-Michel, puis Bacalan, développement de l'espace d'expositions du CCAS ...).

PROJET URBAIN

Pour sa cinquième édition, du 13 au 16 septembre 2012, Agora s'est recentrée sur le cœur de la métropole et a ouvert le débat sur la valeur du ou des patrimoines.

A travers Bordeaux (re) Centres, la Ville aborde aujourd'hui ces questions très complexes et invite les métropoles françaises à l'accompagner sur ce terrain pour en faire un thème national de réflexion.

Avec le Projet Urbain dont elle s'est dotée, la ville de Bordeaux est passée de 210 000 habitants en 1990 à plus de 240 000 habitants aujourd'hui. Notre objectif est, pour 2030, d'avoir gagné 100 000 habitants supplémentaires, en construisant 50 000 logements et en en réhabilitant 10.000, dont 10 000 seront construits sur Euratlantique, 10 000 sur le secteur de Bastide Nord, 10 000 sur le secteur allant des Bassins à flot à Ginko, 13 500 sur le secteur de Bordeaux Nord, et de l'ordre de 16 500 en diffus sur le reste de la Ville.

Ces nouveaux quartiers devront garantir une mixité sociale, avec un objectif de 35 % de logement locatif social et 20 % d'accession sociale à la propriété, mais aussi une mixité fonctionnelle, avec des activités de services, tertiaires et de production, notre ambition étant, sur cette durée, de créer 25 à 30 000 emplois.

Cette ambition réunit de façon transversale tous les acteurs qui œuvrent pour mettre en place le projet urbain Bordeaux 2030 et faire de Bordeaux une ville dynamique, attirante et rayonnante pour les générations futures.

La politique de développement urbain

En matière de développement urbain, l'objectif est d'affirmer la dimension métropolitaine de Bordeaux et de conforter le rôle de la ville-centre dans le développement de l'agglomération bordelaise.

Ainsi, la Ville poursuivra, en liaison avec la Communauté Urbaine, la mise en œuvre concrète des grandes opérations d'urbanisme :

- Bordeaux (re) Centres (engagement opérationnel).
- Bassins à flot.
- Berges du Lac/GINKO avec le quartier des Aubiers.
- Grand Parc.
- Les opérations d'aménagement du périmètre de l'EPA Euratlantique sur Saint-Jean Belcier et Garonne Eiffel
- Aubiers/Cracovie.
- Bastide Niel.

L'année 2013 verra également l'aboutissement des réflexions pré opérationnelles sur le secteur Brazza au débouché du pont Bacalan-Bastide.

L'année 2013 sera l'occasion de mener différentes études sectorielles :

- Etude urbaine sur le quartier de Caudéran.
- Etude de projet urbain sur le Grand Parc.
- Etudes sectorielles sur des secteurs en diffus (CFA barrière de Toulouse, site de la clinique du Tondu, stade Chaban-Delmas)

En contribuant à l'actualisation des documents d'urbanisme, et par la délivrance d'autorisations d'urbanisme, la Ville participe pleinement à la mise en œuvre du projet urbain 2030. Dans ce domaine, la Ville mettra l'accent sur les points suivants :

- maintenir un rythme soutenu de rencontres des administrés avant le dépôt des autorisations d'urbanisme et élaborer des documents pédagogiques et de références pour aider les administrés dans leurs démarches, faire connaître les objectifs de la Ville
- participer de manière active aux procédures de révision du Plan local d'urbanisme et du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville (secteur sauvegardé) lancées par la Communauté urbaine en 2010.
- accompagner de façon opérationnelle l'Etat et la CUB pour la révision du secteur sauvegardé.
- développer les premières actions de numérisation des procédures administratives et des dossiers archivés.

L'habitat

L'action de la Ville en matière de logement et de rénovation urbaine se concentrera autour de cinq actions prioritaires pour 2013 :

- intensifier la production de logements sociaux et faciliter l'accès au logement social : sur les trois prochaines années, la réalisation de 3000 logements sociaux sera lancée, en ligne avec les nouvelles obligations de la loi sur le logement social
- aider les propriétaires privés à rénover leur logement dans une perspective sociale et lutter contre le « mal logement » et l'habitat indigne.
- promouvoir l'accession à la propriété, en favorisant notamment l'accueil des familles.
- créer des logements adaptés pour les personnes vulnérables.
- inciter à la réalisation de logements à haute qualité d'usage.

La Ville sera notamment attentive aux sujets suivants :

- les modalités d'attribution des logements sociaux, au regard des nouveaux dispositifs d'Etat,
- pour l'habitat privé, l'OPAH RU, axe prioritaire d'intervention,
- la montée en charge du Passeport 1^{er} Logement

- la montée en puissance du PNRQAD-Bordeaux (re) Centres, avec en 2013 les premiers chantiers de production de logements sociaux publics et de réhabilitation du parc privé grâce à l'Opah.
- les opérations de rénovation urbaine de la Benauge et des Aubiers : la Ville déposera, courant 2013, un dossier de candidature auprès de l'ANRU et des partenaires pour ces deux quartiers
- la préparation d'une nouvelle convention publique d'aménagement pour le centre ancien
- la lutte contre la précarité énergétique et la mise en œuvre d'un dispositif de suivi des signalements de « mal logement » et d'habitat indigne

Développement territorial et développement social

La Ville continuera de mobiliser tous les moyens pour préserver la situation des quartiers les plus fragiles à travers la mise en œuvre de dispositifs contractuels. La prolongation jusqu'en 2014 du contrat urbain de cohésion sociale permettra de mobiliser les financements de l'Etat. Les projets prioritaires seront centrés sur le développement des nouveaux territoires en lien avec la réussite éducative et la prévention des conduites à risques notamment à destination des jeunes. La politique du nouveau ministère de l'égalité territoriale et du logement reste cependant encore à préciser, notamment en termes de zonage et pour les programmes de réussite éducative.

Enfin, le développement urbain doit conjuguer ces actions urbanistiques avec une politique de développement économique ambitieuse.

Au regard des enjeux que représentent l'économie et l'emploi dans la stratégie de développement de Bordeaux, tant en terme de densification économique de la ville centre de l'agglomération, que de rayonnement et d'attractivité économique, la Ville de Bordeaux oriente son action en la matière sur 5 thèmes principaux :

- animer les filières du tissu économique bordelais, et notamment sur les filières porteuses, telle l'économie numérique
- favoriser l'accès à l'emploi, avec nos outils que sont le PLIE et la Mission locale
- développer Bordeaux, ville d'entrepreneurs, en particulier en étendant notre réseau de pépinières pour l'accueil de nouvelles entreprises
- prendre la parole économique et argumenter l'attractivité du territoire,
- renforcer l'attractivité touristique de notre territoire (centre culturel et touristique du vin ...)

La qualité de vie et les espaces publics

En matière de tranquillité publique, la mise en synergie de tous les acteurs de terrain gagne en efficacité et permet d'améliorer la réactivité des équipes. Concertation et Médiation complètent si nécessaire le dispositif policier et permettent de dénouer plus facilement les situations les plus crispées (contact direct avec les usagers, réunions de rue, médiateurs bénévoles etc...).

L'amélioration de nos modes opératoires passe également par une modernisation de notre réglementation qui répondra notamment à de nouvelles exigences de développement durable (règlement des marchés, règlement de police administrative,..). Une mise à jour a été menée

en 2012 en collaboration avec les représentants des professions concernées. 2013 sera sa 1^{ère} année de mise en œuvre.

Sur les questions de santé, la Ville continuera à jouer un rôle dans le domaine de la prévention, en apportant son expertise dans la mise en œuvre de plans d'actions tels que le plan local de santé, le plan de protection de l'atmosphère ...

La Ville poursuivra son travail de collaboration avec la CUB pour une amélioration globale du niveau de propreté des espaces publics, notamment, dans l'hyper centre, en développant des initiatives telles que la création de locaux de pré-collecte collectifs. La Ville accompagnera également la CUB dans sa recherche de lieux de déchetteries sur les secteurs qui en sont actuellement dépourvus.

La clarification des compétences dans ce domaine entre la Ville et la CUB devra enfin être menée à bien en 2013.

BORDEAUX EN EUROPE ET DANS LE MONDE

La politique d'attractivité et de rayonnement

Une politique patrimoniale, facteur d'attractivité

Les actions menées pour favoriser la connaissance et la valorisation du patrimoine bordelais renforcent l'action de la politique culturelle et concourent aux objectifs partagés de faire du patrimoine architectural et urbain un levier du rayonnement de la Ville.

Avec l'ouverture, mi 2013, du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), place de la Bourse, l'animation en faveur du patrimoine de la Ville va être sensiblement renforcée.

Par ailleurs, de nombreuses opérations de restauration de notre patrimoine monumental sont prévues : clocher de l'église Sainte Eulalie, colonnes rostrales, reprise des façades du Palais Rohan après l'intervention sur le salon doré et clocher de l'église Sainte Marie de La Bastide.

Valoriser la place majeure du patrimoine dans le projet urbain

En tant que grand site urbain vivant du patrimoine mondial en vis-à-vis d'un vaste territoire à reconverter et urbaniser, Bordeaux est une sorte de laboratoire en ce qui concerne la place du patrimoine dans le projet urbain. Bordeaux constitue donc un « cas d'école » et cette valeur d'exemple lui apporte une certaine notoriété aux niveaux national et international.

- Embellir la ville : le ravalement

On constate que le ravalement obligatoire entraîne une dynamique de ravalement volontaire en périphérie des secteurs concernés. La 3^{ème} campagne est en voie d'achèvement et la 4^{ème} campagne lancée en février 2011 se poursuit.

- Valoriser l'inscription de Bordeaux sur la liste du patrimoine mondial
La qualité du patrimoine architectural et urbain de Bordeaux et sa reconnaissance par l'UNESCO est une des composantes de son attractivité. Le deuxième cycle du rapport périodique (évaluation de l'état de conservation des biens inscrits) pour l'Europe et l'Amérique du Nord s'est ouvert à l'été 2012. Les résultats seront présentés à la session du Comité du patrimoine mondial en 2015.

La posture retenue par la Ville et les outils de gestion (notamment le CLUB) qu'elle a mis en place constituent une référence :

- pour de nombreuses villes qui cherchent à concilier préservation du patrimoine et projets de développement,
- mais aussi pour les organisations qui s'intéressent à cette question.

Bordeaux constitue donc un « cas d'école ». Cette valeur d'exemple lui apporte une réelle notoriété, à même de renforcer son attractivité et son image de ville dynamique.

- Echanger avec les villes du patrimoine mondial
Membre du Conseil d'administration de l'OVPM depuis 2011, la Ville de Bordeaux stimule les échanges d'expériences avec d'autres villes du patrimoine mondial.

Faire de Bordeaux un lieu de référence du débat sur la ville

Poursuivre l'organisation d'Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design et renforcer l'événement. Cet événement est devenu au fil des ans :

- une référence à l'échelle nationale et à terme internationale,
- un temps fort et festif pour le grand public.
- un événement présent au Hangar 14 mais aussi dans toute la ville au plus près des habitants.

Des relations internationales riches des jumelages de la Ville

En matière de relations internationales, après une année 2012 marquée par trois anniversaires importants, **l'année 2013 sera celle du 10^{ème} anniversaire de la relation Bordeaux-Oran**. La célébration de ce jumelage s'intégrera dans une **stratégie méditerranéenne** renouvelée.

L'année 2013 sera également **l'année européenne de la citoyenneté**, qui orientera nos activités européennes à Bordeaux comme dans les enceintes internationales dont Bordeaux est membre.

Le rayonnement culturel

Depuis 2011, la Ville renforce son inscription dans une nouvelle économie de la culture : aide à la structuration du secteur du livre, création de la maison des danses à destination des professionnels du secteur, accompagnement du projet POLA, et réflexion autour du développement de lieux d'accueil et de travail pour les artistes, en concertation avec les bailleurs sociaux et en gestion propre.

Les efforts en matière de lisibilité de l'action culturelle seront conséquents avec de nouveaux sites internet (Musée des beaux arts, Conservatoire, Archives Municipales, Muséum, portail des bibliothèques).

2013 sera également l'année du 40^{ème} anniversaire du CAPC, de la réfection des salles XIX^{ième} puis XX^{ième} du Musée d'Aquitaine, d'un nouveau projet scientifique et culturel pour les Musées des beaux-arts et des arts décoratifs et de la finalisation de la structuration du pôle d'enseignement supérieur artistique.

La Ville travaille également au développement d'infrastructures nouvelles afin d'accompagner l'émergence des pratiques artistiques : zone d'accueil pour les cirques, réhabilitation de la salle des fêtes du Grand Parc, qui accueillera un projet à double vocation artistique et de proximité.

Après ses deux premières éditions en 2009 et 2011, la prochaine édition d'Evento, programmée en 2014, donnera lieu à un temps de concertation et d'échanges portant sur la dimension festive et participative de cet événement, positionné sur le paysage culturel national et européen.

PILOTAGE ET PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE

Bordeaux Cité Digitale

L'innovation numérique constitue un levier essentiel du développement de la ville, d'amélioration du cadre de vie de ses habitants, d'attractivité pour ses entreprises, mais aussi de performance organisationnelle et économique de notre collectivité.

Dans ce cadre, l'agenda 'Bordeaux Cité Digitale' se renforce pour engager de nouvelles actions à destination de tous, habitants, enfants, jeunes, seniors, touristes, entreprises..., pour une ville toujours plus ouverte, participative, solidaire et innovante.

L'aménagement numérique du territoire doit nous permettre de répondre aux besoins des entreprises et des habitants, en évoluant vers le très haut débit fibre (FTTH) et mobile (4G). Pour lutter contre la fracture numérique, à la fois sociale et générationnelle, la solidarité numérique se concrétise par les espaces d'accès internet en libre service et de formation aux outils numériques, par le déploiement du Wifi gratuit ainsi que par la mise en service du bus 'Cité Digitale' intervenant en pied d'immeuble dans les quartiers.

Notre agenda numérique prépare aujourd'hui l'école de demain, par la généralisation des TNI dans les classes et par la mise en place d'un Espace Numérique de Travail à destination notamment des élèves, des professeurs et des parents, pour mieux communiquer, échanger et partager les ressources numériques. Cela passe également par l'assistance et l'accompagnement des professeurs et par la maintenance des équipements, selon l'importance du niveau de service à délivrer sur le parc numérique des écoles (1500 postes, 590 professeurs, bientôt 400 TNI).

La Ville se mobilise pour développer tout un ensemble de services en ligne à valeur ajoutée, pour et avec les Bordelais, en réponse à leurs attentes. L'accès à l'information sera simplifié notamment par une approche par publics avec des contenus accessibles à travers la Ville, chez soi ou en mobilité ainsi qu'à une meilleure diffusion de la culture numérique, en particulier auprès des jeunes. Bordeaux tend à devenir une Ville numérique de proximité par l'implication et la contribution citoyennes, à travers les réseaux sociaux d'hyper proximité, ainsi que par la valorisation de nos fonds patrimoniaux : bouquet de services sur mobile sans contact, 'ma résidence.fr', open data, signalements sur voirie, portail documentaire, ...

Enfin, la ville s'engage, auprès des entreprises de son territoire, à accompagner le développement d'une économie créative dynamique et propice à l'essor de la filière numérique. Plusieurs temps forts dans l'année viendront mettre en scène l'innovation digitale à Bordeaux. Ainsi, la troisième semaine digitale se déroulera du 22 au 31 mars 2013 dans la ville et permettra aux Bordelais de découvrir les services numériques déployés dans les quartiers à travers un thème à définir, 'le pont' ou 'la Ville', en fil conducteur des événements qui se dérouleront dans la ville autour de l'innovation, l'art, la musique, le jeu, le mot, le film... mais aussi la domotique de demain, ...

Ces axes sont complétés par des services numériques consolidant le système d'information de la Ville et du CCAS et renforçant sécurité et gouvernance des projets informatiques dans un sens toujours plus favorable à la dématérialisation et la performance des services internes.

Gestion et développement des ressources humaines

La part allouée à la gestion des ressources humaines représente plus de 50 % de notre budget de fonctionnement. Cette réalité amène naturellement la collectivité à une obligation de maîtrise de sa masse salariale.

L'environnement socio-économique actuel contraint les collectivités, et la Ville de Bordeaux en particulier, à la rationalisation des ressources, notamment en terme de personnel, pour faire face à nos missions nouvelles tout en assurant notre rôle d'employeur social de proximité. En 2013, l'objectif d'un maintien des effectifs sera donc poursuivi.

La politique des ressources humaines doit faire face à plusieurs enjeux complémentaires :

- en s'inscrivant dans la démarche de développement durable et social de la collectivité :
 - en favorisant les démarches visant au maintien de conditions de travail de qualité et au développement du bien-être au travail, ainsi que dans la poursuite des efforts de la collectivité en matière d'accueil du handicap et de maintien dans l'emploi, dans le reclassement des agents devenus inaptes.
 - en adoptant une démarche managériale de responsabilisation sociétale et de valorisation du capital humain. Pour cela, un plan de formation ambitieux sera proposé aux cadres encadrant en 2013-2014.
- en accompagnant le projet urbain de la Ville : comment intégrer de nouveaux quartiers, développer le lien social, dans les pratiques quotidiennes des services sans alourdir la masse salariale déjà importante de la collectivité ? Des expérimentations visant à diversifier les intervenants ont déjà été mises en œuvre comme celle visant à faire appel à une association intermédiaire
- en se structurant pour répondre à notre obligation de performance : un travail important de recensement et de normalisation des procédures RH a été entamé il y a quelques mois. Il sera poursuivi sur toute l'année 2013.

Le défi majeur de notre collectivité demeure l'accompagnement au changement de nos équipes de travail, en s'interrogeant systématiquement sur la cible à atteindre, sur la finalité

de nos actions et en proposant des modalités différentes d'organisation qui permettent d'arbitrer et de prioriser les missions à plus ou moins forte valeur ajoutée.

- en développant le sentiment d'appartenance, en particulier par nos outils de communication interne pour que chacun perçoive le sens de l'action publique et soit acteur de sa vie au travail. L'année 2013 sera notamment consacrée à la prise en compte de la dimension managériale et organisationnelle du regroupement de 800 agents de la Ville et du CCAS dans la future cité municipale. Les actions menées pour favoriser la connaissance et la valorisation du patrimoine bordelais renforcent l'action de la politique culturelle et concourent aux objectifs partagés de faire du patrimoine architectural et urbain un levier du rayonnement de la Ville

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

RAPPORT DETAILLE

PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2013

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL DE LA FRANCE

Les prévisions macroéconomiques décrivent une économie européenne enlisée, qui stagnerait en 2013.

En effet, l'économie européenne est confrontée à l'enjeu de la substitution de l'intervention publique par la dépense privée. Or, avec un désendettement des ménages à peine amorcé, la révision à la baisse des projets d'investissement et un ralentissement de la demande venant du reste du monde, aucun moteur n'est susceptible de relancer, à court terme, la croissance européenne.

Cependant, dans ce contexte, l'économie mondiale, même ralentie, reste en expansion.

Hors zone euro, elle verrait sa croissance se stabiliser à hauteur de 3,7% en 2013.

La trajectoire spontanée de l'économie mondiale reste celle d'un redressement progressif de la croissance, pour peu que les objectifs budgétaires de 2013 (la remontée probable des prélèvements obligatoires sur les ménages comme sur les entreprises) soient atteints aux Etats-Unis et que dans les pays émergents des politiques monétaires assouplies viennent soutenir l'activité.

(taux de variation en volume, sauf indications contraires)

2011

2012

2013

Environnement international

Taux de croissance du PIB aux États-Unis	1,8	2,3	2,0
Taux de croissance du PIB dans la zone euro	1,4	- 0,3	0,6
Prix à la consommation dans la zone euro	2,7	2,5	2,0
Prix du baril de Brent (en dollars)	111	113	113
Taux de change euro/dollar	1,39	1,27	1,24

Etats-Unis : une croissance fragile

Aux Etats-Unis, l'activité reste inscrite sur une pente proche de 2% l'an après 1,8% en 2011 et 2,3 % probables en 2012.

Malgré une politique monétaire extrêmement stimulante, l'activité peine à s'accélérer de façon soutenue et pérenne.

Si les marges des entreprises sont à un niveau record, ce qui doit soutenir la confiance quant à la poursuite de la croissance, les comptes des ménages ne sont pas encore pleinement restaurés avec un marché du travail qui reste dégradé.

Le durcissement de la politique fiscale post élections, qui passera pour partie par une hausse des impôts et une réduction des dépenses de prestations, fera fléchir l'activité au premier semestre 2013, au-delà, la croissance pourrait réaccélérer.

Zone euro

En annonçant un nouveau programme d'achats de titres publics (Outright Monetary Transactions), la BCE a franchi un pas de plus dans l'assouplissement "non conventionnel" de la politique monétaire. Ces mesures monétaires ne suffisent pas à elles seules à relancer l'économie de la zone.

Croissance : pas de reprise en vue

Courant 2013, la zone euro pourrait renouer avec une légère croissance, notamment parce que les effets des plans d'austérité dans plusieurs pays membres s'atténueraient un peu. Mais on ne pourra parler de réelle reprise.

D'une part, jusqu'à la fin 2013, le rythme de progression de l'activité restera faible et inférieur à ce que l'on peut évaluer être le potentiel de la zone qui se situe probablement entre 1 et 1,5 %. D'autre part, la zone euro est engagée dans un processus d'ajustement des bilans et de désendettement du secteur public et des agents privés, financiers et non financiers. Ce processus ne peut que prendre du temps. Après une contraction de 0,4 % en 2012, le PIB ne progresserait ainsi que de 0,2 % en 2013.

Perspectives la zone euro pour 2012 et 2013			
	2011	2012	2013
	Variations sur la période précédente (% taux annuel)		
PIB	1,5	-0,4	0,2
Demande interne stocks compris	0,5	-1,8	-0,7
Demande interne hors stocks	0,3	-1,1	-0,4

Une demande intérieure atone et l'inflation qui guette

Plusieurs facteurs affectent le revenu disponible des ménages. Tout d'abord, dans plusieurs pays de la zone, les plans d'ajustement budgétaire passent par un relèvement des prélèvements fiscaux et/ou une modération des prestations sociales, tandis que la masse salariale du secteur public est ajustée vers le bas. Par ailleurs, certains gouvernements ont procédé à un relèvement des taux de TVA. Ceci a pu conduire à soutenir l'inflation, qui peine à refluer, malgré un contexte économique dégradé. Pour partie, cela reflète aussi le rebond des prix du pétrole, celui des matières premières alimentaires, plus particulièrement les cours des céréales.

Ces hausses enregistrées en 2012 pourraient se transmettre progressivement, mais de manière atténuée, au niveau des prix de détail en 2013. Au total, le taux d'inflation s'élèverait à 2 % en 2013 après 2,6 % en 2012.

Par ailleurs, la dégradation du marché du travail constitue un frein supplémentaire à la consommation des ménages.

Perspectives la zone euro pour 2012 et 2013			
	2011	2012	2013
	Variations sur la période précédente (% taux annuel)		
III - Marché du travail			
Emploi total	0,1	-0,6	-0,3
Taux de chômage en %*	10,2	11,3	11,7

La France

La France traverse depuis quatre ans une crise sévère, qui a frappé l'ensemble de l'économie mondiale, et qui s'est ravivée depuis un an avec l'intensification de la crise européenne.

La dette publique avoisine désormais les 90 % du PIB, les entreprises perdent des parts de marchés à l'exportation, le chômage progresse, frappant aujourd'hui plus de 10 % de la population active.

Dans ce contexte, le gouvernement table sur une croissance de 0,8 % en 2013, hypothèse sur laquelle est bâti le projet de loi de finances mais cette estimation est sans doute trop optimiste.

Les anticipations d'emploi et d'investissement se sont dégradées

L'inscription à un niveau bas des enquêtes de conjoncture se traduit par une révision à la baisse des anticipations formulées par les chefs d'entreprise.

Cette dégradation des perspectives d'activité les a conduits à réviser à la baisse leurs anticipations de résultats d'exploitation ainsi que leurs anticipations d'évolution d'effectifs et d'investissement. Un nouveau recul de l'emploi salarié marchand est donc très probable.

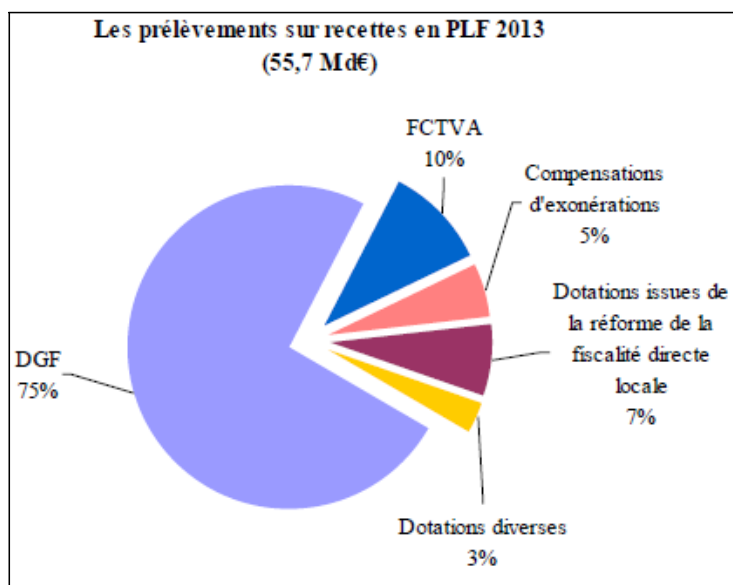
	2011	2012	2013
Marché du travail	Variations sur la période précédente (% taux annuel)		
Emploi salarié marchand	0,9	0,0	-0,4
Taux de chômage au sens du BIT (%)	9,2	9,8	10,4

Recul du pouvoir d'achat du revenu des ménages

La consommation des ménages n'est pas en mesure de « compenser » le repli prévu de l'investissement productif. Outre l'impact du recul des effectifs et la montée corrélative du nombre de demandeurs d'emploi, la dépense des ménages serait pénalisée par l'absence de véritable reflux de l'inflation. La hausse des prix se modérerait certes à 1,5 % en 2013. Toutefois, en étant associée à la hausse anticipée des prélèvements sur les ménages (10 milliards d'euros), celle-ci occasionnerait en 2013 une seconde année consécutive de recul du pouvoir d'achat du revenu des ménages (-0,8 % en 2013 après -0,5 % en 2012).

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : Toujours la stabilisation avant la contraction

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales s'élèvent à 60 milliards d'euros. Ils regroupent les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (RCT - 2,6 milliards d'euros) et les prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales (PSR - 55,7 milliards d'euros), dont 46,2 milliards d'euros sous enveloppe en 2012. S'ajoutent 1,7 Md€ de DGD « formation professionnelle ».



Ils se décomposent en concours sous enveloppe (normée) et concours hors enveloppe.

Seul le FCTVA, qui compense partiellement la TVA sur les investissements de 2012 des collectivités locales augmente, en rapport avec leurs investissements de cette année.

Concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales pour 2013-2015, y compris DGD formation professionnelle				
	LFI 2012 au format 2013	PLF 2013	2014	2015
Concours financiers sous enveloppe (yc DGD « formation professionnelle »)	50,5 Md€	50,5 Md€	49,8 Md€	49,0 Md€
Concours hors Enveloppe	dont FCTVA	5,5 Md€	5,6 Md€	5,8 Md€
	dont compensations réforme TP	3,8 Md€	3,8 M€	3,8 M€
Total	59,8 Md€	59,9 Md€	59,4 Md€	58,6 Md€

L'enveloppe normée est gelée en 2013, à périmètre constant, au niveau de la loi de finances pour 2012 soit à respectivement 50,5 milliards d'euros.

Elle baisse ensuite annuellement, à périmètre inchangé, de 750 millions d'euros en 2014 et 2015.

La stabilisation en 2013 de l'enveloppe normée représente un manque de ressources pour les collectivités locales de 400 M€ par rapport à son évolution tendancielle.

De plus, pour les grandes villes, son gel signifie une forte baisse des dotations historiques (dotation forfaitaire notamment) la baisse s'accroissant chaque année.

En effet, à l'intérieur de l'enveloppe fermée, le PLF 2013 prévoit un doublement de la progression 2012 (soit + 238 M€) des dotations de péréquations de la DGF (DSU et DSR) auxquelles Bordeaux n'est pas éligible, réduisant d'autant les montants alloués aux autres dotations. Globalement, la DGF va donc augmenter en 2013 de 119 M€, contrebalancés par une baisse des compensations d'exonération de 119 M€ que Bordeaux, comme les autres grandes villes, va devoir supporter.

Le PLF 2013 prévoit également une montée en puissance du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) et par une refonte des fonds de péréquation de la CVAE, mis en œuvre en 2013 pour les départements et pour les régions.

Bordeaux étant contributrice au FPIC, les prélèvements sur notre fiscalité vont plus que doubler en 2013 aggravant la baisse de notre DGF.

GRANDS EQUILIBRES

La forte pression en matière financière inscrite dans le Projet de Loi de Finances 2013 qu'exerce désormais l'Etat sur les Collectivités territoriales n'épargne pas Bordeaux.

En effet outre le doublement du nouveau Fonds de péréquation intercommunale auquel contribue notre commune, Bordeaux verra sa DGF diminuer malgré la constante augmentation de sa population.

La politique d'austérité menée par le nouveau gouvernement va venir toujours plus « étrangler » budgétairement les Collectivités locales qui représentent pourtant plus de 70 % de l'investissement public et restent des acteurs essentiels de la relance économique.

Malgré toutes ces mesures pénalisantes pour Bordeaux, en 2013, nos grands équilibres devront être préservés.

L'endettement, bien qu'en progression, restera à un niveau inférieur à celui de la plupart des grandes villes françaises.

L'investissement qui participe à l'effort de relance de l'activité dans une conjoncture économique très difficile se situera autour de 80 M€.

Enfin, si l'évolution des bases d'imposition est conforme à nos attentes et si les mesures gouvernementales, qu'elles relèvent de la loi de finances ou des évolutions législatives en projet, ne chargent pas de façon disproportionnée le budget des collectivités, et en particulier de Bordeaux, je proposerai une maîtrise raisonnée de nos taux d'imposition.

Concernant les bases d'imposition, elles ne seront connues que dans le courant du mois de mars 2013. C'est à ce moment là que le Conseil municipal aura à se déterminer sur les taux d'imposition.

L'AGENDA 21

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose aux collectivités locales de plus de 50 000 habitants d'élaborer préalablement aux débats sur le budget un rapport sur la situation du développement durable sur leur territoire.

Ce rapport, qui constitue le volet « développement durable – Agenda 21 » du présent document d'orientations budgétaires, vous est présenté par rapport séparé.

LE PROJET SOCIAL

La force du projet social est de donner sens, dynamisme et efficacité dans la conduite de projets sociaux de la Ville, portés avec les habitants et régulièrement évalués. Au sein des équipes municipales, le projet social est un vecteur de changement, un promoteur du mode projet et un lieu d'expérimentation concrète d'actions transversales et d'actions de proximité.

La politique de proximité repose à la fois sur l'offre de services de qualité mais aussi la qualité de la relation au citoyen. Elle appelle donc une réflexion permanente sur la qualité du dialogue avec ce dernier, dans les quartiers notamment, et sur l'accessibilité des politiques proposées et se décline dans les actions menées par l'ensemble des services de la ville au contact des habitants.

Une attention permanente aux besoins et équipements collectifs et aux évolutions du territoire inspire notre action sociale dans les espaces de rencontre et de proximité. L'enjeu est de faire de la rue un endroit convivial, sûr et praticable pour tout ceux qui y vivent ou y passent mais aussi de favoriser - grâce à une médiation de proximité régulière - une qualité de vie urbaine au service des habitants du quartier.

Cette démarche partagée de développement social se fait avec le nécessaire objectif de maîtrise des dépenses que nous-mêmes et nos institutions partenaires sommes conduits à inscrire dans toutes nos actions. Réunis au sein de l'instance de gouvernance participative qu'est le Conseil de Développement Social, la CAF, le Conseil Général et l'Etat maintiennent leur engagement. Toutefois, le risque d'un repli sur les compétences et les finances de chacun est présent pour les années à venir.

En 2012, une profonde mise à jour des actions conduites a permis une meilleure mesure de l'avancée des projets, une démarche de suivi avec définition d'indicateurs systématique, une mutualisation de suivi avec l'Agenda 21.

En 2013, la Ville maintient sa démarche de développement social et renforce deux axes essentiels : la veille sociale et la communication

Développer une démarche de veille sociale

La Ville et ses partenaires produisent régulièrement une somme importante de données. La mise à jour régulière de l'analyse des besoins sociaux en est le socle. Toutefois, l'exploitation fine et adaptée au suivi et au développement des politiques municipales doit être perfectionnée.

En 2013 la Ville mènera une démarche de veille sociale partagée avec nos partenaires. Celle-ci a pour but principal d'optimiser l'utilisation des données produites et de les rendre accessibles pour une meilleure vision stratégique dans la conduite des politiques appliquées à Bordeaux.

Etablir un plan de communication autour du projet social de Bordeaux

La communication participe au dynamisme d'un projet et à la motivation de ses acteurs et constitue une aide à l'accès au droit des publics. Elle doit être déterminée et structurée par un plan de communication constitué d'actions coordonnées, en accord avec les temps forts du projet, visant à véhiculer son image positive auprès des acteurs, partenaires et du public, à rassurer et faire adhérer, ou encore à informer de l'avancement du projet.

Le développement des services aux habitants

Cette politique exprime la volonté de solidarité de la Ville avec les enjeux suivants :

- favoriser le lien social,
- protéger tous les âges de la vie,
- lutter contre les exclusions,
- promouvoir le logement et l'emploi pour tous,
- développer des gouvernances partagées et transparentes.

La démarche est ouverte, basée sur l'échange et la concertation, la Ville devant en permanence appréhender les aspirations de la société à l'échelle et à la mesure d'un territoire dans toute la diversité des individus et des groupes et s'enrichir ainsi des propositions des partenaires comme des acteurs de proximité.

Forte de ce travail partenarial, la Ville peut produire des actions concrètes, simples, pratiques en prenant le temps nécessaire et en favorisant les actions de prévention.

I - En ce qui concerne **la petite enfance**, la Ville se doit d'assurer le bon fonctionnement des établissements et d'améliorer la qualité de l'accueil et l'accessibilité pour le plus grand nombre de familles bordelaises. Ce sont les 2 objectifs prioritaires poursuivis. Ces deux axes se conjuguent étroitement à la nécessité d'anticiper les besoins des populations des nouveaux quartiers.

L'engagement pris d'augmenter quantitativement l'offre d'accueil en direction des 0 – 3 ans se poursuit.

Au 30 juin 2011, 5 125 enfants bénéficiaient d'un accueil, tous modes d'accueil confondus. Un an plus tard, ce sont 5 401 enfants qui sont accueillis sur 4 165 places, soit une progression de 276 enfants en douze mois.

L'augmentation du nombre de places ne peut être atteinte qu'avec la diversification des acteurs de la petite enfance et passe donc par le maintien de la politique volontariste du financement des établissements d'accueil petite enfance associatifs. C'est ainsi que près de 5 millions d'euros ont été versés en 2012 aux associations. De nombreux projets en cours d'étude devraient aboutir d'ici fin 2013 : 35 places pour la Fondation d'Auteuil aux Aubiers, 20 places pour l'association AGEAC CSF sur l'îlot Armagnac, 15 places rue des Sablières pour l'association ALEMA et 20 places pour Lucilann à Caudéran.

Au total, ce sont 414 places associatives (46 places P'tit Bout Chou et 40 places projet de crèche sur l'eau) et municipales (Berge du Lac (58), Détrois (60), A Thomas (60), BAF (60), qui seront créées d'ici 2014. Elles permettront d'accueillir environ 568 enfants.

La poursuite de l'effort sur le taux de présentisme des enfants dans les structures ainsi que le dynamisme des créations de places chez les assistantes maternelles assurera l'atteinte de l'objectif fixé à 6 000 enfants en 2014.

Parallèlement à cet objectif quantitatif, la Ville, a développé une offre qualitative :

❖ L'offre de service relative à la gestion d'une liste d'attente et à l'organisation de commissions communes aux structures municipales et associatives, en partenariat avec la CAF, est mise en œuvre depuis avril 2011. Elle permet d'améliorer l'accompagnement des familles dans leurs démarches ainsi que les conditions d'accès aux établissements petite enfance. En 2013, l'application d'une liste de critères partagés entre les structures associatives et municipales permettra d'offrir une place aux familles les plus prioritaires.

❖ Par ailleurs, le travail entrepris en collaboration avec l'AFNOR pour la création du label Certi'Crèche depuis octobre 2010 devrait connaître son aboutissement en juin 2013 avec la certification de l'ensemble des crèches collectives.

❖ Plusieurs projets seront poursuivis :

- La valorisation des services d'accueil familial par une politique renforcée de recrutement des assistantes maternelles et la continuité de la réflexion sur la mutualisation des moyens des structures d'accueil collectif et familial. De plus, une réflexion sera entreprise sur la création du premier multi accueil collectif et familial sur le quartier des Aubiers. Enfin, un soutien aux porteurs de projets de maisons d'assistantes maternelles (MAM) sera mis en œuvre.

- Le renforcement du soutien à la parentalité par le développement des lieux d'accueil enfants parents

Compte tenu du succès de la première action en faveur des pères séparés, la création d'un second groupe de parole, dans le cadre du 3ème projet social sera étudiée.

II - En matière d'éducation, la double orientation de la Ville s'appréhende aujourd'hui dans une démarche d'optimisation des moyens.

Elle porte sur :

- une exigence de consolidation des acquis et des investissements concernant le patrimoine scolaire, les moyens d'actions éducatives, les moyens humains mobilisés depuis 1995,
- et une obligation d'anticiper l'arrivée de nouvelles populations à scolariser dans les quartiers nouveaux ou en renouvellement urbain.

-

A l'horizon 2030, et compte tenu de la croissance de population attendue, notamment dans les nouveaux quartiers (Euratlantique, Bassins à flot, rive droite ...), c'est en moyenne un groupe scolaire nouveau par an qu'il faudra réaliser. A ce titre, 2013 devrait notamment voir l'avancement de la reconstruction du groupe scolaire Albert Thomas, et le lancement du premier groupe scolaire des Bassins à flot.

Les 6 objectifs principaux présentés en 2008 prennent appui sur les orientations du projet urbain, de l'agenda 21 et du troisième projet social :

- poursuivre la réhabilitation des locaux scolaires ;
- favoriser l'accessibilité des locaux aux personnes porteuses de handicap ;
- poursuivre l'adaptation et la valorisation de l'offre d'actions éducatives et pédagogiques de la ville dans le cadre du partenariat conclu avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (ex Inspection académique) ;
- accompagner l'évolution des nouvelles technologies de communication dans les écoles ;
- accroître les propositions d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- développer l'accessibilité des services à destination des familles (restauration, garderies...).

L'analyse des données des années précédentes montre une constante évolution du nombre d'enfants inscrits dans les écoles et fréquentant la restauration scolaire.

En outre, l'étude prospective des effectifs scolaires et la mise en œuvre du Projet Urbain qui amène l'émergence de nouveaux quartiers (La Berge du Lac, Bassins à Flot, Bastide-Niel,...) démontrent l'accroissement des jeunes élèves.

En 1995, le nombre d'enfants inscrits à l'école était de 13 550.

En 2010, il est de 14 920 soit une augmentation de 12 % en maternelle et 8,8% en élémentaire.

En 2011, il dépasse les 15 300.

En 2012, il dépasse les 15 500.

Pour la rentrée scolaire 2012, 11 classes ont été créées ; 9 l'ont été dans les écoles existantes par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (3 maternelles, 6 élémentaires). Le premier groupe scolaire de la Berge du Lac, le groupe scolaire Vaclav Havel, est livré pour la rentrée avec l'ouverture d'une classe, puis, au fur et à mesure des inscriptions, les classes nécessaires.

La Ville continue d'anticiper l'arrivée de nouvelles populations à scolariser dans les quartiers nouveaux ou en renouvellement urbain : à la suite du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du 1^{er} groupe scolaire des Bassins à Flots, les études du projet se poursuivent.

Conformément aux objectifs de l'agenda 21, l'ensemble des travaux menés sur le patrimoine scolaire intègre les objectifs de développement durable et de haute qualité environnementale : un effort est apporté aux travaux d'économie d'énergie, afin d'améliorer le confort thermique et de diminuer les consommations. Par ailleurs, dans un souci d'extension des modes d'accueils, mais également de rationalisation des espaces et des budgets alloués, les projets prendront également en compte les différents temps d'accueil de l'enfant de 0 à 6 ans.

Dans le cadre de la nouvelle gestion déconcentrée des budgets dédiés aux remplacements des agents des écoles et des crèches absents pour une longue durée, une attention particulière doit être portée au maintien des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements.

En collaboration avec la Direction des Parcs et Jardins, et sur la base de projets menés par les écoles, l'aménagement de jardins pédagogiques sera poursuivi. Les déplacements doux seront encouragés en recherchant des possibilités de stationnement pour les vélos dans l'école et sur le domaine public.

En accord avec la politique d'accueil généralisée des enfants à la restauration scolaire, la Ville poursuit la mise en adéquation des besoins en capacité de restauration avec l'augmentation des enfants fréquentant la restauration scolaire, le recrutement de personnel compétent pour accompagner ce temps d'interclasse et de restauration scolaire. La demande des familles a fortement progressé : 77 % des enfants fréquentaient la restauration scolaire en 1995, 93 % en 2011, 95.5% mi 2012. En 2012, l'ensemble des demandes ont été prises en compte.

Par ailleurs, la Ville poursuit une réflexion de mutualisation des personnels techniques et des locaux entre la petite enfance et les écoles maternelles et élémentaires.

Les moyens d'actions éducatives mis à disposition des écoles s'inscrivent quant à eux dans une logique d'innovation. L'année 2012 a vu la poursuite du programme d'accès de tous les enseignants et élèves bordelais aux ressources informatiques et numériques (renouvellement des postes informatiques pédagogiques et de gestion). Le projet de déploiement d'un environnement numérique de travail (ENT) a été finalisé en partenariat avec plusieurs communes de la CUB et l'Education Nationale. Il a conduit au lancement mi 2012 d'un appel d'offres de prestations de services nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de l'ENT en 2013.

A la fin de l'année 2012, 290 tableaux numériques (TNI) auront été installés. En 2013, l'ensemble des classes élémentaires seront équipées. Une étude sur les impacts et les usages des TNI sera conduite en partenariat avec l'Education Nationale.

Enfin, la Ville a renouvelé en juillet 2012 la convention éducative avec les services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde pour une période de 3 ans renouvelables.

III - La politique territoriale en direction de la **jeunesse** va se poursuivre dans le cadre du deuxième Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2011 à 2014.

L'accueil éducatif et de loisirs des enfants de 3 à 11 ans prend en compte l'analyse et l'évolution des demandes d'accueils et de garde des familles, et notamment :

- la croissance démographique forte et continue,
- le comportement des familles nouvellement arrivées qui font très fortement appel à l'offre d'accueil proposée par la Ville,
- les changements à venir dans les rythmes scolaires, annoncés par le gouvernement qui vont affecter l'offre d'accueil du projet périscolaire.

Aujourd'hui, une place en Centre de Loisirs est occupée en moyenne par deux enfants, au lieu de 3 il y a quelques années. Pour maintenir un niveau de réponse suffisant pour les familles, et en accord avec la Caisse d'Allocations Familiales, nous nous sommes donc engagés à augmenter sensiblement notre taux de couverture.

La Ville va également poursuivre l'harmonisation des conditions d'accueils périscolaires dans les écoles élémentaires, en accompagnant les associations pour ajouter de la qualité à leurs projets d'accueil et d'activités.

Dans un contexte budgétaire très contraint, l'objectif de maintien des places d'accueil en nombre suffisant ainsi que leur développement dans les nouveaux quartiers d'habitat, sera poursuivi.

Le centre d'animation Ginko sera ouvert au printemps 2013 avec pour objectif premier de créer sur ce nouveau quartier du lien entre les habitants. De plus, un partenariat sera assuré avec le Centre d'Animation du Lac afin de créer des synergies et assurer une réelle transversalité des actions sur les deux quartiers.

L'ensemble de cette politique d'accueil fera l'objet d'un forum sur la coéducation au printemps 2013 auquel seront associés les familles, les associations, les services de la Ville et institutions partenaires de l'éducation des enfants, au terme de la tenue d'ateliers à l'échelle de chaque quartier. Cette démarche est inscrite dans le projet social.

Dans le même temps, 2013 verra un renforcement de l'action du conseil des jeunes élargi et rénové. Il participera activement à la représentation des jeunes dans la ville et permettra de rendre plus lisibles les actions de la Ville en direction des adolescents et des jeunes adultes.

La carte jeune culture sport remplacera la carte culture pour démultiplier l'offre d'activités auprès des jeunes et élargir le nombre de bénéficiaires.

Le soutien aux initiatives à travers l'opération AJC rencontre un réel succès auprès des associations de jeunes. Ce dispositif sera donc poursuivi avec une évaluation plus fine de l'impact des actions soutenues.

Enfin, la Ville a redéfini et précisé dans le cadre d'une démarche participative de nouvelles perspectives quant aux réponses à apporter aux jeunes adolescents. Celles-ci, traduites en nouveaux objectifs, ont fait l'objet d'un appel à projet adressé aux associations Jeunesse pour une mise en œuvre des actions dès 2013.

S'agissant de l'hébergement, l'auberge de jeunesse sera confiée à un nouveau gestionnaire sur la base d'une délégation de service public.

Par ailleurs, l'établissement « Domaine de La Dune » a été doté d'une nouvelle direction en 2011, un projet de service, en cours de rédaction précisera la vocation pluri générationnelle et pluri disciplinaire de cet équipement.

IV – En direction des **séniors**, la Ville poursuivra l'amélioration de l'offre de services (accueil, animation et logement) pour affirmer la place des personnes âgées dans la cité : une carte « senior » dédiée sera créée et des guides par quartier seront réalisés pour informer sur les structures, les activités et les services de proximité.

Dans le souci d'adapter l'offre d'animations aux besoins, un nouveau programme d'activités de loisirs et de prévention sera mis en place dans les vingt-cinq clubs seniors et les 3 ateliers de la Ville de Bordeaux

Le programme de réhabilitation des résidences de personnes âgées gérées par le CCAS sera mené à son terme dans les 3 ans. Le processus de rapprochement avec les clubs sénior sera poursuivi et de nouveaux services (accompagnement médico-social, coiffure, buanderie, accès internet, activités de loisirs, restauration, système de télé assistance, astreinte gérontologique...) mis en place.

Les chantiers de réhabilitation des résidences Achard et Dubourdieu seront lancés pour une livraison programmée au premier trimestre 2014. Par ailleurs, le choix de l'opérateur chargé de réaliser le programme de réhabilitation des résidences Bonnefin, Alfred Smith, et Billaudel, Notre Temps, sera effectué début 2013. Ce vaste chantier permettra de rénover et de mettre aux normes les immeubles, ainsi que d'optimiser leur fonctionnalité (augmentation de la capacité d'accueil),

Deux équipements structurants et innovants ouvriront leurs portes au cours de l'année : l'EHPAD la Clairière sur le site de Lussy, ainsi qu'un nouvel atelier au sein de la maison polyvalente GINKO.

Le transfert du Logement Foyer Plein Ciel de Mérignac dont la reconstruction démarre sur le site du Petit Trianon à Bordeaux permettra la création d'un EHPAD de 50 places et d'une résidence pour personnes âgées de 25 places pour une livraison prévue au premier semestre 2014. Ce transfert vise à étendre l'offre de services sur le quartier du Grand-Parc par la création d'une plate-forme de services comprenant l'accueil, l'information, et l'hébergement de personnes âgées autonomes et dépendantes, la restauration et l'animation

V – La Ville, avec son **CCAS**, dont les missions sont inscrites dans le 3^{ème} projet social de Bordeaux, soutient des actions en faveur du public le plus démuné. Il est également impliqué dans des actions de prévention de l'exclusion et d'insertion des personnes en difficulté. Son offre de service spécifique en matière d'accueil et de logements se traduit, notamment, par la poursuite de la requalification lourde de certains équipements.

Dans ce but, la convention avec le Conseil Général sera renouvelée afin de proposer un accompagnement social aux publics exposés à une fragilité en raison de leur situation ; cet accompagnement concerne les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et les jeunes. L'accompagnement social mis en œuvre doit permettre de lever les freins à l'emploi, notamment pour les personnes rencontrant des difficultés liées à la santé et au logement.

Les services renforceront aussi le travail en réseau avec les partenaires. Ainsi, concernant les questions de santé, le partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) sera conforté notamment pour construire des réponses adaptées aux personnes en errance présentant des pathologies qui nécessitent un hébergement et une prise en charge spécifique.

La priorité sera mise sur la réduction de la **précarité** (énergétique, de santé, alimentaire, numérique...), avec deux axes d'intervention :

- L'accompagnement de projets émanant de partenaires de la ville ou directement de services municipaux : développer l'offre de logement des jeunes sur la ville, concourir au relogement des populations Roms installées dans des squats, veiller à la répartition des lieux d'accueil sur le territoire comme la création de nouveaux mais aussi les questions de santé ou d'aide alimentaire...

Une attention particulière sera portée au dispositif hivernal et à la mise en place d'un système d'hébergement efficient pour l'hiver 2012-2013.

- La précarité énergétique : l'état des lieux réalisé en 2012 sera exploité et prolongé par un plan d'action commun et des actions transversales pourront être mises en place.

Concernant le centre d'accueil d'urgence de Leydet, le projet d'humanisation de l'établissement vise l'amélioration et l'adaptation de l'accueil, de l'hébergement et des prestations aux besoins des publics. Il s'accompagne d'un plan de retour à l'équilibre financier (CREF) qui fait l'objet d'une convention avec les services de l'Etat.

Pour mémoire, les travaux engagés depuis juin 2010 comportent deux phases de programmation distinctes et complémentaires :

- La 1ère phase a eu pour objet de compléter la requalification partielle menée en 1999-2000, et de prendre en compte les évolutions des normes de sécurité. Cette première partie de travaux se termine actuellement.

- La 2ème phase, qui démarrera prochainement, vise à la réhabilitation complète du centre Leydet afin d'améliorer l'offre de service. Le projet prévoit la création d'un espace d'urgence de 65 places, l'extension de la structure « halte soins santé » à seize places, la réhabilitation du CHRS Nansouty avec une capacité d'accueil de 18 places sur site et 7 places externalisées en diffus. Le tout portera la capacité d'accueil du Centre Leydet à 106 places

VI - En matière de Développement Social et Territorial, la Ville continuera de mobiliser ses moyens pour faire en sorte que la situation sociale des quartiers les plus fragiles ne se dégrade pas. Il s'agit, notamment à travers la mise en œuvre de dispositifs contractuels (concernant d'une part des territoires et d'autre part des publics), de contribuer à l'égalité des chances (en matière par exemple : d'accès à l'emploi, de développement économique, de réussite éducative, de santé, et de sécurité publique) et à la lutte contre les discriminations.

Dans un contexte particulièrement tendu au niveau des partenariats financiers, la prolongation jusqu'en 2014 du contrat urbain de cohésion sociale permettant notamment de mobiliser les financements de l'Etat, est nécessaire. Le ministère de l'égalité territoriale et du logement doit donc rapidement préciser sa politique sur les secteurs prioritaires d'intervention, la poursuite des programmes de réussite éducative, les orientations en matière de prévention de la délinquance, le renouvellement urbain, etc.

Dans ce contexte, il paraît indispensable de conduire en 2013 un travail partenarial afin de partager les objectifs stratégiques concernant le développement des territoires de projet et les actions menées en faveur des publics les plus en difficultés.

L'accompagnement de la mutation de la Ville constituera une priorité : autour des nouveaux quartiers : Ginko, Bassins à Flots, dans le cadre des grands projets urbains : Euratlantique, Re-centre, Rive droite, il s'agira de faciliter la compréhension et l'appropriation de ces opérations par les habitants en place (alimentation des concertations), de faire en sorte qu'elles soient l'occasion de répondre à leurs besoins (réalisation de nouveaux équipements) ou encore qu'elles profitent en priorité aux proches demandeurs d'emploi (clause et chantier d'insertion, chantier formation, politique achat responsable).

En matière de cadre de vie et lien social, les démarches de gestion urbaine de proximité permettant de mobiliser et coordonner l'intervention des acteurs de terrain (Propreté, Espaces verts, Bailleurs, services de la CUB) dans les quartiers seront poursuivies (Le lac, Benauges, Saint-Jean) et développées (PNRQAD, Bacalan). Les bilans des démarches engagées, les résultats produits auprès des habitants confirment les réponses très positives, concrètes et rapides qu'elles apportent dans des secteurs où les questions de cadre de vie sont sensibles.

A la croisée des problématiques environnementales et des questions de lien social, le soutien aux initiatives de jardins partagés sera consolidé.

Les questions d'insertion, d'emploi et de développement de l'Economie Sociale et Solidaire feront partie des projets prioritaires sur les quartiers de la politique de la ville au même titre que le développement des projets en lien avec la réussite éducative.

Une attention particulière avec des moyens adaptés sera portée à la prévention des conduites à risques notamment à destination des jeunes.

Enfin, parce que la Ville doit faire face à un exceptionnel développement des squats sur son territoire, l'effort engagé en matière de suivi, de médiation et de gestion de ces situations sera poursuivi au côté de nos partenaires (CUB, Etat,...).

VII - Plusieurs actions transversales seront développées :

1. Concernant l'action en faveur des **personnes en situation de handicap**, la Ville s'attache à impulser, à accompagner et mettre en œuvre une politique active dans le but de favoriser leur intégration dans la vie de la cité. Elle mobilise dès que cela est nécessaire l'expertise et l'avis des associations partenaires du conseil ville et handicaps.

L'intégration dans la vie de la cité des personnes en situation de handicap doit notamment se concrétiser par la mise en accessibilité de tous les bâtiments municipaux. Le diagnostic de l'ensemble des établissements recevant du public du patrimoine de la ville a été établi. Il a permis de construire le schéma directeur de mise en accessibilité pluriannuel (2010/2014) des bâtiments municipaux.

Au-delà de ce programme prioritaire, la Charte Ville et Handicaps signée en 2011 définit 4 axes principaux :

- Développer l'accessibilité aux manifestations et à l'espace public,
- Favoriser l'emploi des personnes handicapées,
- Mener des actions de concertation avec les associations du conseil Ville et Handicaps,
- Mener des actions de communication et de sensibilisation.

2. L'action menée en matière de **diversité et de lutte contre les discriminations** répond à un enjeu de cohésion sociale et recherche les moyens d'une meilleure égalité de traitement dans l'accès aux droits essentiels.

Pour l'année 2013, trois axes seront privilégiés pour favoriser la diversité :

- Le développement des échanges interculturels* : la valorisation de l'ouvrage sur les atouts de la diversité culturelle à Bordeaux coproduit avec le Conseil de la Diversité sera menée sous diverses formes (diffusion, communication presse et événementielle, manifestation, conférences). La Journée en l'honneur des Citoyens naturalisés de Bordeaux sera reconduite

La promotion des actions mémorielles : 59

- La poursuite du dialogue inter religieux*

La promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations s'appuie sur le réseau des acteurs de terrain et s'implique dans les instances départementales de la « cohésion sociale ». avec deux axes prioritaires

- *l'accompagnement des victimes de discriminations.*
- *le soutien des Anciens Combattants Etrangers*

Le développement sportif

En matière de développement sportif, la Ville a pour ambition de répondre aux attentes et de favoriser la pratique du plus grand nombre par la mise à disposition de moyens humains, logistiques et financiers nécessaires. Cette politique se construit au travers de trois secteurs d'intervention que sont les équipements sportifs structurants, le sport éducatif et de loisirs, et le sport de haut niveau.

En ce qui concerne les *équipements sportifs structurants*, l'année 2013 sera une année où les projets entreront en phase opérationnelle. Il en est ainsi pour le « nouveau stade » qui commencera à surgir de terre. Il en sera de même pour le « Palais des sports » dont les travaux sont prévus à débiter fin du premier semestre. Pour la Patinoire, les travaux de rénovation des installations de production de glace sont programmés en milieu d'année.

Dans le domaine du *sport éducatif et de loisirs*, la construction et la gestion des équipements, l'entretien, la rénovation et l'adaptation du patrimoine existant, permettront de poursuivre le soutien au mouvement sportif par, entre autres, une large mise à disposition d'équipements (131 000 heures par an).

L'ouverture du gymnase Armagnac en Mars 2013 permettra de rééquilibrer l'offre d'équipements dans le secteur sud de la Ville et de répondre aux nombreuses demandes exprimées par les sportifs et les établissements sportifs de proximité. Le site de Virginia à Caudéran sera en chantier pour une livraison de l'équipement à la rentrée sportive suivante.

La démarche pluriannuelle interne d'amélioration du suivi technique et réglementaire des équipements (kits sécurité et contrôle d'accès) sera poursuivie en 2013.

La Ville développera également un programme spécifique d'animation sportive de la cité. Ce programme se décline notamment au travers du sport scolaire qui s'exerce suivant des modalités renouvelées et optimisées.

Ainsi, après la normalisation des relations avec le Conseil général concernant la mise à disposition des équipements sportifs aux collèges pour la pratique de l'éducation physique et sportive, 2013 sera la première année d'application de la convention de réciprocité entre la Ville et La Région Aquitaine. Adossé à un plan pluriannuel d'accompagnement financier par la Région Aquitaine des projets d'équipements sportifs municipaux, un programme de recherche de plein emploi des équipements du territoire est mis en place. Les lycéens utilisent gratuitement les équipements sportifs municipaux sur le temps scolaire, et les associations sportives bordelaises bénéficient prioritairement d'un accès gratuit aux équipements sportifs des lycées sur le temps extra scolaire.

La Ville continuera à s'inscrire comme un partenaire incontournable de l'Education Nationale par la mise à disposition d'éducateurs sportifs lors des séances de natation scolaire et par la pérennisation des 16 parcours de course d'orientation concourant ainsi à l'épanouissement d'une culture sportive chez le public jeune.

Suite au succès des différentes actions proposées au public sénior (expérimentation de l'activité marche nordique, activités lors du quai des sports et toute l'année dans les piscines), un programme régulier d'activités physiques et sportives va être mis en place.

Dans les piscines, 2013 verra une ouverture accrue des ouvertures des piscines pour le grand public (+ 10 heures par semaine), l'extension de l'offre de l'école bordelaise des activités aquatiques et l'amélioration des procédures de sécurité, suite à la réalisation de projets d'établissements.

Dans le but de toucher le plus grand nombre, dans un cadre ouvert et non fédéral en particulier, les actions menées en direct par la Ville (quai des sports, plage du lac, savoir nager...) seront poursuivies et renforcées, s'appuyant sur les bons résultats d'activité de l'année 2012.

L'accompagnement du mouvement sportif se concrétise également par aide financière importante sur les projets associatifs dans un partenariat contractualisé, en allant du sport amateur au sport professionnel.

Dans le domaine du *sport de haut niveau et performance*, ce soutien permet aux équipes de représenter la Ville au plus haut niveau et d'offrir ainsi toujours plus de spectacle sportif aux amateurs bordelais (1 000 000 de spectateurs attendus sur les événements sportifs 2013). Les 11 montées de clubs sportifs en disciplines collectives ont été confirmées cette année.

Enfin, après un programme événementiel 2012 axé sur l'Olympisme (France BMX sur la place des Quinconces), la Ville de Bordeaux accueillera le départ de la course à la voile Solitaire du Figaro en juin 2013, en en faisant le moment phare de la fête du fleuve, conjuguant une nouvelle fois promotion de la ville et de son patrimoine.

Participation et vie démocratique

Cette politique poursuit plusieurs finalités :

- Favoriser l'expression et la participation de tous les habitants au travers d'une concertation régulière avec la Ville en lien avec les acteurs locaux
- Promouvoir l'accès au droit de tous les habitants,
- Multiplier les liens entre les habitants,
- Accompagner les initiatives locales, les démarches des usagers, des habitants, des associations ...

Depuis 2008, la Ville favorise le développement du **dialogue citoyen** par la mise en place de 8 mairies de quartiers et de divers outils d'échanges et de concertation entre les élus et leurs administrés.

Les conseils de quartiers font partie de ce dispositif. En mars 2011, une expérimentation visant à faire évoluer leur fonctionnement a été mise en place dans les quartiers Victor Hugo/ St Augustin et St Michel/ Nansouty/ St Genès. Cette nouvelle formule sera généralisée progressivement dans les prochains mois.

Parallèlement, les dispositifs d'échanges se développent autour des grands projets d'aménagement mais aussi sur des questions « quotidiennes » : réunions en pied d'immeuble, réunions de rues, forums d'expression libre...

Une charte de la participation citoyenne sera mise en œuvre en 2013., fixant les principes d'organisation de la Ville autour du dialogue citoyen.

Dans le domaine de la **vie associative**, les préconisations formulées en 2012 seront appliquées : création d'une bourse du bénévolat en ligne, publication d'une charte de la vie associative, reconduction du programme de formations, organisation de soirées débats, poursuite de l'amélioration, à coût constant, des événements associatifs

Dans un contexte budgétaire contraint, la Ville souhaite rationaliser et mutualiser les locaux mis à disposition des associations qui sont logées à titre permanent et le plus souvent à titre gracieux. La rédaction d'une charte d'utilisation des locaux est en cours.

Afin de préserver, valoriser l'initiative associative et promouvoir le bénévolat, de nombreuses actions seront menées :

- Création d'une *bourse du bénévolat en ligne* sur le portail de la Ville dès 2013 avec une parution des offres et des demandes de bénévoles ;
- Rédaction d'une *charte de la vie associative*
- Reconduction du *programme de formations* dédié aux bénévoles associatifs
- Organisation de *soirées débat*,
- poursuite de *l'amélioration, des événements associatifs* tels que Cap associations, les pique-niques de quartier, la journée mondiale du bénévolat, la conférence de la vie associative...

Concernant les équipements, l'amphithéâtre de l'Athénée Père Joseph Wresinski rénové sera livré en début d'année 2013 avec notamment une attention toute particulière portée à l'accessibilité des personnes handicapées.

Parmi les autres travaux des équipements mis à disposition du monde associatif, prévus pour 2013, il est à noter la restructuration de la salle Saint Augustin, la réhabilitation de la Halle des douves, la construction d'une maison polyvalente sur la quartier Bordeaux Maritime, la reconstruction du centre d'animation Argonne

Dans le domaine de **l'état civil**, l'objectif principal reste de procurer aux administrés un service administratif de qualité, accessible et réactif, dans le cadre d'une réglementation nationale évolutive.

La démarche d'amélioration de la qualité entreprise en 2010 dans le domaine de l'état civil et des formalités administratives a été pour la deuxième année consécutive reconnue, en 2012, avec la confirmation de la certification AFNOR-AFAQ Qualiville,

La dématérialisation d'un nombre grandissant d'actes de la vie administrative, soutenue par l'Etat depuis déjà de nombreuses années, trouve progressivement des applications dans nos prestations d'état civil et de formalités administratives, participant ainsi de l'amélioration de l'accès du citoyen aux droits, de la simplification des démarches pour les administrés, inspirée du principe de guichet unique, et de l'accélération des réponses de l'administration.

S'agissant des cimetières, la campagne de restauration de La Chartreuse et de sauvegarde du patrimoine funéraire se poursuit avec la réfection des murs d'enceinte, la rénovation de concessions appartenant à la Ville et présentant un caractère architectural ou historique, la mise aux normes des toilettes publiques Bonnac, la rénovation des allées et le changement des menuiseries du dépositaire et du bureau de la conservation. Au cimetière Nord, sont prévues la réfection d'une première tranche du réseau d'assainissement, la poursuite de l'aménagement de la série R (humanisation de la série des terrains non concédés) et une étude sur la construction d'un ossuaire.

La prévention des risques et la tranquillité

La politique de tranquillité publique, par une présence accrue sur le terrain et la mise en œuvre d'actions de prévention, de médiation et de dissuasion, vise à garantir la sécurité et à lutter contre toutes formes de nuisances urbaines.

L'émergence de nouvelles problématiques urbaines nécessite une plus grande présence de la Ville sur les secteurs sensibles. Ainsi, les quais feront l'objet d'un contrôle renforcé en soirée afin de lutter contre les effets de la suralcoolisation notamment chez les jeunes. De plus, une commission communale de discipline des débits de boissons créée en 2012 permet de prononcer des sanctions contre les établissements qui ne respectent pas la réglementation en matière de vente d'alcool ou d'horaires d'ouverture.

La vidéo protection sera renforcée, avec la pose de 3 caméras dans les secteurs Cours de la Marne/ Rue Leyteire, Marne/ André Meunier et place du Palais.

La modernisation des locaux et des équipements permettra d'optimiser les délais d'intervention, d'améliorer les conditions de travail et de renforcer la sécurité des agents.

Le stationnement payant favorise les riverains et contribue à faciliter l'exercice d'une activité commerciale en luttant contre les « véhicules-ventouses ». Elle s'inscrit également dans une démarche globale de développement durable en réduisant la place de la voiture en ville et en privilégiant les modes de déplacements doux.

L'extension du stationnement payant se poursuivra en 2013. L'acquisition, la pose, la collecte et la maintenance des horodateurs seront externalisées afin de recentrer les équipes sur leur cœur de métier, notamment la surveillance. Dans ce domaine, la mise en place en 2012 des dispositifs de verbalisation électronique a eu des effets positifs.

La prévention des risques a pour objectifs la protection de la population en terme de santé publique et d'hygiène, la prévention et la sécurité incendie, la prévention des risques majeurs.

La Ville a fait le choix de s'investir dans une politique locale active de santé publique à travers des actions de coordination, de développement de réseaux et d'actions de prévention en cohérence avec les orientations nationales et régionales de santé publique.

L'élaboration du Plan Communal de Santé Publique et la participation au Plan Local de Santé témoignent de cette volonté.

Suite à l'élaboration de la carte bruit, la Ville définit un certain nombre d'actions de prévention regroupées dans un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Ce plan qui sera finalisé en 2013, vise à coordonner l'ensemble des interventions de la Ville en matière de prévention quelles que soient les origines de la nuisance sonore.

En matière de lutte contre la pollution atmosphérique, la Ville contribue à l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère piloté par l'Etat (DREAL).

En matière de sécurité civile, la Ville coordonnera les travaux d'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde et développera l'information préventive des populations en synergie avec le futur Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) élaboré à l'échelon national.

La démocratie culturelle

Bordeaux entend faire de la démocratie culturelle un fondement incontournable de sa politique. C'est en offrant une approche renouvelée d'une culture capable de s'adresser à chacun d'entre nous, de faire le pont entre les cultures, les milieux sociaux et les générations que Bordeaux se veut exemplaire. Cette exigence doit s'appuyer à la fois sur une approche territoriale renouvelée et sur un ciblage des publics prioritaires renforcé.

- Rapprocher la culture des Bordelais

Condition incontournable de la démocratie culturelle, la territorialisation de la politique culturelle constitue un axe majeur du mandat et s'appuie à la fois sur une réflexion d'ampleur sur le maillage culturel, sur la formation et l'animation culturelle et des investissements qui accompagnent une politique de proximité renouvelée.

Le Plan d'Aménagement Culturel Territorial fera l'objet d'échanges et de concertations avec les élus, les services et les opérateurs culturels. Sur la base d'une étude innovante et ambitieuse remise en 2012 et menée par une équipe de recherche de l'institut de démographie de Bordeaux IV, les années 2013 et 2014 seront consacrées à l'ajustement des plans d'action de la Ville et des projets scientifiques culturels des établissements, grâce aux données d'analyse et de prospective fournies.

Engagés en 2011, les travaux de requalification des espaces publics de la Bibliothèque Mériadeck seront achevés à l'été 2013, alors que le réseau de la lecture publique renforcera sa présence dans les quartiers grâce à l'ouverture de deux bibliothèques de quartier : Armagnac et Saint-Augustin.

Ces réalisations permettront de mettre en œuvre dans des espaces nouveaux ou remodelés une politique culturelle de proximité dans des lieux de construction sociale et citoyenne qui accompagnent le développement de la Ville et l'évolution des modes de vie des habitants

La proximité sera également renforcée par plusieurs actions de concertation : autour des aménagements à apporter à l'édition 2014 d'Evento, autour de l'étude du PACT évoquée plus haut.

Les grands chantiers du mandat poursuivent leurs avancées, simultanément à la réflexion sur les méthodes d'approche des publics: nouveau projet scientifique et culturel pour les archives relocalisées dans l'ancienne Halle aux farines (ouverture novembre 2014) ; nouvelle présentation et enrichissement des collections à l'occasion de la requalification du Muséum (ouverture septembre 2014), démarrage des premiers travaux à la Base Sous Marine pour faire migrer cet édifice en espace public au cœur du futur quartier des bassins à flots.

- Favoriser l'ouverture à de nouveaux publics

Les jeunes publics

Le succès de la carte Culture à l'attention des 0-25 ans (plus de 15 000 bénéficiaires à ce jour) encourage à accentuer les actions en faveur de ce public cible, notamment en développant partenaires et privilèges accordées par la carte. Ainsi, en 2013 l'offre sportive rejoindra l'offre culturelle au sein d'une carte qui devient la « carte jeune Culture-Sport »

Si les visites scolaires attirent près de 100 000 élèves par an dans l'ensemble des musées, les ateliers destinés aux plus jeunes proposés par les musées de la ville doivent également répondre à une demande toujours plus forte. Dès lors, le CAPC lancera en janvier 2013 des

ateliers « familles » durant les week-ends qui constituent les jours de plus grande fréquentation. Parallèlement, les ateliers monomériques des Archives Municipales en relation avec l'éducation nationale, le service Patrimoine de la DGAC et le Musée d'Aquitaine poursuivent leur essaimage à l'échelle de la région.

Si les « Premiers pas » du Conservatoire (dont le nombre de places a été augmenté sur 2012 en raison de son succès) restent emblématiques et positionnent Bordeaux comme Ville exemplaire en la matière, les Musées renforcent également leurs actions en faveur des jeunes publics : à titre d'exemple, le Musée des Tous Petits du Muséum sera achevé en 2013 alors que l'opération « Ma Voix et toi » de l'Opéra continue à se déployer à l'échelle de l'agglomération.

Par ailleurs la réalisation d'un pôle éducatif « Bassin à Flots n°2 » (2016) sera mise à profit pour aménager un espace culturel mutualisé avec des équipements culturels, éducatifs et sportifs permettant d'ouvrir les enfants aux pratiques culturelles dès leur plus jeune âge.

Les publics éloignés

En prévision de l'échéance de mise aux normes de ses bâtiments culturels (2015), la construction d'un ascenseur au sein du Grand Théâtre sera achevée au mois d'avril 2013 et permettra la mise en accessibilité complète de cet édifice patrimonial emblématique.

Des études préalables seront menées pour la mise en accessibilité du musée des Arts Décoratifs et du Musée d'Aquitaine.

Des études et des travaux seront également entrepris au sein des bibliothèques de Bacalan et du Grand Parc.

Au-delà des travaux d'accessibilité, c'est dans le cadre du projet social que les services culturels mettent en place des actions pour atteindre durablement les publics éloignés : essaimage du portage des livres à partir de l'expérience du grand Parc (mise en place progressive à Bastide, Saint-Michel, puis Bacalan) ; développement de l'espace d'expositions du CCAS ; élaboration d'un plan d'actions sur la mise en synergie entre acteurs sociaux et culturels au profit des publics éloignés ...

LE PROJET URBAIN

En 2010, Agora explorait le futur de la métropole millionnaire et son avenir peuplé de villes plus grandes, plus denses, plus étalées...

Pour sa cinquième édition qui s'est déroulée du 13 au 16 septembre 2012, Agora s'est recentrée sur l'intérieur de cette métropole et a ouvert le débat sur la valeur du ou des patrimoines.

A travers Bordeaux (re) centre, la Ville aborde aujourd'hui ces questions très complexes et invite les métropoles françaises à l'accompagnement sur ce terrain pour en faire un thème national de réflexion.

Grâce au Projet Urbain, la ville de Bordeaux est passée de 210 000 habitants en 1990 à plus de 240 000 habitants aujourd'hui. Elle souhaite, en 2030, avoir gagné 100 000 habitants supplémentaires, en construisant ou réhabilitant 60 000 logements dont 10 000 seront construits sur Euratlantique, 10 000 sur le secteur de Bastide Nord, 10 000 sur le secteur allant des Bassins à flot à Ginko, 13 500 sur le secteur de Bordeaux Nord, et de l'ordre de 16 500 en diffus sur le reste de la Ville.

Ces nouveaux quartiers devront garantir une mixité sociale, avec un objectif de 35 % de logement locatif social et 20 % d'accession à la propriété, mais aussi une mixité fonctionnelle, avec des activités de services, tertiaires et de production, notre ambition étant, sur cette durée, de créer 25 à 30 000 emplois

Ces logements comme les bâtiments à construire nécessaires à la mixité fonctionnelle devront être de qualité et répondre aux exigences du développement durable.

Cette ambition réunit de façon transversale les acteurs qui œuvrent pour mettre en place le projet urbain Bordeaux 2030 et faire de Bordeaux une ville dynamique, attirante et rayonnante pour les générations futures.

Ces aménagements sont complétés par une politique active de proximité destinée à rendre les espaces publics agréables, sûrs et conviviaux.

La politique de développement urbain

En matière de développement urbain, l'objectif est d'affirmer la dimension métropolitaine de Bordeaux et de conforter le rôle de la ville-centre dans le développement de l'agglomération bordelaise.

Parmi les orientations données aux prochaines années et inscrites dans le projet urbain, on peut relever :

- La mise en œuvre des secteurs de projets qui constituent l'arc de développement durable reliant les quartiers du Lac et des Bassins à flot, de la Bastide et des quartiers Saint Jean/Belcier, en prenant appui sur les infrastructures et des dispositifs de transports collectifs.

- L'intervention de la ville sur la nature et la complémentarité des programmations, afin de développer des quartiers à la fois diversifiés et attractifs, qui affichent chacun leurs spécificités.
- La lutte contre le processus d'étalement urbain en proposant des formes d'urbanisation soucieuses d'économiser les ressources foncières, et aptes à développer une densité satisfaisante.
- Le développement de l'offre de logements répondant aux besoins des Bordelais.
- Le rapprochement de l'habitat et l'emploi.
- L'intervention sur les quartiers anciens ou constitués afin de les intégrer à la dynamique urbaine générale de la ville, en prenant en compte le maintien en place des populations les plus fragiles.
- La volonté d'assurer la valorisation patrimoniale de la ville en lien avec le classement au patrimoine mondial, et assurer l'évolution des documents stratégiques (PSMV, P.L.U., S.C.O.T.)
- La participation active de la Ville à l'évolution des règles d'urbanisme (PLU et PSMV) afin d'en améliorer la lisibilité et la compréhension par les administrés.
- La volonté de promouvoir les préoccupations en matière de développement durable et de patrimoine et les objectifs du projet urbain au travers des autorisations d'urbanisme.

L'année 2013 sera donc l'occasion de poursuivre :

- les grands objectifs d'un développement urbain durable.
- Les études d'urbanisme et opérations d'aménagement.
- Le lancement de phases opérationnelles de secteurs de projets majeurs comme les Bassins à flot, la requalification de la rue Kleber et l'aménagement du jardin des Remparts
- La concertation et la communication autour du projet urbain.
- Le conseil et la communication en termes d'autorisations du droit des sols.
- Le recensement de la ville de pierre qui participe à la valorisation du patrimoine.

La Ville poursuivra, en liaison avec la Communauté Urbaine, la mise en œuvre concrète des grandes opérations d'urbanisme :

- Bordeaux (re) Centres (engagement opérationnel).
- Bassins à flot.
- Berges du Lac/GINKO avec le quartier des Aubiers.
- Grand Parc.
- Les opérations d'aménagement du périmètre de l'EPA Euratlantique sur Saint-Jean Belcier et Garonne Eiffel
- Aubiers/Cracovie.
- Bastide Niel.

L'année 2013 verra également l'aboutissement des réflexions pré opérationnelles et le passage en phase opérationnelle sur le secteur Brazza au débouché du pont Bacalan-Bastide.

L'animation du projet urbain sera poursuivie avec :

- La poursuite du développement du site internet Bordeaux 2030 et la mise en place de procédures de numérisations.
- L'organisation de concertations sur les secteurs de projets Aubier/Cracovie, Grand Parc, Bordeaux (Re)Centres Bassins à flot, Brazza et Niel, Joliot Curie
- la déclinaison de la collection « portraits de quartiers »
- La modélisation de la Ville intégrant les secteurs de projet dans une maquette numérique en 3 dimensions.

L'année 2013 sera l'occasion de mener différentes études sectorielles :

- Etude urbaine sur le quartier de Caudéran.
- Etude de projet urbain sur le Grand Parc.
- Etudes sectorielles sur des secteurs en diffus (CFA barrière de Toulouse, site de la clinique du Tondu, stade Chaban-Delmas)

Par son action dans le droit des sols, la Ville participe pleinement à la mise en œuvre du projet urbain 2030 par la délivrance d'autorisations d'urbanisme en assurant la plus grande sécurité juridique pour la collectivité.

Dans le cadre du projet urbain, elle joue un rôle majeur dans le développement de conseils en matière d'architecture, d'urbanisme et de construction durable à l'ensemble des administrés et autres porteurs de projet. Elle doit devenir également un acteur à part entière de l'évolution des règles d'urbanisme (PLU et PSMV) afin d'en améliorer la lisibilité et la compréhension par les administrés.

La Ville concentrera son action autour de quatre objectifs majeurs relevant du développement durable et de la qualité de service. Il s'agira concrètement de :

- Maintenir un rythme soutenu de rencontres des administrés avant le dépôt des autorisations d'urbanisme et élaborer des documents pédagogiques et de références pour aider les administrés dans leurs démarches, faire connaître les objectifs de la Ville
- Participer de manière active par le recensement aux procédures de révision du Plan local d'urbanisme et du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville (secteur sauvegardé) mises en place par la Communauté urbaine en 2010.
- Participer, avec la CUB et l'Etat, à la révision du secteur sauvegardé.
- Développer des premières actions de numérisation des procédures administratives et des dossiers archivés.
- Poursuite de l'expertise en matière de développement durable.

L'habitat

L'action de la Ville en matière de logement et de rénovation urbaine se concentrera autour de cinq actions prioritaires pour 2013 :

- intensifier la production de logements sociaux et faciliter l'accès au logement social, notamment dans le cadre de la nouvelle loi sur le logement

- Aider les propriétaires privés à rénover leur logement dans une perspective sociale et lutter contre le mal logement et l'habitat indigne.
- Promouvoir l'accèsion à la propriété, accueillir des familles.
- Créer des logements adaptés pour les personnes vulnérables.
- Construire des logements durables et de haute qualité d'usage.

La Ville sera notamment sensible à porter une attention particulière sur les sujets suivants :

- l'attribution des logements sociaux, au regard des nouveaux dispositifs d'Etat,
- habitat privé : l'OPAH RU sera un axe prioritaire d'intervention. Par ailleurs, la Ville demandera à la CUB la mise en œuvre d'un nouveau Programme d'intérêt général (PIG).
- montée en charge du Passeport 1^{er} Logement
- montée en puissance du PNRQAD-Bordeaux (re) avec les premiers chantiers de production de logements sociaux publics et de réhabilitation du parc privé grâce à l'Opah.
- opérations de rénovation urbaine de la Benaugue et des Aubiers : la Ville déposera, courant 2012, un dossier de candidature auprès de l'ANRU et des partenaires pour les projets concernant la Benaugue et les Aubiers.
- anticiper la fin de la CPA passée avec InCité
- intensifier la lutte contre la précarité énergétique
- dispositif de suivi des signalements de mal logement et d'habitat indigne
- intensifier l'action dans le cadre du Projet social
-

La **lutte contre le mal logement** est une priorité de la Ville.

Dans le cadre du programme « vivre dans un logement décent », la Ville participe en partenariat avec la CAF à une opération sur le secteur Marne-Yser qui vise à une meilleure maîtrise de la relocation et à garantir l'accès à un logement décent.

De plus, la mise en place d'outils de suivi comme la cartographie des plaintes contribuera à optimiser l'action de la Ville dans la lutte contre l'habitat indigne.

L'éclairage

Depuis 2008, la Ville a engagé le renouvellement du réseau de l'éclairage public. Ce renouvellement conjugue les orientations de l'Agenda 21 par l'investissement dans du matériel à haute performance énergétique à la recherche de confort et de sécurité des installations, notamment grâce à l'enfouissement des réseaux.

En 2013, deux nouveaux axes seront réaménagés dans le cadre des travaux communautaires.

Paysages et patrimoine urbain

Le développement du projet urbain de la Ville s'accompagne nécessairement d'un volet Paysage et patrimoine urbain. Une ville durable ne peut se concevoir sans la réalisation d'espaces verts significatifs et d'espaces publics de qualité. La négociation de la révision du PLU permettra de donner une valeur réglementaire à ces espaces.

Dans ce cadre, les six orientations définies en conseil municipal en 2010 seront poursuivies :

- conforter les espaces naturels des berges
- poursuivre la trame verte en cœur d'agglomération
- œuvrer pour une réintroduction d'une agriculture maraichère en ville
- généraliser la gestion écologique des espaces verts
- mieux éduquer, communiquer, sensibiliser
- faire du citoyen un acteur de la ville verte

Les objectifs 2013 s'inscrivent dans la continuité de cette politique menée par la Ville.

- La réalisation du Parc aux angéliques sera poursuivie en aval du Pont de pierre avec la réalisation d'une nouvelle tranche et la création d'une continuité douce au débouché du Pont Bacalan Bastide. En amont du Pont de pierre l'étude de sa poursuite sera effectuée en liaison étroite avec l'OIN Euratlantique.
- L'aménagement du Parc André Meunier (livraison avril 2014) sera lancé
- Les travaux de réhabilitation de l'espace Saint Michel seront engagés
- L'aménagement du jardin traversant de l'îlot Armagnac sera mis à l'étude
- Les études d'aménagement du jardin des remparts dans le cadre de Bordeaux [re]Centres seront effectuées

Le Jardin Botanique interviendra en appui du développement urbain durable, notamment grâce à l'expertise écologique de cet établissement. Ainsi, l'inventaire de la biodiversité urbaine sera poursuivi.

Par ailleurs, le Jardin Botanique entrera dans la deuxième phase du projet INQUIRE, visant à la production d'un document pédagogique à destination des enseignants, confirmant ainsi son rôle clé dans le développement des outils pédagogiques, d'information et de transmission du savoir concernant l'environnement naturel.

La Ville conforte également son investissement sur ce thème par l'action du Lycée Horticole dont le projet pédagogique tend à regrouper les travaux pratiques des élèves sur les grands parcs historiques de la Ville classés « Jardins Remarquables de France » et « espaces verts écologiques ».

Vie et déplacement dans les espaces urbains

La gestion de l'espace public est devenue un facteur déterminant de l'attractivité et la convivialité de la Ville.

Les opérations de maintenance et les aménagements visant à l'apaisement des circulations sont autant d'objectifs qui ont démontré depuis 1998 leur pertinence en terme de choix de mode de transport des touristes et des riverains (la part modale du vélo a plus que doublé ces dix dernières années). Ces actions seront poursuivies (contrôle d'accès, jalonnement, arceaux vélo, aménagement de l'espace public...).

Le développement économique, l'emploi et l'enseignement supérieur

Au regard des enjeux que représentent l'économie et l'emploi dans la stratégie de développement de Bordeaux, tant en terme de densification économique de la ville centre de l'agglomération que de rayonnement et d'attractivité économique, la Ville de Bordeaux oriente son action en la matière sur 4 axes principaux :

- animer les filières du tissu économique bordelais
- favoriser l'accès à l'emploi
- développer Bordeaux, ville d'entrepreneurs
- prendre la parole économique et argumenter l'attractivité du territoire

1/. Animer les filières du tissu économique bordelais :

Sur la base d'une connaissance fine des acteurs du territoire, la Ville de Bordeaux animera les relais et réseaux économiques locaux :

- en accompagnant le développement des clubs et associations de chefs d'entreprises déjà implantés sur le territoire,

- en facilitant l'émergence de nouveaux clubs sectoriels associés aux filières porteuses d'un potentiel de développement et de rayonnement de Bordeaux,
- en mettant en œuvre une programmation d'évènements professionnels à l'initiative de chefs d'entreprise permettant de valoriser la dynamique du territoire, les initiatives bordelaises et les domaines d'excellence de la ville.

La Ville de Bordeaux s'attachera à accompagner toutes les entreprises du territoire dans leur problématique de développement en lien avec le projet urbain Bordeaux 2030, avec une attention particulière portée sur les filières stratégiques déjà implantées ou à développer :

- le tertiaire supérieur
- santé humaine et médico-social
- le bâtiment et les métiers de la ville
- le commerce de détail
- le tourisme et le tourisme d'affaires
- le commerce de gros, le négoce et la petite industrie de transformation
- le nautisme et/ou la filière fleuve
- le digital

2/. Favoriser l'accès à l'emploi

La Ville de Bordeaux continuera de soutenir les actions de la Maison de l'Emploi de Bordeaux :

- le PLIE et les clauses d'insertion,
- l'École de la Deuxième Chance,
- la Plateforme Initiative et Emploi (détection et amorçage de projets d'entreprises dans les quartiers)
- les différents salons de l'emploi (en particulier Alternance et Handicap),

La Ville de Bordeaux poursuivra son action en matière de micro crédit auprès de l'ensemble des acteurs, en particulier la Caisse Sociale de Développement Local.

En lien avec l'animation des réseaux d'acteurs économique, la Ville de Bordeaux confortera ses actions en matière d'accompagnement du développement des nouvelles formes d'économie :

- Economie créative,
- Economie sociale et solidaire,
- Economie durable.

Enfin, la Ville de Bordeaux facilitera l'accès à l'emploi et à l'insertion auprès des acteurs économiques engagés dans les grands chantiers de la Ville (PNRQAD, CCTV, Grand Stade, Cité Municipale)

3/. Développer Bordeaux, ville d'entrepreneurs :

La dynamique bordelaise en matière de création d'entreprises constitue un élément fort de l'attractivité économique du territoire. La Ville de Bordeaux confortera cette dynamique en lançant deux nouvelles pépinières : la pépinière Darwin orientée sur l'économie durable et l'innovation d'usage et la pépinière des métiers de la ville aux Bassins à Flots. Dans l'objectif de valoriser la dynamique entrepreneuriale de Bordeaux, la Ville de Bordeaux mettra en œuvre une animation du réseau des 4 pépinières (partenariats, implication des chefs d'entreprises).

Afin de pouvoir répondre au plus grand nombre de nouveaux entrepreneurs bordelais, la Ville développera et animera une nouvelle plateforme digitale : « *bordeaux-entrepreneurs.com* », un espace numérique pour :

- argumenter les atouts du territoire

- informer les créateurs d'entreprises sur les dispositifs, les partenaires de l'accompagnement à la création d'entreprises, les initiatives, les évènements
- créer une communauté d'entrepreneurs

4/. Argumenter l'attractivité économique du territoire

La Ville poursuivra ses actions de promotion de l'attractivité économique du territoire par sa présence sur des salons nationaux et internationaux ainsi que par sa participation à des missions à l'étranger en mettant en place des outils de marketing territorial.

La qualité des espaces publics de proximité

La mise en œuvre d'une politique efficace de **qualité des espaces publics de proximité** suppose une adaptation permanente des moyens aux nouveaux enjeux de la ville, en intégrant l'impact des grands projets d'aménagement (Euratlantique, bassins à flots, berges du lac,...) et l'attractivité touristique croissante.

Le plan estival qui vise à concentrer les ressources dans le cœur historique de la Ville illustre bien ce souci d'apporter une réponse rapide et adaptée aux exigences particulières de la saison touristique. Il a notamment permis une amélioration sensible de la propreté et de la surveillance du domaine public dans les secteurs les plus fréquentés. Il sera pérennisé.

La propreté

Pour 2013, la clarification des compétences entre la Ville et la CUB permettra de négocier les conditions d'intervention des 2 collectivités en matière de propreté. De même, le contrat de co-développement 2012-2014 fixe dans ce domaine de nouveaux objectifs, comme le développement des locaux de remisage des bacs pour les usagers qui n'ont pas de lieu de stockage, par exemple.

Le contact avec les riverains, l'information et la sensibilisation conditionnent également le maintien d'un niveau de propreté de qualité. Aussi, le concept des « semaines de la propreté » sera-t-il progressivement étendu à l'ensemble de la Ville.

La Ville réaffirmera également ses engagements environnementaux grâce à la mise en œuvre de stations de relevage des eaux de parkings pour le nettoyage des rues, suite à l'étude de faisabilité menée en 2012 par BPA.

En outre, une plus grande implication des agents dans le tri des déchets des bâtiments communaux sera sollicitée et rendue possible grâce à un retour d'information régulier sur les volumes collectés.

La collecte des déchets fermentescibles dans les restaurants collectifs de la ville s'étendra à 10 sites supplémentaires.

L'occupation du domaine public

Une nouvelle organisation de la **gestion de l'occupation du domaine public** sera prochainement mise en place. Cette organisation redéfinit les rôles de chacun des acteurs, professionnalise, responsabilise les missions de l'encadrement de proximité et adapte la présence des agents aux rythmes commerçants.

Elle s'accompagne d'une nouvelle tarification applicable au 1^{er} janvier 2013. Les objectifs sont la simplification et la cohérence ainsi que l'introduction de tarifs dissuasifs pour les occupations ou activités dont la Ville souhaite limiter la prolifération.

A plus long terme, la réforme devra également permettre l'édition d'une facture unique pour toute forme d'occupation du domaine public à vocation commerciale. Une étude de faisabilité débutera en 2013.

Dans le cadre de cette démarche de modernisation, divers règlements ont été réformés en 2012 : réglementation des marchés, des terrasses et étalages, devantures, enseignes, chantiers sur immeubles. 2013 sera leur 1^{ère} année d'application. Enfin, les commerçants bénéficiant d'un droit d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale (terrasses, étalages) pourront demander le renouvellement de leurs droits selon une procédure déclarative.

La très forte attractivité de la Ville et le développement du phénomène festif qui l'accompagne ont fait émerger de nouveaux comportements à risque, liés à une suralcoolisation. Un nouveau cahier des charges des manifestations festives visant à encadrer strictement l'octroi des licences temporaires de débits de boissons est aujourd'hui en application. De plus, l'ensemble de notre dispositif de gestion des manifestations sera évalué en 2013.

La territorialisation des services progresse avec l'institution d'une mission de responsable de quartier qui jouera le rôle de relais administratif et technique privilégié du maire adjoint de quartier et pilotera une équipe renforcée de 4 à 7 agents : chargés de proximité, chargés de travaux et secrétariat compris , en prise directe et quotidienne avec le terrain. La gestion des travaux à l'échelle du quartier sera donc territorialisée.

Les grands travaux structurants (tram...) et les grandes opérations d'urbanisme (OIN...) resteront centralisés afin d'avoir en permanence une vue globale et ainsi d'être en capacité de programmation permanente.

Gestion et maintien du patrimoine vert

L'aménagement progressif des grandes structures paysagères, épine dorsale du projet de Bordeaux 2030, se poursuit.

Dans un contexte d'extension des surfaces d'espaces verts, les principaux objectifs en 2013 portent notamment sur :

- une qualité de service optimisée (maintenance, recherche d'esthétique et de confort, sécurité des espaces, animation), qui se concrétise notamment par la labellisation écologique des parcs, la démarche « Arbres Remarquables », mais aussi par la reconquête du label « Villes et Villages fleuris ».
- une exigence environnementale élevée, par la déclinaison de l'Agenda 21 et notamment la démarche ISO 14001, l'extension de la gestion raisonnée aux 50% d'espaces gérés non labellisés, l'élaboration de la charte de l'arbre
- un lien social développé, notamment par le développement des actions d'insertion socio-économique
- la réintroduction de l'agriculture urbaine à Bordeaux Maritime

Enfin, la Ville développera son action en terme de proximité, par l'aménagement ou le réaménagement de petits espaces de quartier (aires de jeux, opération « un arbre un banc »...) et le développement des jardins partagés, ainsi qu'en terme d'animation, s'appuyant pour ce faire sur la maison du jardinier et de la nature en ville qui multiplie les actions de communication et de sensibilisation au jardinage écologique.

BORDEAUX EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Bordeaux a vocation à devenir une métropole européenne. La qualité de nos espaces et de nos services constitue à l'évidence un premier gage d'attractivité, comme l'illustrent notre attractivité touristique grandissante et l'augmentation démographique.

Pour s'affirmer dans le rang des métropoles européennes, la Ville doit continuer à faire valoir ses atouts et à les faire connaître : notre politique patrimoniale ne se limite pas à la rénovation de nos édifices mais doit être l'occasion d'un dialogue permanent avec les habitants pour penser la ville de demain. C'est aussi le sens de notre action culturelle qui s'inscrit de plus en plus dans l'économie de la culture et gagne en lisibilité, comme l'illustre la formation d'un pôle artistique d'excellence.

Ce même esprit d'ouverture présidera à notre action internationale en 2013.

La politique d'attractivité et de rayonnement

Renforcer le rayonnement de Bordeaux

Dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire signée avec l'Etat, la Ville a souhaité créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), point de départ de visites thématiques ou d'actions pédagogiques, et lieu de conférences d'intérêt communautaire pour la collectivité territoriale, les habitants, les professionnels, les touristes et les jeunes publics. Le futur CIAP de Bordeaux a pour objectif de mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales, sensibiliser la population aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère, mieux faire connaître le patrimoine immatériel. Il répond au plan d'action opérationnel défini dans le plan de gestion UNESCO. Ce projet verra le jour courant 2013.

Les actions Ville d'Art et d'Histoire seront renforcées en 2013 par un volet spécifique à destination des scolaires (dispositifs Archimérique et Monumerique dans les lycées, ateliers de sensibilisation en école primaire, les résidences pédagogiques avec formation professionnelle) et un volet grand public avec la pérennisation des ateliers du Patrimoine, des visites de quartiers, et des cafés patrimoine.

Par ailleurs, la Ville et l'Etat cofinancent des programmes de restauration des monuments historiques. Les opérations prévues en 2013 sont la restauration du clocher de l'église Sainte Eulalie, des colonnes rostrales de la place des Quinconces, la poursuite de la première phase de la Bourse du travail ainsi que la reprise de la restauration des façades du Palais Rohan après l'intervention sur le salon doré.

Après Sainte Eulalie et Sainte Croix, c'est sur les églises Saint Pierre et Sainte Marie de La Bastide (restauration du clocher) que les efforts se porteront en 2013.

Renforcer la lisibilité de l'action urbaine

Pour contribuer au rayonnement urbain, il est nécessaire de compléter les actions de concertation et de communication destinées plus directement aux habitants par des actions visant une cible plus large comprenant aussi bien des entrepreneurs ou des investisseurs français ou étrangers en recherche d'information sur les projets de Bordeaux, des touristes

s'intéressant à l'architecture et au patrimoine, des élus et techniciens d'autres villes, des futurs habitants ...

Il faut pour cela adapter les outils de présentation de l'action urbaine de façon qu'elle soit accessible et lisible par tous.

Renforcer la communication sur internet

Le site internet bordeaux2030.fr est complémentaire de bordeaux.fr et rassemble toutes les informations sur le projet urbain, les événements qui accompagnent sa mise en œuvre (ateliers d'urbanisme, appels à idées, colloques), mais propose également des services d'informations et d'échanges avec l'administration en ce qui concerne les logements, les autorisations de travaux. C'est un outil essentiel pour valoriser le site inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

L'objectif est de renforcer ce mode de communication pour le volet urbain et de l'adapter à une cible nationale et internationale en développant les contenus en anglais et en espagnol.

Poursuivre l'accueil de délégations extérieures

Il s'agit de poursuivre l'accueil de délégations et les informant au mieux sur les projets, en les guidant sur les sites et en favorisant ces échanges tout au long de l'année.

De la qualité de l'accueil de ces visiteurs extérieurs dépend aussi directement le rayonnement urbain de la ville.

Valoriser la place majeure du patrimoine dans le projet urbain

Bordeaux possède un patrimoine architectural et urbain qui constitue un cadre de vie de grande qualité et le soin apporté à son entretien et sa mise en valeur est essentiel pour l'image de la ville.

En tant que grand site urbain vivant du patrimoine mondial en vis-à-vis d'un vaste territoire à reconverter et urbaniser, Bordeaux est une sorte de laboratoire en ce qui concerne la place du patrimoine dans le projet urbain. Bordeaux constitue donc un « cas d'école » et cette valeur d'exemple lui apporte une certaine notoriété au niveau national et international.

Embellir la ville : le ravalement

On constate que le ravalement obligatoire entraîne une dynamique de ravalement volontaire en périphérie des secteurs concernés. La 3^{ème} campagne est en voie d'achèvement et la 4^{ème} campagne, lancée en février 2011, se poursuit.

L'impact du ravalement obligatoire se ressent sur l'activité des entreprises du secteur qui peinent à répondre à la demande, faute de personnel qualifié. Il est indispensable d'inciter la filière à développer les formations adaptées sous peine de voir des immeubles irrémédiablement gâchés.

L'enjeu économique n'est pas négligeable puisque les campagnes de ravalement obligatoire ont généré près de 50 000 000 € de travaux de 1998 à 2008 au profit des entreprises girondines, sans parler de l'effet d'entraînement hors périmètre obligatoire.

Diverses actions sont envisagées sur l'entretien durable des architectures de pierre : formation spécifique sur les techniques d'entretien des pierres utilisées localement, immeuble test, support de formations et de recherche de solutions techniques, documents pour guider les maîtres d'ouvrages dans leur commande d'entretien. Les maîtres d'ouvrage, les architectes, syndics, organismes de formation, chambres consulaires, associations et professionnels sont concernés.

Valoriser l'inscription de Bordeaux sur la liste du patrimoine mondial

La qualité du patrimoine architectural et urbain de Bordeaux et sa reconnaissance par l'UNESCO sont des composantes de son attractivité.

Depuis 2007, Bordeaux port de la Lune, est inscrit sur la liste du patrimoine mondial en tant qu'ensemble urbain vivant et un plan de gestion a été adopté.

Depuis 2008, la Ville a dû concentrer ses efforts sur la gestion des transformations architecturales et urbaines. Les liens avec les institutions se sont renforcés. Le deuxième cycle du rapport périodique (évaluation de l'état de conservation des biens inscrits) pour l'Europe et l'Amérique du Nord s'ouvre à l'été 2012 et les résultats seront présentés à la session du Comité du patrimoine mondial en 2015. Cette évaluation prend la forme d'un questionnaire qui devra être rendu à l'été 2013.

La posture retenue par la Ville et les outils de gestion qu'elle a mis en place constitue une référence pour de nombreuses villes qui cherchent à concilier préservation du patrimoine et projets de développement mais aussi pour les organisations qui s'intéressent à cette question. Bordeaux constitue donc un « cas d'école » et cette valeur d'exemple lui apporte une certaine notoriété à même de renforcer son attractivité et son image de ville dynamique.

Echanger avec les villes du patrimoine mondial

Faire partie de la communauté internationale du patrimoine mondial, par l'inscription sur la liste et l'adhésion aux associations (ICOMOS, OVPM (Organisation des villes du patrimoine mondial), Association des biens français du patrimoine mondial) est un levier important du rayonnement urbain de la ville.

En tant que membre du Conseil d'administration de l'OVPM depuis 2011, la Ville de Bordeaux stimule les échanges d'expérience avec d'autres villes du patrimoine mondial.

Poursuivre l'organisation d'Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design et renforcer l'événement.

La biennale d'architecture, d'urbanisme et de design Agora est devenue au fil des éditions un temps fort incontournable qui rassemble tous les publics autour des questions d'architecture, d'urbanisme et de design. Cet événement est devenu au fil des ans :

- une référence à l'échelle nationale et à terme internationale,
- un temps fort et festif pour le grand public.
- un événement présent au Hangar mais aussi dans toute la ville au plus près

des .

habitants

Poursuivre l'organisation d'ateliers prospectifs

La Ville organise plusieurs fois par an des ateliers d'experts visant à analyser des sujets d'urbanisme et d'aménagement complexes nécessitant l'invention de démarches et de solutions nouvelles.

Il s'agit de poursuivre ces initiatives de façon à ce que Bordeaux continue d'être à la pointe en la matière et anticipe au mieux les évolutions à venir.

Les relations internationales

La politique internationale de la Ville de Bordeaux a pour finalité d'augmenter la visibilité et l'attractivité de Bordeaux, en s'appuyant sur les politiques de la ville et les porteurs de projet bordelais

Elle vise les objectifs suivants :

- positionner Bordeaux comme une métropole européenne du sud, au travers de projets de développement et de sa participation aux débats sur les enjeux européens et méditerranéens,

- entretenir des partenariats significatifs avec de grandes villes développées ou émergentes, notamment en Chine, et être présente dans les enceintes internationales (francophonie)
- encourager les partenaires bordelais dans leurs actions à l'international, en recherchant les synergies.

Après une année 2012 marquée par trois anniversaires importants, l'année 2013 sera celle du 10^{ème} anniversaire de la relation Bordeaux-Oran. La célébration de ce jumelage s'intégrera dans une stratégie méditerranéenne renouvelée.

L'année 2013 sera également l'année européenne de la citoyenneté, qui orientera nos activités européennes à Bordeaux comme dans les enceintes internationales dont Bordeaux est membre.

La politique de rayonnement culturel : la transformation de Bordeaux en grande métropole culturelle

Déjà positionnée parmi les 3 villes françaises dont le rayonnement culturel est en pleine expansion, Bordeaux confirme ce positionnement au travers des priorités stratégiques qu'elle a définies :

- **Inscrire la Ville dans une « nouvelle économie de la culture »**

Depuis 2011, la Ville renforce l'inscription des acteurs du livre sur le territoire par la mise en œuvre de projets littéraires dans des bâtiments d'intérêt patrimonial : après l'installation de l'association Permanences de la Littérature aux Bains Douches (La Bastide), c'est la résidence du professeur Demons, située à proximité du Jardin Public, qui réunit des organisations structurantes de la filière livre du territoire (Escale du Livre, association 9-33), des ateliers pour les auteurs de bande dessinée, ainsi qu'un projet de médiation patrimoniale mené avec l'association Pétronille.

La réflexion lancée avec les opérateurs investis dans la vie nocturne se poursuit, dans une démarche de prévention, de sécurité, et de valorisation de la nuit culturelle (lieux et événements musicaux), en lien avec les autorités et services investis sur les enjeux de sécurité et de prévention.

Dans le cadre de la construction de l'éco-quartier Ginko (Bordeaux-Lac), la Ville développe une Maison des Danses, qui constituera à l'horizon 2015 un outil de travail structurant pour les compagnies chorégraphiques locales (professionnelles et amatrices) comme pour les habitants et un lieu d'émulation autour de la danse avec l'accueil d'artistes nationaux et internationaux en résidence.

Dans le quartier des Bassins à Flots, la Ville accompagne le projet de la Fabrique POLA, qui investira un nouveau lieu en 2013, et engage une réflexion approfondie autour du développement de lieux d'accueil et de travail pour les artistes, en concertation avec les bailleurs sociaux et en gestion propre (Projet Bourbon, Projet Rosa Bonheur).

Ces actions s'intègrent dans une démarche large de professionnalisation et de mise en réseau des acteurs de la culture. Bordeaux connaît en effet depuis quelques années une vitalité artistique qui se traduit par l'installation de nombreux acteurs venus de l'extérieur, artistes, auteurs, compagnies, porteurs de projets artistiques... Cet élan doit être confirmé dans les

années à venir, notamment par le développement d'outils de travail pour les équipes artistiques.

- **Donner à Bordeaux une lisibilité et une attractivité nationale et internationale en matière culturelle**

La structuration de l'enseignement supérieur artistique engagée depuis 3 ans se poursuit avec l'objectif de création d'un pôle d'enseignement artistique d'excellence, pluridisciplinaire (musique, arts plastiques, etc..) et d'ambition internationale, dans le quartier de Sainte Croix. Le passage de l'Ecole des Beaux Arts en EPCC, son habilitation à délivrer des masters et son intégration, comme membre associé, dans le PRES Aquitaine d'une part, le succès de la première promotion de l'ESTBA et l'habilitation délivrée en 2011 en matière d'enseignement supérieur Musique d'autre part sont les pré-requis désormais établis pour confirmer la place spécifique de Bordeaux, à l'échelle nationale et européenne, en matière d'enseignement supérieur artistique.

S'agissant de lisibilité, en complément des nouveaux sites internet du Musée d'Aquitaine en 2012 et du Musée des beaux-arts et du portail des bibliothèques en 2013, avant le Conservatoire, les Archives Municipales et le Muséum d'histoire naturelle en 2014 et 2015, des outils d'information tels que le guide culturel de rentrée ou encore le guide des musées à Bordeaux constitueront une ressource d'information complémentaire des Délices, axés sur l'actualité culturelle.

Parallèlement, l'accueil des publics fera l'objet d'attention particulière avec l'ouverture de nouvelles boutiques après celles du CAPC et du renouvellement des aides numériques à la visite pour une plus grande interactivité et un accès élargi aux publics handicapés.

D'un point de vue national et international, outre les célébrations du 40^{ième} anniversaire du CAPC en 2012, le réaménagement des salles XIX^{ième} puis XX^{ième} du Musée d'Aquitaine en 2014 et 2015, un nouveau projet scientifique et culturel pour les Musée des beaux arts et des arts décoratifs renforceront l'attractivité et la visibilité des établissements culturels bordelais. Enfin, le lancement de publications telles que le document de politique culturelle contribuera à accroître l'identification de Bordeaux en tant métropole culturelle.

La Ville travaille également au développement d'infrastructures nouvelles afin d'accompagner l'émergence des pratiques artistiques de notre territoire dans les années à venir. Une zone d'accueil pour les cirques de création ouvrira en juin 2013 au cœur du Parc aux Angéliques (Quai de Queyries – rive droite). Une réflexion est en cours autour de la réhabilitation de la Salle des fêtes du Grand Parc, qui accueillera un projet à double vocation artistique et de proximité.

Naturellement, l'Escale du Livre et Novart se poursuivent et acquièrent une visibilité croissante sur le territoire national.

Les échanges culturels à l'international ont été significativement renforcés autour d'actions structurantes, avec la mise en œuvre dès la fin 2011 de résidences artistiques croisées avec Los Angeles et le LaxArt (structure professionnelle de diffusion pour l'art contemporain), échanges qui se développeront dans la perspective du 60^{ème} anniversaire de nos liens de jumelage avec cette ville, le développement de projets de coopération avec Québec (musique, livre et notamment bande dessinée), Saint-Pétersbourg (cinéma, livre et musique) et Fukuoka (musées, arts plastiques, bande dessinée, musique...). Chaque année, plus de vingt projets de coopération artistique sont soutenus par la Ville de Bordeaux et l'Institut Français, en dialogue avec de nombreuses régions du monde (Afrique de l'Ouest notamment).

Après ses deux premières éditions en 2009 et 2011, la prochaine édition d'événement programmée en 2014 donnera lieu à un temps de concertation et de préparation accrus qui nourriront et accentueront la dimension festive, participative de cet événement positionné sur le paysage culturel national et européen.

Enfin, nouvel outil de rayonnement national et international pour la Ville, l'Auditorium de Bordeaux sera inauguré le 10 janvier 2013. La Ville de Bordeaux envisage cet équipement d'exception comme un lieu de création et d'expression musicale ouvert à des esthétiques diversifiées, patrimoniales comme contemporaines, porteur d'une ambition artistique forte à l'échelle locale, nationale et internationale.

Elle souhaite que ce nouveau lieu tienne un rôle structurant dans les parcours des habitants, des publics et des équipes artistiques et qu'il devienne ainsi un équipement de référence sur le plan national et international, reconnu tant par un public averti (professionnels, institutions, presse spécialisée et généraliste) que par le grand public et attractif pour de potentiels mécènes.

LE PILOTAGE ET LA PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE

Bordeaux Cité Digitale

L'innovation numérique constitue un levier essentiel du développement de la Ville, d'amélioration du cadre de vie de ses habitants, d'attractivité pour ses entreprises mais aussi de performance organisationnelle et économique de la municipalité.

L'agenda 'Bordeaux Cité Digitale' se renforce pour engager de nouvelles actions à destination de tous : habitants, enfants, jeunes, seniors, touristes, entreprises... Bordeaux se veut solidaire et innovante à travers l'aménagement numérique du territoire vers le très haut débit, la solidarité numérique dans les quartiers, l'école numérique grâce au développement de nouveaux usages pédagogiques ainsi que la participation citoyenne par la libération des données publiques. La Ville se mobilise pour développer tout un ensemble de services pour et avec les Bordelais en faveur de la mobilité afin de faciliter l'accès à l'information, pour une meilleure diffusion notamment auprès des jeunes de la culture numérique, pour une Ville numérique de proximité et festive. Enfin, la Ville s'engage auprès des entreprises de son territoire pour accompagner le développement d'une économie créative dynamique et propice à l'essor de la filière numérique.

L'aménagement numérique du territoire

L'aménagement numérique du territoire est un enjeu majeur d'attractivité de la Ville d'aujourd'hui et de demain, tant pour ses habitants que pour ses entreprises. Notre intervention visera à favoriser l'arrivée sur Bordeaux d'offres de très haut débit, que ce soit par la fibre optique (FTTH), le câble ou en mobilité. Cet engagement a pour objectif de dynamiser et optimiser l'intervention des opérateurs de télécommunications sur le territoire dans un contexte de réglementation nationale contraignante imposée par l'ARCEP, et d'intervention de plusieurs acteurs publics et leurs délégataires (la Région, la CUB, Inolia, le Département, Gironde Numérique...). Diverses actions concrètes verront le jour : la poursuite du fibrage horizontal du territoire, le fibrage vertical d'une majorité des immeubles de plus de douze logements, en lien avec les bailleurs sociaux et privés, l'installation du FTTH sur un quartier d'échoppes afin de mesurer l'impact du déploiement de points de mutualisation sur la voie publique, l'arrivée de deux offres 4G sur Bordeaux dans le respect de la charte environnementale de la Ville mais aussi l'aménagement progressif des zones en développement : Ginko, OIN, Bastide Niel, Brazza, les bassins à flots, ...

Afin de favoriser l'accès gratuit à Internet pour tous, y compris les plus mobiles et les plus défavorisés, après les quais, nous étendrons le Wifi gratuit sur les principales places : Pey Berland, Jean Moulin, la Victoire, Saint projet, Camille Julian, mais également à Saint Michel, aux Capucins, à Sainte Croix et dans les Cités. En complément, notre portail d'authentification 'Wifi Bordeaux' s'enrichira pour proposer des informations plurilingues sur la Ville, son action culturelle et son agenda.

La solidarité numérique

Afin de lutter contre la fracture numérique, à la fois sociale et générationnelle, nous poursuivons la mise en place de salles multimédia dans les bibliothèques et les clubs seniors permettant aux Bordelais d'accéder à une offre en libre service à Internet, une formation de qualité et un conseil personnalisé.

Dans le même temps, pour renforcer notre action dans les quartiers et suite au succès de l'opération 'clic et déclic' menée aux Aubiers le Lac, nous favoriserons la pratique du numérique pour tous en pied d'immeubles par l'intervention du bus 'Cité digitale' aménagé en salle de formation. Ainsi ce bus interviendra auprès des locataires des bailleurs sociaux ou des habitants d'un secteur (*Les Aubiers – le Lac, le Grand Parc, la Benauge, Saint Jean, Saint Michel ...*) pour les former aux gestes essentiels d'internet.. Ce projet permettra aussi la mise en place de points Wifi gratuits de proximité et la diffusion d'un réseau social 'ma residence.fr' ouvert à tous dont l'objet permettra de renforcer le lien entre voisins d'un même immeuble, d'une même rue, d'un même quartier qu'ils soient habitants, commerçants ou associations.

L'école numérique

La Ville s'est engagée dans un programme ambitieux d'équipement des écoles en outils numériques afin d'accompagner de nouveaux usages pédagogiques. L'objectif est de construire dès aujourd'hui l'école de demain en achevant le programme d'installation d'un Tableau Numérique Interactif dans chaque classe élémentaire, de mettre en place une expérimentation en grande section de maternelle.

Bordeaux s'est par ailleurs investi dans la création d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dédié aux écoles. Cette initiative, menée en partenariat avec 8 autres communes, a pour ambition de favoriser l'accès aux ressources éducatives en ligne, de partager, créer du lien, communiquer autour d'un réseau sécurisé destiné aux enfants, professeurs, parents et ceux qui participent à la vie de l'école. Ainsi, dès Mars, nous déploierons sur quelques écoles pilotes la première version de notre ENT. Parallèlement, et afin d'évaluer notre action, nous lancerons une étude pluriannuelle d'évaluation scientifique internationale du plan E-éducation de la Ville afin d'en mesurer le réel apport sur la pédagogie, la qualité de vie des enfants à l'école, les résultats obtenus mais aussi pour faire émerger nos futures orientations.

Les e-services

La Ville a développé en 2003 son portail 'bordeaux.fr' porteur d'information et de services. Ce point d'entrée est très utilisé par les Bordelais avec plus de 300 000 visites par mois et il permet l'encaissement par la Ville de plus de 8 M€ à travers ses services de paiement en ligne. Aujourd'hui, il convient de faire évoluer la présence de la Ville sur le web en réponse aux attentes des usagers qui demandent encore plus de services en ligne, plus de participation à la vie de la cité. Aussi, après avoir fait évoluer l'infrastructure technique du portail, nous ferons évoluer son graphisme et sa navigation pour faciliter l'accès à l'information et aux services actuels et futurs.

Avec déjà plus de 11 800 abonnés sur le Facebook de la Ville et 17 600 sur son Twitter, il s'agira également de favoriser la présence de la Ville auprès des Bordelais *via* de nouveaux réseaux sociaux de proximité comme 'ma résidence.fr', les ENT des écoles, le portail multimédia des bibliothèques, à travers son application mobile (Bordeaux ma ville Mobile), mais aussi par ses partenariats permettant de démultiplier ainsi la présence constante de la Ville sur la toile (portail Wifi gratuit, Office de tourisme, ...).

La culture et le patrimoine de la Ville

Plusieurs actions viendront renforcer le rayonnement culturel de la Ville, valoriser son patrimoine, attirer et fidéliser le public notamment les jeunes.

Ainsi, après les sites du CAPC, de Bordeaux2030, du musée d'Aquitaine et des Beaux-arts, nous développerons un site spécifique aux Archives mettant en avant leurs fonds numérisés et donnant accès aux instruments de recherche.

Le portail documentaire multimédia des bibliothèques, véritable bibliothèque numérique, ouvrira au premier semestre alors qu'un nouveau service de prêts et retours des livres plus sécurisé et pratique, utilisant des étiquettes RFID, sera proposé aux usagers *via* des automates de prêts.

En lien avec les sites des musées, nous travaillerons également à l'élaboration d'une offre « Visites Multimédia » sur mobile en utilisant des étiquettes communicantes couplant les codes 2D et tags NFC.

La mobilité pour une Ville plus facile

En 2013, les internautes se connecteront davantage à Internet depuis leur mobile que depuis un poste fixe. La Ville intégrera ce phénomène dans sa stratégie en développant de nouvelles applications mobiles, en préparant le portail 'bordeaux.fr' dans sa version mobile et en s'engageant comme 'Territoire Mobile sans contact' suite à sa sélection par l'Etat pour bénéficier des cofinancements afférents. . .

L'objectif est de développer, en collaboration avec l'office de tourisme, la CUB et d'autres partenaires publics et privés (Opérateurs bancaires, opérateurs téléphoniques, industriels, acteurs locaux...) un véritable bouquet de services sans contact accessible aux usagers notamment depuis un téléphone portable NFC. Véritable prolongement de notre carte Ville, ce projet vise à proposer des services de proximité permettant de simplifier l'accès aux équipements publics, à des prestations touristiques enrichies, au transport multimodal ainsi qu'au paiement de proximité et services de la fidélité chez les commerçants bordelais.

Deux cartes proposant des avantages tarifaires aux jeunes de moins de 25 ans et aux seniors seront déployées en complément de la carte ville qui restera le support indispensable pour les services de la Ville ; restauration scolaire, crèche, contrôle d'accès résidents, piscines, patinoire, bibliothèque, stationnement, etc.

Ville ouverte

Bordeaux s'engage à mettre progressivement ses bases de données municipales à disposition du grand public, en libre téléchargement, pour en faciliter la réutilisation. Le portail 'opendata.bordeaux.fr' de la Ville se veut résolument tourné vers le grand public pour favoriser l'appropriation des données publiques par les Bordelais et la participation des citoyens et des développeurs à son évolution. Nous favoriserons la consultation et l'utilisation des données en les mettant régulièrement à jour et en proposant de nouveaux flux.

L'économie numérique

Nous mobiliserons nos outils d'accompagnement et poursuivrons notre travail d'optimisation de la desserte des réseaux très haut débit afin d'abaisser les coûts d'accès pour les entreprises y compris pour les petites entreprises et les commerçants.

Nous travaillerons avec les universités et les écoles pour promouvoir la qualité de nos formations et de notre recherche sur des projets de R&D innovants et renforcerons nos liens avec la filière numérique à travers des moments de valorisation et de promotion des acteurs impliqués.

Plusieurs temps forts dans l'année viendront mettre en scène l'innovation digitale à Bordeaux. La troisième Semaine Digitale se déroulera du 22 au 31 mars 2013 dans la Ville et permettra aux Bordelais de découvrir les services numériques déployés dans les quartiers. A travers son « village de l'innovation » sous multiples facettes la Ville proposera des ateliers de démonstration autour de l'art, la musique, le jeu, le film, mais aussi la domotique. Cette semaine sera l'occasion pour la Ville de mettre son territoire à disposition des acteurs du numérique pour que le public les découvre et se les approprie. Ainsi, associations, universités, écoles d'art, entreprises du numérique et créateurs d'innovations pourront se retrouver, travailler ensemble et faire découvrir leurs talents tout au long de la semaine jusqu'à ce que la nuit digitale clôture l'événement.

La fibre verte s'organisera plusieurs fois dans l'année. Cette Web-TV animée par la Maison éco-citoyenne (MEC) permettra d'allier l'agenda numérique avec l'Agenda 21 en conjuguant leurs enjeux et leur communication. Le WAB, Web à Bordeaux, permettra de confronter, sur une période très courte, des équipes de développeurs d'applications Web autour des données ouvertes sur un thème imposé et en lien avec le WAQ, Web à Québec.

La performance des Systèmes d'information de la Ville et du CCAS

Dans un contexte d'évolution forte du numérique nous travaillerons sur des projets transverses au service de la performance des directions de la Ville : dématérialisation, gestion électronique de documents, archivage électronique, gestion de la relation citoyenne, système d'information géographique ...

Dans un contexte de raréfaction des ressources financières, nous développerons les projets multipartenaire et de mutualisation avec d'autres organismes : avec le Conseil Général, le Conseil Régional et la CUB pour le co-développement d'une plateforme d'archivage électronique commune, et avec 8 communes de la CUB pour élaborer, co-financer et partager un Espace Numérique de travail et en faire profiter d'autres collectivités ensuite.

L'information géographique est de plus en plus utilisée par les services de la Ville à des fins de performance métiers, par exemple auprès des espaces verts, de la propreté, des services techniques, direction générale de l'aménagement, culture ... mais aussi d'aide à la décision et de communication. Nous poursuivrons également notre action en développant un nouveau savoir-faire autour des projets 3D. Ainsi, après avoir intégré la maquette 3D de la CUB dans notre système d'information, nous monterons en compétence sur ce nouveau domaine afin d'être en capacité d'y intégrer progressivement les représentations 3D des projets urbains pour favoriser la participation et la communication auprès des Bordelais.

Plusieurs actions permettront d'adapter nos applications de gestion actuelles aux besoins évolutifs des métiers ; l'étude des scénarii de refonte du logiciel de gestion enfance et petite enfance (SAM) et de notre suite bureautique vieillissante, la redéfinition des processus métiers liés au progiciel de gestion des associations permettant notamment la dématérialisation des subventions, le déploiement du logiciel de gestion du patrimoine dans les ateliers, le déploiement de la plateforme de Gestion Technique Centralisée des chaudières sur 50 nouveaux bâtiments au service de la maîtrise de l'énergie, la mise en place d'une solution de Gestion de la Maintenance pour accompagner les parcs et jardins dans leurs objectifs de certification, mais aussi l'évolution des outils de gestion des services de la propreté et de l'hygiène.

La performance des infrastructures SI

La Ville de Bordeaux, comme toutes les entreprises publiques ou privées, est aujourd'hui confrontée à l'explosion du volume de ses données, 'le Big data' provoqué par l'apparition concomitante de la dématérialisation des documents, de la numérisation de fonds patrimoniaux et de la production de supports multimédia gourmands en espaces de stockage. Nos données sauvegardées ont ainsi doublé en deux ans. Il s'agit donc de s'organiser face à ce défi technique, organisationnel et économique majeur, afin de répondre avec agilité aux demandes d'évolution exponentielle d'espaces de stockage complémentaires de la part des services et de construire une nouvelle architecture de stockage des données afin de maîtriser financièrement cette révolution.

L'ère du Cloud et de la virtualisation n'est maintenant plus un concept pour la Ville, mais bien une réalité. En effet, poussés par des enjeux économiques et environnementaux, mais aussi par le besoin de mobilité des agents, nous avons déployé en pilote sur les directions des espaces verts, de l'éducation et dans les écoles, une nouvelle architecture technique basée sur des clients légers et une virtualisation des applications. Nous procéderons à la virtualisation de 50 nouvelles applications et mettrons en place 300 terminaux légers, notamment dans les bibliothèques. En complément, nous mettrons à disposition des élus et des agents de la Ville un espace de stockage privé dans un Cloud mairie.

Le numérique est de plus en plus omniprésent dans l'espace public urbain de la Ville et s'appuie sur des artères de fibres optiques portées actuellement par différents services pour répondre à des usages informatiques, vidéo protection, téléphoniques, électriques,... Le numérique représente une opportunité pour mieux répondre à la complexité croissante de la gestion des réseaux et aux défis énergétiques, climatiques et de développement d'usages pour les habitants. Aussi, pour la Ville, il convient d'intégrer la nécessaire interaction et mutualisation de ses réseaux pour offrir de nouveaux services à moindre coût pour les usagers tout en facilitant l'interconnexion de tous ces objets, capteurs communicants qui s'installent dans la Ville pour la rendre plus facile et durable. Ainsi nous définirons l'architecture cible de la Ville et la mettrons en œuvre progressivement avec une première phase de déploiement de notre cœur de réseau.

Une interruption d'activité de l'informatique peut avoir des conséquences majeures quant au service rendu par la Ville aux usagers, mais aussi des impacts en termes financiers, juridiques, de réputation et de confiance sur les services numériques proposés. Au cours de l'année 2011, un tiers des sociétés a subi des dommages matériels, dont presque la moitié sont dus à des catastrophes naturelles qui ont entraîné des arrêts d'activité importants. De ce fait, la mise en place d'un système de gestion des risques et de continuité d'activité adapté aux objectifs stratégiques est une démarche à laquelle la Ville est engagée, mais qu'elle doit renforcer. Nous étudierons deux alternatives pour renforcer la qualité de notre Plan de Continuité d'Activité : la création d'une salle informatique sur le futur bâtiment des archives et la mutualisation des espaces de la Caisse des dépôts situés à Bordeaux Lac.

Gestion et développement des ressources humaines

La part du budget de fonctionnement alloué à la gestion des ressources humaines représente plus de 54 % des frais globaux de fonctionnement.

Cette réalité amène naturellement la collectivité à plus de responsabilisation et de maîtrise en matière de gestion de la masse salariale.

L'environnement socio-économique contraint les collectivités, et la Ville de Bordeaux en particulier, à la rationalisation des ressources à mobiliser notamment en terme de personnel pour faire face à nos missions nouvelles tout en assurant notre rôle d'employeur social de proximité.

La politique en matière de ressources humaines doit faire face à plusieurs enjeux complémentaires :

➤ En s'inscrivant dans la démarche de développement durable et social de la collectivité :

- En favorisant les démarches visant au maintien de conditions de travail de qualité, voire au développement du bien-être au travail : poursuite des efforts de la collectivité en matière d'accueil du handicap et de maintien dans l'emploi, dans le reclassement des agents devenus inaptes. De même, le champ de la prévention à travers la finalisation du document unique permettra de travailler en prévention de l'usure au travail et des risques psychosociaux.
- En adoptant une démarche managériale de responsabilisation sociétale et valorisation du capital humain. Pour cela, un nouveau plan de formation ambitieux sera proposé aux encadrants en 2013-2014. Ce plan de formation a pour objectif essentiel de donner à l'encadrement les leviers, outils, réflexes, pratiques qui lui permettent de

faire face à l'augmentation des attentes légitimes des agents en matière de management et à l'adaptation de nouvelles relations de travail.

- En accompagnant le projet urbain de la Ville : par anticipation et réflexion sur les impacts du « Bordeaux-millionnaire ». Comment intégrer de nouveaux quartiers, développer le lien social, dans les pratiques quotidiennes des services sans alourdir la masse salariale déjà importante de la collectivité ? Des expérimentations visant à mixer les statuts juridiques des agents entre privé et public ont déjà été mises en œuvre comme celle visant à faire appel à une association intermédiaire pour faire face aux besoins croissants de personnel dans les écoles, ou poursuivre les réflexions sur le recours possible à l'intérim sur des secteurs d'activités assez éloignés des champs classiques de l'action publique.
- En se structurant pour répondre à notre obligation de performance : Un travail important de recensement et de normalisation des procédures RH a été entamé il y a quelques mois. Il sera poursuivi sur toute l'année 2013. Ce travail a pour but d'écrire et de simplifier les principaux processus de travail internes à la DRH pour pouvoir les partager plus aisément avec les autres directions et éviter ainsi les redondances administratives qui freinent la réactivité des organisations mais également de se réinterroger sur les pratiques actuelles afin de gagner en productivité pour faire face à de nouvelles missions.
De même la construction de tableaux de bord et d'indicateurs réalisés avec l'appui des autres directions ressources et des DG sera amplifiée permettant ainsi de nourrir le dialogue de gestion et de passer d'une gestion à dominante centralisée à une gestion contractuelle négociée donc anticiper. La DRH favorisera et accompagnera tous les projets de mutualisation.
Le défi majeur de notre collectivité demeure l'accompagnement au changement. De nos équipes de travail tout d'abord en s'interrogeant systématiquement sur la cible à atteindre, sur la finalité de nos actions en proposant des modalités différentes d'organisation qui permettent d'arbitrer et de prioriser sur les missions à plus ou moins forte valeur ajoutée.
- En développant le sentiment d'appartenance par la facilitation de l'accès à une information de qualité via nos outils de communication interne pour que chacun perçoive le sens de l'action publique et soit acteur de sa vie au travail. La communication interne managériale, en plus de des événements récurrents, développera deux types d'action destinés à favoriser le lien social et l'échange de bonnes pratiques comme les « Ateliers du management » et l'animation des groupes de travail spécifiques pour préparer l'aménagement dans la future Cité Municipale des directions générales concernées y compris celle du C.C.A.S.

Stratégie immobilière et économie d'énergie

Construction publique

- Etudes, constructions et réhabilitations

Toutes les opérations lancées font l'objet d'une démarche HQE, parfois poussée jusqu'au bâtiment à énergie positive (groupe scolaire et structure multi accueil des bassins à flots, cité municipale)

Les travaux de construction des archives municipales et de réhabilitation du Muséum d'histoire naturelle débuteront en 2013. Le chantier du Centre Culturel Touristique du Vin sera lancé.

- Grosses réparations

Les opérations de grosses réparations sur le patrimoine bâti intègrent systématiquement la recherche de systèmes énergétiquement performants, et l'utilisation de matériaux à faible impact écologique (bois notamment).

La programmation et le suivi des travaux d'entretien seront facilités par une harmonisation des logiciels informatiques utilisés.

- Amélioration des performances

L'eau géothermale sera valorisée, à l'Hôtel de Ville puis à la piscine Galin, en complément de l'opération réalisée à la piscine Judaïque.

Les opérations spécifiques de mise en accessibilité se poursuivront en 2013.

Energie

La consommation corrigée des variations saisonnières et de l'évolution du patrimoine de l'année 2011 s'élève à 73.4 GWh (soit 5,6% de moins qu'en 2010). La baisse depuis 2007 se porte donc à 20,7% à rigueur de l'hiver et à patrimoine constants.

La saison de chauffe 2012/2013 verra la fin de la mise en œuvre du plan de progrès sur les installations de chauffage et de climatisation, et pour la quatrième année d'investissement spécifique sur les équipements existants.

Les opérations de constructions et réhabilitations seront dès que possible raccordées sur les réseaux de chaleur (CCTV, groupe scolaire des Bassins à flots). Les sources d'énergies locales (géothermie, solaire, etc...) seront systématiquement recherchées à l'occasion de travaux importants.

En matière de consommation d'eau, les actions dans le domaine de la prévention et de la recherche des fuites seront poursuivies. En parallèle, des actions de maintenance des équipements seront menées.

Moyens opérationnels d'exploitation

L'année 2013 offrira l'opportunité d'optimiser le fonctionnement en auto-partage grâce à la montée en régime du nouveau pool Saint Christoly (portant à 46 le nombre de véhicules municipaux mutualisés).

Une veille technologique et économique sur les véhicules électriques sera assurée.

Enfin l'accroissement de l'activité événementielle de la Ville impose en 2013 de redéfinir l'équilibre des moyens à affecter aux manifestations publiques et aux prestations d'entretien et de signalétique des bâtiments municipaux.

D-2012/509
Rapport sur la situation de Bordeaux en matière de Développement Durable.

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi portant engagement national pour l'environnement prévoit qu'un débat doit s'instaurer dans les villes de plus de 50.000 habitants, sur la situation de la collectivité en matière de développement durable avant le vote du budget.

Conformément aux exigences de la loi reprises par le décret du 17 juin 2011, le rapport comporte trois parties articulées autour des 5 finalités du Référentiel national des Agendas 21: l'une relative au bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ; l'autre relative à la politique de développement durable menée par la Ville au service des Bordelais; la troisième porte sur les perspectives. Les 2 premières parties du rapport ont été présentées au Conseil municipal du 26 juin dernier.

Vous trouverez ci-joint la 3^{ème} partie du rapport.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme nous l'avons fait déjà l'an dernier conformément à la loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement, nous vous proposons aujourd'hui un rapport sur la situation de Bordeaux en matière de développement durable dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Ce rapport, comme vous l'avez vu, est très bref. Il est très bref compte tenu d'abord du fait que ses deux premières parties vous ont été présentées lors du Conseil Municipal du mois de juin dernier, c'est-à-dire une première partie sur le bilan des actions conduites par la Ville au titre de la gestion de son patrimoine et de son fonctionnement, et la seconde partie sur la politique développement durable menée par la Ville au service de Bordelais.

Par ailleurs nous avons adopté lors du dernier Conseil Municipal du mois de septembre le nouveau plan d'action du Plan Climat Energie Territorial pour les années 2012 / 2016, qui, comme vous le savez, est partie intégrante de notre Agenda 21 et dont les perspectives sont brièvement rappelées ici dans ce document.

Enfin le rapport qui est présenté aujourd'hui est succinct et ne résume que les perspectives de nos actions pour 2013 / 2014, sachant que l'année 2013 verra s'engager les travaux d'actualisation de notre Agenda 21 conformément aux engagements que nous avons pu prendre lors de son adoption en décembre 2008.

Les perspectives 2013 / 2014 sont donc présentées selon les 5 finalités du référentiel national des Agendas 21. Je précise que la politique développement durable étant par essence une politique transversale reposant sur les 3 trépieds : environnemental, sociétal et économique, sa mise en œuvre incombe évidemment à la plupart de vos adjoints, Monsieur le Maire : adjoints fonctionnels, maires adjoints de quartier s'agissant de la territorialisation de notre Agenda 21 dans nos quartiers, sans compter bien sûr sur l'aide des conseillers municipaux délégués que sont Laetitia JARTY-ROY et Ludovic BOUSQUET, et l'ensemble de nos services.

Donc je ne ferai que rappeler très brièvement ces 5 finalités de 3 actions pour chacune des finalités :

Finalité 1 : Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations.

Il s'agira pour nous :

- de poursuivre l'intégration pleine et entière du public en situation de handicap ;
- d'améliorer la visibilité des actions du Conseil de la Diversité ;
- d'améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des seniors ;
- de continuer à soutenir toutes les actions de lutte contre la précarité énergétique ;
- de mettre en œuvre les actions pour 2013 de l'opération PNRQAD, OPAH RU et Hôtels Meublés ;
- et de profiter de la dynamique des opérations urbaines pour favoriser les actions de mixité sociale.

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.

C'est une déclinaison opérationnelle des axes stratégiques que nous avons présentés et définis lors de la communication Espace Vert et Biodiversité en novembre 2011.

Je peux mettre l'accent sur quelques nouveautés au titre de l'année 2013 :

- la réception et la prise en charge par nos services du « Jardin promenade de Ginko » ;
- l'extension du Parc aux Angéliques dont une des délibérations présentées aujourd'hui appelle les cofinancements ;
- l'activation du Comité Scientifique du Lac qui devra être au travail en 2013 du fait de l'urbanisation du nord de la Ville et de la nécessaire préservation des zones naturelles et de la zone ZNIEFF du Lac en particulier ;
- notre inscription dans une nouvelle politique de fleurissement durable ;
- le retour de la Ville de Bordeaux dans le système de labellisation des « Villes et villages fleuris » ;
- ce que vous aviez appelé de vos vœux, Monsieur le Maire, la réintroduction de l'agriculture urbaine avec un projet de zone bocagère et l'élevage bio sur les terrains à l'est du Parc Floral ;
- enfin, la poursuite de la recherche de solutions de substitution sur la politique d'économie et de maîtrise d'eau dont nous avons beaucoup parlé.

Finalité 3 : Dynamique de développement suivant des modes de production responsables.

Là aussi je ne m'étendrai pas puisqu'on avait largement décliné ces points.

On va continuer à accompagner le développement économique à Bordeaux au travers notamment de la mixité fonctionnelle dans les nouveaux quartiers, les éco-quartiers en particulier ;

Le lancement de 2 pépinières : en premier lieu la pépinière sur le projet Darwin et plus tard la pépinière de métiers de la ville sur les Bassins à Flots ;

Le développement de l'activité économique dans le domaine du numérique au travers du projet NODE qui est l'espace de travail collaboratif dédié aux acteurs de la filière numérique dont on a parlé tout à l'heure ;

La ville va poursuivre le fait de favoriser le développement des circuits courts notamment par l'appui aux AMAP, aux marchés de producteurs de pays ; en continuant la politique que nous menons au sein du SIVU qui d'ailleurs, c'est une première en France, a été récompensé par l'obtention le 13 octobre dernier du label « Territoire Bio Engagé ».

La Ville va continuer d'accompagner l'économie sociale et solidaire et développer les clauses d'insertion dans les marchés publics.

Finalité 4 : Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère.

Je n'insisterai pas puisque nous avons décliné le mois dernier tout le plan d'action du Plan Climat Energie Territorial que nous allons mettre en œuvre pour les années 2012 / 2016 au travers de 3 grands axes :

- Inscrire la Ville vers la transition énergétique.
- Construire une Ville durable et solidaire.
- Associer tous les acteurs du territoire.

Dans ce cadre-là je précise que nous avons acté ce sur quoi nous avons délibéré le mois dernier, c'est-à-dire que nous avons eu la signature le 13 octobre dernier par 26 acteurs de l'économie de la Ville de la charte d'engagement Climat Energie des Acteurs de Bordeaux.

Finalité 5 : Epanouissement de tous les êtres humains.

La Ville va poursuivre ses engagements pour l'association de tous les acteurs du territoire aux enjeux du développement durable.

Notre outil sur lequel nous mettons l'accent, mais pas uniquement, c'est évidemment la Maison Eco-citoyenne. Les derniers chiffres que nous avons à mi-septembre faisaient état de 61.000 visiteurs depuis sa création avec une montée en puissance importante et des projets importants qui sont relevés dans la note pour 2013.

L'amplification des dispositifs de formation interne de nos agents avec la création de l'Académie Climat Energie qui réunit 12% de nos agents. C'est également une première en France dans l'effort de formation continue qui est fait de mobilisation de nos agents en la matière.

La poursuite de la sensibilisation des enfants et des enseignants. Nous avons avec Brigitte COLLET une nouvelle convention depuis le mois de juillet avec l'Inspection Académique et également un programme européen de formation à la biodiversité des enseignants dans le cadre du programme INQUIRE auquel est associé le Jardin Botanique.

Nous allons poursuivre, je l'ai indiqué tout à l'heure, la territorialisation de l'Agenda 21 dans les quartiers. On avait déjà 160 initiatives fin 2011. Nous poursuivons depuis.

Permettre l'accès, Dominique DUCASSOU en parlait, vous voyez que c'est une préoccupation inscrite également à l'Agenda 21, donc permettre l'accès pour tous à la culture du plus grand nombre avec tout un tas de mesures qui sont rappelées ici.

Poursuivre la démarche d'ouverture – vous en avez parlé, Monsieur le Maire – des données publiques de la Ville notamment au travers de l'Open data et ses développements.

Favoriser l'accès au numérique. On en a parlé également.

Et pour conclure : conforter la gouvernance et la concertation citoyenne autour de la politique du développement durable pour qu'il y ait une appropriation totale de l'ensemble de la population et de l'ensemble des acteurs de la Ville.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame l'adjointe.

Je voudrais souligner aussi une initiative qui n'est pas une initiative de la Ville mais que je voudrais saluer parce qu'elle est très créative.

Je crois que c'est la Chambre d'Agriculture qui a mis sur Internet un site où les consommateurs peuvent s'approvisionner directement en produits du territoire auprès des producteurs avec livraison dans un... je ne sais pas comment on dit en français... dans un « drive » où on peut avec sa voiture prendre livraison des produits qu'on a commandés quelques heures auparavant auprès de producteurs locaux.

Je crois que c'est aussi une très bonne initiative qui vient relayer celle des AMAP. C'est dans le même esprit mais avec des techniques différentes.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, je serai plus rapide que Mme WALRYCK et plus bref que ce rapport car nous avons déjà eu l'occasion de dire tout ce qu'on pensait de l'Agenda 21.

Je souhaiterais quand même dire que nous regrettons que ce rapport sur le développement durable soit ainsi saucissonné et coupé en tranches : une tranche en juin, une autre en septembre et enfin une dernière tranche aujourd'hui car je ne suis pas certain que cela permette de bien appréhender le contenu. Déjà que plus personne n'y comprend plus grand-chose, ce n'est pas fait pour faciliter la compréhension.

Certes il y a de belles résolutions dans ce document, mais je vous l'avoue, on a du mal à suivre. Pourtant, je vous l'avoue aussi, on s'accroche, on s'accroche...

Du coup on a plein de questions qui resteront certainement sans réponses comme d'habitude.

Dans le rapport présenté précédemment il était question des trames bleues et vertes. Elles ne sont plus citées ici. Qu'en est-il ?

On nous parle de projet d'agriculture urbaine. On ne nous dit pas le nombre d'hectares. Est-ce 20 hectares comme ceux dont on parlait dans le rapport 2011 ?

Où en est le projet de forage sur les quais déjà cité dans le document de 2011 ? Et la géothermie à la piscine Galin ? Ainsi que l'utilisation des parkings sous-terrains pour nettoyer la voirie ?

On nous dit vouloir faire de chaque agent un ambassadeur du Plan Climat, mais on nous dit que seulement 12% des agents seront concernés.

On nous explique qu'un comité scientifique du Lac sera au travail en 2013 pour protéger les mammifères aquatiques et le couloir écologique. C'est sûr qu'ils vont avoir du boulot pour faire revenir les mammifères surtout après les soirs de matchs.

Concernant la réduction des déchets nous sommes étonnés qu'on ne parle que de sensibilisation.

Et pour finir sur le Plan Climat j'aimerais bien comprendre, Monsieur le Maire, le mécanisme qui fait que lorsqu'il y a des constructions ou des rénovations de bâtiments municipaux un coup on met un panneau solaire et un coup on n'en met pas. J'ai demandé la liste des constructions et réhabilitations lourdes des bâtiments communaux, je l'ai devant les yeux, c'est un coup sur deux. C'est-à-dire qu'on fait du développement durable un coup sur deux.

J'avais cru comprendre, Monsieur le Maire, que vous vouliez engager les efforts de la Ville en direction du développement durable et là, malheureusement, je constate sur ce document que ce n'est pas toujours le cas, un coup on en met, un coup on n'en met pas.

Bref, voilà Monsieur le Maire, très rapidement ce qu'on voulait compléter concernant ce rapport en matière de développement durable sur Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Mme WALRYCK, je vais vous surprendre, nous trouvons les mesures contenues dans ce rapport très intéressantes. Ce rapport met effectivement bien en relief l'action de la mairie.

Mais nous dénonçons une nouvelle fois une action habile et, je vous le concède, efficace, de communication comme nous l'avons déjà fait pour l'Agenda 21.

En effet, si l'on analyse les 5 finalités présentées par ce document désormais obligatoire, 4 d'entre-elles nous paraissent être dans les attributions normales d'une municipalité en présence ou non d'un Agenda 21.

Sommes-nous en présence d'une action de cohésion ou d'une action de communication ? Vous connaissez notre réponse.

Sommes-nous dans le développement durable ou dans la gestion normale de la cité ? Il est vrai que chacun est libre de baptiser développement durable les activités normales et habituelles d'une gestion économique et sociale.

A nos yeux seule la finalité n°4 nous paraît être dans le vrai champ du développement durable. Le reste consiste à faire entrer dans de nouvelles boîtes des actions déjà présentées ailleurs.

Bien sûr on ne peut être contre aucune des mesures que vous présentez ici tant tout le monde peut y trouver son compte de 7 à 77 ans et même au-delà tant c'est la lettre au Père Noël.

En conclusion : certes une belle communication, mais qu'en est-il du développement durable ?
Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci M. PEREZ. Avant que Mme WALRYCK vous réponde sur le fond, encore qu'il y a peu de choses à dire puisque vous vous félicitez de tout ça, je voudrais vous confirmer que nous allons continuer notre politique de communication, et même la développer pour essayer de faire aussi bien que la CUB et le Département.

A ce titre je voudrais vous remettre les derniers documents édités par ces 2 collectivités qui vous montrent l'effort de communication qu'ils font. Nous sommes encore très en retard. Je vous les envoie.

(Applaudissements – Rires - Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Nous avons aussi pas mal de choses sur notre table...

M. LE MAIRE. -

C'est beaucoup moins épais...

Et si nous rejoignons le même niveau que les autres je m'en réjouis. Ça serait parfait. Ça prouve que nous sommes aussi performants.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Je voudrais commencer par la 5^{ème} finalité de ces perspectives : le point « épanouissement de tous ».

Là aussi sur la culture je cite directement la phrase du document :

« Permettre l'accès à la culture du plus grand nombre en développant une politique événementielle et de communication adaptée...(...) » Après, toutes les actions sont citées.

Pour moi tout est dit de manière encore plus claire que dans les orientations budgétaires. Suffisamment de publicité pour des événements qui plaisent à tout le monde sans forcément une recherche de qualité, d'exigence, ou un accompagnement.

Cela donne je suppose une intervention comme celle qui a eu lieu en pleine semaine place de la Victoire du « Taureau piscine », qui était organisée par l'Association des Commerçants de la Victoire, elle-même subventionnée par la Ville. Il est certain que cela a pu plaire, du moins à ceux qui n'avaient pas besoin de se lever tôt, mais on se demande quelle en est la finalité. Si elle publicitaire ce serait plutôt à eux de payer pour l'occupation du domaine public, à moins qu'il y ait deux poids deux mesures, l'une pour les taureaux, l'autre pour les crocodiles à Bordeaux.

D'autre part en matière de rénovation des bâtiments scolaires – plus sérieusement – il y a urgence, particulièrement dans une grande partie des écoles maternelles de la Ville où les dortoirs laissent encore passer les courants d'air ou la chaleur et le bruit d'une façon qui est aujourd'hui insupportable dans une ville qui se targue de développement durable.

Je sais que c'est en cours, mais c'est vraiment urgent.

Ensuite la restauration scolaire pose encore quelques problèmes :

D'une part je ne sais pas où en est le dossier du recyclage des milliers de barquettes utilisées. Je ne crois pas qu'il ait avancé, en tout cas sur le terrain.

D'autre part l'augmentation bienvenue du nombre d'enfants ayant accès aux 4 jours de cantine c'est une très bonne chose dont on peut se féliciter puisque nous l'avions demandée, mais sans augmentation réelle des personnels appelés à les accueillir c'est contre productif.

On a même pu voir dans une école où deux personnes n'avaient pas été remplacées des enfants manger dans des assiettes en plastique.

Voilà pour le développement durable. Désolée de vous décevoir un peu sur les objectifs.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, je viens d'aller dans mon casier. Je vais vous donner tout ce que j'ai reçu dans la semaine comme communication de la Mairie de Bordeaux, communication publique et privée mais subventionnée par la Mairie de Bordeaux et par la publicité. Il n'y a pas de ruban... Je vous prie de m'excuser parce que je ne comptais pas en avoir l'occasion, mais c'est avec plaisir que je vous les remets. Si vous arrêtez ça fera peut-être beaucoup moins d'arbres qui seront tués...

M. LE MAIRE. -

La prochaine fois on mettra une balance pour peser le poids respectif de ce que font chacune des collectivités, et si j'ajoute la CUB je crains que le fléau de la balance ne tombe du mauvais côté.

M. RESPAUD. -

Ce qui est sûr, Monsieur le Maire, c'est que c'est plus que la CUB, le Conseil Général et le Conseil Régional ! C'est plus que tous les autres réunis !

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Et je vous rassure, on va continuer.

M. RESPAUD. -

C'est scandaleux !

M. LE MAIRE. -

Du calme. C'était amusant. Ne vous fâchez pas comme ça. Vous devenez tout rouge. Calmez-vous. Asseyez-vous. Attention au coup de sang, M. RESPAUD. Ça pourrait mal tourner.

M. RESPAUD. -

C'est pas normal !

M. LE MAIRE. -

C'est pour la télé ?

M. RESPAUD. -

Non, ce n'est pas pour la télé ! Ce n'est même pas de la communication c'est de la propagande ! C'est de la propagande UMP payée sur fonds publics ! Voilà ce que c'est !

M. LE MAIRE. -

Je me réjouis de cette initiative qui a fait sortir M. RESPAUD de ses gongs.

Je vous confirme que nous allons continuer notre action de communication parce que nous sommes encore très en retard par rapport à ce que font les autres, notamment la Communauté Urbaine et le Conseil Général. Donc on va y mettre la gomme. On va développer tout ça.

Et comme ça vous énerve je vais continuer deux fois plus vite. J'ai tout à fait atteint mon objectif.

M. HURMIC vous voulez participer à la pesée ?

M. HURMIC. -

Deux mots Monsieur le Maire. Puisqu'on aborde ce terrain-là, on ne va pas se balancer à la figure le poids des communications de l'une ou l'autre des collectivités locales...

M. LE MAIRE. -

Ce n'est pas moi qui ai commencé, M. HURMIC, je regrette infiniment.

M. HURMIC. -

Globalement, Monsieur le Maire, je dirai qu'elles me paraissent quelle que soit la collectivité locale ou l'établissement public dont il est question, trop importantes à un moment où on invite nos concitoyens à un peu d'austérité. Je pense que ça serait bien que les collectivités locales, quelles qu'elles soient, prennent l'habitude de limiter un peu le poids de leurs communications institutionnelles.

Quand je parle du poids, j'ai envie de parler aussi du poids des mots. Je vais un peu me moquer de vous, si vous le permettez. J'ai découvert tout à l'heure ce magnifique document qui s'appelle « La démocratie au quotidien ». En le lisant on a l'impression que la Ville de Bordeaux a réinventé la démocratie. Je citerai une phrase, Monsieur le Maire, que je trouve personnellement assez grotesque et ridicule :

« La démocratie participative a trouvé sur le territoire bordelais une place de choix et ouvert bien avant l'heure un espace de dialogue et de collaboration inédit. »

On a l'impression à vous lire, Monsieur le Maire, que la démocratie a été inventée à Bordeaux. Moi je pensais naïvement, comme beaucoup ici, qu'elle avait été inventée à Athènes au 6^{ème} siècle avant Jésus-Christ. En vous lisant j'ai l'impression qu'elle a été inventée en 2012 à Bordeaux.

Je crois, Monsieur le Maire, quand on parle du poids des mots, que ça peut vous amener peut-être à une vision un peu plus sobre. Je pense qu'un peu moins d'emphase, un peu plus de sobriété ne nuiraient pas à la clarté du propos.

Donc je pense qu'il faut limiter effectivement la quantité, et qu'au niveau également des propos on peut arriver à des propositions un peu plus sobres que celles que vous nous proposez.

M. LE MAIRE. -

Je ne suis pas convaincu. Moi je trouve cette phrase excellente. Je vais la répéter. Et ça a peu de choses à voir avec la démocratie athénienne, entre-nous... qui était une démocratie censitaire très différente de la nôtre. On a beaucoup progressé depuis.

M. HURMIC. -

Oui, je sais bien... mais pas qu'à Bordeaux...

M. LE MAIRE. -

Si on veut faire de l'Histoire ou va faire de l'Histoire.

Pas qu'à Bordeaux naturellement. C'est Mme Ségolène Royal qui a utilisé le mot de démocratie participative, et c'est pour ça que j'ai cherché à en changer pour l'appeler démocratie quotidienne, ou démocratie permanente.

Ces leçons de morale, M. HURMIC, vous les gardez pour vous...

M. HURMIC. -

Mais non ce n'est pas de la morale. Je vous ai dit que c'était un peu ridicule...

M. LE MAIRE. -

Vous avez toujours un ton très condescendant, très méprisant. C'est curieux.

M. HURMIC. -

Non...

M. LE MAIRE. -

Mais si. C'est moqueur...

M. HURMIC. -

Dites : narquois.

M. LE MAIRE. -

Narquois. Voilà.

M. HURMIC. -

Je préfère. Mais vous me tendez des perches.

M. LE MAIRE. -

Chacun appréciera votre « narquoiserie ».

M. HURMIC. -

Si vous voulez.

M. LE MAIRE. -

J'essaye de respecter mes interlocuteurs quand ils sont respectables. Mais vous l'êtes. Vous l'êtes très certainement. Ce n'est pas ce que je voulais dire.

Après cette petite poussée d'urticaire utile...

M. HURMIC. -

Ah non.

M. LE MAIRE. -

Mais oui, parce que ça vous énerve qu'on communique !

Je vais vous dire, je reçois en permanence des gens qui me disent « vous ne communiquez pas assez ».

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Je vais les écouter et je vais communiquer davantage. D'ailleurs tous les élus ici présents pourraient vous le dire, nous ne communiquons pas assez. Nous faisons beaucoup de choses dans beaucoup de champs : le champ social, le champ culturel, le champ sportif, que nos concitoyens ne connaissent pas. Donc nous allons intensifier notre politique de communication.

(M. RESPAUD hors micro)

M. LE MAIRE. -

Oui... Propagande en deçà des Pyrénées, communication au-delà... Quand le Conseil Général publie des documents c'est de la communication, quand nous en publions c'est de la propagande ! Chacun appréciera.

(Rires)

M. LE MAIRE. -

« Pour bien vieillir », M. RESPAUD, ça c'est le Conseil Général de la Gironde. « Pour bien vieillir » c'est de la communication, et quand la Ville conseille à ses personnes âgées de bien se comporter c'est de la propagande !

Tenez, je vous le donne celui-là aussi si vous ne l'avez pas.

C'est ridicule cette querelle. On sent votre amertume. On sent que vous êtes « amertumé » parce que nous travaillons, parce que nous communiquons, parce que ça porte ses fruits dans l'opinion publique, et alors là ça vous crispe. C'est terrible ! Moi ça me dope !

Mme WALRYCK

(Applaudissements)

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, 3 réponses.

Sur la première interrogation : un seul rapport, plusieurs rapports... D'abord je m'étonne un peu. Je pensais que vous seriez extrêmement heureux, M. PAPADATO, qu'on parle de développement durable et que plus on en parlerait plus je pensais que vous seriez content.

Néanmoins je suis tout à fait d'accord avec vous. Dans la mesure où on a communiqué largement les résultats, où on a porté à connaissance les résultats chaque année du bilan de l'Agenda 21 et de notre Plan Climat Energie - obligation qui nous est faite par la loi - la troisième partie du rapport venant 2 mois après je comprends qu'on ait du mal à s'y retrouver. Peut-être que l'année prochaine, Monsieur le Maire, on pourra voir de quelle façon simplifier les choses et avoir peut-être un seul rapport global qui pourrait être présenté à ce moment-là en septembre ou en octobre.

Sur les autres questions, c'est vrai que des précisions ont été apportées au rapport précédent ou dans le cadre du Plan Climat Energie.

Sur le grand stade, M. PAPADATO, vous le savez, nous sommes extrêmement attentifs aux mesures de conservation ou de restauration qui seront à prendre liées à la construction du grand stade.

Le problème de la réactivation du Conseil Scientifique : nous avons déjà un Conseil Scientifique du Bois de Bordeaux. On élargit un peu son périmètre, simplement.

Pour le mécanisme de rénovation dans le bâti, je ne sais pas la liste qui vous a été communiquée, mais vous savez que le premier effort qui est fait après la réalisation des diagnostics thermiques, on l'a fait sur plus de 150 bâtiments, c'est, d'abord et avant tout, plutôt que de mettre des panneaux photovoltaïques, faire l'isolation du bâtiment en particulier par la toiture. Ensuite on s'attache aux éléments qui peuvent en effet être mis, soit des panneaux photovoltaïques, soit du thermique solaire.

M. PEREZ, je n'ai pas grand-chose à répondre parce que vous le savez mais vous l'avez peut-être ignoré, les 5 finalités répondent à une norme nationale de référentiels de l'Agenda 21. Les actions qui sont mises en avant ne sont pas mises en avant ici à la Ville de Bordeaux, elles sont mises en avant dans tous les Agendas 21, dans toutes les démarches qui répondent à des normes pour tous les Agendas 21. Donc Bordeaux ne fait pas exception. Une politique développement durable qui ne mettrait en avant que l'axe lié au Plan Climat Energie ne serait pas une véritable politique développement durable qui doit être une politique globale, transversale et systémique.

Mme VICTOR-RETALI, je pense que M. DUCASSOU vous a déjà répondu s'agissant de la culture.

M. LE MAIRE. -

Merci madame. On ne vote pas là non plus sur cette communication.

Je pense que Mme WALRYCK a raison, on pourrait s'en tenir à un rapport annuel plutôt que deux rapports aussi rapprochés dans le temps.

Les perspectives 2013-2014

Conformément aux engagements pris lors de l'adoption de l'Agenda 21 en 2008, le plan d'actions sera actualisé en 2014. Ce travail sera donc engagé dès 2013. Pour mémoire, le nouveau plan d'actions du plan climat énergie territorial a été adopté en septembre dernier.

FINALITE 1 : Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations

Il s'agira de :

- poursuivre et amplifier l'intégration pleine et entière du public en situation de handicap en favorisant l'emploi des personnes handicapées par l'élaboration de la 2^{ème} convention Ville/FIPHFP, en développant l'accessibilité des ERP (stade Charles Martin, Conservatoire, école maternelle Paul Lapie, crèche Albert Barraud...), en développant l'accessibilité aux manifestations et à l'espace public, en favorisant l'accessibilité aux sports, aux loisirs et à la vie culturelle.
- améliorer la visibilité des actions du Conseil de la Diversité, poursuivre la diffusion de l'ouvrage sur les atouts de la diversité culturelle à Bordeaux et développer la concertation et d'échanges de bonnes pratiques.
- améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des seniors notamment dans l'EHPAD Maryse Bastié et aider au maintien des personnes âgées à domicile dans le cadre d'un programme de rénovation du parc locatif dégradé.
- continuer à soutenir toutes les actions de lutte contre la précarité énergétique en accompagnant la réalisation de travaux et la fourniture de kits d'économie d'énergie et coordonner les actions engagées sur le territoire par la poursuite de la mise en œuvre d'un nouveau mode de gouvernance engagé en 2012.
- mettre en œuvre les actions 2013 de l'opération PNRQAD « OPAH RU et Hôtels Meublés », avec entre autres pour 2013 les objectifs suivants :
 - réhabilitation de 60 logements locatifs en loyers conventionnés (intermédiaire, social et très social)
 - réhabilitation de 47 logements de propriétaires occupants dont 31 appartenant à des propriétaires modestes ou très modestes
 - réalisation de travaux d'économie d'énergie sur 15 logements bénéficiant de l'aide du FART dans le cadre du programme « Habiter Mieux » (propriétaires occupants modestes).
 - réalisation de 16 équipements résidentiels (locaux communs et places de stationnement).
 - sur un potentiel de 15 hôtels meublés dans le cadre d'un traitement diversifié de 168 chambres traiter 12 logements pour 2013, tout en essayant de sauvegarder, *in fine*, le caractère social de l'occupation.
- profiter de la dynamique des opérations urbaines pour favoriser des actions de mixité sociale avec les quartiers riverains, à l'image de ce qui a été engagé sur le quartier GINKO avec celui des Aubiers dès la phase d'aménagement.

FINALITE 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Biodiversité

L'aménagement progressif des grandes structures paysagères qui vont constituer l'épine dorsale du projet de Bordeaux 2030 se poursuit. L'augmentation des surfaces en 2013 sera pour l'essentiel liée à la réception et à la prise en charge du « Jardin promenade de Ginko », soit 4,5 hectares d'espaces verts et 400 m de canaux et à l'extension du Parc aux Angéliques (environ 1,2 hectares en juin 2013 accompagnés de 800 gros arbres à arroser pendant encore deux à trois années).

D'autres squares seront créés ou réhabilités dans le cadre des actions de proximité comme en 2012.

Le nord de la ville s'urbanise : la préservation des zones naturelles du Nord prend toute son importance en 2013 avec en particulier la zone ZNIEFF du Lac pour laquelle le Comité Scientifique du Lac devrait être au travail en 2013. L'ensemble du Parc Floral et du Bois de Bordeaux doit accentuer sa fonction de zone de protection des mammifères aquatiques et de couloir écologique.

Il paraît nécessaire de fonder une nouvelle politique de « fleurissement durable ». Cette action permettra d'améliorer la qualité du fleurissement offert aux Bordelais tout en respectant les nouvelles pratiques éco-responsables acquises. Elle pourra accompagner le retour de la ville dans le système de labellisation des « Villes et villages fleuris ».

Enfin, le projet de réintroduction de l'agriculture urbaine va pouvoir être lancé dans les terrains à l'est du Parc floral. Les terrains correspondant à l'ancienne pépinière et aux zones cultivées pourraient être transformés en zone bocagère avec de 'l'élevage bio' à terme.

Eau : Poursuite de la recherche de solutions de substitution

La politique menée depuis une dizaine d'années en faveur des économies d'eau et des actions de substitution sera poursuivie. L'aménagement d'un forage sur les quais de la rive gauche permettrait dans une première phase d'alimenter le parc des sports Saint Michel dont l'arrosage représente à lui seul 20 % de la consommation totale des parcs et jardins.

FINALITE 3 : Dynamique de développement suivant des modes de production responsables

La Ville continuera à accompagner le développement économique à Bordeaux notamment :

- en favorisant la mixité fonctionnelle dans les nouveaux quartiers (Euratlantique, Bassins à Flots, Brazza, Recentres, Bordeaux Nord),
- par le lancement de 2 pépinières : une pépinière sur le territoire du projet Darwin centrée sur le développement durable et l'innovation d'usage, et une pépinière des métiers de la ville sur le territoire des Bassins à flot.
- par le développement de l'activité économique dans le domaine du numérique avec le projet NODE.

La Ville continuera à favoriser les circuits courts d'approvisionnement notamment :

- en soutenant l'agriculture paysanne par l'installation de nouveaux points de distribution AMAP dans les quartiers de Bordeaux
- en encourageant la production bio en Aquitaine, notamment en développant les achats de produits bio au sein du SIVU (qui vient d'obtenir le label ARBIO).

La Ville continuera d'accompagner l'économie sociale et solidaire pour optimiser l'entrepreneuriat et la structuration associative et permettre aux personnes éloignées de l'emploi d'y accéder en :

- amplifiant en 2013 l'action de la Caisse sociale de développement local sur le territoire bordelais, en développant une communication spécifique et en accompagnant les porteurs de projet.
- établissant un partenariat efficace avec Aquitaine Active, nouveau gestionnaire de la sous mesure 4.2.3 du FSE pour dynamiser les projets associatifs issus du territoire bordelais.
- développant les clauses d'insertion dans les marchés publics.

La Ville continuera enfin d'accompagner la réduction des déchets notamment par l'extension de la collecte des déchets fermentescibles dans les restaurants collectifs de la ville (10 sites supplémentaires), la poursuite de l'objectif « zéro déchets » sur les marchés de plein air et par la sensibilisation des Bordelais et l'animation des semaines de la propreté dans chaque quartier.

FINALITE 4 : Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère

Mettre en œuvre le nouveau plan d'action Plan Climat Energie Territorial (PCET) 2012-2016, adopté au Conseil Municipal du 24 septembre dernier.

Dès 2008, la Ville s'est fixé l'atteinte du Facteur 4 (division par 4 des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050) et du point de passage dit des 3x20 définis pour 2020 par l'Union Européenne. Bordeaux et son agglomération ont défini alors une stratégie ambitieuse de croissance urbaine, la pertinence de cette stratégie sur la partie centrale de l'agglomération ayant été reconnue par l'Etat et labellisée « Ecocité ».

Une étude récente menée conjointement par l'A'URBA et l'ALEC et cofinancée par l'ADEME, la CUB et la Ville de Bordeaux a fourni un premier cadrage stratégique sur la façon de concilier, sur le territoire communautaire, mutation urbaine et transition énergétique.

Ces orientations stratégiques, définies en concertation avec les instances de gouvernance de l'Agenda 21, ont conduit la Ville à l'élaboration du nouveau plan d'action PCET 2012-2016. Il comporte 12 objectifs et une quarantaine d'actions articulées autour de 3 axes :

- Axe 1 : Inscrire la Ville vers la transition énergétique
- Axe 2 : Construire une ville durable et solidaire
- Axe 3 : Associer tous les acteurs du territoire

La Ville est, par ailleurs, engagée dans une démarche de certification Cit'ergie®. Ce label est destiné aux collectivités souhaitant contribuer activement à améliorer leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques. Il s'agit d'une déclinaison du label « European Energy Award » dont l'ADEME a acquis les droits d'utilisation des outils et méthodes pour sa mise en œuvre sur le territoire national. C'est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique d'une collectivité. Le label devrait être délivré à la Ville en janvier 2013.

Contribuer à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère actualisé

La Ville de Bordeaux s'inscrit dans la mise en œuvre du nouveau PPA, notamment par les actions qu'elle mène en liaison avec la CUB sur deux des grands secteurs d'émission recensés : transport, résidentiel et tertiaire.

FINALITE 5 : Epanouissement de tous les êtres humains

Au titre de l'épanouissement de tous les êtres humains, la ville s'engage à :

- associer tous les acteurs du territoire aux enjeux du développement durable. La maison écocitoyenne est l'outil principal du dispositif de sensibilisation et d'accompagnement du changement de comportement des bordelais. Deux ans après son lancement elle a densifié tous ses contenus, lancé un nouveau parcours pédagogique autour d'une exposition permanente complétée, interactive et ludique et va développer en 2013 un dispositif d'écrans infographiques interactifs à des fins de sensibilisation et d'information du public bordelais.
- amplifier les dispositifs de formation interne des agents municipaux au développement durable et faire de chaque agent un ambassadeur du Plan Climat énergie territorial dans le cadre du lancement de l'Académie Climat Energie (12% des agents concernés).
- poursuivre la sensibilisation des enfants et des enseignants dans le cadre de la nouvelle convention éducative signée avec l'Inspection académique et dans le cadre du programme européen INQUIRE auquel participe le Jardin botanique.

- élaborer le plan d'action contre le bruit.
- poursuivre la territorialisation de l'Agenda 21 dans les quartiers (Pour mémoire 160 initiatives ont été présentées dès le forum Agenda 21 de l'année 2011).
- permettre l'accès à la culture au plus grand nombre en développant une politique événementielle et de communication adaptée (élargissement des horaires d'ouverture des édifices, lancement de saisons spécifiques, etc.), en développant le label Ville d'Art et d'Histoire qui permet de conduire des actions de valorisation et de sensibilisation à l'échelle du territoire (publications, formations, ateliers scolaires, Journées européennes du patrimoine et mise en place du futur Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine).
- poursuivre la démarche d'ouverture des données publiques de la Ville notamment via le projet « open data », outil de transparence démocratique, de proximité et d'innovation, par la publication de nouveaux flux, d'apports fonctionnels et développer à travers des animations à destination des Bordelais favorisant le développement d'applications ou de services.
- favoriser l'accès au numérique grâce au développement progressif du très haut débit, au développement du WIFI urbain gratuit dans tous les quartiers, au développement de la solidarité numérique autour de la formation des Bordelais (bus "cité digitale" et poursuite de l'action "clic et dé clic) et au déploiement des tableaux numériques dans les écoles.
- conforter la gouvernance et la concertation citoyenne pour créer des moments privilégiés de discussion et de mise en œuvre des actions en faveur du développement durable.

**DELEGATION DE Monsieur Hugues
MARTIN présentée par Monsieur le MAIRE**

D-2012/510**Association ALEMA. Emprunt de 130 000 euros auprès du Crédit Coopératif. Garantie de la Ville. Autorisation**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Association ALEMA, dont le siège social est situé 15 avenue du Maréchal Leclerc 33127 Martignas-sur-Jalle, souhaite augmenter sa capacité d'accueil de jeunes enfants de 15 places supplémentaires en réalisant une deuxième phase de travaux d'agrandissement de la crèche « A petits pas » située rue des Sablières à Bordeaux et dont le coût total de l'opération s'élève à 221 000 euros.

Cette association gère actuellement deux structures petite enfance. La première micro-crèche « Alain Babillot » a été créée en 2008 sur le territoire bordelais rue Georges Mandel pour une capacité de 9 berceaux. En septembre 2011 un second établissement « A petits pas » a ouvert ses portes rue des Sablières à Bordeaux pour accueillir 12 enfants. Pour répondre aux nouvelles demandes d'accueil de jeunes enfants, une deuxième phase de travaux est en cours et porte la capacité d'accueil à 27 places. L'ouverture de cette nouvelle crèche (Sablières 2) est prévue en septembre 2012.

L'Association ALEMA « Association Loisirs Enfants Martignas » sollicite la garantie de la Ville de Bordeaux à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt de 130 000 euros destiné à financer cette deuxième phase.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour notre collectivité, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir répondre favorablement à la requête qui vous est présentée, et d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Article 1 :

La Ville de Bordeaux accorde sa garantie à l'Association ALEMA à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt de 130 000 euros que l'association se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif.

Article 2 :

Montant du prêt	130 000 euros
Durée totale du prêt	10 ans
Taux d'intérêt fixe	3,47 %
Périodicité des échéances	mensuelle à terme échu

La garantie de la Ville de Bordeaux est accordée pour un montant de 130 000 euros et ce pour la durée totale du prêt soit 10 ans.

L'association ALEMA n'étant pas propriétaire des établissements qu'elle occupe, la Ville de Bordeaux ne peut pas prendre d'hypothèque sur les biens afin de préserver ses intérêts. Par conséquent, la Ville de Bordeaux se réserve le droit, en cas de défaillance de l'emprunteur à rembourser la ou les avances consenties par la Ville dans le cadre d'une éventuelle mise en jeu de la garantie, de prélever les sommes dues sur la subvention de

fonctionnement annuelle versée à l'association ALEMA dans le cadre des aides à la famille. Pour mémoire, la somme s'élève à 149 000 euros pour l'exercice 2012.

Article 3 :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification du Crédit Coopératif par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Coopératif et l'emprunteur, à signer la convention à intervenir entre la Ville de Bordeaux et l'Association ALEMA réglant les conditions de la garantie.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

Il s'agit d'une garantie d'emprunt à donner à l'association ALEMA qui est une association qui gère un certain nombre de structures de petite enfance à Bordeaux, l'une rue Georges Mandel et l'autre rue des Sablières. C'est cette deuxième structure qu'il s'agit d'agrandir. Pour cela l'association va emprunter et elle nous demande une garantie à hauteur de 100% d'un prêt de 130.000 euros.

Comme il est indiqué dans le dossier nous ne pouvons pas prendre d'hypothèque sur les biens de cette association parce qu'elle n'est pas propriétaire de ses murs, donc nous nous garantissons sur la subvention annuelle que nous versons à l'association qui atteint 149.000 euros. Le prêt est de 130.000 sur 15 ans, donc si l'association était défaillante les chiffres sont tout à fait cohérents.

Voilà ce que je voulais dire sur cette proposition.

Qui souhaite intervenir ?

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne pouvons que saluer le soutien apporté à cette association pour accroître la capacité d'accueil de cette crèche dont nous avons inauguré la première tranche en mai dernier.

Nous la saluons bien ici, bien que nous soyons face à un projet petite enfance porté par un opérateur privé.

Nous n'avons en rien changé de position sur la petite enfance que nous considérons comme un service et non pas comme un bien marchand.

Aussi nous saluons surtout un opérateur privé à but non lucratif qui préfère mettre ses forces dans la qualité du projet d'établissement plutôt que sur les nécessaires dividendes des entreprises de crèches traditionnelles.

Il est donc possible de développer une offre variée dans le cadre de la petite enfance sans transformer les berceaux des petits bordelais en biens de consommation. Ce n'est donc bien qu'une question de volonté politique.

De plus je profiterai de cette délibération pour saluer Monsieur et Madame Babillot, bienfaiteurs de cette association et de la première crèche créée par cette association sur la ville, qui ont permis à cette association de s'implanter à Bordeaux et de continuer à mener d'autres projets. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas d'autres remarques ?

On ne peut que souscrire à ce que vous venez de dire. Je crois qu'ils étaient présents lors de l'inauguration de la première tranche. Madame était présente puisque Monsieur, hélas, n'est plus là. Nous la saluons aussi.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

CONVENTION

Entre

La VILLE DE BORDEAUX

Et

L'Association ALEMA

Entre les soussignés :

Monsieur le Maire de la Ville de Bordeaux agissant au nom de ladite Ville de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de Bordeaux en date du _____, reçue par Monsieur le Préfet de la Gironde le

d'une part,

Monsieur Saïd BOUDJEMA, Président de l'Association ALEMA, dont le siège social est situé 15 avenue du Maréchal Leclerc 33127 MARTIGNAS SUR JALLE, habilité aux fins des présentes par l'assemblée générale du 22 Juin 2012.

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

La Ville de Bordeaux accorde sa garantie pour le remboursement à hauteur de 100 % d'un emprunt de 130 000 euros que l'association se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif.

Afin d'augmenter sa capacité d'accueil de jeunes enfants l'association ALEMA souhaite réaliser une deuxième phase de travaux d'agrandissement de la crèche « A petits pas » située rue des Sablières à Bordeaux financée par un prêt de 130 000 euros.

Article 2 :

Les caractéristiques du prêt consenti par le Crédit Coopératif sont les suivantes :

Montant du prêt	130 000 euros
-----------------	---------------

Durée totale du prêt	10 ans
Taux d'intérêt	3,47 %
Périodicité des échéances	mensuelle à terme échu

La garantie de la Ville de Bordeaux est accordée pour la durée totale du prêt à hauteur de 100 % et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association.

L'association ALEMA n'étant pas propriétaire des établissements qu'elle occupe, la Ville de Bordeaux ne peut pas prendre d'hypothèque sur les biens afin de préserver ses intérêts. Par conséquent, la Ville de Bordeaux se réserve le droit, en cas de défaillance de l'emprunteur à rembourser la ou les avances consenties par la Ville dans le cadre d'une éventuelle mise en jeu de la garantie, de prélever les sommes dues sur la subvention de fonctionnement annuelle versée à l'association ALEMA dans le cadre des aides à la famille. Pour mémoire, la somme s'élève à 149 000 euros pour l'exercice 2012.

Article 3 :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du Crédit Coopératif par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Coopératif et l'emprunteur et à signer tout document afférent à cette opération.

Article 6 :

La Ville de Bordeaux sera mise en possession, dès leur établissement, des tableaux d'amortissement du prêt fixant les dates et le montant des échéances d'intérêts et d'amortissement.

L'association s'engage à prévenir le Maire de Bordeaux deux mois au moins à l'avance de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une des échéances, et lui demander de les régler en ses lieu et place.

Les décaissements ainsi faits par la Ville de Bordeaux seront imputés à un crédit ouvert à cet effet.

Ils seront remboursés par l'association dès que celle-ci sera en mesure de le faire. Elle devra donc prendre toutes dispositions utiles pour apurer sa dette dans les moindres délais tout en assurant l'équilibre de son exploitation.

Article 7 :

Les opérations poursuivies par l'Association ALEMA, au moyen des emprunts qu'elle réalisera avec la garantie précitée, seront retracées dans des comptes spéciaux ouverts dans la comptabilité existante, et arrêtés à la fin de chaque année.

Article 8 :

Un compte d'avances communales sera ouvert dans les écritures de l'Association ALEMA.

Il comportera :

Au crédit : le montant des versements effectués par la Ville de Bordeaux en vertu des articles 1 et 2, majorés des intérêts calculés sur la base du taux applicable à la ligne principale de Trésorerie de la Ville de Bordeaux, au jour où lesdits versements ont été effectués.

Au débit : le montant des remboursements effectués par l'Association.

Article 9 :

A toute époque, l'association devra mettre à la disposition de représentants désignés par le Maire de Bordeaux, toutes pièces justificatives et livres comptables permettant d'effectuer l'examen de sa comptabilité, et, d'une manière générale, de s'assurer de la régularité de ses opérations.

Le rapport annuel sur la situation de l'association, ainsi que les budgets et comptes, devront être adressés chaque année, dès leur approbation par l'association à Monsieur le Maire de Bordeaux.

Les représentants du Maire de Bordeaux procéderont, au moins une fois par an, à la vérification des opérations et des écritures de l'association, d'après les comptes rendus moraux et financiers, le bilan de l'année écoulée, et le projet de budget en cours.

Article 10 :

L'application de la présente convention se poursuivra jusqu'à l'expiration de la période d'amortissement des emprunts qui en font l'objet, et s'il y a lieu, jusqu'à ce que le compte d'avances soit soldé.

Article 11 :

Tous les droits ou frais auxquels pourra donner lieu la présente convention sont à la charge de l'association.

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux
L'Adjoint au Maire

Pour l'Association ALEMA
La Présidente

D-2012/511

Acquisition à la Communauté Urbaine de Bordeaux de l'emprise située 41 rue Robert Schuman au Grand Parc. Décision. Autorisation.

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20110012 en date du 31 janvier 2011, vous avez décidé le principe de l'acquisition à la Communauté Urbaine de Bordeaux de l'ensemble immobilier désaffecté constituant l'annexe « Clithène » au collège du Grand Parc, cadastré PW 25, pour une contenance de 3 164 m² situé au 41 rue Robert Schuman.

Les locaux actuels de la crèche du Grand Parc ne permettent plus d'accueillir des enfants dans les meilleures conditions. Aussi, la Ville de Bordeaux souhaite procéder à la construction, sur cette emprise, d'un nouvel établissement conçu pour recevoir des enfants de 0 à 4 ans et répondre à leurs besoins spécifiques mais aussi aux besoins des familles en privilégiant l'ouverture sur le quartier du Grand Parc.

En application de la convention de coopération entre la CUB et la Ville en matière de politique foncière, le prix d'acquisition de la parcelle est fixé à 949 200 €, soit 75% de la valeur établie par France Domaine dans son rapport du 24 juillet 2012.

Cette acquisition en l'état ne tient pas compte des frais de démolition qui resteront à la charge de la Ville.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider

- L'acquisition en l'état à la Communauté Urbaine de Bordeaux de l'ensemble immobilier cadastré PW 25, d'une superficie de 3 164 m², moyennant un prix de 949 200 € hors taxes
- L'ouverture des crédits correspondants à cette opération au budget de l'exercice concerné.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération et à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE



Rue Pierre Trébod

Rue Robert Schuman

PV 7

48

PW 25

14

40

42

1/500

D-2012/512

Résiliation partielle des baux emphytéotiques consentis à la SBEPEC et à AUXIFIP. Cession à la Communauté Urbaine de Bordeaux de diverses parcelles de terrain situées à Bordeaux Nord. Décision. Autorisation.

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la troisième phase du tramway, la Communauté Urbaine de Bordeaux a approuvé les emprises relatives à l'extension des lignes B et C, Claveau et Bordeaux Lac. Ce tracé affecte directement diverses propriétés de la Ville, à détacher des parcelles suivantes cadastrées :

- GR 5 pour une superficie de 873 m², GR 12 pour 15 m², GR 16 pour 187 m² et TM 25 pour 13 m² situées avenue du Docteur Schinazi
- TB 76 pour 152 m² située avenue de Laroque
- TB 64 pour 2 m² située avenue de Laroque
- TT 6 pour une superficie de 4 224 m², TT 3 pour une superficie de 74 m² et TT 1 pour 3 021 m² situées avenue Marcel Dassault et rue Jean Gabriel Domergue correspondant aux berges du Lac
- TR 53 pour 719 m² située rue Jean Gabriel Domergue. Cette parcelle a été donnée à bail emphytéotique à la société AUXIFIP par acte en date du 16 décembre 1999. Il conviendra donc au préalable de résilier partiellement le bail pour l'emprise concernée.
- TV 1 pour une superficie de 503 m² et TS 7 d'une superficie de 178 m² situées allée Louis Ratabou. Ces parcelles ont été données à bail emphytéotique à la Société Bordelaise des Equipements Publics d'Expositions et de Congrès (SBEPEC). Il conviendra également de résilier partiellement le bail emphytéotique du 28 décembre 1989 avant cession à la CUB.

Dans le cadre de la convention de coopération entre la CUB et la Ville en matière de politique foncière et compte tenu de l'utilité publique du projet du tramway, la totalité de ces emprises d'une superficie de 9 961 m² sera cédée à la Communauté Urbaine de Bordeaux à titre gratuit, au vu du rapport de France Domaine en date du 5 septembre 2012.

La Communauté Urbaine de Bordeaux prendra à sa charge les éventuelles reconstructions de clôtures, déplacement des compteurs et réseaux divers ainsi que les frais d'acte liés à la résiliation partielle des deux baux emphytéotiques consentis aux sociétés SBEPEC et AUXIFIP.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- La résiliation partielle par avenant des baux emphytéotiques conclus avec les sociétés SBEPEC et AUXIFIP venant retirer les parcelles TR 53 pour partie, TV 1 et TS 7 pour partie
- La cession à titre gratuit de ces emprises de 9 961 m² à la Communauté Urbaine de Bordeaux

Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération, notamment les avenants aux baux emphytéotiques et l'acte de cession à la Communauté Urbaine de Bordeaux ainsi que tous les documents d'urbanisme qui seraient nécessaires à la réalisation de l'opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/513

Recours contre la préemption du bail commercial portant sur le local sis 32, place Gambetta. Autorisation à défendre.

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20080399 du 15 juillet 2008, le Conseil municipal a instauré sur le territoire de la Ville le droit de préemption des locaux commerciaux et des fonds de commerce et a défini un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, étendu par délibération n° 20090727 du 21 décembre 2009.

Le 20 mars 2012, la Ville a été informée de la vente du droit au bail d'un local commercial sis 32, place Gambetta par la Société COMAREG.

Afin de préserver la diversité commerciale et artisanale, le Maire a exercé, par arrêté n° 201207639 du 15 mai 2012, son droit de préemption sur ce bail.

Le 16 juillet 2012, la SARL AGENCE VACHER, acquéreur évincé, a déposé une requête en annulation de l'arrêté du 15 mai 2012 devant le Tribunal administratif.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à défendre dans cette affaire devant le Tribunal administratif et devant toutes les juridictions compétentes, et en cas de besoin, à agir, aussi bien qu'à défendre jusqu'à parfait règlement du litige y compris l'exercice de toutes les voies de recours.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE. -

Il s'agit de défendre contre le recours qui a été déposé pour la préemption que nous faisons jouer en vertu du droit de préemption de locaux commerciaux que nous tenons de la loi pour éviter que certains quartiers ne soient entièrement envahis d'agences immobilières ou d'agences bancaires.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lorsque nous avons évoqué ici il y a quelques semaines la délibération autorisant l'exercice de ce droit de priorité aujourd'hui contesté au tribunal nous avons sollicité d'y voir plus clair dans la stratégie de la ville en matière de préemption.

Nous sommes favorables à ce droit de préemption mais à condition bien entendu que son exercice soit compris et justifié.

On peut concevoir que le commerçant ici lésé ressente une certaine injustice. C'est pourquoi nous renouvelons notre demande d'un schéma municipal mettant en cohérence la stratégie de préemption des baux commerciaux.

A l'origine, vous venez de le rappeler, ce droit devait permettre d'éviter la prolifération des agences immobilières et des guichets automatiques des banques. On peut le dire, la crise immobilière s'est chargée de faire le ménage dans une bonne partie de ces premières. En revanche, j'imagine que vous le constatez également, le centre ville est pollué par les distributeurs automatiques de billets.

Donc à côté du droit de préemption, et vous verrez que votre opposition est en capacité de vous faire quelques propositions, il existerait un moyen de limiter ces DAB en s'inspirant, M. DAVID, de ce que fait la Ville de Nantes. Je ne sais pas si vous avez noté cela lorsque vous avez regardé leurs documents, il s'agit de prévoir une redevance d'occupation du domaine public, parce que dans la mesure où les banques reçoivent leurs clients sur la voie publique il n'y a pas de raison de ne pas les taxer de cette utilisation. D'autres villes le font. C'est le cas de Nantes.

Peut-être que ça mobiliserait certaines agences à réfléchir avant d'ouvrir encore et encore des guichets dans la ville.

Dans tous les cas nous ne nous opposerons pas évidemment à cette délibération mais nous vous invitons encore une fois à rendre plus limpide la politique de la ville en la matière.

M. LE MAIRE. -

Merci. Donc le tribunal se prononcera.

Je pense que personne n'est hostile à la capacité de la Ville de se défendre ?

Merci.

D-2012/514
Fonds d'Intervention Local 2012. Affectation de subventions.

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 19 décembre 2011 en a précisé le montant pour l'exercice 2012.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Bordeaux Sud / Grand Parc Paul Doumer / Caudéran / Bordeaux Maritime / Saint Michel Nansouty Saint Genès, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

QUARTIER BORDEAUX SUD

Crédit 2012 : 55 000 euros

Report 2011 : 17,07 euros

Total disponible : 55 017,07 euros

Montant déjà utilisé : 52 500 euros

Affectation proposée : 2 000 euros

Reste disponible : 517,07 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
La Cigogne de MAMU	Aide à l'installation de cette association qui gère une Maison d'Assistantes Maternelles	1 000
Atelier des Bains Douches	Soutien à l'inauguration du Jardin des Foudres et de la Fête du Vin	500
RUELLE – Relais Urbain d'Echanges et de Lutte contre l'Exploitation	Aide au paiement du loyer	500
TOTAL		2 000

QUARTIER GRAND PARC – PAUL DOUMER

Crédit 2012 : 52 950 euros

Report 2011 : 272,38 euros

Total disponible : 53 222,38 euros

Montant déjà utilisé : 31 566 euros

Affectation proposée : 4 000 euros

Reste disponible : 17 656,38 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Va, Petit Mousse	Aide à la reconstruction du « Petit Mousse », bateau naviguant sur le bassin du Jardin Public	1 500
Arts Chartrons	Soutien à la mise en place du 8 ^{ème} parcours d'art contemporain « Arts Chartrons »	2 500
TOTAL		4 000

QUARTIER CAUDERAN

Crédit 2012 : 51 500 euros

Report 2011 : 1,15 euros

Total disponible : 51 501,15 euros

Montant déjà utilisé : 32 864,66 euros

Affectation proposée : 9 812,53 euros

Reste disponible : 8 823,96 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association Présence – Compagnie Michel Cahuzac	Aide au fonctionnement de l'association	3 000
Pétanque Club des Trois	Aide à l'organisation du 7 ^{ème} Grand Prix de Pétanque	500
Club Athlétique Municipal de Bordeaux Omnisports	Aide à l'achat de rayonnages	600
Club Athlétique Municipal de Bordeaux Omnisports	Aide à l'achat de six vélos juniors	2 712,53
Tivoli sans Frontières	Aide à la construction d'un dispensaire	2 000
L'Île aux Enfants	Aide à l'achat de matériel pour cette Maison d'Assistantes Maternelles	1 000
TOTAL		9 812,53

QUARTIER BORDEAUX MARITIME

Crédit 2012 : 50 450 euros

Report 2011 : 4 065,86 euros

Total disponible : 54 515,86 euros

Montant déjà utilisé : 43 775,40 euros

Affectation proposée : 3 000 euros

Reste disponible : 7 740 ,46 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
C dans la boîte	Soutien à la mise en place d'expositions photographiques au CCAS	1 000
Arts Chartrons	Aide à l'organisation du 8 ^{ème} parcours d'art contemporain « Arts Chartrons » du 18 au 28 octobre 2012	2 000
TOTAL		3 000

QUARTIER SAINT MICHEL - NANSOUTY - SAINT GENES

Crédit 2012 : 50 600 euros

Report 2011 : 741,01 euros

Total disponible : 51 341,01 euros

Montant déjà utilisé : 38 009 euros

Affectation proposée : 8 589,86 euros

Reste disponible : 4 742,15 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
El Solar Español	Aide à la collecte, à la remise en état et à la livraison de vêtements pour le Foyer Leydet	500
Maison d'Algérie en Aquitaine	Aide à la mise en place d'une action d'accompagnement physique et de visites au domicile de personnes en difficulté, intitulée « Socialisation et intégration des personnes isolées ou inadaptées »	1 000
ADMAA – Association de Défense des Musiques Alternatives en Aquitaine	Aide à l'organisation de plusieurs concerts dans le quartier	3 000
Association des Commerçants et Riverains du Quartier Victoire	Aide à l'organisation de la Féria de la Victoire	1 750
VS' Art	Soutien à l'organisation du « Jardin Musical » dans le Jardin des Dames de la Foi	700
TOTAL		6 950

Transferts de crédit	Objets	Montants (en euros)
Mairie de Bordeaux – Direction de la Communication	Création de l'exposition « Bises de Saint Michel »	1 639,86
TOTAL		1 639,86

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

DELEGATION DE Monsieur Jean-Louis DAVID

D-2012/515

Dénomination du nouveau pont bordelais

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le futur pont levant franchissant la Garonne et reliant les quartiers de la Bastide et de Bacalan étant situé sur le territoire de la commune de Bordeaux, il revient au conseil municipal de se prononcer sur sa dénomination (article I 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lors de sa séance du 6 septembre 2012, la commission de viographie a examiné la proposition du Maire, défendue par une partie des membres présents de rendre hommage à Jacques Chaban-Delmas, pour son œuvre globale en faveur de la Ville de Bordeaux. Le choix d'un pont renforçant le lien entre les deux rives de la ville et illustré par un ouvrage d'art majeur est apparu comme parfaitement approprié.

Il a également été unanimement reconnu que le nom de Jacques Chaban-Delmas ne pouvait pas rester attaché à un ouvrage appelé à disparaître et qu'il est indispensable de l'attribuer à un ouvrage qui soit à la mesure de son action à la tête de la Ville de Bordeaux.

C'est pourquoi il vous est proposé de dénommer le nouveau pont bordelais situé entre Bacalan et la Bastide :

Pont Jacques CHABAN-DELMAS

Si cette proposition vous agréée, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le futur pont levant franchissant la Garonne qui relie les quartiers de La Bastide et de Bacalan étant situé sur le territoire de la commune de Bordeaux il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur son appellation.

Lors de sa séance du 6 septembre 2012 la commission de Viographie a examiné la proposition du maire, défendue par une partie des membres présents, de rendre hommage à Jacques Chaban-Delmas pour son œuvre globale en faveur de la Ville de Bordeaux. Le choix d'un pont renforçant le lien entre les deux rives de la ville et illustré par un ouvrage d'art majeur est apparu comme parfaitement approprié.

Il a également été unanimement reconnu que le nom de Jacques Chaban-Delmas ne pouvait pas rester attaché à un ouvrage appelé à disparaître et qu'il est indispensable de l'attribuer à un ouvrage qui soit à la mesure de son action à la tête de la Ville de Bordeaux.

C'est pourquoi il vous est proposé de dénommer le nouveau pont bordelais situé entre Bacalan et La Bastide : Pont Jacques CHABAN-DELMAS.

M. LE MAIRE. -

J'ajouterai juste un mot à ce que vient de dire M. DAVID. Aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales il nous revient de prendre cette décision. D'ailleurs le Président de la Communauté Urbaine en convient publiquement.

Outre les réunions de la Commission Viographie nous avons lancé une consultation sur Bordeaux.fr et sur Facebook. De fin juillet à fin septembre il y a eu des centaines de réponses, des propositions diverses et variées : Pont Levant, Pont Burdigala, Pont Aliénor, Pont Toussaint Louverture, Pont Frédéric Bastia, Pont de La Lune, Pont Bacalan-Bastide et Pont Jacques Chaban-Delmas. Le nom qui est venu assez largement en tête est celui de Jacques Chaban-Delmas.

C'est une consultation qui bien sûr n'a pas valeur de sondage, mais qui est intéressante.

Par ailleurs il ne m'appartient pas ici de faire l'éloge de Jacques Chaban-Delmas. Tous les Bordelais sont parfaitement instruits de ce qu'a été la carrière exceptionnelle de cet homme exceptionnel.

Grand Résistant, grand parlementaire, Président de l'Assemblée Nationale pendant des années, Premier Ministre et Maire de Bordeaux pendant 47 ans, un maire qui a profondément marqué cette ville de son empreinte tout au long de ses presque 5 décennies de mandat.

Je ne vais pas citer toutes les réalisations qui lui sont dues :

Le Pont d'Aquitaine, quand même, tout le quartier du Lac, le quartier de Mériadeck classé aujourd'hui dans le Patrimoine Mondial de l'UNESCO, et beaucoup d'autres choses encore.

J'ajoute que la Garonne est franchie en amont par un Pont François Mitterrand, il n'est pas complètement absurde qu'elle le soit en aval par un Pont Jacques Chaban-Delmas.

C'est donc la proposition que je vous fais. Elle pourrait être consensuelle si la politique politicienne ne s'en mêlait pas.

Maintenant à chacun de s'exprimer.

Mme PARCELIER

MME PARCELIER. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais dire quelques mots parce que certains ici connaissent mon admiration pour Jacques Chaban-Delmas et ma volonté qu'un ouvrage à sa mesure porte son nom dans la ville, mais aussi certains savent que j'étais comme bon nombre de Bastidiens et certains Bacalanais attachée à ce terme « Ba-Ba », parce que finalement un bon nombre d'entre-nous dans la ville nous avons pour ce pont qui arrive une attente forte, et une affection qui est là.

Donc il est vrai que j'avais un faible pour ce terme « Ba-Ba ».

Mais j'ai réfléchi comme nous le faisons tous et il m'est apparu évident que le terme « Bacalan-Bastide » était vraiment réducteur par rapport à ce pont parce que ce n'est pas uniquement deux quartiers qui vont profiter de ce pont, mais bien plus largement la ville et d'autres communes de la rive droite. Donc ce terme était réducteur pour ce pont.

Deuxièmement, autre argument fort pour moi, je me suis rappelée, comme nous pouvons tous nous le rappeler, que Jacques Chaban-Delmas était un bâtisseur de ponts. Il y a eu le Pont Saint-Jean en 65, le Pont d'Aquitaine en 67 et le Pont d'Arcins en 93, soit en tant que Maire, soit en tant que Président de la CUB. Donc ce pont qui survient après sa mort doit porter son nom. Cela m'a paru vraiment une évidence.

C'est ainsi que je me suis totalement ralliée à ce nom de Pont Jacques Chaban-Delmas pour cet ouvrage.

Et puis je me suis dit aussi que finalement si certains d'entre-nous ont envie de temps en temps de se dire « on va se retrouver à « Ba-Ba » nous pourrons le faire, mais le nom officiel sera Jacques Chaban-Delmas. Ça me paraît totalement légitime.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame. Il y a des moments aussi où il faut se dire qu'on ne vit pas complètement entre soi, qu'on vit aussi pour le monde extérieur, Bordeaux tout particulièrement, et que le nom d'un pont porte une image nationale et internationale.

Je me vois mal dans mes déplacements internationaux vanter les mérites du pont Ba-Ba... Ça peut être extrêmement sympathique pour les habitants de Bacalan et de La Bastide, je ne suis pas sûr que ce soit tout à fait à la hauteur d'un ouvrage comme celui-là.

Si j'envoie à l'UNESCO un dossier en lui disant : voilà, on a fait le pont Ba-Ba, je ne suis pas sûr que ça arrange nos affaires.

Je vous remercie aussi du deuxième argument que vous avez utilisé qui me paraît extrêmement pertinent, c'est que Bordeaux en 2000 ans d'Histoire n'a jamais eu de pont jusqu'à ce que Napoléon pour faire passer ses légions à destination de l'Espagne décide de mettre en chantier le Pont de Pierre qui a été achevé au mois de mai 1822, c'est-à-dire un an après la mort de Napoléon.

Et puis après rien. Rien pendant plus d'un siècle. Rien jusqu'après la Deuxième Guerre Mondiale. Et c'est effectivement sous les mandats successifs de Jacques Chaban-Delmas que les trois autres ponts de Bordeaux ont été construits.

Je pense que c'est aussi d'une certaine façon un hommage à rendre à ce maire et à cet homme politique bâtisseur qu'a été Jacques Chaban-Delmas.

Enfin dernière remarque, l'argument selon lequel il y aurait déjà un stade portant le nom de Jacques Chaban-Delmas n'est pas un argument qui me convainc. Je ne veux pas faire des parallèles ou des comparaisons qui ne sont pas des raisons, mais à Paris il y a l'Aéroport Charles de Gaulle et il y a la place de l'Étoile-Charles de Gaulle. Donc il y a aussi deux sites extrêmement prestigieux qui portent le même nom.

En plus nous savons très bien que le stade Chaban-Delmas ne restera peut-être pas indéfiniment un stade, que son avenir va dépendre de l'appel à idées que nous avons lancé. Donc je crois qu'il n'y a aucune espèce de contradiction ni même de répétition dans le fait de baptiser ce pont Jacques Chaban-Delmas.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, plusieurs remarques. D'abord pour relativiser le succès de votre sondage Facebook Internet. Le ralliement – c'est le mot qu'elle a employé – de la maire adjointe de La Bastide montre bien que du point de vue de la population en particulier des deux quartiers concernés, mais pas uniquement, l'idée de Bacalan-Bastide était déjà bien entrée dans les mœurs.

Sur la commission Viographie permettez-moi de m'arrêter rapidement. Celle-ci a été absolument loin d'être unanime pour nommer le pont Chaban-Delmas. Il y a eu un réel débat et de vrais avis différents, tout en reconnaissant, la délibération le dit, que ce grand homme mérite évidemment de prêter son nom à un ouvrage de renom. Il n'y a pas de doute là-dessus. Ne comptez pas sur moi pour négocier sur la reconnaissance de Jacques Chaban-Delmas de son point de vue historique et Maire de la Ville.

Des membres non élus de cette commission ont développé deux idées intéressantes que je crois il faudrait peut-être mieux analyser.

La première idée c'est que Jacques Chaban-Delmas lui-même s'est toujours refusé à donner des noms de personnages aux ponts bordelais. Vous avez rappelé son apport très important sur un certain nombre de naissances de ponts sur la ville, mais quand on les regarde tous, qu'ils soient d'Aquitaine, d'Arcins, ou Saint-Jean, ce ne sont pas des noms de personnages illustres. Première idée.

Donc lui rendre hommage aujourd'hui serait peut-être d'abord de rester fidèle à ce principe que lui-même s'était donné.

Deuxième idée qui est venue dans la commission Viographie, et ce ne sont pas les élus qui l'ont portée, on ne peut pas dire que les deux quartiers qui vont être demain reliés aient bénéficié d'un intérêt majeur que leur a porté Jacques Chaban-Delmas tant ils furent l'un et l'autre sacrifiés sur l'autel de la désindustrialisation des années 70 / 80 qui ne dépendait pas que du maire, bien entendu, mais pour lesquels le maire dans ces années-là a peut-être tardé à mettre en place des projets de revitalisation de ces quartiers.

Pour notre part nous restons sur l'idée que ce pont adresse un signal fort à deux quartiers populaires en attente depuis 30 ans de renouvellement urbain, de désenclavement, et au fond de reconnaissance.

Ces deux quartiers ont bâti un pan de l'histoire ouvrière et industrielle de Bordeaux. Ils en portent encore non seulement des traces patrimoniales mais aussi des perspectives économiques d'avenir. On a entendu parler tout à l'heure dans les orientations budgétaires notamment de la filière nautique et de la filière fleuve avec ce qui existe aujourd'hui à la fois sur la rive droite le chantier naval de CNB, et sur la rive gauche le projet de « refit » et la grande usine de batteries électriques SAFT.

Donc clin d'œil à ces deux quartiers ouvriers en besoin de reconnaissance.

Dernier point. Ce pont a été conçu par la Communauté Urbaine avec l'accord de la Ville comme une liaison apaisée, non autoroutière. Il me semble que c'est donc en toute logique que le nom Bacalan-Bastide est déjà entré dans les mœurs des habitants bordelais intra muros.

Si nous sommes seuls en tant qu'élus à défendre cette idée de Bacalan-Bastide, nous pensons être toutefois en phase avec une majorité de Bordelais ou lassés, ou amusés par l'idée que la prise du pont par son nom constituerait un fait de guerre majeur en cette fin d'année 2012.

(Une personne dans les tribunes du public interpelle Monsieur le Maire)

M. LE MAIRE. -

Monsieur, je regrette, mais selon les règles bien connues le public assiste au Conseil Municipal et ne s'y exprime pas. Il y a des conseils de quartiers pour ça.

Je vous en prie, Monsieur, vous n'avez pas la parole.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, c'est vrai que cette délibération, vous l'avez rappelé, aurait pu être consensuelle. Personnellement je fais partie de ceux qui regrettent qu'elle ne le soit pas.

Pourquoi elle ne l'est pas alors que nous sommes ici je pense unanimement d'accord sur ces bancs, majorité et opposition, pour dire qu'il est bien que la Ville de Bordeaux rende un hommage le plus solennel possible au Maire de Bordeaux qu'a été Jacques Chaban-Delmas pendant un certain nombre d'années .

Je note aussi un clin d'œil, un petit télescopage de l'actualité : précisément nous décidons aujourd'hui de cette appellation au moment où s'apprête à sortir en librairie un livre extrêmement critique sur les propos prêtés à l'ancien Président de la République Georges Pompidou dont il a été le Premier ministre, dont j'ai pu lire hier dans la presse régionale ce qui est présenté comme les bonnes feuilles, mais des feuilles extrêmement critiques sur ce qu'aurait été le comportement de Premier ministre de Jacques Chaban-Delmas.

C'était une parenthèse. Nous ne sommes pas là aujourd'hui pour commenter ce type d'ouvrage mais simplement pour voir les modalités selon lesquelles la Ville de Bordeaux peut rendre hommage à celui qui fut de façon incontestable un grand Maire de Bordeaux.

Pourquoi est-ce que nous n'arrivons pas à un accord unanime sur cette appellation ?

D'abord j'ai envie de dire que le dossier est mal né dans la mesure où vous vous êtes précipité pour nous présenter sur les fonds baptismaux le nom de ce futur pont par un télescopage là aussi de calendrier.

En effet, c'est d'abord le Président de la Communauté Urbaine qui tout d'un coup a dit : « Il faudrait qu'il s'appelle Toussaint Louverture » et immédiatement vous avez embrayé en disant : « Non, non il faudra qu'il s'appelle Jacques Chaban-Delmas », et vous avez indiqué : « Il faudra d'autant plus qu'il s'appelle Jacques Chaban-Delmas que nous nous apprêtons à acter la fin du stade Chaban-Delmas qui porte son nom. »

Et je note aujourd'hui quand je dis que la délibération est également mal née, que vous profitez de cette délibération pour vraiment nous faire acter publiquement et solennellement de façon comme on ne l'a jamais fait jusqu'à présent la fin du stade Chaban-Delmas. Vous dites d'ailleurs très clairement dans la délibération que le nom de Jacques Chaban-Delmas ne pouvait pas rester attaché à un ouvrage appelé à disparaître. Je crois que c'est la première fois que vous dites avec autant de netteté, j'ai envie de dire d'honnêteté, que le stade Chaban-Delmas va disparaître.

Personnellement vous connaissez notre position sur la disparition du stade Chaban-Delmas, je n'y reviendrai pas. Mais je pensais en préparant cette délibération qu'à la limite vous auriez pu être tenté de donner le nom de Jacques Chaban-Delmas à ce que vous nous présentez comme le futur grand stade des années 2020 de Bordeaux-Lac.

Et je note que même là votre plan de financement est tellement baroque que vous n'aurez même pas la possibilité de donner le nom que vous voulez à ce futur stade qui est largement payé par de l'argent bordelais, de l'argent du contribuable, de l'argent public. Nous n'aurons même la maîtrise de lui donner un nom puisque tout le monde sait qu'il devra porter pour boucler ce budget baroque, un nom commercial, c'est-à-dire ou un nom de lessive, ou le nom d'un constructeur de voitures nord-coréennes, ou que sais-je... Mais enfin nous ne pourrions même pas, si nous avons été tentés de l'appeler Grand Stade Chaban-Delmas ce qui aurait été un grand hommage à la suite du petit stade, nous n'aurons même pas cette possibilité-là. C'est dire si ce projet de grand stade a été bien mené jusqu'à présent.

Deux mots sur la commission de Viographie. On a l'impression à lire la délibération que la commission de Viographie a souhaité cette appellation. Pas du tout. D'abord les élus, j'ai vu qu'ils sont partagés à peu près moitié, moitié. Certains étaient pour, d'autres étaient favorables à Bacalan-Bastide, même d'ailleurs, vous l'avez rappelé honnêtement Mme PARCELIER, vous étiez plutôt favorable à cette appellation de Pont Bacalan-Bastide.

J'ai noté également qu'il y avait des intervenants extérieurs à cette commission, essentiellement deux, une historienne de l'art qui est favorable à Bacalan-Bastide, et également une autre professionnelle, Mme Vatican qui est le Conservateur des Archives Municipales qui rappelle :

« Jacques Chaban-Delmas lui-même n'a pas donné de nom de personnalités aux ponts de Bordeaux, donc donner le nom d'un homme ou d'une femme à un pont aujourd'hui est une innovation. Pour être audacieux, pour les habitants de La Bastide la dénomination Bastide-Bacalan pourrait être proposée. La période de Jacques Chaban-Delmas s'inscrit dans la période du déclin industriel de La Bastide. »

Donc vous prenez le soin de faire intervenir à une commission de Viographie des historiens locaux qui ont réfléchi à la question ; ces gens-là ne sont pas sur les positions de la majorité municipale ; je trouve qu'ils sont rapidement balayés puisqu'en conclusion vous dites :

« Les membres de la commission sont d'accord pour constater que le nom de Jacques Chaban-Delmas manque à Bordeaux... » - Certes nous nous inscrivons dans cette optique - « ...et qu'un lieu très symbolique doit lui être attribué, sachant que le nom de Bacalan-Bastide est également très souvent cité. »

Donc quand on lit ça, Monsieur le Maire, on a vraiment l'impression que la conclusion de la commission de Viographie c'est plutôt Bacalan-Bastide.

Je note aussi, Monsieur le Maire, que vous vous faites - on en a déjà un peu parlé - le champion de la démocratie locale et vous dites que c'est la majorité qui a statué. J'ai regardé de près ce qu'avait dit cette consultation Internet à laquelle vous avez procédé au sujet du pont. Là aussi il faut regarder les résultats très honnêtement.

D'abord c'était une question très fermée qui était posée aux Bordelais. On n'a pas interrogé les Bordelais en disant : « Quel nom souhaitez-vous donner à ce futur pont ? » Non, pas du tout. Question fermée, on leur disait : « Souhaitez-vous que le pont s'appelle Chaban-Delmas oui, ou non ? » Et si non, à ce moment-là les Bordelais devaient proposer d'autres noms.

Je note que dans les résultats il y a eu 649 voix qui ont dit oui à la question posée par la Ville de Bordeaux, c'est-à-dire 649 voix qui étaient pour l'option que proposait la mairie, à savoir le nom Chaban-Delmas ; mais il y en a pratiquement 1000 qui ont proposé d'autres noms, pratiquement 1000 qui étaient contre la proposition de la Mairie de Bordeaux.

Après vous divisez. Vous dites :

« Dans les voix opposées celles qui arrivent en tête c'est le Pont Bacalan-Bastide mais qui n'est pas majoritaire par rapport à Jacques Chaban-Delmas. »

Certes, il n'est pas majoritaire puisqu'il n'était pas proposé. Mais il a été proposé d'autres noms par beaucoup de Bordelais. Je note que votre modestie naturelle ne vous a pas permis de rappeler que le nom d'Alain JUPPE avait été proposé également parmi les propositions des internautes bordelais.

C'est vrai qu'il y a eu des tas de noms proposés, mais je le répète, le nom de Jacques Chaban-Delmas n'est pas arrivé en tête des noms. La proposition de la Mairie de Bordeaux n'a pas été approuvée par une majorité de Bordelais lorsque vous les avez consultés. Donc je pense que c'est ça aussi la démocratie locale.

Dernier argument, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Vincent MAURIN sur le nom Bacalan-Bastide. Alors, pas « Ba-Ba ». Je suis d'accord avec vous. Pourquoi pas « pont Bo-Bo » tant qu'on y est. « Ba-Ba » c'est affreux. Mais Bacalan-Bastide je pense que ça correspond vraiment au fait que l'on veut rapprocher ces deux quartiers. Je note, Monsieur le Maire, que le souhait de la Communauté Urbaine, il faut en tenir compte puisque c'est quand même elle qui est le gros financeur de ce franchissement, c'est de relier deux quartiers.

Au départ on était parti sur un vaste pont qui était censé délester le Pont d'Aquitaine. C'est un pont qui devait accueillir 53000 véhicules jour. Actuellement le pont a été configuré pour à peu près 20000 véhicules jour, donc c'est vraiment un pont urbain. C'est un signe fort pour rapprocher les quartiers de Bacalan et de La Bastide. Pourquoi pas entériner ce choix de pont urbain autour d'un nom qui explique bien qu'il s'agit de cette volonté politique-là ?

Au départ je n'étais pas favorable au Pont Bacalan-Bastide, mais je suis comme vous, Madame, moi aussi j'évolue et je pense que le nom de Bacalan-Bastide qui est déjà adopté par beaucoup de Bordelais me paraîtrait beaucoup plus approprié.

Donc nous ne votons pas contre, Monsieur le Maire, votre proposition parce que précisément ça serait de la petite polémique politique au moment où nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut rendre hommage à Jacques Chaban-Delmas... Mais nous sommes contre, Monsieur le Maire, la façon... Je trouve que vous avez un peu gâché un dossier qui aurait pu être consensuel.

M. LE MAIRE. -

C'est moi qui gâche le dossier...

M. HURMIC, je voudrais vous faire part de ma plus complète admiration. Comment peut-on parler aussi longtemps pour dire aussi peu de choses ? Premièrement.

M. HURMIC. -

Demandez à Mme WALRYCK.

M. LE MAIRE. -

Deuxièmement, comment réussir cette prouesse de se prononcer en faveur du grand stade Chaban-Delmas alors que vous passez votre temps à combattre ce projet de stade ?

M. HURMIC. -

Non. J'ai dit que vous ne pouviez pas le faire !

M. LE MAIRE. -

C'est vraiment une contorsion absolument extraordinaire !

M. HURMIC. -

Non, non. Vous m'avez mal écouté !

M. LE MAIRE. -

Vous avez souhaité qu'on eût pu le faire !

M. HURMIC. -

Je vais recommencer. Vous ne m'avez pas écouté.

M. LE MAIRE. -

Et puis la démocratie... Moi j'assume mes responsabilités, M. HURMIC. Je propose le pont Chaban-Delmas et vous décidez ce que vous voulez.

M. HURMIC. -

D'accord. C'est plus clair.

M. LE MAIRE. -

On verra ce que décide le Conseil Municipal. On ne va pas en parler indéfiniment. C'est tout.

Je passe la parole à M. GUYOMARC'H.

M. GUYOMARC'H. -

Monsieur le Maire merci. Mesdames, Messieurs, je m'engage à être très court dans l'énoncé de mon propos.

La commission de Viographie de la Ville de Bordeaux en proposant de donner le nom de Jacques Chaban-Delmas au pont qui va unir les quartiers de Bacalan et de La Bastide a fait un choix qui honore la Ville et son ancien maire presque 65 ans jour pour jour après sa première victoire électorale municipale.

L'action et l'engagement municipal de ce grand homme d'Etat ont été déterminants dans les transformations que Bordeaux et son agglomération ont connues dès l'immédiat après guerre. Chaban-Delmas, jeune résistant, honoré de titres militaires glorieux était aussi un homme politique dynamique et courageux, gaulliste, pétri des valeurs d'humanisme et de progrès qui sans doute et trop prématurément lui avait fait percevoir les nécessaires évolutions qui devaient accompagner l'après mai 68 en imaginant les contours d'une société nouvelle.

Cette Nouvelle Société, je dois le dire, a été pour moi le déclic de mon attrait pour la politique et pour l'engagement politique.

Pour Bordeaux, et bien au-delà des clivages politiques traditionnels, il gardera l'image d'un bâtisseur, celle de l'homme qui a réveillé sa ville dans les années 50, celle d'un homme d'ouverture et d'un homme de culture.

Le Conseil Municipal aujourd'hui en faisant le choix de donner le nom de Jacques Chaban-Delmas au futur pont sur la Garonne rendra le plus bel hommage qui soit à ce grand bordelais. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme BOURRAGUE

MME BOURRAGUE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, moi je suis très heureuse que vous proposiez ce choix à notre majorité.

L'action de Jacques Chaban-Delmas pour notre ville mérite hommage et respect. Les Bordelais qui se sont opposés à la création du pont s'opposent aujourd'hui au choix de son nom.

Pourtant les Bordelais sont fiers de cette réalisation. Ils étaient encore une fois très nombreux pendant tout ce week-end à regarder la préparation de la pose de la dernière pièce du puzzle. Ils sont passionnés par cette réalisation. Ils sont fiers de leur ville et ils sont fiers de leurs maires, aussi bien de Jacques Chaban-Delmas que de vous-même.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

Deux mots encore pour dire d'abord que j'ai toujours eu l'intention de baptiser ce pont Chaban-Delmas. Et si le débat a pris le tour qu'il a pris c'est parce qu'un beau jour, sans rien demander à personne, sans saisir le Maire de Bordeaux ni le Conseil Municipal de Bordeaux, le Président de la Communauté Urbaine a lâché le nom de Toussaint Louverture. Voilà le fil des événements. Il ne faut pas dénaturer ce qui s'est passé.

La deuxième chose c'est qu'il y a des moments dans la vie politique où on se grandit en se hissant un peu au-dessus des considérations partisans.

Quand j'ai proposé ici le pont François Mitterrand, la majorité de ce Conseil Municipal n'était pas socialiste et la majorité du Conseil Municipal m'a suivi sans aucune espèce de réticence. Je lui rends hommage parce que, elle au moins, elle sait faire le partage entre un geste qui grandit tout le monde et des considérations petitement politiciennes et partisans.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, votre majorité municipale était tellement favorable au pont François Mitterrand que quand on l'a entendue tout à l'heure, Muriel PARCELIER l'a appelé le pont d'Arcins...

Avec cette délibération vous faites, Monsieur le Maire, la démonstration de l'inadéquation parfaite entre votre discours et vos actes en matière de démocratie participative.

Lorsque le Président de la CUB a proposé une concertation sur le nom du futur pont vous avez refusé a priori l'hommage à Toussaint Louverture qu'il défendait, mais vous aviez toutefois promis que la plus large partie de la population allait être associée au choix. Finalement, et ça commence à devenir une habitude, vous n'avez pas tenu votre promesse. Vous avez pris seul le choix que vous nous soumettez aujourd'hui au vote. Il y a un fossé abyssal entre la communication surabondante pour soigner votre profil et essayer de nous faire croire que vous êtes un peu plus souple dans vos bottes...

(Brouhaha)

M. ROUVEYRE. -

... et finalement la manière dont brutalement vous arrêtez vos choix.

Il y a débauche d'argent public et matraquage marketing pour convaincre les Bordelais que la Ville mène une nouvelle politique de concertation. Les Participiales en sont un exemple, tout comme les publications ventant cet événement qui viennent nourrir ni plus ni moins la « Pravda municipale ».

(Brouhaha)

M. ROUVEYRE. -

La démocratie c'est d'abord le respect des opinions contradictoires, mais vous ne supportez pas la contradiction. Au mieux elle vous dérange, au pire elle vous met hors de vous.

Vous aviez par exemple l'opportunité de soumettre le choix du nom du pont aux conseils de quartiers comme nous vous l'avions suggéré, mais vous avez refusé par crainte que l'avis recueilli ne soit pas celui que vous espériez.

Vous nous disiez il y a quelques minutes « Il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre ». Cet adage vous va comme un gant. Vous n'êtes pas hostile à la concertation tant qu'elle accompagne votre propre opinion. C'est pour ça que vous avez verrouillé ces conseils de quartiers en choisissant dorénavant de manière discrétionnaire leur composition.

C'est également la raison pour laquelle vous avez refusé en toute illégalité que l'opposition puisse s'exprimer dans les nouveaux appendices du journal municipal distribués depuis quelques semaines à l'échelle des quartiers.

Nous reconnaissons sans aucun état d'âme la valeur de Jacques Chaban-Delmas, et si nous ne partageons pas toutes les idées qu'il défendait, ceux des socialistes qui ont siégé ici reconnaissent unanimement qu'il avait vis-à-vis de son opposition un comportement plus respectueux que celui qu'on connaît aujourd'hui. Il n'a jamais quitté la séance quand un opposant l'interpellait, ni insulté celui qui exprimait son désaccord.

L'hommage à l'ancien Maire de Bordeaux est donc parfaitement légitime, mais il ne l'est ni plus ni moins que celui qu'on doit à d'autres personnages historiques ayant marqué Bordeaux.

Donc Monsieur le Maire, il ne fallait pas réserver ce choix mais le partager avec le plus grand nombre. C'est la raison pour laquelle, non pas contre Chaban-Delmas mais contre votre manière de faire de la concertation, que pour notre part nous voterons contre cette délibération.

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

M. CAZABONNE

M. CAZABONNE. -

Monsieur le Maire, très souvent après avoir entendu M. ROUVEYRE j'ai envie de le dire, mais aujourd'hui je vais me faire plaisir, j'ai pensé à M. de Talleyrand qui avait dit : « Tout ce qui est excessif est insignifiant. »

M. LE MAIRE. -

Ça c'est vrai. Merci. Mes chers collègues je mets aux voix cette proposition.

Bien entendu l'Histoire ne retiendra pas ceux qui se seront prononcés en vertu de je ne sais quelles considérations, elle retiendra qui a voté pour Chaban et qui a voté contre Chaban. C'est ça qui marquera demain.

Qui est pour cette délibération ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Il en est ainsi décidé.

D-2012/516
Hommage à Louis et Henri POUYANNE.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 6 septembre 2012, la commission de viographie a examiné le souhait de la famille des Professeurs Louis et Henri POUYANNE en proposant leurs noms à un espace dans notre ville.

C'est ainsi qu'il vous est proposé de dénommer l'esplanade située devant l'ancien Hôpital des Enfants, cours de l'Argonne entre la rue Colette et la rue Grateloup :
Esplanade Louis et Henri POUYANNE

Louis POUYANNE, né en 1906 et décédé en 2002 était Professeur à la Faculté, Chirurgien des Hôpitaux. Il a été chef de service à l'Hôpital des Enfants de 1945 à 1960. Le centre de Traumatologie de l'Hôpital Pellegrin fut, sous son autorité, une référence mondiale.

Son frère Henri POUYANNE, né en 1912 et décédé en 1996 était Neurochirurgien, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux.

Le Président de l'Académie des Sciences nous a fait part de sa grande satisfaction sur le choix de ce site pour évoquer la mémoire de ces grandes figures de la chirurgie bordelaise.

Si cette proposition vous agrée, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter.

ADOpte A L'UNANIMITE

**D-2012/517
ICPE. Enquête Publique. Centre de Maintenance du
Tramway. CUB Avenue de la Jallère. Avis du Conseil
Municipal.**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de réaliser un centre de maintenance pour la ligne C du tramway. L'emplacement est prévu sur un terrain communautaire à Bordeaux-Lac à côté du futur stade.

L'atelier d'entretien des rames aura une superficie de 5257 m², ce qui assujettit cet équipement à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique 2930, régime de l'autorisation préfectorale).

Dans le cadre de l'instruction administrative de ce dossier, une enquête publique est organisée à l'Hôtel de Ville du 10 septembre au 10 octobre 2012 et l'avis du Conseil municipal est sollicité. Le rayon d'enquête étant d'un kilomètre, seule la Ville de Bordeaux est concernée.

Le dossier d'enquête (étude d'impact environnemental et étude de danger) a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (DREAL). Celle-ci considère que les études sont claires, complètes et proportionnées aux enjeux qui sont limités.

L'atelier assurera la maintenance préventive et corrective des 24 rames de la ligne C ainsi que les opérations de vérification et de nettoyage quotidiennes ; 120 personnes y seront employées.

Le terrain est actuellement une friche remblayée, en partie boisée, située au PLU en zone UGES (zone urbaine de grands équipements et services urbains). Le site est en dehors de tout périmètre protégé à titre environnemental (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000).

La gestion des eaux pluviales ruisselant sur les sols imperméabilisés est assurée par 3 bassins de rétention. Le rejet à la Jallère est régulé à 3L/s/ha après passage dans un dispositif débourbeur-déshuileur à obturation automatique. Les eaux pluviales des toitures sont quant à elles recyclées pour le lavage des rames.

La conception architecturale a été réalisée dans le souci d'adaptation et d'intégration du projet dans son environnement à la fois urbain et naturel (aspect de prairie arborée avec des bâtiments linéaires dissociés).

L'étude de dangers ne recense que des scénarios d'incendie dont les zones d'effets ne sortent pas des limites géographiques du site et dont la criticité est classée acceptable eu égard aux mesures de prévention associées.

En ce qui concerne les crues du fleuve, les bâtiments sont à une cote supérieure à un débordement de caractère exceptionnel et ne perturberaient pas l'écoulement des eaux.

En conséquence, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir émettre un AVIS FAVORABLE au présent dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET

D-2012/518

Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du 1^{er} degré sous contrat d'association. Etablissement de la subvention élève pour l'année 2012 - 2013.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le décret n° 8566728 du 12 juillet 1985 dispose : « qu'en ce qui concerne les classes élémentaires, la commune siège d'un établissement d'enseignement privé du 1^{er} degré sous contrat d'association est tenue d'assurer pour les élèves domiciliés dans la commune et dans les mêmes conditions que pour les classes élémentaires publiques, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat.

Les communes peuvent, soit verser des subventions, soit prendre en charge directement tout ou partie des dépenses sous forme de fournitures, de prestations directes, soit les deux formes combinées étant entendu que le montant total doit être égal au coût moyen correspondant d'un élève externe de l'enseignement public, dans les classes correspondantes ayant un effectif comparable ».

La Ville de Bordeaux a décidé de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des établissements du 1^{er} degré, sous contrat d'association par le versement d'une participation, conformément à l'article L.445-5 du Code de l'Education qui prévoit que : « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles de classes correspondantes de l'enseignement public ».

Dans ce contexte, le montant du forfait communal est calculé en référence aux dépenses de fonctionnement considérées par la réglementation et la jurisprudence comme des dépenses obligatoires assumées par la Mairie de Bordeaux pour les classes élémentaires et maternelles publiques. Il est versé pour chaque élève domicilié à Bordeaux comme le stipule la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

En décembre 2007 la ville a conclu avec les représentants des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, une convention définissant les conditions de financement et d'évolution du forfait communal, qui définit en particulier un plan de rattrapage de notre participation financière, compte tenu du décalage persistant entre le coût moyen d'un élève de l'enseignement public et le forfait communal.

Le forfait communal, soit le coût moyen d'un élève public a été établi en 2012 à 891 euros.

Le nombre total d'élèves domiciliés à Bordeaux, et scolarisés dans les écoles de Bordeaux est de 3271. Le total des dotations dues par Bordeaux est donc de 2.914.461 € (soit 891 € x 3271).

Cette dotation financière globale étant fixée, elle sera comme tous les ans, à la demande de la Direction Diocésaine, répartie entre tous les établissements, sans tenir compte de l'origine géographique des enfants, afin de ne pas pénaliser ceux d'entre eux recevant une population d'élèves non domiciliés sur la commune de Bordeaux plus importante que la moyenne. La dotation par élève s'établit alors de la manière suivante :

- 806,65 euros pour les 80 premiers élèves,
- 524,50 euros pour les autres.

Cette participation modulable est versée pour tous les élèves des classes maternelles et élémentaires des écoles sous contrat d'association avec l'Etat situées sur la commune de Bordeaux.

Par ailleurs, la Ville doit prendre en charge les dépenses de fonctionnement des 26 élèves bordelais sous contrat d'association de l'école privée Bordeaux International School, (inclus dans les totaux ci-dessus) soit 23.166 €.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une participation aux frais de fonctionnement des 19 écoles concernées selon le tableau joint.

Cette dépense sera imputée sur le CDR Vie Scolaire - P 0670004.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

MME COLLET. -

Mesdames, Messieurs, comme tous les ans nous allons parler de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement du 1^{er} degré sous contrat d'association.

Comme vous le savez la commune est tenue d'assurer pour les élèves domiciliés sur la commune les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat.

Le forfait communal, c'est-à-dire le coût moyen d'un élève du public, a été établi cette année en 2012 à 891 euros, en dehors des dépenses informatiques et des dépenses de périscolaire.

Sachant que le nombre total d'élèves domiciliés à Bordeaux et scolarisés dans les écoles de Bordeaux est de 3271, cela nous fait un total de dotation dû par la Ville de 2.914.461 euros.

Cette dotation financière globale sera répartie comme tous les ans, à la demande de la Direction Diocésaine, entre tous les établissements afin de ne pas pénaliser ceux d'entre eux qui reçoivent une population d'élèves non domiciliés à Bordeaux.

Vous avez le calcul mathématique ainsi que les tableaux qui permettent de comprendre la situation de chaque école au dos de la délibération.

Je voulais vous demander aussi votre accord pour verser pour les 26 élèves bordelais de l'école Bordeaux International School la somme de 23.166 euros.

Nous vous demandons donc votre autorisation pour verser cette participation pour les 19 écoles concernées dans le tableau ci-joint.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, comme l'a très bien dit Mme COLLET, la loi impose que la Ville donne la même somme d'argent à tout enfant bordelais qu'il soit scolarisé en école publique ou en école privée. C'est la loi. Nul ne peut y déroger.

Pourtant cette année encore nous voterons contre cette délibération. Pourquoi ? Par intégrisme laïc ? Par idéologie ? Par sectarisme ? Par ringardise ? Comme on a pu l'entendre ces dernières années ? Non. Comme chaque année nous voterons contre simplement parce que le mode de répartition de cette somme communale due aux écoles privées recevant des enfants de la commune n'est pas conforme à la loi.

Cette année ce n'est pas moi qui le dit c'est le préfet. En effet, suite à notre lettre qui l'alertait sur cette situation il vous demande, Monsieur le Maire de revoir expressément cette délibération. Mais il ne dit rien de plus que ce que nous disons depuis 10 ans. Je le cite :

« La répartition par établissement devrait se faire en référence au coût moyen communal par élève et uniquement pour les élèves domiciliés à Bordeaux » – Uniquement pour les élèves domiciliés à Bordeaux -

Depuis plus de 10 ans ce n'est pas le cas.

La Direction diocésaine en répartissant avec votre accord cette somme entre tous les établissements sans tenir compte de l'origine géographique des enfants contrevient donc à la loi. L'argent public des contribuables bordelais est détourné pour un petit arrangement contraire à la loi.

Il n'est pas normal que cet argent qui devrait revenir aux écoles recevant des enfants bordelais serve à payer la scolarité d'enfants de Pessac, de Latresne, ou d'ailleurs.

Il est vrai que ce rappel à la loi aura des conséquences - si vous l'appliquez - pour certaines écoles privées. C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui à l'ensemble du Conseil Municipal que ce système illégal perdure encore un an - les enfants étant déjà inscrits il nous semble en effet difficile de changer la règle du jeu et le système de subvention en cours d'année ce qui risquerait de fragiliser certaines écoles - mais en avertissant ces structures que l'année prochaine elles ne recevront le forfait communal que pour les seuls enfants de Bordeaux.

Alors oui, effectivement, il y aura des écoles qui perdront des subventions. Elles devront à l'avenir faire un effort de recrutement en direction des familles bordelaises, ce qui sous-entendra pour ces familles bordelaises plus de choix pour la scolarité de leurs enfants.

Mais il y a aussi toutes ces écoles qui y gagneront car elles accueillent déjà une grande majorité des enfants de notre commune sans percevoir le forfait communal auquel elles peuvent prétendre, ce qui sous-entendra de meilleures conditions de scolarité et pourquoi pas des frais de scolarité moins élevés pour ces familles bordelaises qui ont fait le choix de scolariser leurs enfant en écoles privées.

M. LE MAIRE. -

Simplement pour préciser une chose, Mme COLLET le fera. Vous parlez de mauvais usage des fonds publics. Nous ne versons pas un centime de plus que ce que la loi prévoit. Vous seriez tout à fait honnête, comme vous l'êtes d'ailleurs, en le précisant. Donc le calcul, il est fait très exactement en fonction des dispositions légales. La seule chose qui n'est pas légale, peut-être, on verra si le tribunal se prononce dans ce sens, c'est ensuite la répartition d'une masse globale qui, elle, est parfaitement légale.

C'est important. Il ne faut pas donner le sentiment qu'on donne à l'enseignement privé plus d'argent qu'il n'y a droit. Ce n'est pas vrai. Je voulais simplement le rappeler. Vous n'avez pas dit le contraire, mais je l'ai précisé.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Cette délibération annuelle nous invite, conformément à la loi, à verser la participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement des 19 écoles privées bordelaises.

Nous contesterons ici comme chaque année non pas le principe légal, mais votre choix, Monsieur le Maire, d'application locale, sur deux points.

Le premier point - vous allez me dire que vous n'êtes pas la seule commune à faire comme ça - c'est le financement des élèves de classes maternelles que la loi ne rend pas obligatoire et que je trouve même un peu limite quand on s'aperçoit que certaines écoles privées, pas toutes mais une bonne moitié, accueillent des enfants de moins de 3 ans que les écoles publiques des mêmes secteurs ne peuvent accueillir faute de volonté académique ou rectorale et faute de volonté municipale, par manque de places en maternelles. Première raison.

La deuxième raison c'est le coup de pouce indirect que vous faites aux élèves hors Bordeaux, certes en globalisant et en acceptant la péréquation de la Direction diocésaine, mais qui au final aboutit à une forme de financement des élèves hors communes. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année nous avons à nous prononcer sur la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du 1^{er} degré sous contrat d'association.

En accord avec les écoles privées sous contrat d'association vous aviez convenu en décembre 2007 d'un plan de rattrapage de notre participation financière à échéance fin 2012. Cela est aujourd'hui atteint à raison de 891 euros par élève domicilié à Bordeaux.

Toutefois si l'on considère l'article R.442-47 on note que la subvention ne peut concerner les élèves de classes maternelles que s'il y a eu une décision explicite de la commune notamment par le biais d'une convention financière ou d'une délibération municipale visant le financement des classes maternelles.

Jusqu'à ce jour c'est sans discernement de classes maternelles primaires que ces écoles privées sous contrat d'association sont subventionnées.

Je souhaiterais que vous fassiez état d'une délibération au Conseil Municipal stipulant ce changement de situation, car à ce jour pour avoir reçu une note de vos services, au 1^{er} août 61 il a été stipulé que cela ne concernait que les écoles primaires. Nous sommes en 2012, rien ne stipule un changement concernant les écoles maternelles.

Chaque fois que nous avons abordé ce sujet vous avez fait état que c'était de votre volonté et de votre propre choix.

Donc le choix doit être formalisé par quelque chose de plus concret.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je ne vais pas me lancer dans un débat juridique, mais notre interprétation c'est qu'au moins en 1961 les écoles maternelles font partie de l'enseignement primaire. Il n'y a pas d'enseignement maternel. Il y a un enseignement primaire qui se répartit entre écoles maternelles et écoles élémentaires. Et il y a une délibération qui va en ce sens. On peut en discuter à l'infini.

Mais de toute façon s'il faut prendre une délibération on prendra une délibération.

Mme COLLET

MME COLLET. -

Il n'y a aucun avantage pour les finances de la Ville à modifier la répartition de notre participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées, alors qu'en revanche il n'y a que des inconvénients pour les quelques écoles qui vont se voir déséquilibrées sur le plan financier, en particulier des écoles comme Sainte Monique, ou Sainte Thérèse dans le quartier Saint Augustin qui ont des projets spécifiques, des projets plutôt sociaux. Je ne vois pas du tout l'intérêt de les déstabiliser sur le plan financier. Je trouve cela dommage.

Et qu'est-ce que vous diriez par exemple pour une école comme l'école Flornoy où il y a 28% des élèves qui sont scolarisés qui sont hors Bordeaux puisqu'ils sont Mérignacais, qu'est-ce que vous diriez si on commençait à les refuser parce que justement ils ne sont pas sur Bordeaux ?

Donc voyez, il y a des équilibres à essayer de conserver avec finesse et discernement. Certes la loi donne un certain nombre de pistes, mais je pense qu'elle peut être aussi appliquée avec finesse et discernement.

M. LE MAIRE. -

Ecoutez, on va adopter cette délibération si la majorité du Conseil en est d'accord.

S'il faut la modifier ça voudra dire quoi ? C'est-à-dire que la Ville décaissera exactement le même montant, mais qu'il y aura des écoles qui toucheront moins et d'autres qui toucheront plus. Et il est à craindre que ce soit les écoles les plus riches qui touchent plus et les écoles les plus modestes qui touchent moins. On verra. Mais c'est comme ça.

Ça sera le brillant résultat de tout ce débat.

Je mets ça aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Pas d'abstentions.

La majorité approuve.

ECOLES PRIVEES
Année scolaire 2012-2013

ETABLISSEMENTS	MATERNELLES				ELEMENTAIRES				TOTAL				
	Nbre. de classes	Effectifs	Hors Bdx.	Bordeaux	Nbre. de classes	Effectifs	Hors Bdx.	Bordeaux	Nbre. total de classes	dont Cl. spé.	Effectifs	Hors Bdx.	Bordeaux
ALBERT LEGRAND	4	96	24	72	6	143	30	113	10	0	239	54	185
ASSOMPTION - SAINTE CLOTILDE	4	119	44	75	8	226	91	135	12	0	345	135	210
BON PASTEUR	3	80	22	58	5	139	30	109	8	0	219	52	167
LE MIRAIL	1	18	9	9	3	68	16	52	4	0	86	25	61
NOTRE DAME	4	94			6	126			10	0	220	36	184
SAINT FERDINAND	0			0	4	62	45	17	4	1	62	45	17
SAINT GABRIEL	6	176	13	163	12	312	19	293	18	1	488	32	456
SAINT GENES	1	32	7	25	20	550	232	318	21	2	582	239	343
SAINT JOSEPH DE TIVOLI	2	52	25	27	11	289	152	137	13	1	341	177	164
SAINT LOUIS- SAINTE THERESE	3	80	4	76	5	134	15	119	8	0	214	19	195
SAINTE MARIE - GRAND LEBRUN	3	97	37	60	15	441	148	293	18	0	538	185	353
SAINTE MARIE DE LA BASTIDE	4	109	37	72	12	307	178	129	16	0	416	215	201
SAINT MICHEL	1	24	3	21	3	47	10	37	4	0	71	13	58
SAINTE MONIQUE	5	117	54	63	7	177	87	90	12	1	294	141	153
SAINT SEURIN	4	93	12	81	7	177	15	162	11	0	270	27	243
SAINTE THERESE	2	56	30	26	3	70	45	25	5	0	126	75	51
SEVIGNE	4	107	31	76	5	122	23	99	9	0	229	54	175
GAN YOSSEF	1	11	3	8	3	25	4	21	4	0	36	7	29
TOTAL	52	1361	355	912	135	3415	1140	2149	187	6	4776	1531	3245

Bordeaux International School	2	30	11	19	2	48	22	26	4		78		26
													sous contrat d'association

Nombre total d'enfants bordelais :

3271

**Participation au fonctionnement des Ecoles Privées ayant signées la Convention de 2007
Année scolaire 2012 - 2013**

	N°tiers	Effectifs	Subvention 806,65 €/élève 80 élèves/école		Subvention 524,50 €/élève pour les autres	Subvention par école 2012-2013	1er versement Janvier 2013	2ème versement avril 2013
ALBERT LEGRAND	2803	239	64 532,00 €	159	83 395,50 €	147 927,50 €	73 963,75 €	73 963,75 €
ASSOMPTION - SAINTE CLOTILDE	1528	345	64 532,00 €	265	138 992,50 €	203 524,50 €	101 762,25 €	101 762,25 €
BON PASTEUR	999	219	64 532,00 €	139	72 905,50 €	137 437,50 €	68 718,75 €	68 718,75 €
LE MIRAIL	6452	86	64 532,00 €	6	3 147,00 €	67 679,00 €	33 839,50 €	33 839,50 €
NOTRE DAME	1531	220	64 532,00 €	140	73 430,00 €	137 962,00 €	68 981,00 €	68 981,00 €
SAINT FERDINAND	909	62	50 012,30 €	0	0,00 €	50 012,30 €	25 006,15 €	25 006,15 €
SAINT GABRIEL	954	488	64 532,00 €	408	213 996,00 €	278 528,00 €	139 264,00 €	139 264,00 €
SAINT GENES	1260	582	64 532,00 €	502	263 299,00 €	327 831,00 €	163 915,50 €	163 915,50 €
SAINT JOSEPH DE TIVOLI	2308	341	64 532,00 €	261	136 894,50 €	201 426,50 €	100 713,25 €	100 713,25 €
SAINT LOUIS- SAINTE THERESE	2311	214	64 532,00 €	134	70 283,00 €	134 815,00 €	67 407,50 €	67 407,50 €
SAINTE MARIE - GRAND LEBRUN	1261	538	64 532,00 €	458	240 221,00 €	304 753,00 €	152 376,50 €	152 376,50 €
SAINTE MARIE DE LA BASTIDE	996	416	64 532,00 €	336	176 232,00 €	240 764,00 €	120 382,00 €	120 382,00 €
SAINT MICHEL	1000	71	57 272,15 €	0	0,00 €	57 272,15 €	28 636,08 €	28 636,08 €
SAINTE MONIQUE	953	294	64 532,00 €	214	112 243,00 €	176 775,00 €	88 387,50 €	88 387,50 €
SAINT SEURIN	997	270	64 532,00 €	190	99 655,00 €	164 187,00 €	82 093,50 €	82 093,50 €
SAINTE THERESE	1919	126	64 532,00 €	46	24 127,00 €	88 659,00 €	44 329,50 €	44 329,50 €
SEVIGNE	1534	229	64 532,00 €	149	78 150,50 €	142 682,50 €	71 341,25 €	71 341,25 €
GAN YOSSEF	4872	36	29 039,40 €	0	0,00 €	29 039,40 €	14 519,70 €	14 519,70 €
TOTAL		4776	1 104 303,85€	3 407	1 786 971,50€	2 891 275,35€	1 445 637,68 €	1 445 637,68 €
Participation au fonctionnement de l'école privée Bordeaux International School - Année scolaire 2012-2013								
		Effectif bordelais				Subvention 2012-2013		
Bordeaux International School	9295	26			151	23 166,00 €	11 583,00 €	11 583,00 €
TOTAL						2 914 441,35€	1 457 220,68 €	1 457 220,68 €

D-2012/519

**Convention d'occupation de l'atelier relais rue Barreyre.
Entre le collège Edouard Vaillant, le Conseil Général et la
Ville de Bordeaux.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les dispositifs relais (classes et ateliers) constituent un des outils privilégiés de lutte contre le décrochage scolaire et la marginalisation sociale de jeunes soumis à l'obligation scolaire.

Dans ce but, vous avez autorisé par la délibération 20060224 la réalisation des travaux destinés à aménager un atelier relais dans les locaux de l'école Balguerie, 97 – 99 rue Barreyre, la sollicitation et l'encaissement d'une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde.

Une fois les travaux terminés, vous avez permis l'accueil des groupes d'élèves en autorisant, par la délibération 20070029, Monsieur le Maire à signer la convention définissant les conditions de fonctionnement de cet atelier géré par le Collège Edouard Vaillant et le Conseil Général.

Après cinq années de fonctionnement, l'atelier relais a accueilli 100 élèves issus des différents collèges de la Communauté urbaine de Bordeaux ; un élève sur deux est issu d'un établissement de Bordeaux. Ces élèves, des classes de 5^{ème}/4^{ème} et 3^{ème}, sont en voie de rupture scolaire ; ils sont accueillis par sessions de 6 élèves et bénéficient d'un encadrement très personnalisé. Ils sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire de professionnels (Education Nationale, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, associations...) qui travaillent sur leurs difficultés et les accompagnent vers une remotivation scolaire qui amène un retour à la scolarité dans leur établissement d'origine. Le bilan de ces différentes années de fonctionnement fait apparaître une réussite des retours en établissement pour une grande majorité de ces élèves.

C'est pourquoi, compte-tenu de son bilan positif, il vous est proposé de reconduire ce dispositif.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui vous est proposée.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION D'OCCUPATION DE L'ATELIER RELAIS RUE BARREYRE

Entre les soussignés :

- La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal,

ET

- Le Conseil Général de la Gironde, représenté par Monsieur Philippe MADRELLE,

ET

- Le Collège Edouard Vaillant, représenté par Monsieur CANOT, Principal du Collège.

Il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

Il a été décidé sur proposition du Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde, de créer un atelier relais dans les locaux de l'école élémentaire Balguerie.

Des locaux ont été spécialement aménagés par l'attribution d'une subvention du Conseil Général de la Gironde dans le cadre du Contrat Opérationnel 2006.

La Ville de Bordeaux met gracieusement à disposition du collège Edouard Vaillant, ces locaux situés dans l'enceinte de l'école élémentaire Balguerie 97, rue Barreyre, composés d'une salle de classe, d'une salle atelier, d'un bureau au 2^{ème} étage et d'une réserve au 3^{ème} étage représentant une superficie d'environ 80 m².

Les collégiens qui seront accueillis dans cette structure utiliseront les sanitaires de la salle polyvalente, situés au 1^{er} étage.

Le mobilier et l'équipement informatique seront fournis par le collège Edouard Vaillant et le Conseil Général, voir inventaire détaillé en annexe.

Les collégiens seront autorisés à fréquenter l'espace situé devant la salle du restaurant scolaire pour les pauses ménagées entre les différents cours. Ils pourront également ponctuellement utiliser la salle polyvalente après accord préalable du Directeur de l'école élémentaire Balguerie.

ARTICLE 2 : Utilisation des locaux

Les adultes référents de l'atelier relais veilleront à faire respecter les règles de sécurité par les collégiens, à faire assurer l'ordre et le calme.

ARTICLE 3 : Charge des travaux d'aménagement, de réparation et d'entretien.

Tous les travaux qui auraient pour but d'assurer aux occupants un usage plus conforme à leurs convenances, mais toujours dans le respect de l'affectation prévue à l'article 1 ci-dessus, resteront à la charge exclusive du Collège Edouard Vaillant. Cependant ces aménagements ou modifications devront recevoir préalablement l'accord exprès et écrit de la Ville et devront être également, réalisés suivant les règles de l'art et exécutés sous le contrôle des Services Techniques de la Ville. En aucune manière, ces aménagements ne devront compromettre la solidité de l'immeuble.

Dans l'hypothèse où la Ville désirerait, nonobstant cette clause, faire réaliser des travaux, le collège Edouard Vaillant les souffrirait sans pouvoir exiger aucune indemnité.
Le nettoyage des locaux sera quotidiennement assuré par le personnel municipal de l'école Balguerie.
Les fluides seront pris en charge par la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 4 : Assurances

Le Conseil Général s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- A la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédentes, causés aux tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux,

- A la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalismes causés aux biens confiés aux bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

A ce titre, le Conseil Général devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police destinée à garantir sa responsabilité, notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers.

Cette police devra prévoir :

- pour la garantie responsabilité civile vis-à-vis des tiers :
 - une garantie à concurrence de 7 623 000 euros par sinistre et par an pour les dommages corporels,
 - une garantie à concurrence de 1 525 000 euros par sinistre pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.
- pour la garantie responsabilité civile vis-à-vis de la Ville de Bordeaux, y compris les risques locatifs :
 - une garantie à concurrence de 762 000 euros par sinistre pour les risques incendie, explosions, dégâts des eaux,
 - pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent à recours contre l'occupant au delà de ces sommes.

Le Conseil Général souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles et avec ses assureurs subrogés il renonce à tous recours qu'ils seraient fondés à exercer contre la Ville pour tous les dommages subis.

Le Conseil Général fournira à la Ville de Bordeaux, une attestation de sa police d'assurance en cours y compris celle des avenants éventuels, et de l'attestation qui lui sera délivrée par son assureur.

ARTICLE 5 : Sécurité

La présente convention est consentie et acceptée sous les conditions suivantes :

Le Collège Edouard Vaillant supportera financièrement toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous ceux qui seront appelés à fréquenter les lieux, ou simplement à y pénétrer pour quelque motif que ce puisse être, de telle manière que la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne puisse en aucun être recherchée à ce titre.

Il devra, notamment, respecter les dispositions générales applicables en matière de sécurité dans les établissements recevant du public et devra veiller en outre à ce que les effectifs admissibles soient compatibles avec la largeur et le nombre des issues dont dispose l'immeuble.

ARTICLE 6 : Prise d'effet – Durée

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 5 ans à compter de la signature des présentes sauf volonté contraire exprimée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec A.R. ou par l'arrêt du programme des dispositifs relais mis en œuvre par l'Education Nationale et avec préavis de 3 mois.

Cependant, ce préavis n'aura pas à être respecté par la Ville si la résiliation de la présente convention à son initiative est motivée par l'intérêt général.

Au cas où la résiliation serait le fait de la Ville, le Collège Edouard Vaillant ne pourra prétendre à aucune indemnité, fût-ce en répétition des sommes qu'il aurait pu dépenser pour des aménagements, quand bien même ces aménagements auraient donné une plus value quelconque à la propriété communale et fera son affaire de son règlement.

ARTICLE 7 : Respect des clauses contractuelles

Le Principal du Collège Edouard Vaillant reconnaît qu'il a une connaissance des stipulations qui précèdent et de leurs conséquences. Il déclare accepter les unes et les autres, sans exception ni réserve et s'oblige à les supporter et respecter.

Toute violation de l'une quelconque des stipulations contenues dans les présentes, entraînera la résiliation immédiate de la présente convention, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels la ville de Bordeaux pourrait prétendre avoir droit.

ARTICLE 8 : Retour à la Ville du bien mis à disposition

A l'expiration de la présente convention, le bien mis à disposition sera restitué par le Collège Edouard Vaillant à la Ville de Bordeaux, en bon état d'entretien et libre de toute occupation, sans qu'il ne puisse prétendre à aucune indemnité en aucun cas, fût-ce en répétition des sommes dépensées par elle, par ses ayants cause, pour les aménagements et changements de distribution du dit bien quand bien même les travaux exécutés à ces fins lui auraient donné une plus value quelconque.

ARTICLE 9 : Compétence juridictionnelle

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre les différentes parties relèveront des juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile à savoir :

Monsieur MADRELLE, Président du Conseil Général de la Gironde – Esplanade Charles de Gaulle 33077 Bordeaux-Cedex,
Monsieur CANOT, Principal du Collège Edouard Vaillant, cours du Raccordement BP 84 – 33041 Bordeaux Cedex.

Fait à Bordeaux, en triple exemplaire, le

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire,

Pour le Collège Edouard
Vaillant
Le Principal,

Pour le Conseil Général,
Le Président,

Alain JUPPE

M. CANOT

Philippe MADRELLE

Annexe à la convention d'occupation de l'atelier relais rue Barreyre

INVENTAIRE ATELIER RELAIS AU 20 SEPTEMBRE 2012

Matériel informatique de l'atelier relais.

- 6 ordinateurs (5 dans la salle de classe et un dans le bureau)
- 6 claviers
- 6 écrans
- 1 serveur
- 1 imprimante
- 2 enceintes 10 watts
- 1 téléphone
- 1 télécopieur
- 1 vidéo projecteur

D-2012/520
Association Chantecler. Subvention d'équipement. Adoption.
Autorisation.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Début juillet 2012, l'association Maison de quartier Chantecler a alerté la Ville de Bordeaux sur les nouvelles demandes émanant de familles désireuses d'inscrire ou de réinscrire leur enfant dans les accueils de loisirs périscolaires.

Dans le même temps, l'association nous a proposé de répondre à ces besoins par l'aménagement de locaux dont elle dispose en son siège social, situé 2, Impasse Sainte Elisabeth à Bordeaux.

Moyennant quelques travaux de faible importance, l'association pourra ainsi proposer à la Protection Maternelle Infantile, instance départementale chargée de veiller au respect des conditions d'accueil, d'affecter une partie de sa salle polyvalente en espace d'accueil pour les enfants.

Ainsi, ces locaux répondront aux critères requis, notamment en matière de respect de la sécurité et de la quiétude des jeunes enfants.

Ne disposant pas de la totalité du financement, l'association a sollicité le concours financier de la Ville de Bordeaux afin de pouvoir réaliser ces aménagements.

L'association nous a produit un devis de travaux (annexe 1) concernant la mise en place d'une cloison mobile isophonique répondant à ces objectifs.

Le plan de financement est le suivant :

- Association Chantecler	(auto financement)	4 255,31 € correspondant à 20,02 %
- Mairie de Bordeaux		17 000,00 € correspondant à 79,98 %

TOTAL		21 255,31 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé (annexe 2)
- verser une subvention de 17 000,00 € à l'association Chantecler dont le montant sera imputé sur les crédits ouverts – natana 2145 – au budget de la Ville, pour l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

ANNEXE 1



Floirac, le 24 juillet 2012

Srtructure Chanteclerc
Impasse Ste Elizabeth
33000 Bordeaux

Réf: Cloison mobile
Obj: ab / 008 / 206 / 77 73
Int: Emmanuelle Dugoua

A l'attention de Monsieur Vermelen

devis

Art.	Désignation	U	Q.	Prix / U	Prix H.T
	Fourniture et mise en oeuvre d'un mur mobile Seriflex 41 dba avec rail monodirectionnel finition mélaminé blanc .Huit Panneaux dont un avec porte. 9680 x 2445 ht	u	1	17 772,00	17 772,00 €

TOTAL H.T	17 772,00 €
T.V.A 19,6 %	3 483,31 €
TOTAL T.T.C	21 255,31 €

Validité de l'offre : 3 mois

Veuillez nous retourner un exemplaire signé, précédé de la mention "Bon pour accord".

Délai 6 semaines après commande Hors congés.*Acompte de 30 % à la commande Solde à réception de la facture.

8, rue Paul Gros
33270 Floirac
Tél. : 05 57 77 13 30
Fax : 05 56 32 97 75
herve@artbois24.fr
s.a.s au capital de 82500 €
RCS 91B0656 - APE 4332A
Siret 344 510 276 00027
FR 1 1 3 4 4 5 1 0 2 7 6

En cas de litige de quelque nature que ce soit, le tribunal de Bordeaux est seul compétent
De convention expresse, les marchandises restent notre propriété jusqu'au dernier jour de leur parfait
paiement (que ce soit sur les marchandises ou sur leur prix si elles ont été transformées et/ou revendues)
En cas de règlement par voie judiciaire, les frais seront mis à la charge du débiteur

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION CHANTECLER

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2012 n° reçue en la Préfecture de la Gironde le, ci-après dénommée « la Ville » d'une part,

Et :

La Maison de Quartier Chantecler, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Claire PARGADE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du, ci-après dénommée « l'Association », d'autre part.

ARTICLE 1 – OBJET

L'Association souhaite procéder à des travaux d'aménagement d'une partie de sa salle polyvalente, située en son siège social, 2 Impasse Sainte Elisabeth à Bordeaux. Cet aménagement est destiné à accueillir les activités d'un centre de loisirs maternels. Le montant des travaux est de 21 255,31 € TTC.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 4 pour un montant plafonné à 17 000 €. Il est précisé que l'Association est le maître d'ouvrage des travaux, objet des présentes, et que la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne pourrait être en aucun cas engagée en cas de litige.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux travaux d'aménagement des locaux.

En cas de non respect de ces dispositions, la subvention devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera sur productions des factures des travaux, visées par la Présidente de Chantecler, au prorata de la répartition financière entre la Ville de Bordeaux et l'Association.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville : Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à Bordeaux ;
- pour l'Association : 2, Impasse Sainte Elisabeth, 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'Association

Pour le Maire
Brigitte COLLET
Adjoint au Maire

La Présidente
Marie-Claire PARGADE

Délibération consultable en mairie

DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU

D-2012/522

Subvention pour le programme d'acquisitions 2012 des musées de Bordeaux. Demande. Encaissement. Convention. Signature. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La commission Régionale Scientifique des 6 et 7 septembre 2012 a validé les acquisitions suivantes pour les musées de Bordeaux.

CAPC

- « Picknic am Wegesrand » (S. Hammwöhner) au prix de 12 000€

Musée d'Aquitaine

- Un lot de 2 affiches de la Biscuiterie Olibet au prix de 1 000€

- Un lot de 3 affiches sur la vie économique et les loisirs bordelais au prix de 5 900€

Museum

- Un lot d'oiseaux vente aux enchères, décembre 2011 au prix de 4 697€

- Un lot d'oiseaux vente aux enchères, mai 2012 au prix de 7 510€

D'un montant total de 31 107€ ces acquisitions sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier du Fond Régional d'Acquisitions des Musées à hauteur de 20 à 40%.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à :

- solliciter cette aide financière.
- signer les documents afférents
- émettre un titre de recette du montant de la somme allouée.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/523

CAPC musée d'art contemporain. Edition du livre des 40 ans du CAPC. Fixation des prix de vente. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2013, le CAPC fête ses 40 ans d'existence. A cette occasion, le musée d'art contemporain de Bordeaux édite un ouvrage rétrospectif et synthétique retraçant son histoire à travers ses expositions les plus marquantes. Ce fascicule offre une approche simple et globale en insistant cependant sur les spécificités de ce lieu culturel, notamment sur la manière dont ce sont articulés les liens entre le patrimoine architectural et les œuvres contemporaines.

Cette édition est entièrement financée par l'Association des Amis du CAPC dont le projet de partenariat a été validé par le Conseil Municipal du 24 septembre 2012.

Deux versions sont proposées :

- l'une en langue française, en 2 000 exemplaires dont 1 600 seront réservés à la vente à la boutique et sur le site du CAPC et 400 à des dons ou échanges ;
- l'autre en langue anglaise, en 1 000 exemplaires dont 900 seront réservés à la vente à la boutique et sur le site du CAPC et 100 à des dons ou échanges

Les prix de vente sont arrêtés comme suit :

8,00 €TTC, prix public

4,80 €TTC, prix professionnels du livre

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces tarifs.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/524

Musée Goupil. Vente du catalogue ' Figures d'ombres ' à prix réduit. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un catalogue avait été édité pour l'exposition temporaire « Figures d'ombres » organisée par le Musée Goupil en 1996.

Malgré le succès rencontré par cette manifestation, le stock de ces ouvrages a très peu diminué et il en reste encore à ce jour 1 180 exemplaires.

Le Musée Goupil a récemment été contacté par LA REAL ACADEMIA DE BELLAS ARTES DE SAN FERNANDO à Madrid qui souhaite acquérir une quarantaine de ces catalogues.

Afin de diminuer le stock de ces ouvrages trop anciens et pour lequel aucune vente n'a été enregistrée depuis deux ans, il a été décidé de proposer une baisse conséquente du prix de vente de ce catalogue, actuellement de 37.50 € et de le ramener à un prix plus attractif pour le public de 15 €.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ce tarif.

ADOpte A L'UNANIMITE

LA VILLE DE BORDEAUX (Musée Goupil)

**CONVENTION DE VENTE DE CATALOGUES « FIGURES D'OMBRES »
A LA REAL ACADEMIA DE BELLAS ARTES DE SAN FERNANDO**

LA VILLE DE BORDEAUX, représentée par Monsieur Alain JUPPE, son Maire, domicilié en l'Hôtel de Ville, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du Reçue en Préfecture de la Gironde le .

d'une part,

et

LA REAL ACADEMIA DE BELLAS ARTES DE SAN FERNANDO – Alcalá, 13 – 28014 Madrid, représenté par Monsieur Juan BORDES CABALLERO, delegado Calcografía nacional

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION :

La VILLE DE BORDEAUX (Musée Goupil) par convention en date du 1^{er} juin 2012 a prêté à LA REAL ACADEMIA DE BELLAS ARTES DE SAN FERNANDO des reproductions de dessins de Rodin qui seront exposées du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2012 à Madrid.

ARTICLE 2 : ACHAT DE CATALOGUES

Dans le cadre de cette exposition, LA REAL ACADEMIA DE BELLAS ARTES DE SAN FERNANDO a décidé d'acheter à LA VILLE DE BORDEAUX 40 exemplaires du catalogue « Figures d'ombres » édité par le Musée Goupil et les éditions SOMOGY en 1996, au prix unitaire de 15 €, soit un prix d'achat total de : 15 € x 40 = 600 €.

Les frais de transport seront pris en charge par LA REAL ACADEMIA DE BELLAS ARTES DE SAN FERNANDO.

ARTICLE 3 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 4 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à 33077 Bordeaux cedex,
- Pour LA REAL ACADEMIA DE BELLAS ARTES DE SAN FERNANDO, Alcalá, 13 – 28014 Madrid.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

P/ LA VILLE DE BORDEAUX
LE MAIRE,

P/ LA REAL ACADEMIA DE BELLAS
ARTES DE SAN FERNANDO
El delegado Calcografía nacional

Alain JUPPE

Juan BORDES CABALLERO

D-2012/525

**Musée des Beaux Arts. Exposition ' Montparnasse/
Saint Germain des près ; Abstractions d'après guerre
' . Convention. Catalogue et produits dérivés. Tarifs.
Signatures. Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Du 08 novembre 2012 au 15 février 2013, le Musée des Beaux arts va présenter à la Galerie des beaux arts, une exposition consacrée à six artistes : Olivier Debré, Jean Le Moal, Alfred Mannessier, André Marfaing, Gérard Scheiner et Geer Van Velde.

Après la guerre mondiale de 1939-1945, Paris est une ville phare de l'art abstrait, et le quartier de Montparnasse/saint Germain des Prés voit se confronter une grande quantité d'artistes du monde entier. Ces créateurs, inconnus des amateurs d'art pour la plupart, vont reprendre leur carrière interrompue par la guerre, pour devenir des gloires internationales.

Le propos de cette exposition, à travers une sélection d'œuvres de ces six artistes, est d'illustrer cette période, de montrer leur parcours et d'amener un regard nouveau sur cette époque de création riche et féconde.

Le musée des beaux arts s'est associé à Expressions Contemporaines pour réaliser cette exposition.

Une convention régie les devoirs et obligations des deux parties

Un catalogue de l'exposition est édité en 500 exemplaires par Expressions Contemporaines au profit du musée des beaux arts avec une possibilité de réassortiment. Il est mis en vente au prix public de 15 €. Le musée des beaux arts propose d'affecter 370 exemplaires à la vente et 130 exemplaires pour les dons, les échanges inter bibliothèques et l'archivage.

TV7 propose une promotion de l'exposition sur cette chaîne du Groupe Sud Ouest en offrant une remise de 3015.75 sur le coût total de la campagne de 84 spots. En outre elle organisera un jeu sur l'exposition permettant de gagner une entrée gratuite à l'exposition (150 au total).

Radio Nova Sauvagine propose une promotion de l'exposition sur son antenne en faisant gagner 10 entrées gratuites et 10 catalogues de l'exposition.

Deux conventions régissent les droits et obligations des deux parties.

De plus des produits dérivés sont édités par le musée des beaux arts pour être mis en vente, avec une possibilité de réassortiment :

- 500 exemplaires d'un magnet (490 pour la vente, 10 exemplaires pour l'archivage) au prix de 2 €
- 50 exemplaires de l'affiche de l'exposition en 120 x 176 cm au prix de 5 €
- 6 modèles d'un poster (40 x 60 cm), en 300 exemplaires de chaque (pour chaque modèle : 290 destinés à la vente et 10 exemplaires pour l'archivage) au prix unitaire de 3 €
- 6 modèles de cartes postales en 300 exemplaires de chaque (pour chaque modèle : 290 destinés à la vente et 10 exemplaires pour l'archivage) au prix unitaire de 0.50 €
- 300 exemplaires d'un marque page (290 destinés à la vente et 10 exemplaires pour l'archivage) au prix unitaire de 0.50 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à

- signer ces conventions
- appliquer ces tarifs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du..... reçue en préfecture le...

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts »
d'une part

ET

Radio Nova Sauvagine, SNB SAS, Siret 48098783300013, 15, rue Rode, 33000 Bordeaux, représentée par monsieur Aino Schlaegel, Directeur

Appelée ci-après Radio Nova Sauvagine
d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise une exposition intitulée « Montparnasse-Saint germain des près, Abstractions d'après-guerre ».

Cette exposition se déroulera du 8 novembre 2012 au 10 février 2013, à la galerie de beaux arts, place du colonel Raynal, 33 Bordeaux.

Devant l'intérêt de cette exposition, Radio Nova Sauvagine souhaite apporter son soutien à cette manifestation dans le cadre d'un partenariat de communication.

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les devoirs et les obligations de Radio Nova Sauvagine et de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts.

ARTICLE II : Obligation de Radio Nova Sauvagine

Radio Nova Sauvagine s'engage à diffuser 1 campagnes de 90 spots de 20 secondes

Radio Nova Sauvagine fera gagner des « entrées gratuites » à l'exposition ou des catalogues lors de jeux diffusés sur son antenne, et destinés à une promotion de l'exposition.

Radio Nova Sauvagine, fera apparaître le logo de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts sur tous ses documents de communication internes ou externes faisant état de son partenariat.

ARTICLE III : Obligations de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts s'engage :

A payer les frais de mises en place de la campagne de publicité pour un montant défini à l'article IV

A donner à Radio Nova Sauvagine 10 entrées gratuites (sous la forme de contre marques à échanger à l'entrée) et 10 catalogues que Radio Nova Sauvagine fera gagner sur son antenne, pour un montant de 200 €.

A faire apparaître le logo de Radio Nova Sauvagine sur des documents de communication afférents à l'exposition, et dans l'enceinte de la galerie des beaux arts. La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts s'engage à soumettre pour validation à Radio Nova Sauvagine l'ensemble des documents sur lesquels figurera l'un de ses logos.

A laisser communiquer Radio Nova Sauvagine sur son partenariat dans tous ses documents internes et externes, et éventuellement fournir gratuitement un ou des visuels (ektachromes ou fichiers) à Radio Nova Sauvagine (les droits de reproduction sont à la charge de Radio Nova Sauvagine)

ARTICLE IV : Conditions financières

Le budget de l'opération s'établit comme suit :

Tarif brut : 3150 € HT

Remises : 2197.86 € HT

Coût net après remises : 952.14 € HT (y compris les frais de fabrication des spots)

La Ville de Bordeaux- musée des beaux arts ne paiera qu'après la campagne publicitaire.

ARTICLE V : Durée ; Annulation

La présente convention est prévue jusqu'à la fin de l'exposition « Montparnasse-Saint germain des près ». Mais cette exposition peut être annulée, modifiée ou reportée, pour quelques causes que ce soit, et la campagne publicitaire correspondante peut donc être annulée.

Toute annulation, de part et d'autre, pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, avec préavis d'un (1) mois. En cas d'annulation des présentes, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable. Aucune pénalité ne sera due en cas d'annulation ou de report d'une exposition.

Toutefois, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE VI : Contentieux

Tous les litiges seront soumis en tant que de besoin aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VI I: Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex.

Pour Radio Nova Sauvagine, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

Monsieur Aino Schlaegel
Directeur
Radio Nova Sauvagine

Monsieur Alain Juppé
Maire de la Ville de Bordeaux

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé son maire, autorisé aux fins des présentes par délibération
reçue en préfecture le

Appelée ci-après «Ville de Bordeaux - Musée des beaux-arts »

D'une part

Et

La société TV7 Bordeaux, Groupe Sud Ouest, SA au capital de 101346 euros, immatriculé au RCS de Bordeaux sous le numéro B
424 580 298, 73 avenue Thiers 33100 Bordeaux, représentée par Alain Perez, en sa qualité de Directeur

Appelé ci-après «TV7»

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La Ville de Bordeaux-Musée des beaux arts organise une exposition intitulée «Montparnasse-Saint Germain des prés ; Abstractions d'après-guerre ». Cette exposition se déroulera à la Galerie des Beaux arts du 08 novembre 2012 au 10 février 2013, place du colonel Raynal, 33 000 Bordeaux.

TV7 souhaite apporter son soutien à cette exposition

ARTICLE I : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les devoirs et les obligations de TV7 et de la ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts.

1/ Les apports de TV7

Pour la campagne publicitaire de 84 spots concernant l'exposition « Montparnasse-Saint germain des près », TV7 assure la production d'un spot de 10 secondes, et sa diffusion quatre fois par jour pendant 3 semaines de campagne pour une valeur brute de 4620 € HT. A faire une remise de 3015,75 € HT

TV 7 fera gagner à l'antenne 150 entrées pour l'exposition «Montparnasse-Saint germain des près ».

TV7 fera apparaitre le logo de la ville de Bordeaux-Musées des Beaux Arts sur tous ses documents de communication internes ou externes faisant état de ce partenariat.

2/ Les apports du Musée des Beaux Arts

Le Musée des Beaux Arts propose l'insertion du logo de TV7 dans le flyer (15000 ex), la présence du logo à l'intérieur de la galerie des beaux arts.

Dans le cadre de ce partenariat, le Musée des Beaux Arts s'engage à apporter :

- un soutien financier de 1604.25 € HT pour la diffusion et la production de spots classiques faisant la promotion de l'exposition, et les frais techniques d'un montant de 590 € HT
- Des images libres de droit pour la création du spot.
- 150 entrées (d'une valeur de 5 € l'entrée soit pour une valeur globale de 750 € Net HT) à TV7 (sous forme de contre marques à échanger à l'entrée). Et que TV7 fera gagner à l'antenne.
- A soumettre pour validation à TV7 l'ensemble des documents sur lesquels figurera l'un de ses logos.

ARTICLE II : Facturation

SUD OUEST adressera au Musée des Beaux Arts une facture de 2 194,25 € HT pour l'exposition, correspondant à son apport financier.

Ce montant comprend la production par l'équipe TV7 et la diffusion sur l'antenne.

ARTICLE III : Durée

La présente convention est prévue pour la durée de l'exposition «Montparnasse-Saint germain des près ».

En cas de force majeure, la présente convention pourra être résiliée de part ou d'autre, par lettre recommandée avec AR dans un délai d'un mois.

Toute modification fera l'objet d'un avenant négocié par les deux parties.

La Ville de Bordeaux conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE IV : litiges

La présente convention est rédigée en français.

Tous les litiges issus de la présente convention seront soumis, en tant que de besoin, aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE V : élection de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux - Musée des beaux arts, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33000 Bordeaux
- Pour TV7, tel qu'indiqué en tête des présentes

Fait en trois exemplaires,
À Bordeaux le

TV7 Groupe SUD OUEST	L'ADJOINT AU MAIRE
---------------------------------------	---------------------------

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, son maire, autorisé aux fins des présentes par délibération en date dureçue en préfecture le
Appelée ci-après « ville de bordeaux-musée des beaux arts »
d'une part ;

Et :

Expressions contemporaines,
Sarl au capital de 7 625 €
inscrite au R C S Angers sous le N° B 379 465 487
dont le siège est à Angers (49 100) 38 bis, Promenade de Reculée,
représentée par sa gérante, Madame Mauricette Chabrissoux,
d'autre part ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La Ville de Bordeaux et Expressions contemporaines conviennent du présent accord en vue de réaliser une exposition intitulée :

**Montparnasse / Saint-Germain-des-Prés
Abstractions d'après-guerre**

et d'éditer le catalogue de cette exposition dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 - DESCRIPTIF DU PROJET

2 / 1 - Exposition

L'exposition comprendra des œuvres des artistes suivants :

Olivier Debré, Jean Le Moal, Alfred Manessier, André Marfaing, Gérard Schneider, Geer van Velde,

sélectionnés d'un commun accord entre la direction du musée des beaux-arts de Bordeaux et Expressions contemporaines.

La liste indicative des œuvres, au nombre de six par artiste, soit quarante-huit au total, est annexée à la présente convention.

La liste définitive des œuvres exposées sera arrêtée après approbation du projet d'accrochage.

L'exposition aura lieu dans les salles du musée des beaux-arts de Bordeaux durant la période du 8 novembre 2012 au 10 février 2013.

2 / 2 – Catalogue

Il comportera 64 pages, dans une couverture souple avec rabat, au format 22,5 x 28,0 cm à la française, comprenant :

- Une préface de Monsieur le maire de Bordeaux.
- Un texte de présentation de la direction du musée.
- Un texte de Lydia Harambourg.
- Une reproduction en couleur de chacune des œuvres exposées.
- Quelques propos sélectionnés de chacun des artistes et de critiques d'art.

Éditeur : musée des beaux-arts de Bordeaux.

ARTICLE 3 - PRESTATIONS ASSURÉES PAR EXPRESSIONS CONTEMPORAINES : CONCEPTION GÉNÉRALE ET ORGANISATION DE L'EXPOSITION

Dans le cadre du partenariat instauré entre la Ville de Bordeaux et Expressions contemporaines, cette dernière s'engage à apporter son concours à la Ville, sans réserve, en vue d'assurer le plein succès de l'ensemble du projet.

À ce titre, elle assurera les prestations suivantes, en étroite collaboration avec la direction du musée des beaux-arts et en accord avec elle :

- Conception générale de l'exposition : thème, choix des artistes, sélection des œuvres.
- Conclusion d'un accord spécifique avec les ayants droit et les collectionneurs, prévoyant la mise à disposition des œuvres pour la durée de l'exposition et la durée nécessaire pour les transports aller et retour, le montage et le démontage. Expressions contemporaines fera son affaire de tous les frais inhérents à cet accord, notamment des compensations dues aux intervenants en contrepartie de leur implication dans l'organisation de l'exposition et le prêt des œuvres assorti des droits de monstration.
- Expressions contemporaines fera mettre l'ensemble des œuvres sélectionnées à la disposition de la Ville de Bordeaux au plus tard 15 jours avant la date du vernissage.
- Mise en relation de la direction du musée avec les différents prêteurs.
- Participation à la conception et au suivi de l'accrochage sur place en accord avec la direction du musée.
- Fourniture de 500 exemplaires du catalogue tel que décrit à l'article 2 / 2 ci-dessus. L'impression du catalogue par les soins d'Expressions contemporaines aura lieu après obtention du bon à tirer de la direction du musée. (Il est précisé que le coût du texte de Lydia Harambourg sera pris en charge par Expressions contemporaines).
Les conditions de la diffusion du catalogue seront déterminées par la direction du musée.
- Fourniture des supports informatiques des images des œuvres figurant dans l'exposition, directement utilisables par la presse ou pour l'impression de tous documents (tels que dossiers de presse, affiches Decaux, affichettes, cartons d'invitation, journal de l'exposition, cartes postales, etc.).

ARTICLE 4 - CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BORDEAUX

La Ville de Bordeaux prendra à sa charge l'ensemble des prestations non comprises ci-dessus, nécessaires à la réalisation de l'exposition et à l'édition du catalogue, notamment :

- L'emprunt des œuvres.
- L'emballage (il s'agit d'un tamponnage) et les transports aller et retour des œuvres. Il est spécifié que les transports pourront être effectués par un transporteur spécialisé ou en régie, au choix du musée.

- L'assurance des œuvres. Il devra s'agir d'une assurance souscrite auprès d'un organisme notoirement solvable dans le cadre d'un contrat tous risques en valeur agréée, clou à clou, pour les montants indiqués par Expressions contemporaines. Les attestations d'assurance devront être transmises à Expressions contemporaines au minimum 15 jours avant la date fixée pour le transport aller.
- La réalisation de tous documents, notamment les supports de communication (dossiers de presse, affiches Decaux, affichettes, cartons d'invitation, journal de l'exposition, cartes postales, etc.), en dehors du catalogue fourni par Expressions contemporaines, ainsi que le paiement des droits afférents y compris au titre du catalogue.
- L'aménagement des salles d'exposition qui devront présenter les caractéristiques habituelles, notamment en matière de contrôle des températures et de l'hygrométrie, exigées pour la conservation des œuvres. Les salles d'exposition devront être protégées par un système d'alarme agréé durant les heures de fermeture au public. Pendant les heures d'ouvertures au public une surveillance sera exercée conformément aux usages professionnels.
- La réalisation matérielle de l'accrochage.
- L'ensemble des frais inhérents au vernissage, y compris les frais d'hébergement des prêteurs ainsi que la totalité des frais de déplacement de Lydia Harambourg.

ARTICLE 5 - FINANCEMENT

Prestation d'assistance à l'organisation de l'exposition

La participation de la Ville de Bordeaux est fixée à 16 500,00 € HT (seize mille cinq cents euros hors taxes), TVA en sus, payable par mandat administratif dans le délai de 30 jours, à compter de la réception d'une facture après le vernissage de l'exposition.

Prestation de réalisation du catalogue

La participation de la Ville de Bordeaux est fixée à 4 470,00 HT (quatre mille quatre cents soixante dix euros hors taxes), TVA en sus.

Les 500 ouvrages revenant à la Ville de Bordeaux seront payables par mandat administratif dans le délai de 30 jours à compter de la remise d'une facture.

ARTICLE 6 - APPLICATION

La convention sera exécutoire dès signature, après visa de la Préfecture.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION

Une résiliation anticipée de la convention pourra être demandée par chacune des parties en cas de manquement aux obligations contractuelles. Dans l'éventualité où l'une ou l'autre des parties souhaiterait demander cette résiliation, elle aurait à le faire par lettre recommandée avec AR, 3 mois avant que ne prenne effet cette résiliation.

Hormis ce cas, la présente convention ne pourra être dénoncée de part et d'autre, sans indemnité d'aucune sorte, que dans les cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code Civil.

ARTICLE 8 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Les parties contractantes conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tous litiges qui pourraient survenir du fait de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, le litige serait porté devant les juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 9 – ELECTION DE DOMICILE

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la ville de bordeaux-musée des beaux arts, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
Pour Expressions Contemporaines, tel qu'indiqué en tête des présentes

Fait à Bordeaux, le
en deux exemplaires originaux.

Pour la Ville de Bordeaux
Monsieur Alain Juppé

Pour Expressions contemporaines
La gérante

Maire

Mauricette Chabrissoux

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, son maire, autorisé aux fins des présentes par délibération en date dureçue en préfecture le
Appelée ci-après « ville de bordeaux-musée des beaux arts »
d'une part ;

Et :

Expressions contemporaines,
Sarl au capital de 7 625 €
inscrite au R C S Angers sous le N° B 379 465 487
dont le siège est à Angers (49 100) 38 bis, Promenade de Reculée,
représentée par sa gérante, Madame Mauricette Chabrissoux,
d'autre part ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La Ville de Bordeaux et Expressions contemporaines conviennent du présent accord en vue de réaliser une exposition intitulée :

**Montparnasse / Saint-Germain-des-Prés
Abstractions d'après-guerre**

et d'éditer le catalogue de cette exposition dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 - DESCRIPTIF DU PROJET

2 / 1 - Exposition

L'exposition comprendra des œuvres des artistes suivants :

Olivier Debré, Jean Le Moal, Alfred Manessier, André Marfaing, Gérard Schneider, Geer van Velde,

sélectionnés d'un commun accord entre la direction du musée des beaux-arts de Bordeaux et Expressions contemporaines.

La liste indicative des œuvres, au nombre de huit par artiste, soit quarante-huit au total, est annexée à la présente convention.

La liste définitive des œuvres exposées sera arrêtée après approbation du projet d'accrochage.

L'exposition aura lieu dans les salles du musée des beaux-arts de Bordeaux durant la période du 8 novembre 2012 au 10 février 2013.

2 / 2 – Catalogue

Il comportera 72 pages au format 22,5 x 28,0 cm à la française, dans une couverture souple (350 g/m²) avec rabats (format 28 x 80 cm ouvert) comprenant :

- Une préface de Monsieur le maire de Bordeaux.
- Un texte de présentation de la direction du musée.
- Un texte de Lydia Harambourg.
- Une reproduction en couleur de chacune des œuvres exposées.
- Quelques propos sélectionnés de chacun des artistes et de critiques d'art.

Ces textes seront en français et en anglais, la traduction anglaise étant fournie par le musée des beaux-arts.

Éditeur : musée des beaux-arts de Bordeaux.

ARTICLE 3 - PRESTATIONS ASSURÉES PAR EXPRESSIONS CONTEMPORAINES : CONCEPTION GÉNÉRALE ET ORGANISATION DE L'EXPOSITION

Dans le cadre du partenariat instauré entre la Ville de Bordeaux et Expressions contemporaines, cette dernière s'engage à apporter son concours à la Ville, sans réserve, en vue d'assurer le plein succès de l'ensemble du projet.

À ce titre, elle assurera les prestations suivantes, en étroite collaboration avec la direction du musée des beaux-arts et en accord avec elle :

- Conception générale de l'exposition : thème, choix des artistes, sélection des œuvres.
- Conclusion d'un accord spécifique avec les ayants droit et les collectionneurs, prévoyant la mise à disposition des œuvres pour la durée de l'exposition et la durée nécessaire pour les transports aller et retour, le montage et le démontage. Expressions contemporaines fera son affaire de tous les frais inhérents à cet accord, notamment des compensations dues aux intervenants en contrepartie de leur implication dans l'organisation de l'exposition et le prêt des œuvres assorti des droits de monstration.
- Expressions contemporaines fera mettre l'ensemble des œuvres sélectionnées à la disposition de la Ville de Bordeaux au plus tard 15 jours avant la date du vernissage.
- Mise en relation de la direction du musée avec les différents prêteurs.
- Participation à la conception et au suivi de l'accrochage sur place en accord avec la direction du musée.
- Fourniture de 500 exemplaires du catalogue tel que décrit à l'article 2 / 2 ci-dessus. L'impression du catalogue par les soins d'Expressions contemporaines aura lieu après obtention du bon à tirer de la direction du musée. (Il est précisé que le coût du texte de Lydia Harambourg sera pris en charge par Expressions contemporaines).
Les conditions de la diffusion du catalogue seront déterminées par la direction du musée.
- Fourniture des supports informatiques des images des œuvres figurant dans l'exposition, directement utilisables par la presse ou pour l'impression de tous documents (tels que dossiers de presse, affiches Decaux, affichettes, cartons d'invitation, journal de l'exposition, cartes postales, etc.).

ARTICLE 4 - CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BORDEAUX

La Ville de Bordeaux prendra à sa charge l'ensemble des prestations non comprises ci-dessus, nécessaires à la réalisation de l'exposition et à l'édition du catalogue, notamment :

- L'emprunt des œuvres.
- L'emballage (il s'agit d'un tamponnage) et les transports aller et retour des œuvres. Il est spécifié que les transports pourront être effectués par un transporteur spécialisé ou en régie, au choix du musée.
- L'assurance des œuvres. Il devra s'agir d'une assurance souscrite auprès d'un organisme notoirement solvable dans le cadre d'un contrat tous risques en valeur agréée, clou à clou, pour les montants indiqués par Expressions contemporaines. Les attestations d'assurance devront être transmises à Expressions contemporaines au minimum 15 jours avant la date fixée pour le transport aller.

- La réalisation de tous documents, notamment les supports de communication (dossiers de presse, affiches Decaux, affichettes, cartons d'invitation, journal de l'exposition, cartes postales, etc.), en dehors du catalogue fourni par Expressions contemporaines, ainsi que le paiement des droits afférents y compris au titre du catalogue.
- L'aménagement des salles d'exposition qui devront présenter les caractéristiques habituelles, notamment en matière de contrôle des températures et de l'hygrométrie, exigées pour la conservation des œuvres. Les salles d'exposition devront être protégées par un système d'alarme agréé durant les heures de fermeture au public. Pendant les heures d'ouvertures au public une surveillance sera exercée conformément aux usages professionnels.
- La réalisation matérielle de l'accrochage.
- L'ensemble des frais inhérents au vernissage, y compris les frais d'hébergement des prêteurs ainsi que la totalité des frais de déplacement de Lydia Harambourg.

ARTICLE 5 - FINANCEMENT

Prestation d'assistance à l'organisation de l'exposition

La participation de la Ville de Bordeaux est fixée à 16 500,00 € HT (seize mille cinq cents euros hors taxes), TVA en sus, payable par mandat administratif dans le délai de 30 jours, à compter de la réception d'une facture après le vernissage de l'exposition.

Prestation de réalisation du catalogue

La participation de la Ville de Bordeaux est fixée à 5 070,00 € HT (cinq mille soixante-dix euros hors taxes), TVA en sus.

Les 500 ouvrages revenant à la Ville de Bordeaux seront payables par mandat administratif dans le délai de 30 jours à compter de la réception d'une facture.

ARTICLE 6 - APPLICATION

La convention sera exécutoire dès signature, après visa de la Préfecture.

ARTICLE 7 - RÉSILIATION

Une résiliation anticipée de la convention pourra être demandée par chacune des parties en cas de manquement aux obligations contractuelles. Dans l'éventualité où l'une ou l'autre des parties souhaiterait demander cette résiliation, elle aurait à le faire par lettre recommandée avec AR, 3 mois avant que ne prenne effet cette résiliation.

Hormis ce cas, la présente convention ne pourra être dénoncée de part et d'autre, sans indemnité d'aucune sorte, que dans les cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code Civil.

ARTICLE 8 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Les parties contractantes conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tous litiges qui pourraient survenir du fait de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, le litige serait porté devant les juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 9 – ELECTION DE DOMICILE

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la ville de bordeaux-musée des beaux arts, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
Pour Expressions Contemporaines, tel qu'indiqué en tête des présentes

Fait à Bordeaux, le
en quatre exemplaires originaux.

Pour la Ville de Bordeaux
Monsieur Alain Juppé

Pour Expressions contemporaines
La gérante

Maire

Mauricette Chabrissoux

MONTPARNASSE / ST-GERMAIN-DES-PRES

Prêteurs			
Olivier DEBRE			
PATRICE DEBRE 3, rue Jacob 75006 Paris	<i>Famille à la grande falaise Saint-Georges</i>	Huile sur toile	1953
PATRICE DEBRE	<i>Rouge des Hauts</i>	Huile sur toile	1959
SYLVIE DEBRE 06 62 74 91 44 sylviehuerre@yahoo.fr Atelier : 29, rue de la Bretonnerie Pontoise	<i>Tout bleu</i>	Huile sur toile	1962
PATRICE DEBRE	<i>Longue rouge carmin de Loire</i>	Huile sur toile	86/89
SYLVIE DEBRE 06 62 74 91 44 sylviehuerre@yahoo.fr Atelier : 29, rue de la Bretonnerie Pontoise	<i>Ocre coulé de Loire trace rouge Touraine</i>	Huile sur toile	1987
SYLVIE DEBRE 06 62 74 91 44 sylviehuerre@yahoo.fr Atelier : 29, rue de la Bretonnerie Pontoise	<i>Tivoli vertical</i>	Huile sur toile	1990
PATRICE DEBRE	<i>Ocre foncé d'hiver à la trace blanche verticale</i>	Huile sur toile	1995
SYLVIE DEBRE 06 62 74 91 44 sylviehuerre@yahoo.fr Atelier : 29, rue de la Bretonnerie Pontoise	<i>Forme</i>	Huile sur toile	98ca
Geer VAN VELDE			

GALERIE LOUIS CARRE, CATHERINE LOST 01 45 62 57 07 galerie@louiscarre.fr Galerie : 10, avenue de Messine 75008 Paris	<i>Composition</i>	Gouache sur papier	ca 1945
GALERIE LOUIS CARRE	<i>Composition</i>	Aquarelle sur papier	1949
Jean-Paul GABORIAU 23 , rue Jean Commère 49000 Angers	<i>Composition</i>	Aquarelle sur papier	ca 1950/55
Jean-Paul GABORIAU	<i>Composition</i>	Aquarelle sur papier	ca 1958
GALERIE LOUIS CARRE	<i>Composition</i>	Aquarelle sur papier	ca 1960
Jean-Paul GABORIAU	<i>Composition</i>	Gouache sur papier	ca 1960
GALERIE LOUIS CARRE	<i>Composition</i>	Huile sur toile	1958
GALERIE LOUIS CARRE	<i>Composition</i>	Huile sur toile	1965
Jean LE MOAL			
ANNE LE MOAL 01 69 34 26 68 06 08 05 95 44 anne.le-moal650@orange.fr Maison : 29, rue Oliver Beauregard 91 380 Chilly Mazarin	<i>Composition abstraite</i>	Huile sur toile	1949
ANNE LE MOAL	<i>Hommage au Cubisme</i>	Huile sur toile	1955
ANNE LE MOAL	<i>Espace</i>	Huile sur toile	1973
ANNE LE MOAL	<i>Chaos</i>	Huile sur toile	1969
ANNE LE MOAL	<i>Lumière d'août</i>	Huile sur toile	73/74
ANNE LE MOAL	<i>Printemps</i>	Huile sur toile	1975
ANNE LE MOAL	<i>Île</i>	Huile sur toile	75/83
MADAME CHRISTINE GIRAUDON 1,3 rue Verte ...91380 Chilly-Mazarin.01 69 09 02 35 06 14 54 49 34	<i>Sans titre</i>	Tapisserie	1987
Alfred MANESSIER	187		
photo ADAGP			

CHRISTINE MANESSIER 03 22 23 80 17 christinemanessier@sfr.fr Maison : 19, rue Saint-Gilles 80 100 Abbeville	<i>Saint Georges combattant (Georges au combat)</i>	Huile sur toile	1947
JEAN-BAPTISTE MANESSIER 06 74 39 73 71 j.manessier@numericable.fr Maison : 30, rue Boileau 92 100 Montrouge	<i>Port endormi</i>	Huile sur toile	1951
JEAN-BAPTISTE MANESSIER	<i>Sources</i>	Huile sur toile	1959
JEAN-BAPTISTE MANESSIER	<i>La Joie (Alléluia)</i>	Tapiserie en lin et laine	1968
JEAN-BAPTISTE MANESSIER	<i>Paille, lumière</i>	Huile sur toile	1971
CHRISTINE MANESSIER	<i>Aube sur les étangs ou Hommage à Monet</i>	Huile sur toile	1983
JEAN-BAPTISTE MANESSIER	<i>Aurore sur les étangs</i>	Huile sur toile	1983
DIDIER MARFAING 06 17 43 98 67 d.marfaing@free.fr Atelier : 9, rue de Birague 75004 Paris	<i>Sables VIII</i>	Lavis d'encre de Chine sur papier	1983
André MARFAING			
CHANTAL MARFAING 01 43 27 12 92 Prévenir Didier 06 17 43 98 67 Maison-atelier : 1 bis, impasse Maurice Loewy d.marfaing@free.fr Atelier : 9, rue de Birague	<i>Sans titre</i>	Huile sur toile	1956
CHANTAL MARFAING	<i>I-58A</i>	Huile sur toile	1958
CHANTAL MARFAING	<i>Février 61-5</i>	Huile sur toile	1961
CHANTAL MARFAING	<i>Juillet 69-15</i>	Huile sur toile	1969
CHANTAL MARFAING	<i>Mars 1981</i>	Huile sur toile	1978
CHANTAL MARFAING	<i>Janvier 1981-3</i>	Huile sur toile	1981

CHANTAL MARFAING	<i>Été 1986-30</i>	Huile sur toile	1986
CHANTAL MARFAING	<i>Été 1986-31</i>	Huile sur toile	1986
Gérard SCHNEIDER			
LAURENCE ou LOIS SCHNEIDER 01 64 57 90 58 06 08 26 44 86 laurenceamelie@aol.com Maison : 53, rue de Maisse 91 820 Les Audigers Boutigny-sur-Essonne	<i>Opus 307</i>	Huile sur toile	1949
LAURENCE ou LOIS SCHNEIDER	<i>Opus 18 C</i>	Huile sur toile	1956
LAURENCE ou LOIS SCHNEIDER	<i>Opus 66 C</i>	Huile sur toile	1957
LAURENCE ou LOIS SCHNEIDER	<i>Opus 16 I</i>	Huile sur toile	1967
LAURENCE ou LOIS SCHNEIDER	<i>Opus 38 I</i>	Huile sur toile	1968
LAURENCE ou LOIS SCHNEIDER	<i>Opus 81 L</i>	Acrylique sur toile	1977
LAURENCE ou LOIS SCHNEIDER	<i>Sans titre</i>	Peinture sur papier	1983
LAURENCE ou LOIS SCHNEIDER	<i>Sans titre</i>	Peinture sur papier	1984

D-2012/526

**Musée d'Aquitaine. Prix de vente de cartes postales
(reproductions de dessins de MAZAN)**

Exposition ' Au temps des Gaulois '. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre à la demande de plus en plus importante du public, le musée d'Aquitaine a décidé de faire imprimer des cartes postales représentant 10 dessins de Mazan, exposés dans le parcours de l'exposition temporaire « Au temps des Gaulois », qui a ouvert ses portes le 15 septembre 2012 et s'achèvera le 17 mars 2013.

Chacune de ces 10 cartes postales sera éditée à 300 exemplaires dont :

- 250 seront proposées à la vente au public, et
- 50 seront réservés à des dons ou échanges.

Le musée d'Aquitaine envisage de vendre ces cartes postales au public de la manière suivante :

- au prix de 0.60 € l'unité
- ou
- à 5 € le lot de 10 cartes postales.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces divers tarifs.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/527
Subvention du fonds régional des musées. Restaurations.
Demande. Encaissement. Convention. Signature.
Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les commissions régionales scientifiques permanentes compétentes en matière de restauration ont récemment complété leur avis en validant deux restaurations supplémentaires pour les musées de Bordeaux. Il s'agit :

- Pour le Musée d'Aquitaine

De la restauration du vitrail de Saint Seurin d'un coût de 3089 euros

- Pour le CAPC

De la seconde phase de l'étude consacrée à l'œuvre de Raynaud « Manifeste » d'un coût de 4 664 euros

De plus, la ville souhaite engager une campagne de restauration d'un ensemble d'huiles sur toiles appartenant aux collections du musée d'Aquitaine et du musée des beaux-arts. Le cahier des charges de cette opération sera prochainement examiné par la commission scientifique compétente.

L'ensemble de ces restaurations est susceptible de recevoir un soutien financier de l'Etat de 28 880 euros.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à :

- solliciter cette aide financière.
- signer les documents afférents
- émettre un titre de recette du montant des sommes allouées.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/528

Désaffectation des subventions prévues au bénéfice de l'Association Nationale des Amis de l'Opérette (ANAO) et du centre national de la recherche scientifique/festival cinemasciences. Nouvelles Affectations. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion des Conseils Municipaux des 19 décembre et 25 juin dernier a été prévue, au profit de l'Association Nationale des Amis de l'Opérette ainsi que du Centre National de la Recherche Scientifique (au titre du festival CinémaSciences) l'attribution de participations financières respectivement arrêtées à 500 et 3 000 €.

Les organisateurs du festival CinémaSciences nous ayant récemment fait part de l'annulation de l'édition 2012 de cette manifestation, et l'Association Nationale des Amis de l'Opérette n'ayant pu développer d'activités, il convient aujourd'hui de procéder à la désaffectation des sommes initialement prévues.

Nous proposons, par ailleurs l'attribution des subventions suivantes :

- Ass. Pilot : 1 500 € (aide au développement des projets artistiques du groupe musical Crane Angels, création de spectacles et diffusion dans plusieurs festivals de France, carte blanche aux Transmusicales de Rennes)
- Ass. Permanences de la Littérature : 2 000 € (aide à la mise en œuvre de l'événement « les 40 ans d'Art Press »)

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette opération et attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2012, Rubrique 30 – Nature 6574, ainsi qu'à élaborer et signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/529

Coproduction de l'exposition 'Bordeaux, une civilisation du vin' dans le cadre du trentenaire du jumelage entre Fukuoka et Bordeaux. Convention de partenariat. Autorisation

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du trentième anniversaire du jumelage entre la Ville de Bordeaux et la Ville de Fukuoka, une exposition temporaire a été co-organisée entre le Musée des beaux arts et la Bibliothèque Publique de Fukuoka d'une part et le Musée d'Aquitaine, le Musée des Arts Décoratifs, le Musée des Beaux Arts, le Musée Goupil, le CAPC Musée d'art contemporain et les Archives municipales de la Ville de Bordeaux, en partenariat avec le FRAC Aquitaine d'autre part.

Cette exposition intitulée « Bordeaux, une civilisation du vin » se tiendra du 1^{er} novembre au 9 décembre 2012. Constituée de 15 œuvres originales et illustrée par des panneaux explicatifs reproduisant des œuvres présentes dans les collections des musées de Bordeaux, cette exposition s'adresse à un très large public afin de présenter une approche historique et artistique condensée de l'influence de la culture du vin dans l'histoire des modes de vie et du patrimoine bordelais.

La co-production dont les modalités sont décrites dans la convention ci-jointe prévoit un co-commissariat franco- japonais pour répondre au plus près aux attentes du public japonais.

Cette exposition sera accessible gratuitement durant les horaires d'ouverture de la Bibliothèque publique de Fukuoka tous les jours de 10h à 19h (à l'exception des dimanches et jours fériés de 10h à 18h). La Bibliothèque publique de Fukuoka constitue un lieu culturel d'envergure, doté d'une salle de cinéma et d'exposition, d'une surface totale de 19 000 m², elle accueille un peu plus de 2 millions de personnes par an.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Agreement between the city of Bordeaux and the Fukuoka Art Museum
Organization of the Commemorative Exhibition « Bordeaux a wine civilization» for the
30th Anniversary of the Sister-Cities between Bordeaux and Fukuoka**

By and between:

The city of Bordeaux, herein represented by Mr Alain Juppé, Mayor, hereby duly authorized for the purposes described herein by the proceeding # voted on the City council held on October 22nd, 2012 (Hereinafter called City of Bordeaux)

And

The Fukuoka Art Museum, herein represented by :

Ryosuke Nishigori, Director

(Hereinafter called FAM)

**« CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE
FUKUOKA ART MUSEUM -**

**Organisation de l'exposition «Bordeaux, une civilisation du vin » dans le cadre du 30ème
anniversaire du jumelage BORDEAUX-FUKUOKA ».**

Entre :

LA VILLE DE BORDEAUX, REPRÉSENTÉE PAR SON MAIRE, M. ALAIN JUPPÉ,
HABILITÉ AUX FINS DES PRÉSENTES PAR DÉLIBÉRATION N° ____ DU ____
REÇUE EN PRÉFECTURE DE LA GIRONDE, LE"

(Ci-après nommée la Ville de Bordeaux)

Et

LE FUKUOKA ART MUSEUM, REPRESENTÉE PAR SON DIRECTEUR, MONSIEUR
RYOSUKE NISHIGORI,

Ci après dénommé le « FAM ».

THE AGREEMENT IS MADE WITH REFERENCE TO THE FOLLOWING FACTS:

On the occasion of the commemorative 30th anniversary of the sister city between Bordeaux and Fukuoka, the City of Bordeaux and the Fukuoka Art Museum co-organize an exhibition entitled "Bordeaux, a wine Civilization".

This exhibition shall be held in the Fukuoka City Public Library's building, provided that

the City of Bordeaux shall not have any binding relationship with the Fukuoka City Public Library and that FAM shall be the only interlocutor and party involved in the hereby agreement with the City of Bordeaux.

The City of Bordeaux is responsible for obtaining the legal and administrative permissions and rights for the work lend to FRAC Aquitaine.

THE FOLLOWING HAS BEEN AGREED UPON:

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Dans le cadre de la commémoration du 30ème anniversaire du jumelage entre Bordeaux et Fukuoka, la Ville de Bordeaux et le Musée des Beaux arts de Fukuoka co-organisent une exposition s'intitulant « Bordeaux, une civilisation du vin ».

Cette exposition se tiendra dans les locaux de la Fukuoka City Public Library, étant entendu que la Ville de Bordeaux n'aura aucun lien contractuel avec la Fukuoka City Public Library, son seul et unique interlocuteur étant le FAM.

Le FAM fera son affaire de toutes les formalités administratives et juridiques relatives au lieu d'exposition et est réputée avoir contracté en ce sens avec Fukuoka City Public Library.

La Ville de Bordeaux fera son affaire de toutes les formalités administratives et juridiques relatives au prêt d'une oeuvre par le FRAC Aquitaine et est réputée avoir contracté en ce sens avec le FRAC Aquitaine.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1: The Purpose of the Agreement

The purpose of the agreement hereby is to set the terms of the organization of the exhibition « Bordeaux, a wine civilization » and to determine the rights and obligations of each party involved. Two sets of agreements shall be written in French and translated in English and signed by the representative of both parties.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir les modalités d'organisation de l'exposition « Bordeaux, une Civilisation du Vin » et de déterminer les droits et obligations incombant à chacune des parties prenantes.

Deux exemplaires de cette convention seront établies en Français, traduites en anglais et

devront être signées par le représentant de chacune des parties

Article 2 : Term

The agreement hereby shall be effective from the date of signature, for the period of the exhibition as stated in Article 3 of the hereby agreement, and until the Works are returned in their initial exhibition location following the unpacking and condition report.

Article 2 : Durée

La présente convention prend effet à compter de la date de signature des présentes, pour la durée de l'exposition visée à l'article 3 de la présente convention et jusqu'au retour des œuvres dans leur lieu d'exposition initial après leur déballage et le constat d'état.

Article 3: - Title, Venue, duration and Period of Exhibition

Title: "Bordeaux-une civilisation du vin"

Venue : Fukuoka City Public Library

Dates : November 1st 2012- December 9th, 2012

It is the responsibility of the FAM to decide upon the exhibition title in Japanese. In the case of a sub heading shall be necessary, it shall be decided in consultation between the curator, the City of Bordeaux and the FAM.

No modification of venue or period of exhibition concerning the works lend shall be allowed without prior agreement from the City of Bordeaux.

If the terms stated by the hereby article shall be modified due to uncontrollable circumstances, the City of Bordeaux and FAM shall immediately contact each other and upon jointly shared discussion concerning the situation, both parties shall take the necessary measures.

At the end of the exhibition period, the works shall be returned to the City of Bordeaux no later than 30 days after the closing of the exhibition.

Article 3 : Titre, lieu, durée et période d'exposition

Titre: "Bordeaux-une civilisation du vin"

Lieu : Fukuoka City Public Library

Adresse:7-1 Momochihama 3-Chome, Sawara-ku, Fukuoka 814-0001,
Japan

(Ci-après appelée la FCPL)

Téléphone: 81-92-852-0600 Fax: 81-92-852-0609

Période : 1er novembre – 9 Décembre 2012

Il appartiendra au FAM d'arrêter la traduction du titre de l'exposition en japonais. Dans le cas où un sous-titre s'avérerait nécessaire, il serait rédigé en concertation entre le commissaire, la DGAC Ville de Bordeaux et le FAM.

Aucune modification du lieu et des dates de présentation concernant les objets ou les œuvres empruntés n'est autorisée sans l'accord préalable de la Ville de Bordeaux.

Toutefois, si les modalités définies au présent article devaient être modifiées du fait de circonstances incontrôlables, la DGAC Ville de Bordeaux et le FAM prendraient immédiatement contact et, après discussion sur la situation, adopteraient en bonne concertation les mesures appropriées.

A l'issue des dates de présentation prévues, les objets ou les œuvres doivent être restitués à la Ville de Bordeaux au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la clôture de l'exposition.

Article 4: Organizers & Others

The organizers of the exhibition shall be the City of Bordeaux and FAM. The commissioners (curator) responsible for this exhibition shall be Ms. Annick Bruder and Mr Yozo Yamaguchi. The curator/s of FAM shall carry out duties in cooperation with Ms. Bruder and exert maximum efforts for the realization of the exhibition in Fukuoka.

Article 4: - Organismes et autres

Les organisateurs de l'exposition sont la Ville de Bordeaux et le FAM.

Les commissaires (conservateurs) responsables de l'exposition seront Mme Annick Bruder et Monsieur Yozo Yamaguchi. Le/les conservateurs du FAM s'acquitteront de leur mission en coopération avec Mme Bruder, et feront de leur mieux concernant la réalisation de l'exposition à Fukuoka.

Article 5: Various Terms of Exhibition Management

The terms of the exhibition management shall be as stipulated below:

a/ Institutions of Lenders and a List of Exhibits

The works lend belong to the collections of Institutions of Lenders as listed below:

Archives Municipales

Centre d'Art Plastique Contemporain

Musée des Beaux-Arts

Musée Goupil

FRAC Aquitaine

Hereby designated as « the Lenders »

The City of Bordeaux provides to FAM for the exhibition purpose: 15 works, of which the list attached (appendice#1) to the hereby agreement includes for each work an inventory number, the appellation, the dimensions, the date if known, and the insurance value.

b/The Procedure of Loaned Works

Concerning the various procedures for borrowing of the works, in principle, the City of Bordeaux shall arrange them. At that time, FAM shall present the facility report of FCPL to the City of Bordeaux to be presented to the City of Bordeaux. Moreover, the lenders, in case a letter of request is needed for the lenders, FAM shall draw up the letter of request and send it to the specified address.

c/Insurance

All the exhibits shall be insured including transporters and art handlers based on certified insured value with nail-to-nail, all risk insurance coverage from the time they leave the lenders until the time they are returned to the lenders. This insurance shall include the coverage of Ratings Fall and Abandoned Right of Indemnity. The terms in case of earthquake and terrorism risks shall also be included. Should the lenders seek out other specific terms, they shall be incorporated accordingly. The selection of an insurance company shall be done by THE CITY OF BORDEAUX. The insurance premium shall be borne by THE CITY OF BORDEAUX and THE CITY OF BORDEAUX shall send one copy of the insurance certificate to FAM prior to arrival of the works in Japan.

d/ Conditions in case of disaster, loss or robbery :

In case of disaster, loss or robbery of the works, FAM undertakes to immediately inform the commissioner, Mrs Bruder, within 24 hours by email and telephone.

In case of disaster, the FAM shall make no intervention whatsoever on the lend works. In the case the very existence of a work shall be considered at stake, the FAM is allowed to conduct an intervention upon approval by the expert designated by the City of Bordeaux.

e/ The Security System of Exhibition Galleries

FAM shall present the entire FCPL facility report as well as the floor plan of the exhibition galleries to THE CITY OF BORDEAUX and the commissioner in advance. These documents must state FCPL's entire security system, the fire prevention system and air conditioning system for the management of humidity and temperature. As stated in Article 4 (b), the facility report shall be presented to the City of Bordeaux. Based on the facility report, THE CITY OF BORDEAUX, the commissioner and lenders shall inspect the security system, and should there be any specific stipulations to be made, they must immediately notify FAM. FAM shall discuss the matter and if needed, in discussion with this requested party, pertinent measures shall be decided and applied upon reaching mutual agreement.

f/Packing, Transport and Unpacking of Works

THE CITY OF BORDEAUX shall bear the expenses of packing the works, and round trip transport fares for the route between the lenders and FCPL. THE CITY OF BORDEAUX shall, contract Marchall Transport Company. Regarding the items listed below, this appointed transport company shall work under the supervision of either the commissioner or a collaborator who is appointed by the commissioner.

Production of crate for transporting

Packing, collecting of works

Preparing necessary documents for customs clearance

Supervision for each cargo

Decide on transport plan

The necessary arrangements at the time of the courier supervising transporting operation

The same operation shall also be contracted with an art-specialized transport company in Japan. This selection shall also be conducted by THE CITY OF BORDEAUX, , but FAM shall cooperate should there be any advice needed. THE CITY OF BORDEAUX shall also decide on, an air transport company as well.

All the dealers that are associated with the transport of the works shall be selected and decided no later than two months prior to the opening of the exhibition. THE CITY OF BORDEAUX shall notify FAM immediately upon making the decision.

One courier (it can be the commissioner herself) shall escort the works to the entire itinerary of all rounding transporting route, and supervise all operations that are related to transporting. The expenses for the courier shall be borne by THE CITY OF BORDEAUX, and in principle, THE CITY OF BORDEAUX shall arrange for the courier's

accommodations, air tickets and the necessary traveling arrangements in Bordeaux, but FAM shall cooperate should there be any advice needed with the traveling arrangements in Japan.

All the concerned staff that is associated with the transport of the works, including contracted companies, shall pay up most attention not to release the transport itinerary to the third party.

g/ Works Inspecting Report of the lend works

The FAM shall undertake an inspection and a report of the works each time they are moved. The report of this inspection shall follow the works all along the duration of the loan.

The inspection report shall be established:

- on the initial location of the works, in the institutions of the City of Bordeaux before packing
- at their arrival in the FCPL by the expert designated by the city of Bordeaux and the curator of FAM. At this stage, the report shall be signed by both parties.
- when leaving the FCPL before packing, by the expert designated by the City of Bordeaux and the curator of FAM. At this stage, the report shall be signed by both parties.
- when the works are back to their initial exhibition location after being unpacked.

h/Unpacking, Inspecting, Displaying, Dismantling, Repacking

From the time of arrival of the works at FCPL until the time of departure from FCPL, all the related expenses associated with unpacking, inspecting, displaying and repacking shall be borne by FAM. FAM shall contract an art-specialized dealer among the candidates that are approved by the lenders. Upon selecting and deciding on the candidate, FAM shall immediately notify the City of Bordeaux so that approval of the lenders can be obtained. The art-specialized dealer shall be decided no later than two months prior to the opening of the exhibition. Upon selecting, FAM shall immediately notify to THE CITY OF BORDEAUX and the commissioner. It is agreed that all the expenses related to the art specialized dealer shall be borne by the FAM.

Each process of the operation for unpacking, inspecting, dismantling and repacking at FCPL shall be observed by the presence of one of the appointed experts from Bordeaux (it can be the commissioner herself) and the curator/s of FAM. Especially, at the time of the inspection of the works, based on the condition report which Bordeaux filled out, the expert from Bordeaux and the curator/s of FAM shall both confirm the condition of the works.

This operation of inspection shall be conducted at the time of unpacking and repacking. Also, at the time of displaying and dismantling of the works, the guidance of the expert from Bordeaux must be sought out in full extent. The Bordeaux side must make necessary advanced preparations of the works and complete them in handling prior to arriving at FCPL (example: preparation of framing or mounting, necessary insertion of subtitles in case of video showing, etc.) The specific schedule of displaying and dismantling shall be discussed among THE CITY OF BORDEAUX, the commissioner and FAM.

The expenses of sending the expert from Bordeaux shall be borne by THE CITY OF BORDEAUX. The accommodations, air tickets, and any travel related arrangements shall, in principle, be made by Bordeaux, but FAM shall give advice and cooperation if needed. During the exhibition period, FAM/FCPL must not remove or change the place of the exhibit works without prior approval of the commissioner. However, if it is considered to be a case of emergency, ex post facto approval shall be sought.

During the exhibition period, in case a conservation problem affects the condition of a work, FAM must immediately inform the City of Bordeaux and the commissioner and discuss the pertinent measures to be taken. The appropriate measures to deal with the problem shall be taken based on the mutual agreement.

i/Setting up the Exhibition Galleries

FAM shall bear all the expenses related to setting up the exhibition galleries including captions of the works and panels of explanations. FAM shall select an art production dealer among well-experienced art production dealers. The selection of the art production dealer shall be decided no later than two months prior to the opening of the exhibition. Upon decision, FAM shall immediately notify THE CITY OF BORDEAUX and the commissioner. The floor plan of the exhibition galleries shall be made in collaboration with the commissioner and the curator/s of FAM. Firstly, the commissioner shall send the floor plan to the curator/s of FAM. At that time, the equipment that are necessary for exhibiting (example: computer, AV machines, etc.) as well as the types and the numbers that are needed shall be suggested.

The curator/s of FAM shall draw up a floor plan based on the actual conditions of the exhibition galleries, and by implementing the information provided by the commissioner. Then the FAM curator/s shall make a proposal to the commissioner. The commissioner shall hold rights to seek out, within the budgetary and technical capacities, the necessary modifications in the composition of the exhibition or conservation of the works. The curator/s of FAM, within the budgetary and technical capacities, shall give consideration to such requests. The final exhibition floor plan must be approved by the commissioner:

however, the commissioner shall not refuse its approval without rational and justified reasoning. This final floor plan must be completed no later than a month before the opening of the exhibition, and the commissioner, with the curator/s of FAM, must not neglect to make efforts to reach this goal.

The captions of the works and the panel explanations shall be made based on the information provided by Bordeaux. The necessary information for these items of captions and panel explanations shall be provided to FAM through the commissioner. The captions of the works and the panel explanations shall be translated into Japanese by INSTITUE FRANCO-JAPONAISU DU KYUSHU.

j/ Conditions of Storage Environment

FAM warrants the City of Bordeaux that the storage or any location where the works shall be stored, shall be in compliance with the sanitary and climatic conditions as stipulated by the Direction des Musées de France and by the International Museum Council (ICOM). The venues, storage and exhibitions locations shall be cleared of any active contamination of biological origins, and the works shall not be in direct contact with a polluting environment (condensed corrosive fumes, dust, particles).

The temperature conditions, light and hygrometry as expressed by the FAM are as follows :

Temperature	23C° (±2C°)
Humidity	55%RH (±3%)
Lux:	less than 55 lux for paper works, less than 250 lux for others (Lighting fixture used that cut ultraviolet rays)

The works are protected from dust, heat, direct day light and UV rays. In the exhibition venue, the lights shall be shut down during the exhibition closing times.

If any exhibit of works require special conditions at the time of displaying and storage, the commissioner or THE CITY OF BORDEAUX must kindly notify FAM immediately so that pertinent compliance can be made possible.

FAM monitor and record the gallery temperature and humidity during the exhibition period.

In case the lenders request for the record, FAM shall submit a copy of the record to the lenders through THE CITY OF BORDEAUX or the commissioner.

A sanitary control of the works and venue shall be conducted before returning the works. If FAM finds out a infectious state, FAM shall immediately inform the City of Bordeaux and shall proceed with the identification of the insect. The City of Bordeaux shall inform FAM about the necessary measures to be taken and shall, in case of danger for the works, claim for their return in accordance with the adequate sanitary conditions to limit the infestation

and with no compensation.

k/ Installation, set up and display of the works

A technical rider mentioning the conditions of storage and exhibition of each work is provided by the City of Bordeaux to FAM. If the technical rider is in contradiction with the general conditions for the exhibition and storage, the technical rider prevails.

Any exhibition involving suspension of the works which requires the use of pins, nails or adhesive tape is not allowed. The material used and being in direct contact with the works shall be chemically neutral, and shall prevent any transfer of color. In any case, the fixation systems shall receive the prior approval of the curator.

l/Promotion of Exhibition

FAM shall bear promotion expenses, including the production cost of posters and fliers. The selection of images of works to be used for the promotion of the exhibition (various media of posters, fliers, signs, TV spots and internet) shall be made by FAM with prior approval obtained from THE CITY OF BORDEAUX and the commissioner.

THE CITY OF BORDEAUX and the commissioner shall provide and arrange pre-approved promotional images that can be used without any fees to FAM and FAM-approved media personnel for the sole purpose of exhibition promotion. The FAM shall be entitled to have the non exclusive use free of expenses and rights for the duration of the exhibition and worldwide, these promotional images of works for non commercial use.

However, in the case that copyright fees occur, FAM or FAM approved media companies shall bear these fees. In this case, THE CITY OF BORDEAUX and the commissioner shall notify FAM and provide necessary advice and cooperation concerning the contact information so that the fee can be negotiated.

The production of exhibition posters, fliers and signs shall be conducted by FAM. Upon completion, FAM shall provide posters, fliers to THE CITY OF BORDEAUX.

In the case the City of Bordeaux cannot provide images of the lend works, FAM is authorized to undertake photo shootings of the works, at its own expenses. FAM undertakes to provide the City of Bordeaux with the images in high definition in a digital file, free of rights for a non exclusive and worldwide use the commercial and non commercial rights for the duration settled by articles L122-2 ad L222-3 of the Intellectual property code.

Regardless of still photos or moving images, the below conditions must be abided.

FAM or FCPL staff must be present to make sure of the safety of the works.

No works will be allowed to be touched.

Lighting must be applied more than two meters away from works and the irradiation time must be kept in minimum.

FAM is the sole responsible of the authorization's requests and payment of fees or rights related to the works that are photographed which are not entered in the public domain, according to the provisions of copyrights.

m/Utilization of the images of works

For any non commercial use granted to FAM and for any commercial and non commercial use granted by FAM to the City of bordeaux, the following rights are transfered :

the right of partial or complete representation of the images as well as the rights of editing and copy as defined by the terms of article L 122-2 and L 122-3 of the Intellectual Property code.

The right of partial or complete copy, representation, editing of photos on the following media : printed matters, magnetic tape, television broadcasting, as well as all the information technology (including internet sites)or medias such as video tapes, video discs, CD-R, CDI, DVD, multimedias.

The right of communication to the public of all the copies, representations and edited versions.

By right of copy, the parties mean the right to reproduce or have reproduced the photographs, by any recognized technical means, without limitation of number, on any medias herein mentionned, as well as the right to broadcast in accordance with the conditions of duration and territories defined by the hereby agreement.

By right of representation, the parties mean the right to hand directly the photographs to the public.

By right of editing, the parties mean the right to copy and represent the photographs in a partial or complete version (excerpts, cropping)

For any use of the images belonging to the City of Bordeaux, the following credits shall be mentioned:

© City of Bordeaux or name of the institution + name of photographer

For any use of the images belonging to FAM, the following credits shall be mentioned :

©FAM + name of photographer

n/ :Various partnerships and Sponsorship

The City fo Bordeaux and FAM can seek out exhibition sponsors and cooperators for the

purpose of this operation to be carried out smoothly. Both parties shall notify each other as soon as sponsorship of any type is decided. If a name of a sponsor or a cooperator will be printed on the exhibition poster, flier and sign, both parties shall discuss and confirm the production schedule and how it should be noted within the reasonable timetable of the production. If any other considerations are sought out, both parties shall discuss and confirm with each other that there shall be no omission of any sponsorship.

In addition, FAM can seek out supporters for the management purpose of this exhibition to be carried out smoothly. As soon as the supporter is decided, FAM shall notify the City of Bordeaux immediately. In case FAM seeks out such supporters, the City of Bordeaux shall cooperate and give advice as needed.

Article 5 : Dispositions générales à prendre en vue de la gestion de l'exposition

Le cadre général définissant la gestion de l'exposition est contenu dans les alinéas suivants :

a/ Institutions prêtant des œuvres, et liste des objets exposés.

Les œuvres prêtées appartiennent aux collections des établissements suivants :

- Les Archives municipales
- Le Centre d'Art Plastique Contemporain
- Le Musée des Beaux-Arts
- Le Musée Goupil
- Le FRAC Aquitaine

Ci-après désignés par « les prêteurs ».

La Ville de Bordeaux remet à la FAM, en vue de leur exposition : 15 œuvres, dont la liste annexée (annexe n°1) à la présente convention comprend pour chacun des objets son numéro d'inventaire, son appellation, ses dimensions, sa datation si connue et sa valeur d'assurance.

b/Procédures relatives aux œuvres prêtées

Concernant les différentes procédures d'emprunt, elles incombent en principe à la Ville de Bordeaux. À ce stade, le FAM présentera la fiche technique des installations de la Fukuoka City Public Library (FCPL) pour transmission à la Ville de Bordeaux. De plus, dans le cas où une lettre de sollicitation serait nécessaire à l'intention des prêteurs, le FAM la rédigera et la transmettra à l'adresse indiquée.

c/Assurances

Tous les objets exposés devront être assurés, y compris pour le transport et la manipulation, l'assurance étant basée sur une valeur certifiée, courant de clou à clou, et couvrant tous les risques de l'instant où l'objet quitte le domicile du prêteur jusqu'à l'instant où il y est rapporté. L'assurance couvrira également le risque de décote, l'abandon du droit à indemnité, ainsi que le risque de tremblement de terre et de terrorisme. Si les prêteurs exigent l'utilisation d'autres dispositions spécifiques, ces dispositions seront intégrées en conséquence. Il appartiendra à la Ville de Bordeaux d'effectuer le choix de la compagnie d'assurance. La prime d'assurance sera acquittée par la Ville de Bordeaux et cette même Ville de Bordeaux transmettra une copie du certificat d'assurance avant l'arrivée des œuvres au Japon.

d/Modalités de en cas de sinistre, perte ou vol :

En cas de sinistre, de perte ou de vol des objets ou des œuvres, l'emprunteur s'engage à avertir la commissaire de l'exposition, madame Bruder, sous 24 heures par courrier électronique et par téléphone.

En cas de sinistre, l'emprunteur n'effectue aucune intervention de quelque nature que ce soit sur les oeuvres prêtées. Dans le cas où l'existence même d'une oeuvre est immédiatement menacée, l'emprunteur est autorisé à intervenir, après avoir obtenu l'accord de l'expert de la Ville de Bordeaux.

En cas de détérioration de tout ou partie des objets ou des œuvres prêtés, l'emprunteur s'engage à supporter les frais de la restauration effectuée par un restaurateur agréé par la Ville de Bordeaux ainsi que les frais de mission éventuels d'une personne désignée par la Ville de Bordeaux chargée d'assurer le suivi de la restauration.

e/Conditions de sécurité des galeries d'exposition

La FAM présentera à l'avance au commissaire d'exposition et à la Ville de Bordeaux l'intégralité de la fiche technique des installations de la Fukuoka City Public Library, ainsi que le plan des galeries d'exposition. Ces documents doivent faire mention de l'intégralité du système de sécurité de la FCPL, du système de prévention d'incendie ainsi que du système de conditionnement d'air en ce qui concerne la température et l'humidité. Comme stipulé à l'article 4 b), la fiche technique devra être soumise à la Ville de Bordeaux. Sur cette base, la Ville de Bordeaux la commissaire et les prêteurs analyseront le dispositif de sécurité, et communiqueront immédiatement au FAM les éventuelles mesures spécifiques

qu'ils désireraient voir prises. Le FAM fera part de ses propres observations, et les mesures appropriées seront décidées et mises en œuvre, si besoin est, après discussion avec la partie requérante et élaboration d'un accord réciproque.

f/Conditionnement, transport et déballage des œuvres :

La Ville de Bordeaux assumera le coût de l'emballage des œuvres ainsi que les frais de transport aller et retour entre le domicile des prêteurs et la FCPL.

La Ville de Bordeaux contractera avec la Marshall Transport Company. Concernant les tâches ci-après, cette compagnie prestataire travaillera sous la supervision soit du commissaire d'exposition, soit d'un collaborateur désigné par le commissaire :

Production des caisses utilisées pour le transport

Récupération et emballage des œuvres

Préparation des documents nécessaires au dédouanement

Supervision de chaque chargement

Définition du plan de transport

Arrangements nécessaires, à prendre en temps utile, concernant l'escorte qui supervise l'opération de transport proprement dite.

La même opération fera l'objet d'un contrat avec une société spécialisée dans le transport d'œuvres d'art au Japon. Le choix de la société devra être fait par la Ville de Bordeaux, mais le FAM coopérera autant que ses conseils pourront être utiles. La Ville de Bordeaux décidera également du choix de la compagnie de transport aérien.

Tous les intervenants impliqués dans le transport des œuvres devront être choisis et confirmés au plus tard deux mois avant l'ouverture de l'exposition. La Ville de Bordeaux communiquera ses choix au FAM aussitôt qu'ils seront définitivement arrêtés.

Une personne d'escorte (qui pourra être le Commissaire lui-même) accompagnera les œuvres pendant l'intégralité du trajet, et supervisera toutes les opérations liées au transport. Les dépenses d'escorte/accompagnement seront supportées par la Ville de Bordeaux et c'est également la Ville de Bordeaux qui prendra en principe toutes dispositions pour l'hébergement, les billets d'avion et autres arrangements de voyage au départ de Bordeaux ; néanmoins le FAM apportera sa coopération dans le cas où ses conseils s'avéreraient utiles pour la partie du trajet se déroulant au Japon.

Tout le personnel associé au transport des œuvres, ainsi que les sociétés prestataires, doivent être particulièrement attentifs à ne révéler le trajet des œuvres à aucun tiers.

g/Constat d'état des œuvres prêtées

De manière générale, l'emprunteur s'engage à effectuer un constat d'état à chaque mouvement des œuvres. Le constat d'état devra suivre les objets ou les œuvres tout au long du prêt.

Il est dressé un constat d'état des objets ou des œuvres :

- au départ de leur lieu initial d'exposition, au sein des institutions culturelles de la Ville de Bordeaux avant la mise en conditionnement des objets ou des œuvres ;
- à l'arrivée des objets ou des œuvres, dans les locaux du FCPL par l'expert de la Ville de Bordeaux et du conservateur du FAM. A cette étape, le constat d'état doit être signé par les deux parties ;
- au départ FCPL avant la mise en conditionnement des objets ou des œuvres par l'expert de la Ville de Bordeaux et du conservateur du FAM. A cette étape, le constat d'état doit être signé par les deux parties ;
- au retour des œuvres dans leur lieu d'exposition initial au moment du déballage des œuvres.

h/Déballage, inspection, mise en place, démontage, ré-emballage

De l'instant de l'arrivée des œuvres à la FCPL jusqu'à leur départ de la FCPL, toutes les dépenses relatives au déballage, à l'inspection, à la mise en place et au ré-emballage seront assumées par le FAM.

Le FAM passera contrat avec un intervenant spécialisé dans la manipulation d'œuvres d'art parmi les candidats agréés par les prêteurs. Afin de sélectionner le candidat, le FAM devra informer immédiatement la Ville de Bordeaux afin d'obtenir l'aval des prêteurs. L'intervenant spécialisé devra être choisi et confirmé au plus tard deux mois avant l'ouverture de l'exposition. Une fois cette confirmation acquise, le FAM en informera immédiatement la Ville de Bordeaux et la commissaire.

Il est convenu que tous les frais afférents aux services de l'intervenant spécialisé seront pris en charge par la FAM.

Chacune des phases du déballage, de l'inspection, du démontage et du ré-emballage à la FCPL s'effectuera sous la surveillance de l'un des experts désignés par Bordeaux (qui pourra être le commissaire lui-même) et du/des conservateur/s du FAM. En particulier au moment de l'inspection des œuvres sur la base du rapport d'état établi par la Ville de Bordeaux, l'expert de Bordeaux et le/les conservateur/s du FAM attesteront de l'état des

œuvres. Cette inspection sera effectuée concomitamment avec le déballage et le ré-emballage. Dans le même esprit, les directives de l'expert mandaté par la Ville de Bordeaux devront être sollicitées d'un bout à l'autre de l'opération de mise en place et de démontage des œuvres. Il appartient à la Ville de Bordeaux de faire à l'avance tout le nécessaire en vue de la préparation des œuvres et d'effectuer toutes les manipulations nécessaires avant leur arrivée à la FCPL (par exemple la préparation des cadres ou des supports, l'insertion des sous-titres s'il y a lieu dans le cas de vidéos, etc.). Le calendrier précis de mise en place et de démontage sera discuté entre la Ville de Bordeaux, le FAM et le commissaire.

Les dépenses liées au déplacement de l'expert depuis Bordeaux seront supportées par la Ville de Bordeaux. Les dispositions en vue de l'achat des billets, de l'hébergement et autres arrangements de voyage seront prises par la Ville de Bordeaux, mais le FAM ne refusera ni ses conseils ni sa coopération si celles-ci s'avèrent utiles. Pendant toute la période de l'exposition, le FAM n'est pas autorisé ni à supprimer, ni à modifier un emplacement prévu pour un objet exposé sans un accord écrit du commissaire. Néanmoins, en cas d'urgence, un accord a posteriori sera recherché.

Pendant toute la durée de l'exposition, dans le cas où un problème de présentation se poserait pour l'une ou l'autre des œuvres exposées, le FAM devra immédiatement alerter la Ville de Bordeaux et le commissaire et discuter dans mesures appropriées à prendre. Les mesures en question devront être arrêtées dans l'esprit de l'accord mutuel.

i/Aménagement des galeries d'exposition

Le FAM supportera toutes les dépenses liées à l'aménagement des galeries d'exposition, y compris le légendage des œuvres et les panneaux d'explications. Le FAM choisira un intervenant qualifié et expérimenté dans les productions artistiques. Ce choix devra s'effectuer au plus tard deux mois avant l'ouverture de l'exposition. Une fois cette décision prise, le FAM devra en informer immédiatement la Ville de Bordeaux et le commissaire.

Le plan des galeries d'exposition sera établi en collaboration avec le commissaire et le/les conservateur/s du FAM. En premier lieu, le commissaire enverra le plan au/aux conservateur/s du FAM. À ce stade, l'équipement nécessaire à l'exposition (ordinateurs, appareils audio-visuels, etc.), ainsi que le choix du chiffrage et des polices, sera indiqué.

Le/les conservateur/s du FAM établiront un plan basé sur l'état réel des galeries d'exposition, en intégrant les informations transmises par le commissaire. Après quoi le/les conservateur/s du FAM feront une proposition au commissaire. Le commissaire se

réservera le droit, compte tenu des contingences techniques et budgétaires, de rechercher les modifications nécessaires dans la composition de l'exposition ou dans la manière de présenter les œuvres. Le/les conservateur/s du FAM, en restant dans le cadre des contraintes techniques et budgétaires, prendront en considération ces demandes. Le plan définitif de l'exposition devra être approuvé par le commissaire, mais celle-ci ne pourra pas refuser le plan proposé sans justification rationnelle dûment argumentée. Le plan définitif sera établi au plus tard un mois avant l'ouverture de l'exposition, et le commissaire ainsi que le/les conservateur/s du FAM doivent mettre tout en œuvre pour respecter cette échéance.

Le légendage des œuvres ainsi que les panneaux d'explications seront élaborés sur la base des informations transmises par la Ville de Bordeaux. Ces éléments seront communiqués au FAM par l'intermédiaire du commissaire. Le légendage des œuvres et les panneaux explicatifs seront traduits en japonais par l'INSTITUT FRANCO-JAPONAIS DU KYUSHU.

j/Conditions de conservation des œuvres

La FAM garantit à la Ville de Bordeaux que les réserves ou tout local où l'œuvre serait amenée à séjourner satisfont les conditions sanitaires et climatiques telles que préconisées par la Direction des musées de France et par le Conseil International des musées (ICOM). Les lieux d'accueil, de stockage et de présentation, devront être exempts de contaminations actives d'origine biologique, et les œuvres ne devront pas être en contact direct avec un environnement polluant (concentré en vapeurs corrosives, poussières et particules).

Les conditions de températures, de lumière et d'hygrométrie, sauf mention expressément signalées par le prêteur, sont les suivantes:

Température	23°C (± 2°C)
Humidité	55% RH (± 3%)
Éclairage	moins de 55 lux pour les œuvres sur papier, moins de 250 lux pour les autres œuvres (utilisation d'appareils d'éclairage arrêtant le rayonnement ultra-violet)

Les objets ou les œuvres sont protégés de la poussière, de la chaleur, de lumière du jour et des rayons UV émis par les sources lumineuses (maximum microwatts/lumen). Dans les salles d'exposition, la lumière sera éteinte en dehors des heures de visite.

Si des œuvres exposées requièrent des conditions spéciales pour leur présentation ou leur

entreposage, la commissaire ou la Ville de Bordeaux sont invitées à le faire savoir au FAM dans les meilleurs délais afin que les dispositions appropriées puissent être prises.

Le FAM s'oblige à surveiller et à enregistrer les valeurs de température et d'humidité pendant toute la durée de l'exposition. Dans le cas où les prêteurs exigeraient d'avoir connaissance de ces enregistrements, le FAM leur en transmettra une copie par l'intermédiaire de la Ville de Bordeaux ou de la commissaire.

Un contrôle sanitaire des objets ou des œuvres et des locaux doit être effectué avant le retour des œuvres. Si l'emprunteur découvre un état d'infestation, ce dernier doit en informer immédiatement la Ville de Bordeaux et faire procéder à l'identification de l'insecte. La Ville de Bordeaux communiquera à la FAM les mesures nécessaires à prendre et pourra, en cas de danger pour les œuvres, exiger leur retour selon les conditions sanitaires adéquates pour limiter l'infestation sans qu'aucune indemnité de retour ne puisse être demandée.

k/ Installation et présentation des œuvres :

Une fiche technique mentionnant les conditions de conservation et de présentation de chaque objet est communiquée par la Ville de Bordeaux à la FAM. Si la fiche technique est contradictoire avec les conditions générales de présentation et de conservation, c'est la fiche technique qui prévaut.

Toute présentation mettant les objets ou les œuvres en tension, nécessitant l'emploi d'épingles, de clous ou d'adhésifs n'est pas autorisée. Tous les matériaux destinés à entrer en contact avec les œuvres (fonds, supports...) doivent être chimiquement neutres et de nature à éviter tout transfert de couleur. En tout état de cause, les systèmes de fixation doivent avoir préalablement reçu l'agrément de la Commissaire d'exposition.

l/Promotion de l'exposition :

Le FAM supportera toutes les dépenses de promotion de l'exposition, y compris le coût de fabrication des dépliants et des affiches. Le choix des images d'œuvres à utiliser pour la promotion de l'exposition (pour divers médias, affiches, dépliants, signalétique, spots télé, Internet) sera fait par le FAM en accord avec la Ville de Bordeaux et du commissaire.

La Ville de Bordeaux et le commissaire prépareront et fourniront les photographies numériques pré-approuvées qui pourront être utilisées par le FAM, ainsi que par le personnel préalablement approuvé par le FAM, mis à disposition pour le seul objectif d'assurer la promotion de l'exposition. Le FAM pourra utiliser à titre gratuit, pour la durée

de l'exposition et pour le monde entier, de manière non exclusive, ces images promotionnelles des œuvres pour toute exploitation non commerciale.

Toutefois, dans le cas où des droits d'auteurs seraient impliqués, le FAM ou les sociétés approuvées par lui auraient à en supporter le coût. Dans ce cas, le commissaire et la Ville de Bordeaux auront à en informer le FAM et devront fournir les conseils et la coopération utiles afin que le montant de ces droits soit négocié au mieux.

La fabrication des affiches, des dépliants et de la signalétique sera effectuée par le FAM. À la fin de l'opération, le FAM fournira l'ensemble de ces objets à la Ville de Bordeaux.

Dans le cas où la Ville de Bordeaux ne dispose pas de photographies des œuvres prêtées, le FAM est autorisé à effectuer des prises de vues des œuvres prêtées à ses frais exclusifs. Ils s'engagent à remettre à remettre à la Ville de Bordeaux, sous la forme d'un fichier électronique, les prises de vues effectuées en haute définition et lui céder à titre gratuit, pour le monde entier, de manière non exclusive les droits commerciaux et non commerciaux pour toute la durée de protection légale conformément aux articles L 122-2 et L.122-3 du code de la propriété intellectuelle.

Qu'il s'agisse d'images fixes ou de films, les conditions ci-après devront être respectées :

- Du personnel du FAM doit être présent afin de veiller à la sécurité des œuvres
- Aucune œuvre ne devra être touchée
- L'éclairage devra se tenir à une distance de deux mètres au moins des œuvres, et

le temps d'exposition au rayonnement doit être réduit au strict minimum.

Le FAM est seul responsable des demandes d'autorisation et du paiement de droit d'auteur relatif aux objets ou aux œuvres photographiés non tombés dans le domaine public en vertu des dispositions relatives au droit d'auteur.

m/ Exploitation des images des œuvres

Pour les exploitations non commerciales accordées au FAM et pour les exploitations commerciales et non commerciales cédées par le FAM à la Ville de Bordeaux, les droits suivants sont cédés:

- le droit de représentation partiel ou intégral des photographies ainsi que le droit de reproduction et d'adaptation y afférent tel que défini par les articles L 122-2 et L.122-3 du code de la propriété intellectuelle.
- le droit de reproduction, de représentation et d'adaptation partiel ou intégral de photographies sur les supports suivants : éditions papier, bandes magnétiques, par voie de

télédiffusion par onde, câble, ou satellite ainsi que par tous les procédés informatiques (notamment sur les sites Internet), sur des supports tels que les vidéocassettes, vidéodisques, CD-ROM, CDI, DVD, produits vidéogrammes notamment produits multimédias.

- le droit de communication au public de l'ensemble des reproductions, représentations et adaptations.

Par droit de reproduction, les parties signifient le droit de reproduire ou faire reproduire les photographies, par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, sans limitation de nombre, sur tous les supports visés aux présentes, ainsi que le droit de mettre en circulation lesdits supports, dans les conditions de durée et de territoire définies aux présentes.

Par droit de représentation, les parties signifient le droit de communiquer directement au public les photographies.

Par droit d'adaptation, les parties signifient le droit de reproduire et représenter les photographies en totalité ou partie (extraits, recadrage).

Pour toute exploitation de photographie appartenant à la Ville de Bordeaux, les crédits suivants doivent figurer :

© Ville de Bordeaux ou de l'institution + nom du photographe

Pour toute exploitation de photographie appartenant à la FAM, les crédits suivants doivent figurer :

© FAM + nom du photographe

n/ Partenariats et sponsorings divers

La Ville de Bordeaux et le FAM se mettront en quête de sponsors et de partenaires afin de conduire cette opération dans les meilleures conditions possibles. Chacune des parties s'oblige à informer l'autre aussitôt qu'un sponsoring est décidé, quelle qu'en soit la forme. Si le nom d'un sponsor ou d'un partenaire est appelé à figurer sur l'affiche de l'exposition, sur un dépliant ou sur un élément quelconque de signalétique, les parties discuteront afin de convenir ensemble de l'échéancier de production et de la manière dont ces mentions doivent être reproduites afin de rester dans le cadre du calendrier convenu. Si d'autres questions se posent, les parties se rapprocheront afin de s'assurer ensemble qu'aucun sponsor n'aura été omis.

En outre, le FAM est habilité à rechercher des soutiens afin que la gestion de la présente exposition soit assurée dans les meilleures conditions. Dès qu'un tel soutien est retenu, le FAM en informe aussitôt la Ville de Bordeaux. Dans le cadre de cette recherche de soutiens,

la Ville de Bordeaux se montrera coopérative et de bon conseil autant que de besoin.

Article 6 Official Notification after Closing of Exhibition

FAM shall submit the exhibition report within three months after the closing of the exhibition. This report shall be drawn up in English and especially the elements listed below shall be included:

The total number of viewers

Names of organizations and individuals who attended the opening ceremony

Exhibition gallery photos

Article 6 Notification officielle après fermeture de l'exposition

Le FAM transmettra le rapport d'exposition dans les trois mois suivant la fermeture de l'exposition. Ce rapport sera rédigé en anglais et devra comprendre les éléments suivants :

Nombre total de visiteurs

Noms des organisations et des individus présents lors de la cérémonie d'ouverture

Photos des galeries d'exposition.

Article 7 Cancellation

If one party fails to fulfill the duties that are set forth in this agreement, and does not execute the terms of the agreement within fifteen days after receiving a registered reminder which contains proof of delivery from the other party, the latter party, as a matter of course, shall hold the right to exercise cancellation of this agreement.

The hereby agreement shall then be canceled by registered mail.

If the hereby convention is canceled to the prejudice and detriment of the non-complying FAM, this latter has the obligation to return the works lend with no delay. This return does not entitle FAM to compensation to FAM. It is understood that FAM will bear the expenses related to this return of the works.

The City of Bordeaux retains the right to cancel the hereby convention upon grounds of public interest with no compensation in favor to FAM.

Article 7 –Résiliation

Dans le cas où l'une ou l'autre des parties faillirait à ses obligations telles que prévues à la présente convention, et n'honorerait pas ses engagements dans un délai de quinze jours après une mise en demeure par courrier recommandé qui lui serait adressé, par l'autre partie, cette dernière pourra, de plein droit, exercer son droit de résiliation.

La présente convention pourra alors être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si la présente convention est résiliée aux torts et aux griefs de la FAM, ce dernier est alors tenu de restituer sans délai les œuvres qui lui ont été prêtées. Cette restitution n'ouvre pas droit à indemnité en faveur de la FAM. Il est entendu que le FAM prendra, dans ce cas, à sa charge les frais de retour des œuvres.

La ville de Bordeaux conserve pour sa part, la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général sans que cela ouvre droit à indemnité en faveur de la FAM.

Article 8- Disputes

In the case of matters that are not set forth in this agreement, or in the other problem issues, both parties, upon discussion, shall seek out amicable solutions to the state of affairs. If the issues are not settled upon amicable solution, the dispute shall be submitted to the competent court.

Article 8 – Litiges

Dans le cas où des sujets n'auraient pas été traités par la présente convention, ou pour tout autre problème survenant, les parties conviennent d'en discuter et de rechercher des solutions à l'amiable permettant de dénouer l'affaire en question. Si les deux parties ne parviennent pas à une résolution amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

Article 9 : Applicable law and competent jurisdiction

The hereby agreement is ruled by the French legislation and regulations. Should any difficulty arise about the interpretation or execution of the present Agreement, only the French version shall be deemed authentic. In the event of a persistent dispute, it will be submitted to the competent Courts in Bordeaux.

Article 9 : Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions sont soumises à la loi française, la seule version française faisant foi. Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux

Article 10 : Registered Address

The registered addresses for the application of the hereby terms are:

For the City of Bordeaux: Hôtel de ville, place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex, France
For the FAM : Fukuoka Art Museum, 1-6 Ohori Park, Chuo-ku, Fukuoka 810-0051, Japan

Article 10 : Election De Domicile

Par l'exécution des présentes, il est fait election de domicile, à savoir:

- pour la ville de Bordeaux, Hôtel de ville, place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex, France
- pour le Fukuoka Art Museum, 1-6 Ohori Park, Chuo-ku, Fukuoka 810-0051, Japan

Two original agreements shall be co-signed by both parties.

Deux originaux seront co-signés par les deux parties.

Alain Juppé
Maire de Bordeaux
Fukuoka Art Museum

Ryosuke Nishigori
Director

Date : _____

Date : _____

D-2012/530

Bibliothèque de Bordeaux. Grands retards. Demandes de remise gracieuse. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 18 juillet 2011 a été instauré à compter d'octobre 2011 une procédure à l'encontre des usagers indécents ne restituant pas les documents empruntés à la bibliothèque.

Le dispositif prévoit l'émission de 3 lettres de rappel, et si l'utilisateur n'a toujours pas restitué les documents, le remboursement forfaitaire des documents non rendus, calculé selon le barème unitaire ci-dessous :

Revue, magazine : 10 €

Livre, partition, CD : 25 €

DVD, CDRom, K7vidéo : 40 €

Avant l'aboutissement de cette procédure et l'émission du titre de recettes, trois usagers ont pris contact avec la bibliothèque pour signaler la perte des documents concernés, et sollicitent, au regard de leur situation financière, une remise gracieuse des sommes dues.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir leur accorder une remise gracieuse totale au vu de leur situation financière.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/531
Bibliothèque de Bordeaux. Désaffectation. Destruction.
Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme toutes les bibliothèques, la Bibliothèque municipale de Bordeaux est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la Ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « *désherbage* », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni de vente aux particuliers, doivent pouvoir être détruits sans délai.

En ce qui concerne les périodiques, les exemplaires détruits n'appartiennent pas aux collections de référence conservées à Mériadeck.

En conformité avec les objectifs de développement durable, les ouvrages détruits sont désormais confiés à une filière de recyclage de papier.

Une liste de 6 008 documents correspondants aux critères ci-dessus et susceptibles de ne plus figurer dans les collections de la bibliothèque a ainsi été établie au cours du mois de juillet 2012.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser :

- la désaffectation et la destruction des documents mentionnés sur les listes consultables au secrétariat du conseil municipal, répondant aux critères ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Madame Véronique FAYET

D-2012/532

Mise en oeuvre de mesures du Projet Social

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le projet social doit par l'action de la collectivité et de ses partenaires, être le garant du lien qui doit exister entre tous nos concitoyens, jeunes et moins jeunes, familles et personnes isolées, avec une société accueillante aux plus démunis.

Le tout est mené dans un cadre transversal et concerté, illustré par le travail mené au sein du Conseil de Développement Social (CDS) et au travers des Ateliers de Développement Social Local (ADSL) dans les quartiers.

Chaque année, un bilan est proposé aux Bordelaises et aux Bordelais durant le forum social et aux différents partenaires lors du CDS.

En 2012, l'évaluation intermédiaire du projet social a conduit les différents partenaires, afin de répondre toujours mieux aux besoins des Bordelais, à promouvoir une évolution du dispositif. Outre sa nécessaire actualisation en raison de l'évolution du contexte, certaines actions ont été déclinées en mesures concrètes et se sont vues doter de nouveaux indicateurs de suivi.

Une nouvelle version du projet social n°3 tenant compte de ces préconisations sera présentée aux Bordelais lors du prochain forum social, le 24 novembre 2012.

En complément des moyens mobilisés habituellement par les services municipaux, le projet social dispose de crédits spécifiques dédiés à l'émergence et à l'expérimentation d'actions. Dans cette démarche, la Ville est soutenue techniquement et financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde.

Le montant total de la deuxième programmation 2012 du projet social s'élève à 130 350 € dont 44 500 € de subventions.

Dans ce cadre, il vous est proposé de financer un ensemble d'actions livrées en 2012, ou qui vont débiter d'ici la fin de l'année conformément au tableau joint (financement Ville et financement CAF).

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à attribuer, au titre de la programmation 2012, aux organismes cités sur le tableau joint les sommes d'un montant de 72 100 € pour la part Ville et de 58 250 € au titre de la Convention Territoriale Globale 2012 (CAF).

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2012, à savoir :

- . pour les subventions, sur l'opération P073E03, compte 6574, CDR : gestion DGVSC
- . pour les prestations, sur l'opération P073E01 de fonctionnement, compte 6188, CDR : gestion DGVSC

- à signer la convention de partenariat correspondante lorsqu'il s'agit d'une association,

- à procéder à l'encaissement de la participation de la CAF au titre du financement du 3^{ème} projet social sur l'opération P073E02 de fonctionnement, compte 7478, CDR : gestion DGVSC.

ADOpte A L'UNANIMITE

Deuxième Programmation 2012 - Actions du Projet Social							
Mesures Projet Social	Intitulé du projet	Service référent	Porteur de projet	Prestations PS3		Subventions PS3	
				Part Ville	Part CTG	Part Ville	Part CTG
Mesure 6 a - Pérenniser l'espace exposition « l'art au cœur de l'insertion » du CCAS	Résidence d'artistes et exposition	CCAS	C'est dans la boîte			2 500,00 €	
Mesure 6 b - Accompagner à partir des lieux d'accueil qu'elles fréquentent, les personnes éloignées et/ou isolées, afin de faciliter leur accès à la culture	Ingénierie médiation entre acteurs culturels, sociaux et sociaux culturels	DGAC	Sociologues de l'art	1 350,00 €	1 350,00 €		
Mesure 33bis a - Développer les échanges interculturels	Edition livre CD médiation interculturelle et intergénérationnelle	DGVSC	Promo femmes				2 000,00 €
Mesure 43 a - Développer les situations professionnelles de production et de diffusion pour les étudiants et diplômés de l'Ecole des Beaux Arts en lien avec les publics de proximité, structures associatives et éducatives du quartier	Blog collaboratif	Ecole des Beaux Arts	EBABX			2 500,00 €	2 500,00 €
Mesure 50 b - Sauvegarder l'offre sociale des hôtels meublés dans le PNRQAD	Appui exceptionnel au fonctionnement de la résidence hôtelière à vocation sociale	DHLRU	SIRES			3 500,00 €	

Deuxième Programmation 2012 - Actions du Projet Social							
Mesures Projet Social	Intitulé du projet	Service référent	Porteur de projet	Prestations PS3		Subventions PS3	
				Part Ville	Part CTG	Part Ville	Part CTG
Mesure 54 a - Accompagner la réalisation de nouvelles structures d'accueil	Soutien au Foyer pour tous J.Ellul	DHLRU	Foyer pour tous J.Ellul			12 000,00 €	12 000,00 €
Mesure 54 b - Développer différentes formules pour assurer un parcours résidentiel aux jeunes	Clé Aquitaine	DDSU	Mission locale			3 750,00 €	3 750,00 €
Mesure 60 d - Mise en œuvre du comité pour l'innovation économique et solidaire	Mois de l'ESS : Rencontre TPE / PME et entreprises de l'ESS	DDSU/ DEVECO	Jeune Chambre économique de Bordeaux	500,00 €			
Mesure 67 a - Lutter contre le sexisme	Edition journal mon quotidien	DDSU	DGVSC	2 000,00 €	7 000,00 €		
Mesure 70 a - Accueillir les pères dans les structures qui s'occupent de leurs enfants	Réalisation d'un film sur la place des pères	DEPEF	La Parentèle	4 000,00 €	4 000,00 €		
Poste ingénierie PS3	Pilotage PS3	DGVSC	DGVSC		3 000,00 €		
Poste chargé de mission parentalité - animation vie locale		DEPEF	DGVSC		7 650,00 €		
FORUM SOCIAL				40 000,00 €	15 000,00 €		
			Total	47 850 €	38 000 €	24 250 €	20 250 €

D-2012/533

**Contrat urbain de cohésion sociale avenant 2012 -
2014 2ème programmation d'actions pour l'année 2012.
Subvention. Autorisation. Decision. Signature.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Bordeaux a été validé par le Conseil Municipal du 2 avril 2007 et prolongé jusqu'en 2014 par un avenant validé au conseil municipal du 19 décembre 2011.

Par une délibération en date du 30 mai 2012 vous avez autorisé Monsieur le Maire à programmer une première série d'actions qui avaient reçu l'approbation des partenaires cofinanceurs de cette politique.

Aujourd'hui une nouvelle série de projets est soumise à la ville : il s'agit de projets élaborés dans le courant de l'année 2012 s'inscrivant dans les axes prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale : prévention, accompagnement éducatif, insertion économique, accès à la culture.

L'illustration du partenariat, dans le cadre de la politique de Cohésion Sociale et Territoriale, se concrétise cette année encore dans le soutien financier que la Caisse d'Allocations Familiales apporte à ces actions.

C'est ainsi que 9 450 € au titre de la convention territoriale globale (CTG) seront attribués aux projets soutenus par la CAF ;

Le montant total de cette deuxième programmation s'élève à 77 099 € soit :

- 67 649 € pour la part ville
- 9 450 € pour la CAF

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à procéder à l'encaissement de l'enveloppe de fonctionnement de 9 450 €

Rubrique 520 - Compte 74718 – P072O006

- à attribuer aux organismes cités sur les tableaux joints les sommes d'un montant de

67 649 € pour la part Ville, de 9 450 € pour la CAF indiquées en regard de chacun d'entre eux

- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,
- à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements (modèle joint)

Rubrique 824 - Compte 6574 – P072O002

ADOpte A L'UNANIMITE

Non participation au vote de Mr V.MAURIN

Action	Maître d'ouvrage	Montant Subvention Participation Ville	Montant Subvention Participation CTG
BACALAN			
Chantier formation mécanique auto	Garage Moderne	3 000 €	
Sport et Culture à Bacalan	Association Sportive Charles Martin	2 000 €	
Morceaux choisis	Ecole de cirque de Bordeaux	3 000 €	
Ateliers arts plastiques	Collège Blanqui Réseau Réussite Scolaire	561 €	
Ateliers d'écritures	Collège Blanqui Réseau Réussite Scolaire	561 €	
Total		9 122 €	0 €
QUARTIER BASTIDE BENAUGE			
3C Permis de conduire	En route pour travailler	1 500 €	
"Foot Citoyen"	Sporting Club la Bastidienne	1 500 €	
Total		3 000 €	0 €
QUARTIER CHARTRONS			
Projet école du spectateur	Collectif Bordonor	1 500 €	
Action parentalité	Centre Social et Culturel Bordeaux Nord	1 500 €	
Action culturelle	Centre Social et Culturel Bordeaux Nord	1 000 €	
Accompagnement à la scolarité	Centre Social et Culturel Bordeaux Nord	8 257 €	2 350 €
Gueule d'hexagone	Cdans la boîte	1 500 €	
lien social en jeux	Ludothèque Interlude		7 100 €
Total		13 757 €	9 450 €
QUARTIER DU LAC – AUBIERS			
Ecole des Femmes	MANA	9 000 €	
Total		9 000 €	0 €
QUARTIER SAINT-JEAN / BERCIER / CARLE VERNET			
Accompagnement éducatif	Astrolabe	10 400 €	
Soutien aux initiatives parentales	Astrolabe	2 000 €	
L'accession à la citoyenneté par la valorisation de l'histoire	Association de Défense des Exclus par la Formation et l'Informatique DEFI	2 000 €	
Total		14 400 €	0 €

Action	Maître d'ouvrage	Montant Subvention Participation Ville	Montant Subvention Participation CTG
QUARTIER SAINT-MICHEL			
Médiation Sociale et culturelle -alpha- insertion sociale et économique	Promo Femmes	6 000 €	
"Travaux vous êtes ici"	Association des arts de la parole	5 000 €	
Total		11 000 €	0 €
MULTISITES			
Chantier Formation "Du carnaval au projet professionnel"	Association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli AFEPT	5 000 €	
Grand-Parc, Caudéran : leurs bals à eux	Cie 16 ans d'écart	1 000 €	
Championnat d'improvisation inter- collèges girondin	La Marmaille	1 370 €	
Total		7 370 €	0 €
TOTAL		67 649 €	9 450 €

SUBVENTION COMMUNALE
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION.....**

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° 2012..... du conseil municipal du et reçue à la Préfecture de la Gironde le .

Et

L'association , représentée par Monsieur , Président, autorisé par les statuts de l'association.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville, ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association , dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de le , exerce une activité qui a pour but

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 : Activités et projets de l'association

L'association s'assigne au cours de l'année 2012 la poursuite de l'action suivante: « ».

ARTICLE 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de € correspondant à la participation de la Ville.

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

- Cette subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits et fixés dans le cadre du dossier de demande de subvention du CUCS 2012.

ARTICLE 4 : Mode de règlement

La subvention prévue à l'article 2 sera versée par la ville de Bordeaux à la signature de la convention.

Cette subvention sera créditée sur le compte de l'association dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE /OU POSTAL			
Domiciliation :			
Titulaire du compte :			
Adresse :			
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB ou RIP

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,

- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :
« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse,...).

ARTICLE 6 : Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant la mise en demeure. La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,
- un bilan intermédiaire et un bilan définitif de son action.

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
Par l'association « »

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

POUR LE MAIRE

LE PRESIDENT

Véronique FAYET
Adjointe au Maire

SUBVENTION COMMUNALE
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION « »**

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° 2012..... du conseil municipal du et reçue à la Préfecture de la Gironde le .

Et

L'association « », représentée par M , Président, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville, ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association « », dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de le , exerce une activité qui a pour objet de :

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 : Activités et projets de l'association

L'association s'assigne au cours de l'année 2012 la poursuite de l'action suivante: « »

ARTICLE 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de € correspondant à la participation de la Ville.
- une subvention de € correspondant à la participation de la CTG.

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

Ces subventions seront utilisées pour la réalisation des objectifs décrits et fixés dans le cadre du dossier de demande de subvention du CUCS 2012.

ARTICLE 4 : Mode de règlement

Les subventions prévues à l'article 2 seront versées par la ville de Bordeaux en 2 virements à la signature de la convention.

Ces subventions seront créditées sur le compte de l'association dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE /OU POSTAL			
Domiciliation :			
Titulaire du compte :			
Adresse :			
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB ou RIP

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois à la Ville de Bordeaux tous changements
- 4) intervenus dans son conseil d'administration,

- 5) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 6) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 7) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 8) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :
« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse,...).

ARTICLE 6 : Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant la mise en demeure. La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,
- un bilan intermédiaire et un bilan définitif de son action.

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- par l'association « »,

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

POUR LE MAIRE

LE PRESIDENT

Véronique FAYET
Adjointe au Maire

D-2012/534
Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Programme d'actions de prévention de la délinquance 2ème
semestre 2012. Autorisation. Signature

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance accompagne, coordonne ou suscite des projets s'inscrivant dans sa « stratégie territoriale de prévention, de tranquillité publique et d'aide aux victimes ».

C'est à ce titre que je vous propose de valider la mise en œuvre des actions suivantes pour lesquelles la ville de Bordeaux est sollicitée financièrement :

Axe 1) Améliorer la tranquillité publique dans les quartiers

- Prévenir la violence

Prévention par le jeu

Le CLSPD a initié une action de prévention de la violence dans 13 écoles élémentaires sur le temps du midi. Ainsi, la Ludothèque Interlude forme les agents municipaux volontaires à l'encadrement de jeux de cours et de société et met à disposition des jeux renouvelés tous les mois.

Prévention par le théâtre

Le Collectif de Ressources Bordonor utilise le support du théâtre afin de faire réfléchir les adolescents du secteur Chartrons Nord sur la question de la violence dans leurs rapports aux autres. Cette méthode a démontré toute sa pertinence par la place donnée à l'implication directe des jeunes dans la création de la pièce.

Groupes de paroles parents / adolescents

Le Centre Social et Familial de Bordeaux Nord a été sollicité par les parents du quartier suite à des difficultés relationnelles avec leurs adolescents, parfois violents. Des groupes de paroles vont donc être organisés autour de thèmes fédérateurs servant de support à l'atténuation des conflits intra familiaux.

Prévention par le sport

Le Boxing Club Bordelais propose de l'initiation à la boxe dans nos quartiers prioritaires à l'aide d'un ring mobile. Ils ont pour vocation d'aider les enfants et les jeunes à canaliser leur violence de façon ludique et sportive. Ils suscitent ainsi chez certains l'accès à une pratique régulière.

Chantier éducatif

Le centre d'animation de Bacalan, géré par les centres d'animation de quartiers de Bordeaux : ACAQB, va mettre en place un chantier éducatif au profit d'un groupe d'adolescents. Le but est de leur faire comprendre que la réalisation d'un projet de loisirs ou de vacances doit être précédé d'un travail à fournir. Cela vise l'accès à l'autonomie à la veille de leur majorité.

- **Prévenir les ruptures scolaires**

Insertion professionnelle des élèves en classe d'accueil

La Société Coopérative de Production Actions Inter Médiation (SCOP AIM) propose à notre demande et celle de l'Education Nationale une aide individualisée à la découverte de métiers (aide à l'orientation, immersion en entreprise, ...) pour les élèves non francophones des classes d'accueil du collège Léonard Lenoir à la Bastide.

- **Prévention routière**

Aide au passage du Brevet de sécurité Routière

L'association « Pour une Route Sûre » fait passer le Brevet de Sécurité Routière et la ville de Bordeaux vient en appui sur le cofinancement pour quelques élèves dont les familles sont démunies.

Axe2) Améliorer la gestion de la vie nocturne festive

- **Prévention des addictions**

Caan'abus

Cette structure accueille des jeunes confrontés à des usages problématiques de substances psychotropes. La démarche est volontaire mais peut être suscitée par la Justice lors d'interpellations pour consommations illégales. Les parents sont également très demandeurs d'aide auprès de cette structure. Le Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues (CEID) en assure cette année la coordination en complémentarité avec ses partenaires de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (A.N.P.A.A) et du Centre Hospitalier Spécialisé Perrens.

Prévention en milieu scolaire

Le Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues (CEID) a à nouveau été sollicité par le lycée Condorcet pour des interventions préventives sur les addictions.

Séjour de rupture

Le CEID souhaite accompagner des personnes séropositives et toxicomanes dans un séjour à visée humanitaire au Sénégal. L'aide à un village de Casamance pour la construction d'un four à pain devrait leur permettre de s'investir positivement au service d'autrui et ainsi reprendre confiance en leur capacité à agir sur leur vie.

Axe 5) Prévention de la récidive

- Sensibilisation au milieu carcéral

Les Petits Tréteaux

La présentation d'une pièce « Je hais les dimanches soirs » exposant la vie des proches de personnes incarcérées, permettra de mettre en place un travail de sensibilisation et d'élaboration de débats avec des adolescents et des jeunes adultes des différents quartiers de Bordeaux dans l'objectif de faire tomber des représentations parfois fantasmées du milieu carcéral chez les jeunes.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de la somme de 19 230 € répartis comme suit :

- 1 475€ à l'association Ludothèque Interlude
- 2 000€ à l'association Collectif de Ressources Bordonor
- 1 500€ au Centre Social et Familial Bordeaux Nord
- 900€ au Boxing Club Bordelais
- 2 000€ à l'association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux (centre d'animation de Bacalan)
- 5 000€ à la Société Coopérative de Production Actions Inter Médiation (SCOP AIM)
- 305€ à l'association « Pour une Route Sûre »
- 5 050€ au Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues, dont 3000€ pour Caan'abus, 550€ pour la prévention au lycée Condorcet et 1500€ pour le séjour de rupture
- 1 000€ à l'association Les Petits Tréteaux

- A signer les conventions de partenariat correspondantes

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2012, fonction 522 compte 657.4.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FAYET. -

La délibération 532, Monsieur le Maire, mes chers collègues, concerne la mise en œuvre du projet social. C'est la deuxième délibération de l'année 2012.

Conformément au plan d'action qui a été voté ici même début 2010 les porteurs de projets font appel à des financements spécifiques pour des actions innovantes qui sont financées à la fois par la Ville et par la Caisse d'Allocations Familiales.

Dans cette délibération je mets l'accent peut-être sur deux actions culturelles :

L'exposition que l'on a inaugurée il y a quelques jours au Centre Communal d'Action Sociale, une très belle exposition de photos d'envergure nationale.

Et sur la journée dont parlait Dominique DUCASSOU il y a quelques minutes qui a réuni les acteurs du social et les acteurs de la culture vendredi pour une journée de travail extrêmement fructueuse.

J'ai envie de souligner aussi l'action 54 en faveur des jeunes qui s'appuie sur le dispositif aquitain, le dispositif de la Région Clé Aquitaine. Ce dispositif s'adresse uniquement aux jeunes en formation. Avec l'accord de la Région nous avons décidé de l'étendre aux jeunes travailleurs. Chaque jeune pourra disposer d'un crédit de 500 euros pour s'installer dans un vrai logement. Je pense que c'est un coup de pouce innovant pour les jeunes.

Une belle action aussi dans le cadre de la lutte contre le sexisme : le journal « Mon petit quotidien » qui sera diffusé à tous les enfants de Bordeaux portera sur ce sujet-là et sera rédigé et travaillé avec des enfants.

Je peux répondre aux questions sur d'autres sujets.

Est-ce que je présente les autres délibérations ? On regroupe ?

M. LE MAIRE. -

Oui. C'est peut-être plus simple.

MME FAYET. -

En effet il y a des actions qui se regroupent et qui reçoivent des financements pour certaines parfois du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Projet Social.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, vous vous en souvenez, a été prolongé jusqu'en 2014 par un avenant puisque nous sommes à la veille peut-être d'une grande réforme de la politique de la ville. Qui sait ? J'espère que ça ira dans le bon sens surtout pour Bordeaux.

En attendant nous votons la deuxième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2012, une programmation qui est conforme aux axes prioritaires du Contrat Urbain que vous connaissez bien : la prévention, l'accompagnement éducatif, l'insertion économique, l'accès à la culture.

Comme d'habitude, quartier par quartier vous avez le détail de ces projets associatifs.

Enfin le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, là aussi la deuxième programmation qui s'appuie sur la Stratégie Territoriale de Prévention, de Tranquillité Publique et d'Aide aux Victimes que nous avons adoptée en Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance avec le préfet, le procureur de la République, les forces de police et toutes les associations bordelaises.

Sur le premier axe : la tranquillité dans les quartiers, nous avons plusieurs actions qui permettent de prévenir la violence :

Par le jeu avec la Ludothèque.

Par le théâtre.

Par des groupes de paroles entre parents et adolescents.

Par le sport également en appui sur l'excellente dynamique de l'association Boxing Club Bordelais, ou à travers des chantiers éducatifs.

Par des actions de prévention des ruptures scolaires.

Par des actions sur la prévention routière et la sécurité.

Toujours aussi des actions de prévention des addictions :

Le dispositif Caan'abus porté par le CEID et l'ANPAA qui continue à être très fréquenté par les jeunes ou par leurs parents.

Et des actions de prévention en milieu scolaire,

Ou des actions de rupture en direction des jeunes victimes d'addiction.

Enfin une action innovante de sensibilisation au milieu carcéral portée par la compagnie Les Petits Tréteaux pour tenter de changer le regard des jeunes sur le milieu carcéral.

Toutes ces actions, bien évidemment sont souvent cofinancées par la Ville, par l'Etat ou par d'autres collectivités locales ;

Je suis à votre disposition pour les questions.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MOGA

M. MOGA. -

Monsieur le Maire, je voudrais souligner l'excellente initiative, Véronique en a parlé, du Boxing Club Bordelais qui, autour et en bas de la résidence les Treuils à Carle Vernet, initie les jeunes à la boxe qui se défoulent ainsi.

Le président de l'association que j'ai rencontré récemment m'a confirmé que la délinquance avait nettement baissé depuis cette initiative.

On pourrait dire que « là où le sport passe la délinquance trépasse. »

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Bravo.

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, Mme FAYET, ma question est surtout sur la 532 sur le projet social.

Comme je l'avais demandé en commission j'aurais aimé qu'en proposant cette deuxième vague de séries d'actions plutôt innovantes vous nous fassiez le bilan de la première série, ce qu'elles avaient apporté, ce qu'elles mettaient en avant et si ces financements étaient bien efficaces, pour lancer et mettre en lumière de nouvelles actions.

Là, aucune analyse de ce que nous avons financé. Après vous allez dire que nous sommes désagréables et que nous pourrions utiliser des termes comme saupoudrage, ou boîte d'enregistrement du Conseil Municipal. Il serait dommage si ces actions sont intéressantes d'aller dans ce vocabulaire.

Donc comme je l'ai demandé en commission et comme on me l'avait promis j'aimerais bien que nous ayons un rapport d'analyse sur ces actions, ce qu'elles ont apporté, où elles en sont, si elles continuent à vivre, en particulier sur les premières qui ont été mises en œuvre.

Je profiterai aussi de l'action de la place des pères dans les structures d'accueil, qui est une très belle action, pour dire qu'il est bien de soutenir des actions comme celles-là, mais qu'il est dommage qu'elles se fassent et que, derrière, un organisme comme le pôle Accueil Parents-Enfants, lieu médiatisé très important dans la relation parentale, soit abandonné, en panne de locaux, en panne de financements.

Vous le savez, depuis quelques années cette structure est aujourd'hui expatriée sur la commune du Bouscat avec aujourd'hui un risque de fermeture. Ce lieu dit médiatisé permet à des parents de maintenir le lien parental dans un lieu accompagné et neutre. Il est ouvert à la fois aux personnes venant de leur propre initiative et aux personnes venant sur ordonnance de justice, en particulier des juges aux affaires familiales et des cours d'appel, ce qui est 95% de ce public.

En effet, ces parents et leurs enfants, suite à la rupture du couple, peuvent s'y retrouver, faute de pouvoir exercer leur droit de visite dans de bonnes conditions. Ils y trouvent des professionnels qui assurent l'accueil, l'accompagnement et le suivi des reprises de contact. Ils sont là pour que l'enfant et la personne qui vient le voir puissent se rencontrer au mieux et si besoin être tenus dans cette démarche.

Vous l'aurez compris, pour moi ce lieu est primordial et de plus en plus, dans une situation où les familles éclatent de plus en plus. Je ne comprends pas que nous mettions en œuvre autant d'actions innovantes sur le rôle parental et qu'on ne soutienne pas cette structure très importante et ancienne, qui, en plus, est née à Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Pas d'autres remarques ?

Mme COLLET

MME COLLET. -

Une fois n'est pas coutume, je partage l'opinion d'Emmanuelle AJON. On va essayer de trouver des budgets peut-être dans le cadre du Fonds de Dotation du Projet Social, peut-être aussi dans un concours lancé par la Fondation Ronald Mc'Donald pour les soutenir.

Je rappelle quand même que c'est au Bouscat et que, certes il y a beaucoup de Bordelais qui y vont, mais c'est une des raisons pour laquelle on avait désinvesti ce dossier.

Mais sur le fond vous avez raison, je vous l'accorde.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Merci de noter ma non participation au vote sur la 533.

M. LE MAIRE. -

C'est noté.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Le projet social est toujours bien ficelé, alléchant et toutes les actions sont intéressantes. C'est vrai que c'est dommage de ne pas en avoir un bilan parce qu'en général elles fonctionnent.

Il a également le mérite de permettre une expérimentation artistique, associative, sportive souvent de premier ordre.

Cependant nous avons le devoir de faire remarquer que ce qui sous-tend cette action est de l'ordre d'une charité, certes bien ordonnée, même si elle fera bientôt appel à des mécènes qui auront tout loisir - j'ai entendu Ronald Mc'Donald, mais je pense qu'il y en aura d'autres - de juger quelles actions sont pertinentes ou pas à la place des élus.

Mais elles ne sont pas de l'ordre, pour moi, de la solidarité dans le but d'une amélioration réelle de l'intérêt général par la participation de tous les acteurs de la ville, un véritable projet social de fond qui sous-tendrait toute l'action municipale avec le soutien total de la population à travers la subvention publique.

M. LE MAIRE. -

Mme FAYET

MME FAYET. -

Pour répondre à Nathalie je rappelle que le projet social n'avait pas vocation précisément à reprendre la totalité de l'action municipale de la ville dans les crèches, auprès des personnes âgées, dans tous les services jeunesse, etc., mais à se focaliser sur l'innovation sociale, c'était quand même bien l'enjeu, ou, comme le dit la CAF, sur les interstices de la politique sociale, c'est-à-dire plus ou moins les trous dans les mailles du filet.

C'est pourquoi il y a beaucoup d'actions, effectivement, à caractère culturel, sportif, qui sont développées parce qu'elles ne rentrent pas dans les cases classiques des dispositifs d'action sociale.

Sur le bilan, en réponse à Emmanuelle AJON, je voulais rappeler qu'étant donné que le vote avait eu lieu début janvier 2010, le bilan est toujours présenté en début d'année. Donc je tiens à votre disposition si vous le souhaitez le tableau de bord que l'on avait fait en début d'année.

Il y aura un bilan action par action qui sera je pense plus lisible en fin d'année - j'espère qu'on pourra le sortir à l'occasion du Forum Social du 24 novembre - puisque le projet sera refondu et réécrit. C'est-à-dire qu'action par action nous allons redéfinir les projets, mieux les préciser, donner des indicateurs, et à cette occasion action par action essayer de donner un premier bilan.

Vous en trouverez peut-être la lecture un peu fastidieuse puisqu'il y aura 150 actions qui seront détaillées, mais bien sûr tout cela sera transparent et vous sera communiqué fin d'année 2012, début d'année 2013 comme d'habitude.

Un petit mot sur le lieu médiatisé. Je voudrais rappeler que c'est la compétence du Conseil Général et du Ministère de la Justice, et qu'en aucun cas la Ville de Bordeaux n'est responsable de ce lieu.

Nous l'avons accueilli pendant des années au Centre Social du Grand Parc. Les acteurs du Centre Social trouvaient que c'était compliqué, que ça générait des troubles dans le fonctionnement du Centre Social, donc il est au Bouscat maintenant. Très bien. Mais tout ce que nous pourrons faire ne sera qu'à la marge puisque la responsabilité de ce lieu, encore une fois, incombe au Ministère de la Justice et au Conseil Général.

Mais effectivement c'est un lieu qu'il faut préserver. Je ne pense pas que ce soit la responsabilité directe de la Ville de Bordeaux et encore moins du projet social.

M. LE MAIRE. -

Merci.

En tout cas je me réjouis de voir que ce projet social qui avait fait l'objet de remarques critiques, ou ironiques, est aujourd'hui considéré comme très imaginatif et innovant.

On le vote. C'est la 532 :

Qui est contre ?

Abstentions ?

Sur la 533 il y a non participation au vote de M. MAURIN.

Y a-t-il d'autres oppositions ?

Pas d'abstentions ?

534 même traitement ?

Merci.

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3, une subvention de € pour l'année 2012.

ARTICLE 3 - Conditions d'utilisation de l'aide -

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

↪ La subvention sera utilisée pour les actions citées article 1.

ARTICLE 4 - Mode de règlement -

Pour l'année 2012, la subvention, à la réalisation de l'activité retenue, s'élève à €.

Le versement sera effectué après signature de la convention, au compte de l'association dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE /OU POSTAL			
Domiciliation :			
Titulaire du compte :			
Adresse :			
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB ou RIP

ARTICLE 5 - Conditions Générales -

L'association s'engage :

1. à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
2. à déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
3. à déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration ;
4. à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
6. à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.
7. à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la

mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : « Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »
Le logo est à retirer à la direction de la communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse,...).

ARTICLE 6 - Conditions de Renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 - Conditions de Résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 - Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ↻ Une copie certifiée de son budget,
- ↻ Une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),
- ↻ Tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

ARTICLE 9 - Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
Par l'association « »,

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

POUR LE MAIRE

LE PRESIDENT

Véronique FAYET
Adjointe au Maire

**DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA
PRESENTE PAR Monsieur Jean-Michel GAUTE**

D-2012/535

**Construction du Gymnase Virginia. Signature des marchés.
Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la construction du gymnase Virginia, un appel d'offres a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des constructions publiques.

Le futur équipement sera composé :

- d'une grande salle d'activités sportives pour la pratique du roller-hockey, du basket-ball, du badminton et du roller patinage;
- de salles d'activités plus réduites (dojo, gymnastique, musculation);
- d'un espace entrée/administration (hall, bureaux, sanitaires, salle de réunion);
- d'un espace vestiaires (vestiaires, douches, sanitaires);
- de locaux techniques et de rangements.

Les travaux sont répartis en 14 lots, chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

Le coût des travaux est estimé à 3 986 000 euros HT.

A l'issue de l'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1: GROS OEUVRE- DALLAGES

Société JSD pour un montant de 721 758,47 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 560 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 2 CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE

Société DL OCEAN pour un montant de 367 617,21 euros HT

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 250 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 3 COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGE POLYCARBONATE

Société SAFT OUEST pour un montant de 250 447 euros HT (offre de base + variante)

Lot 4 OSSATURE ET BARDAGE BOIS

Faute de réponse, ce lot fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot 5 MENUISERIES ALUMINIUM ET METALLIQUES - OCCULTATIONS - PHOTOVOLTAIQUE

Société GARRIGUES pour un montant de 329 804,65 euros HT

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 280 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 6 MENUISERIES BOIS

Société CARDOIT pour un montant de 67 377,89 euros HT

Lot 7 PLATRERIE - FAUX PLAFONDS

Société NAVELLIER pour un montant de 113 083,10 euros HT

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 8 REVETEMENT DE SOLS COULES ET/ OU COLLES

Société PLAMURSOL pour un montant de 160 030,87 euros HT

Lot 9 PEINTURE

Faute de réponse satisfaisante, ce lot a été déclaré sans suite et fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot 10 EQUIPEMENTS SPORTIFS

Société NOUANSPOUR pour un montant de 82 664,76 euros HT

Lot 11 ASCENSEUR

Société ASCENSUD 2000 pour un montant de 20 500 euros HT

Lot 12 CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE

Société HERVE THERMIQUE pour un montant de 396 673,50 euros HT

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 200 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 13 ELECTRICITE : COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES

Société CIMEA pour un montant de 175 413,01 euros HT

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 160 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 14 VRD - ESPACES VERTS

Société LPF TP pour un montant de 109 199,30 euros HT

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 411, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/536**Construction d'un gymnase ZAC - GINKO. Désignation du lauréat du concours d'architecture. Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2011/282 du 30 Mai 2011, vous avez autorisé Monsieur le Maire à lancer un concours sur esquisse en vue de confier à un maître d'œuvre privé la construction d'un gymnase dans la ZAC Berge du Lac à Bordeaux.

Selon les dispositions de l'article 70 du code des marchés publics, le jury a examiné les prestations rendues anonymes et suite à son avis motivé en date du 3 octobre 2012 et aux résultats des négociations qui ont été menées, nous vous proposons d'attribuer le marché au groupement François GUIBERT (mandataire)/ ECCTA/ IDB ACOUSTIQUE/ Yon ANTON OLANO et L7 SPORT dans les conditions suivantes :

<i>Taux de rémunération t</i>	=	13.15	%
<i>Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux Co</i>	=	3 913 990,00	€ HT
<i>Forfait provisoire de rémunération Co x t</i>	=	514 689,69	€ HT
Missions complémentaires	=	31 300,00	€ HT
SYN			
QUAN			
Montant total HT	=	545 989,69	€ HT
Montant total TTC	=	653 003,67	€ HT

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre au lauréat du concours et autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant en application de l'article 74-II du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME JARTY-ROY. -

Les délibérations 535 et 536 qui concernent des gymnases sont présentées par M. Jean-Michel GAUTE.

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire très rapidement, il m'appartient dans le cadre de ma délégation de vous présenter la délibération 535 qui a pour objet la signature de marchés pour la construction du gymnase Virginia, anciennement gymnase ASPTT.

Vous pourrez remarquer qu'aux termes de plusieurs attributions de marchés un certain nombre d'heures assez conséquentes sont attribuées pour l'insertion professionnelle.

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Merci Monsieur le Maire. Deux structures de proximité, M. RESPAUD vous en réclamez tout à l'heure, preuve que le budget d'investissement présenté par le maire est bien pensé.

535 - D'abord le gymnase Virginia sur le territoire de Caudéran. Une perspective très attendue par le club de l'ASPTT.

Un coût se rapprochant de 4,5 millions d'euros.

C'est une opération de démolition et de reconstruction sur site du gymnase existant.

2500 m² de surface qui concerneront 27 disciplines sportives de l'ASPTT.

Je vous rappelle que ce club omnisports compte 3273 licenciés. C'est un gros club omnisports de Caudéran.

Ce gymnase comportera :

Une aire sportive : badminton, roller-hockey in line, basket, handball ;

Une salle de musculation, un dojo à l'étage et une salle de gymnastique ;

Des vestiaires mutualisés ;

Un bureau d'accueil ;

Des locaux techniques ;

Des panneaux photovoltaïques.

Pour une livraison en février 2014.

Là il s'agissait du gymnase Virginia. Nous commençons la démolition dans quelques jours.

Concernant le gymnase Ginko :

(Intervention illustrée par la présentation d'images vidéo)

Une surface de 2884 m².

Vous allez voir deux couleurs qui apparaissent. Une couverture en corten. C'est un acier vieilli de couleur terre battue, un peu rouge terre, et le béton, lui, qui rappelle les façades des Aubiers. Ce contraste de couleurs allège un peu la forme de bloc qui vous est présentée.

Une hauteur moyenne de 13 m.

Un projet qui a travaillé l'importance du confort dans ces sites sportifs, avec de la lumière naturelle.

Un mur d'escalade que vous ne voyez pas là mais qui est à la droite du plan, orienté vers les jardins paysagers de ce programme résidentiel de Ginko.

Ce projet fait la part belle aux spectateurs qui pourront circuler librement.

Beaucoup de verre puisqu'il y a énormément de surfaces vitrées qui donneront sur les jardins de Ginko.

Des espaces d'accueil importants.

Pour les sportifs on va retrouver un gymnase avec une salle multisport accessible depuis la zone joueur. La possibilité d'organiser 5 terrains de bad, mais on jouera du handball, du basket, du volley, avec une aire d'évolution dans le gymnase de 44 x 23,70, ce qui n'est pas mal. En tout cas c'est aux normes fédérales.

Un pôle escalade, c'est l'originalité de ce site, de 892 m², là aussi très attendu par nos associations et nos sportifs qui pratiquent l'escalade. Il comprendra aussi une salle d'escalade accessible directement par le hall d'accueil. Il y aura un linéaire de 36 m pour 11 m de hauteur – c'est la diapo du bas -

Je vous rappelle que face à ce mur d'escalade qui s'ouvrira vers l'extérieur il y aura des gradins paysagers dans le jardin. Les spectateurs pourront sur ces gradins dans le jardin admirer nos sportifs avec dans ce même jardin des blocs d'escalade pour initier nos jeunes enfants, c'est-à-dire qu'à la place des jeux d'enfants ce seront des blocs d'escalade qu'ils pourront escalader.

Je voudrais insister sur le fait que c'est bien un développement fort autour des activités de pleine nature. Ça viendra renforcer l'image de cet éco-quartier de Ginko.

Prévision des travaux : début mars 2014 pour une livraison fin septembre 2015.

Un coût allant pas loin de 4 millions d'euros, un peu plus si on rajoute le prix de l'aménagement des panneaux photovoltaïques.

Ces travaux seront répartis en 14 lots, comme vous l'a expliqué Jean-Michel GAUTE.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je voudrais rappeler que nous livrons aussi actuellement aux architectes qui en aménagent le volume intérieur le gymnase Armagnac qui sera aussi une très très belle réalisation.

Donc en 3 ans nous aurons eu 3 gymnases nouveaux.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Mme PIAZZA nous nous réjouissons nous aussi du lancement des opérations sur ces 2 gymnases. Et je vais vous dire, nous vous en remercions d'autant plus que finalement c'est grâce à nous à 50%...

(Rires – Exclamations)

M. RESPAUD. -

Oui, à 50% c'est grâce à l'opposition socialiste. Pourquoi ? Vous n'étiez pas là Mme PIAZZA puisque ça s'est passé dans la précédente législature, mais sachez que l'ASPTT voulait vendre les terrains qu'elle avait à un promoteur immobilier étant donné ses difficultés financières, et ce n'est pas le maire de l'époque qui a réagi, c'est nous, opposition socialiste, qui avons repris les choses et avons demandé à ce que la ville rachète ces terrains et refasse le gymnase qui était quand même dans un triste état il faut bien le dire, pour l'euro symbolique. C'est ce qui s'est fait.

C'était conforme au PLU. Le PLU comprenait l'idée que les terrains de sport sur Caudéran pouvaient également être bâtis. Ça n'a pas été le cas. Ouf. C'est vrai qu'on est revenu de loin.

Aujourd'hui nous avons un nouveau gymnase. Le terrain de rugby a été conservé sur cet espace. Nous nous en réjouissons.

Mme PIAZZA nous avons toutes les raisons de nous réjouir. C'est un peu grâce à nous que c'est le cas. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci beaucoup. J'ai compris que pour ma santé personnelle il valait mieux rire de ce genre d'intervention....

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Je pourrais faire venir les responsables de l'ASPTT qui raconteraient la vraie histoire. Mais ça ne vaut pas la peine d'épiloguer.

M. LOTHAIRE va peut-être rétablir la vérité.

M. LOTHAIRE. -

Je ne veux pas en rajouter, Monsieur le Maire, mais quand je l'écoute ça me fait tout drôle.

Mon cher Jacques maintenant je sais que ce n'est quand même pas grâce à toi qu'il y a eu le feu à Caudéran à un moment donné. Il faut appeler un chat un chat.

Tu faisais partie de ce groupe d'agitateurs, mais la décision est venue de Monsieur le Maire. Si l'on retrouve l'historique de cet événement je me rappelle très bien qu'avec le président de l'ASPTT Monsieur le Maire s'est entendu pour garder ce site dans le giron municipal.

Je te dirai aussi qu'effectivement certains terrains de sport de Caudéran étaient ce dont tu as parlé tout à l'heure, mais sur l'ensemble de la Communauté Urbaine je crois que c'est un peu pareil. Donc c'est à ceux qui s'occupent du PLU d'éviter qu'on fasse des constructions anarchiques sur des terrains de sport.

Mais quand même rends à César ce qui est à César.

M. LE MAIRE. -

Oh là, là ! Ne me donnez pas le titre de César. Il y a Luchini. Ça suffit.

M. GAUTE

(Rires)

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, je ne peux que confirmer ce que vous venez de dire ainsi que Pierre LOTHAIRE. Effectivement il n'a jamais été question dans votre esprit de faire autre chose que la réhabilitation de ce centre sportif.

M. RESPAUD je suis prêt à vous renvoyer aux délibérations de l'époque.

Ensuite, Monsieur le Maire, il ne faut pas oublier de citer l'architecte qui a été choisi par le jury, en l'occurrence le groupement François Guibert. Il faut le noter. Je n'ai pas cru comprendre qu'Arielle l'avait cité.

M. LE MAIRE. -

C'est fait. Il est dans les dossiers.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Un très belle unanimité pour ces 2 gymnases. Je m'en réjouis.



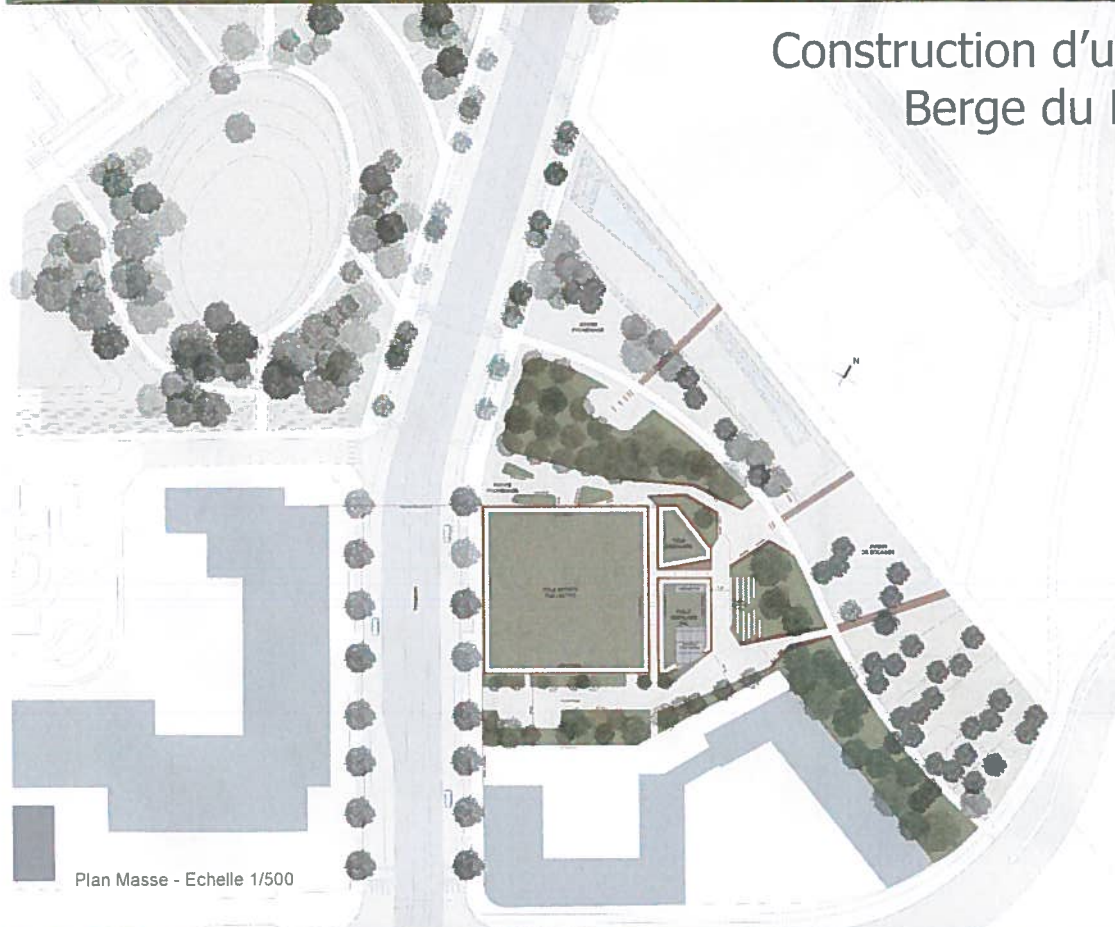
Vue depuis le cours du tramway

Construction d'un gymnase Berge du Lac - Ginko 01

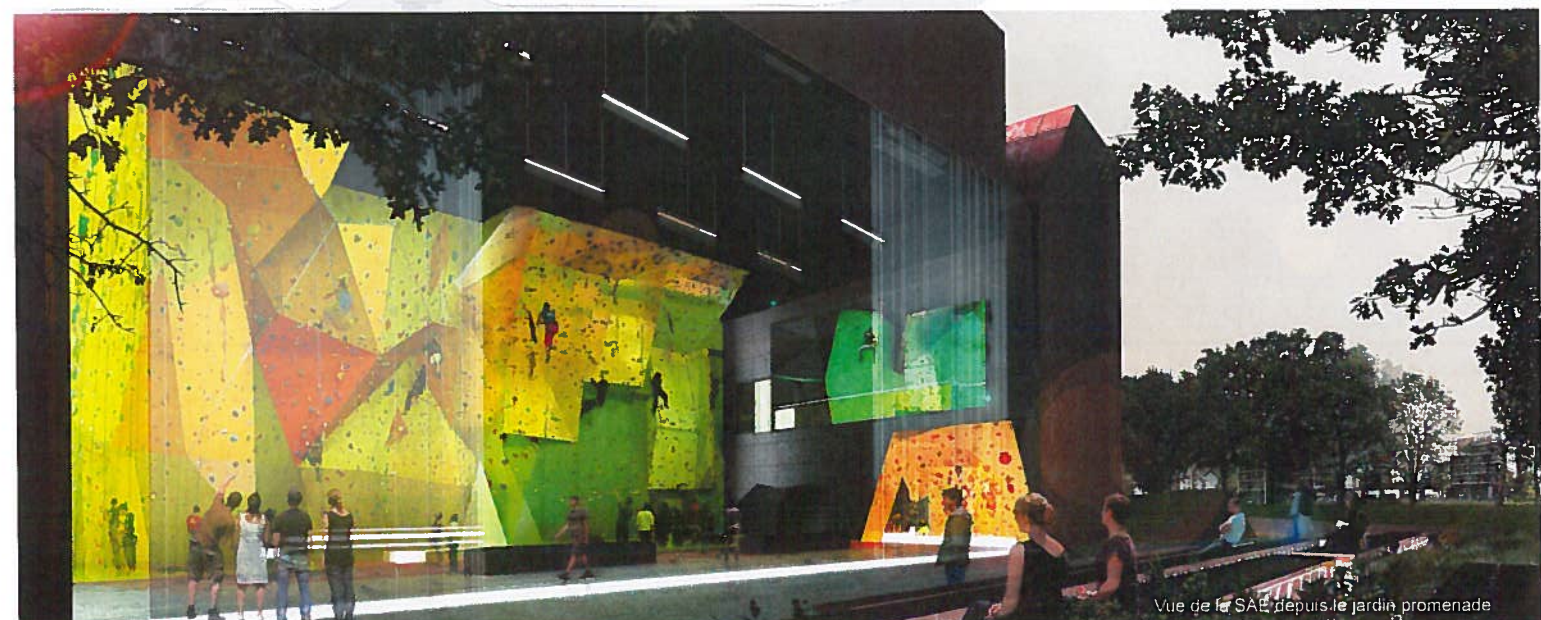
Les façades conjuguent toutes les nuances du matériau brut données par un acier issu d'une oxydation maîtrisée à la patine et à la pérennité remarquable. Sensualité aussi d'une couleur s'harmonisant parfaitement avec les teintes végétales offertes par le parc si proche. Clin d'œil à l'eau, celle du passé historique de l'activité portuaire des Bassins à Flots, ou celle du canal allant vers le Lac.

Façade à la couleur indestructible car issue de la masse du matériau variant subtilement des ocres flamboyants aux ocres profonds. Telle une robe elle revêt le projet dans toutes ses parties en se pliant aux exigences nées des fonctions à protéger. Opaque, elle encadre le mur de verre mobile de la SAE pour devenir filtre diaphane aux mille perforations issues du dosage de lumière naturelle coté gymnase. Alors, poreuse, elle laisse deviner au Nord l'animation des spectateurs, à l'Ouest et au Sud l'entre-deux végétal. Evanescence de façades toujours mouvantes assujetties aux variations de luminosité selon les heures de la journée, elles se laissent traverser par le regard installant des profondeurs de champs variées.

La nuit, gardiennes d'un grand vaisseau à l'ombre tutélaire d'un ciel qui s'est éteint, les façades s'illuminent des mille feux traversant sa robe, dévoilant, impudiques, son cœur intime.



Plan Masse - Echelle 1/500

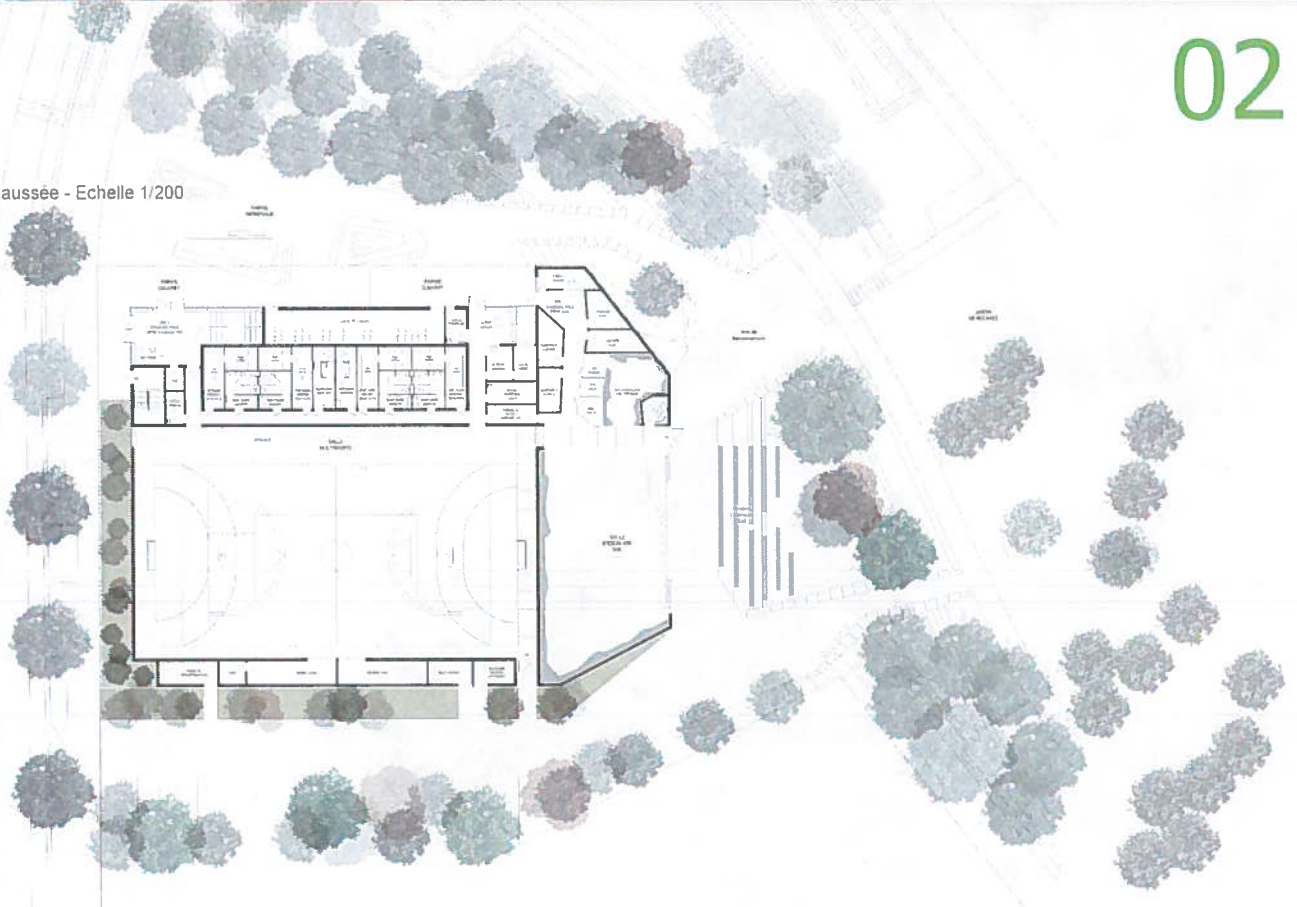


Vue de la SAE depuis le jardin promenade

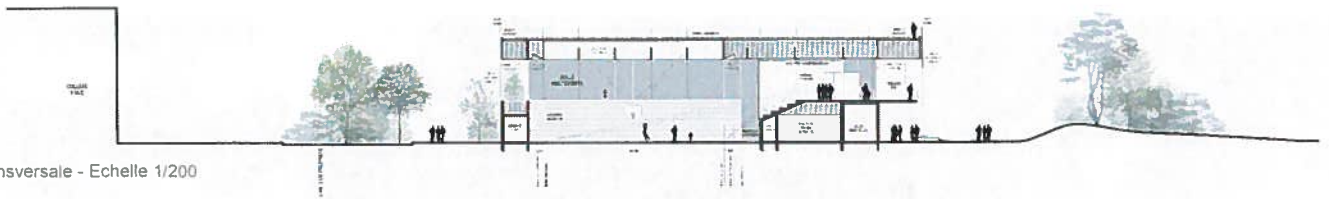


02

Plan de Rez de Chaussée - Echelle 1/200



Coupe Transversale - Echelle 1/200



Façade Ouest / Cours du Tramway - Echelle 1/200



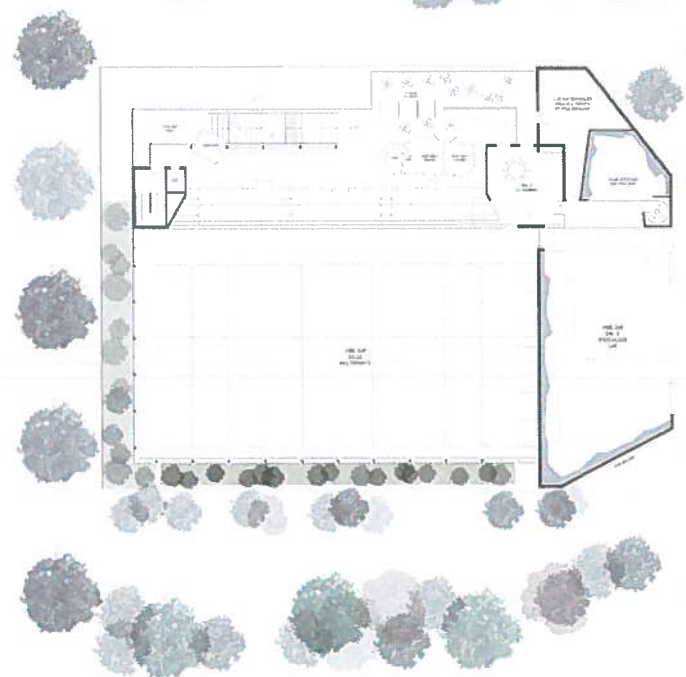
Façade Est / Jardin de bocages - Echelle 1/200



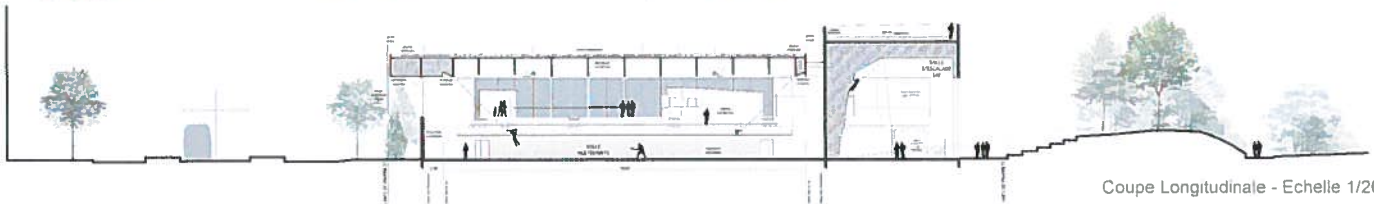
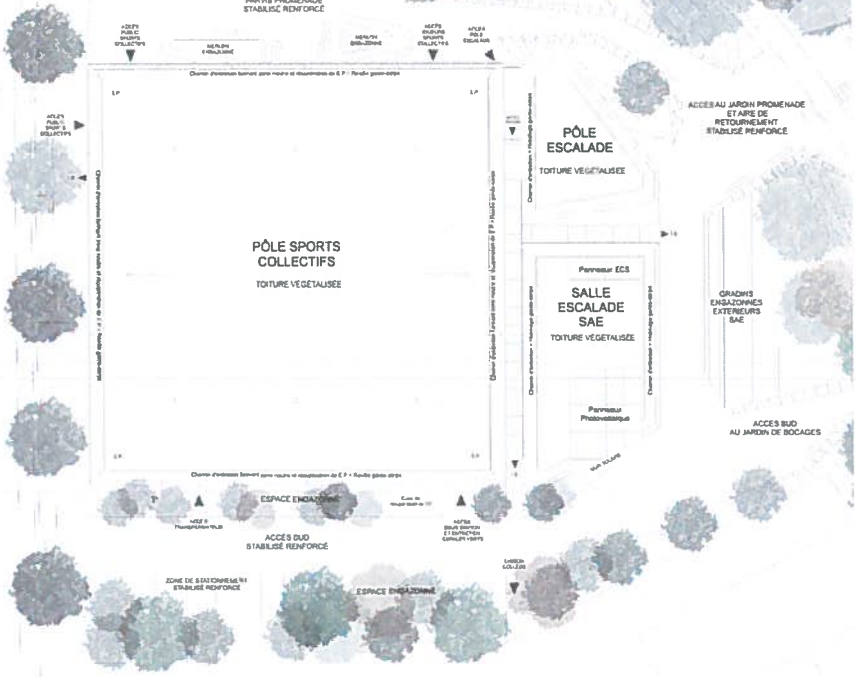


03

Plan R+1 - Echelle 1/200



Plan de toiture - Echelle 1/200



DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA

D-2012/537

**Accompagnement des associations sportives bordelaises.
Subventions d'équipement. Adoption. Autorisation.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses différents dispositifs d'accompagnement au développement de la vie sportive, la Ville de Bordeaux initie et coordonne de nombreuses interventions en direction des clubs sportifs.

Ces clubs sportifs sollicitent la ville pour une aide financière sur des projets à caractère immobiliers, concernant des aménagements, des mises à niveau d'installations obsolètes ou de travaux portant sur les installations de sécurité dans des bâtiments.

Pour l'année 2012, la ville a répondu favorablement lors de la séance du conseil municipal du 25 juin 2012, en inscrivant la dépense dans la délibération modificative au budget primitif 2012 n° 20120304.

Ce soutien financier concerne :

- l'association Tennis Club de Bordeaux d'un montant de 45 000 € pour la réfection de trois courts couverts en terre battue, totalement dégradés. Le montant global des travaux étant de 105 724,01 € TTC (voir annexes 1.1 et 1.2).

Ces travaux sont de nature à relancer l'activité de ce club et aider ainsi à son développement.

- l'association Emulation Nautique de Bordeaux d'un montant de 15 000 € pour le renouvellement de son parc à bateaux, avec l'achat de deux bateaux. Le montant global de l'investissement est de 38 602,12 € TTC (voir annexes 2.1 et 2.2).

Cet achat est de nature à renforcer la compétitivité du club et à améliorer les résultats des sportifs, en particulier les jeunes et les féminines, lors des compétitions.

- L'association Stade Bordelais d'un montant de 45 000 € pour la remise aux normes fédérales du terrain d'honneur (main courante et éclairage) et des travaux concernant la sécurité des biens et des personnes des installations. Le montant global des travaux est de 60 285,80 € TTC (voir annexes 3.1 et 3.2).

Ces travaux contribuent à une meilleure pratique sportive et à répondre aux exigences en matière de sécurité pour l'accueil des personnes.

Conformément à la loi, il est nécessaire de conclure des conventions de partenariat qui prennent en compte les modalités de contrôle de l'emploi des subventions.

C'est pourquoi je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir autoriser monsieur le maire à :

- signer la convention afférente à chaque association subventionnée (annexes 1,2 et 3).
- imputer sur les crédits ouverts sur le compte 204-2 fonction 414 au budget de la ville, pour l'exercice en cours, la subvention affectée à chaque association.

ADOpte A L'UNANIMITE

Annexe n° 1

Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Tennis Club Bordelais Participation financière de la ville aux travaux de remise à niveau des installations

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°..... en date du
reçue en Préfecture de la Gironde le
ci-après dénommée « La Ville »
d'une part,

Et :

L'association Tennis Club de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Philippe Lagarosse, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du
ci-après dénommée « l'Association »
d'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET

L'association Tennis Club de Bordeaux souhaite procéder à des travaux de réfection de trois courts couverts en terre battue.

Le montant des travaux est de 105 724,01 € TTC.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant aux articles 2 et 3, pour un montant plafonné à 45 000 €.

Il est précisé que l'association est le maître d'ouvrage des travaux objet des présentes et que la responsabilité de la ville de Bordeaux ne pourrait être en aucun cas engagée en cas de litige.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux travaux de réfection des trois courts couverts.

En cas de non respect de ces dispositions la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera sur productions des factures des travaux, visées par le monsieur le président du Tennis Club de Bordeaux, au prorata de la répartition financière entre la ville et l'association.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex
- pour l'association Tennis Club de Bordeaux, Chemin de Suzon à Talence

Fait à Bordeaux, le
En trois exemplaires

Pour l'association Tennis Club de Bordeaux
Le Président,
Philippe Lagarosse

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire,
Alain Juppé

ANNEXE 1.1

Tennis Chem Industries

Gradignan le 14 février 2012

Affaire suivie par: Pascal AUCOUTURIER
Ligne Directe: 06 82 68 02 55

TENNIS CLUB DE BORDEAUX
TCB
CHEMIN DE SUZON
33400 TALENCE



**DEVIS DESCRIPTIF ESTIMATIF DE REHABILITATION
DE TROIS COURTS COUVERTS EN TERRE BATTUE TRADITIONNELLE**
Support actuel : Terre battue - Surface : 2592 m²

DEVIS N° 10/11/03088/1/A/PA - Chantier situé : TCB BORDEAUX à Talence (33)		3 courts COUVERTS en terre battue soit 1944 m ² (soit en réhabilitation)		
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT	
TRAVAUX PRÉPARATOIRES				
DECAPAGE	ens	1		
Décapage du calcaire existant pollué et autres déchets divers (environ 15 cm de calcaire pollué sur les courts) Travaux réalisés jusqu'aux cailloux de la couche de fondation drainante Transport et décharge compris				
Pouzzolane	ens	1		
Fourniture et mise en œuvre de 260 tonnes de pouzzolane en granulométrie 0/20 (qualité supérieure en rétention d'eau et souplesse), conforme au cahier des charges de la Fédération Française de Tennis. Roulé compacté				
CRAON (Calcaire)	ens	1		
Fourniture et mise en œuvre de 250 tonnes de craon au total , demi tendre, broyé en 0/2, conforme à la norme approuvée par la Fédération Française de Tennis. Roulé compacté				

Groupe Tennis Jean Becker®

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de l'entreprise figurant au verso.
Tout litige relatif à nos prestations et fournitures ou à leur règlement sera soumis aux Tribunaux de Commerce de Bordeaux.



Siège social : 2, chemin du Solarium - BP 20083 - 33174 GRADIGNAN Cedex - Tél. 05 56 54 88 54 - Fax 05 56 54 96 79
CONSULT 0800 023 452 Mail : chem-industries@wanadoo.fr Site : http://www.chem-industries.com
S.A. au capital de 200 000 € - RCS Bx 305 448 995 - Siret 305 448 995 00095 - N° TVA Intracommunautaire FR25 305 448 995 NAF 2013B



Page 1/2
10/2/2012
Accessories



DEVIS N° 10/11/03088/1/A/PA - Chantier situé : TCB BORDEAUX à Talence (33)		3 courts COUVERTS en terre battue soit 1944 m ² (soit en réhabilitation)	
DESIGNATION	QT	P.U. €	TOTAL HT
MISE EN FORME ET FINITIONS	ens 1		
Egalisation, rabotage, bombage du terrain (mise en toit), blocage par rouleau doubles billes 650 kg et par arrosage. Fourniture et mise en œuvre de 2 tonnes de Brique pilée broyée en 0,1 conforme à la nouvelle norme AFNOR NF P 90-110 de Décembre 2008,			
Tracé	ens 1		
Réalisation des tracés de lignes de jeux			
Montant total HT :	3	29 466	88 398.00
CONDITIONS DE REGLEMENT	TOTAL HT :		88 398.00
<u>50 % d'acompte à la commande</u>	TOTAL HT :		88 398.00
Puis à réception de facture de situation, établies au fur et à mesure de l'approvisionnement et de l'avancement des travaux. Le solde ne devant jamais être supérieur à 10 % de la commande sans retenue de garantie.	TVA	19.60	17 326.00
	TOTAL TTC :		105 724.00

Pour l'exécution des travaux, nous avons besoin d'un branchement d'eau et d'électricité 220 V - Les consommations ou autres frais de location sont à la charge du client

RECEPTION DES TRAVAUX

La réception des travaux se fera de manière contradictoire entre le client et la société TENNIS CHEM INDUSTRIES. En tout état de cause, toute installation sportive qui serait ouverte au jeu avant réception contradictoire serait réputée acceptée comme telle et réceptionnée implicitement sans réserve selon la législation en vigueur

Notre entreprise est référencée PLAN QUALITE TENNIS pour le Béton Poreux, Gazon Synthétique, Résine et Terre Battue et qualifiée QUALISPORT	Bon pour accord Date cachet signature
1/ <u>Durée de validité du devis</u> : 3 mois sous réserve que les intempéries ou une autre cause n'aient pas dégradé de manière plus importante le support. 2/ <u>A Réception de votre commande</u> : Ces prix sont fermes et non révisables pour des travaux exécutables, au maximum dans les 6 mois suivants, sur le site, dans les conditions d'accès et de stockage prévus dans ce devis.	

TENNIS CHEM INDUSTRIES EST UNE ENTREPRISE DU GROUPE TENNIS JEAN BECKER

2, rue de la République
33000 BORDEAUX
Tél : 05 57 57 57 57
Fax : 05 57 57 57 57
E-mail : tennis@chemindustries.com

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de l'entreprise figurant au verso.
Tout litige relatif à nos prestations et fournitures ou à leur règlement sera soumis aux Tribunaux de Commerce de Bordeaux.

Groupe Tennis Jean Becker®

Annexe 1.2

Association Tennis Club de Bordeaux

Subvention d'équipement

Plan de financement :

- Fédération Française de Tennis	15 000,00 €
- Tennis Club de Bordeaux (auto financement)	45 724,01 €
- Mairie de Bordeaux	45 000,00 €
	<hr/>
TOTAL	105 724,01 €

Annexe n°2

Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Emulation Nautique

Participation financière de la ville à l'achat de bateaux

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°..... en date du
reçue en Préfecture de la Gironde le
ci-après dénommée « La Ville »
d'une part,

Et :

L'association Emulation Nautique, représentée par son Président, Monsieur Pierre Trichet, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du
ci-après dénommée « l'Association »
d'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET

L'association Emulation Nautique souhaite renouveler son parc avec l'achat de deux bateaux.

Le montant est de 38 602,12 € TTC.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant aux articles 2 et 3, pour un montant plafonné à 15 000 €.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée à l'achat de bateaux selon le devis ci annexé

En cas de non respect de ces dispositions la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera sur productions des factures des achats, visées par le monsieur le président de l'Emulation Nautique, au prorata de la répartition financière entre la ville et l'association.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

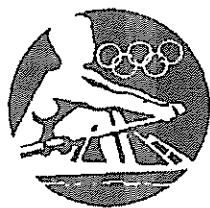
- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex

- pour l'association Emulation Nautique, Boulevard Jacques Chaban Delmas à Bruges

Fait à Bordeaux, le
En trois exemplaires

Pour l'association Emulation Nautique
Le Président,
Pierre Trichet

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire,
Alain Juppé



Distributeur exclusif

Filippi

MONOT IMPORT AVIRON

EMULATION NAUTIQUE DE BORDEAUX
Centre Nautique BORDEAUX LAC
33520 BRUGES

Le 12 mars 2012

DEVIS

Bateau complet avec accessoires portants ailes aluminium sans aviron

1 DEUX SANS BARREUR POINTE & COUPLE F17

Départ MACON

TTC 13 522 €

Taux de TVA 19,6%

Délai de livraison : 3 à 4 mois environ

Conditions de vente : 30 % à la commande

Le solde à la livraison

Notre compte courant : 08777505445

CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FC

Agence du Centre

71000 MACON





CONCEPT2 FRANCE
 190 RUE D'ESTIENNE D'ORVES, 92700 COLOMBES
 SARL AU CAPITAL DE 80 000 € - RCS NANTERRE B 393 545 868 - SIRET 393 545 868 00027
 APE: 4649 Z - TVA: FR79 393 545 868 - EXONÉRATION TVA ART.262 CGI



WWW.CONCEPT2.FR - INFO@CONCEPT2.FR
 TEL: 01 46 49 10 80 - FAX: 01 46 49 10 81

Devis Pro Forma N° D2010-1642 du 14/09/2010	Code client A3302
---	-------------------

<i>Livraison</i> EMULATION NAUTIQUE BORDEAUX Boulevard du Parc des Expositions Centre Nautique Bordeaux Lac 33520 BRUGES Tel:	<i>Facturation</i> EMULATION NAUTIQUE BORDEAUX Monsieur Michel ANDRIEUX Centre Nautique Bordeaux Lac Boulevard du Parc des Expositions 33520 BRUGES
---	---

*Découvrez le Skierg de Concept2
 sur www.concept2.fr*

Votre demande a été traitée par : Lucie Terrasson

Tél: Fax:

Référence	Libellé ligne	PU Net	Qté	Montant net
	Demande de Mr Trichet le 13/9/10 par téléphone			
CUH01P	Paire d'avirons Couple, UL (4°, 287-292, Hachoire, vert 3,45cm) Avirons de couple, tube ultra-léger, rigidité standard, calée 4°, Poignée ajustable (5/05) de 2,87 à 2,92 m, palette Hachoire 21 x 43 cm, revêtement vert standard (3,45 cm).	500,00	2	1 000,00
APUH01P	Paire d'avirons Pointe, UL (4°, 371-376, Hachoire, verte) Avirons de Pointe, tube ultra-léger, rigidité standard, calée 4°, Poignée ajustable (5/05) de 3,71 m à 3,76 m, palette Hachoire 25 x 52 cm, revêtement vert, 107-119cm à 3,71 m	668,00	2	1 336,00
DIVERSE	Livraison possible Sous 5 jours selon nos stocks (nous consulter). Prochain arrivage le 28/9 et le 19/10 ou passer commande avant le 24/9 pour liv. à partir du 12/11/10 ou avant le 14/10/10 pour liv. à partir du 2/12/10 ou avant le 29/10 pour liv. à partir du 16/12/10			
PORTAV	Frais de port gratuit pour toute commande minimum de 3,5 à 4 paires d'aviron		1	
DEVIS	DEVIS VALABLE JUSQU'AU 30/10/10			
DEVIS1	Devis à nous retourner avec mention "BON POUR ACCORD" daté et signé, si vous souhaitez valider la commande.			

Total TTC à régler : 2 793,86 €

RIB : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE NEUILLY ENTREPRISES
 Banque : 30003, Guichet 03872, Compte N° 00021080274, Clé RIB 46
 IBAN : FR76 30003 03872 00021080274 46

Règlement:
 Chèque à réception de facture

Selon l'art 121 Code de Commerce:
 Concept2 France se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut du paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises. La vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui resteront acquis.

Taxes:	Base H.T. :	Taux :	Montant Taxe(s) :
	2 336,00	19,60	457,86
Total H.T.	2 336,00	Total Taxes:	457,86

Tout retard ou défaut de paiement engendre une pénalité calculée sur la base du taux légal en vigueur au moment de l'établissement de la facture. Cette pénalité devient exigible après mise en demeure restée sans effet



Filippi



3

Filippi Lido S.r.l. - Via Matteotti, 113- 57024 Donoratico (LI) - Italia
 Tel. +39 0565 777311 Fax +39 0565 777483 - e-mail: filippi.boats@filippiboats.it - http://www.filippiboats.it
 P.I. e C.F. IT00974240491 - Tribunale di Livorno 14426 - C.C.I.A.A. 89428

Intestatario / Nominee:
 Emulation Nautique de Bordeaux-Section Aviron
 Centre Nautique de Bordeaux Lac
 Boulevard du Parc des Expositions
 33520 BRUGES
 FRANCE

Preventivo / Estimate

Numero / Number PVE / 147	Data / Date 01/10/2011	Cliente/Customer 1388	Pag. 1 di 1
Condizione Pagamento / Payment Terms RIMESSA DIRETTA			
Banca / Bank IT92 G 08461 70689 000010026748 BCC DI CASTAGNETO CARDUCCI			
Nostro Riferimento / Our Reference 0			
Annotazioni / Note		Parlita Iva / VAT Number FR/	Cod. Fiscale / Tax Identification Number
e-mail enbaviron@wanadoo.fr		Telefono / Phone number	Fax

Art. / Item	Descrizione / Description	U.M.	Q.ty	Prezzo / Price	SC1/DS1	SC2/DS2	Totale/Total
VIWAC4-SC	COXLESS FOUR (4-) Model ITALIA/S, fitted with carbon wing rigger, compl. with accessories, SECOND-HAND	Nr	1	15.875,000	-17		13.176,25
VA6CWA200	Scull aluminium wing rigger complete AT THE SPECIAL PRICE OF Further granted discount	Nr	4	500,000			2.000,00
				-352,250			-352,25
Payment: settlement before collection by bank transfer to BANCA DI CREDITO COOPERATIVO DI CASTAGNETO CARDUCCI IBAN Code IT 92 G 08461 70689 000010026748 BIC/SWIFT Code BCCDIT3CXXX Delivery time: boat available for collection Delivery place: free Donoratico (Italy) Hoping to be favoured by your valued orders and remaining always at your entire disposal for any further information you need, we send best regards p.p. Filippi Lido S.r.l., Comm. Depl., R. Meucci							

Tot. Q.tà / Tot. Q.ty 5	Spese Incasso / Other	Ulteriori Sconti / Further discounts	Tot. (IVA esclusa / VAT excluded) EURO 14.824,00
IVA/VAT	Descrizione / Description	Imponibile / Amount	Imposta / Total VAT
			Sp. Sped. / Shipment Fees 19,6 %
			Tot. IVA/VAT 2905,50 €
			Tot. complessiva / Total amount (Iva Inclusa / VAT included) EURO 17729,50 TTC

PREVENTIVO VALIDO FINO AL / VALID ESTIMATE UNTIL: 31/10/2011
 Firma per accettazione / Signature _____



29/03/2012 Code client A3302 Devis Pro Forma n°D2012-M0011

Livraison
 EMULATION NAUTIQUE BORDEAUX
 BOULEVARD DU PARC DES EXPOSITIONS
 CENTRE NAUTIQUE BORDEAUX LAC
 33520 BRUGES
 Tel: -

Facturation
 EMULATION NAUTIQUE BORDEAUX
 Monsieur Michel ANDRIEUX
 CENTRE NAUTIQUE BORDEAUX LAC
 BOULEVARD DU PARC DES EXPOSITIONS
 33520 BRUGES

Tout nos produits sont sur notre site Internet
www.concept2.fr

Votre demande a été traitée par : L. Terrasson Base Mob Tél: Fax: Portable : 06 80 07 62 16

Référence	Libellé ligne	PU Net	Qté	Montant net
	Demande de Mr TRICHET le 30/3/12 par mail			
APUH01P	Paire d'avirons Pointe, UL (4°, 371-376, Hachoire, verte) Avirons de Pointe, tube ultra-léger, rigidité standard, calé 4°, Poignée ajustable (5/05) de 3,71 m à 3,76 m, palette Hachoire 25 x 52 cm, revêtement vert, 107-119cm à 3,71 m	635,00	4	2 540,00
DIVERSE	Livraison possible Sous 5 jours selon stocks (nous consulter). Prochain arrivage le 27/3, 17/4, 9/5, 5/6 et 19/6. SINON passer commande avant le 12/4 pour une livraison le 19/7, ou avant le 31/5 pour livraison le 30/8/2012			
PORTAV	Frais de port gratuit pour toute commande ≥ 4 paires d'aviron		1	
DEVIS-AVIRON	DEVIS VALABLE JUSQU'AU 30/04/12 Merci de bien vérifier les spécifications de ces avirons (type de palette, de poignées, dimensions, calage, bordée etc) et de nous retourner de devis avec votre bon pour accord ainsi que votre règlement par chèque (encaissement lors de l'expédition).			

Vous pouvez procéder au règlement de votre devis aux coordonnées bancaires
 ci-dessous. N'oubliez pas de mentionner votre référence client ou le motif du règlement:

Total à régler : 3 037,84 €

RIB : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE NEUILLY ENTREPRISES
 Banque : 30003, Guichet 03872, Compte N° 00021080274, Clé RIB 46
 IBAN : FR76 30003 03872 00021080274 46 - BIC / SWIFT: SOGEFRPP

Règlement:
 Par chèque à la commande - Encaissement à expédition
 du matériel

Selon l'art 121 Code de Commerce:
 Concept2 France se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document jusqu'au paiement intégral
 de leur prix en principal et intérêts. A défaut du paiement du prix à l'échéance convenu, le vendeur pourra reprendre
 les marchandises. La vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui
 resteront acquis.

Taxes:	Base H.T. :	Taux :	Montant Taxe(s) :
	2 540,00	19,60	497,84
Total H.T.	2 540,00	Total Taxes:	497,84

Tout retard ou défaut de paiement engendre une pénalité calculée sur la base du taux légal en vigueur au moment
 de l'établissement de la facture. Cette pénalité devient exigible après mise en demeure restée sans effet

01/07/2012

Code client A3302

*Livraison*EMULATION NAUTIQUE BORDEAUX
BOULEVARD DU PARC DES EXPOSITIONS
CENTRE NAUTIQUE BORDEAUX LAC
33520 BRUGES

Tel: - Mail :

Facturation

EMULATION NAUTIQUE BORDEAUX

Monsieur Michel ANDRIEUX
CENTRE NAUTIQUE BORDEAUX LAC
BOULEVARD DU PARC DES EXPOSITIONS

33520 BRUGES

Retrouver nos conseils d'entraînements et recommandations
gestuelles sur Concept2.fr > s'entraîner

Votre demande a été traitée par : Lucie TERRASSON

Tél: - 06 80 07 62 16

Fax:

Référence	Libellé ligne	PU Net	Qté	Montant net
APUH01P	SWUL-B52P-AG-GG-371-ME-4-107 Paire d'avirons de Pointe, tube ultra-léger, palette Hachoire 25x52 cm, Poignée ajustable 5 cm avec revêtements vert, longueur de 371 cm à 376 cm, rigidité standard, calé à 4°, manchon placé de 107 à 119cm à 371 cm Sur cde 287 (4/12) Ks n°1 & 2 Matériel à livrer sur Vichy	635,00	2	1 270,00

Total à régler : 1 518,92 €

RIB : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE NEUILLY ENTREPRISES
Banque : 30003, Guichet 03872, Compte N° 00021080274, Clé RIB 46
IBAN : FR76 30003 03872 00021080274 46 - BIC / SWIFT: SOGEFRPPRèglement:
Par chèque à la commande - Encaissement à expédition
du matériel (Echéance : 01/07/2012)Selon l'art 121 Code de Commerce
Concept2 France se réserve la propriété des marchandises désignées sur ce document jusqu'au paiement intégral
de leur prix en principal et intérêts. A défaut du paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre
les marchandises. La vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui
resteront acquis.Tout retard ou défaut de paiement engendre une pénalité calculée sur la base du taux légal en vigueur au moment
de l'établissement de la facture. Cette pénalité devient exigible après mise en demeure restée sans effet.

Taxes:	Base H.T. :	Taux :	Montant Taxe(s) :
	1 270,00	19,60	248,92
Total H.T.	1 270,00	Total Taxes:	248,92

Annexe 2.2

Association Emulation Nautique de Bordeaux

Subvention d'équipement

Plan de financement :

- Partenaires privés	12 000,00 €
- Emulation Nautique (auto financement)	11 602,12 €
- Mairie de Bordeaux	15 000,00 €
	<hr/>
TOTAL	38 602,12 €

Annexe n° 3

Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Stade Bordelais

Participation financière de la ville aux travaux

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n°..... en date du
reçue en Préfecture de la Gironde le
ci-après dénommée « La Ville»

d'une part,

Et :

L'association Stade bordelais, représentée par son Président, Monsieur
Thierry BEHEREGARAY , habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil
d'Administration en date du
ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET

L'association Stade Bordelais souhaite entreprendre des travaux de remise à niveau des installations du complexe sportif Sainte Germaine..

Le montant est de 60 285,80 € TTC.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant aux articles 2 et 3, pour un montant plafonné à 45 000 €.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux travaux selon les devis ci annexés

En cas de non respect de ces dispositions la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera sur productions des factures des travaux, visées par le monsieur le président du Stade Bordelais, au prorata de la répartition financière entre la ville et l'association.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex
- pour l'association Stade Bordelais, stade Sainte germaine au Bouscat

Fait à Bordeaux, le
En trois exemplaires

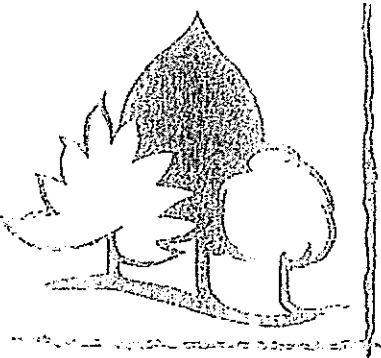
Pour l'association Stade Bordelais
Le Président,
Thierry Behéregaray

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire,
Alain Juppé

Annee 3.1

JARDINS DE GUYENNE

PAYSAGISTE



Tel 05 56 70 20 02

Fax 05 56 70 28 39

15 av. de l'Espérance - 33000 BORDEAUX

Mr LABARBE

Arsac, le 09 août 2011

DEVIS

N° : 10 3291 / LD / II

Ce devis est établi gracieusement, nous ne serions être responsable d'une quelconque erreur ou d'un oubli.

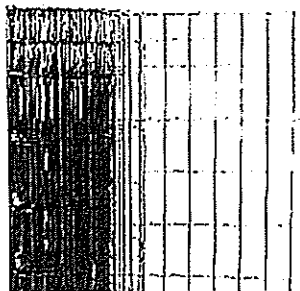
Votre interlocuteur : Mr FONTENEAU
(06.84.60.66.08)

OBJET : Clôture stade Bordelais

Fourniture et mise en place sous la main courante, d'un grillage soudé plastifié vert, maille de 100 mm x 50 mm, hauteur 1.00 m, fil plastifié vert diamètre 2.50 mm, y compris 3 fils tendeurs et les agrafes.

100 ml à 18.00 €

1 800.00 €



MONTANT H.T	1 800.00 €
T.V.A 19.6 %	352.80 €
MONTANT T.T.C	2 152.80 €

Validité de l'offre : 60 jours

L'ENTREPRISE

[Signature]

UNEP

1005 milions, 905 jrdm

LE CLIENT

[Signature]
Il est procédé la date et la signature de la Mention manuscrite. Devis reçu avant exécution des travaux bon pour exécution et reconnait avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

STADE MUNICIPAL

500 Forêt de Lesseps

33110 LE BOURG

Tel : 05 56 70 20 02

Fax : 05 56 70 28 39

15 av. de l'Espérance - 33000 BORDEAUX



STADE BORDELAIS
 A l'attention de Mr BEHEREGARAY
 Rue Ferdinand de Losseps
 33110 LE BOUSCAT

A Saint Paul Lès Dax, le 01/03/2012

Objet : Travaux d'alimentation électrique

DEVIS ESTIMATIF

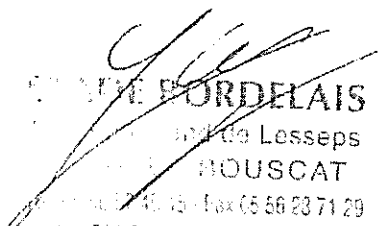
1 – Reprise de l'éclairage du terrain d'entraînement

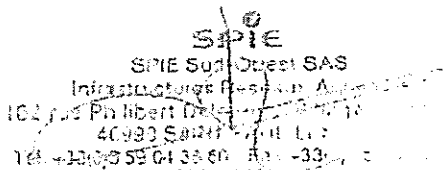
Fourniture et pose de coffret de commande éclairage	1	x	695.00€	=	695.00€
Fourniture et déroulage de câble d'alimentation	245	x	14.90€	=	3650.50€
<u>Sous-Total HT :</u>					4345.50€

2 – Alimentation de l'éclairage du terrain de tennis

Fourniture et déroulage de câble d'alimentation	230	x	34.80€	=	8004.00€
Fourniture et pose de disjoncteur dans le TGBT Transfo	1	x	438.50€	=	438.50€
Fourniture et pose de coffret équipé de :	1	x	895.00€	=	895.00€
- 1 interrupteur général 4x125A					
- 1 départ protégé 4x63A – 1000 m A					
- 1 départ éclairage 4x63A					
<u>Sous-Total HT :</u>					9337.50€

Total HT : 13683.00€
 TVA 19.6% : 2681.87€
 Total TTC : 16364.87€


STADE BORDELAIS
 Rue Ferdinand de Losseps
 33110 LE BOUSCAT
 Téléphone 05 56 23 71 29
 Fax 05 56 23 71 29
 Site : www.stadebordeais.com


SPIE
 SPIE Sud-Ouest SAS
 Infrastructures Réseau
 102 rue Philibert Delorme
 40930 SAINT-PIERRE-LÈS-DAX
 Téléphone : 05 59 04 33 60
 Fax : 05 59 04 33 61
 RCS 400 636 467

09 00 00 00 00 - 09 00 00 00 00
 09 00 00 00 00
 10 00 00 00 00
 11 00 00 00 00
 12 00 00 00 00
 13 00 00 00 00
 14 00 00 00 00
 15 00 00 00 00
 16 00 00 00 00
 17 00 00 00 00
 18 00 00 00 00
 19 00 00 00 00
 20 00 00 00 00

SPIE Sud-Ouest SAS
 Capital social de 33 000 000 Euros
 RCS Toulouse 400 636 467
 SPIE Sud-Ouest SAS
 70, Chemin de la Ferrière - 20000 Brest
 RCS Brest 29 200 000 000
 SPIE Sud-Ouest SAS
 102, rue Philibert Delorme - 40930 Saint-Pierre-lès-Dax
 RCS Dax 400 636 467



55 rue Breau

33200 BORDEAUX

SIRET : 53295639800012

APE : 4339 Z

N° TVA : FR67532956398

Tél : 05 33 51 80 52

Fax :

Stade Bordelais

2 rue Ferdinand de Lesseps

33110 LE BOUSCAT
FRANCE MÉTROPOLITAINE

DEVIS

Date	Numéro	Date de validité	Etat du devis	Code Client
29/08/2012	DV 35	28/09/2012	En préparation	SB

Référence	Désignation	Qté	PV HT	Montant HT	TVA
	Rénovation des deux vestiaires football				
FORD	Forfait démolition des structures	2,00	180,00	360,00	1
FPC	Fourniture et pose de cloison en BA13 sans isolation (hydro)	21,00	44,00	924,00	1
FPC	Fourniture et pose d'une porte isopline	1,00	289,00	289,00	1
	Plafond				
FPC	Préparation des surfaces (ponçage et rebouchage)	120,00	12,00	1 440,00	1
PEIN-P	Fourniture et pose de deux couches de peinture technique ignifugé	120,00	38,00	4 560,00	1
	Mur				
FPC	Fourniture et pose (colé) de plaque de plâtre Hydro	25,00	26,67	666,75	1
FPC	Préparation des surfaces (ponçage et rebouchage)	150,00	8,00	1 200,00	1
PEIN-P	Fourniture et pose de deux couches de peinture	150,00	21,00	3 150,00	1
THP	Réfection crrelage	8,00	42,00	336,00	1

STADE BORDELAIS
 Rue Ferdinand de Lesseps
 33110 LE BOUSCAT
 Tél 05 56 57 45 45 - Fax 05 56 23 71 29
 Siret 05781 843 594 00024 - APE 926 C

Total HT 12 925,75

Net HT 12 925,75

Montant HT	TVA	Montant TVA
	1 19,60	
12 925,75	3 7,00	2 533,45
	2 5,50	

Total TVA 2 533,45

Total TTC 15 459,20

MONTANT À PAYER 15 459,20

Soit en

Siret: 533 121 463 00012 R.C.S. BORDEAUX
Sarl au capital de 5000 euros

S.a.r.l. ABI NASR Patrick

Electricité dans tous locaux

133 Cours de l'ARGONNE

33000 BORDEAUX

Portable : 06 66 93 66 66

Email : patrickabinasr@hotmail.com

Association Stade Bordelais

3 Rue Ferdinand de LESSEPS

33110 LE BOUSCAT

Devis : 09 12 105

Ce devis concerne la levée des réserves du Rapport de L'APAVE

Offre valable 1 mois

Bordeaux, le 06 Septembre 2012

DESIGNATIONS	UNITE	QTE	PV U	PV HT
Remise à la Masse poteaux Afficheur score				
Revoir les fixations amorces terrains 1 et 2				
Changement coffret ou portes terrain 2				
Remise en état des coffrets terrain 2				
Mettre en Place un coffret électrique équipé billetterie en face				
Identification et équilibrage disjoncteurs Buvette				
Décabler et isoler par un fourreau billetterie d'honneur				
Mettre en Place un coffret électrique équipé billetterie d'honneur				
Remplacer les portes fusibles 81 et A2 par bouchon de neutre				
Remise en état et identification des schémas tribunes local d'honneur				
Remplacer le différentiel 2x32A 30mA convecteur trib honneur				
F et Pose d'hublots étanches aux normes classe 2 local arrosage etc				
F et pose prises électriques et équilibrage de l'installation trib honneur				
Identification relais et départs chaufferie				
Mise à jour du schéma électrique chaufferie				
déplacer et rendre accessible l'arrêt d'urgence depuis l'extérieur				
TGBT note de calcul générale				
TGBT recalibrage du NS 160 suivant note de calcul				
remise en état prises de courants et hublot tribune etage				
Dépose et remplacement de blocs secours tribunes etage				
Mise en état du câblage cumulus et sortie de cables vestiaires				
protection et isolation des cables traversant l'armoire électrique salle éducateurs				
Dépose et remplacement de 8 blocs secours tribunes FOOT				
Mise à jour plan électrique armoire club house RDC				
Décabler et remplacer les blocs secours club house RDC ETAGE				
Remise en état des éclairages classe 2 toilettes				

STADE BORDELAIS
3 Rue Ferdinand de Lesseps
33110 LE BOUSCAT
01 66 57 48 48
01 66 57 48 48

Signature

Fixer coffret électrique dessus frigo et pose d'obturateurs					
Rendre Opérante la poignée de l'interrupteur general armoire					
Identifier schéma armoire arrosage					
Mise en place d'obturateurs et equilibrage armoire bulle tennis					
Mise en place d'un répartiteur de Terre armoire structure gonflable					
Mise en place d'un dispositif différentiel stucture gonflable					
Recablage des télécommandes blocs secours					
TOTAL HT (en €)					10150
TVA 19,6 %					1989,4
TOTAL TTC (en €)					12139,4

Conditions de paiement :

40 % à la commande

30 % début de chantier 30 % à réception de chantier

Date et signature :



STADE BORDELAIS
 Jean Ferdinand de Lesseps
 23110 LE BOUSCAT
 05 56 57 25 45 - Fax 05 56 23 71 29
 N° C. TVA 813 994 00024 - APE 926 C

ZA du Grand Chemin - 33370 YVRAC

Tél : 05.57.77.78.50 - Fax : 05 56 32.87.45

E - mail : chronofeu-bordeaux@wanadoo.fr

Site Web : www.chronofeu.fr

N° de TVA intra communautaire : FR12332212357 Code Act. 16 : 46698
RCS de Bordeaux : 1950602519 Siret : 38021235703087

SARL au capital de 500 000 €uros

DEVIS DEV 11007299

ENTITE DE GESTION

Agence AQUITAINE

ZA DU GRAND CHEMIN

33370 YVRAC

Tél. : 05.57.77.78.50 - Fax : 05.56.32.87.45

STADE BORDELAIS

A l'attention de :

2 RUE FERDINAND DE LESSEPS

33110 LE BOUSCAT

ADRESSE DE LIVRAISON

STADE BORDELAIS

2 RUE FERDINAND DE LESSEPS

33110 LE BOUSCAT

Réf. pièce : DI - CLUB HOUSE TENNIS -

Date liv. :

Code

N° de TVA Intra :

Tél. : 05.56.57.45.60 - Fax : 05 56 28 71.29

41107734

Vos Réf (Code Client) :

Date	Rep.	Affaire	Folio
16/11/2011	JN		1

Mode de règlement / Echéance
VIREMENT 60 JOURS :

Code	Désignation	Qté	Prix	Rem.	Prix	Total
999DI	ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT DEVIS - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALARME TYPE 4 - - Installation d'une centrale alarme incendie de marque Finsécur. modèle Iroise2 boucles. - Câblage de sirènes par câbles pyro 2*1.5. - Câblage de DM (déclencheurs manuels) par câble 9/10ème. - Fourniture et pose de 12 DM, - Fourniture et pose de 6 sirènes L'ensemble : Installation et essais	1	8 538 40		8 538,40	8 538,40
	- Condition de règlement : 30% à la commande, 30% fin de chantier 40% aux conditions habituelles - Le présent devis est réalisé selon les éléments en notre possession et l'état visible du site. Tout vice caché ou non visible pourra entraîner une modification (devis complémentaire) ou éventuelien ent l'annulation du devis initial. Toute prestation non mentionnée est en sus					

Total Brut 8 538,40

Le présent devis est établi selon les éléments transmis par le Client. Pour les extincteurs, devis van de surantia NFS 61 920
Toute assimilation d'information incitant les créanciers ne saurait engager la responsabilité de CHRONOFEU

Date de validité de notre offre : 3 mois. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bordeaux est seul compétent

Si vous bénéficiez du taux de TVA réduit à 5,5 %, merci de nous transmettre l'attestation de justification

Frais divers (FFF)	3 00	Port	0,00
Net H T			8 541,40
% T.V.A. 19,60			1 674,11
Total T.T.C			10 215,51
Acompte			
Net à payer			10 215,51 €

STADE BORDELAIS
2 RUE FERDINAND DE LESSEPS
33110 LE BOUSCAT
05 56 32 87 45

BON POUR ACCORD (date, nom du signataire, tampon et signature)

ZA du Grand Chemin - 33370 YVRAC

Tél : 05.57.77.78.50 - Fax : 05.56.32.87.45

E - mail : chronofeu-bordeaux@wanadoo.fr

Site Web : www.chronofeu.fr

N° de TVA intra communautaire : FR18390212357 Code Activité : 4569B
RCS de Bordeaux : 1990502519 Siret : 33021235700087

SARL au capital de 500.000 Euros

DEVIS DEV 11007295

ENTITE DE GESTION

Agence AQUITAINE

ZA DU GRAND CHEMIN

33370 YVRAC

Tél. : 05.57.77.78.50 - Fax : 05.56.32.87.45

STADE BORDELAIS

A l'attention de :

2 RUE FERDINAND DE LESSEPS

ADRESSE DE LIVRAISON

STADE BORDELAIS

2 RUE FERDINAND DE LESSEPS

33110 LE BOUSCAT

Réf pièce : DESENFUMAGE/COULOIR-SUITE VERIF 2010

Date liv :

33110 LE BOUSCAT

N° de TVA Intra

Tel : 05 56 57 45 60 - Fax : 05 56 28 71 29

41107734

Vos Réf (Code Client)

Date	Rep.	Affaire	Folio
16/11/2011	JN		1

Mode de règlement / Echéance

VIREMENT 60 JOURS :

Code	Désignation	Qté	Prix	Rem	Prix	Total
	ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT DEVIS					
	REMISE EN ETAT SYSTEME DESENFUMAGE					
	COULOIR					
	REFECTION DU CHEMINEMENT PAR POULIES ET CABLES					
999DES	L'ensemble : main d'oeuvre essais et déplacement	1	246,48		246,48	246,48

Le présent devis est réalisé selon les éléments en notre possession et l'état visible du site.

Tout vice caché ou non visible pourra entraîner une modification (devis complémentaire) ou éventuellement l'annulation du devis initial.

Toute prestation non mentionnée est en sus

Total Brut 246,48

Le présent devis est établi selon les éléments transmis par le Client. Pour les extincteurs de vis réalisés suivant NF S1 922. Toute assimilation d'information, mesurée ou précisée, ne saurait engager la responsabilité de CHRONOFEU.

Date de validité de notre offre : 3 mois. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bordeaux est seul compétent

Si vous bénéficiez du taux de TVA réduit à 5,5 %, merci de nous transmettre l'attestation de justification

STADE BORDELAIS

2 RUE FERDINAND DE LESSEPS

33110 LE BOUSCAT

Tél : 05 56 57 45 60 - Fax : 05 56 28 71 29

Site Web : www.chronofeu.fr

Frais divers (FFF)	3,00	Port	0,00
Net H T			249,48
% T.V.A 19,50			48,90
Total T T C			298,38
Acompte			
Net à payer			293,38 C

BON POUR ACCORD (date, nom du signataire, tampon et signature)

ZA du Grand Chemin - 33370 YVRAC

Tél. 05.57.77.78.50 - Fax 05.56.32.87.45

E-mail : chronofeu-bordeaux@wanadoo.fr

Site Web : www.chronofeu.fr

N° de TVA intra communautaire FR15360312357
RCS de Bordeaux 1990300519

Cote Activité 45493
Siret 35021235700057

SARL au capital de 500.000 Euros

DEVIS DEV 11007298

ENTITE DE GESTION

Agence AQUITAINE

ZA DU GRAND CHEMIN

33370 YVRAC

Tél. : 05.57.77.78.50 - Fax : 05.56.32.87.45

STADE BORDELAIS

A l'attention de : Mr WYLIE

2 RUE FERDINAND DE LESSEPS

33110 LE BOUSCAT

N° de TVA Intra

Tél : 05 56 57 45 60 - Fax : 05 55 28 71 29

41107734

Vos Réf (Code Client)

ADRESSE DE LIVRAISON

VESTIAIRES SANS TRIBUNES

LOCAL ELECTRIQUE

Réf. pièce : PLAFOND COUPE FEU - VESTIAIRES -

Date liv :

Code Désignation

999DMI L'ensemble : Main d'oeuvre et déplacement

ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT DEVIS

- MISE EN OEUVRE D'UN PLAFOND COUPE FEU 1H -

- Mise en oeuvre d'un plafond coupe feu 1H par complexe placoplâtre, ossature, plaques coupe feu et laine de verre
- Compris joints et cueillis.

Le présent devis est réalisé selon les éléments en notre possession et l'état visible du site. Tout vice caché ou non visible pourra entraîner une modification (devis complémentaire) ou éventuellement l'annulation du devis initial.
Toute prestation non mentionnée est en sus

Date	Rep.	Affaire	Folio
16/11/2011	JN		1

Mode de règlement / Echéance

VIREMENT 60 JOURS :

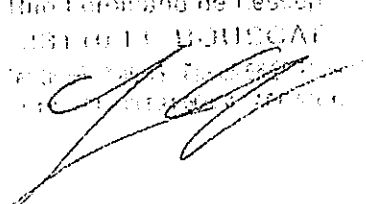
Code	Désignation	Qté	Prix	Rem	Prix	Total
999DMI	L'ensemble : Main d'oeuvre et déplacement	1	1 788,80		1 788,80	1 788,80

Le présent devis est établi en fonction des éléments transmis par le Client. Pour les extincteurs, devis repris suivant la NF5 61 922. Toute dissimulation d'information impactant les prescriptions ne saurait engager la responsabilité de CHRONOFEU.

Total Brut 1 788,80

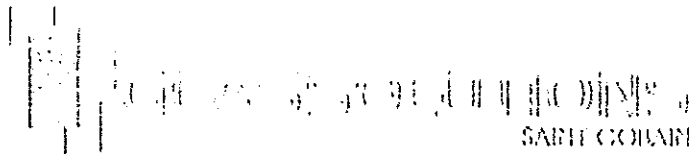
Date de validité de notre offre : 3 mois. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Bordeaux est seul compétent.

Si vous bénéficiez du taux de TVA réduit à 5,5 %, merci de nous transmettre l'attestation de justification.

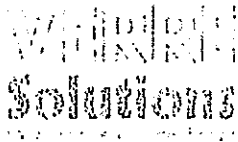
33110 LE BOUSCAT


Frais divers (FFF)	3 00	Port	0 00
Net H T			1 791,80
% TVA 19,60			351,19
Total T.T.C			2 142,99
Acompte			
Net à payer			2 142,99 €

BON POUR ACCORD (date, nom du signataire, tampon et signature)



SAINTE-GOUMIER



MAIRIE SAINTE-GOUMIER

STADE BORDELAIS
à l'attention de Monsieur WYLLIE
Rue Ferdinand de Lesseps
33 110 LE ROUSCAT

Mérignac, le 30 Novembre 2011

DEVIS N° CR111112011E

Téléphone client : 05 56 57 45 45

Mobilité client : 06 17 82 53 54

Référence : RESTAURANT

DEVIS DESCRIPTIF DES TRAVAUX A REALISE EN FOURNITURE ET POSE

Pose de crémone pompier 2 points haut et bas en applique
Fermeture d'urgence EUROPAD 179 - Performances conformes au PR EN 179
Ouverture en cas de panique avec porte sous charge (100 daN)
Facilité d'ouverture pour les enfants, les personnes âgées et les handicapés (< 8 daN)
(VOIR FICHE PRODUIT CI-JOINT)

<u>QUANTITE</u>	5	<u>PRIX UNITAIRE H.T.</u>	252,95 €	<u>PRIX TOTAL H.T.</u>	1 264,75 €
		TOTAL H.T.			<u>1 264,75 €</u>
		T.V.A. 19,6%			<u>247,89 €</u>
		TOTAL T.T.C.			<u>1 512,64 €</u>

POUR EXECUTION

VEUILLEZ NOUS FAIRE PAR RETOUR D'UN EXEMPLAIRE S'AGISSANT LA MENTION
"BON POUR ACCORD" ACCOMPAGNE DE VOTRE CHEQUE D'ACCOMPTE DE 30% OU
BON DE COMMANDE OBLIGATOIRE NOM DU DONNEUR D'ORDRE ET SA SIGNATURE

REGLEMENT DU SOLDE

LE SOLDE A RECEPTION DE TRAVAUX REALISES ET ENVOI AUX BUREAUX CENTRAUX DE LA SOCIETE S'ILS SONT
STATUES EN COMPTE CHEZ NOUS - CONDITIONS HABITUELLES
ADMINISTRATIVES DELAIE 60J

PRIME VALAQUE UNICIS

LE CLIENT (BON D'ACCORD)

LE FOURNISSEUR

STADE BORDELAIS
Rue Ferdinand de Lesseps
33 110 LE ROUSCAT
Tel : 05 56 57 45 45
Fax : 05 56 57 45 45

Annexe 3.2

Association Stade Bordelais

Subvention d'équipement

Plan de financement :

- Stade Bordelais (auto financement)	15 285,80 €
- Mairie de Bordeaux	45 000,00 €

TOTAL	60 285,80 €
-------	-------------

D-2012/538

Conventions de partenariats entre la Ville de Bordeaux et différentes associations utilisatrices des piscines. Adoption. Autorisation

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par vos délibérations, N°20090709 et N°20100664 , vous avez autorisé la signature de conventions de partenariats avec cinq associations et établissements oeuvrant dans l'intégration des personnes en situation de handicap et plus largement dans l'amélioration de la qualité de vie des dites personnes.

L'hôpital de jour Bordeaux Bastide et l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) Nazareth, ont récemment sollicité les piscines municipales afin de pouvoir bénéficier des compétences pédagogiques et de la connaissance du milieu aquatique du personnel qualifié, pour les principales raisons suivantes :

- La recherche d'acquisition et/ou de développement d'habilités motrices, facilités par le milieu aquatique,
- L'appréhension des encadrants par rapport au danger que représente ce milieu (risque de noyade)
- Le fait de pouvoir fréquenter un lieu privilégié de rencontres et d'accueil tel que la piscine dans une logique d'intégration.

L'ITEP Nazareth accueille et encadre des enfants présentant du trouble du comportement afin de favoriser leur intégration sociale, d'améliorer leur communication et leur développement psychomoteur.

L'hôpital de jour Bordeaux-Bastide a pour vocation de proposer des soins psychologiques ou psychiatriques et de favoriser l'intégration sociale d'enfants présentant des troubles autistiques et des troubles envahissant du développement, d'améliorer leur communication et leur développement psychomoteur.

La politique sportive de la Ville accorde une place privilégiée à la pratique physique et sportive pour tous. Les piscines Tissot et Judaïque Jean Boiteux ont donc respectivement travaillé avec les équipes éducatives de l'hôpital de jour Bordeaux Bastide et de l'ITEP Nazareth à l'élaboration d'un projet pédagogique adapté.

Compte tenu du caractère d'intérêt général de ces établissements, je vous demande Mesdames, Messieurs, d'étendre le dispositif existant dans les piscines municipales en lien avec le handicap, à l'hôpital de jour Bordeaux Bastide et à l'ITEP Nazareth à savoir :

- d'adopter un tarif spécifique pour l'intervention du personnel municipal qualifié soit le tarif symbolique de 1 euro par séance et par personne (au lieu de 6, 85 Euros) en plus du prix de l'entrée
- d'adopter les dispositions convenues dans les conventions ci-jointes et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée « la Ville »

Et l'ITEP Nazareth, représenté par M.Touahria Wahid, 239 rue St Genès 33000 Bordeaux

Ci-après dénommée « l'ITEP Nazareth ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'ITEP Nazareth a pour vocation de favoriser l'intégration sociale d'enfants présentant des troubles du comportement, améliorer la communication et favoriser le développement psychomoteur.

Dans le cadre du développement de sa politique sportive de sport pour tous, la ville de Bordeaux souhaite favoriser l'accessibilité et la pratique adaptée à tous les handicaps.

La piscine Judaïque Jean Boiteux, équipement sportif municipal étant un lieu privilégié de rencontres et d'accueil de tous les publics, la Ville est favorable à l'accueil des enfants de l'ITEP Nazareth au sein de cet équipement, afin de favoriser l'intégration sociale d'enfants présentant des troubles du comportement, améliorer la communication et favoriser le développement psychomoteur grâce aux activités aquatiques.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités de l'accueil des enfants de l'ITEP Nazareth au sein de la piscine Judaïque Jean Boiteux.

Article 2 – Programmation des séances

La programmation des séances et l'effectif maximal de l'ITEP Nazareth seront précisés chaque année en début d'année scolaire par courrier par la ville à l'hôpital de jour, après concertation entre les deux parties.

Article 3 – Moyens humains

Les salariés de l'ITEP Nazareth seront responsables du groupe de l'entrée à la sortie de l'établissement. Leur taux d'encadrement est fixé à deux pour onze enfants.

La sécurité sur les bassins sera assurée par un ou plusieurs Maîtres Nageurs (M.N.S) ETAPS ou OTAPS et ce en fonction du ou des bassins utilisés, conformément au plan d'organisation de la sécurité et des secours de l'établissement (arrêté du 16/06/98).

L'encadrement pédagogique de l'activité sera assuré par au moins un agent municipal dont le cadre d'emploi le prévoit.

L'encadrement peut être complété par des stagiaires des deux structures, dans le cadre prévu par des conventions de stage en cours de validité.

Les intervenants de l'ITEP Nazareth et le personnel municipal devront être titulaires des titres et diplômes requis pour assurer leur mission et détiendront une assurance couvrant leur responsabilité professionnelle.

Article 4 – Modalités d'organisation matérielle de l'accueil des enfants

Les enfants seront accueillis au sein des vestiaires individuels.

L'ensemble des équipements de la piscine (petit bain, grand bain, toboggan...) seront accessibles aux enfants.

Des ateliers ludiques seront mis en place grâce au matériel pédagogique de la piscine (toboggan, cerceaux lestés, tapis, frites, ballons, planches, cage aquatique, arrosoirs...).

Article 5 – Modalités d'observation et de suivi

Deux réunions annuelles seront organisées entre les équipes de la piscine et de l'ITEP Nazareth (en début et en fin d'année scolaire) afin de définir et mettre en place un projet pédagogique et d'en faire le bilan.

Des réunions intermédiaires pourront être mises en place en cas de besoin.

Article 6 – Engagements mutuels de l'association et de la Ville

En cas d'impossibilité pour l'ITEP Nazareth d'assurer la venue des enfants ou leur encadrement, celui-ci s'engage à prévenir la piscine dans les meilleurs délais. En aucun cas le personnel municipal ne pourra se substituer au rôle des intervenants de la structure.

En cas d'impossibilité de la part de la piscine à assurer la prestation (problème technique, manque de personnel, fermeture exceptionnelle), celle-ci s'engage à en informer l'ITEP Nazareth dans les meilleurs délais.

Les deux structures s'engagent mutuellement à maintenir, autant qu'il leur sera possible, la stabilité de leurs équipes éducatives.

En cas de changement ponctuel ou de changement de personnel les deux structures s'engagent à s'en tenir informées.

Article 7 – Conditions tarifaires

Il sera fait l'application du tarif d'entrée en vigueur au moment du déroulement de la séance.

Compte tenu du caractère d'intérêt général de l'ITEP Nazareth et de l'action menée auprès des enfants accueillis au sein de cette structure, l'euro symbolique sera facturé par séance et par enfant pour l'intervention du personnel municipal.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et pour une durée de un an.

Article 9 – Renouvellement et résiliation

Le renouvellement des présentes interviendra tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec AR moyennant un préavis de 30 jours avant l'échéance annuelle des présentes.

Article 10 – Assurance

L'ITEP Nazareth doit souscrire une assurance de responsabilité civile couvrant la pratique sportive des personnes qu'elle accueille.

Article 11 – Compétence juridictionnelle

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis en tant que de besoin aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 12 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait l'élection de domicile, à savoir :
Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

Pour l'ITEP Nazareth, 239 rue St Genès 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

CONVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée « la Ville »

Et l'hôpital de jour bordeaux bastide 52, rue de Châteauneuf 33100 Bordeaux Bastide, représenté par M.Laffore Jacques, directeur du Centre Hospitalier de Cadillac, 89 rue Cazeaux-Cazalet 33410 Cadillac-sur-Garonne

Ci-après dénommée « l'hôpital de jour ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'hôpital de jour bordeaux bastide a pour vocation de proposer des soins psychologiques ou psychiatriques et de favoriser l'intégration sociale d'enfants présentant des troubles autistiques et des troubles envahissant du développement, améliorer la communication et favoriser le développement psychomoteur

Dans le cadre du développement de sa politique sportive de sport pour tous, la ville de Bordeaux souhaite favoriser l'accessibilité et la pratique adaptée à tous les handicaps.

La piscine TISSOT, équipement sportif municipal étant un lieu privilégié de rencontres et d'accueil de tous les publics, la Ville est favorable à l'accueil des enfants de l'hôpital de jour au sein de cet équipement, afin de favoriser l'intégration sociale d'enfants présentant des troubles autistiques et des troubles envahissant du développement, améliorer la communication et favoriser le développement psychomoteur grâce aux activités aquatiques.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités de l'accueil des enfants de l'hôpital de jour au sein de la piscine Tissot.

Article 2 – Programmation des séances

La programmation des séances et l'effectif maximal de l'hôpital de jour seront précisés chaque année en début d'année scolaire par courrier par la ville à l'hôpital de jour, après concertation entre les deux parties.

Article 3 – Moyens humains

Les salariés de l'hôpital de jour seront responsables du groupe de l'entrée à la sortie de l'établissement. Leur taux d'encadrement est fixé à un pour deux enfants.

La sécurité sur les bassins sera assurée par un ou plusieurs Maîtres Nageurs (M.N.S) ETAPS ou OTAPS et ce en fonction du ou des bassins utilisés, conformément au plan d'organisation de la sécurité et des secours de l'établissement (arrêté du 16/06/98).

L'encadrement pédagogique de l'activité sera assuré par au moins un agent municipal dont le cadre d'emploi le prévoit.

L'encadrement peut être complété par des stagiaires des deux structures, dans le cadre prévu par des conventions de stage en cours de validité.

Les intervenants de l'hôpital de jour et le personnel municipal devront être titulaires des titres et diplômes requis pour assurer leur mission et détiendront une assurance couvrant leur responsabilité professionnelle.

Article 4 – Modalités d'organisation matérielle de l'accueil des enfants

Les enfants seront accueillis au sein des vestiaires collectifs.

L'ensemble des équipements de la piscine (petit bain, grand bain, toboggan...) seront accessibles aux enfants.

Des ateliers ludiques seront mis en place grâce au matériel pédagogique de la piscine (toboggan, cerceaux lestés, tapis, frites, ballons, planches, cage aquatique, arrosoirs...).

Article 5 – Modalités d'observation et de suivi

Deux réunions annuelles seront organisées entre les équipes de la piscine et de l'hôpital de jour (en début et en fin d'année scolaire) afin de définir et mettre en place un projet pédagogique et d'en faire le bilan.

Des réunions intermédiaires pourront être mises en place en cas de besoin.

Article 6 – Engagements mutuels de l'association et de la Ville

En cas d'impossibilité pour l'hôpital de jour d'assurer la venue des enfants ou leur encadrement, celui-ci s'engage à prévenir la piscine dans les meilleurs délais. En aucun cas le personnel municipal ne pourra se substituer au rôle des intervenants de la structure.

En cas d'impossibilité de la part de la piscine à assurer la prestation (problème technique, manque de personnel, fermeture exceptionnelle), celle-ci s'engage à en informer l'hôpital de jour dans les meilleurs délais.

Les deux structures s'engagent mutuellement à maintenir, autant qu'il leur sera possible, la stabilité de leurs équipes éducatives.

En cas de changement ponctuel ou de changement de personnel les deux structures s'engagent à s'en tenir informées.

Article 7 – Conditions tarifaires

Il sera fait l'application du tarif d'entrée en vigueur au moment du déroulement de la séance.

Compte tenu du caractère d'intérêt général de l'hôpital de jour et de l'action menée auprès des enfants accueillis au sein de cette structure, l'euro symbolique sera facturé par séance et par enfant pour l'intervention du personnel municipal.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et pour une durée de un an.

Article 9 – Renouvellement et résiliation

Le renouvellement des présentes interviendra tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec AR moyennant un préavis de 30 jours avant l'échéance annuelle des présentes.

Article 10 – Assurance

L'hôpital de jour doit souscrire une assurance de responsabilité civile couvrant la pratique sportive des personnes qu'elle accueille.

Article 11 – Compétence juridictionnelle

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis en tant que de besoin aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 12 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait l'élection de domicile, à savoir :
Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

Pour l'hôpital de jour, 52 rue de Châteauneuf 33100 Bordeaux Bastide

Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

D-2012/539

Domaine de La Dune. Tarification 2013. Décision. Adoption

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Domaine de la Dune, situé au 156 boulevard de la Côte d'Argent à Arcachon, accueille, toute l'année, des stages sportifs, des séjours d'enfants, des classes vertes, des associations, des groupes seniors pour des séjours ou des séminaires. Dans le cadre de rencontres familiales, le Domaine est également amené à louer des hébergements et des salles.

Une évolution sensible est à souligner, qu'il s'agisse de l'offre de services ou de nouvelles attentes des usagers.

L'offre de services aux usagers s'est élargie et ce, consécutivement aux travaux de rénovation réalisés sur l'établissement.

C'est pourquoi, sur la base de ces nouvelles prestations, comme la mise à disposition d'Internet par la WIFI, la location d'espaces pour dresser des tentes de réception notamment, il convient que l'offre tarifaire évolue également.

D'autre part, de nouvelles demandes des usagers apparaissent et certains souhaitent désormais accéder à des réservations à l'heure. Ces attentes ont été prises en compte.

Au-delà de ces nouvelles offres de service, reflet d'un contexte général très évolutif et directement lié à une gestion dynamique et soucieuse de la qualité des réponses à apporter aux usagers, il est proposé une augmentation moyenne des tarifs de 2% par rapport à l'exercice 2011-2012.

Certaines prestations voient leur tarif maintenu à l'identique par rapport à l'exercice précédent : hébergement pour enfants et adolescents, ou encore les différents types de repas. En effet, ces tarifs couvrent les dépenses générées, et une augmentation ne nous permettrait plus d'être conformes aux prix du marché.

En ce qui concerne le prix des nuits, l'évolution des tarifs est plus sensible car elle répond à la recherche d'une plus grande cohérence tarifaire.

L'ensemble de l'offre reste basée sur la vocation avant tout sociale du site.

La proposition de nouvelle tarification pour 2013, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 est jointe en annexe.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- appliquer les nouvelles dispositions tarifaires à compter du 1^{er} janvier 2013.

ADOpte A L'UNANIMITE

DOMAINE DE LA DUNE - TARIFICATION 2013 (1^{er} janvier au 31 décembre 2013)

	Libellé	Nouveautés	Tarif 2013	Tarifs 2011/2012
HEBERGEMENT ADULTES	Pension complète		47,80 €	46,90 €
	Demi-pension		37,50 €	36,70 €
	Pension complète (Arbousiers-Oyats)		42,70 €	41,80 €
	Demi-pension (Arbousiers-Oyats)		31,50 €	31,00 €
	Repas menu type 1		12,20 €	12,20 €
	Repas menu type 2		21,00 €	21,00 €
	Repas menu type 3		28,50 €	28,50 €
	Petit déjeuner		5,20 €	5,10 €
	Pause-café		2,10 €	2,05 €
	Nuit en chambre individuelle		23,00 €	22,40 €
	Nuit en chambre à 2 lits		20,00€/pers.	35,70 €
	Nuit en chambre à 3 lits		18,00€/pers.	45,00 €
	Nuit en chambre à 4 lits		15,40€/pers.	61,20 €
HEBERGEMENT ENFANTS (moins de 6 ans)	Hébergement		gratuit	gratuit
	Repas		6,00 €	6,00 €
HEBERGEMENT ENFANTS (6 à 11 ans)	Pension complète		34,60 €	34,60 €
	Demi-pension		30,00 €	30,00 €
	Repas		10,50 €	10,50€
	Goûter	NOUVEAU	3,50 €	
	Petit déjeuner		4,10 €	4,10 €
	Nuit		15,40 €	15,40 €
HEBERGEMENT ADOLESCENTS (12 à 17 ans)	Pension complète		41,80 €	41,80 €
	Demi-pension		31,00 €	31,00 €
	Repas		11,50 €	11,50 €
	Goûter	NOUVEAU	3,50 €	
	Petit déjeuner		4,10 €	4,10 €
	Nuit		15,40 €	15,40 €
LOCATION DE SALLES	Salles de restauration			
	Salle Magnolias, ou Tilleuls - 84 m ² - sans restauration		405,00 €	405,00 €
	Pack couverts, verre, vaisselle - A l'unité		4,10 €	4,10 €
	Pack couverts, verre, vaisselle, plats de présentation - A l'unité		5,10 €	5,10€
	Salles de réception			
	<i>Tarifs semaine :</i>			
	• Salle Arguin 161 m ² - l'heure	NOUVEAU	120,00 €	
	• Salle Arguin 161 m ² - la journée		630,00 €	620,00€
	• Salle Arguin 161 m ² - la semaine		1 020,00 €	1 000,00 €
	• Salle Arguin 161 m ² - le mois		1 836,00 €	1 800,00 €

<i>Tarifs WE :</i>			
• Salle Arguin 161 m ² - l'heure	NOUVEAU	150,00 €	
• Salle Arguin 161 m ² - la journée	NOUVEAU	650,00 €	
Libellé	Nouveautés	Tarif 2013	Tarifs 2011/2012
<i>Salles de réunion</i>			
• Les Bruyères (Salle Printemps, Eté et Automne de 33 à 37 m ²)			
• Les Voiliers (1 salle de 25 m ²)			
• Salle de réunion ACCUEIL (1 salle de 24m ²)			
Location une heure	NOUVEAU	12,00 €	
Location à la journée	NOUVEAU	65,00 €	
Location au mois	NOUVEAU	350,00 €	
• Les Bruyères (salle Hiver de 53 m ²)			
• Les Ecureuils (1 salle de 53 m ²)			
Location une heure		14,50 €	14,35 €
Location à la journée		76,30 €	74,80 €
Location au mois		450,00 €	440,00 €
• Les Cigales :			
• Salle PYLA ou salle ABATILLES (48m ²)			
Location une heure		18,00 €	14,35 €
Location à la journée		85,00 €	74,80 €
Location au mois		500,00 €	440,00 €
• Salle MOULLEAU (23 m ²)			
Location une heure		14,50 €	14,35 €
Location à la journée		76,30 €	74,80 €
Location au mois		450,00 €	440,00€
• Bureau (11 m ²)			
Location une heure	NOUVEAU	12,00 €	
Location à la journée	NOUVEAU	65,00 €	
Location au mois	NOUVEAU	350,00 €	
ESPACE AIR LIBRE DU PARC			
Prix au mètre carré par jour	NOUVEAU	8,00 €	
NON RESTITUTION DE CARTE D'ACCES OU DE CLEF			
Toute unité non restituée sera facturée		36,00 €	36,00 €

DELEGATION DE Madame Elizabeth TOUTON

D-2012/540
BORDEAUX. PAE des Bassins à flot. Convention pour
l'aménagement et l'animation d'une Maison du Projet pour
le projet urbain des Bassins à Flot. Approbation. Décision.
Autorisation

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet urbain des Bassins à Flot, les opérateurs immobiliers se sont réunis en association pour mettre en place une campagne de communication institutionnelle destinée à informer sur le devenir du quartier. L'association s'est engagée sur un plan de communication à hauteur de 300 000 Euros HT sur 3 ans auquel ils associent étroitement la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Ville de Bordeaux et le Grand Port Maritime de Bordeaux. Une agence de communication a été missionnée en ce sens, la première action étant l'ouverture d'un site internet dédié (bassins-a-flot.fr) et l'édition d'une plaquette présentant le projet.

En contrepartie, la Communauté, la Ville et le Port se chargent d'aménager et d'animer une Maison du Projet, ainsi qu'il a été validé lors du Comité de Projets des Opérations d'aménagement de la Cub du 22 septembre 2011. Ce lieu, indispensable au changement d'image d'un secteur longtemps délaissé et à l'information sur le projet urbain, renseignera le grand public sur les évolutions du quartier, l'avancement du projet, mais aussi sur les différentes opérations immobilières en renvoyant vers les bulles de vente des opérateurs. En aucun cas il ne s'agit d'un lieu de commercialisation des opérations.

Le projet de convention tripartite ci-joint vise à arrêter les modalités du montage de cette opération et la répartition des contributions attendues de la Communauté, de la Ville et du Port. Il s'agit de fixer leurs engagements respectifs pour la mise en place de la Maison du Projet, dont il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un équipement public du PAE et qui nécessite donc la mise en place de lignes budgétaires spécifiques.

La participation du Port consiste en la mise à disposition gratuite, par une Autorisation d'Occupation Temporaire à conclure avec la Cub pour une durée de 7 ans, d'un local de 280 m² dans le hangar G2, soit une localisation très stratégique dans un secteur en mutations (PAE des Bassins à Flot, Lucien Faure, Latule...), ce qui représente une contribution annuelle de 26 600 Euros /an. La Communauté et la Ville se partagent la charge de l'aménagement et de l'animation du local selon les modalités décrites dans le projet de budget ci-joint.

- Aménagement

Le local nécessite des travaux de mise aux normes, qui ont été estimés au plus juste et indépendamment par la Ville et la Communauté de façon équivalente. Le montant s'élève à 230 000 Euros TTC (100 000 Euros à la charge de la Communauté et 130 000 Euros à la charge de la Ville). La Communauté et la Ville envisagent également chacune un budget de 15 000 Euros TTC pour le mobilier et l'équipement du local.

Enfin, l'élément central de la Maison du Projet sera une maquette du futur quartier, que la Cub, maître d'ouvrage du PAE, prend à sa charge avec la réalisation d'un socle couvert et des espaces publics, les maquettes des projets devant être fournies et encadrées au fur et à mesure par les opérateurs immobiliers. Etant donnée la superficie du quartier, la dépense est estimée à 90 000 Euros TTC.

Au total, l'aménagement de la Maison du Projet représente donc un budget global de 350 000 Euros TTC à financer en 2012.

- Fonctionnement et animation du local

Pour une année type, indépendamment du loyer pris en charge par le Port, la dépense sera de l'ordre de 36 000 Euros pour la Communauté et 35 000 Euros pour la Ville, répartis de la façon suivante :

- charges locatives, impôts et taxes à hauteur de 6 000 Euros pour la Communauté
- frais de personnel pour l'accueil du public et l'animation du local : il est estimé une dépense de 50 000 Euros/an à répartir à parité entre la Ville et la Communauté (la Ville dotera la Maison du Projet d'un manager financé à partir de sa part de 25 000 Euros et de 10 000 Euros de contribution communautaire, tandis que la Communauté consacrera les 15 000 Euros restant sur sa part à des contrats d'étudiants, ce qui permettra d'ouvrir les week-ends et pendant les congés du manager).
- production d'expositions et de contenus par la Ville pour 10 000 Euros/an; la Communauté CUB prévoit une provision de 5 000 Euros/an dans ce domaine.

Pour ce qui concerne la Ville, en 2012, l'aménagement du local nécessite un budget de 195 000Euros. Ce budget comprend l'achat des matériaux, la main d'œuvre et une part de l'acquisition du mobilier de la Maison du projet. Les travaux sont réalisés en régie. Par la suite la Ville, comme la Cub, ne réalisera plus aucun investissement sur le local. L'entretien courant sera à la charge de la Cub bénéficiaire de l'AOT.

Pour 2012, la Ville se dotera d'un manager de la maison du projet qui démarrera sa prestation début 2013. Il n'y a donc pas de dépenses à prévoir avant 2013 sur ce poste. En revanche, la Ville réalisera une exposition dont le budget prévisionnel est estimé à 10 000 Euros pour l'ouverture de la maison du projet.

Ensuite, chaque année de fonctionnement coûtera 35 000 Euros à la Ville

Il est cependant important de noter que le budget global, tous partenaires confondus, sur 7 ans, ne représente que 0,8% du montant du programme des équipements publics du PAE.

Il est donc nécessaire aujourd'hui d'approuver le projet de convention ci-joint et de doter la Ville du budget correspondant pour 2012 et d'intégrer les engagements au PPI, afin d'envisager une inauguration du local d'ici la fin de l'année, ce qui constituera un temps fort dans la vie du projet des Bassins à Flot et dans l'affirmation de l'avancée de l'opération.

La Ville de Bordeaux,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2010/0136 du 26 mars 2010 du Conseil de Communauté instaurant le PAE des Bassins à Flot et ses annexes,

Vu le projet de convention et de budget ci-annexé,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Bordeaux et pour le projet urbain des Bassins à Flot de communiquer sur l'opération par le biais d'une Maison du Projet et d'en répartir l'aménagement et l'animation entre la Communauté, la Ville de Bordeaux et le Grand Port Maritime de Bordeaux selon les modalités proposées,

Décide :

Article 1 : d'approuver le projet convention tripartite ci-joint et notamment son volet budgétaire.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tout document élaboré en application de celle-ci.

Article 3 : Les lignes budgétaires correspondantes à l'opération sont créées et alimentées des montants décrits ci-dessus ; les montants prévus à la convention sont reportés au PPI.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME TOUTON. -

Dans le cadre du projet urbain des Bassins à Flots les opérateurs immobiliers ont lancé un plan de communication sur 3 ans que la Communauté Urbaine et la Ville vont appuyer en aménageant et en animant une Maison du Projet.

Ce lieu permettra de renseigner le grand public sur les évolutions et l'avancement du projet global.

Il vous est proposé par cette délibération d'approuver une convention tripartite entre la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Ville et le Port Autonome qui fixe les modalités du montage et de la gestion de cette Maison du Projet.

La participation du port consiste en la mise à disposition gratuite pour une durée de 7 ans d'un local dans le Hangar G2. Ce local nécessite des travaux d'aménagement qui seront réalisés en régie par la Ville, mais dont le coût sera à la charge à la fois de la Communauté Urbaine et de la Ville à hauteur de 100.000 euros pour la CUB et de 130.000 euros pour la Ville.

Enfin la Communauté Urbaine financera les maquettes des projets qui seront exposés dans cette maison, le tout pour un montant de 90.000 euros.

La Ville quant à elle se dotera en 2013 d'un manager qui assurera l'animation.

Nous réaliserons dès l'ouverture de cette maison une exposition pour commencer à animer le lieu.

Il vous est donc demandé de valider cette convention partenariale.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Cette Maison du Projet a un financement uniquement public, donc nous souhaitons qu'elle ne soit pas un pôle de communication de la promotion immobilière des Bassins à Flots.

Nous espérons qu'elle laissera place aux débats contradictoires existants ou à venir autour de l'ensemble des projets pour lesquels les citoyens seront associés et consultés au fur et à mesure de l'évolution du quartier.

Enfin nous souhaitons que la lettre de mission du futur manager, comme la délibération le baptise, intègre des obligations liées au service public puisque nous sommes dans le cadre d'un service public de communication et de promotion.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne pouvons que souscrire à la création de cette Maison de Projet concernant le projet urbain des Bassins à Flots, car cette zone délaissée pendant des décennies trouve un regain d'intérêt du fait de la volonté de densifier la Ville et de l'appétit des promoteurs.

Cette convention tripartite liant le Grand Port Maritime de Bordeaux, la Ville et la CUB est très importante.

Pour mémoire la CUB finance le projet à hauteur de 60%, soit 205.000 euros pour 2012.

Il est fondamental d'aborder une modification du quartier par une présentation à la fois globale et détaillée des différents aménagements et constructions en projet afin que le citoyen puisse se projeter dans l'avenir.

Ce lieu doit être un espace d'échanges et de discussions. Et il faut être réceptifs à tout ce qui sera formalisé par les citoyens. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Juste un mot pour dire que je partage le point de vue qui a été exprimé par Vincent MAURIN.

Si effectivement il me semble intéressant qu'il puisse y avoir une Maison du Projet pour suivre comment les choses vont évoluer sur ce quartier, il faudra être vigilant à la manière dont l'animation s'exercera sur ce site.

Par ailleurs le coût est quand même extrêmement important et me laisse un peu perplexe néanmoins : 1 million d'euros sur l'ensemble de la période.

Enfin j'ai noté qu'il y avait une mise à disposition gratuite du foncier par le Port Autonome. Je vois, Monsieur le Maire, que vous voyez parfois d'un bon œil la mise à disposition gratuite de fonciers d'Etat, ce que vous sembliez critiquer concernant l'annonce faite par le gouvernement que dans certains cas une mise à disposition gratuite pouvait être faite.

M. LE MAIRE. -

Nous avons vraiment un problème de communication vous et moi, chère Madame. Je n'ai jamais critiqué la mise à disposition gratuite ou à bon marché d'emprises foncières. Je me suis même battu avec beaucoup d'énergie pour faire baisser les prix de Bastide-Niel que l'Etat à l'époque voulait nous vendre à prix fort, ou pour négocier les terrains des quais.

Ce que j'ai critiqué c'est qu'on nous donne une liste qui était une liste bidon dans laquelle une grande partie des emprises était déjà propriété des collectivités territoriales. Et je n'ai pas été le seul à le faire. L'ensemble des maires a rigolé, au point d'ailleurs que la liste est en cours de révision et qu'une nouvelle sera publiée.

Alors ne déformez pas en permanence ce que je dis. Ça serait très sympathique. A moins que je m'exprime mal. C'est possible.

Mme TOUTON rien à rajouter ?

Sur cette convention est-ce qu'il y a des voix contre ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT ET L'ANIMATION D'UNE MAISON DU PROJET POUR LE PROJET URBAIN DES BASSINS A FLOT

ENTRE

La VILLE DE BORDEAUX, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, autorisé par la délibération n° en date du reçue en préfecture le

Ci après désignée « la Ville »,

Le GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX, représenté par son Directeur Général, Monsieur Christophe MASSON, agissant au nom et pour le compte de cet établissement, autorisé par le Directoire en date du

Ci après désigné « le GPMB »,

ET

LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, autorisé par délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux n° en date du reçue en Préfecture le

Ci après désignée « la Communauté »,

et pris ensemble « Les Parties »

PREAMBULE

Dans le cadre du projet urbain des Bassins à Flot, la Communauté urbaine de Bordeaux, la Ville de Bordeaux et le Grand Port Maritime de Bordeaux souhaitent mettre en place une Maison du Projet. Ce lieu d'animation s'inscrit dans une démarche de communication institutionnelle destinée à informer le public sur le projet urbain et le devenir du quartier.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de montage de ce projet et la répartition des contributions attendues de chacun, autrement dit le rôle de chacun des partenaires dans l'aménagement, le fonctionnement et l'animation de la Maison du Projet.

ARTICLE 2 – MISE A DISPOSITION DU LOCAL

Le GPMB s'engage à mettre à la disposition de la Communauté gratuitement un local de 280m² dans le hangar G2, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire (AOT) du Domaine Public à conclure, ceci pour une durée de sept (7) ans. La Communauté consentira un droit à une sous occupation à la Ville et le GPMB y consent d'ores et déjà sans réserves.

La présente convention pourra être prorogée pour une durée au plus équivalente, par voie d'avenant, en fonction des circonstances, sur demande de la Communauté.

Les conditions contractuelles de ce renouvellement seront précisées dans la convention d'occupation du Domaine Public précitée à intervenir.

Cette mise à disposition constitue la participation du GPMB à la Maison du Projet, évaluée à hauteur du montant annuel, soit 26.600€.

La Communauté s'engage à assurer le bien et à assumer les charges locatives, impôts et taxes, évalués à 6.000€/an, ainsi qu'à en assurer l'entretien.

ARTICLE 3 – ASSURANCES-RESPONSABILITES

1- RESPONSABILITES

Les parties, chacune pour ce qui les concerne, sont et demeurent responsables vis-à-vis des tiers des conséquences corporelles, matérielles et immatérielles résultant directement ou indirectement d'accidents ou de nuisances susceptibles de survenir du fait ou à l'occasion de l'utilisation de l'ouvrage et des installations qu'elles auront édifiées.

Les parties seront tiers entre elles pour tous dommages causés réciproquement.

2 - ASSURANCES

Les parties, chacune pour ce qui les concerne, sont tenues de souscrire une police d'assurance prévoyant une couverture destinée à garantir les risques mis à leur charge ci-avant, ainsi qu'une police de dommages aux biens liés à leurs installations propres, pour TOUS LES CHEFS ASSURABLES.

ARTICLE 4 – FINANCEMENT DES DEPENSES LIEES A LA MAISON DU PROJET

La Maison du Projet ne constitue pas un équipement public du PAE. Par conséquent, la Communauté et la Ville s'engagent, chacune pour leur part, à mettre en place le budget correspondant à cette opération.

ARTICLE 5 – AMENAGEMENT DU LOCAL

La Ville et la Communauté assurent en co-maîtrise d'ouvrage les travaux d'aménagement du local.

Au titre de cette co-maîtrise d'ouvrage, la Ville effectue les travaux de mise à niveau du local en régie pour un total évalué à 180.000€ TTC, sur quoi la Communauté prend à sa charge le montant des fournitures, dans la limite d'un plafond de 50.000€TTC par remboursement sur présentation des factures acquittées. La Communauté réalise par ailleurs les travaux de chauffage/ventilation estimés également à 50.000€TTC.

La Communauté et la Ville envisagent également chacune un budget de 15.000€TTC pour le mobilier et l'équipement du local, qu'elles mettront en œuvre séparément.

La Communauté, maître d'ouvrage du PAE, prend la maîtrise d'ouvrage et assure le financement d'une maquette évolutive du futur quartier. Elle s'engage à lancer une consultation pour la réalisation d'un socle couvert et de la maquette des espaces publics, de l'existant et des faisabilités ; les maquettes des projets seront fournies et encadrées au fur et à mesure par les opérateurs immobiliers.

Au total, l'aménagement de la Maison du Projet représente un budget global de 350.000€TTC, à financer en 2012, à hauteur de 205.000€ pour la Communauté et 145.000€ pour la Ville. La Communauté et la Ville s'engagent à mettre en place en 2012 les budgets correspondants.

ARTICLE 6 – FONCTIONNEMENT ET ANIMATION DU LOCAL

La Ville et la Communauté assurent en co-maîtrise d'ouvrage l'animation du local.

Pour une année type, indépendamment du loyer offert par le GPMB, la dépense estimée est de l'ordre de 36.000€ pour la Communauté et 35.000€ par la Ville, répartis de la façon suivante :

- charges locatives, impôts, taxes, frais divers à hauteur de 6.000€ pour la Communauté
- frais de personnel pour l'accueil du public et l'animation du local : il est estimé une somme de 50.000€/an à répartir à parité entre la Ville et la Communauté.

Sur ces 50.000€, la Ville s'engage à doter la Maison du Projet d'un manager dont la rémunération sera financée par sa part de 25.000€ et 10.000€ de contribution annuelle de la Communauté reversée à la Ville. Pour sa part, la Communauté consacrera les 15.000€ restant sur sa part annuelle à des contrats d'étudiants, ce qui permettra d'ouvrir les week-ends et pendant les congés.

La Ville envisage de consacrer 10.000€/an à de la production d'expositions, de contenus, d'événements ; la Communauté prévoit une provision de 5.000€/an. Il pourra s'agir de projets propres à chacune ou bien de projets co-organisés.

La Ville et la Communauté s'engagent à inscrire annuellement à leurs budgets respectifs les montants correspondant à ces dépenses.

Le manager de la Maison du Projet aura entre autres la charge d'organiser le fonctionnement de celle-ci (conditions de mise à disposition, état des lieux, établissement du règlement intérieur...).

ARTICLE 7 – MODALITES D'UTILISATION DU LOCAL

Le mode de fonctionnement de la Maison du Projet, en dehors des opérations précisées ci-après, sera défini par le comité de pilotage dans le cadre d'un règlement intérieur venant compléter ultérieurement la présente convention.

Le local a vocation à accueillir du public, avec une capacité maximale de 200 personnes. Afin de permettre une bonne information du public, les horaires d'ouverture devront prévoir un accueil du public sur certaines heures les week-ends et tout au long de l'année.

Divers supports d'information seront disponibles sur place. La Maison du Projet renseignera sur les évolutions du quartier, l'avancement du projet, mais aussi sur les différentes opérations immobilières en renvoyant vers les bulles de vente des opérateurs. En aucun cas il ne s'agit d'un lieu de commercialisation des opérations.

Outre la maquette, le local pourra accueillir des expositions à l'initiative de la Communauté, de la Ville, du GPMB ou d'un tiers.

Le local pourra accueillir des réunions comme les réunions publiques ou les Ateliers des Bassins. Il pourra également accueillir des événements à l'initiative d'un des co-signataires ou être mis à disposition d'un tiers comme l'Association des promoteurs immobiliers des Bassins à Flot.

La programmation en matière d'expositions ou d'événements sera validée d'un commun accord par les parties.

Toute mise à disposition du local (« privatisation » du local pour un événement, mise à disposition en-dehors des horaires d'ouverture...) devra faire l'objet d'une autorisation de la Communauté, de la signature d'une convention avec la Communauté qui régira les responsabilités, engagements et obligations de chacun (durée d'occupation, remise en état...) et d'une redevance telle que définie ci-après :

– Dans le cadre de la politique globale de communication institutionnelle du projet, l'Association des promoteurs immobiliers des Bassins à Flot bénéficie de l'utilisation de ce local sans contrepartie.

– De même, toute manifestation à caractère associatif ou public et à vocation non commerciale bénéficie de la gratuité du local.

– En revanche, toute manifestation à caractère commercial ou de promotion fera l'objet d'une mise à disposition à titre onéreux.

ARTICLE 8 – MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE

Un Comité de pilotage sera mis en place et piloté dans un premier temps par la Direction Territoriale de Bordeaux de la Communauté puis dans un second temps par le manager de la Maison du Projet. Il réunira la Ville (Direction générale de l'Aménagement et Direction de la Communication), le GPMB, la Communauté (Direction territoriale de Bordeaux, Direction de la Communication), et des représentants de l'Association des promoteurs immobiliers des Bassins à Flot.

Il se réunira autant que de besoin et statuera sur les demandes d'occupation du local, la programmation en matière d'animation, les dépenses, les budgets, les aménagements à réaliser et tout autre aspect lié au fonctionnement du local, dans le cadre du budget prévu annuellement par chacune des parties.

ARTICLE 9 – DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter du jour de sa signature par la dernière des trois Parties.

La présente convention s'éteindra de plein droit à l'expiration de la convention d'occupation du Domaine Public conclue entre la Communauté et le GPMB.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DES CONDITIONS D’EXECUTION DE LA CONVENTION

Le budget prévisionnel global du financement de la Maison du Projet pour les 7 premières années figure en annexe 1. Les parties s’engagent, chacune pour ce qui la concerne, à respecter les orientations annuelles de ce budget.

Les montants mentionnés dans la présente convention et son annexe sont des estimations prévisionnelles. Leur ajustement en fonction des coûts réellement constatés ou leur actualisation dans le temps ne nécessite pas la conclusion d’un avenant mais fera l’objet d’une validation par les parties dans le respect de leurs procédures internes respectives.

En revanche, toute autre modification de la présente convention ou des engagements des parties fera l’objet d’un avenant. Ainsi, toute variation de plus de 10% d’un élément du budget présenté en annexe fera l’objet d’un avenant.

ARTICLE 11 – CLAUSE JURIDICTIONNELLE

Les litiges susceptibles de naître à l’occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux

ARTICLE 12 – ANNEXES

Annexe 1 : Budget prévisionnel

Fait en 3 exemplaires

A Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux,

A.JUPPE

V.FELTESSE

Pour le Grand Port Maritime de Bordeaux,

C.MASSON

BASSINS A FLOT - MAISON DU PROJET - SYNTHESE DES COUTS

Maître d'ouvrage/chef de file

CUB

Ville

Coûts estimés toutes charges

Budget global sur 7 ans

	CUB	Ville	GPMB	Total	Commentaires
Travaux d'aménagement	50 000,00	130 000,00	0,00	180 000,00	
Chauffage	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	
Maquette	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	
Mobilier/équipement	15 000,00	15 000,00	0,00	30 000,00	
Sous-total aménagement	205 000,00	145 000,00		350 000,00	
Loyers 7 ans	0,00	0,00	186 200,00	186 200,00	annuel : 26 600
Charges 7 ans	42 000,00	0,00	0,00	42 000,00	annuel : 6 000
Personnel/accueil/animation	175 000,00	175 000,00	0,00	350 000,00	
Contenus, événements	35 000,00	70 000,00	0,00	105 000,00	annuel: 10 000 + 5 000
Sous-total fonctionnement	252 000,00	245 000,00	186 200,00	683 200,00	annuel: 97 600
TOTAL GENERAL PROJET	457 000,00	390 000,00	186 200,00	1 033 200,00	

BASSINS A FLOT - MAISON DU PROJET - PROJECTION BUDGETAIRE PPI

BUDGET CUB

	2012	2013	2014	2015	Reste à financer
Travaux: prise en charge					
fournitures: CUB->Ville	50 000,00	0,00	0,00	0,00	
Chauffage	50 000,00	0,00	0,00	0,00	
Maquette	90 000,00	0,00	0,00	0,00	
Mobilier/équipement	15 000,00	0,00	0,00	0,00	
Sous-total investissement	205 000,00	0,00	0,00	0,00	
Loyer	0,00	0,00	0,00	0,00	
Charges locatives	1 500,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6000 par année suppl.
Personnel accueil/animation					
CUB	2 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15000 par année suppl. étudiants
Personnel accueil/animation					
CUB->Ville	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10000 par année suppl. participation manager
Contenus, événements	2 500,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5000 par année suppl.
Sous-total fonctionnement	6 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	
TOTAL	211 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	36000 par année suppl.

BUDGET Ville

DEPENSES	2012	2013	2014	2015	Reste à financer
Travaux:	180 000,00	0,00	0,00	0,00	
Chauffage	0,00	0,00	0,00	0,00	
Maquette	0,00	0,00	0,00	0,00	
Mobilier/équipement	15 000,00	0,00	0,00	0,00	
Sous-total investissement	195 000,00	0,00	0,00	0,00	
Loyer	0,00	0,00	0,00	0,00	
Charges locatives	0,00	0,00	0,00	0,00	
Personnel accueil/animation	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	35000/an :manager
Contenus, événements	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000 par année suppl.
Sous-total fonctionnement	10 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	
TOTAL DEPENSES	205 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	
RECETTES	2012	2013	2014	2015	Reste à financer
Travaux: prise en charge					
fournitures: CUB->Ville	50 000,00	0,00	0,00	0,00	
Personnel accueil/animation :					
contribution CUB->Ville	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10000 par année suppl. participation manager
TOTAL RECETTES	50 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
TOTAL BUDGET	155 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	35000 par année suppl.

D-2012/541

Réaménagement de l'Espace Saint-Michel. Convention financière entre la Ville et la CUB. Autorisation. Signature.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2009/0637 du 23 novembre 2009, il a été décidé, pour garantir une cohérence d'ensemble, que la requalification de l'espace Saint-Michel (plus particulièrement les rues Clare, Gaspard Philippe et des Faures, les Places de Maucaillou, Meynard, Canteloup, Dubourg et la Place des Capucins pour partie), soit réalisée par le biais d'une opération commune Ville/CUB et qu'une maîtrise d'ouvrage unique en soit confiée à la Ville de Bordeaux.

La convention initiale prévoyait que les modalités de versement des fonds par la Communauté Urbaine fassent l'objet d'une convention complémentaire.

La Ville fera l'avance du coût des travaux à mettre en œuvre pour la réalisation de l'opération estimée à 13,44 M€ TTC (valeur juin 2012).

La Communauté Urbaine sera redevable envers la Ville de 2/3 du montant total de l'opération correspondant aux sommes réellement acquittées par la Ville pour les travaux qui relèvent de la compétence communautaire. Les sommes avancées par la Ville pour le compte de la Communauté urbaine (ainsi que leur remboursement) seront retracées TTC dans un compte 458 d'opération sous mandat dédié à ladite opération et s'équilibrant en dépenses et en recettes.

La fiche action 70 "Espace Saint-Michel" du contrat de co-développement 2012-2014 passé entre la Communauté Urbaine et la Ville a confirmé l'inscription dans le programme pluriannuel d'investissements de la Communauté Urbaine de la part correspondant aux aménagements qui relèvent de sa compétence.

Le projet de convention ci-annexé vous est proposé pour approbation après avoir été approuvé en conseil de communauté du 28 septembre dernier.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les modalités financières se rattachant à cette convention
- autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention
- autoriser Monsieur le Maire à encaisser le remboursement des sommes dues par la Communauté urbaine.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME TOUTON. -

Par délibération datant de novembre 2009 il a été décidé pour garantir une cohérence d'ensemble que la requalification de l'espace Saint-Michel sera réalisée sous une maîtrise d'ouvrage confiée à la Ville bien que les travaux soient financés et par la Communauté Urbaine et par la Ville en fonction de leurs compétences.

La Ville fera donc l'avance du coût de ces travaux, et la Communauté Urbaine, conformément au contrat de co-développement 2012/2014, remboursera les deux tiers des montants à la Ville.

Il vous est demandé d'approuver ces modalités financières et la convention annexée qui en fixe les règles.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Un mot simplement. Cette délibération porte effectivement sur une répartition entre la Ville et la CUB. Je ne vais pas revenir là-dessus.

Vous venez d'indiquer, Monsieur le Maire, que je déformais vos propos. C'est bien partagé. C'est ce que vous n'avez cessé de faire pendant ce Conseil avec mes collègues.

M. LE MAIRE. -

Essayons de progresser l'une et l'autre. Ça va être formidable.

MME NOËL. -

Par rapport à l'aménagement de cette place j'ai l'impression que malheureusement l'avancée du dossier ne fait que nous donner raison à chaque instant.

Depuis le début je m'interroge beaucoup sur le choix qui a été fait par rapport à cet aménagement. Il avait été décidé de retenir un projet parce que c'était l'air du temps et qu'il était en grande partie en bois. A ce moment-là il se trouve que la pinède était tombée pour cause de tempête et donc cela semblait une extrêmement bonne idée.

On s'était peu interrogé sur le fait qu'il y avait des usages lourds pour cette place, en particulier un marché lourd avec des engins susceptibles de poser problème. Depuis on ne cesse d'aller de délibération en délibération parce qu'on se rend compte que le traitement bois n'est peut-être pas le mieux adapté.

Donc on se retrouve avec un projet qui a pratiquement évacué le bois.

Et une fois de plus on vient de faire le constat que l'appel d'offre a été infructueux et qu'il va falloir le reprendre, donc engranger des retards supplémentaires.

Indiquer comme réponse que la concertation avec les habitants est la raison de ce retard me paraît tout à fait excessif parce que je ne pense pas que ce soit un débat sur 3 luminaires en plus ou en moins, ou une aire de jeu en plus ou en moins qui aient entraîné un retard de cette nature. C'est ce que je voulais dire.

Je pense que ce dossier est mal parti depuis un bon moment et continue donc sur cette voie.

M. LE MAIRE. -

Mais moi je suis bien convaincu qu'il va bien arriver. Et on aimerait vous entendre à la CUB protester chaque fois qu'il y a un appel d'offre infructueux. Ça serait amusant.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Je voulais simplement préciser que les retards pris dans ce projet ne font qu'aviver des inquiétudes de la population qui n'ont pas disparu, particulièrement quant au retour éventuel du marché après les travaux puisque chacun s'accorde à dire que les commerçants sont bien là où ils sont, certes, mais la place est en train de s'éteindre doucement. Maintenant c'est un endroit calme dans Bordeaux. Si on ne veut pas avoir de bruit, Saint-Michel est tout à fait correct pour ça, mais c'était aussi un des endroits les plus vivants.

Mais je crois que ce ne sont pas les seules inquiétudes. Les inquiétudes liées au logement et au rachat de certains immeubles sont bien plus fortes.

Il y a toujours une forte inquiétude à Saint-Michel et le retard n'arrange pas les choses.

M. LE MAIRE. -

Je crois que l'inquiétude est surtout chez vous, Madame. J'avais envie de vous inviter à un couscous place Saint-Michel, si vous voulez bien. Vous verrez ce que pensent les restaurateurs. On verra s'ils vous disent que la place est en train de mourir. Moi ils m'ont dit le contraire.

M. GAUTE

M. GAUTE. -

Une précision, Monsieur le maire, sur l'aspect infructueux de ce marché. Il faut savoir, je n'ai pas le détail sous les yeux, mais qu'un certain nombre d'entreprises avaient répondu et étaient tout à fait homogènes. L'entreprise qui était arrivée en tête dans les critères de hiérarchie qui étaient le critère technique et le prix avait un dépassement de 900.000 euros. Donc je pense que l'opposition est tout à fait sensible au contexte actuel de restriction et de réserve budgétaire.

Cela nous permet de relancer ce marché notamment par rapport à ce lot, mais il y avait, encore une fois, beaucoup d'entreprises qui étaient tout à fait homogènes.

Nous ne pouvions pas éliminer la première pour des questions juridiques ; nous avons été obligés de relancer, mais je suis assez optimiste sur la finalité.

M. LE MAIRE. -

M. ROBERT

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, chers collègues je vais essayer de répondre aux interrogations et d'expliquer le calendrier.

Je vais essayer de ne pas déformer et de résumer vos propos, Mme NOËL. Vous nous parlez du bois comme étant une originalité mais aussi une difficulté provoquant des retards.

Pour votre information le bois ne fait pas partie des appels d'offre qui sont infructueux. Je suis désolé de vous dire que le bois n'est pour rien dans le retard que nous venons de subir. Je crois que vous pouvez avoir des interrogations légitimes sur le bois, mais ça n'a rien à voir avec ces dépassements sur précisément le lot VRD qui n'a absolument rien à voir avec le bois.

Pour le bois nous avons lancé un dialogue compétitif en parallèle pour avoir une réponse extrêmement certaine des entreprises. Nous n'insultons pas l'avenir pour le moment. Si le bois n'est pas souhaitable nous aurons d'autres solutions.

Je voulais préciser que quand vous dites que la concertation n'est pas un argument pour expliquer le glissement dans le calendrier, je suis au regret de vous informer que bien au contraire c'est l'élément qui explique un certain nombre de mois de temporisation que nous avons jugés judicieux.

D'abord il y a eu une enquête publique. Cette enquête publique a donné lieu à plusieurs recommandations sur les luminaires et sur une aire de jeux. Ce ne sont pas des petites choses. Vous savez que des luminaires sur un espace public aussi grand cela a nécessité de repasser le dossier en Conseil Municipal et de faire un avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Cela nous ne pouvons le faire qu'après avoir pris l'avis du Conseil Municipal.

Par ailleurs le dossier a été présenté en commission permanente de quartier, en conseil de quartier et à un certain nombre d'autres réunions, je pense notamment aux syndicats des professionnels, et oui, les remarques formulées ont nécessité des modifications. Et contrairement à ce que j'ai pu entendre tout à l'heure sur la non écoute du Maire de Bordeaux, j'aimerais dire que sur ce sujet-là bien au contraire nous avons entendu, écouté et modifié le projet en fonction des demandes de la population.

Il y a eu ensuite un temps extrêmement important de travail technique avec la Communauté Urbaine. Je tiens à votre disposition les comptes rendus de toutes ces réunions avec les techniciens de la CUB qui ont émis des réserves, eux, non pas sur le bois là encore, mais sur l'épaisseur des dalles, les structures des chaussées, etc. Bref, les techniciens de la CUB et de la Ville veulent tenir compte de ce que nous observons sur d'autres espaces publics actuellement. Je pense que je n'ai pas besoin d'être exhaustif pour que vous compreniez.

Donc nous avons à partir de là pris un certain retard, mais qui, je le répète, est assumé compte tenu de la concertation et des réponses techniques que nous voulions avoir.

A partir de là les appels d'offres ont pu être lancés avant l'été. Nous sommes arrivés effectivement à des réponses qui étaient bien supérieures à l'estimation retenue. Pourquoi ? Parce que nous avons des critères qualité extrêmement précis et les entreprises ont sur les prix fait des offres qui n'étaient pas acceptables. Nous avons donc été obligés de déclarer cet appel d'offre infructueux.

Néanmoins ce retard n'est absolument pas le plus important. La plupart du glissement est dû à la concertation. Nous prenons 5 mois de retard par rapport au calendrier initial suite à ces appels d'offres infructueux. Ce n'est pas une très bonne nouvelle. Oui, on peut se le dire, bien évidemment nous aurions préféré pouvoir démarrer plus rapidement. Mais je crois que c'est une bonne nouvelle, comme vient de le dire mon collègue GAUTE, au regard de la bonne gestion des deniers publics.

Par rapport à Nathalie VICTOR-RETALI. Inquiétude de la population : oui, je peux vous entendre. Effectivement j'entends bien quelques inquiétudes çà et là, mais enfin je pense que globalement les inquiétudes liées au changement on les a tous entendues, elles sont naturelles, et on sait aussi à quel point une fois les espaces publics terminés les habitants peuvent être heureux et se les réapproprier.

Le retour du marché, je ne sais plus en quelle langue le dire. Je pense que la prochaine fois je vais le dire en 25 langues. Monsieur le Maire vous l'avez promis, nous l'avons écrit, la place est pensée pour le marché, il reviendra sur la place Saint-Michel.

Et enfin quant à dire que la place s'éteint... alors là c'est vraiment l'inverse de ce qui se passe actuellement dans le quartier. Je pense qu'il faut soit ne pas s'en rendre compte, soit être de mauvaise foi pour baigner dans cette sinistrose. Les associations du quartier n'ont jamais organisé autant d'événements qu'aujourd'hui, les commerçants se disent heureux de cette période et les syndicats des représentants des marchands qui déballetent sur le marché considèrent aussi que le positionnement provisoire sur le quai des Salinières n'a pas nui à la commercialité du marché.

Donc je pense qu'il y a une période transitoire et qu'il vaut mieux rassurer plutôt que de tomber, je le répète, dans la sinistrose ambiante.

M. LE MAIRE. -

Merci. En tout cas je voudrais saluer l'exemplarité du travail qui est fait par Fabien ROBERT dans ce quartier et la concertation qui a été menée en profondeur.

S'intéresser à l'esthétique du mobilier urbain, y compris aux candélabres, chère Madame VICTOR-RETALI, ce n'est pas à traiter par le mépris. C'est important pour l'avenir du quartier.

Vraiment on a fait un très très bon boulot. C'est une opération compliquée. Il y aura encore des tensions parce que les travaux c'est toujours difficile à supporter, c'est bien compréhensible. Mais je suis persuadé que in fine ça sera une très belle réalisation.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les retards sont aujourd'hui de 18 mois. Selon la mairie il y a donc 11 mois imputables à la concertation. Mais, Monsieur le Maire, si vous aviez concerté avant d'arrêter le projet et de lancer les marchés nous n'en serions pas là. Essayez d'envisager la décision après la concertation et vous verrez qu'on gagnera et du temps et de l'argent.

Sur le retard supplémentaire, Maître GAUTE, il faut aller jusqu'au bout de l'explication. Le critère prix était valorisé à 25%. C'est-à-dire qu'on a invité les entreprises à répondre et on leur a expliqué que dans leur réponse la note sera de 25% concernant le prix. Donc elle se sont lâchées. Ce sont des termes que l'on a entendu.

Aujourd'hui M. ROBERT nous explique que finalement le critère qualité va être revu à la baisse. Donc je serais curieux de savoir jusqu'où nous sommes prêts à aller dans la baisse de cette qualité pour finalement rentrer dans les prix.

Dernier élément, Monsieur le Maire. Vous nous expliquez que la place ne meurt pas, ne s'éteint pas. Je rejoins les préoccupations de Nathalie VICTOR-RETALI. C'est bien simple d'interroger certains restaurateurs de la place puisque tant que le marché et la brocante ne sont pas là ils voient leurs droits de terrasse évidemment se développer. Tant que la brocante et le marché ne sont pas là ces restaurateurs-là peuvent évidemment bénéficier de l'attractivité de la terrasse.

Donc je crois que ce n'est pas forcément sur eux qu'il faut fonder votre analyse, mais véritablement interroger les citoyens. Et je peux vous dire, si vous étiez résident pour le comprendriez également, qu'une place qui a connu autant d'animation notamment le samedi et le dimanche, la voir totalement désertée, tant mieux si ça vous satisfait, moi je trouve ça, et je partage l'avis de Nathalie VICTOR-RETALI, quelque peu regrettable.

M. LE MAIRE. -

M. ROBERT

M. ROBERT. -

D'abord le retard n'est pas de 18 mois mais de 15 mois. La livraison était prévue en novembre 2013, elle sera reportée à février 2015. Soyons précis.

Quant à faire de la concertation avant et ensuite à lancer un projet, M. ROUYEYRE nous l'avons fait avant, pendant et après. Vous n'avez peut-être pas l'expérience de la concertation sur ces projets. Nous avons fait une concertation avant de connaître l'architecte et d'avoir le moindre projet pour faire le cahier des charges. Le projet, vous comprendrez qu'il a été adopté par la commission d'appel d'offres, pas par un jury, on ne pouvait pas le décider en réunions publiques.

Dès qu'on a eu ce projet on est revenu devant les habitants pour connaître leur avis sur ces grandes lignes, deuxième phase.

Et enfin troisième phase, sur un projet presque finalisé nous avons ajusté avec les habitants. C'est là qu'est apparue la question des candélabres, des jeux pour enfants, etc.

Donc la concertation a été absolument continue. Je crois qu'il n'y a rien à redire. Mais la concertation ça ne coûte pas beaucoup d'argent, ça coûte de la volonté politique et ça coûte du temps. C'est ce qui se passe aujourd'hui, nous avons un glissement dans le temps lié à cette concertation.

Je n'ai pas du tout dit que nous allons réduire la qualité. Bien au contraire nous allons réexaminer les montants, nous allons aussi réexaminer le poids des critères. Le critère prix n'était qu'à 25%, donc nous avons encore des marges de manœuvre sans hypothéquer la qualité.

Enfin la place n'est pas déserte. Nous ne nous appuyons pas pour dire cela sur quelques remarques de quelques commerçants isolés, mais sur l'association des commerçants qui rassemble 60 commerçants dans le quartier, qui vous a d'ailleurs écrit en des termes assez clairs, qui a intitulé son document « Il fait bon vivre à Saint-Michel », qui nous dit tout le plaisir qu'ils ont tous, les brasseries, les restaurants et tous les autres.

Il y a une nouvelle crêperie, une épicerie, une brasserie japonaise, une créatrice de vêtements qui viennent de s'installer. Il y n'y a pas une vitrine vide sur la place Saint-Michel aujourd'hui. Il y en a même de plus en plus sur les quais, vous le savez bien.

Le président des commerçants vous dit :

« Monsieur le Conseiller Général, plutôt que de donner une image négative du quartier et de nos commerces « sinistrés », venez nous rencontrer au moins une fois pour avoir de vraies informations, vous serez toujours bien reçu. »

Donc vous parliez tout à l'heure de décalage entre notre communication et notre concertation, je crois que le décalage c'est entre votre manière de faire de la politique et la nôtre. On est sur le terrain, on est présent, on concerte. Les commerçants de Saint-Michel aimeraient vous voir.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Juste une question. Est-ce que si jamais le commerçant en question n'avait pas rédigé une telle tribune il continuerait à bénéficier de ses droits de terrasse, M. ROBERT ?

(Protestations – Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Non, mes chers collègues, on ne répond pas à ce genre d'insinuation scandaleuse. Je l'ai déjà dit plusieurs fois. Ça c'est ce que j'ai appelé faire de la politique de manière non respectable. Je persiste et je signe.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Très bien. Belle unanimité.

CONVENTION POUR LE REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR SAINT-MICHEL

ENTRE

LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, autorisé par la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux n° 2010/0750 du 22 octobre 2010.

ci-après désignée « la Communauté Urbaine »,

et

la VILLE DE BORDEAUX, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, autorisé par la délibération en date du reçue en Préfecture le

ci-après désignée « la Ville »

PREAMBULE

Par délibération 2009/0841 du 18 décembre 2009, la Communauté Urbaine a confié à la Ville le soin d'aménager les voies ainsi que les places circulées de l'espace St Michel à Bordeaux qui sont de sa compétence.

Le fait que la Ville assure l'ensemble des équipements qui constitue l'aménagement complet de la voie répond principalement à un souci de cohérence des interventions sur les différents domaines publics. Cela permet d'optimiser les investissements publics et limiter la gêne des riverains ou des usagers.

La fiche action 70 « Espace St-Michel » des contrats de co-développement 2012-2014 passée entre la Communauté Urbaine et la Ville avait validé ce principe de transfert de maîtrise d'ouvrage et la Communauté Urbaine s'est engagée à inscrire dans le programme pluriannuel des investissements les crédits correspondant aux aménagements qui relèvent de sa compétence. Cet investissement représente 2/3 du montant total de l'opération selon une répartition, 75% au titre du contrat co-développement et 25% au titre du fond de proximité.

1 ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre des dispositions de l'article 2-II de la loi MOP modifié par l'ordonnance du 17 juin 2004, la Communauté Urbaine a confié à la Ville un mandat de réalisation des travaux de l'espace St Michel et s'engage à assurer la prise en charge financière (Etudes+travaux) des éléments qui correspondent à son champs de compétence.

Cette convention fixe les modalités de versement du concours de la Communauté en lien avec les sommes réellement acquittées par la Ville de Bordeaux pour le compte de la CUB.

ARTICLE 2 – PROGRAMME ET ESTIMATION PREVISIONNELLE

2-1- Programme du projet

Le projet d'aménagement vise à requalifier l'espace emblématique dédié au marché Saint-Michel ainsi que les voiries et places adjacentes. Il englobe les rues des Faures, des Allamandiers, Clare, Gaspard Philippe, et les places du Maucaillou, Meynard, Canteloup, Duburg et des Capucins (pour partie). Ces espaces constituent un ensemble intitulé "Espace St-Michel".

Les aménagements (études, travaux et missions annexes) comprennent aussi bien les travaux préparatoires à la phase chantier, études géotechniques, contrôle technique... que le chantier de l'espace St-Michel proprement dit, notamment les installations de chantier, la dépose des différents matériaux de sol, les terrassements et réalisations de structures, la fourniture et la pose des revêtements, de mobiliers urbains, de fontaines à boire, la réalisation de l'éclairage public, des plantations, etc...

Comme rappelé dans le préambule et conformément à la fiche action 70 du contrat de co-développement 2012-2014, ces dépenses sont répercutées au 2/3 à la charge de la CUB (1/3 restant à charge de la Ville).

2-2- Estimation prévisionnelle du projet

L'évaluation du coût des travaux de l'espace St Michel est de 13,44 M€ T.T.C. (valeur juin 2012) calculée sur la base des travaux définis dans le programme ci-dessus.

ARTICLE 3 – FINANCEMENT

La Ville procédera au mandatement des travaux après service fait, sur présentation des factures dans les délais réglementaires.

Tout intérêt moratoire dû par la Ville pour défaut de mandatement dans les délais, resterait à sa charge.

La Communauté Urbaine sera redevable envers la Ville d'un montant s'élevant au 2/3 du montant total de l'opération, (8,96 M€ TTC – valeur juin 2012) correspondant aux sommes réellement acquittées par la Ville pour les travaux qui relèvent de la compétence communautaire.

25% (2,24 M€ - valeur juin 2012) seront financés sur le programme du FIC de Bordeaux, le reste sur le programme lié au contrat de co-développement (6,72 M€ TTC – valeur juin 2012).

ARTICLE 4 – MODALITE DE VERSEMENT DE LA PART COMMUNAUTAIRE

La Communauté Urbaine sera redevable envers la Ville d'une somme dont le montant sera celui des prestations réellement acquittées par la Ville pour les travaux relevant de la compétence de la Communauté Urbaine.

4-1 - Avances

Les versements seront effectués sous forme d'avance au nom de Monsieur le Trésorier de la Mairie de Bordeaux de la façon suivante et ajustables sur la base d'un échéancier prévisionnel :

- 2012 –

1,00 M€ TTC à la notification par la Communauté Urbaine de la présente convention.

- 2013 -

4 M€ TTC sur présentation par la Mairie de Bordeaux des Ordres de services d'engagement de travaux.

- 2014 -

3,96 M€ TTC sur présentation d'un état d'avancement des travaux.

4-2 - Ajustement

Dès le mois suivant la notification de la présente convention une avance sera consentie conformément à l'article 4.1.

Un ajustement se fera au mois de septembre 2013, sur la base d'un état des dépenses réellement supportées par la Ville, à l'exclusion des intérêts moratoires éventuellement versés, accompagnée des situations payées.

En 2014, à l'achèvement des travaux, la Ville présentera à la Communauté Urbaine un état des travaux exécutés et un récapitulatif des dépenses exposées permettant à la Communauté Urbaine de payer le solde.

Lors des ajustements annuels, un mandat complémentaire ou un titre de recettes sera émis à l'encontre de la Ville si les dépenses réelles sont supérieures ou inférieures aux avances consenties.

Par ailleurs, le montant à la charge de la Communauté Urbaine sera réduit à due concurrence du montant de subventions de toute nature que la Ville percevra au titre de cette opération.

ARTICLE 5 – F.C.T.V.A.

En application des règles relatives au FCTVA, seule la Communauté sous réserve des conditions habituelles d'éligibilité, bénéficie d'une attribution du fonds de compensation puisque les dépenses réalisées par la Commune ne constituent pas pour elle une dépense réelle d'investissement.

En conséquence, la Communauté Urbaine fera son affaire de la récupération du FCTVA pour les travaux réalisés pour son compte.

La Ville lui fournira un état des dépenses acquittées pour réaliser l'opération avant la fin du mois d'octobre.

ARTICLE 6 – REMISE DES OUVRAGES

Après réception des travaux, notifiée aux entreprises et à condition que la Ville ait assuré toutes les obligations qui lui incombent pour permettre une mise en service immédiate des ouvrages (remise des plans après exécution, ...), ces derniers sont :

- soit remis en pleine propriété à la Communauté Urbaine
- soit mis à sa disposition. La mise à disposition transfère la garde et l'entretien des ouvrages à la Communauté Urbaine qui assure seule la responsabilité attachée à tout ouvrage public à l'égard des tiers et des usagers.

Dans les deux cas, il sera établi un procès-verbal contradictoire de remise en gestion de ces ouvrages.

Quitus est alors donné à la Ville de sa mission.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à sa date de notification par la Communauté Urbaine et prendra fin après remise des ouvrages et régularisation des comptes en dépenses et en recettes.

Les dispositions de la délibération 2009/0841 visées au préambule ainsi que la convention s'y rattachant, demeure applicable pendant toute la durée de la présente convention.

A Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

A. JUPPE

V. FELTESSE

D-2012/542

Dispositif d'aide à l'accession à la propriété. Passeport 1er logement. Aide de la Ville aux acquéreurs. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 31 janvier 2011, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accession sociale à la propriété pour les ménages primo accédants à Bordeaux.

Compte tenu de l'évolution du PTZ+, ce dispositif a été modifié par délibération du 5 mars 2012 en harmonisant les plafonds de ressources avec ceux du PTZ+ et en étendant l'aide de la Ville aux personnes seules et aux couples sans enfant.

A cette occasion de nouveaux financeurs ont rejoint la Ville dans son action et le partenariat du passeport 1^{er} Logement se compose dorénavant comme suit : Crédit Foncier de France, Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, Crédit Immobilier de France, Procivis Gironde, Cilso, Astria, GIC, Vilogia, UESL Action Logement, Alliance 1% Logement, Cilgère, Logeo.

Les aides de la Ville répondent aux conditions générales suivantes :

- o les bénéficiaires sont des ménages primo-accédants de leur résidence principale sur Bordeaux, sans condition de composition familiale
- o leurs revenus ne doivent pas dépasser les plafonds de ressources PTZ+
- o le montant de l'aide de la Ville varie de 3 000 € à 6 000 € selon la composition de la famille

Il peut s'agir :

- o d'un logement neuf inclus dans une opération labellisée «Passeport 1^{er} Logement » financé à l'aide d'un PTZ+
- o d'un logement ancien sur le territoire du PNRQAD Bordeaux Re[Centres] si l'acquéreur réalise des travaux de mise aux normes d'habitabilité selon les caractéristiques du logement décent dans le délai d'un an après son acquisition
- o d'un logement issu d'un changement d'usage au sens du code de la construction et l'habitation
- o d'un logement mis en vente par un bailleur social sur le territoire de la commune de Bordeaux selon les termes de la loi Molle

Ces logements devront être conservés pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition sans pouvoir être cédés et quelle que soit la forme de la cession, sauf transmission par décès.

Ils devront également être occupés à titre de résidence principale par leur acquéreur pendant cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sauf cas de force majeure dûment établi.

En cas de non respect de ces clauses, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Au titre de ce dispositif, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 8 projets listés dans le tableau en annexe et qui représentent une aide totale de la Ville de 28 000 euros.

L'aide de la Ville sera versée sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

Pour les logements neufs dans les opérations labellisées, le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville et de l'attestation notariée de signature de l'acte d'acquisition faisant apparaître le financement au moyen d'un PTZ+.

Pour les logements mis en vente par un bailleur social, le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville et de l'attestation notariée de signature de l'acte d'acquisition.

Pour les logements anciens et les logements issus d'un changement d'usage, l'acquéreur remettra à la Ville en complément de l'attestation notariée d'acquisition un engagement formel de réaliser les travaux d'habitabilité ou les travaux correspondant au changement d'usage au plus tard dans le délai d'un an après la signature de son acte d'acquisition et justifiera ces travaux au moyen des factures. Dans le cas contraire il sera tenu de rembourser à la Ville la subvention perçue dans les trois mois qui suivent.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/543

Logements locatifs aidés. PNRQAD Bordeaux [RE]Centres opération en acquisition amélioration réalisée par la SA d'HLM Domofrance. 7, Rue de Bègles et 20, Cours de l'Yser. Demande de subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le logement est placé au cœur des trois piliers de la politique municipale, Projet urbain, Projet social et Agenda 21, en vue de produire une offre diversifiée répondant aux besoins de chacun.

Au titre du Programme Local de l'Habitat, la Ville de Bordeaux s'est engagée à développer son offre de logements locatifs conventionnés familiaux et particulièrement celle des PLUS et des PLAI. Il peut s'agir de programmes en collectif mais également de logements PLAI individuels permettant de répondre à des situations spécifiques.

Par ailleurs, la Ville a décidé de mettre en œuvre un nouveau projet urbain « Bordeaux [Re]Centres » sur le centre historique dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) dont la convention partenariale pluriannuelle a été signée le 21 janvier 2011 pour une durée de sept ans.

Dans ce dispositif, le financement des opérations de logements sociaux est assuré par des aides conjointes de l'Etat et des collectivités. La SA DOMOFRANCE a donc sollicité une subvention pour la réhabilitation d'un immeuble situé 7, rue de Bègles et 20, cours de l'Yser à Bordeaux, comportant 4 logements dont 3 financés en PLUS et 1 en PLAI.

Pour sa part, la Ville de Bordeaux participe à l'équilibre financier de ces projets selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010.

S'agissant d'une opération d'acquisition amélioration dans le périmètre du PNRQAD en PLUS et PLAI, le montant de subvention par logement est de 10 000 €.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 12 septembre 2011 pour 4 logements collectifs dont 3 PLUS et 1 PLAI.

Montant de la subvention de la Ville
4 logements x 10 000 € = 40 000 €

Le versement des subventions interviendra sur présentation de :

- l'acte notarié d'acquisition du foncier,
- l'état récapitulatif des soumissions des entreprises pour les différents lots,
- le certificat d'achèvement conforme des travaux.
- les DPE avant et après travaux

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 40 000 Euros maximum,
- créditer la SA DOMOFRANCE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/544

Logements locatifs aidés. PNRQAD Bordeaux [RE]Centres opération en acquisition amélioration réalisée par la SA d'HLM Domofrance. 15, Rue Buhan. Demande de subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le logement est placé au cœur des trois piliers de la politique municipale, Projet urbain, Projet social et Agenda 21, en vue de produire une offre diversifiée répondant aux besoins de chacun.

Au titre du Programme Local de l'Habitat, la Ville de Bordeaux s'est engagée à développer son offre de logements locatifs conventionnés familiaux et particulièrement celle des PLUS et des PLAI. Il peut s'agir de programmes en collectif mais également de logements PLAI individuels permettant de répondre à des situations spécifiques.

Par ailleurs, la Ville a décidé de mettre en œuvre un nouveau projet urbain « Bordeaux [Re]Centres » sur le centre historique dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) dont la convention partenariale pluriannuelle a été signée le 21 janvier 2011 pour une durée de sept ans.

Dans ce dispositif, le financement des opérations de logements sociaux est assuré par des aides conjointes de l'Etat et des collectivités. La SA DOMOFRANCE a donc sollicité une subvention pour la réhabilitation d'un immeuble situé 15, rue Buhan à Bordeaux, comportant 3 logements dont 2 financés en PLUS et 1 en PLAI.

Pour sa part, la Ville de Bordeaux participe à l'équilibre financier de ces projets selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010.

S'agissant d'une opération d'acquisition amélioration dans le périmètre du PNRQAD en PLUS et PLAI, le montant de subvention par logement est de 10 000 €.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 30 décembre 2011 pour 3 logements collectifs dont 2 PLUS et 1 PLAI.

Montant de la subvention de la Ville
3 logements x 10 000 € = 30 000 €

Le versement des subventions interviendra sur présentation de :

- l'acte notarié d'acquisition du foncier,
- l'état récapitulatif des soumissions des entreprises pour les différents lots,
- le certificat d'achèvement conforme des travaux.
- les DPE avant et après travaux

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 30 000 Euros maximum,
- créditer la SA DOMOFRANCE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/545

Logements locatifs aidés. PNRQAD Bordeaux [RE]Centres opération en acquisition amélioration réalisée par la SA d'HLM Domofrance. 3-4, Place de la ferme de Richemont. Demande de subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le logement est placé au cœur des trois piliers de la politique municipale, Projet urbain, Projet social et Agenda 21, en vue de produire une offre diversifiée répondant aux besoins de chacun.

Au titre du Programme Local de l'Habitat, la Ville de Bordeaux s'est engagée à développer son offre de logements locatifs conventionnés familiaux et particulièrement celle des PLUS et des PLAI. Il peut s'agir de programmes en collectif mais également de logements PLAI individuels permettant de répondre à des situations spécifiques.

Par ailleurs, la Ville a décidé de mettre en œuvre un nouveau projet urbain « Bordeaux [Re]Centres » sur le centre historique dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) dont la convention partenariale pluriannuelle a été signée le 21 janvier 2011 pour une durée de sept ans.

Dans ce dispositif, le financement des opérations de logements sociaux est assuré par des aides conjointes de l'Etat et des collectivités. La SA DOMOFRANCE a donc sollicité une subvention pour la réhabilitation d'un immeuble situé 3-4, Place de la Ferme de Richemont à Bordeaux, comportant 28 logements dont 20 financés en PLUS et 8 en PLAI.

Pour sa part, la Ville de Bordeaux participe à l'équilibre financier de ces projets selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010.

S'agissant d'une opération d'acquisition amélioration dans le périmètre du PNRQAD en PLUS et PLAI, le montant de subvention par logement est de 10 000 €.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 30 décembre 2011 pour 28 logements collectifs dont 20 PLUS et 8 PLAI.

Montant de la subvention de la Ville
28 logements x 10 000 € = 280 000 €

Le versement des subventions interviendra sur présentation de :

- l'acte notarié d'acquisition du foncier,
- l'état récapitulatif des soumissions des entreprises pour les différents lots,
- le certificat d'achèvement conforme des travaux.
- les DPE avant et après travaux

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 280 000 Euros maximum,
- créditer la SA DOMOFRANCE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/546

Logements locatifs aidés. Opération en neuf réalisée par la SA d'HLM Clairtienne. 40, Rue Basque. 'Coeur de Caudéran'. Demande de subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le logement est placé au cœur des trois piliers de la politique municipale, Projet urbain, Projet social et Agenda 21, en vue de produire une offre diversifiée répondant aux besoins de chacun.

Au titre du Programme Local de l'Habitat, la Ville de Bordeaux s'est engagée à développer son offre de logements locatifs conventionnés familiaux et particulièrement celle des PLUS et des PLAI. Il peut s'agir de programmes en collectif mais également de logements PLAI individuels permettant de répondre à des situations spécifiques.

Le financement des opérations de logements sociaux étant assuré par des aides conjointes de l'Etat et des collectivités selon des règles propres à chacun, la SA d'HLM CLAIRSIENNE a sollicité une subvention pour la construction d'un immeuble situé 40, rue Basque à Bordeaux comportant 8 logements financés en PLUS et dépendant du programme Cœur de Caudéran que la Ville a préalablement subventionné par délibération du 22 décembre 2008.

Pour sa part, la Ville de Bordeaux participe à l'équilibre financier de ces projets selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010.

S'agissant d'une opération de construction neuve PLUS en diffus, le montant de subvention par logement est de 6 000 €.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 21 novembre 2011 pour 8 logements collectifs PLUS.

Montant de la subvention de la Ville
8 logements x 6 000 € = 48 000 €

Le versement des subventions interviendra sur présentation de :

- l'acte notarié d'acquisition du foncier,
- l'état récapitulatif des soumissions des entreprises pour les différents lots,
- le certificat d'achèvement conforme des travaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 48 000 Euros maximum,
- créditer la SA d'HLM CLAIRSIENNE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/547

Logements locatifs aidés. Réalisés par la SA d'HLM Domofrance. 54-58 Rue Poujeau. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 02 mai 2011 vous avez décidé d'accorder à la SA D'HLM DOMOFRANCE les subventions suivantes pour l'opération 54-58, rue Poujeau comportant 61 logements dont 53 PLUS et 8 PLAI, achevée à ce jour.

- subvention pour dépassement de la charge foncière d'un montant de 215 623 €
- subvention complémentaire exceptionnelle d'un montant de 960 000 € dont 480 000 € déjà versés à l'organisme

Afin de permettre à la SA D'HLM DOMOFRANCE de mobiliser rapidement des fonds propres pour engager ses nouveaux projets sur la ville de Bordeaux et compte tenu des délais de clôture des opérations au plan financier, il serait nécessaire d'accorder d'ores déjà à ce bailleur un nouvel acompte sur ses subventions, à savoir :

- subvention pour dépassement de la charge foncière	
Montant de la subvention	215 623 €
Taux de l'acompte	50 %
Montant de l'acompte	107 811,50 €

- subvention complémentaire exceptionnelle	
Montant de la subvention	960 000 €
Taux de l'acompte	50 %
Montant de l'acompte	480 000 €

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider du versement par la Ville d'un acompte pour cette opération à hauteur de 587 811,50 Euros,
- créditer la SA D'HLM DOMOFRANCE,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/548

Logements locatifs aidés. Réalisés par la SA Mesolia Habitat. 305-307-309 Avenue Thiers. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 21 décembre 2009 vous avez décidé d'accorder à la SA MESOLIA HABITAT une subvention d'un montant de 312 000 Euros pour l'opération 305-307-309 avenue Thiers comportant 28 logements dont 23 PLUS et 5 PLAI, achevée à ce jour.

Afin de permettre à la SA MESOLIA HABITAT de mobiliser rapidement des fonds propres pour engager ses nouveaux projets sur la ville de Bordeaux et compte tenu des délais de clôture des opérations au plan financier, il serait nécessaire d'accorder d'ores déjà à ce bailleur un acompte sur sa subvention, à savoir :

Montant de la subvention : 312 000 Euros

Taux de l'acompte : 50 %

Montant de l'acompte : 156 000 Euros

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider du versement par la Ville d'un acompte pour cette opération à hauteur de 156 000 Euros,
- créditer la SA MESOLIA HABITAT,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/549

Logements locatifs aidés. Réalisés par la SA Mesolia Habitat. Rue Achard. Les chais Bacalan. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 21 décembre 2009 vous avez décidé d'accorder à la SA ERILIA une subvention d'un montant de 301 957 Euros pour l'opération rue Achard Les Chais Bacalan comportant 70 logements dont 55 PLUS et 15 PLAI, achevée à ce jour.

Afin de permettre à la SA ERILIA de mobiliser rapidement des fonds propres pour engager ses nouveaux projets sur la ville de Bordeaux et compte tenu des délais de clôture des opérations au plan financier, il serait nécessaire d'accorder d'ores déjà à ce bailleur un acompte sur sa subvention, à savoir :

Montant de la subvention : 301 957 Euros

Taux de l'acompte : 50 %

Montant de l'acompte : 150 978.50 Euros

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider du versement par la Ville d'un acompte pour cette opération à hauteur de 150 978.50 Euros,
- créditer la SA ERILIA,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/550

Logements locatifs aidés. Réalisés par la SA Mesolia Habitat. Rue Bigot- Rue Contrescarpe. Saint Julien Victoire. Versement d'acompte sur subvention. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 28 juin 2010 vous avez décidé d'accorder à la SA MESOLIA HABITAT une subvention d'un montant de 199 472.16 Euros pour l'opération rue Bigot, rue Contrescarpe, Saint Julien Victoire comportant 32 logements PLUS-CD, achevée à ce jour.

Afin de permettre à la SA MESOLIA HABITAT de mobiliser rapidement des fonds propres pour engager ses nouveaux projets sur la ville de Bordeaux et compte tenu des délais de clôture des opérations au plan financier, il serait nécessaire d'accorder d'ores déjà à ce bailleur un acompte sur sa subvention, à savoir :

Montant de la subvention : 199 472.16 Euros

Taux de l'acompte : 50 %

Montant de l'acompte : 99 736.08 Euros

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider du versement par la Ville d'un acompte pour cette opération à hauteur de 99 736.08 Euros,
- créditer à la SA MESOLIA HABITAT,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME TOUTON. -

Juste rappeler que ces délibérations concernent toutes des aides apportées par la Ville pour la production de logements sociaux. Une partie d'entre-elles concerne des logements sociaux dans le centre historique dans le cadre du PNRQAD et l'autre des logements neufs.

Nous avons au total 199 logements neufs et 35 logements sociaux dans des immeubles anciens.

L'aide de la Ville se monte globalement à 1.242.000 euros.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

J'ai souhaité dégrouper ces délibérations pour afficher publiquement ma satisfaction à voir de la part de la Ville un effort un peu nouveau, qui plus est avec un volume de créations de logements uniquement sociaux sur ces projets-là assez importants puisque nous allons verser des aides pour plus de 200 logements sur ces différentes délibérations. Ce sont des logements PLUS – PLAI, c'est-à-dire ceux qui font le plus défaut à la population demandeuse la plus nombreuse et qui sont dans des programmes diffus sur l'ensemble de la Ville.

Notamment je note positivement le programme de 61 logements de la rue Poujeau que nous avons déjà débattu ici.

Comme quoi, Monsieur le Maire, quand on veut on peut. C'est ce genre de délibérations offensives qu'on aimerait pouvoir voter ici dans ce Conseil Municipal chaque mois et dans des volumes aussi importants.

Mais il y a un mais. Cet effort que je salue aujourd'hui est toutefois à pondérer par un autre élément d'appréciation que malheureusement nous n'avons pas, c'est que dans cette même période où nous sommes capables de faire des efforts en direction de la création de logement social et très social, nous savons et vous savez qu'il y a également sur les mêmes volumes et peut-être même plus, des créations de logements d'accession libre.

J'aimerais que nous ayons un baromètre assez rigoureux sur la naissance de logements sociaux en rapport avec les programmes d'accession libre qui sont évidemment importants sur la Ville de Bordeaux comme sur d'autres communes de la CUB. C'est ce ratio-là qui nous permettra de savoir à quelle vitesse nous rattrapons ou nous ne rattrapons pas notre retard en termes de pourcentages de logements sociaux sur l'ensemble de la Ville. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme TOUTON

MME TOUTON. -

Juste une précision. En ce qui concerne les logements libres c'est extrêmement clair, ce sont 45% de tous les projets d'aménagement de la Ville de Bordeaux, 55% étant des logements aidés, locatifs sociaux ou pas.

Quant aux opérations en diffus, 25% de logements sociaux sont imposés à partir de 20 logements en groupe.

M. LE MAIRE. -

Nous continuerons sur cette ligne qui est une ligne d'équilibre et de justice.

Qui est contre ces différents dossiers ? il y a plusieurs délibérations.

Je pense qu'il n'y a pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions non plus ?

Merci.

DELEGATION DE Madame Anne WALRYCK

D-2012/551**Aménagement du Parc aux Angéliques. Phase 4. Demandes de subventions. Autorisation.**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement du Parc aux Angéliques, la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives entame les travaux des tranches conditionnelles n°2 et n°7, dont le coût total s'élève à 1.033.090,86 € HT.

Pour le financement de cette quatrième phase, l'Etat, dans le cadre de l'appel à projets EcoCité, est susceptible de s'associer au partenariat instauré lors des trois premières phases. Les tranches conditionnelles n°2 et n°7 de travaux sont donc susceptibles d'être cofinancées selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Montant en €	%
Etat / EcoCité	352.593,90 €	34,13%
Conseil régional d'Aquitaine	127.500,00 €	12,34%
Conseil général de la Gironde	102.000,00 €	9,87%
CUB / Contrat de co-développement 2012-2014	225.498,48 €	21,83%
Ville de Bordeaux	225.498,48 €	21,83%
TOTAL H.T.	1.033.090,86 €	

Si l'un des cofinancements était moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les cofinanceurs mentionnés ci-dessus,
- à signer tout document relatif à ces cofinancements,
- à encaisser ces cofinancements.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/552

Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'Association Arbres Remarquables : Bilans Recherches, Etudes, Sauvegarde (A.R.B.R.E.S.) pour l'attribution du label ' Arbre Remarquable de France ' à un arbre situé sur le territoire de la Commune. Autorisation et Décision.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par Délibération D-2012/278 lors de la séance du mardi 29 mai 2012 vous avez bien voulu adopter à l'unanimité la signature par Monsieur le Maire d'une convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'Association Arbres Remarquables : Bilans Recherches, Etudes, Sauvegarde (A.R.B.R.E.S.) pour l'attribution du label « Arbre Remarquable de France » pour quatre arbres situés sur le territoire de la Commune.

Le patrimoine arboré de la Ville est riche et la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives a présenté une liste d'arbres en vue de l'obtention du label "Arbres Remarquables de France.

Aujourd'hui, cette association propose une nouvelle attribution pour un « Cyprès chauve » (*Taxodium distichum*) situé sur le Bois de Rivière. Cet espace, je vous le rappelle, fait partie de nos jardins labellisés Espace Vert Ecologique. A ce titre il bénéficie d'une gestion raisonnée et d'un entretien prenant en compte de nombreuses exigences environnementales.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec l'Association Arbres Remarquables : Bilans Recherches, Etudes, Sauvegarde (A.R.B.R.E.S.).

ADOPTE A L'UNANIMITE



Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'Association Arbres Remarquables : Bilans Recherches, Etudes, Sauvegarde (A.R.B.R.E.S.) pour l'attribution du label « Arbre Remarquable de France » à 1 arbre situés sur le territoire de la Commune (Bois de Rivière)

La présente convention est conclue entre,

L'Association Arbres Remarquables : Bilans Recherches, Etudes, Sauvegarde (A.R.B.R.E.S.)
Maison des Associations
181 Av Daumesnil BP 17
75012 PARIS
représentée par son Président M. Georges FETERMAN
habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration.
Ci-après dénommée l'Association. « A.R.B.R.E.S »,

et

La Ville de BORDEAUX
représentée par son Maire M. Alain JUPPÉ
habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal
en date du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée la Ville de BORDEAUX,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Exposé :

Par Délibération D-2012/278 lors de la séance du mardi 29 mai 2012 vous avez bien voulu adopter à l'unanimité la signature par Monsieur le Maire d'une convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'Association Arbres Remarquables : Bilans Recherches, Etudes, Sauvegarde (A.R.B.R.E.S.) pour l'attribution du label « Arbre Remarquable de France » pour quatre arbres situés sur le territoire de la Commune.

Le patrimoine arboré de la Ville est riche et la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives a présenté une liste d'arbres en vue de l'obtention du label "Arbres Remarquables de France.

Aujourd'hui, cette association propose une nouvelle attribution pour un « Cyprès chauve » (*Taxodium distichum*) situé sur le Bois de Rivière. Cet espace, je vous le rappelle, fait partie de nos jardins labellisés Espace Vert Ecologique. A ce titre il bénéficie d'une gestion raisonnée et d'un entretien prenant en compte de nombreuses exigences environnementales.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec l'Association Arbres Remarquables : Bilans Recherches, Etudes, Sauvegarde (A.R.B.R.E.S.).

La présente convention règle les modalités de ce projet.

Article 1 : Engagement et rôle de l'association A.R.B.R.E.S.

L'association A.R.B.R.E.S.

- s'engage à mettre à la disposition du projet toutes les compétences dont elle dispose ;
- participe aux manifestations engendrées par l'attribution du label : articles dans la presse locale, expositions de photographies, diaporamas, conférences, cérémonies, festivités, etc... ;
- diffuse dans son bulletin les informations sur les arbres "labellisés" et la liste de ces arbres, sur le plan national ;
- remet un certificat correspondant à l'attribution du label.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT ET ROLE DES COMMUNES QUI ACCEPTENT LA PARTICIPATION AU PROJET

La Ville de BORDEAUX (33) s'engage

- à entretenir le cyprès chauve du Bois de Rivière ainsi que les alentours immédiats.
- à réaliser le panneau de présentation en liaison avec l'association A.R.B.R.E.S. ;
- à prendre en charge l'organisation des manifestations qui pourraient être liées à l'attribution du label, sur initiative de la commune ;
- à renouveler éventuellement l'arbre "labellisé" si cette opération est rendue nécessaire par l'éventualité de la suppression inévitable de l'arbre ancien. (Ce renouvellement n'est pas systématique mais constitue une possibilité intéressante et riche de symboles.).

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

La labellisation confère à la commune de BORDEAUX le droit de faire état de son statut sur tout document.

**Pour la Ville de Bordeaux
L'Adjoint au Maire**

**Monsieur le Président
de l'association A.R.B.R.E.S.**

Anne WALRYCK

Georges FETERMAN

Fait à Bordeaux, le :

En 5 exemplaires



Photographie : Cécile Labonne et Clément Apffel.

DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles BRON

D-2012/553
Création d'un marché de plein air. Pont Saint Emilion.
Décision.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, quelques commerçants ambulants sont installés sous le pont Saint Emilion afin d'offrir aux riverains une offre commerciale dans un quartier pauvre en commerces de bouche.

Dans une optique d'animation commerciale et à la demande de l'association Rive Droite 2000, la Ville de Bordeaux a décidé de créer à partir du mois d'octobre 2012 un marché alimentaire sous le pont Saint Emilion.

Celui-ci se déroulera chaque vendredi de 7 H à 14 H. Il regroupera 10 commerçants et sera régi par l'arrêté N° 201111491 du 11 juillet 2011 réglementant les marchés de plein air.

Les travaux d'aménagement en cours s'élèvent à 21 000 euros hors taxe.

La Ville de Bordeaux a sollicité auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) une demande de subvention au titre du FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) de 3150 euros, soit 15% des dépenses hors taxe engagées.

Conformément à l'article 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis des organisations syndicales des commerçants non sédentaires a été sollicité.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser cette création.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. BRON. –

Monsieur le Maire, il s'agit de la création d'un marché à l'endroit du pont Saint Emilion dont l'ouverture est prévue pour le début décembre. Il sera ouvert les vendredis de 7 h à 14 h.

Son coût est évalué à peu près à 21.000 euros.

Marché pour lequel nous avons sollicité des fonds d'intervention à hauteur de 3.150 euros qui seront versés.

J'ajoute que ce marché à l'heure actuelle ne contient que 3 commerçants existants et que nous le mettons à 10. Donc nous avons encore 7 commerçants à choisir.

Tel est l'objet de cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Nous avons des demandes très nombreuses de créations de marchés de plein air. Il y en a déjà un bon nombre dans Bordeaux.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

DELEGATION DE Monsieur Jean Charles PALAU

D-2012/554
Apprentissage. Rentrée 2012/2013. décision. autorisation.

Monsieur Jean-Charles PALAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Mairie de Bordeaux se mobilise en faveur de l'apprentissage des jeunes.

La Ville soutient chaque année la formation en alternance de ces jeunes apprentis, par la transmission de savoir-faire de qualité réalisée par les agents de la ville, de manière à leur donner des chances certaines sur le marché du travail.

Ces jeunes apprentis travaillent dans la plupart de nos directions et sont formés à de nombreux métiers :

- les métiers techniques : menuisier, plaquiste, peintre, plombier, contrôleur de travaux...
- les métiers de l'éducation : éducateur de jeunes enfants,
- les espaces verts (travaux paysagers, titre homologué jardinier botaniste, certificat de taille et soins des arbres),
- les métiers du livre,
- les métiers de l'informatique (ingénieur en réseaux et télécommunications),
- les métiers administratifs (BTS secrétariat par exemple).

Pour la rentrée 2012, après analyse des besoins des services et compte tenu de nos contraintes budgétaires, il a été décidé de maintenir 52 postes en apprentissage dont 25 nouveaux apprentis répartis de la manière suivante :

Directions Générales	Directions ou services	Diplômes concernés
DGST	CEE	1 CAP Menuiserie
		2 CAP Plaquiste (Prolongation de contrat)
		1 CAP Peinture
		1 CAP Installateur Sanitaire
	Jardin Botanique	1 Titre homologué Jardinier Botaniste
	Parcs et Jardins	3 CAP Travaux paysagers
		1 Certificat de spécialisation taille et soin des arbres
		1 Bac Pro Travaux Paysagers

DGVSC	Petite Enfance	3 CAP Petite Enfance
		2 Educateur de jeunes enfants
	Direction du développement social urbain	1 Master 2 Administration des entreprises
	Direction de l'accueil et de la citoyenneté	1 Bac pro Service
DGAC	Direction des établissements culturels	1BTM Photographie
	Lecture Publique	1 licence Pro Métiers du livre (option patrimoine)
DGVUP	Direction de l'occupation du domaine public	1 BTS secrétariat
	Propreté	1 BTS Déchets Développement Durable
	Direction du développement des services numérique	1 Ingénieur Réseaux et systèmes d'informations
DGINSI	Direction de l'aménagement numérique	1 Ingénieur Réseaux et systèmes d'informations
		1 Bac + 2 Contrôleur de travaux – Responsable de chantier en installation électrique

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été requis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les conclusions et mesures qui précèdent,
- autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/555

Renouvellement de l'agrément pour le recours au service civique. décision. autorisation.

Monsieur Jean-Charles PALAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 27 septembre 2010, le Conseil Municipal a voté l'engagement de la Ville de Bordeaux dans le dispositif du service civique volontaire, pour affirmer sa volonté de poursuivre sa politique d'accompagnement des jeunes, en offrant aux 18-25 ans, la possibilité de s'engager pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation.

L'agrément au titre de l'engagement de service civique a été accordé pour une durée de 2 ans.

La Ville a ainsi accueilli 11 volontaires en 2011 et 26 volontaires en 2012 sur des missions d'aide à la communication autour des collections du musée et participation au récolement des œuvres, participation à la mise en place et au suivi des journées européennes du patrimoine 2011/12, ambassadeur du tri, favoriser le lien social dans les clubs séniors, promotion de la carte Bordeaux ma ville culture jeune, participation à la promotion de la vie culturelle bordelaise, promotion de la culture dans les quartiers socialement défavorisés, et ambassadeur du développement durable et de l'écocitoyenneté.

La durée de la mission est de 6 à 12 mois pour un temps de travail hebdomadaire d'au moins 24 heures en moyenne.

Ce dispositif a permis le développement de nouveaux projets et la démultiplication de l'impact d'actions existantes :

- le développement d'animations sur le tri (exemple : l'inauguration du centre de compostage à Bacalan en collaboration avec la régie de quartier) et la mise en place de projets pédagogiques dans les écoles en partenariat avec d'autres organismes
- l'apport d'une aide efficace et indéniable pour l'accomplissement des missions obligatoires liées au récolement des collections et pour la préparation des expositions destinées au public
- la mise en place d'un dispositif important de bénévoles dans le cadre des journées européennes du patrimoine
- la mise en place de nouveaux projets auprès des seniors (organisation d'un bal au sein du club Magendie) et le renforcement des liens de confiance et de complicité auprès des seniors (des habitudes se sont progressivement installées, fidélisant des seniors et en attirant d'autres au sein des clubs).

La Ville de Bordeaux a su apporter à chaque volontaire et à chaque tuteur, son soutien, son attention, ainsi qu'une reconnaissance de ces nouvelles formes d'engagement pour le service public et les citoyens.

La diversité et la richesse des missions de service civique offrent au jeune volontaire une expérience d'apprentissage qui n'est ni scolaire ni professionnelle, mais reconnue : sur les 11 volontaires recrutés en 2011, 4 ont trouvé un emploi grâce à la mission effectuée au sein de la mairie.

La Direction des ressources humaines travaille directement en lien avec les services d'accueil et les partenaires externes afin d'accompagner les jeunes dans leur réflexion sur leur projet d'avenir.

Un tutorat est garanti à chaque jeune. Il est désigné au sein de la structure d'accueil et sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions. Une formation civique et citoyenne est dispensée aux volontaires.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation et/ou de transports sont pris en charge par la collectivité et sont couverts soit par des prestations en nature soit par le versement d'une indemnité complémentaire dont le montant minimal mensuel est fixé à 105,96 euros.

Enfin, la mairie a également mis en place un « kit » destiné à l'ensemble des volontaires en service civique à Bordeaux pour leur permettre de bénéficier de tarifs préférentiels et de la gratuité autour de certains événements culturels (avec notamment la carte Bordeaux ma ville), sportifs (pour les loisirs aquatiques au sein des 4 piscines et les 2 lieux de baignades estivales)...

Aussi, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser la collectivité à renouveler l'agrément afin de pouvoir accueillir des jeunes en service civique volontaire ;
- Approuver le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire d'un montant minimal de 105.96 € par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation et/ou de transport ;
- Préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/556

Réseaux Gaz de Bordeaux (RÉGAZ-BORDEAUX). Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2010 - 2011. Information du Conseil Municipal

Monsieur Jean-Charles PALAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a confié à la société anonyme d'économie mixte (« SAEML ») RÉGAZ BORDEAUX, par le biais d'une convention d'exploitation, en date du 1er juillet 1991, la distribution de gaz sur le territoire communal.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS

RÉGAZ dessert la Ville de Bordeaux ainsi que 45 autres communes de la Gironde. Au 30 septembre 2011, le réseau de distribution comprenait 3.328 kms de canalisations, dont :

- 543 kms de canalisations basse pression,
- 2.543 kms de canalisations moyenne pression type B, et
- 242 kms de canalisations moyenne pression type C.

RÉGAZ représente 164.867 branchements, 251.900 points de comptage-estimation (PCE) et 208.141 compteurs actifs (PCE actifs).

INFORMATIONS GENERALES

- **Développement et densification des ouvrages (1,4 millions d'euros d'investissement) :**
Extension de 15.000 mètres linéaires de canalisations, permettant d'alimenter 1.050 nouveaux points de comptage.

Densification, avec la création de 704 points de comptage supplémentaires.

- **Qualité de la fourniture et exploitation courante (10,2 millions d'euros d'investissement) :**
Elimination de 20,5 kms de réseau fonte pour 6,3 millions d'euros.
Renforcements et maillages techniques pour 1,3 millions d'euros.
Modernisations diverses pour 1,4 millions d'euros.

- **Maintenance des ouvrages (6,2 millions d'euros de charges) :**
RÉGAZ a mis en œuvre un programme complet de surveillance et d'entretien des ouvrages constitutifs du réseau. Ce programme est réactualisé chaque année en fonction de l'évolution des facteurs de criticité.

Dans ce cadre, le contrôle a porté sur 5.429 robinets de réseau, l'entretien de 326 ouvrages de détente et de régulation de la pression, la vérification de 6.223 compteurs et le renouvellement de 7.310 détendeurs.

- La surveillance du réseau :

L'une des missions de RÉGAZ, à travers son département « Conduite et Sécurité », est de surveiller régulièrement le réseau pour contrôler son étanchéité. Sur cet exercice, plus de 1.784 kms de canalisations ont été vérifiés par un véhicule de détection de fuite spécialisé.

- La réception des appels :

Pour répondre aux situations d'urgence, des moyens techniques et humains sont disponibles 24h/24 et 7j/7. Chaque appel reçu est enregistré. Chaque intervention fait l'objet d'une traçabilité complète. 11.292 appels ont été enregistrés pour l'exercice considéré. Le délai d'intervention est en moyenne de 30 minutes.

- Le plan d'urgence gaz :

Dans le cadre de sa politique d'exploitation du réseau, RÉGAZ a mis en place, en coordination avec le SDIS de la Gironde, un plan de mobilisation des moyens opérationnels en cas d'incident gaz majeur.

Par ailleurs, une « procédure gaz renforcée » a été signée au cours de l'été 2011 entre la Préfecture de la Gironde et RÉGAZ : cette procédure est opérationnelle sur l'ensemble des concessions desservies par la société.

- La géolocalisation des véhicules d'intervention de sécurité :

Ce système a été déployé en 2010 par RÉGAZ afin de permettre une optimisation des délais d'intervention en déplaçant systématiquement le véhicule le plus proche du lieu de l'incident. Ce dispositif permet de garantir la traçabilité des interventions, notamment dans la « procédure gaz renforcée ».

- Le suivi des travaux de tiers et dommages aux ouvrages :

Ce suivi a permis de stabiliser le taux d'endommagements des ouvrages sur 2011.

LA QUALITE DU SERVICE

Dans le cadre de la certification ISO 9001, RÉGAZ a mis en place un dispositif d'écoute client par l'intermédiaire d'enquêtes de satisfaction. Les taux de satisfaction enregistrés se situent entre 85 et 95%.

- Le traitement des réclamations clients :

Le nombre de réclamations reçues est en diminution (162 reçues et traitées sur l'exercice 2010/2011 contre 195 en 2009/2010). Les processus les plus critiques au regard de l'analyse de la typologie et de la répartition des réclamations reçues sont les processus « livraison de l'énergie » et « construction du réseau ».

- Le suivi de la performance :

Depuis le 1^{er} juillet 2009, la Commission de Régulation de l'Énergie a mis en place un mécanisme de suivi de la qualité de service des opérateurs de réseau.

6 engagements de RÉGAZ donnent lieu à des pénalités financières en cas de non respect :
- Fournir chaque jour au Gestionnaire de Réseau Transport (GRT) le taux de télé-relèves obtenues : sur l'exercice 2010/2011, seulement 2 mois ont été en dessous de l'objectif de base.

- Nombre de jours où RÉGAZ a transmis dans les délais convenus avec le GRT le résultat des allocations journalières : les résultats sont au-dessus de l'objectif cible.
- Taux de disponibilité du portail Internet mis à la disposition des fournisseurs de gaz : les résultats sont quasiment tous supérieurs à l'objectif cible.
- Assurer 100% des rendez-vous planifiés pour intervention : sur l'exercice 2010/2011, 100% des rendez-vous ont été honorés.
- Répondre aux réclamations fournisseurs en moins de 15 jours : 100% des réclamations fournisseurs ont été traitées dans les 15 jours calendaires.
- Garantir 100% des réponses aux réclamations clients dans les 30 jours : sur l'exercice 2010/2011, 85% des réclamations clients ont été traitées dans les 30 jours.

- Les certifications :

Le Bureau Veritas Certification a renouvelé les certificats « management de la qualité » (ISO 9001) et « santé/sécurité au travail » (OHSAS 18001) de RÉGAZ.

L'ENERGIE TRANSITEE

L'exercice 2010-2011 a connu une climatologie douce par rapport à l'exercice précédent, entraînant une baisse de 4,3% de la quantité d'énergie acheminée et une baisse de 6,5% des recettes directes issues de l'acheminement :

Clients tous tarifs	2010-2011	2009-2010
Nombre de points de livraison (PCE actifs)	208.141	209.026
Quantité d'énergie acheminée (en GWh)	4.595	4.802
Recettes directes issues de l'acheminement (en milliers d'euros)	59.655	63.989

LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Outre l'effet « climatologie », la quantité d'énergie acheminée dépend aussi du développement commercial. Sur l'exercice 2010/2011, les nouveaux raccordements au réseau gaz naturel permettent d'enregistrer 30,99 GWh de consommation contre 33,70 GWh sur 2009/2010, soit une baisse de 8%.

Les 30,99 GWh de consommation se répartissent de la manière suivante :

- 21,06 GWh pour le marché de l'habitat (contre 18,85 GWh sur 2009/2010) ;
- 9,93 GWh pour le marché professionnel (contre 14,85 GWh sur 2009/2010).

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

RÉGAZ a engagé en 2009 une réflexion approfondie sur la mise en place d'une politique volontariste et efficace en matière de développement durable.

Un plan d'actions a été mis en œuvre et vient compléter le dispositif déjà opérationnel (chantiers propres rapides et discrets, étanchéité du réseau, développement du Gaz Naturel Véhicule, intégration des ouvrages dans l'environnement). A ce jour, le taux d'avancement du plan d'actions à mi-parcours est de 55%.

LES PERSPECTIVES 2011/2012

Les actions de RÉGAZ s'inscrivent dans des actions innovantes visant la maîtrise des dépenses énergétiques et dans la continuité des réalisations en cours. Les objectifs de RÉGAZ sont les suivants :

- le développement de compteurs communicants ;
- le développement des offres mixtes Gaz Naturel / Energies renouvelables ;
- l'amélioration des performances internes (objectif de contenir les coûts d'acheminement sur les prochaines années) ;
- la diversification de son activité éco-aménagement urbain ;
- la poursuite des programmes d'investissement et d'exploitation du réseau ;
- la poursuite de la modernisation du système d'information.

LE COMPTE DE RESULTAT RÉGAZ (Commune de BORDEAUX)

COMPTE DE RESULTAT REGAZ - Bordeaux en K€	2010/2011	2009/2010	Variation en %
PRODUCTION ENTREPRISE	31 477	29 523	6,62%
ACHAT	-2 759	-2 266	21,76%
SERVICES EXTERIEURS	-7 865	-7 693	2,24%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-855	-839	1,91%
VALEUR AJOUTEE	19 998	18 725	6,80%
IMPOTS et TAXES	-494	-446	10,76%
FRAIS DE PERSONNEL	-8 050	-7 529	6,92%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	11 454	10 750	6,55%
AUTRES CHARGES	-973	-902	7,87%
DOTATIONS AMORTISS. PROVISIONS	-5 086	-4 174	21,85%
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 395	5 674	-4,92%
RESULTAT FINANCIER	-364	-550	-33,82%
RESULTAT COURANT	5 031	5 124	-1,81%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	149	83	79,52%
RESULTAT AVANT IS	5 180	5 207	-0,52%
IMPOTS SOCIETE	-1 984	-2 473	-19,77%
PARTICIPATION	-201	-313	-35,78%
RESULTAT NET COMPTABLE	2 995	2 421	23,71%

La quantité d'énergie acheminée sur la Commune de BORDEAUX est de 1.637 GWh, contre 4.595 GWh pour l'ensemble des 46 communes.

Les recettes directes issues de l'acheminement de gaz sur la Commune de BORDEAUX s'élèvent à 21.316 K€, contre 59.655 K€ pour l'ensemble des 46 communes.

Le résultat net de RÉGAZ relatif à la Commune de BORDEAUX ressort à 2.995 K€ sur l'exercice 2010/2011, soit +23,71% par rapport à l'exercice précédent.

REDEVANCE PERÇUE PAR LA VILLE DE BORDEAUX

Conformément à la convention d'exploitation initiale et à ses avenants (articles 51-1, 51-2 et 51-3), la Ville de Bordeaux perçoit deux redevances :

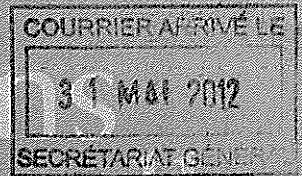
- la redevance pour biens immatériels nécessaires à l'exploitation : celle-ci s'élève à 1.929.520 euros pour l'exercice 2010/2011 contre 1.833.373 euros pour 2009/2010, et
- la redevance pour droit de contrôle, qui se monte à 65.814 euros pour l'exercice 2010/2011 contre 62.534 euros pour 2009/2010.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2010/2011.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport annuel du délégataire exercice 2010-2011



RÉGGAZ
BORDEAUX
Porteur d'énergie

L'exercice 2010/2011 restera marqué par un incident technique unique dans l'histoire de la SAEML. 17 000 clients ont été privés de gaz sur une partie des trois communes de Bègles, Bordeaux et Talence. Grâce à une mobilisation sans précédent de nos équipes renforcées par celles de GrDF et d'autres Entreprises Locales de Distribution, la remise en gaz de tous les clients aura été réalisée dans le délai record de cinq jours.

Régaz Bordeaux fait son entrée dans le mix énergétique. Impulsées par le Grenelle environnement et l'arrivée de la Réglementation thermique 2012, les solutions de chauffage urbain et individuel se transforment. Si la complémentarité du gaz naturel avec les énergies renouvelables n'est plus à démontrer, nous devons en permanence informer et convaincre les professionnels que les matériels innovants et technologiques développés autour de notre énergie répondent aux critères d'exigence de la construction neuve. Adjointes à des énergies renouvelables, ces matériels apportent le confort et les économies attendues. Construction neuve, rénovation, habitat individuel ou collectif sont portés par des prescripteurs que les équipes de Régaz suivent au quotidien. Architectes, bureaux d'études, constructeurs, promoteurs privés ou publics, fabricants de matériel et installateurs bénéficient de l'expertise de Régaz-Bordeaux. Cette expertise est aussi disponible pour les collectivités. L'accompagnement de vos projets d'aménagement et de développement est une priorité pour Régaz-Bordeaux. La filiale Mixéner de Régaz, spécialisée dans les projets innovants, étudie des solutions durables en photovoltaïque, géothermie, biomasse, méthanisation. Ces technologies représentent le mix énergétique que réclame la ville de demain.

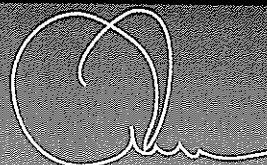
Parallèlement, Régaz continue d'assurer sa mission de service public. Avec 11 6M€ d'investissements en 2010/2011, le réseau maintenant long de 3 328 km, subit lui aussi des changements novateurs. Les équipes de Régaz œuvrent au quotidien pour que l'énergie gaz naturel assure en toute sécurité le confort de 72% de la population girondine.

Cette disponibilité d'une énergie naturelle renforce les liens qui nous unissent depuis des décennies. Nous savons que la confiance que vous nous accordez se mérite.



Régaz reste le partenaire de votre développement et ses collaborateurs sont plus que jamais les interlocuteurs privilégiés pour répondre à vos interrogations en matière d'énergie.

Philippe LE PICOLOT
Directeur Général

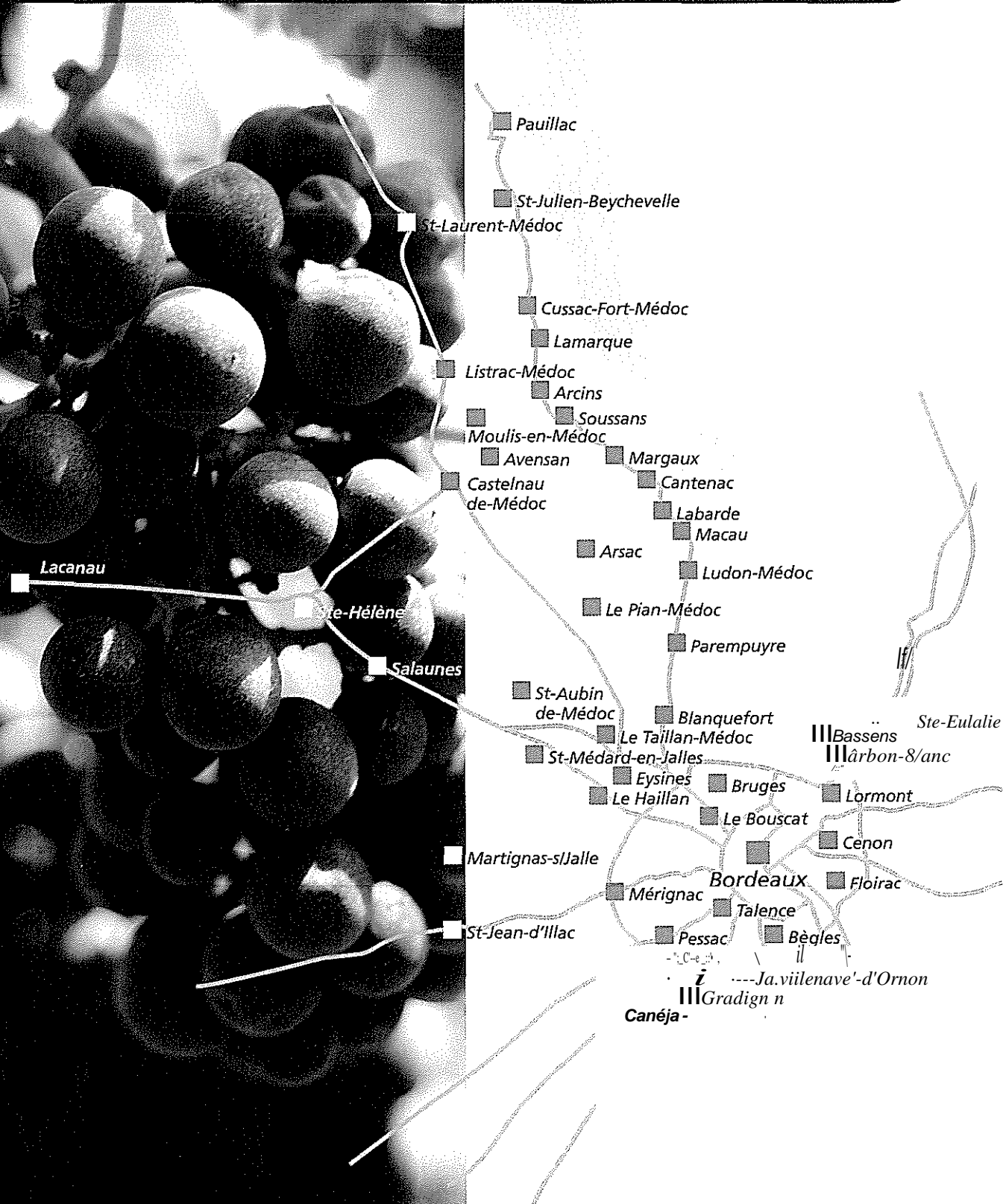


SOMMAIR

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ	2
Le réseau de distribution au 30 septembre 2011	3
La modernisation des ouvrages de distribution	7
La maintenance des ouvrages de distribution	8
<hr/>	
LA SÉCURITÉ DE LA DISTRIBUTION	9
Le contrôle de l'étanchéité du réseau	9
Les appels de tiers et les incidents	10
Le plan d'urgence gaz	11
La procédure gaz renforcée	11
Géolocalisation des véhicules d'intervention de sécurité	11
Le suivi des travaux de tiers et des dommages aux ouvrages	12
<hr/>	
LA QUALITÉ DE SERVICE	14
L'écoute client	14
Le traitement des réclamations clients	15
Le suivi de la performance	16
Les certifications ISO 9001 et OHSAS 18001	19
<hr/>	
LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL	20
Placements sur le marché de l'habitat	20
Placements sur le marché professionnel	21
L'acheminement du gaz naturel pour le compte des fournisseurs et des clients finals	22
L'énergie transitée	22
<hr/>	
LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	23
Chantiers propres, rapides et discrets	23
Qualité de l'atmosphère	23
Intégration des ouvrages dans l'environnement	24
Ensemble vers une Entreprise durable	25
<hr/>	
LES PERSPECTIVES 2011/2012	26
Conquête et fidélisation	26
Le programme d'investissement	26
L'exploitation du réseau	26
Les projets informatiques	27
La diversification	28
<hr/>	
LEXIQUE	29
<hr/>	
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ	30
<hr/>	
VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS	32
<hr/>	
ANNEXES	
Le rapport financier de votre Commune	
Le réseau de votre Commune	
Les clients de votre concession	

LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Régaz-Bordeaux, votre délégataire du service public de distribution du gaz naturel dessert également **45 autres communes de la Gironde**.



le réseau de distribution au 30 septembre 2011

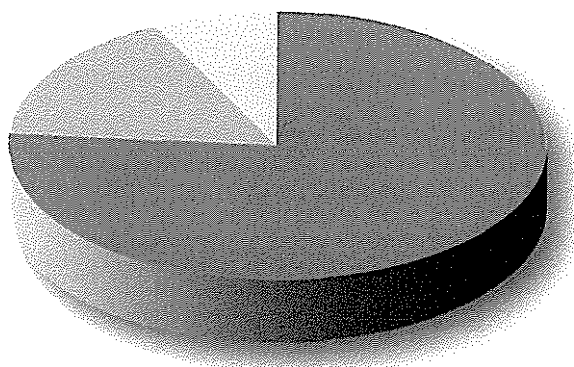
Le réseau de distribution de Régaz-Bordeaux comprenait au 30 septembre 2011 :

3 328 km de canalisations dont :

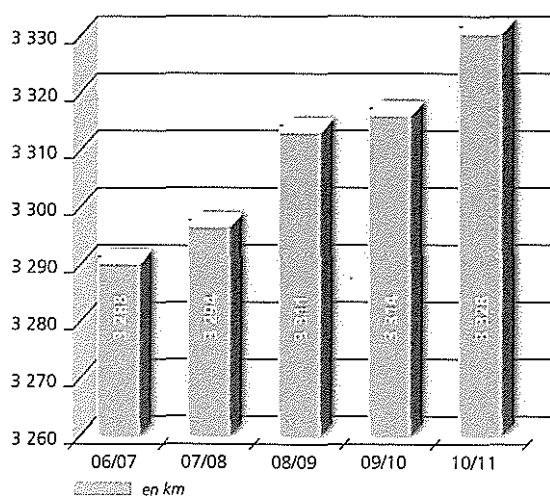
543 km de canalisations basse pression

2 543 km de canalisations moyenne pression type 8

242 km de canalisations moyenne pression type C



ÉVOLUTION DU LINÉAIRE RÉSEAU



Le saviez-vous ?

"Régaz-Bordeaux voit au 500^e"

L'entreprise Régaz-Bordeaux renforce la cartographie informatisée de son réseau en multipliant son niveau de précision par 10.

Un système précis, nécessaire à la connaissance et à la sécurité des réseaux de gaz...

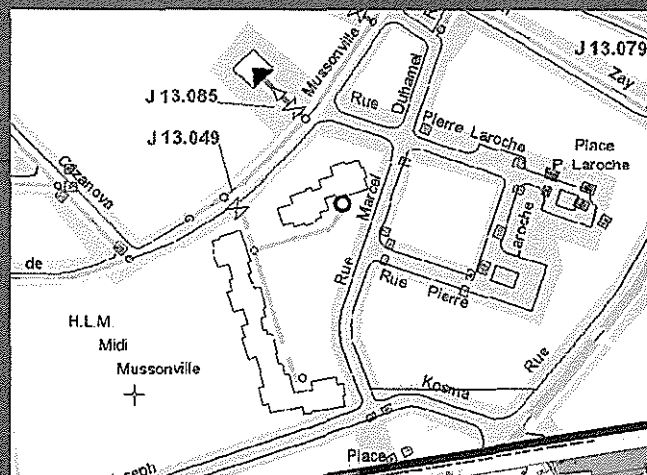
Régaz-Bordeaux s'équipe d'un Système d'Information Géographique (SIG) "Réseau Grande Echelle" (RGE). Il s'agit d'une cartographie informatisée qui fournit des plans à l'échelle du 500^e, au lieu du 5 000^e.

Cette nouvelle cartographie permet notamment une identification plus fine des ouvrages gaz enterrés (le "géo-référencement"). Elle offre également une vue aérienne ("ortho-photographie") qui renseigne, par exemple, sur le mobilier urbain présent au-dessus des ouvrages enterrés.

Ce SIG RGE permet une meilleure préparation des chantiers et s'inscrit naturellement dans la politique de sécurité de Régaz-Bordeaux.

... et au-delà

L'utilisation de ces fonds de plan peut dépasser le seul domaine de la gestion des réseaux de gaz en venant servir les projets d'urbanisme, travaux de voirie, etc. des communes concernées.



Étapes et mise en œuvre

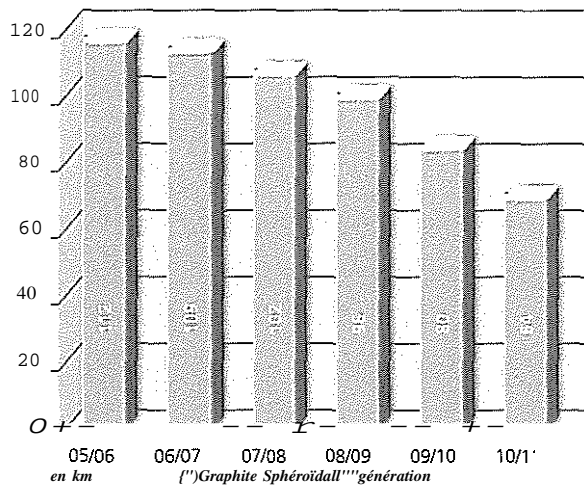
Depuis avril 2011, Régaz-Bordeaux dispose d'un SIG RGE opérationnel sur 23 des 46 communes sur lesquelles l'entreprise intervient. 45 communes seront couvertes à l'horizon 2012 et il faudra une année supplémentaire pour effectuer les relevés topographiques nécessaires sur la ville de Bordeaux.

La législation rend le géo-référencement obligatoire d'ici 2019 pour l'ensemble des gestionnaires eau, électricité, gaz, télécom.

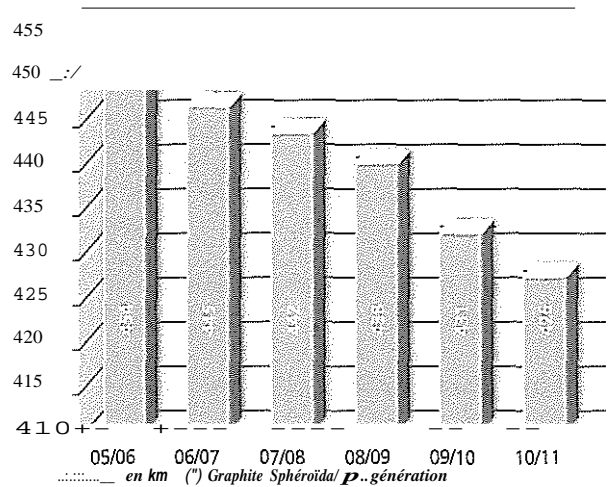
Fin 2013, Régaz-Bordeaux sera le seul gestionnaire de réseau enterré en Aquitaine à disposer de ce niveau de précision. Une première régionale, alors que cette modernisation technologique représente pour Régaz-Bordeaux un investissement de 2,5 millions d'euros.

ÉVOLUTION DU RÉSEAU PAR TYPES DE MATÉRIAUX

FONTE DUCTILE GS (*)



FONTE DUCTILE 2GS (*)



10 211 vannes de coupure de réseau
soit 1 vanne pour 326 ml de canalisations en moyenne.

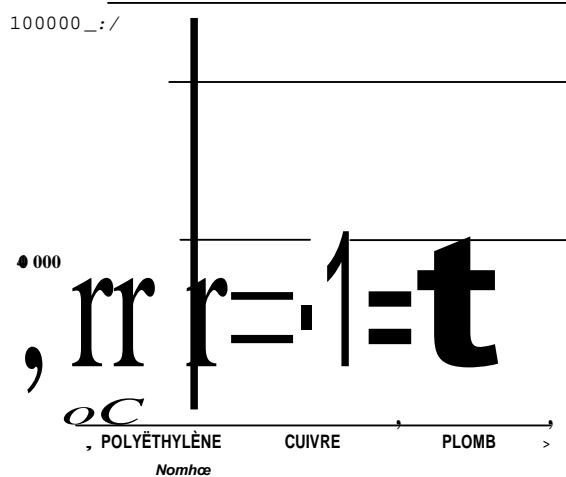
203 postes de détente dont:

- 63 postes de détente MPC/MPB
- 136 postes de détente MPB/BP
- 4 postes de détente MPC/MPC surveillés et pilotés par l'intermédiaire d'un poste central de supervision.

42 postes de soutirage et 30 postes de drainage de courant
pour la protection cathodique des canalisations acier.

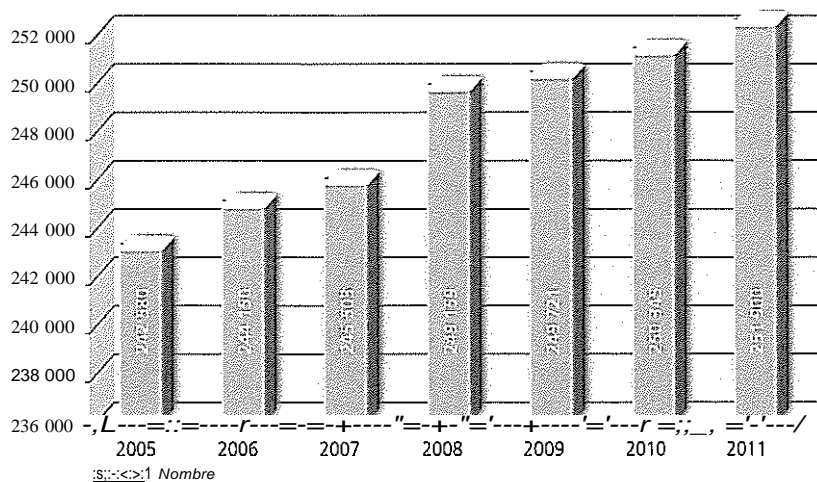
164 867 branchements

BRANCHEMENTS PAR TYPES DE MATÉRIAUX



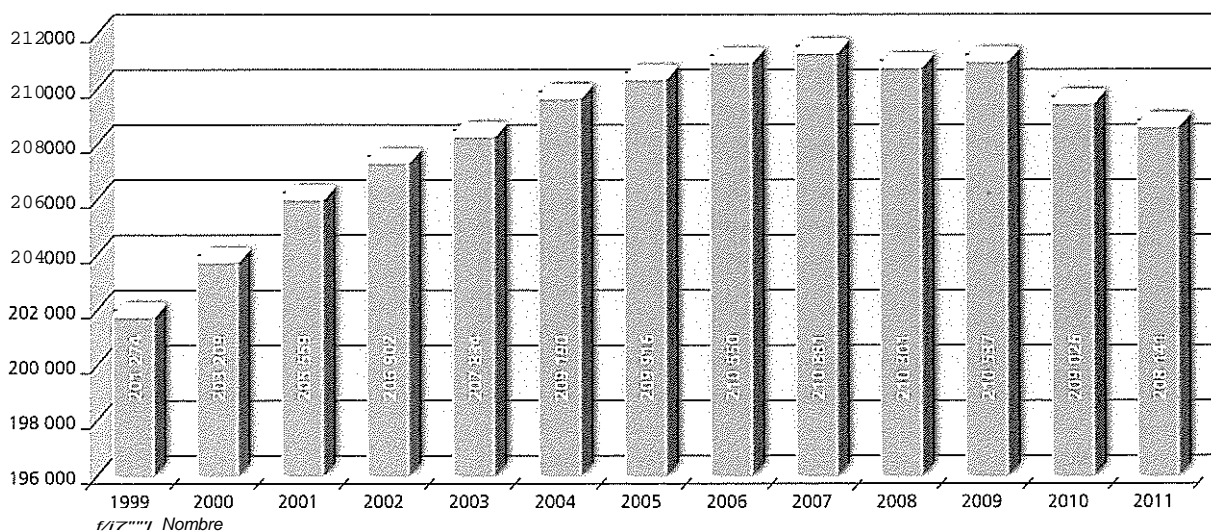
● 251 900 points de comptage ou d'estimation (PCE)

PCE



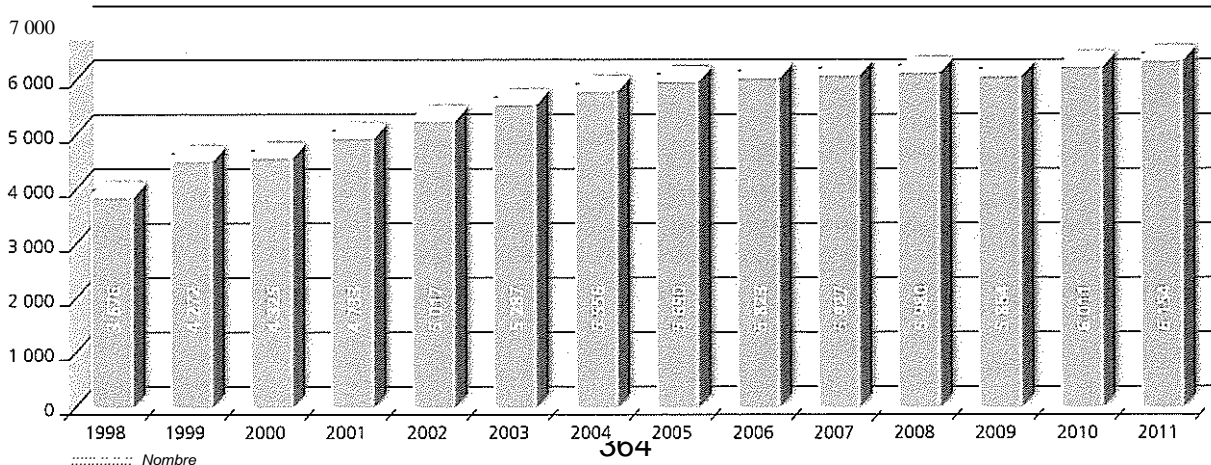
● 208 141 compteurs actifs

PCE ACTIFS



● 6 154 conduites montantes en immeubles collectifs

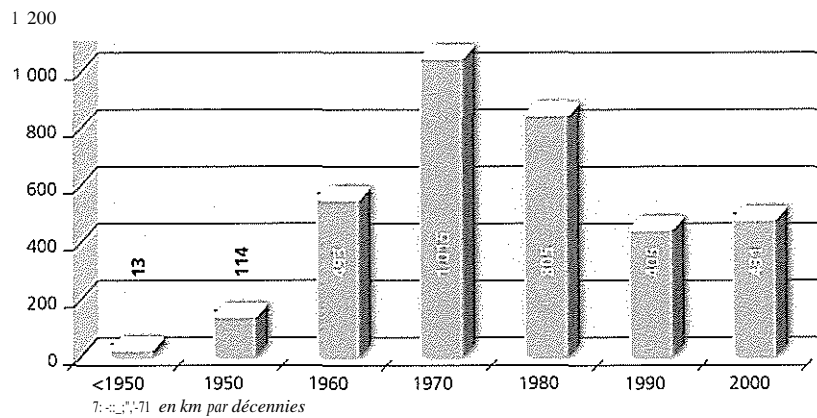
CONDUITES MONTANTES



B Âge moyen des ouvrages

POSE RÉSEAU PAR DÉCENNIE

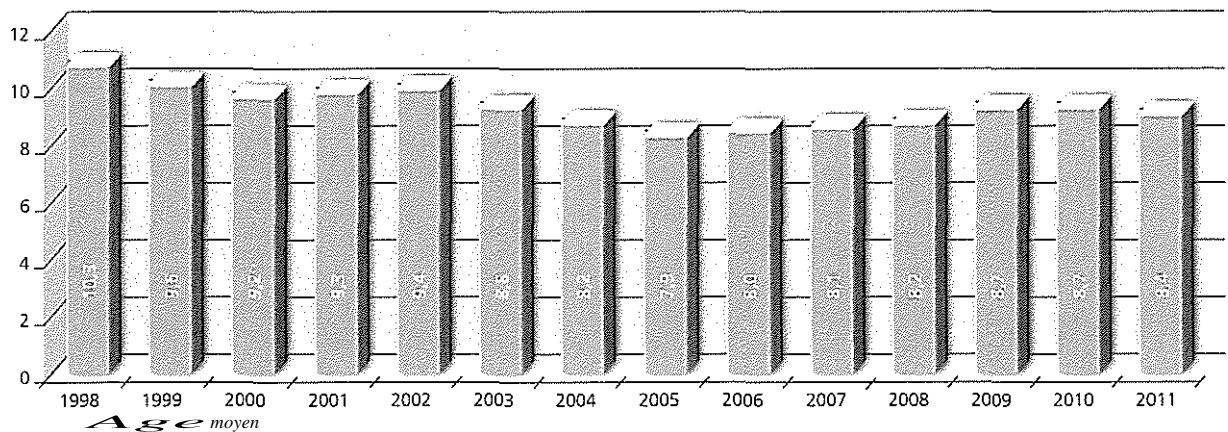
Âge moyen du réseau 29,4 ans



ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DES COMPTEURS À SOUFFLETS

Objectif : âge moyen < 10 ans

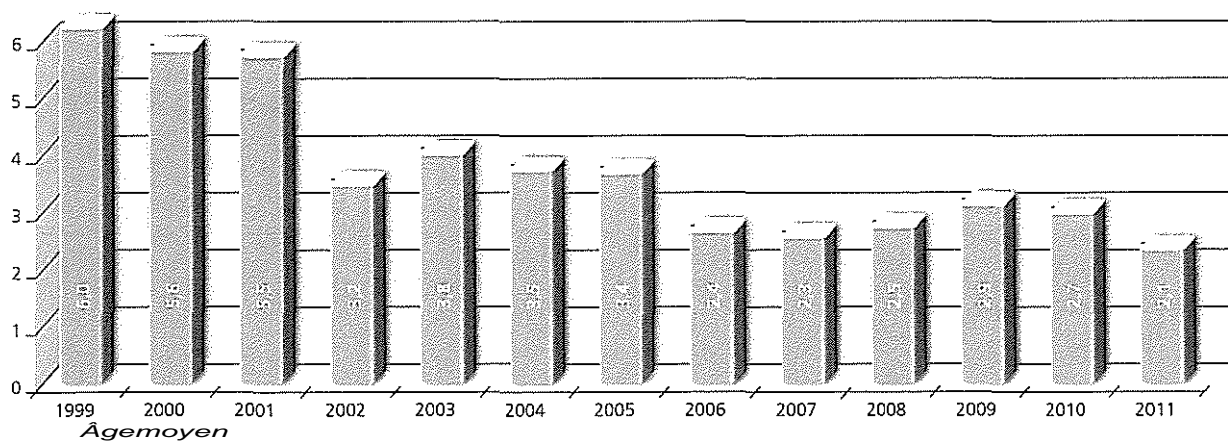
Âge moyendifférence entre 2011 et le "millésime" compteur.



ÂGE MOYEN DES COMPTEURS À TURBINES ET PISTONS ROTATIFS

Objectif : âge moyen < 3 ans

Âge moyendifférence en années le 30 septembre 2011 et la date de la dernière vérification d'étalonnage.



La modernisation des ouvrages de distribution

Pour l'exercice 2010-2011, les investissements ont représenté 11,6 M€. ils ont permis de procéder notamment à la réalisation des actions suivantes :

— DEVELOPPEMENT ET DENSIFICATION (1,4 M€)

Extensions commerciales

Il a été réalisé, à la fin de l'exercice, 15 000 ml* de canalisations et 1 050 PCE pour un montant global de 1,399 M€, soit un prix moyen de 93,3€/ml conforme au montant budgété, et un ratio de 11 ml/PCE.

Les prévisions budgétaires étaient de 14 230 ml et 1 170 PCE (12 ml/PCE), soit la réalisation d'un linéaire supérieur au budget.

*ml: mètre linéaire

Densification

Les prévisions budgétaires étaient de 615 PCE pour un montant global de 0,714 M€.

A la fin de l'exercice, 704 PCE pour un montant de 0,693 M€ ont été réalisés, soit 114 % de l'objectif fixé en nombre de PCE et 97 % du budget dépensé.

''' S'agissant du programme technique

— QUALITÉ DE LA FOURNITURE ET EXPLOITATION COURANTE (10,2 M€)

Elimination des réseaux fonte : 6,3 M€

Il était prévu d'éliminer 20 km de réseau fonte GS pour un montant de 6,654 M€.

A la fin de l'exercice, 20,5 km de fonte ont été éliminés pour un montant de 6,254 M€.

Le montant dépensé pour cette activité est inférieur au montant budgété en raison de la réalisation de certaines opérations en coordination avec les travaux de voirie.

Tramway: 1,1 M€

Les retards du projet tramway phase 3 ont entraîné des investissements en retrait par rapport aux prévisions budgétaires.

2 730 ml de réseau ont été déplacés pour un montant de 1,027 M€ (budget 1,859 M€).

Îlotage réseau BP: 0,2 M€

Les 5 postes de détente prévus au budget ont été posés (Treuil, Liberté, Lecocq, Entre-deux-mers, Mouneyra).

Le montant budgété était de 0,214 M€ pour un montant réalisé de 0,242 M€.

Modernisation immeubles anciens : 0,2 M€

Le projet de sécurisation des immeubles collectifs anciens sur Bordeaux a pour objectif d'éliminer la totalité des ouvrages en plomb situés à l'intérieur du bâti, ainsi que les nourrices de distribution en plomb à l'extérieur, à l'horizon 2013.

Cette année, 200 installations ont fait l'objet de travaux pour un objectif initial de 290.

A la fin de l'exercice il reste 500 immeubles à traiter. L'organisation de ces travaux devra être adaptée pour atteindre l'objectif du schéma directeur.

Divers: 1,2 M€

Sont regroupés ici les investissements sur les postes, la protection cathodique, la télé-relève et la télé-exploitation ainsi que le programme SIG dans lequel 0,83 M€ ont été investis sur cet exercice, ce projet devant aboutir fin 2013.

Autres:

Protection des branchements existants	0,06 M€
Renouvellement sur programme de tiers	0,3 M€
Renforcement et maillage technique	0,07 M€
Changement de compteurs/détendeurs	0,7 M€



La maintenance des ouvrages de distribution

Régaz-Bordeaux, sur la base de politiques de maintenance formalisées conformes aux exigences réglementaires, met en œuvre un programme complet de surveillance et d'entretien des ouvrages constitutifs du réseau. Ce programme est réactualisé chaque année en fonction de l'évolution des facteurs de criticité.

Le programme de maintenance de Régaz-Bordeaux se décline au travers des actions suivantes :

" la vérification permanente de l'efficacité de la protection cathodique des ouvrages en acier (1 954 km de canalisations enterrées).

Cette vérification permet de s'affranchir des risques de corrosion de ce type de matériau, risques liés à la présence de courants vagabonds dans le sol,

" le contrôle périodique d'accessibilité et de manoeuvrabilité, assuré tous les 4 ans sur chacun des 9 000 robinets de réseau. Ce programme est complété par une action de suivi des campagnes de goudronnage, en relation étroite avec les services gestionnaires de la voirie. Il permet de garantir la mise à niveau des émergences (bouches à clé) lors de ces travaux,

◇ le contrôle périodique de l'accessibilité aux organes de coupure des branchements du réseau basse pression (bouches à clé) situés en trottoir, pour faciliter l'intervention des pompiers lors d'un incident. 12 000 organes de coupure ont ainsi été contrôlés sur l'exercice,

" le recensement des installations de distribution de gaz situées en aval de l'organe de coupure générale dans les immeubles collectifs anciens. Ce programme qui est terminé pour la zone de Bordeaux intra-boulevards, a été généralisé à l'ensemble des communes. Ils achèvera sur l'exercice 2013/2014. A l'issue de ce premier recensement, une visite de contrôle de sécurité est effectuée tous les 5 ans sur l'ensemble des immeubles,

" l'entretien des ouvrages de détente et de régulation de la pression (postes de détente réseau et clients) afin de garantir l'efficacité des dispositifs de sécurité et la continuité du niveau de pression adapté en tout point du réseau gaz et en amont du compteur de chaque client,

" le contrôle métrologique des dispositifs de comptage dans le cadre de la vérification périodique d'étalonnage. Ce contrôle fait l'objet de programmes rigoureux et conformes aux exigences réglementaires (20 ans pour les compteurs à soufflets et 5 ans pour les compteurs mécaniques, tous les ans pour les compteurs alimentant des clients industriels qui sont équipés de dispositifs électroniques de conversion des volumes),



" le renouvellement des détendeurs individuels situés en amont des compteurs dans le cadre du renforcement de la politique de prévention initiée par Régaz-Bordeaux en 2008 (spécificité nationale).

Dans ce cadre, il a été procédé au cours de l'exercice 2010/2011 aux actions suivantes:

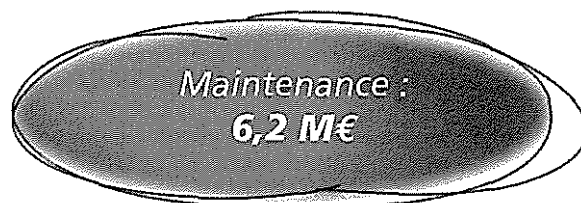
" contrôle de 5 429 robinets de réseau,

" entretien de 326 ouvrages de détente et de régulation de la pression au titre des opérations d'entretien périodique et dans le cadre des visites de contrôle de bon fonctionnement,

" poursuite des programmes de recensement des installations,

" vérification de 6 223 compteurs dans le cadre de la vérification périodique d'étalonnage.

" renouvellement de 7 310 détendeurs.



IA S^{i:7} CURITÉ DE IA DISTRIBUTION

Dans le cadre des missions de service public que vous lui avez confiées, la sécurité des personnes et des biens est la première des priorités pour Régaz-Bordeaux. C'est pourquoi la SAEML a mis en place, depuis de nombreuses années, un "département Conduite et Sécurité" dont les missions sont les suivantes :

- contrôle de l'étanchéité du réseau,
- réception et traitement des interventions d'urgence.

le contrôle de l'étanchéité du réseau

Il est réalisé à l'aide de deux véhicules de détection de fuite équipés d'un dispositif de positionnement GPS. Le processus mis en œuvre permet de garantir la traçabilité complète des interventions, depuis la phase de recherche de fuite jusqu'à la réparation définitive d'une éventuelle avarie détectée. Lorsque le véhicule est dans l'impossibilité d'accéder à certaines zones, le contrôle s'effectue par des opérateurs intervenant à pied ; la traçabilité

de ces interventions est assurée sur le système d'information géographique de Régaz Bordeaux, à l'identique de la recherche par véhicule.

Sur l'exercice 2010/2011, plus de 1 784 km de canalisations ont été vérifiés.

Les engagements de Régaz-Bordeaux fixent l'inspection de 100 % du réseau BP tous les ans, et 100% des réseaux MPC et MPB tous les 4 ans. Le réseau gaz est décomposé en 453 circuits de recherche par VSR et plus de 3 300 circuits de recherche à pied.

Type de recherche	Réseau	Objectif	Total du réseau en circuits	Total du réseau en km
par VSR*	MPC et MPB	100% sur 4 ans	440 circuits pressions mixtes	2 785
par VSR*	Basse pression	100% par an	13 circuits BP	543
à pied	Secteurs inaccessibles au VSR*	100% sur 4 ans	3 351	180 environ

* Véhicule de Surveillance du Réseau.



Les appels de tiers et les incidents

L'organisation mise en place par Régaz-Bordeaux pour répondre aux situations d'urgence repose sur des moyens humains et techniques disponibles 24h/24 7j/7.

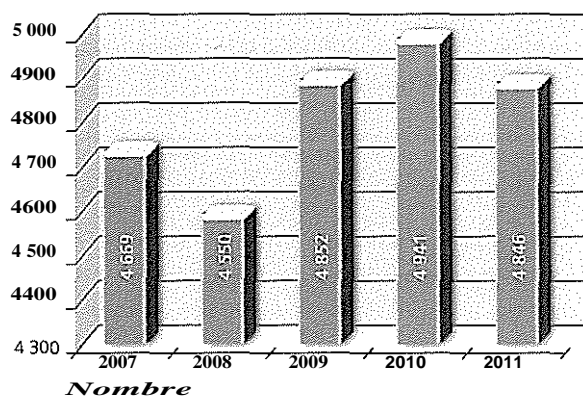
Il est à noter que Régaz-Bordeaux est un des rares gestionnaires de réseau en France à disposer en propre d'un centre de traitement des appels de sécurité gaz. Chaque appel reçu est enregistré, chaque intervention fait l'objet d'une traçabilité complète. De la même manière, chaque incident ayant perturbé l'exploitation normale du réseau est répertorié.

B APPELS REÇUS

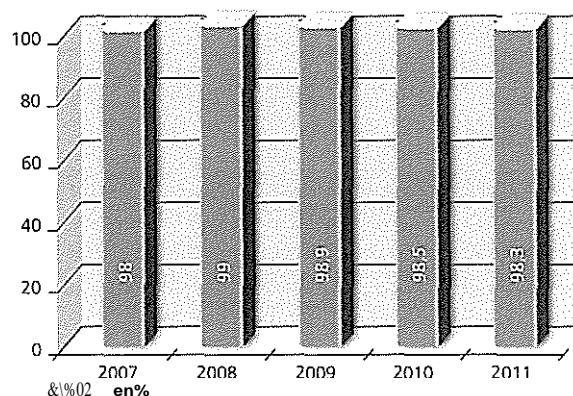
	2009/2010	2010/2011
Nombre total d'appels reçus	11 278	11 292
Nombre d'appels de sécurité (appels ayant déclenché une intervention d'urgence)	4 941	4 846
dont nombre d'appels pour odeur de gaz	1 918	1 903

Le délai d'intervention est en moyenne de 30 minutes.

ÉVOLUTION DES APPELS DE SÉCURITÉ



REACTIVÉS EN MOINS D'UNE HEURE



B INCIDENTS D'EXPLOITATION

TYPES D'INTERVENTION (motif de déclenchement)	2009/2010	2010/2011
Nombre total d'interventions par motif	5 382	5 381
Manque de pression ou de gaz	1 285	1 355
Présomption de fuite	1 714	1 735
Procédure Gaz Renforcée (PGR)	47	86
Autres natures	2 336	2 205

LOCALISATION DES INCIDENTS	2009/2010	2010/2011
Nombre total d'interventions pour présomption de fuite	1 714	1 735
Incidents sur réseau	103	104
Incidents sur branchements (conduites montantes, compteurs, détenteurs)	1 131	1 145
Incidents sur installations après compteur (client)	445	451
Incidents sur autres ouvrages	35	35

INTERRUPTION DE FOURNITURE	2009/2010	2010/2011
Nombre de clients dont la fourniture a été interrompue suite à un incident (hors travaux programmés) sur un ouvrage de Régaz	2 624	2 581

Le plan d'urgence gaz

Dans le cadre de sa politique d'exploitation du réseau, Régaz-Bordeaux a mis en place, en coordination avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS Gironde), un plan de mobilisation des moyens opérationnels en cas d'incident gaz majeur.

Ce plan est régulièrement mis en œuvre dans le cadre d'exercices coordonnés avec les sapeurs-pompiers afin de valider sa pertinence et son efficacité.

La procédure gaz renforcée

Signée entre la Préfecture de la Gironde et Régaz-Bordeaux au cours de l'été 2011, la convention traite notamment :

- " de l'organisation de la coopération en cas d'accident grave et de la coordination des dispositifs de gestion de crise,
- .. des modalités techniques d'intervention et de coordination opérationnelle avec les services départementaux d'intervention et de secours,
- " des modalités d'alerte et d'information réciproque entre Régaz-Bordeaux et la Préfecture, et de la maîtrise de la communication externe,
- " des formations conjointes pour les sapeurs-pompiers et pour les gaziers,
- " de l'organisation des exercices annuels,
- .. du partage par les parties intéressées, du retour d'expérience.

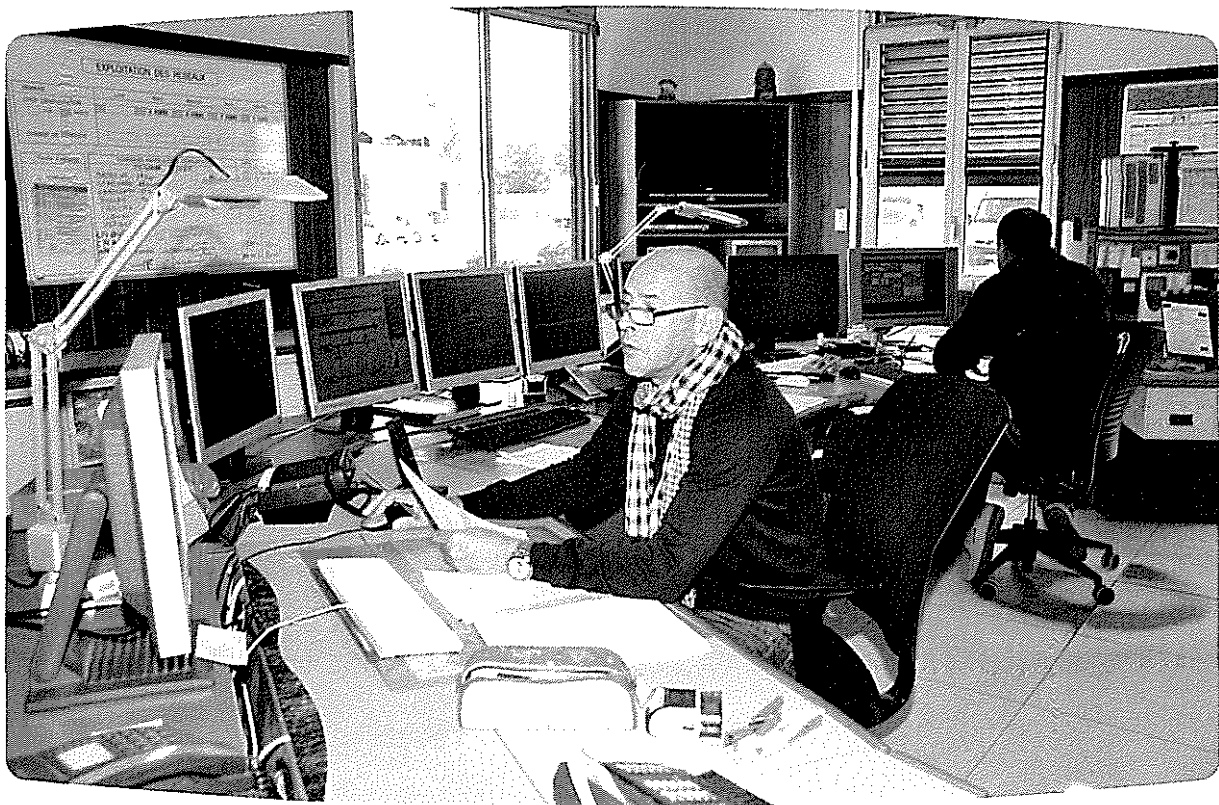
Cette procédure est opérationnelle sur l'ensemble des concessions desservies par l'entreprise. Elle a été intégrée dans le processus global de Management de la qualité du GRD.

Chaque intervention relevant de cette procédure fait par ailleurs l'objet d'une analyse systématique avec le SDIS de Gironde (fréquence trimestrielle) afin de capitaliser sur le retour d'expérience et d'améliorer en continu les performances en matière de sécurité.

Géolocalisation des véhicules d'intervention de sécurité

Un système de géolocalisation des véhicules d'intervention de sécurité permet une optimisation des délais d'intervention en envoyant systématiquement le véhicule le plus proche du lieu de l'incident.

Ce dispositif permet de garantir la traçabilité complète des interventions, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure gaz renforcée.



Le suivi des travaux de tiers et des dommages aux ouvrages

Les travaux de tiers à proximité du réseau de distribution et les dommages aux ouvrages gaz que ces travaux sont susceptibles de générer, sont identifiés depuis plusieurs années par Régaz-Bordeaux comme le principal risque industriel en matière de distribution de gaz.

C'est pour cette raison que la surveillance des travaux de tiers à proximité des canalisations de gaz fait l'objet d'une vigilance accrue et que des moyens importants lui sont dédiés.

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation "anti-endommagement", Régaz-Bordeaux a été partie prenante à la journée de sensibilisation organisée par la DREAL* Aquitaine en octobre 2011.

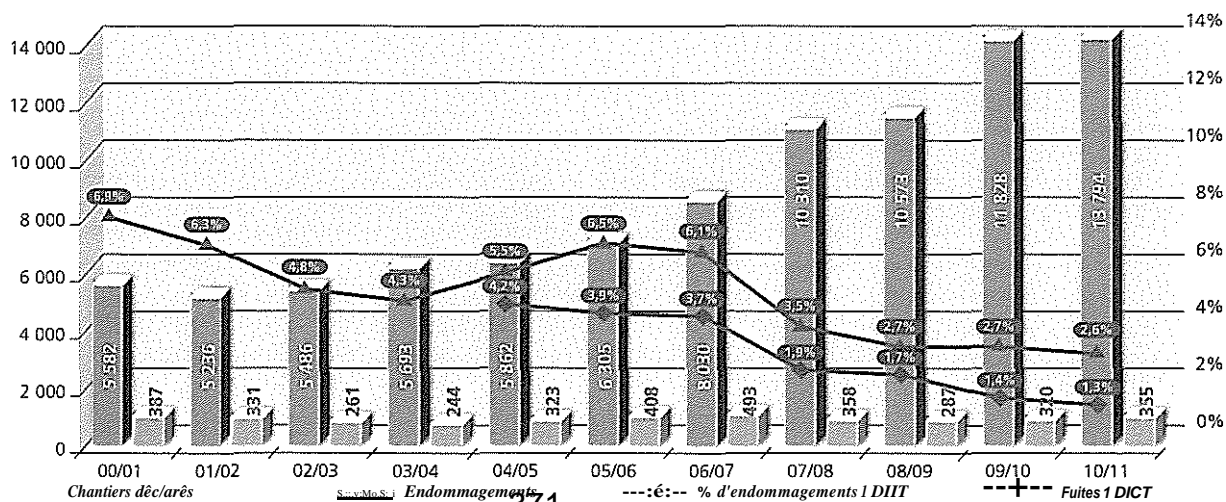
''' A l'initiative de Régaz-Bordeaux, une journée de sensibilisation aux risques des travaux à proximité d'ouvrages de distribution dans le cadre des chantiers du tramway a réuni l'ensemble des partenaires impliqués dans ces travaux (CUB, TYSIM, OPPBTP, ErDF, FT Orange, Lyonnaise des Eaux et les entreprises TP).

''' Régaz-Bordeaux participe activement aux réunions de l'observatoire régional chargé d'analyser les incidents et de proposer des actions d'amélioration.

*DREAL: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.



ENDOMMAGEMENTS / CHANTIERS DECLARES



COMMUNES	Nombre d' endommagements
ARCINS	0
ARSAC	0
AVENSAN	0
BASSENS	2
BÈGLES	9
BLANQUEFORT	6
BORDEAUX	113
BRUGES	6
CANÉJAN	2
CANTENAC	2
CARBON BLANC	4
CASTELNAU-DE-MÉDOC	3
CENON	5
CUSSAC-FORT-MÉDOC	0
EYSINES	13
FLOIRAC	9
GRADIGNAN	31
LABARDE	0
LACANAU	0
LAMARQUE	0
LE BOUSCAT	16
LE HAILLAN	1
LE PIAN-MÉDOC	3
LE TAILLAN-MÉDOC	6
LISTRAC-MÉDOC	1
LORMONT	12
LUDON-MÉDOC	5
MACAU	4
MARGAUX	2
MARTIGNAS-SUR-JALLE	4
MÉRIGNAC	29
MOULIS-EN-MÉDOC	2
PAREMPUYRE	2
PAUILLAC	1
PESSAC	23
SAINT-AUBIN-DE-MÉDOC	1
SAINTE-EULALIE	3
SAINTE-HÉLÈNE	0
SAINT-JEAN-D'ILLAC	2
SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE	1
SAINT-LAURENT-MÉDOC	0
SAINT-MÉDARD-EN-JALLES	12
SALAUNES	0
SOUSSANS	1
TALENCE	12
VILLENAVE D'ORNON	7
Total endommagements	355

Rappel des actions engagées par Régaz-Bordeaux :

" Régaz-Bordeaux respecte les obligations réglementaires liées aux délais de réponse aux Demandes de Renseignements (D.R.) et DICT* qui lui sont adressées, dans le cadre d'un processus certifié sous assurance qualité.

" Notons que les plans des réseaux gaz sont envoyés de façon systématique.

Toujours au-delà de la mise en œuvre de ces obligations réglementaires, Régaz-Bordeaux a systématisé les actions complémentaires suivantes :

◊ Surveillance organisée des chantiers longitudinaux, des fonçages et des forages dirigés à proximité des ouvrages gaz (4 agents dédiés à cette activité).

" Maintien d'une surveillance adaptée aux chantiers ponctuels (12 agents de sécurité pour plus de 830 visites de chantiers).

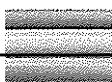
" Organisation régulière de réunions de sensibilisation / formation auprès des personnels des entreprises de TP sur les risques et précautions liés aux travaux à proximité d'ouvrages de distribution de gaz naturel. Une sensibilisation particulière est apportée aux travaux réalisés au moyen de fonçages horizontaux qui comportent des risques importants en zone urbaine.

" Participation active des représentants de Régaz-Bordeaux aux groupes de travail nationaux relatifs aux évolutions de la réglementation en matière de déclaration de travaux.

" Mise en place d'actions spécifiques afin de contribuer à l'amélioration permanente de la qualité des informations cartographiques des ouvrages gaz.

Régaz-Bordeaux organise un processus de collecte des retours terrain sur le positionnement des ouvrages pour fiabiliser la cartographie.

**0/CT: Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux.*



LA QUALITÉ SERVICE

Note relative à l'analyse des résultats sur le Gestionnaire Client Réseau Client Distribution
Régaz-Bordeaux (âernarcnes IQSE)- Exercice ZOG 01201

L'écoute client Régaz-Bordeaux

Dans le cadre de la certification ISO 9001 permettant aux clients de s'exprimer sur la qualité des services rendus par Régaz-Bordeaux pour chacun des processus certifiés, la société a mis en place un dispositif "d'écoute client" par l'intermédiaire d'enquêtes de satisfaction.

Au cours de cet exercice, des enquêtes ont été menées sur les prestations suivantes :

- " collectivités locales,
- " département sécurité pilotage (interventions de sécurité),
- " mise à jour des bases de données.

Les clients ont exprimé positivement leur appréciation puisque les taux de satisfaction enregistrés se situent entre 85 et 95%.

Pour l'exercice 2011-2012 et dans la même optique d'amélioration constante de notre niveau de performance, des enquêtes sont planifiées sur les processus suivants :

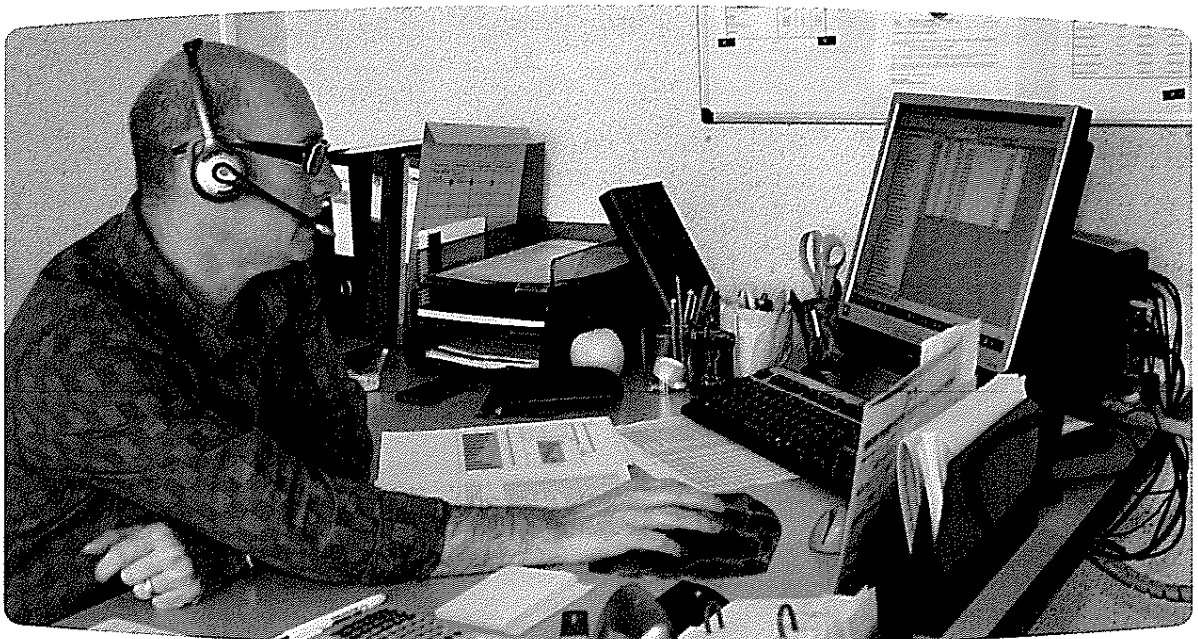
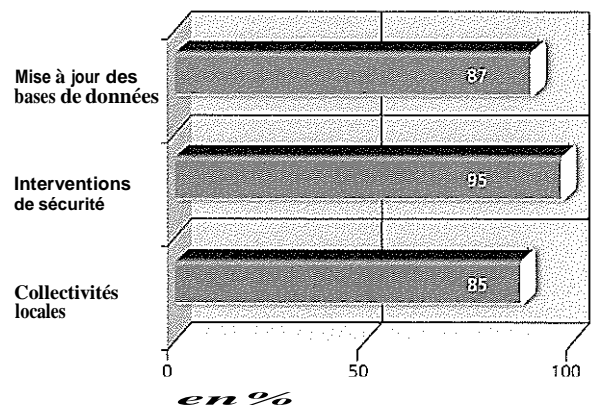
- " développement réseau (commercial),
- " construction du réseau,
- " maintenance du réseau,

" gestion des contrats d'acheminement distribution et activités connexes.

Les résultats de ces enquêtes témoignent de l'engagement des équipes commerciales et techniques pour offrir aux différentes catégories de clients une relation et des services de qualité.

Ces enquêtes font systématiquement l'objet de rapports de synthèse dont l'analyse oriente et déclenche des plans d'actions adaptés ayant pour finalité l'amélioration continue de la performance de l'entreprise.

NIVEAUX DE SATISFACTION CLIENTS



Le traitement des réclamations clients

Régaz-Bordeaux a mis en œuvre un processus global d'analyse et de traitement des réclamations émises par ses clients.

Ce processus s'appuie sur:

- " une informatisation de la chaîne d'enregistrement et de traitement des réclamations,
- " une organisation spécifique et centralisée,
- " des engagements qualité sur le délai de réponse.

Ce processus fait l'objet chaque année d'un "point fort" dans le cadre des audits de certification.

Sur l'exercice 2010/2011, 162 réclamations ont été reçues et traitées (soit 8 réclamations pour 10 000 clients) contre 195 sur l'exercice 2009/2010. Le nombre de réclamations est donc en diminution.

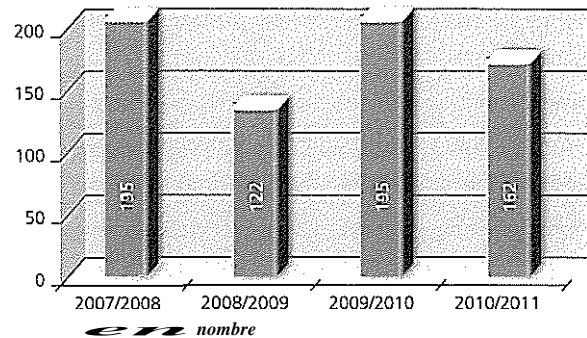
Les réclamations téléphonées ont été prises en compte et sont désormais intégrées dans le périmètre des réclamations faisant l'objet d'une analyse et d'une réponse au client.

Les objectifs fixés en termes de délais de traitement sont de 85%. En 2010/2011 Régaz-Bordeaux enregistre 92% des réclamations traitées dans un délai de 30 jours contre 86% en 2009/2010.

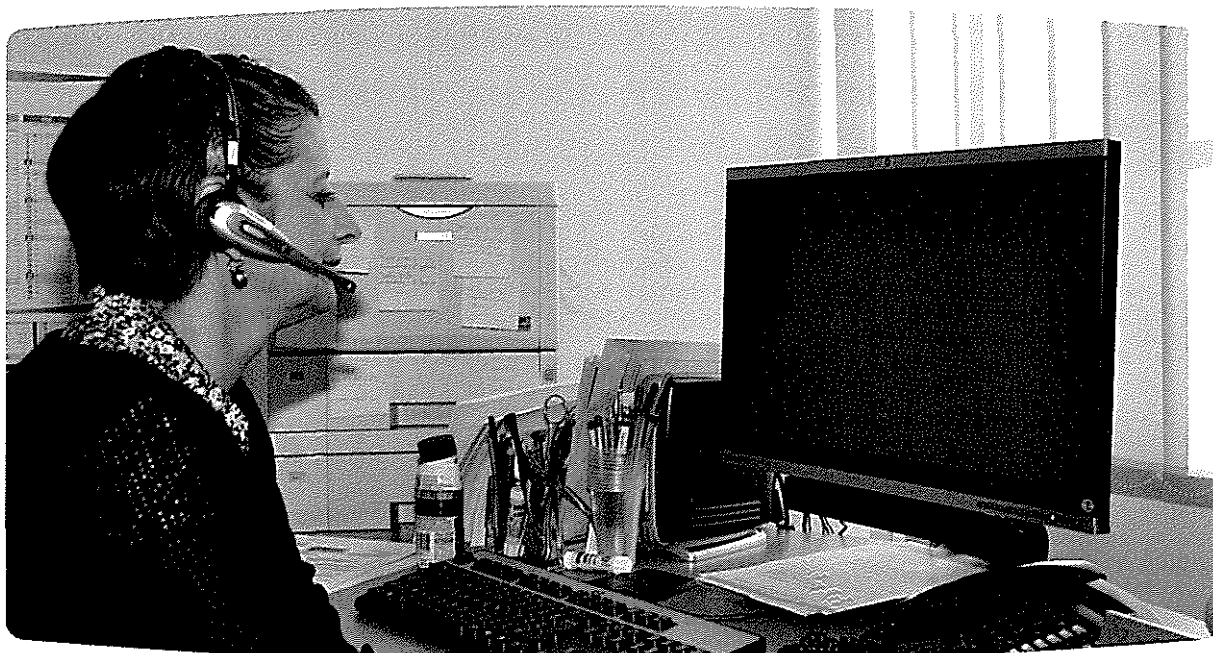
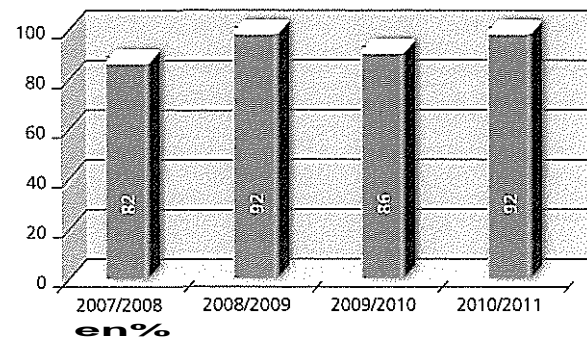
Les processus les plus critiques au regard de l'analyse de la typologie et de la répartition des réclamations reçues, sont les processus "livraison de l'énergie" et "construction du réseau".

Ces processus ont fait l'objet de bilans spécifiques et ont donné lieu à la détermination de plans d'actions ciblés.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RÉCLAMATIONS CLIENTS



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉPONSES DANS LES 30 JOURS



Le suivi de la performance

Le niveau de qualité de service assuré par Régaz-Bordeaux est mesuré par l'intermédiaire d'indicateurs de performance dont le suivi est réalisé dans le cadre de la démarche qualité.

Parmi les 130 indicateurs actuellement suivis, 6 indicateurs semblent significatifs en termes de suivi de la performance du concessionnaire.

Depuis le 1^{er} juillet 2009, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a mis en place un mécanisme de suivi de la qualité de service des opérateurs de réseau.

Ce suivi repose sur le calcul d'indicateurs regroupés dans un tableau de bord spécifique et publié mensuellement sur le site Internet de chaque opérateur.

Régaz-Bordeaux s'est conformée sans difficulté à cette obligation car la plupart des indicateurs demandés par la CRE faisait déjà l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de notre démarche qualité.

Les indicateurs suivis portent sur les domaines suivants : la relation avec les clients et les fournisseurs, les interventions, la qualité du processus d'allocation de l'énergie transitée entre les différents fournisseurs utilisateurs du réseau.

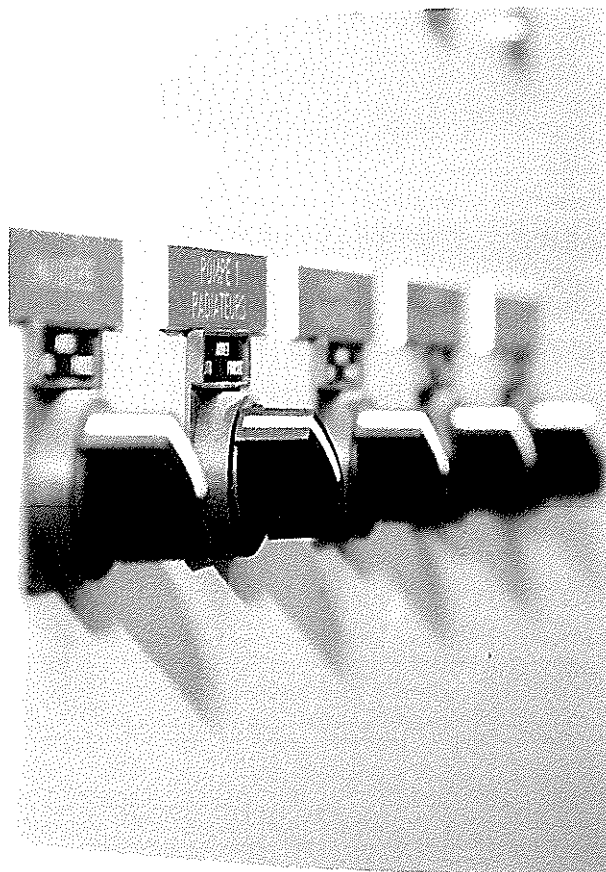
Le domaine de la sécurité n'est pas intégré dans ce mécanisme, dans la mesure où il fait l'objet d'obligations réglementaires et d'un contrôle assuré par d'autres autorités publiques.

Afin de prévenir toute dégradation de la qualité de service des opérateurs de réseau et d'inciter chaque opérateur à améliorer son niveau de qualité de service, la CRE a mis en place un mécanisme d'incitation financière en cas de non atteinte (pénalités) ou de dépassement (bonus) d'objectifs préalablement définis.

Ces incitations financières (hormis celles relatives au respect des rendez-vous versées directement aux fournisseurs) donnent lieu à des pénalités et des bonus versés aux utilisateurs et à Régaz-Bordeaux à travers le CRCP (Compte de Régularisation des Charges et des Produits).

Le CRCP est un compte fiduciaire extra-comptable qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts de coût ou de revenu constatés sur des postes prédéfinis.

L'apurement annuel du solde de ce compte, se traduit par une diminution ou une augmentation de la grille tarifaire d'acheminement.



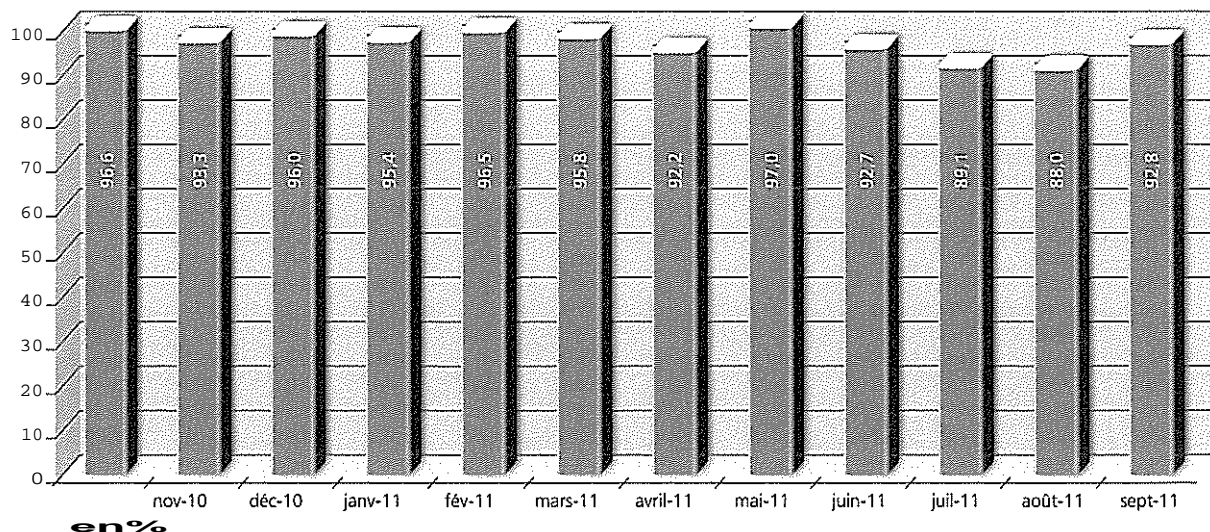
Au 1^{er} juillet 2011, 6 indicateurs de Régaz-Bordeaux donnent lieu à une incitation financière, sous forme de pénalités ou de bonus, versés au CRCP:

1^{er} INDICATEUR: pour les clients industriels à télé-relève quotidienne: taux de télé-relèves réellement obtenues (donc hors repli) transmises quotidiennement au GRT (Gestionnaire de Réseau de Transport).

- Objectif de base : 92% par mois.
- Objectif cible: 98,5% par mois.
- Pénalités: 1 000 € par point en dessous de l'objectif de base.
- Bonus: 2 000 € par point au-dessus de l'objectif cible.

Sur l'exercice 2010-2011, seulement deux mois ont été en dessous de l'objectif de base.

TAUX DE TÉLÉRELÈVE JOURNALIÈRE

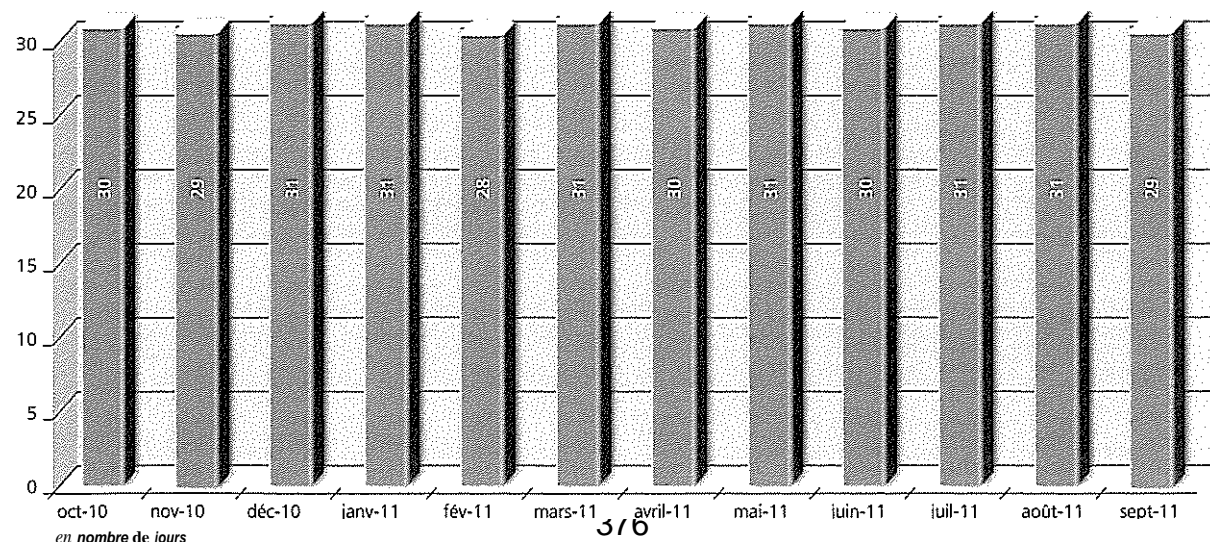


2nd INDICATEUR : nombre de jours où Régaz-Bordeaux a transmis dans les délais convenus avec le GRT, le résultat du calcul des allocations journalières (i.e. pour chaque jour, la répartition par fournisseur des quantités transitées la veille).

- Objectif de base: 340 jours par année.
- Objectif cible : 355 jours par année.
- Pénalités : 2 000 € par jour en dessous de l'objectif de base.
- Bonus: 2 000 € par jour au-dessus de l'objectif cible.

Pour l'exercice 2010-2011, le nombre de jours total dans les délais est de 362 jours, soit 7 jours de mieux que l'objectif cible.

NOMBRE DE JOURS DE TRANSMISSION DES ALLOCATIONS JOURNALIÈRES AU GRT DANS LES DÉLAIS



3'INDICATEUR:taux de disponibilité du portail Internet mis à la disposition des fournisseurs de gaz.

., Objectif de base : 98% par semaine.

., Objectif cible: 99,5% par semestre.

" Pénalités: 1 000 € par semaine en dessous de l'objectif de base.

" Bonus: 5 000 € par semestre au-dessus de l'objectif cible.

Les résultats sur l'exercice sont quasiment tous supérieurs à l'objectif cible.

4'INDICATEUR : nombre de rendez-vous planifiés pour intervention,mais non respectés par Régaz-Bordeaux.

" Objectif de base : 100% des rendez-vous non tenus et signalés sont indemnisés.

" Pénalités: montants identiques à ceux facturés par Régaz-Bordeaux en cas de non-exécution d'une intervention programmée du fait du client ou du fournisseur, versés aux fournisseurs qui en font la demande.

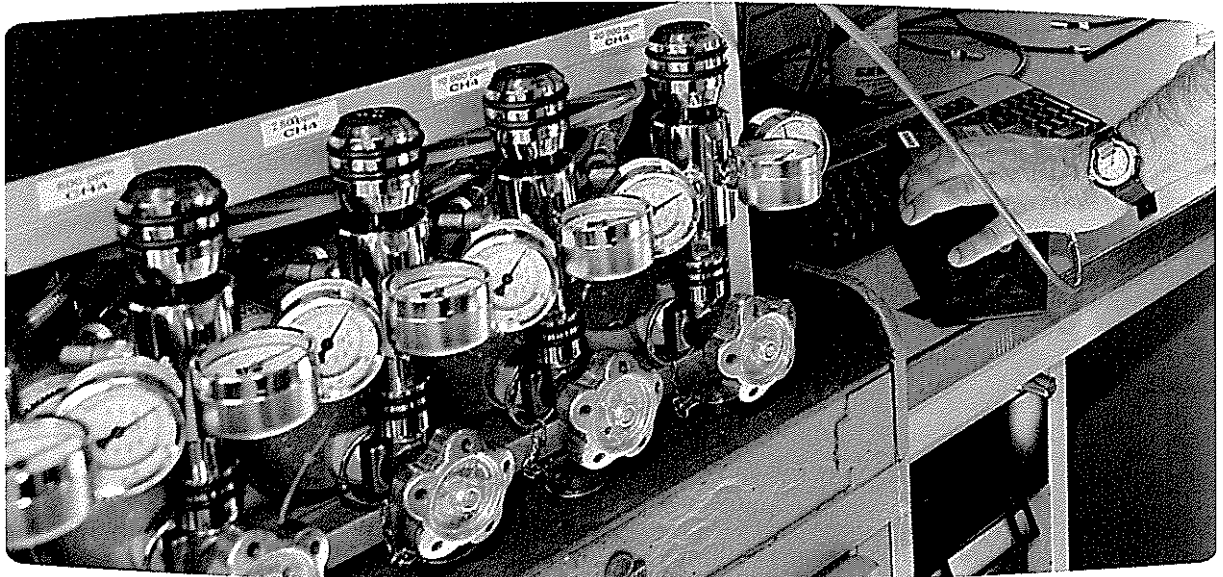
Sur l'exercice 2010-2011 aucune demande n'a été reçue par Régaz-Bordeaux.

5'INDICATEUR: taux de réponse aux réclamations fournisseurs dans les 15 jours calendaires.

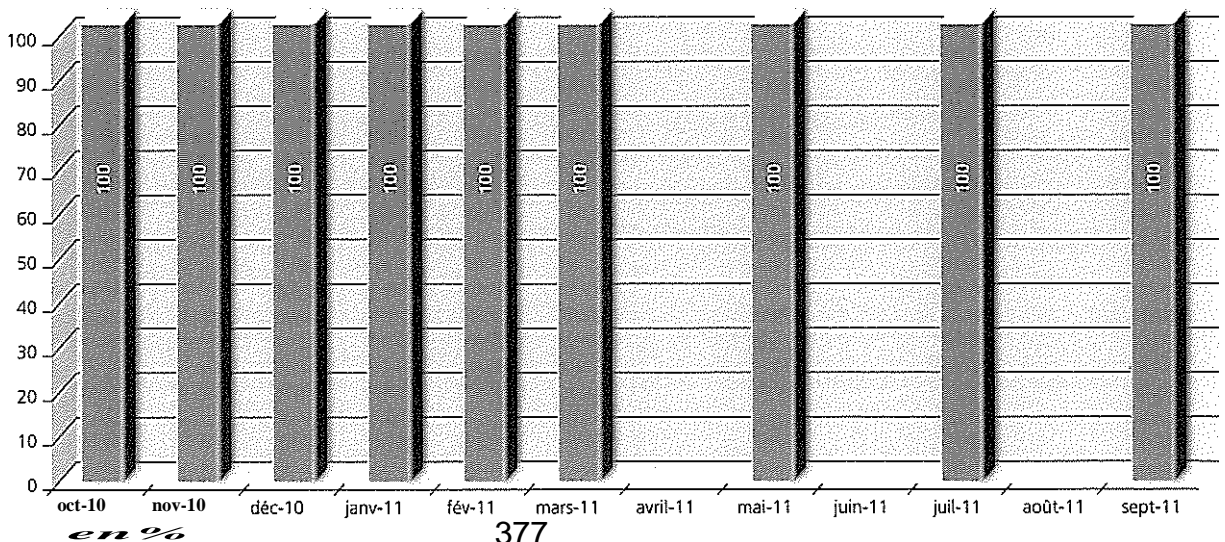
" Objectif de base: 100% des réclamations écrites déposées sur l'espace fournisseur du portail Internet traitées dans les 15 jours calendaires.

" Pénalités : 25 € par réclamation non traitée dans les 15 jours calendaires. Versement au CRCP.

Résultats de l'exercice 2010/2011 : 100% des réclamations fournisseurs ont été traitées dans les 15 jours calendaires.



TAUX DE RÉPONSES AUX FOURNISSEURS DANS LES 15 JOURS



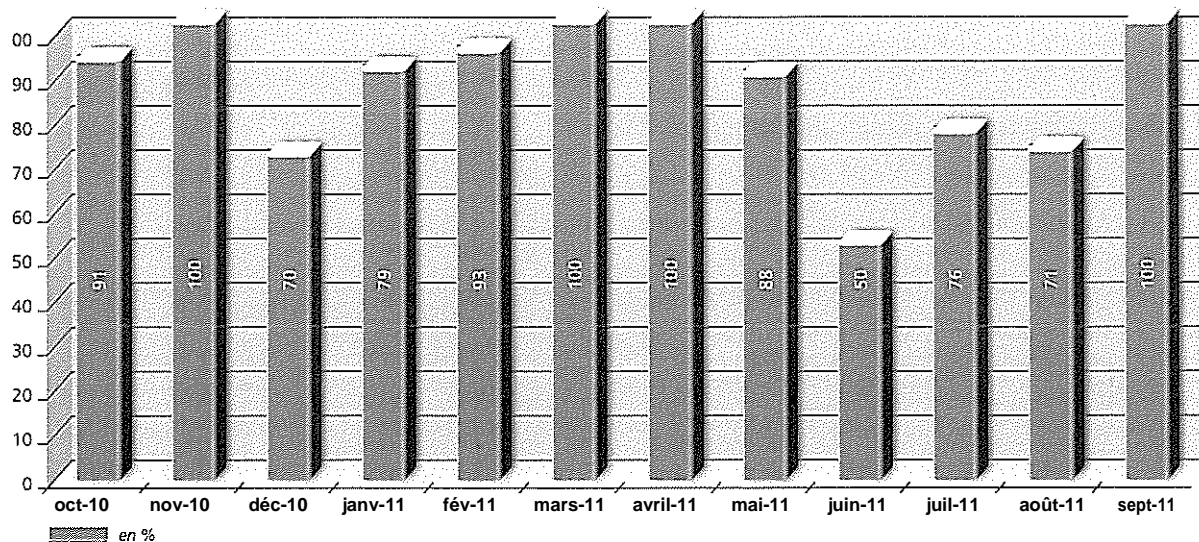
6'INDICATEUR : taux de réponse aux réclamations clients dans les 30 jours calendaires.

., Objectif de base: 100% des réclamations écrites de clients finals traitées dans les 30 jours calendaires.

., Pénalités : 25 € par réclamation non traitée dans les 30 jours calendaires. Versement au CRCP.

Résultats de l'exercice 2010-2011 : 85 % des réclamations clients ont été traitées dans les 30 jours.

TAUX DE RÉPONSES AUX CLIENTS DANS LES 30 JOURS



Les résultats complets des indicateurs de qualité de service sont publiés mensuellement sur le site www.régaz.fr, rubrique "référentiel documentaire".

INDICATEURS BILAN DES PÉNALITÉS ET BONUS GÉNÉRÉS (calculés sur la période de l'exercice 2010-2011)

INDICATEURS	Bonus**	Pénalités**
1. Qualité des relevés JJ transmis aux GRT pour les allocations journalières aux PITD		6 949
2. Délai de transmission au GRT des estimations journalières des quantités enlevées par fournisseurs	14 000	
3. Taux de disponibilité du portail fournisseur	10 000	
4. Nombre de rendez-vous planifiés non respectés par le GRD	*	0
5. Taux de réponse aux fournisseurs dans les 15 jours calendaires	*	0
4. Taux de réponse aux clients dans les 30 jours calendaires	*	475
Total	24 000	7 424

*indicateur ne pouvant générer qu'une pénalité. **en euros.

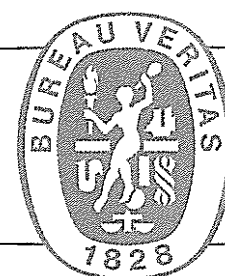
les certifications ISO 9001 et OHSAS 18001

Les certifications management de la qualité (ISO 9001 version 2008) et de la santé Sécurité au Travail (OHSAS 18001):

Le Bureau Veritas Certification a renouvelé les certifications reconnaissant ainsi l'implication et la participation de tous au maintien, à l'adaptation et au déploiement de l'entreprise en réponse à la réglementation européenne et au marché. Ces certifications apportent à l'ensemble des délégataires, clients et partenaires de Régaz-Bordeaux la garantie d'une écoute attentive et de la volonté

de Régaz-Bordeaux d'apporter à chacun les meilleures réponses possibles en termes de qualité d'offres et de prestations.

ISO 9001
OHSAS 18001
BUREAU VERITAS
Certification



LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Les nouveaux raccordements

L'action commerciale développée sur l'exercice permet d'enregistrer à travers les nouveaux raccordements au réseau gaz naturel un total de 31 GWh de consommations prévisionnelles.

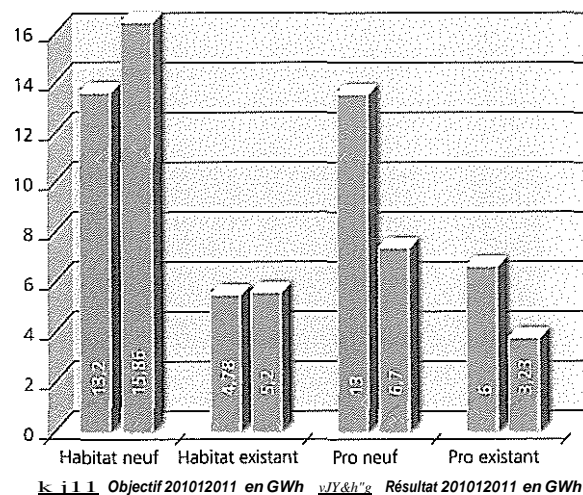
L'énergie gaz naturel tire son épingle du jeu sur un marché de l'habitat dynamique avec les nouvelles réglementations thermiques et le contexte énergétique global.

En effet, le gaz naturel répond aux :

contraintes réglementaires sur le marché de la construction neuve de logements, en se positionnant comme le complément idéal des énergies renouvelables et l'énergie du Bâtiment Basse Consommation (BBC),

exigences de diminution des consommations d'énergie primaire des bâtiments existants, segment de marché où l'obligation d'engager des travaux n'est pas réglementée.

RÉSULTAT DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL



LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL se répartit comme suit par marché :

Placements sur le marché de l'habitat

Les placements Habitat augmentent de 73% en nombre de logements par rapport à 2009/2010 avec 3 766 logements et 21 GWh, soit 117% de l'objectif.

Le dispositif Scellier qui propose un avantage fiscal maximal sur les opérations "Bâtiment Basse Consommation" a permis de conquérir de nouvelles parts de marchés sur la promotion immobilière. En effet, le gaz naturel offre des solutions techniques qui permettent d'atteindre aisément les niveaux de performances énergétiques des labels.

Le taux de performance sur le segment collectif neuf se maintient (50%) sur un marché très dynamique en 2011 et le résultat des placements a largement dépassé l'objectif fixé avec 3 145 logements pour 13,83 GWh.

Globalement, les logements neufs labellisés représentent 76% des placements en 2010/2011, avec une moyenne de consommation de 4 000 kWh au logement.

Sur le marché de l'individuel neuf, un regain d'intérêt

pour le gaz naturel, à la fois des constructeurs de maisons individuelles et des particuliers accédant à la propriété, a permis d'augmenter les placements de 33% par rapport à l'exercice précédent.

Le marché des logements existants, cible prioritaire pour la réduction des consommations d'énergie dans l'habitat, commence à entreprendre la rénovation de son parc. Ce démarrage initié par les organismes HLM a permis de concrétiser sur cette cible des projets significatifs de conversion électricité/gaz naturel totalisant 267 logements :

- Résidence Val de Bourde- Villenave d'Ornon - Gironde Habitat- 189 logements
- La Virginienne- Bordeaux- SCIC Coligny - 78 logements



Placements sur le marché professionnel

Le marché professionnel réalise 52% de son objectif avec 9,93 GWh de placements pour 2010/2011.

Ce résultat en retrait s'explique par:

un contexte économique difficile qui se traduit par une baisse significative de l'assiette des projets et ne permet pas, compte tenu de nos taux de performances actuels, d'atteindre les niveaux de placements espérés.

Ce contexte reste peu favorable aux investissements; la crise financière puis économique a mis un coup d'arrêt à de nombreux projets.

un contexte technique pénalisant notre énergie car il n'existe pas encore de solution gaz éprouvée et adaptée permettant de répondre à des besoins de chaud et de froid dans des conditions économiques acceptables.

Sur le marché privé, l'immobilier d'entreprise représente toujours la plus grande partie des m² construits, segment sur lequel l'offre réversible Pompe à Chaleur (PAC) électrique reste la plus pertinente, tant sur le plan technique que financier.

un contexte développement durable lié aux mesures du Grenelle Environnement qui visent à diminuer les consommations énergétiques et à avoir recours quasi systématiquement aux énergies renouvelables. Ces mesures ont un impact direct sur les placements en marché public. Les opérations vitrines de la politique de développement durable des collectivités deviennent de ce fait les principales cibles du développement des énergies renouvelables (bois, solaire...).

Il faut noter néanmoins des gains significatifs sur les premiers dossiers en label BBC. Ceci permet d'espérer un positionnement plus favorable de notre énergie en bâtiment tertiaire dans le cadre de la RT 2012. Le gaz naturel, dans ce contexte devient l'énergie complémentaire des énergies renouvelables.



l'acheminement u gaz naturel pour le compte des fournisseurs et des clients finals

Régaz-Bordeaux assure, pour ses fournisseurs, l'acheminement et la livraison du gaz naturel depuis les Points d'Interface entre le réseau de Transport et le réseau de Distribution (PITD) et les Points de Comptage ou d'Estimation (PCE).

Cette mission nécessite :

- l'estimation quotidienne de l'énergie transitée pour chaque fournisseur et la transmission de ces données au GRT (Gestionnaire du Réseau de Transport),

- la relève des compteurs et la transmission des données de relève à chaque fournisseur pour la facturation de ses propres clients,

- o la réalisation des interventions techniques de mise en service, mise hors service, changement de fournisseur, etc. Ces interventions sont facturées sur la base d'un tarif public décrit dans le Catalogue des Prestations de Régaz-Bordeaux.



Actuellement huit fournisseurs ont signé un contrat d'acheminement avec Régaz-Bordeaux (Aitergaz, Endesa Energia, Enovos, Gas Natural, Gazprom, Gaz de Bordeaux, GDF Suez, Tégaz).

Au cours de l'exercice 2010-2011, Régaz-Bordeaux a procédé à 75 changements de fournisseurs sur sa zone de desserte.

lu énergie transitée

L'exercice 2010-2011 a connu une climatologie douce avec 1 508 degrés-jour (contre 1 647 DJU sur l'exercice précédent), ce qui a permis de générer une énergie transitée et un chiffre d'affaires précisés dans le tableau ci-dessous :

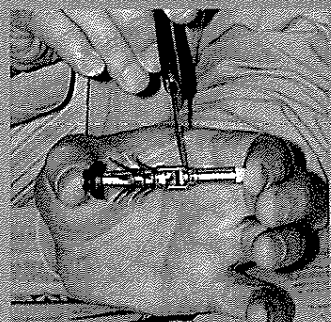
Clients tous tarifs	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Nombre de points de livraison*	210 704	209 026	208 141
Quantité d'énergie acheminée (en GWh)	4 986	4 802	4 595
Recettes d'acheminement (en milliers d'euros)**	59 698	63 989	59 655

* en temps plein. ** hors prestations et location compteurs.

Le saviez-vous ?

Un nouveau **Dispositif de Protection des Branchements Existants (DPBE)** est déployé sur le réseau Régaz-Bordeaux depuis mars 2011.

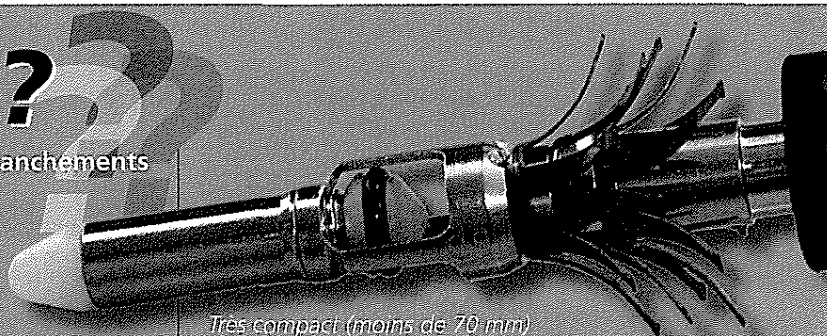
Le DPBE vient protéger les branchements en polyéthylène Moyenne Pression de type B des risques d'arrachements.



Il permet de couper le flux gazeux lors d'un excès de débit causé, par exemple, par un endommagement du branchement.

Grâce à un outillage spécifique, le DPBE est introduit dans le branchement, à partir du coffret client, jusqu'au niveau de la prise de branchement.

Ce nouveau dispositif de protection, développé sous licence GDF Suez, répond à l'arrêté ministériel du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisation.



Très compact (moins de 70 mm) et fiable sur le long terme, ce dispositif est inséré depuis le coffret près de la prise de branchement, en charge et sans fouille.

Il concerne les branchements réalisés à partir de juillet 2011. Régaz-Bordeaux s'est engagée auprès de la DREAL* à achever la totalité des opérations en 2016 : deux monteurs, mobilisés sur cette activité, vont poser environ 4500 DPBE au rythme de 900/an.

Le DPBE répond ainsi à un double enjeu à la fois de sécurité mais également de développement durable étant donné qu'il limite les émissions accidentelles de méthane dues à un arrachement de la canalisation gaz enterrée.

*DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec la volonté d'assumer pleinement ses responsabilités environnementales et sociales dans le cadre de l'exercice de ses délégations de service public, Régaz-Bordeaux a engagé en 2009 une réflexion approfondie sur la mise en place d'une politique volontariste et efficace en matière de développement durable. Un plan d'actions représentatif des composantes du développement durable a conséquemment été mis en œuvre et vient compléter le dispositif déjà opérationnel et décrit ci-dessous en matière de politique environnementale.

Chantiers propres rapides discrets

Régaz-Bordeaux applique les dispositions de la charte "chantiers propres" de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

A de multiples reprises, l'entreprise a été récompensée pour la qualité de l'identification et de la tenue de ses chantiers.

Cette performance s'appuie essentiellement sur:

- une coordination renforcée avec les gestionnaires de l'espace public et les opérateurs de réseau dans le processus de préparation des chantiers,

- , une identification claire du chantier avec numéro d'appel direct pour les riverains,

- o l'utilisation de technologies rapides et discrètes (tubage dans les réseaux existants),

- o une exigence forte de professionnalisme dans la maîtrise de la sécurité des agents et des tiers,

- :: la qualité de la relation des personnels de chantier avec les riverains et les tiers.

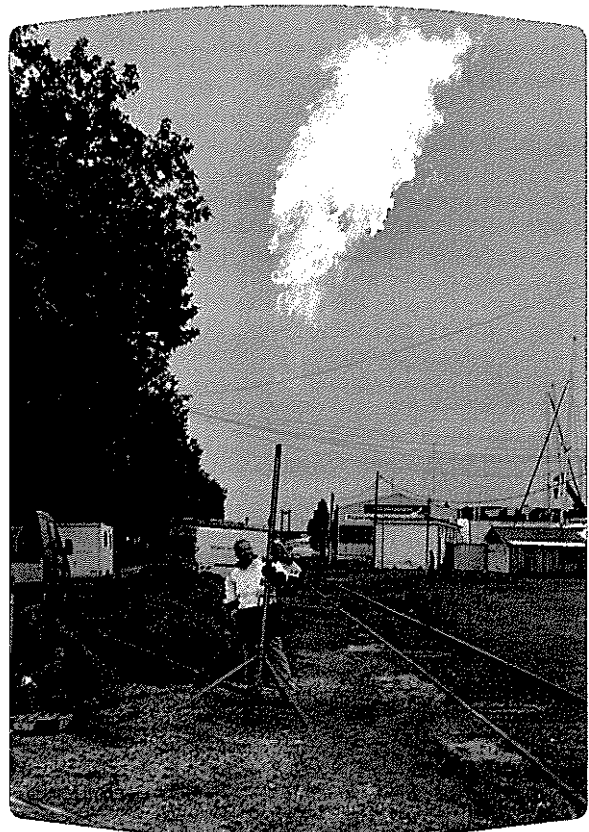
Qualité de l'atmosphère

· étanchéité du ———

Régaz-Bordeaux s'attache à maintenir pour son réseau un taux de fuite particulièrement bas.

Les programmes ininterrompus de renouvellement de canalisations, le suivi rigoureux de la protection cathodique du réseau acier, la surveillance permanente des ouvrages enterrés par le véhicule de surveillance réseau ont permis d'obtenir un taux de pertes particulièrement bas, inférieur à 0,6% de l'énergie transitée.

S'agissant des pertes occasionnées lors des manœuvres d'exploitation, les équipes de Régaz-Bordeaux ont pour consigne de brûler le gaz naturel pour éviter l'échappement du méthane dans l'atmosphère.

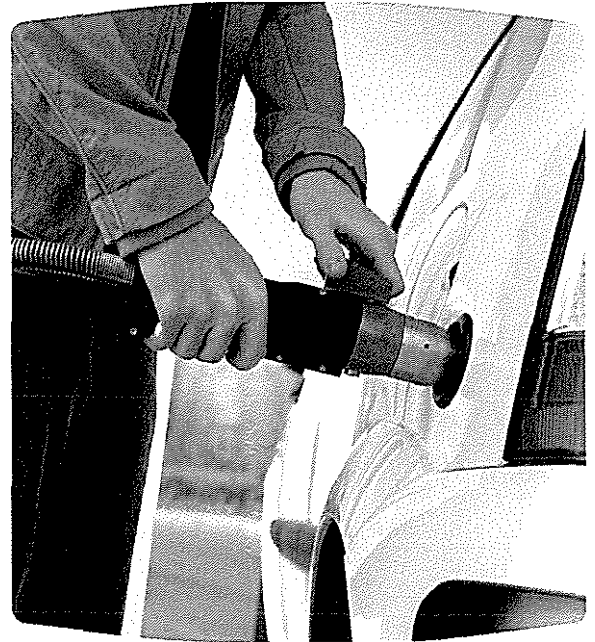


Régaz-Bordeaux poursuit son action en faveur du développement du GNV carburant.

La mutation de la flotte de Régaz-Bordeaux se poursuit au fur et à mesure des remplacements de véhicules : 109 véhicules sur 211 sont équipés au GNV soit 61,3% de la flotte au 30/09/2011,

Une incitation à l'achat de véhicules GNV pour le personnel a été mise en place par un abondement de la prime gouvernementale,

Régaz-Bordeaux a réalisé pour le compte de Gaz de Bordeaux la première station publique (en libre service) de distribution de GNV située quai de la Souys à Bordeaux.



Intégration des ouvrages dans l'environnement

De par leur conception, l'acheminement et la livraison du gaz naturel offrent des atouts indéniables au regard des préoccupations environnementales.

En effet, la quasi-totalité des ouvrages constituant le réseau est enterrée, ce qui évite l'exposition aux phénomènes climatiques et réduit considérablement la pollution visuelle.

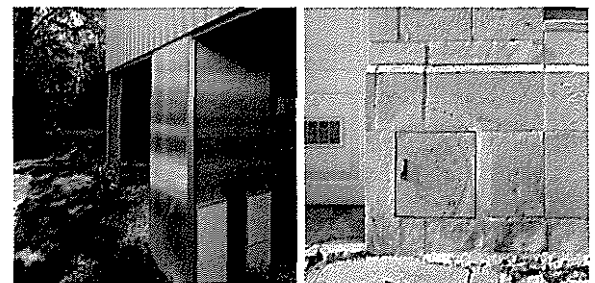
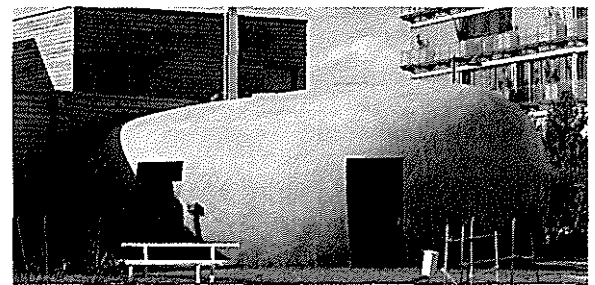
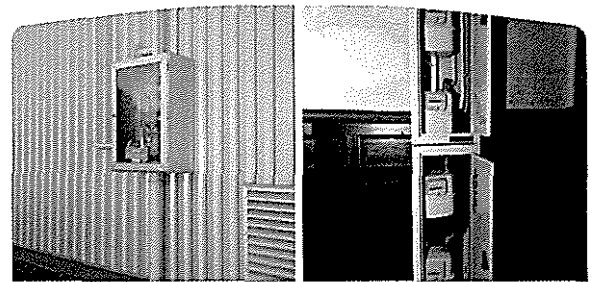
Le réseau de distribution de Régaz-Bordeaux, dont la puissance instantanée est supérieure à deux tranches nucléaires de 1 200 MW, présente une qualité d'insertion dans l'environnement sans équivalent.

S'agissant des organes émergents (bouches à clé, coffrets comptage,) Régaz-Bordeaux a développé depuis de nombreuses années des solutions techniques permettant une meilleure sécurité d'exploitation ainsi qu'une meilleure intégration dans l'environnement urbain ou rural:

bouches à clés rehaussables permettant une mise à niveau facile lors des campagnes de goudronnage,

postes de détente d'îlots enterrés en zone urbaine dense,

coffrets "Bâtiments de France" avec parement pierre pour l'installation des compteurs en zone sensible (secteurs sauvegardés, centres historiques, etc.).



Ensemble vers une entreprise durable

En ce qui concerne le développement durable, les activités de gestion du réseau de distribution confèrent à Régaz-Bordeaux de vraies responsabilités.

Les exercer pleinement aux côtés des collectivités locales, des clients et aussi de l'ensemble des salariés, est un engagement à répondre aux besoins actuels et à léguer aux générations futures un service économiquement, socialement et environnementalement viable.

Issus d'un travail de concertation du Groupe Régaz-Bordeaux 1 Gaz de Bordeaux, 4 axes de travail sont identifiés aujourd'hui avec des engagements à l'égard de toutes les parties prenantes :

- contribuer activement à la préservation de l'environnement

- e AXE B : agir en entreprise socialement responsable

- i) Cf C : inventer des solutions durables

- ** AXE D : renforcer l'implication de notre entreprise dans la société

S'engager c'est aussi faire ce que l'on dit et en rendre compte : ces 4 axes sont déclinés en 46 actions concrètes, dotés d'indicateurs de suivi qui s'appuient sur un plan de progrès et dont le respect sera évalué chaque année.

A ce jour, le taux d'avancement du plan d'action à mi-parcours est de 55% (et 20 actions sont réalisées à 100%).

Dans le cadre de sa démarche développement durable le Groupe Régaz-Bordeaux 1 Gaz de Bordeaux a réalisé un bilan carbone, outil de référence de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre soutenu par l'ADEME.

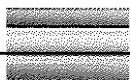
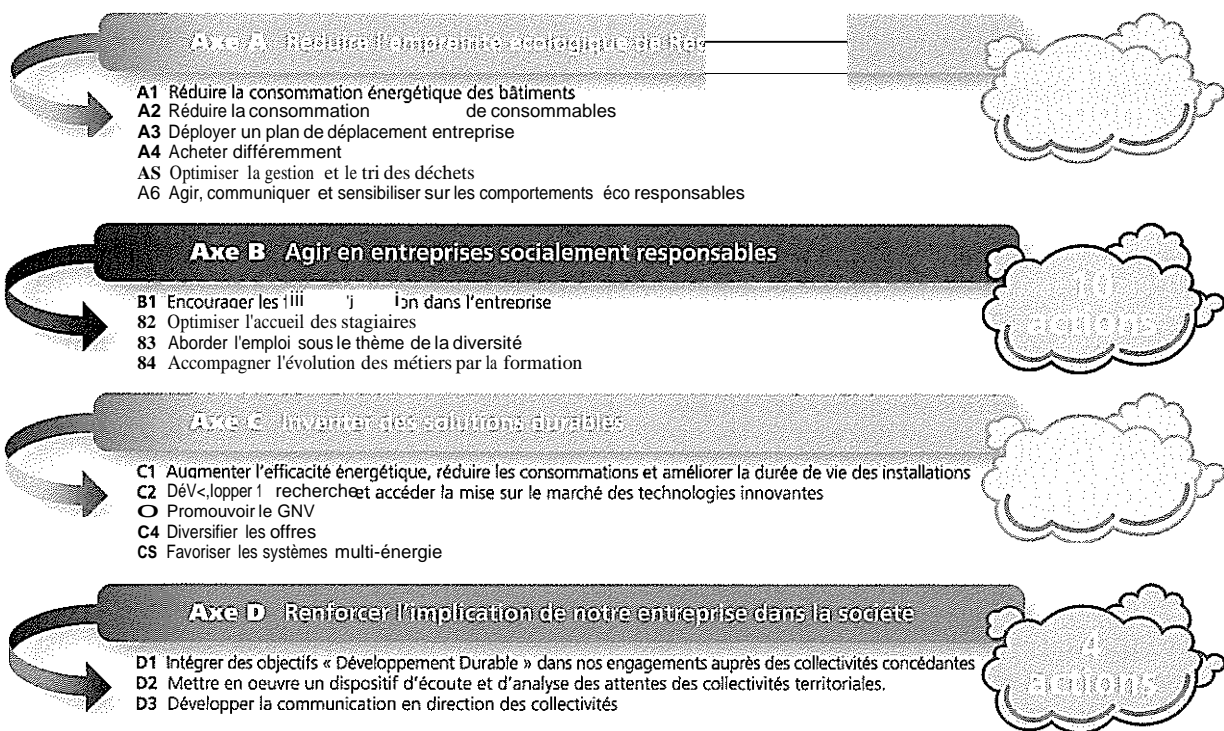
C'est ce bilan carbone, régulièrement réactualisé, qui permettra désormais de mesurer le résultat des efforts engagés par Régaz-Bordeaux et Gaz de Bordeaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux activités du Groupe se sont élevées pour 2010/2011 à 13 000 teq CO₂.

Pour l'engagement du Groupe dans une politique volontariste de réduction des GES, il doit accorder une priorité forte aux 3 lignes d'actions suivantes:

1. Le renforcement de la politique achat: 44% des CO₂ émis (notamment au niveau de l'achat de travaux).
2. Le suivi de la gestion immobilière : 40% des CO₂ émis (un levier majeur, la reconstruction de Bacalan).
3. La mise en place d'un véritable plan de déplacement d'entreprise (PDE): 10% des CO₂ émis.

Ensemble vers une entreprise durable



LES PERSPECTIVES 2011/2012

Avec la mise en place de la RT 2012, le gaz naturel devrait asseoir sa position de référent énergétique.

De plus, les objectifs ambitieux de production de logements sur la Communauté Urbaine de Bordeaux devraient apporter une dynamique de projet, source de résultat.

Régaz-Bordeaux doit cependant tenir compte, dans les années à venir, de la multiplication des projets d'aménagements avec la création de réseaux de chaleur biomasse ou géothermique. Cela devrait exclure en partie l'énergie gaz naturel de certains grands projets urbains de l'agglomération bordelaise.

Conquête et fidélisation

L'enjeu sur les années à venir se situe sur les bâtiments existants dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique suscitée par le Grenelle Environnement.

En l'absence d'obligation réglementaire, des mesures incitatives à la rénovation du patrimoine immobilier devront impulser la mise en œuvre de projets.

Pour le gaz naturel et Régaz-Bordeaux, c'est un marché de conquête et de fidélisation.

Le marché professionnel sera l'un des premiers à appliquer la RT 2012 ; la mise en œuvre de cette réglementation et la volonté de faire appel aux énergies renouvelables devraient affecter les placements gaz naturel sur les projets publics qui ont vocation d'exemplarité.

Les nouveaux matériels comme les pompes à chaleur gaz naturel, les chaudières hybrides, devraient permettre de positionner le gaz naturel sur certains secteurs tertiaires, à condition que ces nouvelles technologies deviennent rapidement compétitives à l'achat par rapport à leurs concurrentes électriques.

La généralisation des PPP (Partenariat Public Privé) pourrait constituer un facteur de risque puisque ce type de financement permet aux Décideurs Publics de se libérer de la contrainte d'investissement et de laisser le choix de l'énergie au libre arbitre des promoteurs privés, dont l'objectif est de vendre un m² le plus concurrentiel possible.

Dans ce contexte, l'animation, la sensibilisation et l'information de l'ensemble des acteurs resteront un facteur clef de la performance du gaz naturel.

Les perspectives de développement sont fortement liées au niveau d'activité de la construction neuve sur les 46 communes distribuées par Régaz-Bordeaux

et aux orientations énergétiques prises par ces communes.

Le programme d'investissement

Les investissements de l'exercice 2011/2012 porteront essentiellement sur :

- " la réalisation de 660 nouveaux raccordements au réseau existant,
- " la réalisation de 12 000 ml d'extension réseau pour le raccordement de 1 700 points de livraison supplémentaires,
- " la poursuite du renouvellement du réseau Basse Pression (BP) en fonte, soit à minima 20 km,
- " la mise en place de l'ilotage BP avec le plan d'actions suivant :
 - la réalisation de 13 démaillages,
 - l'implantation des 2 derniers postes d'îlot réseau sur Bordeaux,
 - l'implantation de 6 à 8 postes d'appoint,
 - la mise à l'air libre des évènements hors des fosses, afin d'éviter qu'ils ne soient obstrués lors de fortes pluies ou d'inondation.
- " la poursuite des travaux liés au tramway 3^e phase avec un linéaire à déplacer de 4 900 m,
- " la mise en place de dispositifs de protection de 900 branchements,
- " la modernisation de 280 installations dans les immeubles collectifs anciens,
- " le renouvellement de 9 000 compteurs domestiques et de 4 000 détendeurs individuels,
- " la poursuite du projet de Système d'Information Géographique (SIG) Réseau Grande Echelle (RGE).

L'exploitation du réseau

L'exercice 2011-2012 marquera l'aboutissement du programme de restructuration du réseau basse pression (ilotage) ainsi que le renforcement des systèmes de télégestion associés à ce réseau, qui dessert actuellement plus de 60 000 clients sur Bordeaux et les communes intra-rocade.

2012 sera une année charnière en matière de prévention des risques de dommages aux ouvrages de distribution par des tiers lors de travaux de terrassement.

En effet les premières dispositions de la nouvelle loi "DT-DICT" entrent en application à compter de juillet 2012, et doivent permettre de réduire encore ce type d'incident, que Régaz-Bordeaux considère comme le principal risque industriel sur son domaine d'activités. Régaz-Bordeaux, qui a depuis longtemps pris la mesure des enjeux sécuritaires et des évolutions nécessaires en matière de préparation et de surveillance des travaux sur le domaine public, œuvre en ce sens depuis de nombreuses années, et a été particulièrement moteur dans l'ensemble des groupes de travail pilotés au niveau national, qui ont abouti entre autres mesures à :

- " la mise en place d'un guichet national unique,
- " un plan pluriannuel de modernisation de la cartographie des réseaux enterrés, permettant à terme la dématérialisation des échanges d'informations à un niveau de précision élevé,
- " la mise en œuvre de la procédure gaz renforcée (PGR),
- " l'encadrement normatif des pratiques et des compétences nécessaires lors de travaux à proximité des réseaux enterrés.



Régaz-Bordeaux se félicite de ces avancées majeures en matière de sécurité, qui pour certaines sont déjà effectives dans l'organisation de ses services techniques.

Concernant la maintenance préventive, le programme pluriannuel de chaque ouvrage constitutif du réseau de distribution sera réalisé à 100% (mise en œuvre validée par la DREAL), et réactualisé à la fin de l'exercice au regard de l'analyse des retours d'expérience.

Rappelons qu'en matière de maintenance, Régaz-Bordeaux se fixe des objectifs largement plus ambitieux que les obligations réglementaires (Arrêté de juillet 2000), et que ce niveau d'exigence se traduit par un niveau de fiabilité, de qualité et de continuité de fourniture exemplaire.

L'année 2011 a marqué la montée en compétence des équipes de Régaz-Bordeaux sur les nouvelles technologies de détection instrumentée des réseaux enterrés. L'année 2012 verra l'engagement d'un programme pluriannuel de fiabilisation terrain de sa cartographie par l'utilisation de ces nouveaux outils, afin de disposer dans un horizon de 5 ans d'une précision de positionnement en classe "A" pour l'ensemble de ses ouvrages enterrés (y compris les branchements individuels).

Enfin Régaz-Bordeaux mènera en 2011-2012, en relation avec la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), les travaux d'analyse approfondie permettant de définir le futur ATRD4 (applicable à compter du 1^{er} juillet 2013) ainsi que la tarification des prestations annexes réalisées par le GRD (catalogue des prestations).

Régaz-Bordeaux mènera ces travaux en parfaite collaboration avec les services de la CRE, avec une volonté de transparence, de professionnalisme, d'anticipation sur les enjeux humains et technologiques des 10 prochaines années. Ceci sera fait dans le souci permanent de maintenir à tous les concessionnaires qui lui accordent leur confiance, les garanties pour le meilleur niveau de prestations de service public.

Les projets informatiques

Avec la mise en place progressive du SIG RGE, c'est tout le réseau de distribution de gaz naturel et toutes les voies qu'il emprunte sur l'ensemble des communes (excepté Bordeaux) qui devraient être cartographiés d'ici fin 2012.

L'enjeu, c'est le géoréférencement des ouvrages enterrés qui permettra une identification et une traçabilité plus fine des ouvrages gaz sous le sol.

Cette démarche s'inscrit dans la politique de sécurité de Régaz-Bordeaux, afin de permettre une meilleure préparation des chantiers, mais aussi, au-delà, à servir les projets d'urbanisme et autres travaux de voirie des communes concernées.

La première tranche est opérationnelle depuis avril 2011, elle concerne 23 des 46 communes sur lesquelles l'entreprise intervient. 45 communes seront couvertes à l'horizon 2012 et il faudra une année supplémentaire pour effectuer les relevés

386 topographiques nécessaires sur la ville de Bordeaux.

Ainsi, fin 2013, Régaz-Bordeaux sera le seul gestionnaire de réseau enterré d'Aquitaine à disposer de ce niveau de précision.

Une première régionale, alors que la législation rend le géoréférencement obligatoire d'ici 2019 pour l'ensemble des gestionnaires concernés (eau, électricité, gaz, télécom).

Cette modernisation technologique représente un investissement de 2,5 millions d'euros.

L'année 2012 verra aboutir la mise en œuvre d'un logiciel permettant d'optimiser les trajets lors des interventions des agents pour les "petites interventions" avec et sans rendez-vous auprès des clients. Ce logiciel améliorera :

- " la répartition des interventions dès la prise de rendez-vous,
- " l'organisation du dispatching en sélectionnant les interventions sans rendez-vous les plus proches possibles de celles avec rendez-vous,
- " les distances parcourues par agent.

La mise en place d'un Progiciel de Gestion Intégré (PGI) renforcera :

- " la gestion comptable et financière
- " la gestion des achats et des stocks
- " la gestion de la maintenance des ouvrages gaz (postes, vannes, conduites d'immeubles & conduites montantes), de l'outillage collectif et des véhicules.

Le déploiement des compteurs communicants avec la société Ondéo sera poursuivi.

Plus de 2 000 compteurs seront équipés fin 2012 d'un module radio permettant de transmettre quotidiennement les données de relève.

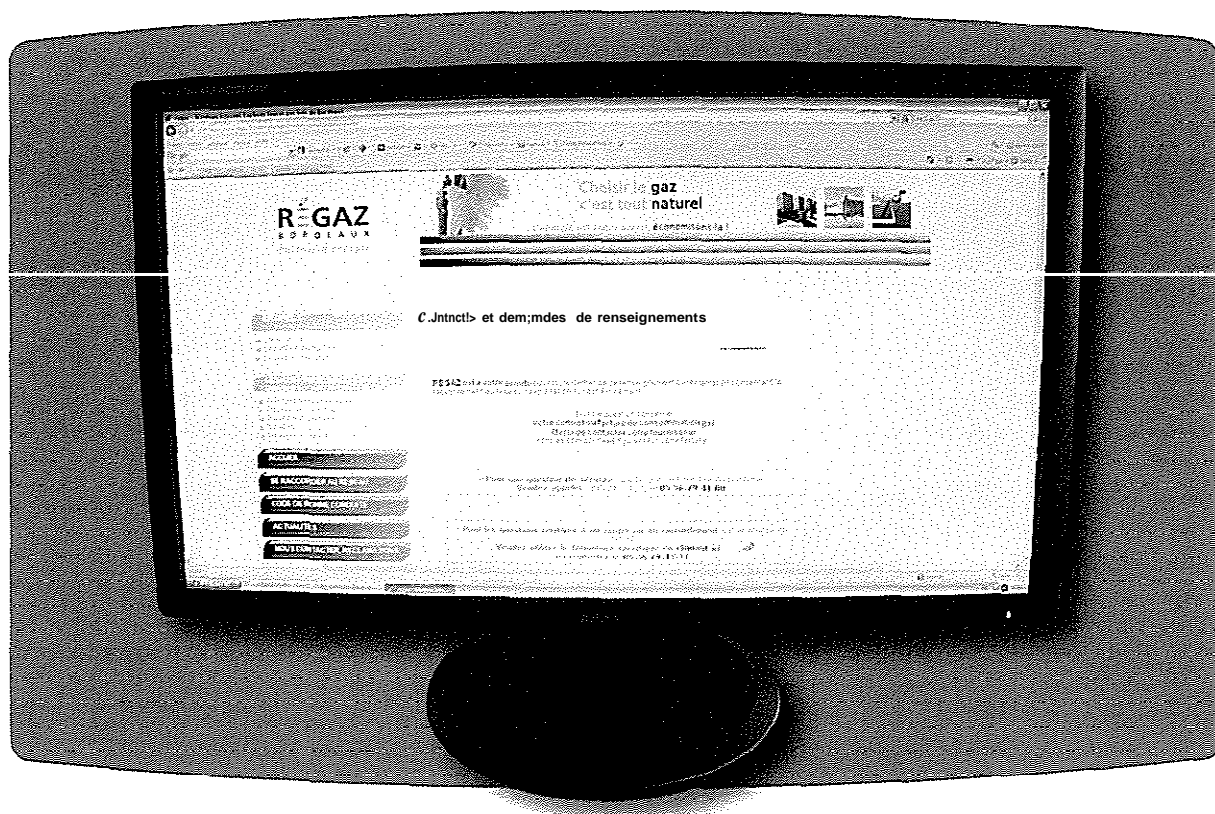
Celles-ci seront directement intégrées dans le système d'information de Régaz-Bordeaux qui les retransmettra aux fournisseurs de gaz. Il s'agit d'une phase test avant un probable déploiement de compteurs communicants par GrDF au niveau national.

Le portail **www.regaz.fr**, les flux et les Web Services à destination des fournisseurs évolueront afin de rester proches du standard exigé par le Groupe Technique Gaz 2007 placé sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Energie.

La diversification

The logo for Mixéner features the word "mixéner" in a stylized, lowercase font. The "i" and "x" are connected, and the "e" has a distinctive shape. The letters are dark with a lighter, textured interior, giving it a three-dimensional appearance.

La diversification a donné lieu à la création en décembre 2010 d'une filiale spécialisée, la société Mixéner, dont l'objet est d'apporter aux différents maîtres d'ouvrages publics et privés des solutions opérationnelles pour la valorisation des énergies renouvelables.



L XIQUE

Branchement : conduite reliant une canalisation du réseau de distribution à l'installation intérieure du client.

Le branchement fait partie du réseau de distribution.

Catalogue des Prestations : document établi par Régaz-Bordeaux, publié sur son site internet, et disponible auprès de lui sur demande, présentant les prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur ; y figurent les prestations de base couvertes par le tarif d'acheminement et d'autres prestations non couvertes par le tarif d'acheminement, dont le prix est indiqué.

Classe "A" : zone virtuelle exprimée en centimètres qui détermine le niveau de précision du positionnement d'une canalisation.

Classe A : < 40 cm pour les réseaux rigides et < 50 cm pour les réseaux souples

Classe B : entre 50 cm et 150 cm

Classe C : > 150 cm

Client final : synonyme : consommateur. Toute personne, physique ou morale, achetant du gaz naturel auprès d'un fournisseur pour son utilisation propre.

Commission de Régulation de l'Energie (CRE) : autorité administrative indépendante créée par la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 pour concourir, dans le respect des compétences qui lui sont attribuées, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel.

Compte de Régularisation des Charges

et des Produits (CRCP) : compte fiduciaire extra-comptable qui est alimenté à intervalles réguliers par tout ou partie des écarts de coût ou de revenu entre les charges et les produits réellement constatés, et les charges et les produits prévisionnels sur des postes prédéfinis. L'apurement de tout ou partie du solde de ce compte s'opère par une diminution ou une augmentation de la grille tarifaire.

Compteur : appareil de mesure du volume du gaz livré au client. Le compteur est propriété de Régaz-Bordeaux.

Contrat d'Acheminement (ou Contrat

d'Acheminement Distribution - CAO) : contrat conclu entre Régaz-Bordeaux et un fournisseur en application duquel Régaz-Bordeaux réalise l'acheminement du gaz. **Détendeur** : dispositif qui abaisse la pression du gaz à une valeur déterminée et la maintient dans les limites prescrites. Un détendeur est généralement équipé d'un dispositif de sécurité par déclenchement et peut jouer le rôle de robinet de coupure de gaz.

Un détendeur-régulateur destiné à une installation individuelle se place sur l'entrée du compteur.

Un détendeur-régulateur destiné à alimenter une installation collective d'immeuble se place à l'origine de la conduite de l'immeuble.

Un détendeur-régulateur destiné à alimenter une chaufferie est intégré au bloc de détente.

Distributeur ou Gestionnaire du Réseau

de Distribution (GRD) : opérateur exploitant un réseau de distribution au sens de la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés de l'électricité et du gaz et au service public de l'énergie.

Gestionnaire de Réseau de transport (GRT) : personne physique ou morale responsable de la conception, de la construction, de la mise en service, du pilotage, de l'exploitation, de la maintenance et du développement d'un réseau de transport. Le GRT en amont du réseau de Régaz-Bordeaux est Total Infrastructures Gaz France (TIGF).

Exploitation : toutes actions techniques, administratives ou de management, destinées à utiliser un bien

dans les meilleures conditions de sécurité, de continuité et de qualité de service.

Fournisseur : personne physique ou morale, titulaire d'une autorisation délivrée par le ministre chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture. Au sens des conditions standard de livraison, le fournisseur est considéré comme un tiers.

Installation intérieure : ensemble des ouvrages et installations situés en aval du point de livraison.

Maintenance : toutes actions techniques, administratives et de management, durant le cycle de vie d'un bien, destinées à le maintenir et à le rétablir dans un état dans lequel il peut accomplir la fonction requise.

Mise en service : opération effectuée par Régaz-Bordeaux, consistant à rendre possible un débit permanent de gaz dans une installation intérieure.

Organe de coupure générale (OCG) : dispositif situé en amont du compteur ou du poste de livraison, permettant d'interrompre le passage du gaz dans le branchement.

Point de Comptage et d'Estimation (PCE) : point d'un réseau de distribution où la quantité d'énergie livrée est calculée à partir d'un compteur ou d'estimations.

Point De Livraison (POL) : point contractuel faisant l'objet d'un rattachement au contrat d'acheminement où le distributeur livre du gaz à un client en exécution du contrat. Il correspond généralement à un PCE.

La tarification de l'acheminement s'applique généralement par Point de Livraison. Physiquement, la livraison se fait à la bride aval d'un poste de livraison ou, en l'absence de poste de livraison, à la bride aval d'un compteur.

Point d'Interface Transport-Distribution (PITD) : point contractuel depuis lequel le Distributeur achemine du gaz en exécution du Contrat d'Acheminement. Quand le réseau de distribution est maillé, comme celui de Régaz-Bordeaux, la notion de Point d'Interface Transport-Distribution doit se comprendre comme l'ensemble des postes du réseau de transport qui alimente ce réseau.

Raccordement : partie du réseau de distribution située entre la canalisation de distribution et l'installation intérieure d'un client comprenant tous les ouvrages nécessaires à la livraison, à la détente le cas échéant et au comptage du gaz naturel.

Réseau BP : réseau de distribution dont la pression normale de service varie entre 17 et 25 mbar.

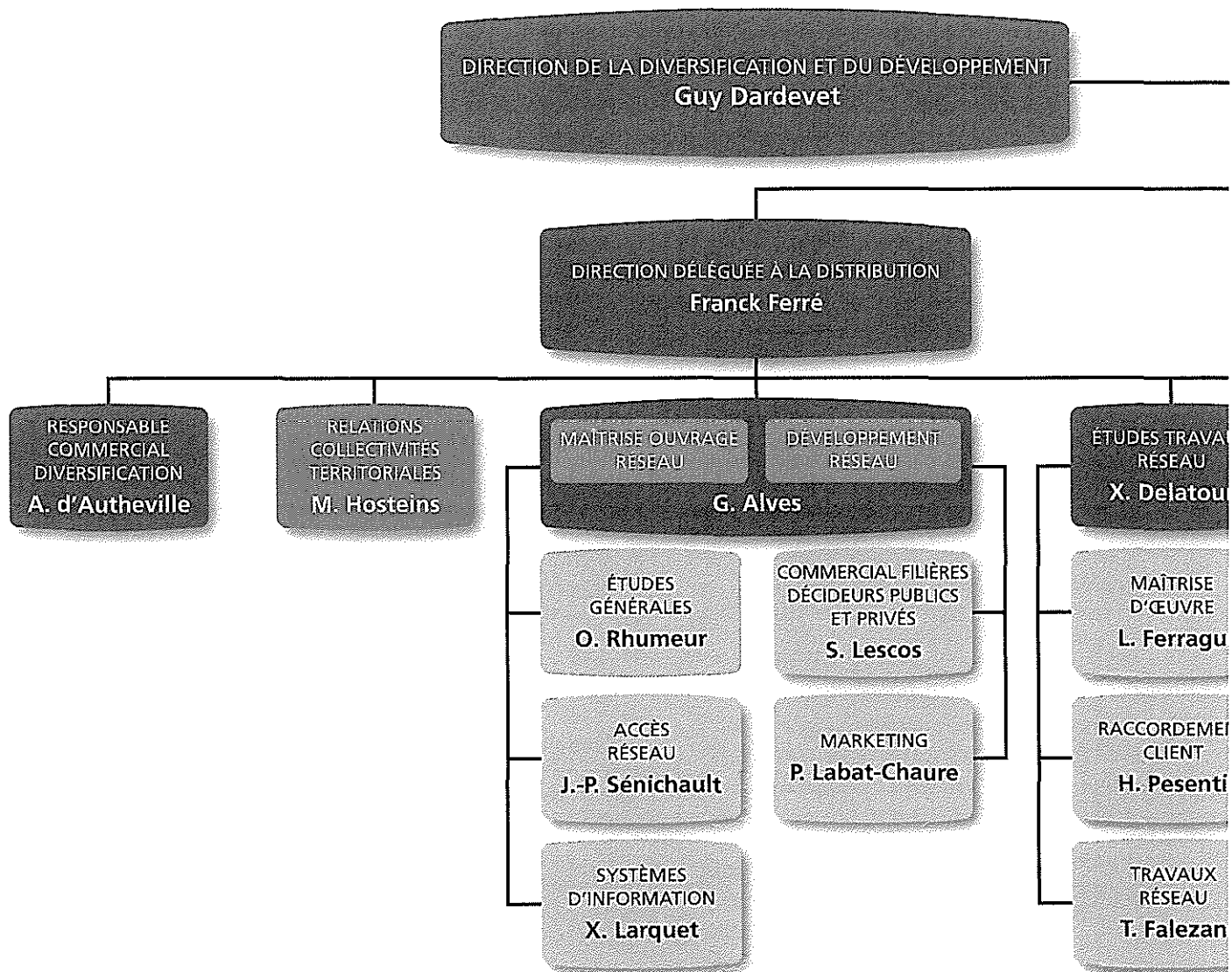
Réseau de Distribution (ou réseau) : ensemble des ouvrages, des installations et des systèmes associés exploités par ou sous la responsabilité de Régaz-Bordeaux, constitué notamment de canalisations, de branchements, de sectionnements, d'organes de détente et de régulation, au moyen duquel Régaz-Bordeaux réalise l'acheminement de gaz en application du contrat d'acheminement.

Réseau MPB : réseau de distribution dont la pression normale de service est comprise entre 0,4 bar et 4 bar.

Réseau MPC : réseau de distribution dont la pression normale de service est comprise entre 6 bar et 19,2 bar, exceptionnellement 25 bar.

Tarif d'acheminement distribution (ou tarif ATRD pour "Accès des Tiers au Réseau de Distribution") : tarif d'utilisation d'un réseau de distribution pour lequel le gestionnaire du réseau facture les prestations d'acheminement aux fournisseurs ayant conclu un contrat d'acheminement.

ORGANIGRAMME SIMPLIFE ^{;;J}



DIRECTION GÉNÉRALE
Philippe Le Picolot

DIRECTION R.H. AFFAIRES GÉNÉRALES
Christophe-Luc Robin

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
Philippe Laurisse

DIRECTION INFORMATIQUE
Christophe Allemand

SERVICE MOYENS GÉNÉRAUX
H. Dissane

EXPLOITATION MAINTENANCE
P. Claudel

CONDUITE SÉCURITÉ
Y. Guinard

INTERFACE CLIENT
C. Montoya

MAINTENANCE
P. Grellety

DÉVELOPPEMENT R.H.
E. Boda

ADMINISTRATION R.H.
M. J;mbert

ÉTUDES GESTION R.H.
P. Essermeant

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE DE GESTION
E. oëdt a

AFFAIRES GÉNÉRALES
Q. de Montaigut

D'AMÉLIORATION CONTINUE
N. Zabarte

SÉCURITÉ
L. Léglise

CHEF DUPÔLETIERS
P. Rumeau

CHEF DU PÔLE COMPTABILITÉ ET CONTRÔLE DE GESTION
M. Kuentz

ÉTUDES
S. Feuillade

PROJETS S.I. TECHNIQUE
M. Malard

SYSTÈME DE PRODUCTION
M..Renaud

SYSTÈME D'INFORMATION
E, Mornay

LOGISTIQUE MAINTENANCE
C. Armynot du Chatelet

ACHAT
A. Garcia

VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS

Au service de votre commune

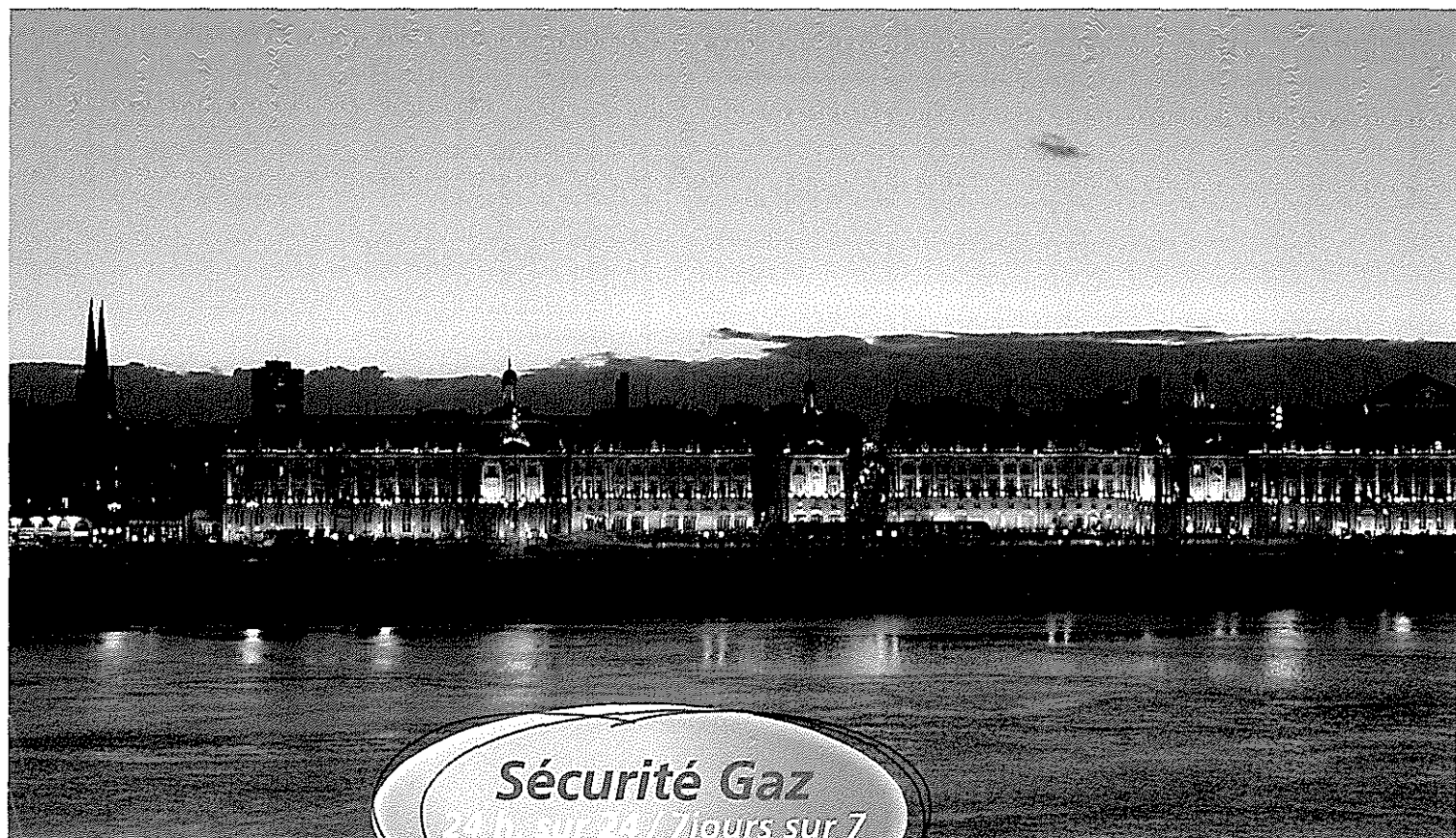
DIRECTION DÉLÉGUÉE À LA DISTRIBUTION :	Franck Ferré	05 56 79 41 60
RESPONSABLE COMMERCIALE :	Sylvie Iescos	05 56 79 40 18
RESPONSABLE DIVERSIFICATION :	Alain d'Authéville	05 56 79 40 33
RESPONSABLE JURIDIQUE :	Quitterie de Montaigut	05 56 79 40 14

*Votre contact
Collectivités Territoriales :*

Michel Hosteins
05 56 79 42 00 / 06 18 87 22 10
mhosteins@regazbordeaux.com

Nos services :

ACCUEIL GÉNÉRAL	05 56 79 41 11
SE RACCORDER AU RÉSEAU	05 56 79 43 33
RELÈVE D'INDEX, REMPLACEMENT COMPTEUR	05 56 79 41 20
RENSEIGNEMENT SUR UN CHANTIER OU LA RÉALISATION DE TRAVAUX GAZ	05 56 79 41 10
DRIDICT PLANS RÉSEAU	05 56 79 41 50



Sécurité Gaz
24 h sur 24 / 7 jours sur 7

05 56 79 41 00




RÉGAZ
BORDEAUX
acteur d'énergie

Siège social : RÉGAZ-BORDEAUX

6, place Ravezies- CS 10029- 33070 BORDEAUX CEDEX- Tél. 05 56 79 41 11

ANNEXES

Rapport annuel du délégataire 2010-2011

BORDEAUX



LE RAPPORT FINANCIER DE VOTRE COMMUNE

- Le patrimoine de la concession

- Le compte de résultat

Patrimoine de la concession

Exercice 2010/2011

BORDEAUX

	VALEUR BRUTE			AMORTISSEMENTS			VALEUR NETTE		
	2009 2010	2010/2011	Variation annuelle	2009 2010	2010 2011	Variation annuelle	2009 2010	2010 2011	Variation annuelle
Branchements mis en concession par le concédant	4 523 616 €	4 502 049 €	-0,48%	3 748 016 €	3 846 756 €	2,63%	775 600 €	655 293 €	-15,51%
Branchements mis en concession par le concessionnaire	10 603 462 €	10 907 534 €	2,87%	4 230 678 €	4 588 559 €	8,46%	6 372 784 €	6 318 974 €	-0,84%
TOTAL BRANCHEMENTS	15 127 078 €	15 409 582 €	1,87%	7 978 695 €	8 435 315 €	5,72%	7 148 384 €	6 974 268 €	-2,44%
Canalisations mises en concession par le concédant	22 483 496 €	22 353 489 €	-0,58%	18 799 591 €	19 123 680 €	1,72%	3 683 905 €	3 229 809 €	-12,33%
Canalisations mises en concession par le concessionnaire	39 481 660 €	44 730 790 €	13,30%	10 599 097 €	12 312 676 €	16,17%	28 882 563 €	32 418 113 €	12,24%
TOTAL CANALISATIONS	61 965 156 €	67 084 279 €	8,26%	29 398 688 €	31 436 357 €	6,93%	32 566 469 €	35 647 922 €	9,46%
Postes de détente mis en concession par le concédant	428 180 €	425 746 €	-0,57%	298 724 €	306 877 €	2,73%	129 455 €	118 869 €	-8,18%
Postes de détente mis en concession par le concessionnaire	2 516 267 €	2 597 294 €	3,22%	1 380 152 €	1 530 140 €	10,87%	1 136 115 €	1 067 154 €	-6,07%
TOTAL POSTES DE DETENTE	2 944 447 €	3 023 040 €	2,67%	1 678 876 €	1 837 017 €	9,42%	1 265 571 €	1 186 023 €	-6,29%
Protections cathodiques mises en concession par le concédant	1 963 €	1 963 €	0,00%	1 963 €	1 963 €	0,00%	0 €	0 €	-
Protections cathodiques mises en concession par le concessionnaire	235 035 €	235 035 €	0,00%	75 666 €	91 328 €	20,70%	159 369 €	143 707 €	-9,83%
TOTAL PROTECTIONS CATHODIQUES	236 998 €	236 998 €	0,00%	77 629 €	93 291 €	20,18%	159 369 €	143 707 €	-9,83%
TOTAL PATRIMOINE	80 273 679 €	85 753 900 €	6,83%	39 395 887 €	41 801 979 €	6,82%	41 139 792 €	43 951 920 €	6,84%

Patrimoine de la concession
Exercice 2010/2011
CAUDERAN

	VALEUR BRUTE			AMORTISSEMENTS			VALEUR NETTE		
	2009 2010	2010 2011	Variation annuelle	2009 /2010	2010 2011	Variation annuelle	2009 2010	2010 2011	Variation annuelle
Branchements mis en concession par le concédant	1 070 244 €	1 069 277 €	-0,09%	918 731 €	939 445 €	2,25%	151 513 €	129 832 €	-14,31%
Branchements mis en concession par le concessionnaire	1 341 777 €	1 369 560 €	2,07%	510 299 €	555 422 €	8,84%	831 478 €	814 138 €	-2,09%
TOTAL BRANCHEMENTS	2 412 021 €	2 438 837 €	1,11%	1 429 030 €	1 494 867 €	4,61%	982 991 €	943 970 €	-3,97%
Canalisations mises en concession par le concédant	4 569 453 €	4 521 762 €	-1,04%	3 743 293 €	3 778 241 €	0,93%	826 160 €	743 521 €	-10,00%
Canalisations mises en concession par le concessionnaire	9 302 229 €	9 971 257 €	7,19%	2 171 618 €	2 563 779 €	18,06%	7 130 611 €	7 407 478 €	3,88%
TOTAL CANALISATIONS	13 871 682 €	14 493 019 €	4,48%	5 914 911 €	6 342 020 €	7,22%	7 956 771 €	8 150 999 €	2,44%
Postes de détente mis en concession par le concédant	21 580 €	20 389 €	-5,52%	16 199 €	15 705 €	-3,05%	5 381 €	4 684 €	-12,95%
Postes de détente mis en concession par le concessionnaire	228 999 €	256 044 €	11,81%	178 621 €	187 528 €	4,99%	50 378 €	68 516 €	36,00%
TOTAL POSTES DE DETENTE	250 579 €	276 432 €	10,32%	194 820 €	203 233 €	4,32%	55 758 €	73 200 €	31,28%
Protections cathodiques mises en concession par le concédant	6 204 €	6 204 €	0,00%	6 204 €	6 204 €	0,00%	0 €	0 €	-
Protections cathodiques mises en concession par le concessionnaire	20 225 €	20 225 €	0,00%	7 626 €	8 974 €	17,68%	12 599 €	11 251 €	-10,70%
TOTAL PROTECTIONS CATHODIQUES	26 428 €	26 428 €	0,00%	13 829 €	15 177 €	9,75%	12 599 €	11 251 €	-10,70%
TOTAL PATRIMOINE	16 560 710 €	17 234 717 €	4,07%	7 396 590 €	8 055 298 €	6,66%	9 008 120 €	9 179 419 €	1,90%

COMPTE DE RESULTAT
Exercice 2010/2011
BORDEAUX + CAUDERAN

Le compte de résultat est un document comptable synthétisant l'ensemble des charges et des produits de Régaz pour une période donnée, appelée exercice comptable. Ce document donne le résultat net, c'est-à-dire ce que l'entreprise a gagné (bénéfice) ou perdu (perte) au cours de la période, lequel s'inscrit au bilan.

Les conventions de répartition des charges et des produits sont les suivantes :

- production immobilisée, c'est-à-dire l'augmentation du patrimoine des communes dans le réseau de distribution : égale au compte comptable de chaque commune.
- achats et travaux relatifs aux investissements : au prorata de la production immobilisée de chaque commune.
- tous les autres postes de charges et de produits : au prorata des quantités transitées dans le réseau de chaque commune.

REGAZ	Répart.Vente %	35,48	35,62
	Répart.Invest %	53,13%	59,47
COMPTE DE RESULTAT PAR COMMUNE EN K€		RESULTAT 2009/10 K€	RESULTAT 2010/11 K€
ACHEMINEMENT		22703	21 316
PRESTATIONS ET TRAVAUX		2 676	2682
PRODUCTION IMMOBILISEE		4144	7480
PRODUCTION ENTREPRISE		29 523	31 477
ACHATS			
ACHATS ET CONSOMMABLES		2000	2 525
CARBURANTS		65	75
FOURNITURES DE BUREAU		68	59
EAU ENERGIE		132	100
TOTAL ACHATS		2 266	2 759
SERVICES EXTERIEURS			
SOUS TRAITANCE TECHNIQUE TRX		2 346	2 219
RELATIFS INVESTISSEMENTS		3 287	3 764
TRAVAUX ADMINISTRATIFS		53	61
LOYER IMMEUBLES PARKINGS		670	667
LOCATIONS AUTRES		479	411
ENTRETIENS		434	446
ASSURANCES		125	109
MAINTENANCE		240	137
ETUDES ET RECHERCHES		41	31
DOCUMENTATION GENERALE		19	21
TOTAL SERVICES EXTERIEURS		7 693	7 865
AUTRES SERVICES EXTERNES			
INTERIM		159	165
HONORAIRES		276	332
DEPENSES DE FPC		37	6
COMMUNICATION		56	46
COTISATIONS ET DIVERS		25	15
FRAIS DE PTT		210	194
FRAIS DE DEPLACEMENT		71	89
SERVICES BANCAIRES		5	8
TOTAL AUTRES SERVICES EXTERNES		839	855
VALEUR AJOUTEE		18 725	19 998

Annexe 2

2010/2011

LE RESEAU DE VOTRE COMMUNE

1. Le réseau de distribution publique de gaz
2. Les travaux de modernisation du réseau
3. Les nouveaux raccordements
4. L'exploitation du réseau et la maintenance des ouvrages.

11. Le réseau de distribution publique de gaz

Age moyen du réseau de votre commune **30,3 ans**

Quantité d'énergie acheminée **1 637 144 054 kW/h**

Canalisations			
	Régime de pression		
	Moyenne Pression C	km	42,173
	Moyenne Pression A	km	0,342
	Moyenne Pression B	km	304,188
	Basse Pression	km	323,135
	total	km	669,838

Types de matériaux		
Fonte ductile GS	km	40,650
Fonte ductile 2GS	km	254,759
Acier	km	187,233
PE	km	186,963
Autres	Km	0,233

Compteurs		u	
	6 et 10 m3/h		72 333
	16 à 100 m3/h	u	1056
	> 100 m3/h	u	165

Postes de détente réseau		u	
	Transport/Distribution		
	25 bars / 14 bars	u	13
	4 bars / 20 mbar	u	94
		u	

12. Les travaux de modernisation du réseau

Localisation	Longueur	Type d'opération
QUAI DE BACALAN	130 ml	extension de canalisation
RUE LOUIS BEYDTS	35 ml	extension de canalisation
ALLEE DE BOUTAUT	163 ml	extension de canalisation
RUE CHANOINE VIDAL	62 ml	extension de canalisation
RUE EUGENE DELACROIX	9ml	extension de canalisation
RUE DURET	44ml	extension de canalisation
PASSAGE MARTIN VIDEAU	34ml	extension de canalisation

LES CLIENTS DE VOTRE CONCESSION

- Quantité de gaz acheminée par commune et par tarif
- Nombre de POL par commune et par tarif
- Grilles tarifaires en vigueur.

Quantité de gaz acheminée par commune et par tarif en 2010/2011

<i>en kWh</i>	TARIF D'ACHEMINEMENT						
COMMUNE	T1	T2	T3	T4	Tf	TP	TOTAL
ARCINS	65 647	1 542 382					1 608 029
ARSAC	169 757	10 781 449	1 842 375				12 793 581
AVENSAN	112 343	5 726 446	604 977				6 443 766
BASSENS	675 745	22 813 229	22 572 506	11 288 878		47 936 871	105 287 229
BEGLES	6 698 995	103 675 755	34 732 325				145 107 075
BLANQUEFORT	1 844 326	44 231 040	33 560 488	15 492 793	577 803		95 706 450
BORDEAUX	64 457 509	910 976 930	345 807 086	313 916 467	1 986 062		1 637 144 054
BRUGES	2 706 217	49 931 383	156 180 76	3 425 758			71 681 434
CANEJAN	390 713	16 924 168	3 281 370				20 596 251
CANTENAC	64 975	411 737 5	521 922				4 704 272
CARBON BLANC	880 165	27 156 934	4 299 553				32 336 652
CASTELNAU DE MEDOC	359 727	13 962 498	2 067 053				16 389 278
CENON	4 084 324	51 028 520	10 535 539				65 648 383
CUSSAC FORT MEDOC	61 233	4 157 420					4 218 653
EYSINES	2 302 956	70 847 242	17 972 123	911 0670			100 232 991
FLORAC	2 462 191	43 308 159	285 175 80				74 287 930
GRADIGNAN	2 970 249	87 757 224	45 415 554	18 501 716			154 644 743
LABARDE	25 785	2 400 542					2 426 327
LACANAU	41 451	2 171 043	936 225				3 148 719
LAMARQUE	96 133	3 367 599	350 715				3 814 447
LE BOUSCAT	5 490 988	114 030 023	24 613 069		171 500		144 305 580
LE HAILLAN	676 256	30 883 150	13 517 974	60 957 680			106 035 060
LE PIAN MEDOC	358 261	22 165 288	3 733 083				26 256 632
LE TAILLAN MEDOC	573 366	32 585 657	1 432 645				34 591 668
LISTRAC MEDOC	113 953	5 643 562					5 757 515
LORMONT	4 548 877	32 171 086	10 797 801	32 217 459			79 735 223
LUDON	283 600	13 872 876	302 582				14 459 058
MACAU	237 247	11 101 350	348 186				11 686 783
MARGAUX	118 709	7 380 617	2 837 925				10 337 251
MARTIGNAS SUR JALLE	348 173	20 742 645	10 077 637				31 168 455
MERIGNAC	12 011 126	224 055 996	823 167 11	64 485 910		14 353 833	397 223 576
MOULIS EN MEDOC	118 115	6 239 375					6 357 490
PAREMPUYRE	367 871	17 424 076	1 734 044				19 525 991
PAUILLAC	440 426	22 882 747	10 096 794		1 631		33 421 598
PESSAC	11 300 472	212 032 052	106 875 842	56 826 696			387 035 062
SAINT AUBIN DE MEDOC	184 946	21 936 998	2 978 031				25 099 975
SAINT JEAN D'ILLAC	290 737	17 204 877	8 304 736				25 800 350
SAINT JULIEN BEYCHEVELLE	103 562	4 323 664	1 400 594				5 827 820
SAINT LAURENT MEDOC	128 791	6 368 360	922 303				7 419 454
SAINT MEDARD EN JALLES	2 339 873	107 221 674	17 547 601	110 928 563	5 705		238 043 416
SAINTE EULALIE	242 240	14 389 094	3 600 234				18 231 568
SAINTE HELENE	74 383	5 466 758	325 242				5 866 383
SALAUNES	130 44	1 831 915	4 247 773				6 092 732
SOUSSANS	89 851	4 764 555					4 854 406
TALENCE	9 413 488	133 702 401	60 739 081	51 868 688	209 196		255 932 854
VILLENAVE D'ORNON	4 763 186	99 682 239	31 955 759				136 401 184
TOTAL	145 101 982	2 666 980 373	969 341 114	749 021 278	2 951 897	62 290 704	4 595 687 348

Nombre de POL* par commune et par tarif en 2010/2011

COMMUNE	TARIF D'ACHEMINEMENT						TOTAL
	T1	T2	T3	T4	TF	TP	
ARCINS	13	69					82
ARSAC	30	572	4				606
AVENSAN	16	304	1				321
BASSENS	144	1 547	15	2		1	1 709
BEGLES	2 097	6 367	40				8 504
BLANQUEFORT	629	2 574	34	2	36		3 275
BORDEAUX	19 738	53 166	412	12	88		73 416
BRUGES	724	3 225	27				3 976
CANEJAN	68	1 128	7				1 203
CANTENAC	17	184	1				202
CARBON BLANC	182	1 697	9				1 888
CASTELNAU DE MEDOC	69	788	3				860
CENON	3 599	2 980	18				6 597
CUSSAC FORT MEDOC	20	244					264
EYSINES	1 031	4 093	28	1			5 153
FLOIRAC	1 263	2 812	20				4 095
GRADIGNAN	1 498	4 938	56	2			6 494
LABARDE	4	99					103
LACANAU	9	138	2				149
LAMARQUE	27	185	1				213
LE BOUSCAT	1 515	6 832	33		13		8 393
LE HAILLAN	345	1 783	13	2			2 143
LE PIAN MEDOC	70	1 216	4				1 290
LE TAILLAN MEDOC	102	1 817	2				1 921
LISTRAC MEDOC	37	273					310
LORMONT	3 157	2 182	16	1			5 356
LUDON	52	729	1				782
MACAU	45	653	1				699
MARGAUX	25	313	5				343
MARTIGNAS SUR JALLE	52	1 157	9				1 218
MERIGNAC	5 016	13 669	114	3			18 802
MOULIS EN MEDOC	31	289					320
PAREMPUYRE	88	1 117	4				1 209
PAUILLAC	113	1 062	16		1		1 192
PESSAC	3 714	12 179	99	3			15 995
SAINTE AUBIN DE MEDOC	64	1 098	6				1 168
SAINTE JEAN D'ILLAC	48	946	7				1 001
SAINTE JULIEN BEYCHEVELLE	17	155	2				174
SAINTE LAURENT MEDOC	19	344	1				364
SAINTE MEDARD EN JALLES	499	6 275	23	3	1		6 801
SAINTE EULALIE	40	773	6				819
SAINTE HELENE	14	330	1				345
SALAUNES	4	102	1				107
SOUSSANS	21	244					265
TALENCE	4 148	8 120	64	4	7		12 343
VILLENAVE D'ORNON	1 402	5 855	39				7 296
TOTAL	51 816	156 623	1 145	35	146	1	209 766

*POL equivalent temps plem

Tarifs du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012

	TRANCHE INDICATIVE DE CONSOMMATION enMWh	ABONNEMENT ANNUEL en€	TERME ANNUEL DE CAPACITE en €/MWh/j	PRIX PROPORTIONNEL en€/MWh
T1	0-6	35.76		32.43
T2	6-300	163.92		6.95
T3	300-5 000	577.80		5,32
T4	> 5 000	12 616.08	214.20	0,85

Option « tarif de proximité »

	ABONNEMENT ANNUEL en€	TERME ANNUEL DE CAPACITE en €/MWh/j	TERME ANNUEL A LA DISTANCE en€/m
TP	26 890.56	62.52	53.64

Coefficient multiplicateur pour le terme annuel à la distance :

- 1 si la densité de population de la commune est inférieure à 400 habitants par km²,
- 1,75 si la densité de population de la commune est comprise entre 400 habitants par km² et 4 000 habitants par km²,
- 3 si la densité de population de la commune est supérieure à 4 000 habitants par km².

Les options tarifaires T4 et « tarif de proximité » comprennent un terme de souscription annuelle de capacité journalière. Il est également possible de souscrire mensuellement des capacités journalières. Le prix applicable à la souscription mensuelle de capacité journalière est égal au prix applicable à la souscription annuelle, multiplié par les coefficients suivants:

MOIS	TERME MENSUEL EN PROPORTION DU TERME ANNUEL
Janvier- Février	8/12
Décembre	4/12
Mars – Novembre	2/12
Avril – Mai -Juin- Septembre -Octobre	1/12
Juillet -Août	0,5/12

Pénalités pour dépassement de capacité journalière souscrite

Chaque mois, pour les options tarifaires T4 et TP, les dépassements de capacité journalière constatés font l'objet de pénalités. Le dépassement de capacité journalière pris en compte pour un mois donné est égal à la somme du dépassement de la capacité journalière maximal du mois considéré et de 10 % des autres dépassements de capacité journalière du mois supérieurs à 5% de la capacité journalière souscrite.

La pénalité est exigible lorsque le dépassement ainsi calculé est supérieur à 5 % de la capacité journalière souscrite.

Pour la partie du dépassement comprise entre 5 et 15 %, la pénalité est égale au produit de cette partie du dépassement par 2 fois le terme mensuel de capacité journalière tel que défini ci-dessus.

Pour la partie du dépassement supérieure à 15 % de la capacité journalière souscrite, la pénalité est égale au produit de cette partie du dépassement par 4 fois le terme mensuel de capacité journalière tel que défini ci-dessus.

Clients sans compteur individuel

Pour les clients finals ne disposant pas de compteurs individuels (tige cuisine), le tarif applicable est un forfait annuel de 72.00€.

D-2012/557
SAEML RÉGAZ-BORDEAUX. Rapport annuel d'activité et financier de l'exercice clos le 30/09/2011. Information du Conseil Municipal

Monsieur Jean-Charles PALAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'exercice 2010-2011 est le quatrième exercice depuis la création du Groupe Gaz de Bordeaux, issu de la restructuration juridique qui a consisté à séparer les activités de réseau et distribution (« Régaz ») de celles de fourniture d'énergie et commercialisation (« Gaz de Bordeaux »).

Le Groupe Gaz de Bordeaux est ainsi constitué des sociétés suivantes :

- la SAEML Régaz, société mère du Groupe, dans laquelle la Ville de Bordeaux est actionnaire à hauteur de 51,22% du capital,
- la SAS Gaz de Bordeaux (détenue à 66% par la SAEML Régaz),
- la société GNV de Bordeaux (détenue à 51% par la SAS Gaz de Bordeaux), et
- la société Mixener (détenue à 100% par la SAEML Régaz).

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2010-2011, bien que satisfaisant (résultat net de 7,2 millions d'euros pour la SAEML Régaz), confirme les contraintes auxquelles devra faire face ces prochaines années la société, à savoir :

- une baisse constante du nombre de Points de Comptage-Estimation (PCE) actifs au profit d'une autre énergie,
- des économies d'énergie de l'ordre de 0,6% par an sur l'ensemble des volumes transités,
- une baisse du tarif d'ATRD (Accès des Tiers au Réseau de Distribution) a minima de 0,7% par an,
- et une réduction de l'écart de prix (+ 15% actuellement) avec GRDF pour maintenir une certaine attractivité.

Autres événements :

- L'exercice 2010/2011 a connu une climatologie défavorable avec 1.508 degrés jours enregistrés, soit une baisse de 8,4% par rapport à 2009/2010 (1.647 degrés jours) ;
- La baisse du tarif d'ATRD de 0,64% sur l'exercice 2010/2011 a eu un impact estimé à 383 milliers d'euros ;
- L'exercice 2010/2011 a été marqué par une baisse d'activité sur le développement commercial du marché professionnel, atténuée par les résultats satisfaisants constatés sur le marché de l'habitat ;
- La production stockée et immobilisée a représenté 12,6 millions d'euros sur l'exercice, contre 11,7 millions d'euros en 2009/2010.

L'ENERGIE TRANSITEE

L'exercice 2010-2011 a connu une climatologie douce par rapport à l'exercice précédent, entraînant une baisse de 4,3% de la quantité d'énergie acheminée et une baisse de 6,5% des recettes directes issues de l'acheminement :

Clients tous tarifs	2010-2011	2009-2010
Nombre de points de livraison (PCE actifs)	208.141	209.026
Quantité d'énergie acheminée (en GWh)	4.595	4.802
Recettes directes issues de l'acheminement (en milliers d'euros)	59.655	63.989

LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Outre l'effet « climatologie », la quantité d'énergie acheminée dépend aussi du développement commercial. Sur l'exercice 2010/2011, les nouveaux raccordements au réseau gaz naturel permettent d'enregistrer 30,99 GWh de consommation contre 33,70 GWh sur 2009/2010, soit une baisse de 8%.

Les 30,99 GWh de consommation se répartissent de la manière suivante :

- 21,06 GWh pour le marché de l'habitat (contre 18,85 GWh sur 2009/2010) ;
- 9,93 GWh pour le marché professionnel (contre 14,85 GWh sur 2009/2010).

Par rapport à 2009/2010, les placements sur le marché de l'habitat augmentent de 73% en nombre de logements avec 3.766 logements et 21 GWh de consommation, soit 117% de l'objectif. Le résultat satisfaisant sur le marché de l'habitat est lié aux nouvelles réglementations thermiques et au contexte énergétique global. Le gaz apporte en effet une solution technique :

- aux contraintes réglementaires sur le neuf, en se positionnant comme le complément idéal des énergies renouvelables et l'énergie du BBC (Bâtiment Basse Consommation). Globalement, les logements neufs labellisés représentent 76% des placements en 2010/2011 et le regain d'intérêt pour le gaz naturel, à la fois des constructeurs de maisons individuelles et des particuliers accédant à la propriété, a permis d'augmenter les placements de 33% par rapport à l'exercice précédent ;
- aux obligations de diminution des consommations d'énergie primaire dans l'ancien, segment de marché non encore réglementé. La rénovation du parc de l'habitat existant a été initiée par les organismes HLM et a permis à Régaz de concrétiser 2 projets significatifs de conversion électricité / gaz naturel sur l'exercice (267 logements). Ce marché devrait être l'un des plus porteurs pour les années à venir, dans le cadre de l'amélioration thermique des bâtiments imposée par le Grenelle Environnement.

Le marché professionnel réalise, quant à lui, 52% de son objectif de placement 2010/2011, avec 9,93 GWh de consommation :

- la première raison est économique avec une baisse significative de l'assiette des projets qui ne permet pas d'atteindre les placements commerciaux espérés ;
- la deuxième raison est d'ordre technique. Dans un contexte environnemental difficile, il n'existe pas encore de solutions gaz éprouvées et adaptées permettant de répondre à des besoins de chaud et de froid dans des conditions économiques acceptables.

A titre d'illustration, le projet First Solar est conservé en portefeuille pour 2,3 GWh, mais l'arrêt du projet a pénalisé les prévisions de placements commerciaux de Régaz.

LES INVESTISSEMENTS

Sur l'exercice 2010/2011, la production stockée et immobilisée se chiffre à 12,6 millions d'euros et porte principalement sur :

- les extensions commerciales de canalisations et la densification (1,4 millions d'euros) ;
- l'élimination des réseaux de fontes (6,3 millions d'euros) ;
- les déplacements de réseaux liés au projet Tramway phase 3 (1,1 millions d'euros) ;
- la numérisation des plans du réseau gaz (0,8 million d'euros) ;
- les changements de compteurs / détendeurs (0,7 million d'euros) ;
- le renouvellement sur programme de tiers (0,3 million d'euros) ;
- la sécurisation des immeubles collectifs anciens sur Bordeaux, avec suppression des ouvrages en plomb (0,2 million d'euros).

EVOLUTION DU RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Le résultat net de l'exercice 2010/2011 de la SAEML Régaz s'établit à 7,2 millions d'euros (10,5% du chiffre d'affaires), contre 11,8 millions d'euros sur l'exercice précédent (16,3% du chiffre d'affaires).

Au titre de l'exercice 2010/2011, un dividende de 3.866.500 euros a été versé aux actionnaires, dont 1.980.279 euros à la Ville de Bordeaux.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après :

- les soldes intermédiaires de gestion de la SAEML Régaz,
- les comptes sociaux de la SAEML Régaz, et
- les comptes consolidés du Groupe Gaz de Bordeaux.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION – SAEML REGAZ

Compte de résultat REGAZ (en K€)	2009/2010	2010/2011
Chiffre d'affaires	72 119	68 353
% <i>variation</i>	-	-5,2%
+/- production stockée et immobilisée	11 679	12 577
- achats consommés	-3 091	-3 221
Marge brute	80 707	77 709
% CA	111,9%	113,7%
- charges externes	-22 874	-22 685

Valeur ajoutée	57 833	55 024
% CA	80,2%	80,5%
- impôts et taxes	-1 605	-1 778
- salaires et traitements	-13 027	-13 559
- charges sociales	-8 434	-9 572
Excédent brut d'exploitation	34 767	30 115
% CA	48,2%	44,1%
- dotations aux amortissements et provisions d'exploitation nettes des reprises	-10 676	-13 458
+/- autres produits et charges	-2 450	-2 771
Résultat d'exploitation	21 641	13 886
% CA	30,0%	20,3%
+ produits financiers	885	1 446
- charges financières	-2 433	-2 469
- dotations aux provisions financières nettes	0	0
= résultat financier	-1 548	-1 023
+ produits exceptionnels	1 293	2 035
- charges exceptionnelles	-1 761	-1 579
- dotations aux provisions exceptionnelles nettes	0	0
= résultat exceptionnel	-468	456
- participation des salariés	-881	-567
- impôts sur les sociétés	-6 971	-5 570
Résultat net	11 773	7 182
% CA	16,3%	10,5%

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. PALAU. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose de regrouper ces deux communications, la première s'agissant du rapport du délégataire et la deuxième spécifiquement sur les comptes consolidés de REGAZ BORDEAUX.

Sur le rapport du délégataire, l'exercice 2010 / 2011 bien que satisfaisant confirme les défis auxquels la société devra faire face ces prochaines années.

Tout d'abord une tendance baissière constante de l'ordre de 0,4% pour cet exercice du nombre de points de comptage.

Une climatologie douce par rapport à l'exercice précédent.

Une baisse des tarifs des accès des tiers aux réseaux de distribution applicables au volume transité et a minima de 0,7% pour cette année-là et les années qui viennent.

Un développement commercial dynamique sur le marché de l'habitat mais notablement ralenti sur le marché du professionnel.

Concernant les actions pour adapter et maintenir une haute qualité du réseau de distribution, des investissements importants sont toujours réalisés. Sur l'exercice qui nous intéresse ici ce sont pas moins de 11,6 millions d'euros qui ont été investis dans un certain nombre de travaux dont vous avez le détail, notamment :

- l'exploitation courante avec la déviation préparant l'arrivée du tramway et cette phase ultérieure ;
- et ensuite des densifications de réseaux pour acheminer du gaz là où il n'était pas présent.

Une attention permanente à la sécurité. Nous contrôlons l'ensemble des réseaux moyenne pression chaque année et 25% des réseaux basse pression.

S'agissant du niveau de dépense pour maintien des ouvrages nous investissons 6.200.000 euros chaque année, notamment cette année-là pour maintenir nos ouvrages.

Nous avons un système d'information géographique qui est unique en Aquitaine dans lequel nous investissons beaucoup d'argent, notamment 2.500.00 euros pour cet exercice.

S'agissant de la qualité de l'écoute de nos clients elle ressort avec un taux de satisfaction entre 85 et 95% selon les items qui sont vérifiés et contrôlés.

Et notre entreprise est certifiée ISO 9001 et OHSAS 18001. Une politique volontariste en matière de développement durable.

S'agissant spécifiquement des données pour la ville il est à noter l'incident dont nous avons fait l'objet le 20 mai 2011 par la coupure de 17.000 clients suite aux événements climatiques qui nous ont touchés ce jour-là.

Le patrimoine de la ville est aujourd'hui évalué s'agissant de la concession à 53.131.000 euros. Il était de 50.148.000 euros à l'exercice précédent.

L'âge moyen du réseau qui passe sous nos pieds est de 30,3 ans, ce qui en fait l'un des réseaux les plus récents dans ce métier et les mieux maintenus reconnus par la profession.

Cette longueur de réseau est de 669 km.

Nous avons sur la Ville de Bordeaux 73.416 points de livraison de gaz.

Nous avons opéré 215 branchements pour 453 compteurs l'exercice passé.

Nous avons réalisé 435 réparations de fuites de gaz et 448 après compteur. La plupart étaient causées par des entreprises de travaux publics.

REGAZ a acheminé 1.637 GWh sur la Ville de Bordeaux pour un montant facturé de 21.316.000 euros, contre 22.703.000 euros l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation de la concession hors production immobilisée était de 18.912.000 euros.

Le résultat d'exploitation de la concession est de 5.395.000 euros sur le périmètre de la ville.

Le résultat net comptable toujours pour la ville sur son périmètre est de 2.195.000 euros.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Ce rapport confirme les éléments déjà donnés, notamment la perte de vitesse de l'activité. 4.500 GWh acheminés en 2010/2011 contre 4.800 en 2009/2010, qui se traduit pas une baisse prévue du résultat d'exploitation, M. PALAU l'a rappelé, 7,2 millions d'euros contre 11,8 millions d'euros l'année précédente, ce qui justifie pour la ville, je cite : « une stratégie de diversification commerciale ».

Comme déjà exprimé dans cette enceinte, selon nous cette stratégie ne sera acceptable que si elle est tournée vers un souci de service public en direction et des usagers et des salariés de cette entreprise. Merci.

M. LE MAIRE. -

Il s'agit d'une information donc il n'y a pas de vote.

RAPPORT ANNUEL REGAZ COMPTES SOCIAUX 2010-2011

Assemblée Générale du 15 mars 2012



TABLE DES MATIERES

NOTE LIMINAIRE	4
RESULTAT 2010 – 2011	6
I. L'énergie transitée	7
1.1 LES DONNEES CLIMATIQUES	7
1.2 LE CHIFFRE D'AFFAIRES D'ACHEMINEMENT	8
II. Prestations et travaux	11
III. Production immobilisée	11
3.1 LES INVESTISSEMENTS RESEAU	11
3.2 LES INVESTISSEMENTS LOGICIELS	13
IV. Achats	14
V. Services extérieurs	14
VI. Autres services extérieurs	14
VII. Impôts et taxes	14
VIII. Frais de personnel	15
IX. Autres charges de gestion courante	15
X. Amortissements et provisions	15
XI. Résultat financier	15
XII. Résultat exceptionnel	16
XIII. Résultat net	16
XIV. Résultat de gestion	17
XV. Suivi budgétaire des investissements hors réseau	19
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	20
XVI. Bilan actif	21
XVII. Bilan passif	22
XVIII. Compte de résultat	23
XIX. Variation des flux de trésorerie	24
ANNEXES	26
XX. Règles et méthodes comptables	27
XXI. Tableau de variation du crédit-bail	28
XXII. Composition du capital social	28

NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF	30
1) Immobilisations incorporelles	31
2) Immobilisations corporelles	32
3) Immobilisations financières	34
4) Amortissements	35
5) Stocks	36
6) Créances	37
7) Produits à recevoir	38
8) Trésorerie	39
9) Comptes de régularisation	39
NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF	40
10) Provisions pour risques et charges	41
11) Emprunts et dettes financières	43
12) Autres dettes	44
13) Charges à payer	45
NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	46
14) Analyse du chiffre d'affaires	47
15) Autres produits d'exploitation	47
16) Effectifs	47
17) Charges d'exploitation	48
18) Résultat financier	49
19) Résultat exceptionnel	50
ENGAGEMENTS HORS BILAN	52
20) Primes commerciales	53
21) Engagements financiers	53
22) Fin du contrat de concession	53
23) Imposition différée	53
24) Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	54
25) Participation	55

NOTE LIMINAIRE

Le document présenté comprend deux parties.

- La première porte sur le compte de résultat détaillé accompagné d'un commentaire et des réalisations d'investissements.
- La seconde est constituée des informations légales obligatoires.

RESULTAT 2010 - 2011

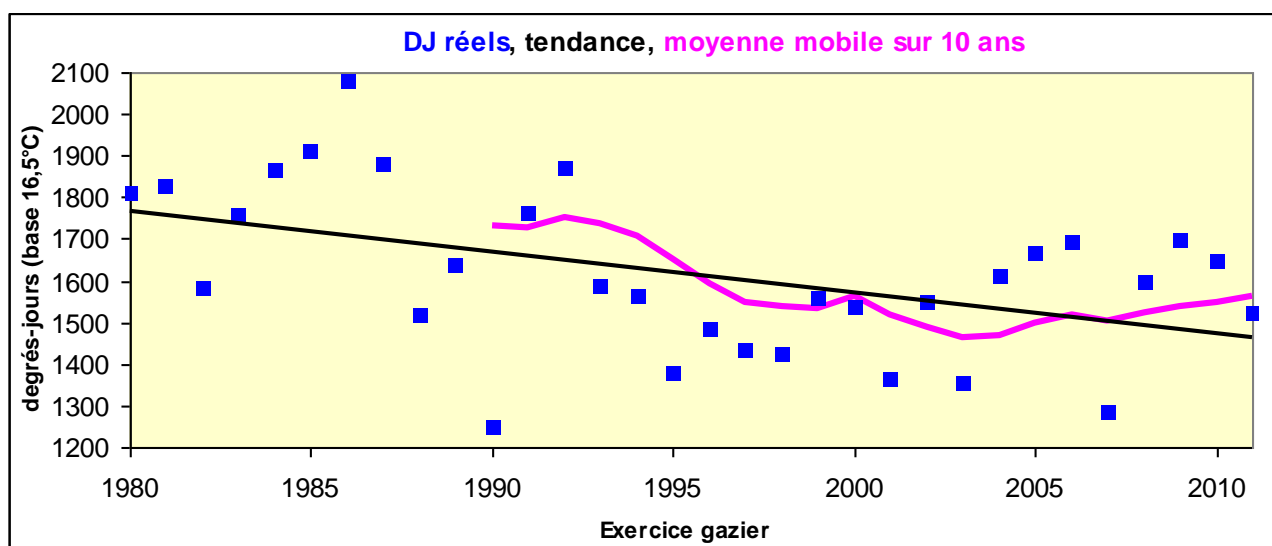
I. L'énergie transitée

Pour un point de sortie à 1 508 DJU, l'énergie transitée à fin septembre se situe à 4 596 GWh : en baisse de 4,3% par rapport à 2009/2010 (4 802 GWh), et également inférieur de 1% par rapport à la référence budgétaire (4 633 GWh).

1.1 Les données climatiques

L'exercice 2010/2011 a vu une climatologie défavorable avec 1 508 DJU enregistrés, soit une baisse de 8,4% par rapport à 2009/2010 et également inférieure de 2,4% par rapport à la référence décennale définie à 1 546 DJU.

Degrés-jours



Températures

	2009/2010	Budget 2010-2011	Réel 2010-2011
Degrés jours (base 16,5°C)	1 647	1 544	1 508
Moyenne trentenaire DJ	1 613	1 609	1 602
Moyenne décennale DJ	1 546	1 544	1 562

La moyenne décennale des degrés-jours est en légère hausse du fait de la non prise en compte d'un hiver 2000/2001 « doux ». Nous sommes sur une moyenne décennale de 1 562 DJ.

Pour un point de sortie à 1 508 DJU, l'énergie transitée à fin septembre se situe à 4 596 GWh.

EXERCICE GAZIER	EMISSIONS REELLES EN MWH	DEGRES-JOURS REELS
REALISE 2011	4 596 000	1 508
REALISE 2010	4 793 000	1 646
REALISE 2009	4 986 000	1 698
REALISE 2008	4 894 000	1 599
REALISE 2007	4 344 000	1 286
REALISE 2006	5 070 000	1 692
REALISE 2005	5 052 000	1 665
REALISE 2004	5 077 000	1 611
REALISE 2003	4 466 000	1 356
REALISE 2002	4 775 000	1 550

La baisse tendancielle observée depuis 2007 se confirme. Si nous comparons avec les années 2004 à 2006, nous constatons pour ces années là des quantités transitées de l'ordre de 5 066 GWh pour 1 650 DJU. En 2010-2011 nous avons 4 596 GWh pour 1 508 DJU.

1.2 Le chiffre d'affaires d'acheminement

Rappel du budget : 59,5 M€
Réalisé : 59,8 M€

RECETTES 2010 / 2011 ISSUES DE L'ACHEMINEMENT (1 508 DJ)

Tarifs d'accès des tiers au réseau de distribution (ATRD) en vigueur au 1^{er} juillet 2010

	Abonnement annuel (Eur)	Prix proportionnel (Eur/MWh)	Souscription annuelle de capacité jour (Eur/MWh/j)	Terme annuel à la distance (Eur/ml)
T1 <	36,00	32,68		
T2 <	165,12	7,00		
T3 <	582,24	5,36		
T4 >	12 711,84	0,86	215,88	
TP	27 094,56		63,00	54,00
Forfait Cuisine	72,60			

Les recettes directes de l'acheminement s'élèvent à 59,85 M€ dont :

- 59,59 M€ liés à la facturation du transit,
- 0,03 M€ liés à la rectification suite à relève,
- 0,23 M€ liés au dépassement de souscription.

	Nbre de PCE*	MWh	CJA** (MWh/j)	M€
T1	51 415	145 116		6,59
T2	156 034	2 666 974		44,38
T3	1 157	969 301		5,86
T4	34	765 093	5 406	2,45
TP	2	46185	362	0,09
Forfait cuisine	146	2 952		0,22
Rectif relève				0,03
Dépassement CJA				0,23
TOTAL	208 908	4 606 074	5 647	59,85

* PCE : Point de comptage-Estimation

** CJA : Capacité Journalière d'Acheminement

DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Le volume de gaz transité dépend également du développement commercial qui se répartit comme suit par marché :

Marché	Budget	Réel
Habitat	17,98 GWh	21,06 GWh
Professionnel	19,00 GWh	9,93 GWh
Total	36,98 GWh	30,99 GWh

MARCHE HABITAT :

L'énergie gaz naturel tire son épingle du jeu sur le marché de l'habitat avec les nouvelles réglementations thermiques et le contexte énergétique global.

En effet, le gaz naturel apporte actuellement une solution technique :

- aux contraintes réglementaires sur le neuf en se positionnant comme le complément idéal des énergies renouvelables et l'énergie du BBC (Bâtiment Basse Consommation).
- aux obligations de diminution des consommations d'énergie primaire dans l'ancien, segment de marché non encore réglementé.

- **Habitat Neuf :**

Le marché des mises en chantier de logements et de maisons individuelles est en repli en 2010 par rapport à 2009 avec une amélioration simultanée de la performance gaz.

Les promoteurs privés construisant des produits investisseurs, réalisent leurs opérations en Label Bâtiments Basse Consommation (BBC). Leurs clients profitent ainsi de l'avantage fiscal maximal de la loi Scellier.

Le gaz naturel sur les opérations labellisées BBC présente un avantage concurrentiel que nous avons démontré et argumenté auprès de l'ensemble des cibles décideurs prescripteurs depuis 2 ans. Grâce à ces actions, nous augmentons notre taux de performance sur cette cible de 20% à 50% portant notre résultat à 3 133 logements pour 13 GWh. A noter que 70% de ces opérations sont réalisées en BBC avec une moyenne de consommation de 4 000 kWh par logement.

Sur le marché de l'individuel, un nouveau regain d'intérêt pour le gaz naturel nous a permis d'augmenter les placements malgré un marché en baisse et ainsi notre taux de performance sur cette cible.

Deux raisons expliquent le fait qu'avec 10% de logements en moins, les placements commerciaux restent stables en habitat neuf :

- la structure des logements (isolation, chauffage centralisé ou non, ...)
- la variation de l'estimation des consommations des logements BBC. Nous avons sous estimé au départ la consommation BBC des logements que nous avons réévaluée en cours d'exercice ce qui aura une incidence sur les commandes futures (pour mémoire GrDF compte 7 000 kWh en logement BBC collectif, Régaz retient en moyenne une valeur comprise entre 4 et 5 000 kWh).

- **Habitat Existant :**

Le marché de l'existant, cible prioritaire pour les diminutions de consommation d'énergie, commence à entreprendre la rénovation de son parc.

Ce démarrage initié par les organismes HLM nous a permis de concrétiser sur l'exercice deux projets significatifs de conversion électricité/Gaz Naturel :

- Résidence Val de Bourde – Villenave d'Ornon – GIRONDE HABITAT - 189 logements,
- La Virginienne – BORDEAUX - SCIC COLIGNY - 78 logements.

Ce marché sera l'un des plus porteurs pour les années à venir dans le cadre de l'amélioration thermique des bâtiments imposée par le Grenelle Environnement.

Les différentes mesures incitatives à la rénovation du patrimoine immobilier devraient favoriser la mise en œuvre de projets. Ainsi nous reconstruisons notre portefeuille d'affaires en cours où des choix énergétiques en faveur du gaz naturel devraient intervenir. Il est à noter que l'augmentation du nombre de projets ne devrait pas permettre d'augmenter le niveau des placements en GWh compte tenu de la baisse des consommations unitaires.

MARCHE PROFESSIONNEL :

Le marché professionnel réalise 52% de son objectif de placements 2010/2011.

La première raison est économique avec une baisse significative de l'assiette des projets qui ne permet pas, compte tenu de nos taux de performance actuels, d'atteindre les niveaux de placements espérés.

La deuxième raison est d'ordre technique, dans un contexte environnemental difficile, il n'existe pas encore de solutions gaz éprouvées et adaptées permettant de répondre à des besoins de chaud et de froid dans des conditions économiques acceptables.

Nous conservons le projet First Solar en portefeuille pour 2,3 GWh, cependant l'arrêt de ce projet a pénalisé nos prévisions de placements.

Par ailleurs, nous notons des gains significatifs dans nos premiers dossiers en label BBC, ce qui nous permet d'espérer un nouveau et favorable positionnement de notre énergie en bâtiment tertiaire dans le cadre de la RT 2012 : 3 projets ont été réalisés sur l'exercice.

Compte tenu des tendances à la baisse sur le marché professionnel, la notion d'affaire exceptionnelle va voir son seuil abaissé de 5 à 3 GWh (30% de l'objectif annuel).

II. Prestations et travaux

Rappel du budget : 7,0 M€
Réalisé : 7,5 M€

	Réalisé	Budget
Prestations intra-groupe nette :	4,8 M€	4,8 M€
Prestations extérieures :	2,7 M€	2,2 M€

Les prestations intra-groupe, conformément aux contrats de service passés avec les filiales Gaz de Bordeaux et Mixéner, sont relatives à la refacturation des prestations des services tertiaires (Comptabilité-Finance, Ressources humaines, Moyens généraux et Informatique) ainsi qu'à la facturation directe de certaines charges (loyers des bâtiments, utilisation des matériels informatiques, kilomètres parcourus, ...).

Les prestations extérieures couvrent notamment les locations compteurs et prestations catalogues.

III. Production immobilisée

Rappel du budget : 18,4 M€
Réalisé : 12,6 M€

	Réalisé	Budget
Investissements réseau :	11,6 M€	14,2 M€
Investissements logiciels :	1,0 M€	4,2 M€

L'économie réalisée sur les travaux d'élimination des réseaux fontes (- 1,2 M€) ainsi que le report des travaux « Tramway » expliquent l'écart entre les Investissements réseau réalisés et les prévisions budgétaires.

En ce qui concerne les Investissements en logiciels, ceux ci sont en cours de production et ne seront livrés que lors de l'exercice prochain.

3.1 Les Investissements réseau

L'exercice 2010/2011 a été marqué par la poursuite du programme d'élimination des fontes « Graphite Sphéroïdal 1^{ère} génération », le démarrage retardé de la 3^{ème} phase du tramway et le prolongement du programme d'ilotage suite à l'incident du 20 mai 2011. Dans le cadre de la réalisation du projet SIG-RGE, 865 k€ ont été investis sur cet exercice ; ce projet devrait aboutir fin 2013.

Le montant global des investissements prévu sur l'exercice était de 14 193 k€. Le réalisé à fin septembre est en retrait de 18 %. Les investissements réalisés portent sur :

DEVELOPPEMENT ET DENSIFICATION (1,4 M€)

Extensions commerciales

A la fin de l'exercice, 15 000 ml de canalisation et 1 050 PCE ont été réalisés pour un montant global de 1 399 k€, soit un prix moyen de 93,3 €/ml conforme au montant budgété. L'investissement net des participations clients se monte à 939 k€.

Les prévisions étaient de 14 230 ml et 1 170 PCE pour 1,3 M€.

Densification

Les prévisions budgétaires étaient de 615 PCE pour un montant global de 714 k€. Nous aurons réalisé à fin exercice 704 PCE pour un montant de 693 k€. Ce résultat permet de rattraper une partie du retard de l'année dernière. L'investissement net des participations clients se monte à 495 k€.

QUALITE DE LA FOURNITURE ET EXPLOITATION COURANTE (9,4 M€)

Elimination des réseaux Fontes : 6,3 M€

Sur cette ligne budgétaire, il était prévu d'éliminer 20 Km de réseau fontes pour un montant de 6 654 k€.

20,5 km de canalisations ont été éliminés pour un montant de 6 254 k€.

Le montant dépensé sur cette activité est inférieur au montant budgété en raison de la réalisation de certaines opérations en coordination avec les travaux de voirie.

Tramway : 1,1 M€

En raison des retards du projet Tramway Phase 3, les travaux de déplacement ont débuté avec un décalage de 3 mois sur le planning initial. De ce fait, les investissements réalisés sur cet exercice sont en deçà des prévisions budgétaires. 2 730 ml de réseaux devraient être déplacés pour un montant de 1 027 k€ (budget 1 859 k€).

Changements de compteurs/détendeurs : 0,7 M€

Le budget 2011 VPE a été défini à 412 k€, le réalisé est de 525 k€

L'écart provient essentiellement de la réduction du délai de dépose des compteurs sur les PCE non rattachés à un contrat de livraison, avec pour objectif de renforcer la sécurité concernant les installations gaz inactives. Par ailleurs une hausse significative du nombre de demande de dépose de compteur pour cause de non paiement, de la part des fournisseurs de gaz, a été enregistrée sur cet exercice.

Le budget 2011 pour le changement des détendeurs a été défini à 204 k€, le réel est de 197 k€.

Cet écart provient d'un nombre de détendeurs changés (2 300) en deçà de l'objectif (3 000). Ceci est dû à une activité de sécurité soutenue et à la prise en compte de multiples activités de sécurité préventive : vérification des vannes, actions ponctuelles de changement de matériels défectueux, contrôles de terrain pour validation des bases de données, incidents réseau (Coutras et Bordeaux).

Renouvellement sur programme de tiers: 0,3 M€

Cette activité dépend exclusivement des demandes de tiers et n'est pas planifiable sur un horizon supérieur à 2 mois.

Par ailleurs le faible nombre de demandes reçues sur l'exercice a pu être traité dans le cadre des chantiers de renouvellement de canalisations, ce qui se traduit par l'absence de dépense sur cette ligne d'investissements (budget 182 k€).

A compter de 2012 cette ligne d'investissements sera réduite de 90%.

Îlotage réseau BP : 0,2 M€

Pour ce qui concerne l'ilotage du réseau BP, 5 postes étaient prévus sur ce budget. A fin d'exercice 5 postes ont été posés (Treuils, Liberté, Lecocq, Entre deux-mers, Mouneyra). Le montant budgété était de 214 k€ pour un montant réalisé de 242 k€.

Modernisation immeubles anciens : 0,2 M€

Le projet de sécurisation des immeubles collectifs anciens sur Bordeaux a pour objectif d'éliminer la totalité des ouvrages en plomb situés à l'intérieur du bâti, ainsi que les nourrices de distribution en plomb à l'extérieur, à l'horizon 2013.

Cette année, 200 installations ont fait l'objet de travaux pour un objectif initial de 290 installations. A fin d'exercice, il devrait rester 500 immeubles à traiter, l'organisation de ces travaux devra être adaptée pour atteindre l'objectif fixé dans le cadre du schéma directeur.

Renforcement et maillage technique : 0,07 M€

Le projet de renouvellement de l'acier des boulevards est interrompu pour le moment en raison de l'attente de coordination de travaux dans le cadre de la 3^e phase du tramway d'une part et d'autre part de la finalisation du projet de l'aménagement de la place Latule. Ce retard est sans incidence sur les investissements car ce décalage avait été anticipé en phase budgétaire.

Par ailleurs, le retard pris dans les études de l'aménagement des bassins à flot a entraîné la non réalisation du chantier de renforcement du réseau primaire cours Lucien Faure à Bordeaux (budget 400 k€). Compte tenu du manque de visibilité actuel sur ce chantier, ce renforcement n'est pas budgété sur le prochain exercice.

Protection des branchements existants : 0,06 M€

Cette nouvelle activité a été industrialisée en 2010 au niveau national, Régaz s'est engagé sur un programme de 4 ans auprès de la DREAL. Les périodes de formation du personnel et de négociation de l'approvisionnement de ces nouveaux matériels ont entraîné des décalages dans le lancement des premiers chantiers. Sur les 500 chantiers prévus (198 k€), 150 ont été réalisés sur cet exercice (56 k€). Le retard au démarrage sera absorbé sur les prochains exercices de façon à respecter le planning validé par la DREAL.

Divers : 0,4 M€

Sont regroupés ici les investissements sur les postes, la protection cathodique, la télé-relève et la télé-exploitation.

AUTRES INVESTISSEMENTS (0,8 M€)

Ce poste couvre la numérisation des plans, dont le réalisé est conforme aux prévisions budgétaires.

3.2 Les Investissements logiciels

Le budget de 4,2 M€ a été réalisé à hauteur de 2,2 M€ sur les postes suivants :

- la production immobilisée se monte à 1 M€,
- 0,6 M€ ont été immobilisés directement,
- 0,6 M€ ont été facturés à Gaz de Bordeaux.

L'écart de 2 M€ par rapport au budget s'explique à hauteur de 1,5 M€ par une suspension de la mise en place du PGI (Progiciel de Gestion Intégrée) suite à une remise en question de l'intégrateur.

IV. Achats

Rappel du budget : 5,6 M€
Réalisé : 4,9 M€

V. Services extérieurs

Rappel du budget : 21,9 M€
Réalisé : 17,8 M€

	Réalisé	Budget
Sous-traitances techniques :	12,5 M€	16,0 M€
Loyers :	3,0 M€	3,5 M€
Entretiens :	1,3 M€	1,2 M€
Assurances :	0,3 M€	0,4 M€
Maintenances :	0,3 M€	0,6 M€
Etudes et recherches :	0,1 M€	0,1 M€
Divers (documentation, travaux administratifs):	0,3 M€	0,1 M€

Les investissements réseaux réalisés ayant été plus faibles que prévu, les charges de terrassements afférentes sont donc de facto inférieures au budget.

VI. Autres services extérieurs

Rappel du budget : 2,2 M€
Réalisé : 2,4 M€

	Réalisé	Budget
Intérim :	0,5 M€	0,3 M€
Honoraires :	1,0 M€	0,8 M€
Communication :	0,1 M€	0,3 M€
Frais de téléphone / courrier :	0,5 M€	0,6 M€
Frais de déplacement :	0,3 M€	0,2 M€

Les frais de déplacement comprennent 34 k€ liés à l'incident du 20 mai.

VII. Impôts et taxes

Rappel du budget : 1,2 M€
Réalisé : 1,4 M€

Ce poste couvre essentiellement la contribution économique territoriale (ancienne taxe professionnelle).

VIII. Frais de personnel

Rappel du budget : 22,6 M€
Réalisé : 22,6 M€

Ce poste comprend 405 k€ de frais non budgétés (primes et incident du 20 mai).

IX. Autres charges de gestion courante

Rappel du budget : 2,7 M€
Réalisé : 2,6 M€

	Réalisé	Budget
Redevance réseau :	2,1 M€	2,1 M€
<i>en application des articles 51-1, 51-2, 51-3 de la Convention d'Exploitation</i>		
Primes commerciales :	0,5 M€	0,6 M€

X. Amortissements et provisions

Rappel du budget : 11,9 M€
Réalisé : 14,3 M€

L'augmentation de ce poste est imputable aux provisions de retraites. Dans un premier temps, les calculs fournis par la CNIIEG postérieurement au budget ont entraîné une augmentation liée à la réforme des retraites de 1,4 M€ pris en compte dans l'attendu à mi-exercice. Dans un second temps, les comptes clos au 30/09/2011 intègrent également l'extension de charges existant entre la date de calcul des engagements par la CNIIEG (31/12/2010) et la date de clôture de nos comptes annuels (30/09/2011) pour un impact de 0,8 M€.

XI. Résultat financier

Rappel du budget : - 1,5 M€
Réalisé : - 1,0 M€

Il se compose d'une charge de 1,8 M€ d'intérêts de remboursement d'emprunts, d'un produit de 0,5 M€ de dividendes versés par notre filiale Gaz de Bordeaux, et d'un produit net des placements de trésorerie de 0,3 M€.

XII. Résultat exceptionnel

Rappel du budget : - 0,1 M€
Réalisé : 0,4 M€

Des dégrèvements d'impôts et rentrées exceptionnelles sur fournisseurs expliquent l'évolution de ce poste au regard du budget.

Par ailleurs, dans le résultat attendu à mi-exercice, il avait été provisionné 1 M€ suite à l'incident du 20 mai (500 k€ de dépenses directes, 500 k€ pour des réclamations clients).

Au final, cet incident aura coûté 456 k€ :

- Assistance GDF SUEZ et ELD : 237 k€
- Heures supplémentaires : 117 k€
- Travaux : 48 k€
- Hébergement : 34 k€
- Divers : 20 k€

Il n'y a pas eu d'indemnisation à charge de REGAZ.

XIII. Résultat net

Impôt sur les sociétés : 5,6 M€ par application des taux.

Participation : 0,6 M€ par application de la formule légale sur des données cumulées REGAZ+GDB.

<p>RESULTAT NET : Rappel du budget : 8,8 M€ Réalisé : 7,2 M€</p>

XIV. Résultat de gestion

EN MILLIERS D'EUROS	BUDGET 2010/2011 1544 DJU	REALISE 2010/2011 1508 DJU
PRESTATIONS ET TRAVAUX	6 459	7 530
ATRD	60 080	59 842
PRODUCTION IMMOBILISEE	18 403	12 577
PRODUCTION	84 942	79 949
ACHATS ET CONSOMMABLES	4 954	4 246
CARBURANTS	190	210
FOURNITURES DE BUREAU	144	166
EAU ENERGIE	390	281
TOTAL ACHATS	5 678	4 903
SOUS TRAITANCE TECHNIQUE ET INV	16 017	12 730
LOYER IMMEUBLES PARKINGS	1 904	1 872
LOCATIONS AUTRES	1 569	1 154
ENTRETIENS	1 218	1 252
ASSURANCES	363	306
MAINTENANCE	630	385
ETUDES ET RECHERCHES	115	86
DOCS ET DIVERS	46	58
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	21 861	17 843
INTERIM	253	463
HONORAIRES	793	950
COMMUNICATION	309	128
COTISATIONS ET DIVERS	36	41
TELEPHONE COURRIER	623	546
FRAIS DE DEPLACEMENT	142	250
SERVICES BANCAIRES	15	23
TOTAL AUTRES SERV. EXTERIEURS	2 171	2 401
VALEUR AJOUTEE	55 231	54 802
TAXE PROFESSIONNELLE	870	1 104
DIVERS	357	283
TOTAL IMPOTS ET TAXES	1 227	1 387

EN MILLIERS D'EUROS	BUDGET 2010/2011 1544 DJU	REALISE 2010/2011 1508 DJU
REMUNERATIONS	13 203	12 987
CHARGES	9 289	9 713
CONGES PAYES	215	171
INTERESSEMENT	688	588
TAXES SUR SALAIRES	387	356
REMBOURSEMENT IVD ET IFC	-1 217	-1 216
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	22 565	22 599
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	31 439	30 816
REDEVANCES	2 060	2 121
PRIMES COMMERCIALES	591	475
CREANCES IRRECOUVRABLES	50	24
DIVERS		-3
TOTAL AUTRES CHARGES	2 701	2 617
AMORTISSEMENTS	10 431	10 698
PROVISIONS NETTES	1 435	3 579
TOTAL DOTS AMORTIS PROVS	11 866	14 277
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 873	13 922
RESULTAT FINANCIER	-1 473	-1 024
RESULTAT COURANT	15 400	12 898
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-129	420
RESULTAT AVANT IS	15 271	13 318
IMPOT SOCIETES	5 422	5 569
PARTICIPATION	1 021	567
RESULTAT NET COMPTABLE	8 828	7 182

XV. Suivi budgétaire des investissements hors réseau (€)

LIBELLE	MONTANT DU BUDGET	MONTANT COMMANDES ET FACTURES	% REALISE
Véhicules	240 500	57 779	24%
Aménagement véhicules		50 700	
Mob et Matériel de bureau	36 800	17 847	48%
Matériel et outillage	206 980	121 484	59%
Aménag.,Instal.,Agenc.	103 567	4 700	5%
Matériel informatique		2 473	
Logiciel informatique			
Matériel transmission	5 000	2 313	46%
TOTAL	592 847	257 297	43%

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

XVI. Bilan actif

	Notes	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
ACTIF IMMOBILISE			
Net			
Immobilisations incorporelles	1	81 579 873	79 555 878
Amortissements et provisions		55 518 560	52 037 902
Net		26 061 313	27 517 976
Immobilisations corporelles	2	190 744 100	181 682 054
Amortissements et provisions	4	71 442 295	65 967 569
Net		119 301 805	115 714 485
Immobilisations financières	3	2 894 722	2 808 350
Provisions			
Net		2 894 722	2 808 350
Titres mis en équivalence			
Total de l'Actif Immobilisé		148 257 840	146 040 811
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	5	1 061 676	1 145 327
Créances clients et avances versées	6	12 395 944	15 290 303
Autres créances	6	4 241 231	3 080 035
Compte de régularisation	9	357 520	118 850
Valeurs mobilières de placement	8	50 803 715	9 750 499
Disponibilités & Instruments de trésorerie	8	1 290 659	38 943 976
Total de l'Actif Circulant		70 150 745	68 328 990
Activités cédées actif			
TOTAL DE L'ACTIF		218 408 585	214 369 801

Créances clients : dont avances et acomptes versés 21 114 € au 30/09/11 et 174 425 € au 30/09/10.

XVII. Bilan passif

	Notes	Valeurs Nettes N	Valeurs Nettes N-1
CAPITAUX PROPRES			
Capital		38 000 000	38 000 000
Primes			
Réserves		35 005 710	29 093 984
Ecart de conversion			
Résultat net		7 182 158	11 773 226
Provisions réglementées		837 140	1 001 053
Subventions d'investissement		350 142	385 156
Total des Capitaux Propres		81 375 150	80 253 419
CAPITAUX PROPRES			
		81 375 150	80 253 419
Autres Fonds Propres			
Provisions	10	15 859 803	12 522 216
<i>Dont Ecart d'acquisition négatif</i>			
<i>Dont Prov.pr risques des ME</i>			
<i>Dont prov. pr impôts différés</i>			
<i>Dont avantages postérieurs à l'emploi</i>			
		13 632 744	10 058 795
DETTES			
Emprunts obligataires			
Autres emprunts et dettes financières	11	52 382 047	48 888 014
Concours bancaires - instru. financiers passifs	11	148 556	455 684
Dettes fournisseurs et avances reçues	12	9 796 150	9 043 138
Autres dettes	12	58 647 121	62 964 839
Comptes de régularisation	9	199 759	242 491
TOTAL DU PASSIF		218 408 586	214 369 801

XVIII. Compte de résultat

	Notes	Valeurs Nettes N	Valeurs Nettes N-1
Produits d'exploitation		82 816 015	86 369 245
Chiffre d'affaires	14	68 352 890	72 118 646
Autres produits d'exploitation	15	14 463 125	14 250 599
Charges d'exploitation	17	68 929 999	64 728 375
Achats et variation de stock		5 574 527	4 945 328
Impôts, taxes et versements assimilés		1 778 452	1 605 149
Charges de personnel	16	23 130 631	21 460 734
Dotations aux amortissements		15 340 631	13 206 897
Autres charges d'exploitation		23 105 758	23 510 267
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 886 016	21 640 870
Produits financiers		1 445 775	885 290
Charges financières		2 469 356	2 433 361
RESULTAT FINANCIER	18	-1 023 581	-1 548 071
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		12 862 435	20 092 799
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19	455 948	-467 214
Impôts sur les bénéfices		5 569 126	6 971 185
Participation	25	567 099	881 174
RESULTAT NET		7 182 158	11 773 226

XIX. Variation des flux de trésorerie

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	7 182 158	11 773 226
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées		
Quote part dans resultat sociétés en équivalence		
Dividendes reçus des sociétés en équivalence		
<i>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>		
Dérive de résultat + Pertes et profits de dilution		
Dotations aux Amortissements et provisions	15 784 908	13 488 041
Reprises des Amortissements et provisions	-1 909 801	-1 839 484
Plus et moins values de cession	412 749	351 478
Impôts différés		
Subventions virées au résultat	-35 014	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	21 435 000	23 773 261
Variation des frais financiers	-14 793	-9 653
Variation nette exploitation	3 357 755	-1 963 497
Var° de stock	83 651	128 111
Transferts de charges à répartir		
Var° des Créances d'exploit°	2 794 212	-3 520 385
Var° des Dettes d'exploit°	479 892	1 428 777
Variation nette hors exploitation	-5 510 245	-29 051
Var°des créances hors exploitation	-1 054 112	750 475
Var°des dettes hors exploitation	-4 174 731	-992 325
Comptes de liaison		
Charges et produits constatés d'avance	-281 402	212 799
Pertes & gains de change		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-2 167 283	-2 002 201
Flux net de trésorerie généré par l'activité	19 267 717	21 771 060
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaisst / acquisition immos incorporelles	-2 024 790	-893 752
Décaisst / acquisition immos corporelles	-11 118 670	-10 829 690
Encaisst / cession d'immos corp et incorp	21 816	15 552
Subventions d'investissement encaissés		
Décaisst / acquisition immos financières	-147 540	-51 992
Encaisst / cession immos financières	61 168	48 243
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales		-199 980
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-13 208 016	-11 911 619
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-5 861 500	-3 866 500
Dividendes versés aux minoritaires		
Variation des autres fonds propres		
Encaissements provenant d'emprunts	12 028 993	6 000 000
Remboursement d'emprunts	-8 520 167	-8 878 153
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 352 674	-6 744 653
VARIATION DE TRESORERIE	3 707 027	3 124 151
Incidences des variations de taux de change		
TRESORERIE A L'OUVERTURE	48 238 791	45 124 003
Reclassement de trésorerie		
TRESORERIE A LA CLOTURE	51 945 818	48 238 791

ANNEXES

XX. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnelles par leur fréquence ou leur montant ont été laissés en résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

D'où la définition du résultat exceptionnel :

Ce sont des charges ou produits d'un montant significatif par rapport au résultat et qui sont :

- * inhabituels : fort degré d'anomalie par rapport aux activités normales de l'entreprise et à son environnement.
- * d'une survenance exceptionnelle : forte probabilité de ne pas survenir à nouveau compte tenu de l'environnement de l'entreprise.

Cette définition rend donc extrêmement rare l'utilisation des comptes exceptionnels.

Toutefois, de par leur classement comptable, les cessions d'immobilisations figurent dans le résultat exceptionnel.

La production immobilisée est évaluée au coût de production. En matière informatique, seules les créations de logiciels sont immobilisées et amorties fiscalement en totalité.

COMPTES CONSOLIDÉS

Le groupe Gaz de Bordeaux établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels de Régaz, de Gaz de Bordeaux, de GNV de Bordeaux et de Mixener sont inclus selon la méthode de l'intégration globale, Régaz étant la société consolidante.

XXI. Tableau de variation du crédit-bail

Le crédit bail n'est pas retraité. Toutefois, à titre d'information les montants relatifs aux crédits-baux concernant l'immeuble 6 place Ravezies sont les suivants :

	30/09/2011	30/09/2010
Emprunt correspondant valeur bien	9 013 476	9 013 476
Échéances capital	4 423 741	3 607 551
CAPITAL RESTANT DU	4 589 735	5 405 925
Valeur bien	9 013 476	9 013 476
Amortissement	2 111 745	1 759 788
VALEUR NETTE COMPTABLE DU BIEN	6 901 731	7 253 688
Échéances totales du crédit-bail périodes	5 883 155	4 970 986
Frais financiers totaux périodes	1 459 414	1 363 435
Capital total périodes	4 423 741	3 607 551

XXII. Composition du capital social

Rubriques	Nature	30/09/2011
		Valeur nominale
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	190 000	200
2- Actions émises pendant l'exercice		
3- Actions remboursées pendant l'exercice		
4- Actions composant le capital social en fin d'exercice	190 000	200

**NOTES RELATIVES
AU BILAN ACTIF**

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Valeurs Brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Frais d'établissement				
Frais de recherche				
Concessions, brevets, licences	81 379 913	55 518 560	25 861 353	27 317 620
Droit au bail				
Fonds de commerce				
Autres immobilisations incorporelles	199 960		199 960	200 356
Autres immobilisations incorporelles Crédit-bail				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes s/ immo incorp.				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	81 579 873	55 518 560	26 061 313	27 517 976

	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
30 septembre N-1	79 555 878	52 037 902	27 517 976
Augmentations	2 024 790	3 481 057	-1 456 267
Diminutions	795	399	396
Variations de périmètre			
Ecarts de change			
30 septembre N	81 579 873	55 518 560	26 061 313

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition et la production immobilisée informatique ne comprend que les phases d'analyse organique, de programmation et de documentation. Les coûts supportés au titre de l'an 2011 ont été immobilisés et amortis comptablement sur 3 ans et fiscalement sur 12 mois au prorata temporis.

Les immobilisations en cours comprennent les licences et DSD (Dossiers de Spécifications Détaillées) relatives au Progiciel de Gestion Intégrée. En effet, il a été décidé de poursuivre ce projet sur la base du même produit mais avec un autre intégrateur.

2) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Terrains	224 022	42 672	181 350	190 088
Constructions	3 314 161	1 921 993	1 392 168	1 547 843
Installations tech, mat et outillages ind.	20 977 672	12 795 157	8 182 515	8 401 141
Autres immobilisations corporelles	160 580 243	56 682 473	103 897 770	98 208 367
Immobilisations corporelles en cours	5 648 002		5 648 002	7 367 046
Immeubles de placement				
Avances et acomptes s/ immo corp.				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	190 744 100	71 442 295	119 301 805	115 714 485

	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
30 septembre N-1	181 682 054	65 967 569	115 714 485
Augmentations	11 248 802	7 216 836	4 031 966
Diminutions	2 186 756	1 742 110	444 646
Variations de périmètre			
Ecart de change			
30 septembre N	190 744 100	71 442 295	119 301 805

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition et la production immobilisée au coût de production déterminé par l'addition des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées.
- charges directes de production (main d'œuvre et sous-traitance).
- charges indirectes de production dans la mesure où elles peuvent être raisonnablement rattachées à la production pour un montant de 380 131 € pour 2010-2011.

IMMOBILISATIONS APPORTÉES PAR LA VILLE

La valeur brute des immobilisations apportées par la Ville de Bordeaux en capital a été évaluée par le commissaire aux apports par lots.

Pour passer au total d'un lot à la valeur brute immobilisation par immobilisation, la méthode suivante a été utilisée :

- actualisation au 30/06/91 (par coefficient d'érosion monétaire) des valeurs d'origine de chaque bien.
- coefficients d'abattements pour tenir compte de la vétusté, suivant règles ci-dessous.
- répartition au prorata de la valeur actualisée abattue par rapport au total apporté (par lot).

Règles d'abattement :

-Progiciels, matériels informatiques et aménagements installations :	20 % par an avec un maximum de 80 %
-Géothermie et compteurs :	5 % par an avec un maximum de 80 %
-Matériels et outillages : mobilier de bureau :	10 % par an avec un maximum de 90 %

IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION PAR LE CONCEDANT

Ces immobilisations restent la propriété de la Ville de BORDEAUX. Elles ne figurent donc pas à l'actif du bilan de REGAZ.

Toutefois, à titre d'information, les valeurs brutes au 30 septembre 2011 sont les suivantes:

PA	24	Branchements propriété RMGB	15 412 375
PA	25	Branchements sur domaine concédé	21 749 172
PA	27	Canalisations sur sol d'autrui	65 348
PA	30	Réseau transport HP	6 888 276
PA	32	Canalisations propriété RMGB	37 728 492
PA	33	Canalisations domaine concédé	55 579 659
PA	35	Canalisations géothermie	1 444 971
PA	42	Postes de détente RMGB	590 451
PA	43	Postes de détente concessions	570 675
PA	44	Protection cathodique RMGB	10 735
PA	45	Protection cathodique concessions	46 670
TOTAL			140 086 824

Ce montant n'est pas à rapprocher des immobilisations incorporelles dont le montant comprend pour 67 448 112€ de valeur brute correspondant à la redevance de concession passée en charges sur la durée du contrat de concession de 30 ans.

IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION PAR LE CONCESSIONNAIRE

L'article 69 de la convention d'exploitation avec la Ville de Bordeaux traitant du sort des biens en fin de contrat, qu'elle qu'en soit la cause, prévoit que « les terrains acquis et les ouvrages y compris les biens de renouvellement réalisés par la société, nécessaires au service, sont remis à la Ville. La Ville doit à la société une indemnité égale à la part non amortie de ces immobilisations et réalisations y compris le renouvellement des installations existantes ».

A ce titre, l'engagement de la Ville de Bordeaux se monte à 48 226 168 € au 30 Septembre 2011 et l'engagement de la totalité des autres communes à 54 939 217 € à la même date.

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le montant de 160 580 243 € correspond aux immobilisations suivantes :

- canalisations mises dans les concessions par le concessionnaire : 116 116 679 €,
- branchements mis dans les concessions par le concessionnaire : 32 601 638 €,
- postes mis dans les concessions par le concessionnaire : 7 140 453€,
- protection cathodique mise dans les concessions par le concessionnaire : 911 214 €,
- véhicules, mobilier et matériel de bureau et matériel informatique : 2 305 705 €,
- Installations générales et agencements : 1 475 393 €,
- Gaz en tuyau : 29 160 €.

3) IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Titres de participations	2 533 450		2 533 450	2 433 450
Créances ratt. à des participations conso.				
Créances ratt. à des participations non conso.				
Autres titres immobilisés				
Prêts	359 552		359 552	374 220
Actifs financiers				
Actions propres				
Autres immobilisations financières	1 720		1 720	680
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 894 722		2 894 722	2 808 350

Le montant de 1 720 € correspond à un dépôt de garantie.

	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
30 septembre N-1	2 808 350		2 808 350
Augmentations	147 540		147 540
Diminutions	61 168		61 168
Variations de périmètre et écarts de change			
30 septembre N	2 894 722		2 894 722

Le montant de 2 533 450 € représente des titres de participation :

- pour 2 000 000 €, il s'agit des titres de **Gaz de Bordeaux** (activité de fourniture de gaz naturel), dont Régaz détient 66%. Le montant du capital de Gaz de Bordeaux est de 757 576 €. Il y a 75 216 € de réserves. Le résultat au 30 septembre 2011 est une perte de - 798 291 €. Le chiffre d'affaires est de 223 741 351 € pour l'exercice du 01/10/2010 au 30/09/2011. Il y a eu 757 576 € de dividendes versés en 2011 au titre des résultats 2010. Enfin, au titre de l'abandon de créance sous clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 3 550 446 € consenti au cours de l'exercice 2007/2008 par Régaz à Gaz de Bordeaux, 757 858 € ont été reversés par Gaz de Bordeaux à Régaz en 2008/2009, 467 347 € au titre de 2009/2010 et enfin aucun versement n'a été effectué au titre de 2010/2011; le solde ressort donc à 2 325 241 € au 30 septembre 2011.
- pour 233 470 € il s'agit de titres de la société **ENE'O** (ex Régie de Carmaux dont l'activité est la distribution et la fourniture de gaz naturel) dont REGAZ détient 3,61% des actions. Le capital est de 6 475 000 €, les réserves de 81 372€ et il n'y a pas de report à nouveau. Au 30 septembre 2010, les fonds propres se montent à 7 023 825 €. Le chiffre d'affaires de l'exercice du 01/10/2009 au 30/09/2010 se monte à 10 829 676 € (12 526 431€ l'exercice précédent). Le résultat net de l'exercice 2009/2010 est de 212 663€ pour 238 278€ l'exercice précédent. Les dividendes reçus au cours de l'exercice se montent à 6 537 €.
- pour 199 980 €, il s'agit de titres de **Gascogne Energie Services** (activité de fourniture et de distribution de gaz naturel) dont Régaz a participé à l'augmentation de capital pour détenir 2,04% des actions. L'exercice social a débuté le premier janvier 2010 pour se terminer le 30

septembre 2010. Il n'est donc pas comparable à l'exercice 2009 (année civile). Le report à nouveau au 30/09/2010 est négatif de 2 924€ pour moins 57 494€ au 31/12/2009. Le résultat de l'exercice est de moins 413 799€ pour plus 54 570 € l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de l'exercice de neuf mois se monte à 4 563 457€ pour 3 105 660 € l'exercice précédent de 12 mois. Au regard de la durée réduite de l'exercice, du développement du chiffre d'affaires et des perspectives de développement de l'entreprise, les titres n'ont pas été dépréciés. Le capital est de 10 108 590€, il n'y a pas de réserves. Il n'y a pas eu de dividendes distribués.

- pour 100 000€, il s'agit de titres de la société **Mixener** dont Régaz détient 100% des titres. Cette société a été immatriculée le 27/01/11. Son activité est l'étude, la conception, la réalisation et l'exploitation de systèmes de réseau énergétique ainsi que les prestations de vente correspondantes. Elle ne travaille pour l'instant que sur le projet des bassins à flots. Elle n'a pas encore d'activité. Au regard des perspectives du projet et de son avancement les titres ne sont pas dépréciés.

Le montant de 361 272 € correspond :

- à des prêts accordés aux agents pour l'accession à la propriété pour 300 552 €,
- à des prêts pour véhicules mis au parc de l'entreprise pour 59 001 €,

Leurs variations sont les suivantes :

ACCESSION A LA PROPRIETE	TOTAL	PART < 1 an	PART > 1 an
Au 01/10/2010	287 553	24 208	263 345
+ prêts accordés	46 500		
- remboursements	33 501		
= solde 30/09/2011	300 552	25 621	274 931

PRETS DE VEHICULES	TOTAL	PART < 1 an	PART > 1 an
Au 01/10/2010	86 667	27 666	59 001
+ prêts accordés			
- remboursements	27 666		
= solde 30/09/2011	59 001	28 000	31001

4) AMORTISSEMENTS

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Ceux-ci correspondent aux taux habituels. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

Les amortissements fiscaux correspondent aux amortissements comptables.

Nous n'avons constaté aucun amoindrissement de la valeur de nos éléments d'actif qui résulteraient de causes dont les effets n'ont pas été jugés irréversibles.

Les biens apportés en capital ou vendus par la Ville de Bordeaux suivent le régime des biens d'occasion.

Les taux et durées d'amortissement suivants ont été pratiqués :

	<u>OCCASION</u>	<u>NEUF</u>
- Logiciels :	Linéaire 3 ans	Linéaire 3 ans
- Installations	Linéaire 5 ans	Linéaire 10 ans
- Recherches essais :	Linéaire 5 ans	Dégressif 5 ans
- Matériels outillages :	Linéaire 3 ans	Dégressif 5 ans
- Géothermie, forages :	Linéaire 10 ans	Linéaire 30 ans
- Géothermie s/stations :	Linéaire 10 ans	Linéaire 10 ans
- Compteurs, détendeurs :	Linéaire 10 ans	Durée d'utilisation
- Véhicules et aménagement :	Linéaire 3 ans	Linéaire 5 ans
- Mob., matériel de bureau :	Linéaire 5 ans	Linéaire 10 ans
- Matériel informatique :	Linéaire 5 ans	Dégressif 5 ans
- Branchements :		Durée d'utilisation
- Postes et protection cathodique :		Durée d'utilisation
- Canalisations :		Durée d'utilisation

Les branchements sont amortis sur 30 ans en linéaire ; les postes et la protection cathodique sur

15 ans en linéaire ; les canalisations sur 25 ans en linéaire.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION PAR LE CONCEDANT

Ces immobilisations restent la propriété de la Ville de BORDEAUX. Elles ne figurent donc pas à l'actif du bilan de REGAZ.

Toutefois, à titre d'information, les amortissements au 30 septembre 2011 sont les suivantes:

PA	24	Branchements propriété RMGB	11 736 838
PA	25	Branchements sur domaine concédé	19 672 236
PA	27	Canalisations sur sol d'autrui	48 732
PA	30	Réseau transport HP	6 167 019
PA	32	Canalisations propriété RMGB	31 316 792
PA	33	Canalisations domaine concédé	50 959 406
PA	35	Canalisations géothermie	1 298 259
PA	42	Postes de détente RMGB	436 109
PA	43	Postes de détente concessions	506 573
PA	44	Protection cathodique RMGB	10 093
PA	45	Protection cathodique concessions	46 670
TOTAL			122 198 725

Ce montant n'est pas à rapprocher des amortissements des immobilisations incorporelles dont le montant comprend pour 44 786 435€ d'amortissements correspondants à la redevance de concession passée en charges sur la durée du contrat de concession de 30 ans.

5) STOCKS

	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Matières premières				
En cours biens				
Produits finis				
Marchandises	1 209 081	147 405	1 061 676	1 145 327
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	1 209 081	147 405	1 061 676	1 145 327

La valorisation des stocks est effectuée au coût moyen pondéré pour les produits achetés (calculé mensuellement en tenant compte du stock initial).

Pour tenir compte de la vétusté de certaines pièces, le stock a été déprécié de 147 405 €.

La méthode retenue est la suivante : classement du stock de marchandises en fonction de la date de la dernière commande pour chaque article référencé. Les dépréciations suivantes ont ensuite été pratiquées :

Exercices	Magasin Général
<30/09/2001	100%
2001-2002	90%
2002-2003	90%
2003-2004	80%
2004-2005	70%

2005-2006	60%
2006-2007	50%
2007-2008	30%
2008-2009	20%
2009-2010	10%
2010-2011	0%

6) CREANCES

	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Avances et acomptes versés	21 114		21 114	174 325
Clients	12 892 546	517 716	12 374 830	15 115 978
CRE. CLIENTS / AV. VERSEES	12 913 660	517 716	12 395 944	15 290 303
Créances sociales	20 264		20 264	15 091
Créances fiscales	4 170 495		4 170 495	2 891 833
Comptes courants débiteurs	50 000		50 000	
Créances sur cession d'immos				
Prim. Remboursement oblig.				
Débiteurs divers	472		472	173 111
Instrument financiers dérivés				
Capital souscrit appelé non versé				
AUTRES CREANCES	4 241 231		4 241 231	3 080 035

	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Avances et acomptes versés	21 114	
Clients	12 892 546	
Créances sociales	20 264	
Créances fiscales	4 170 495	
Comptes courants débiteurs	50 000	
Créances sur cession d'immos		
Débiteurs divers	472	
Instrument financiers dérivés		
Capital souscrit appelé non versé		
TOTAL CREANCES	17 154 891	

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le solde du compte de provision pour dépréciation se monte à 517 716 €. La provision est calculée en fonction de l'ancienneté des créances clients.

Les comptes clients concernant Gaz de Bordeaux se montent à 10 171 826€

Les comptes clients concernant Mixener se montent à 300 372€

Le compte courant concernant Mixener se monte à 50 000€.

TABLEAU DE DEPRECIATION

	Clients actifs	Clients résiliés
- soldes clients antérieurs à décembre 2010	100%	100%
- soldes clients de janvier 2011	80%	100%
- soldes clients de février 2011	60%	100%
- soldes clients de mars 2011	40%	100%
- soldes clients d'avril 2011	20%	80%
- soldes clients de mai 2011	0%	60%
- soldes clients de juin 2011	0%	40%
- soldes clients de juillet 2011	0%	20%
- soldes clients d'août 2011	0%	0%
- soldes clients de septembre 2011	0%	0%

Les interventions réalisées avant le 30 septembre et facturées postérieurement sont portées en factures à établir.

7) PRODUITS A RECEVOIR

	Valeur Année N	Valeur Année N-1
Fournisseurs avoirs non parvenus	0	5 681
Créances clients et comptes rattachés	6 166 156	6 701 322
Organismes sociaux	0	0
Autres créances	217 671	346 698
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	6 383 827	7 053 701

8) TRESORERIE

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Valeurs mobilières de placement	50 803 715	47 750 499
Prov.dép.Valeurs mobilières de placement VMP / Actions propres		
Total valeurs mobilières de placement	50 803 715	47 750 499
Disponibilités	1 290 659	943 976
Instruments financiers Actif		
Total dispo. et instru. de trésorerie	1 290 659	943 976
Concours bancaires courants	148 556	455 684
Instruments financiers Passif		
Sous-total passif	148 556	455 684
TOTAL TRESORERIE NETTE	51 945 818	48 238 791

Les valeurs mobilières de placement sont vendues et achetées au jour de la clôture. Il n'y a donc pas d'écart d'évaluation.

9) COMPTES DE REGULARISATION

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
ACTIF		
Charges constatées d'avance	357 520	118 850
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Compte de liaison actif		
Ecart de conversion actif		
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	357 520	118 850
PASSIF		
Produits constatés d'avance	199 759	242 491
Compte de liaison passif		
Ecart de conversion passif		
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	199 759	242 491

**NOTES RELATIVES
AU BILAN PASSIF**

10) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	A Nouveau	Mouv. de Périmè tre	Augmen- tation	Reprises Utilisées	Repri- ses non Utili- sées	Autres Variat- ions	Ecarts de Conver- sion	Solde
Provisions pour litiges								
Prov. pour garanties données								
Prov. pour perte sur marché à terme								
Prov. pour amendes et pénalités								
Prov. pour perte de change								
Prov. autres risques	1 561 244		234 000		392 000			1 403 244
Total Prov. pour risques	1 561 244		234 000		392 000			1 403 244
Prov. pour pensions								
Prov. pour médaille du travail								
Prov. pour impôts								
Prov. pour renouvellement d'immo.								
Prov. pour grosses réparations								
Prov. pour retraites anticipées								
Prov. pour restructuration								
Prov. charges / congés payés								
Prov. pour autres charges								
Total Prov. pour charges								
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 561 244		234 000		392 000			1 403 244

- Une provision pour risque Urssaf de 1 217 240 € portant principalement sur les distributions opérées au titre de la participation légale l'accord signé en 1992 n'ayant pas été renouvelé en 1997 date de sa fin d'application : ce point est contesté. Le contrôle de l'Urssaf a été réalisé en deux fois et porte sur les années 2006 à 2010.
- Risques divers pour 186 003 €.

	A Nouveau	Mouv. de Péri-mètre	Augmen-tation	Reprises Utilisées	Repri-ses non Utili-sées	Autres Varia-tions	Ecarts de convers-ion	Solde
Provisions pour litiges								
Prov. pour garanties données								
Prov. pour perte sur marché à terme								
Prov. pour amendes et pénalités								
Prov. pour perte de change								
Prov. autres risques								
Total Prov. pour risques								
Prov. pour pensions	10 058 795		4 427 373	853 424				13 632 744
Prov. pour médaille du travail								
Prov. pour impôts								
Prov. pour renouvellement d'immo.								
Prov. pour grosses réparations								
Prov. pour retraites anticipées								
Prov. pour restructuration								
Prov. charges / congés payés								
Prov. pour autres charges	902 177		33 073	111 435				823 815
Total Prov. pour charges	10 960 972		4 460 446	964 859				14 456 559
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 960 972		4 460 446	964 859				14 456 559

PROVISIONS PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

- Les engagements totaux au titre des engagements calculés par la CNIIEG se montent à 12 305 063 €. Pour mémoire ces engagements financiers mutualisés sont fournis par la CNIIEG à la date du 31/12/2010 en application de l'article 1-I-7 du décret n° 2004-1354 du 10 décembre 2004. L'écart actuariel se monte à 103 966€. L'hypothèse d'augmentation moyenne des salaires est de 2% ; l'hypothèse de turn-over se situe entre 0% et 0.4% suivant l'âge. La CNIIEG fournit ses estimations au 31 décembre de chaque année. Cette année, une provision a été constituée pour la période du 01/01/2011 au 30/09/2011 pour un montant de 850 000€.
- Il n'y a plus d'engagements au titre des départs dérogatoires.
- Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite se montent à 1 327 681 €. L'hypothèse de turn-over est de 0% ; l'hypothèse d'augmentation moyenne des salaires de 2%.
- L'ensemble de ces provisions est actualisé à 4,50%.

LES AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES CONCERNENT

Les médailles de travail du régime général comme celles spécifiques aux industries électriques et gazières. Dans un premier temps, il a été calculé le montant total à verser à chaque salarié (au moment de son départ en retraite) année par année (sans hypothèse de turn-over et de mortalité). Puis, une actualisation a été opérée, également année par année, sur la base de 4,50%. Le montant ainsi provisionné est de 823 815 €.

Les augmentations de provision sont :

- D'exploitation pour 4 460 446€
- Exceptionnelles pour 234 000€.

Les diminutions de provision sont :

- D'exploitation pour 964 859€

11) EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	52 089 078	48 609 245
Emprunts auprès des établissements de crédit CT		
Dettes participations des salariés		
Dettes financières diverses	292 969	278 769
Dettes financières Crédit-bail		
Concours bancaires courants	148 556	455 684
Instruments financiers Passif		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	52 530 603	49 343 698

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 992 287	28 862 690	14 234 101
Emprunts auprès des établissements de crédit CT			
Dettes participations des salariés			
Dettes financières diverses	33 726		
Dettes financières Crédit-bail			
Total ICNE	259 243		
Concours bancaires courants	148 556		
Instruments financiers Passif			
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	9 433 812	28 862 690	14 234 101

12) AUTRES DETTES

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Fournisseurs et comptes rattachés	8 725 184	7 237 399
Avances et acomptes reçus	1 070 966	1 805 739
Dettes sociales	5 520 414	5 589 531
Dettes fiscales	1 794 801	3 871 374
Fournisseurs d'immobilisations	411 402	281 270
Comptes courants créditeurs	50 886 842	53 088 575
Instruments dérivés passifs		
Dettes diverses	33 662	134 089
TOTAL AUTRES DETTES	68 443 271	72 007 977

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 236 644		
Avances et acomptes reçus	1 070 966		
Dettes sociales	5 520 414		
Dettes fiscales	1 794 801		
Fournisseurs d'immobilisations	1 899 942		
Comptes courants créditeurs	50 886 842		
Instruments dérivés passifs			
Dettes diverses	33 662		
TOTAL AUTRES DETTES	68 443 271		

Les comptes fournisseurs concernant Gaz de Bordeaux se montent à 1 552 636€
 Les dettes fiscales concernant Gaz de Bordeaux se montent à 447 731€
 Les dettes fiscales concernant Mixener se montent à 49 168€
 Le compte courant concernant Gaz de Bordeaux se monte à 50 886 842€.

13) CHARGES A PAYER

	Valeur Année N	Valeur Année N-1
Clients avoirs à établir	1 070 966	1 805 739
Emprunts et dettes financières diverses		274 036
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 863 567	3 869 704
Dettes fiscales et sociales	4 962 841	5 039 288
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 849	125 370
TOTAL DES CHARGES A PAYER	9 922 223	11 114 137

Commentaires:

Les charges à payer classées en "autres dettes" comprennent :	<u>24 849</u>	<u>125 370</u>
* Intérêts bancaires :	562	9 503
* Agefiph :	22 485	22 502
* CUB :		72 556
* Autres :	1 802	20 809

**NOTES RELATIVES
AU COMPTE DE RESULTAT**

14) ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Valeur Année N	Valeur Année N-1
Prestations et travaux	2 836 959	2 699 869
Prestations intra-groupe	5 155 734	4 890 528
Acheminement du gaz hors groupe	1 522 838	1 217 996
Acheminement du gaz intra-groupe	58 837 359	63 310 253
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	68 352 890	72 118 646

15) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Valeur Année N	Valeur Année N-1
Production immobilisée	12 576 889	11 679 022
Reprises de provisions	1 181 969	2 531 264
Transferts de charges	700 184	
Divers	4 082	40 313
TOTAL AUTRES PRODUITS EXPLOITATION	14 463 125	14 250 599

16) EFFECTIFS

Comptes	N-1	N
Effectif moyen employé	340	341
Effectif employé		
- salariés	2	
- mis à disposition	3	
Cadres et professions supérieures	53	54
Techniciens et agents de maîtrise	195	196
Employés	98	93
TOTAL	346	343

L'information relative à l'organe de direction, conformément au décret du 29 novembre 1983, n'est pas fournie car cela conduirait à identifier la situation d'un membre déterminé.

Les droits individuels à la formation non éteints se montent à 36 644 heures.

17) CHARGES D'EXPLOITATION

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Achats matières 1ères & autres appro.	3 139 757	2 967 297
Variation stocks matières 1ères & aut. appro.		
Achats de sous-traitance		
Achats non stockés, Matériel et Fournitures	1 653 788	1 370 982
Autres services extérieurs	16 774 554	17 488 755
Achats de marchandises	700 184	483 221
Variation stocks de marchandises	80 798	123 828
Autres charges externes	3 556 078	3 530 872
Impôts, taxes et versements assimilés	1 778 452	1 605 149
Rémunération du personnel	13 558 536	13 026 783
Charges sociales	9 572 095	8 433 951
Participation des salariés		
Dotations amort. et prov. d'exploit.	15 340 631	13 206 897
Total dot. prov. dep. exp.		
Autres charges d'exploitation	2 775 126	2 490 640
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	68 929 999	64 728 375

18) RESULTAT FINANCIER

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Total des dividendes	500 000	500 000
Autres produits de participation		6 537
Produits des autres immobilisations financières		
Revenus des autres créances et VMP		
Gains de change		
Aj. JV actifs de transaction		
Aj. JV VMP trésorerie		
Aj. JV immos placement		
Produits nets sur cession de VMP	932 748	373 494
Autres produits financiers	13 027	5 259
Reprises sur prov. et amort. financiers		
Escomptes obtenus		
Transfert de charges financières		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 445 775	885 290
Dotation aux prov. & amort. financiers		
Intérêts et charges financiers	1 972 204	1 751 037
Pertes de change		
Charges nettes sur cession de VMP		
Coût du passage à l'EURO		
Escomptes accordés		
Autres charges financières	497 152	682 324
TOTAL CHARGES FINANCIERES	2 469 356	2 433 361
RESULTAT FINANCIER	-1 023 581	-1 548 071

Les frais financiers concernant la rémunération du compte courant de Gaz de Bordeaux se montent à 612 684€ en 2010/2011 et 405 463€ en 2010/2011.

Les produits financiers concernant la rémunération du compte courant de Mixener se montent à 347€.

Résultat exceptionnel

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Produits exceptionnels sur op. de gestion	81 540	51 139
Produits exceptionnels sur ex. antérieurs		
Produits de cession d'éléments d'actifs	21 816	15 552
Subventions virées au résultat	35 014	
Autres produits exceptionnels	871 053	1 226 713
Reprises de provisions exceptionnelles	1 025 443	
Transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 034 866	1 293 404
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	9 593	371 141
Charges sur exercices antérieurs		
VNC des éléments d'actifs cédés	434 565	367 030
Autres charges exceptionnelles	508 191	422 086
Dotations de provisions exceptionnelles	626 569	600 361
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 578 918	1 760 618
RESULTAT EXCEPTIONNEL	455 948	-467 214

Compte tenu de ce résultat exceptionnel, on peut estimer l'impôt à recevoir à ce titre à 156 998 € y compris la contribution sociale. Le montant total de l'impôt étant de 5 569 126 € l'impôt dû au titre des autres éléments se monte donc à 5 412 128 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

19) PRIMES COMMERCIALES

La valeur des engagements pris en matière de primes commerciales et de bonification de prêts au cours de l'exercice 2010/2011 et non encore décaissées se monte à : 893 274.49 €.

La comptabilisation de la charge devrait intervenir pour 726 034 € en 2011/2012 et 167 240 € en 2012/2013.

20) ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les emprunts qui comportent des possibilités de tirage en fonction de la situation de trésorerie de l'entreprise sont classés en long terme compte tenu de l'engagement ferme et durable et du plan de diminution des plafonds de tirage.

L'entreprise a signé des engagements de swap permettant d'échanger des financements à taux variable contre des financements à taux fixe. Compte tenu des taux à la clôture de l'exercice (en général euribor 3 mois), ceci se traduit par les engagements financiers suivants :

- 2011/2012 : 326 063,14 €
- 2012/2013 : 304 353,84 €
- 2013/2014 : 183 872,63 €
- 2014/2015 : 84 224,12 €
- 2015/2016 : 19 173,56 €
- 2016/2017 : - 4 243,95 €
- 2017/2018 : - 10 059,88 €
- 2018/2019 : - 8 339,66 €
- 2019/2020 : - 5 135,01 €
- 2020/2021 : - 1 491,10 €

21) FIN DU CONTRAT DE CONCESSION

Les engagements reçus par REGAZ s'élevaient à : cf note 2.

22) IMPOSITION DIFFEREE

Nature des différences temporaires ACCROISSEMENTS	30/09/2011
Amortissements dérogatoires	288 255
TOTAL	288 255

Nature des différences temporaires ALLEGEMENTS	30/09/2011
Provision non déductible l'année de la comptabilisation: participation	195 271
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation: organique et aide au logement	54 980
TOTAL	250 251

23) RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
CAPITAL FIN D'EXERCICE					
Capital social	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000	38 000 000
Nombre d'actions existantes	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	206 319 750	67 295 343	67 260 267	72 118 647	68 352 890
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	25 838 984	22 980 630	29 331 552	31 384 801	27 078 170
Impôts sur les bénéfices	5 839 000	4 601 438	5 039 765	6 971 185	5 569 126
Participation des salariés	1 292 024	724 605	732 435	881 174	567 099
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	6 381 711	9 820 251	11 478 159	11 773 227	7 182 158
Résultat distribué	3 040 000	3 515 000	3 866 500	5 861 500	
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation mais avant amortissements et provisions	85	93	124	124	110
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	34	52	60	62	38
Dividendes attribués à chaque action	16,00	18,50	20,35	30,85	
PERSONNEL					
Effectif moyen exercice	502	350	342	342	341
Montant masse salariale exercice	17 217 139	13 185 850	12 423 850	13 026 783	13 558 536
Montant des sommes versées au titre des charges sociales de l'exercice	9 459 731	7 827 510	7 998 017	8 433 951	9 572 095

24) PARTICIPATION

$$\text{FORMULE DE CALCUL : } P = 1/2 (B - C \times 5\%) \times (S / VA)$$

P = Provision pour participation
B = Bénéfice net
C = Capitaux propres
S = Salaires bruts
VA = Valeur ajoutée

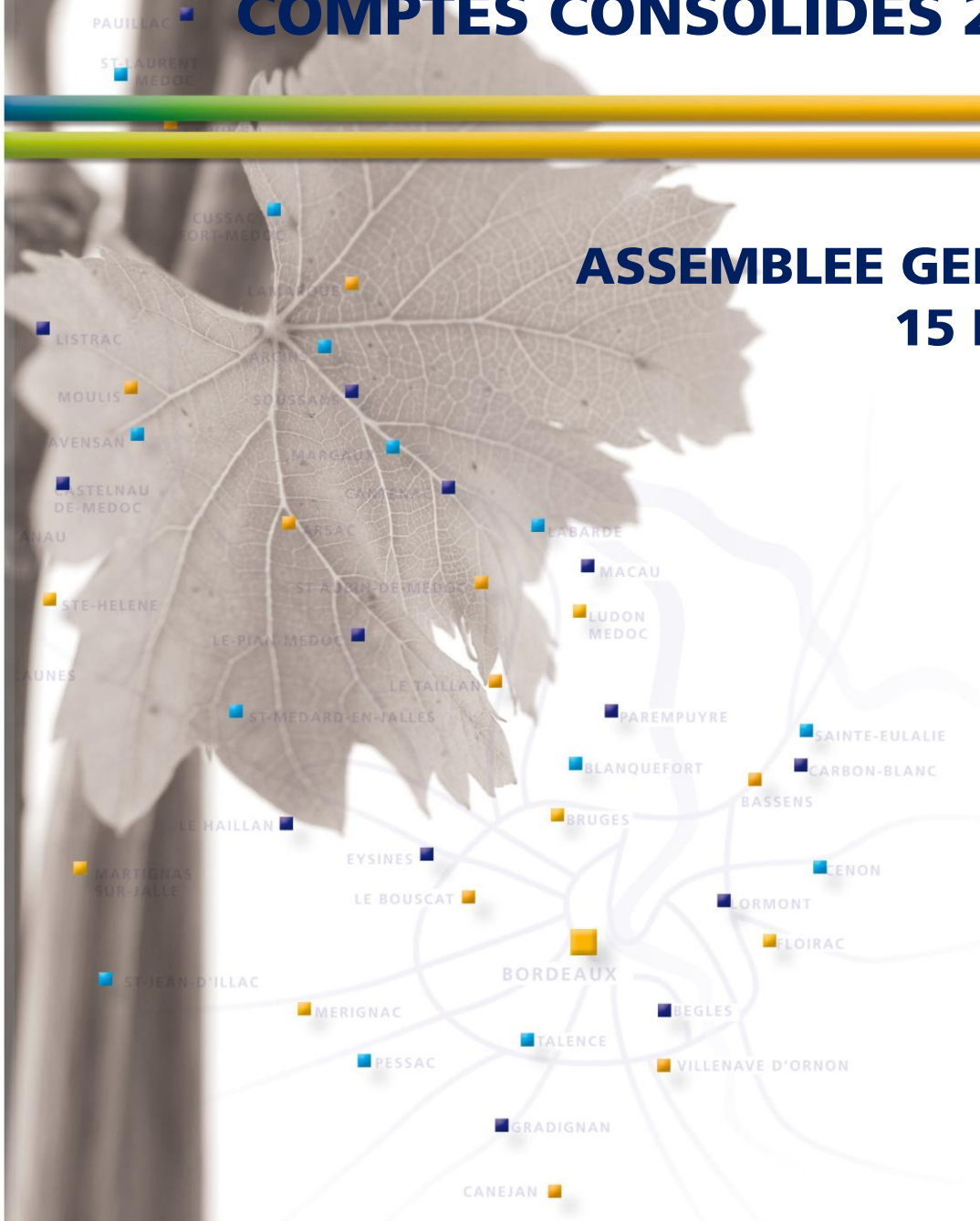
DETERMINATION DES DIVERS ELEMENTS

B	Résultat fiscal	11 737 170
C	Capitaux propres	102 211 450
S	Salaires bruts (dont avantages en nature)	18 384 538
VA	Charges de personnel	32 908 177
	+ Impôts et taxes et versements assimilés (hors T.V.A.)	2 619 882
	+ Charges financières	2 505 667
	+ Dotation de l'exercice aux amortissements	11 581 364
	+ Dotation de l'exercice aux provisions (hors dotations exceptionnelles)	8 781 378
	+ Résultat courant	13 569 859
	TOTAL VALEUR AJOUTEE	71 966 326
MONTANT DE LA PROVISION		
		846 416

La participation est calculée sur la base des comptes additionnés Gaz de Bordeaux plus Régaz, seuls les comptes réciproques de charges et de produits étant éliminés. La part revenant à REGAZ s'élève à 567 099 €.

RAPPORT ANNUEL GROUPE REGAZ/GAZ DE BORDEAUX COMPTES CONSOLIDES 2010-2011

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MARS 2012



REGAZ
BORDEAUX
Porteur d'énergie

Gaz de Bordeaux
voir loin, rester proche



TABLE DES MATIERES

NOTE LIMINAIRE	4
RESULTAT 2010 - 2011	6
I. La marge gaz	7
II. Les produits du transit	13
III. Prestations et travaux	13
IV. Production immobilisée	15
V. Achats	17
VI. Services extérieurs	18
VII. Autres services extérieurs	18
VIII. Impôts et taxes	18
IX. Frais de personnel	18
X. Autres charges de gestion courante	19
XI. Amortissements et provisions	19
XII. Résultat financier	19
XIII. Résultat Exceptionnel	19
XIV. Résultat net consolidé	20
XV. Résultat de gestion	21
XVI. Suivi budgétaire des investissements hors réseau (€)	23
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	25
XVII. Bilan actif consolidé	26
XVIII. Bilan passif consolidé	27
XIX. Compte de résultat consolidé	28
XX. Variation des flux de trésorerie	29
ANNEXES	31
XXI. Périmètre et méthode de consolidation	32
XXII. Règles et méthodes comptables	32
XXIII. Tableau de variation du crédit bail	33
XXIV. Tableau de variation des capitaux propres consolidés (part du groupe)	33
XXV. Preuve d'impôt	34
NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF	35
1) Immobilisations incorporelles	36
2) Immobilisations corporelles	37
Immobilisations apportées par la Ville	37
Immobilisations mises en concession par le concédant	38

Immobilisations mises en concession par le concessionnaire	38
3) Immobilisations financières	39
4) Amortissements	41
Amortissement des immobilisations mises en concession par le concédant	41
5) Stocks	42
6) Créances	43
7) Produits à recevoir	44
8) Trésorerie Nette	45
9) Comptes de régularisation	45
NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF	48
11) Provisions pour risques et charges	49
Provisions pensions et autres avantages au personnel	50
Les autres provisions pour charges concernent :	51
12) Emprunts et dettes financières	51
13) Autres dettes	53
14) Charges à payer	54
NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	55
15) Analyse du chiffre d'affaires	56
16) Autres produits d'exploitation	56
17) Effectifs par méthodes	57
18) Charges d'exploitation	58
19) Résultat financier	59
20) Résultat exceptionnel	60
ENGAGEMENTS HORS BILAN	61
21) Primes commerciales	62
22) Engagements financiers	62
23) Fin du contrat de concession	62
24) Participation	63

NOTE LIMINAIRE

Le document qui vous est présenté comprend deux parties.

- La première porte sur le compte de résultat détaillé accompagné d'un commentaire et des réalisations d'investissements.
- La seconde est constituée des informations légales obligatoires.

RESULTAT 2010 - 2011

I. La marge gaz

La marge gaz s'entend comme la différence entre le chiffre d'affaires gaz, la CTA, les achats gaz, les coûts ATRD/ATRT/Stockage.

Elle est sensible aux données climatiques, aux mouvements du portefeuille, aux placements commerciaux et aux volumes effectifs.

1.1 Les données climatiques et tarifaires

La quantité de gaz vendue sur l'exercice 2010/2011 est de **4 572 GWh** (hors compte d'écart) pour une rigueur climatique de **1 508 DJU** (les prévisions budgétaires avaient été fixées à 4 497 GWh pour 1546 DJU).

Les coûts d'achat et les tarifs réglementés de vente ont évolué comme suit :

Date	Variation à l'achat en €/MWh	Variation à la vente en €/MWh
01/10/2010	- 3,90	- 3,90
01/01/2011	- 0,30	- 0,30
01/04/2011	+3,80	+ 3,80
01/07/2011	+ 4,41	+ 4,91

En matière tarifaire, cet exercice se caractérise par des mouvements à l'achat et à la vente identiques, à l'exception du mois de juillet 2011 qui prend en compte à la vente, outre l'application de la formule d'actualisation des coûts « matière », les variations des charges hors approvisionnement.

En effet, depuis juillet 2010 et dans le cadre du nouveau dispositif réglementaire, Gaz de Bordeaux a l'obligation, lors de son dépôt de juillet, de présenter à la DGEC l'ensemble des charges liées au tarif réglementé tarif par tarif.

Ainsi, en juillet 2011, après un travail préparatoire d'identification et de ventilation des coûts d'approvisionnement et hors approvisionnement, Gaz de Bordeaux a pu présenter à la CRE et au ministère :

- une demande de maintien de la formule d'actualisation tarifaire actée dans le précédent arrêté (Gaz de Bordeaux n'a pas fait évoluer sa formule d'achat réglementé entre le 1^{er} juillet 2010 et le 1^{er} juillet 2011) ;
- une proposition de barème tarifaire fondée sur :
 - une analyse précise des coûts par tarifs ;
 - une étanchéité entre chaque tarif, permettant d'éviter toute subvention croisée, calculée sans variation des primes fixes (pour les tarifs DP) ;
 - le maintien du niveau de marge raisonnable (selon la formule figurant dans le décret du 18 décembre 2009) à niveau arrêté lors du dépôt de juillet 2010.

Les propositions de Gaz de Bordeaux ayant été acceptées, le ministère a pu prendre (le 4 août 2011) un arrêté fixant le cadre général d'évolution et la formule d'actualisation des tarifs réglementés de Gaz de Bordeaux et valant pour une année. Cet arrêté a été lui-même publié le 28 septembre.

1.2 Le chiffre d'affaires gaz

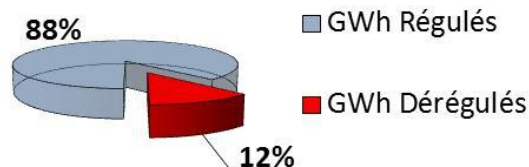
Rappel du budget : 221,2 M€
Réalisé : 215,8 M€

Il est la résultante tant des variations des données tarifaires (effet prix) que des évolutions des données climatiques et de développement commercial (effet volume).

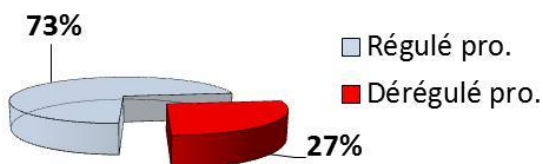
S'agissant de la REPARTITION DES QUANTITES VENDUES :

Les tarifs réglementés restent largement privilégiés par les clients, même si l'émergence des offres en prix de marché constatée l'année dernière se confirme passant de 7% à 12%.

**Répartition GWh :
REGULE / DEREGULE**

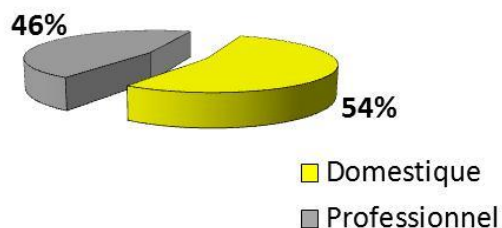


**GWh du marché professionnel :
REGULE / DEREGULE**



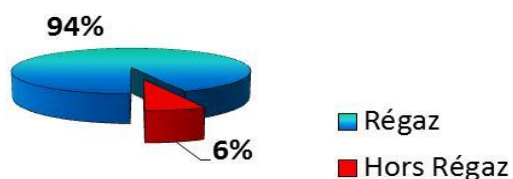
C'est évidemment sur le marché professionnel, et notamment sur le segment des clients industriels gros consommateurs, que la progression des offres de prix de marché est la plus visible, le pourcentage de volume vendu en déréglé sur le marché professionnel ayant quasiment doublé, passant de 15 à 27%.

**Répartition des GWh
en fonction des marchés**

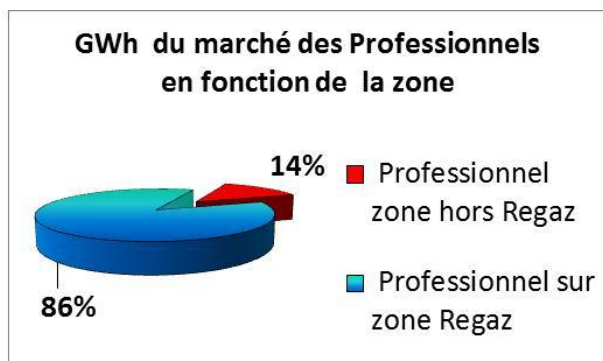


Par rapport à l'exercice précédent, la répartition des quantités vendues entre le marché résidentiel et le marché professionnel reste quasiment stable.

**Répartition des GWh
en fonction de la zone**



Enfin, il faut noter que l'exercice 2010/2011 confirme les bons résultats du développement des ventes hors territoire historique qui passe de 3% à 6% des volumes.



Ramené sur le seul marché professionnel, ce pourcentage passe à 14%

Le développement commercial de REGAZ

Il se répartit comme suit par marché :

Marché	Budget	Réel
Habitat	17,98 GWh	21,06 GWh
Professionnel	19,00 GWh	9,93 GWh
Total	36,98 GWh	30,99 GWh

MARCHE HABITAT :

L'énergie gaz naturel tire son épingle du jeu sur le marché de l'habitat avec les nouvelles réglementations thermiques et le contexte énergétique global.

En effet, le gaz naturel apporte actuellement une solution technique :

- aux contraintes réglementaires sur le neuf en se positionnant comme le complément idéal des énergies renouvelables et l'énergie du BBC.
- aux obligations de diminution des consommations d'énergie primaire dans l'ancien, segment de marché non encore réglementé.

Habitat Neuf :

Le marché des mises en chantier de logements et de maisons individuelles est en repli en 2010 par rapport à 2009 avec une amélioration simultanée de la performance gaz.

Les promoteurs privés construisant des produits pour les investisseurs, réalisent leurs opérations en Label Bâtiment Basse Consommation. Leurs clients profitent ainsi de l'avantage fiscal maximal de la loi Scellier.

Le gaz naturel sur les opérations labellisées BBC présente un avantage concurrentiel que nous avons démontré et argumenté auprès de l'ensemble des cibles décideurs prescripteurs depuis 2 ans. Grâce à ces actions, nous augmentons notre taux de performance sur cette cible de 20% à 50% portant notre résultat à 3 133 logements pour 13 GWh. A noter que 70% de ces opérations sont réalisées en BBC avec une moyenne de consommation de 4 000 kWh par logement.

Sur le marché de l'individuel, un nouveau regain d'intérêt pour le gaz naturel nous a permis d'augmenter les placements (malgré un marché en baisse) et notre taux de performance sur cette cible.

Deux raisons expliquent le fait qu'avec 10% de logements en moins, les placements commerciaux restent stables en habitat neuf :

- la structure des logements (isolation, chauffage centralisé ou non, ...)
- la variation de l'estimation des consommations des logements BBC.

Nous avons sous-estimé au départ la consommation BBC des logements.

Nous l'avons réévaluée en cours d'exercice, ce qui aura une incidence sur les commandes futures (pour mémoire GrDF compte 7 000 kWh en logement BBC collectif, Régaz retient en moyenne une valeur comprise entre 4 et 5 000 kWh).

- **Habitat Existant :**

Le marché de l'existant, cible prioritaire pour les diminutions de consommation d'énergie, commence à entreprendre la rénovation de son parc.

Ce démarrage initié par les organismes HLM nous a permis de concrétiser sur l'exercice deux projets significatifs de conversion électricité/gaz naturel :

- Résidence Val de Bourde – Villenave d'Ornon – GIRONDE HABITAT - 189 logements,
- La Virginienne – BORDEAUX - SCIC COLIGNY - 78 logements.

Ce marché sera l'un des plus porteurs pour les années à venir dans le cadre de l'amélioration thermique des bâtiments imposée par le Grenelle Environnement.

Les différentes mesures incitatives à la rénovation du patrimoine immobilier devraient favoriser la mise en œuvre de projets. Ainsi nous reconstruisons notre portefeuille d'affaires en cours via des choix énergétiques en faveur du gaz naturel. Il est à noter que la hausse du nombre de projets ne devrait pas permettre d'augmenter le niveau des placements en GWh compte tenu de la baisse des consommations unitaires.

MARCHE PROFESSIONNEL :

Le marché professionnel réalise 52% de son objectif de placements 2010/2011.

La première raison est économique avec une baisse significative de l'assiette des projets qui ne permet pas, compte tenu de nos taux de performances actuels, d'atteindre les niveaux de placements espérés.

La deuxième raison est d'ordre technique, dans un contexte environnemental difficile, il n'existe pas encore de solutions gaz éprouvées et adaptées permettant de répondre à des besoins de chaud et de froid dans des conditions économiques acceptables.

Nous conservons le projet First Solar en portefeuille pour 2,3 GWh, cependant l'arrêt de ce projet a pénalisé nos prévisions de placements.

Par ailleurs, nous notons des gains significatifs dans nos premiers dossiers en label BBC, ce qui nous permet d'espérer un nouveau positionnement plus favorable de notre énergie en bâtiment tertiaire dans le cadre de la RT 2012 : 3 projets réalisés sur l'exercice.

Compte tenu des tendances à la baisse sur le marché professionnel, la notion d'affaire exceptionnelle va voir son seuil abaissé de 5 à 3 GWh (30% de l'objectif annuel).

Le développement commercial de GAZ DE BORDEAUX

Il est cohérent avec le budget sur le territoire historique et **en forte progression sur le hors territoire.**

Marché	Budget	Réel
Habitat	14 GWh	12 GWh
Professionnel	16 GWh	19 GWh
Grands Comptes	49 GWh	140 GWh
Total	79 GWh	171 GWh

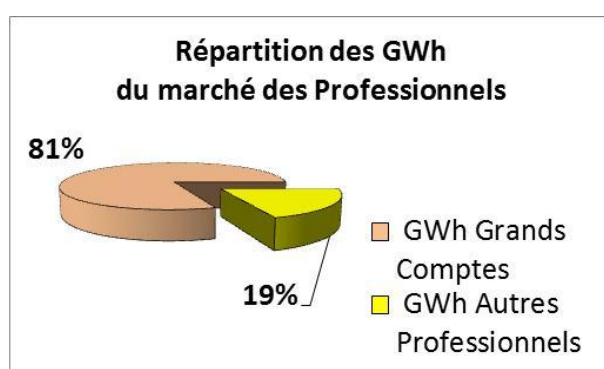
MARCHE HABITAT :

Les placements sur le marché habitat totalisent 12 GWh pour 1 102 logements et un objectif budgétaire de 14 GWh et 1 287 logements. L'écart s'explique par un décalage dans la livraison de plusieurs résidences neuves sur les derniers mois de cet exercice.

Sur ce segment, les changements de fournisseurs gaz restent toujours marginaux (seulement 7 changements enregistrés), Gaz de Bordeaux souffrant plus de la concurrence de l'énergie électrique que de celle d'autres fournisseurs.

MARCHE PROFESSIONNEL ET GRANDS COMPTES :

Au sein du marché professionnel, le segment grands comptes (clients dont la consommation annuelle excède 5 GWh) représente plus de 80% des quantités vendues.



- **Marché Professionnel**

Les placements sur ce secteur ont dépassé l'objectif budgétaire (19 GWh placés pour une prévision de 16 GWh). Cela traduit les efforts de l'entreprise en matière de reconquête de clients (près de 5 GWh) et les premiers placements hors territoire sur ce segment de marché (près de 2 GWh), notamment pour des décideurs locaux ayant un développement de leurs activités sur le département de la Gironde.

Le volume de pertes sur le marché professionnel est resté limité à 2,9 GWh sur l'exercice, au bénéfice essentiel d'Altergaz pour 7 PCE mais aussi d'Alvéa (TEGAZ) sur la fin de l'exercice pour 2 PCE.

- **Marché Grands Comptes**

Il s'agit de la partie de clientèle la plus sensible à la concurrence.

Le nombre de fournisseurs concurrents ayant souscrit un contrat d'acheminement sur la zone REGAZ a doublé durant l'exercice.

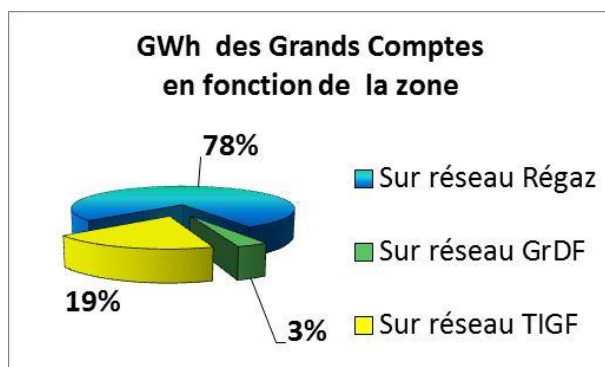
L'effort commercial a été porté sur :

- La reconquête de clients perdus (ELIS, Lycées...)
- La conquête de clients hors réseau REGAZ (Rive Droite Environnement, Lycées...)
- La limitation des pertes à la concurrence (ASTRIA, Snecma Propulsion Solide, Haut l'Evêque...)

A titre d'exemple dans le cadre de la consultation du Conseil Régional pour le renouvellement des contrats d'exploitation des lycées, Gaz de Bordeaux qui avait perdu face à ALTERGAZ la fourniture de la moitié des lycées situées sur zone REGAZ, les a reconquis en totalité, a fidélisé l'autre moitié et a gagné hors territoire 38 lycées sur toute l'Aquitaine.

Au total, le bilan des placements sur ce segment s'établit à 140 GWh.

La répartition par réseau (REGAZ/GrDF/TIGF) des volumes contractuels Grands Comptes s'établit ainsi :



Durant cet exercice Gaz de Bordeaux a limité ses pertes à la concurrence pour près de 84 GWh.

La balance gain/perte est donc largement en faveur de Gaz de Bordeaux sur cet exercice.

1.3 Les achats de gaz

Rappel du budget : 140,5 M€
Réalisé : 137,5 M€

Les achats gaz sont inférieurs en valeur à la prévision budgétaire, principalement en raison du basculement de volumes prévus au budget en usage domestique vers des usages professionnels (territoire et hors territoire).

1.4 La marge gaz

Rappel du budget : 80,7 M€
Réalisé : 78,3 M€

Cette diminution de la marge gaz entre le réalisé et l'attendu a plusieurs explications.

→ Avenant Altergaz (- 820 K€)

Le budget 2010/2011 ainsi que le dépôt tarifaire de juillet 2010, prenaient en compte la résolution en notre faveur des négociations relatives à la régularisation d'un avenant avec Altergaz concernant la répercussion des coûts de stockage.

A ce jour, la situation n'est pas réglée et les règles comptables obligent à constater les montants facturés sans préjuger de l'issue des discussions.

→ Effet « volumes » sur la couverture des charges fixes (- 303 K€) :

Même si les volumes globaux sont conformes au budget, leur répartition est très différente des hypothèses budgétaires.

Hypothèses budgétaires :

Consommation moyenne budget 2010-2011 pour un client 305 = **17,12 MWh**

Point de sortie :

Consommation réelle moyenne 2010-2011 pour un client 305 = **15,07 MWh**

Construction du tarif 305 par variabilisation d'une partie des charges fixes :

Charges fixes non répercutées dans l'abonnement = 2 €/client

Valorisation de l'écart sur la couverture des charges fixes :

Nombre de clients en 305 sur 2010/2011 = 151 540

Impact sur la marge gaz = - 303 K€ (151 540 x 2€)

→ **Les autres effets** étant les conséquences de passages en dérégulé (-285 k€), de diminution des volumes domestiques (-3 117 k€), d'augmentation des volumes professionnels (+1 541 k€), de rattrapage de différentiel tarifaire concernant les agents IEG (+131 k€), et de biais (+449 k€).

II. Les produits du transit

Rappel du budget : 1,4 M€

Réalisé : 0,8 M€

III. Prestations et travaux

Rappel du budget : 11,8 M€

Réalisé : 10,4 M€

En plus des **FACTURATIONS CATALOGUES ET PRESTATIONS DE TRAVAUX REALISEES PAR REGAZ** pour 2,7 M€, ce poste couvre le service après-vente à la clientèle, les ventes d'installations et les travaux réalisés par Gaz de Bordeaux pour 6,8 M€ et 0,9 M€ de facturations diverses à la clientèle.

Le chiffre d'affaire de l'activité **PRESTATIONS TECHNIQUES A LA CLIENTELE DE GAZ DE BORDEAUX** à la fin de l'exercice 2010/2011 est de 6,8 M€ (6,4 M€ travaux + 0,2 M€ géothermie + 0,2 M€ photovoltaïque, soit 75 % de l'objectif budgétaire.

Ce repli de 25% est imputable à un volume d'affaires traitées inférieur aux objectifs (réalisation des contrats de maintenance -10%, remplacements d'appareils -16%, chantiers professionnels -25%)

Le taux de marge contributive quant à lui (CA - achats - sous-traitance technique) est de 43,2% contre 47,8% prévus au budget.

- Activité chantiers auprès de la clientèle domestique

Si ce secteur d'activité enregistre des résultats en volume inférieurs de 16% aux objectifs, le chiffre d'affaire est quant à lui en repli de 37%.

Cette évolution résulte d'une baisse du panier moyen des affaires gagnées (-21% soit 2360 € contre 3000 € prévus au budget).

A l'issue du premier semestre de l'exercice et face au constat d'un retard pris dans l'atteinte de nos objectifs, nous avons bâti des offres « low cost » incitant nos clients à accélérer leur décision de réalisation des travaux envisagés.

Ces offres, si elles respectent le taux de marge contributive prévu au budget n'ont pas permis d'atteindre le niveau de CA et de marge prévus. Toutefois, elles ont permis, à la fois d'assainir le parc que nous maintenons (ce qui devrait avoir, à terme, un impact sur notre taux de dépannage), et de mettre à la disposition des techniciens d'intervention une offre commerciale compétitive ; de fait, leur part dans la réalisation des objectifs de remplacement d'appareils est passée entre 2010 et 2011 de 15% (126 devis signés) à 24% (248).

L'activité photovoltaïque a, quant à elle, souffert de la baisse annoncée des prix de rachat de l'électricité ainsi que de la révision des mesures fiscales d'accompagnement de ce type de travaux (15 ventes pour un prévisionnel de 30 et 240 k€ pour un objectif de 480 k€).

- **Maintenance des installations domestiques**

A la fin de l'exercice, 22 964 contrats sont en portefeuille, ce qui représente une progression de 4 % par rapport à l'exercice précédent.

Le réalisé à 2 570 k€ représente 84 % de l'objectif budgétaire.

66% des 36 652 interventions ont été réalisées par les équipes de Gaz de Bordeaux (le solde étant sous-traité).

Par rapport à l'exercice précédent, une nette progression (67 %) des prestations hors contrat (petits travaux de plomberie) a été constatée. Celles-ci passent de 170 à 267 k€, grâce à la mise en place d'une gestion spécifique de ce genre de demande génératrice de marge.

Les choix opérés en termes de logistique sur cette activité (attribution de portefeuilles de clients répartis sur des zones à forte densité de contrats à des groupes de 2 ou 3 techniciens) ont permis d'optimiser la gestion du portefeuille clients et d'améliorer la productivité tout en responsabilisant les techniciens sur la gestion de leur parc de contrats.

- **Maintenance et travaux dans l'habitat collectif**

Le résultat sur ce marché atteint 84% de l'objectif ; s'il est conforme en termes d'activité de maintenance, il en va différemment des travaux induits. En effet, une évolution réglementaire impose aux donneurs d'ordre de mettre en concurrence de façon systématique les titulaires de contrat pour toute opération de remplacement d'appareils. Nos propositions n'ont que rarement été retenues, les conditions financières dans lesquelles ces marchés ont été remportés étant bien inférieures à nos critères de rentabilité.

- **Maintenance et réalisation d'installations professionnelles**

Le chiffre d'affaires réalisé atteint 73% de l'objectif ; malgré un maintien du portefeuille de contrats, l'activité chantiers n'est pas à la hauteur du potentiel, même si des travaux inédits (DSC) sont, pour partie venus conforter le résultat, avec une marge brute de 15%.

Les chantiers d'envergure (100 à 200 k€) étant soumis à une très forte concurrence avec une pression importante sur les prix, il conviendra, sur l'exercice à venir de se concentrer sur des projets situés entre 20 et 50 k€ afin de pouvoir développer et conforter le modèle énergie et services de Gaz de Bordeaux sur ce marché.

- Géothermie

La baisse du Chiffre d'affaires est principalement due à la une diminution des consommations (piscine Galin, ...) à l'abandon de certains projets (école A. France) et à quelques aléas techniques sur le réseau (préfecture).

Synthèse de l'activité Travaux & Services de GDB (hors géothermie)

Cette activité ne présente pas un résultat équilibré, la faiblesse de la marge contributive (+ 994 K€) ne permet pas de couvrir les charges directes (frais de personnel non « productif ») et de ce fait, la marge brute est négative (- 459 K€).

Les frais de gestion et de structure (coûts commerciaux, coûts marketing, coûts supports, loyer immeubles, frais de véhicules, ...), s'établissent à 3 190 K€ portant la marge nette à - 3 650 K€

Dans le futur des efforts se devront d'être faits pour :

- Développer les ventes afin d'absorber les coûts directs et de ce fait améliorer la marge brute.
- Réduire les frais de gestion et de structure pour atteindre un niveau raisonnable de marge nette, et ce en prenant en compte que cette activité véhicule une image positive de Gaz de Bordeaux auprès de la clientèle, fidélisant ainsi cette dernière à la fourniture du gaz par GDB.

IV. Production immobilisée

Rappel du budget : 19,1 M€
Réalisé : 12,8 M€

	Réalisé	Budget
Investissements réseau :	11,6 M€	14,2 M€
Investissements logiciels :	1,2 M€	4,9 M€

1.1. Les Investissements réseau

L'exercice 2010/2011 a été marqué par la poursuite du programme d'élimination des fontes « Graphite Sphéroïdal 1^{ère} génération », le démarrage retardé de la 3^{ème} phase du tramway et le prolongement du programme d'ilotage suite à l'incident du 20 mai 2011. Dans le cadre de la réalisation du projet SIG-RGE, 865 k€ ont été investis sur cet exercice ; ce projet devrait aboutir fin 2013.

Le montant global des investissements prévu sur l'exercice était de 14 193 k€. Le réalisé à fin septembre est en retrait de 18 %. Les investissements réalisés portent sur :

DEVELOPPEMENT ET DENSIFICATION (1,4 M€)

Extensions commerciales

A la fin de l'exercice 15 000 ml de canalisation et 1 050 PCE ont été réalisés pour un montant global de 1 399 k€, soit un prix moyen de 87,5 €/ml conforme au montant budgété. L'investissement, net des participations clients se monte, à 939 k€.

Les prévisions étaient de 14 230 ml et 1 170 PCE pour 1,3 M€.

Densification

Les prévisions budgétaires étaient de 615 PCE pour un montant global de 714 k€. Nous avons réalisé à fin exercice 704 PCE pour un montant de 693 k€. Ce résultat permet de rattraper une partie du retard de l'année dernière. L'investissement, net des participations clients, se monte à 495 k€.

QUALITE DE LA FOURNITURE ET EXPLOITATION COURANTE (9,4 M€)

Elimination des réseaux Fontes : 6,3 M€

Sur cette ligne budgétaire, il était prévu d'éliminer 20 Km de réseau fontes pour un montant de 6 654 k€.

20,5 km de canalisations ont été éliminés pour un montant de 6 254 k€.

Le montant dépensé sur cette activité est inférieur au montant budgété en raison de la réalisation de certaines opérations en coordination avec les travaux de voirie.

Tramway : 1,1 M€

En raison des retards du projet Tramway Phase 3, les travaux de déplacement ont débuté avec un décalage de 3 mois sur le planning initial. De ce fait, les investissements réalisés sur cet exercice sont en deçà des prévisions budgétaires. 2 730 ml de réseaux ont été déplacés pour un montant de 1 027 k€ (budget 1 859 k€).

Changements de compteurs/détendeurs : 0,7 M€

Le budget 2011 VPE a été défini à 412 k€, le réalisé est de 525 k€

L'écart provient essentiellement de la réduction du délai de dépose des compteurs sur les PCE non rattachés à un contrat de livraison, avec pour objectif de renforcer la sécurité concernant les installations gaz inactives. Par ailleurs une hausse significative du nombre de demande de dépose de compteur pour cause de non-paiement, de la part des fournisseurs de gaz, a été enregistrée sur cet exercice.

Le budget 2011 pour le changement des détendeurs a été défini à 204 k€, le réel est de 197 k€.

Cet écart provient d'un nombre de détendeurs changés (2 300) en deçà de l'objectif (3 000). Ceci est dû à une activité de sécurité soutenue et à la prise en compte de multiples activités de sécurité préventive : vérification des vannes, actions ponctuelles de changement de matériels défectueux, contrôles de terrain pour validation des bases de données, incidents réseau (Coutras et Bordeaux).

Renouvellement sur programme de tiers : 0,3 M€

Cette activité dépend exclusivement des demandes de tiers et n'est pas planifiable sur un horizon supérieur à 2 mois.

Par ailleurs le faible nombre de demandes reçues sur l'exercice a pu être traité dans le cadre des chantiers de renouvellement de canalisations, ce qui se traduit par l'absence de dépense sur cette ligne d'investissements (budget 182 k€).

A compter de 2012 cette ligne d'investissements sera réduite de 90%.

Îlotage réseau BP : 0,2 M€

Pour ce qui concerne l'îlotage du réseau BP, 5 postes étaient prévus sur ce budget.

A fin d'exercice 5 postes ont été posés (Treuil, Liberté, Lecocq, Entre deux-mers, Mouneyra). Le montant budgété était de 214 k€ pour un montant réalisé de 242 k€.

Modernisation immeubles anciens : 0,2 M€

Le projet de sécurisation des immeubles collectifs anciens sur Bordeaux a pour objectif d'éliminer la totalité des ouvrages en plomb situés à l'intérieur du bâti, ainsi que les nourrices de distribution en plomb à l'extérieur, à l'horizon 2013.

Cette année, 200 installations ont fait l'objet de travaux pour un objectif initial de 290 installations. A fin d'exercice, il devrait rester 500 immeubles à traiter, l'organisation de ces travaux devra être adaptée pour atteindre l'objectif fixé dans le cadre du schéma directeur.

Renforcement et maillage technique : 0,07 M€

Le projet de renouvellement de l'acier des boulevards est interrompu pour le moment en raison de l'attente de coordination de travaux dans le cadre de la 3^e phase du tramway d'une part et d'autre part de la finalisation du projet de l'aménagement de la place Latule. Ce retard est sans incidence sur les investissements car ce décalage avait été anticipé en phase budgétaire.

Par ailleurs, le retard pris dans les études de l'aménagement des bassins à flot a entraîné la non réalisation du chantier de renforcement du réseau primaire cours Lucien Faure à Bordeaux (budget 400 k€). Compte tenu du manque de visibilité actuel sur ce chantier, ce renforcement n'est pas budgété sur le prochain exercice.

Protection des branchements existants : 0,06 M€

Cette nouvelle activité a été industrialisée en 2010 au niveau national, Régaz s'est engagé sur un programme de 4 ans auprès de la DREAL. Les périodes de formation du personnel et de négociation de l'approvisionnement de ces nouveaux matériels ont entraîné des décalages dans le lancement des premiers chantiers. Sur les 500 chantiers prévus (198 k€), 157 ont été réalisés sur cet exercice (56 k€). Le retard au démarrage sera absorbé sur les prochains exercices de façon à respecter le planning validé par la DREAL.

Divers : 0,4 M€

Sont regroupés ici les investissements sur les postes, la protection cathodique, la télé-relève et la télé-exploitation.

AUTRES INVESTISSEMENTS (0,8 M€)

Ce poste couvre la numérisation des plans, dont le réalisé est conforme aux prévisions budgétaires.

1.2. Les Investissements Logiciels

Le budget de 4,9 M€ a été réalisé à hauteur de 2,4 M€ sur les postes suivants :

- la production immobilisée se monte à 1,2 M€,
- 1,2 M€ ont été immobilisés directement.

L'écart de 2,5 M€ par rapport au budget s'explique principalement par la suspension de la mise en place du PGI (Progiciel de Gestion Intégrée) suite à une remise en question de l'intégrateur.

V. Achats

Rappel du budget : 7,9 M€
Réalisé : 6,6 M€

VI. Services extérieurs

Rappel du budget : 25,6 M€
Réalisé : 21,1 M€

	Réalisé	Budget
Sous-traitances techniques :	15,2 M€	19,4 M€
Loyers :	3,1 M€	3,5 M€
Entretiens :	1,5 M€	1,2 M€
Assurances :	0,4 M€	0,5 M€
Maintenances :	0,4 M€	0,6 M€
Etudes et recherches :	0,1 M€	0,1 M€
Divers (documentation, travaux administratifs) :	0,4 M€	0,3 M€

La production immobilisée réalisée par REGAZ ayant été plus faible que prévu, les charges afférentes de sous-traitance technique sont également en recul au regard du budget.

VII. Autres services extérieurs

Rappel du budget : 5,0 M€
Réalisé : 4,8 M€

	Réalisé	Budget
Intérim :	0,7 M€	0,7 M€
Honoraires :	1,6 M€	1,2 M€
Communication :	0,4 M€	1,0 M€
Frais de téléphone et courrier :	1,0 M€	1,0 M€
Frais bancaires :	0,3 M€	0,3 M€
Divers :	0,8 M€	0,8 M€

VIII. Impôts et taxes

Rappel du budget : 1,8 M€
Réalisé : 2,1 M€

Ce poste couvre essentiellement la contribution économique territoriale (ancienne taxe professionnelle).

IX. Frais de personnel

Rappel du budget : 32,1 M€
Réalisé : 32,5 M€

Ce poste comprend 567 k€ de frais non budgétés et primes en lien avec l'incident du 20 mai.

X. Autres charges de gestion courante

Rappel du budget : 3,3 M€
Réalisé : 4,8 M€

	Réalisé	Budget
Redevance réseau :	2,1 M€	2,1 M€
en application des articles 51-1, 51-2, 51-3 de la Convention d'Exploitation		
Primes commerciales :	0,5 M€	0,7 M€
Certificats d'économie d'énergie :	1,0 M€	- M€
Créances irrécouvrables :	1,2 M€	0,5 M€

Les achats de certificats d'énergie étaient prévus en investissements, les amortissements annuels couvrant la charge de nos obligations. Nos obligations ont été multipliées par 5, ils sont dorénavant comptabilisés dans ce poste.

XI. Amortissements et provisions

Rappel du budget : 14,2 M€
Réalisé : 16,8 M€

L'accroissement de charges vient des provisions pour retraites. Dans un premier temps, les calculs fournis par la CNIEG postérieurement au budget ont entraîné une augmentation liée à la réforme des retraites de 1,8 M€. Dans un second temps, les comptes au 30/09/2011 intègrent l'extension de charges existante entre la date de calcul des engagements par la CNIEG (31/12/2010) et la date de clôture de nos comptes annuels (30/09/2011) pour un impact de 1 M€.

XII. Résultat financier

Rappel du budget : -1,1 M€
Réalisé : -0,4 M€

Le résultat se compose d'une charge de 1,8 M€ d'intérêts sur emprunts, de divers produits financiers.

XIII. Résultat Exceptionnel

Rappel du budget : -0,8 M€
Réalisé : -0,5 M€

Les composantes essentielles de ce poste sont les dotations des amortissements dérogatoires (0,7 M€), les charges nettes de cession d'immobilisation (0,4 M€) et des produits divers (0,6 M€) relatifs aux dégrèvements d'impôts et rentrées exceptionnelles sur fournisseurs.

XIV. Résultat net consolidé

Impôt sur les sociétés : 5,9 M€ par application des taux.

Participation : 0,8 M€ par application de la formule légale sur des données cumulées REGAZ+GDB.

Résultat net additionné (GDB+MIXENER+REGAZ) : 6,0 M€

Après les **écritures** spécifiques de **consolidation** le résultat se décompose comme suit :

Résultat net consolidé : 6,56 M€

Part minoritaires : 0,03 M€

PART DU GROUPE : 6,53 M€

XV. Résultat de gestion

EN MILLIERS D'EUROS	BUDGET 2010/2011 1546 DJU	REEL 2010/2011 1508 DJU
VENTES GAZ	221 199	215 817
ACHATS	140 514	137 478
MARGE COMMERCIALE GAZ	80 685	78 339
PRESTATIONS ET TRAVAUX	11 809	10 153
ATRD	1 398	804
PRODUCTION IMMOBILISEE	19 135	12 850
PRODUCTION	113 027	102 146
ACHATS ET CONSOMMABLES	7 097	5 845
CARBURANTS	190	211
FOURNITURES DE BUREAU	184	221
EAU ENERGIE	410	304
TOTAL ACHATS	7 881	6 581
SOUS TRAITANCE TECHNIQUE ET INV,	19 405	15 188
TRAVAUX ADMINISTRATIFS ET DIVERS	178	355
LOYER IMMEUBLES PARKINGS	1 904	1 872
LOCATIONS AUTRES	1 589	1 195
ENTRETIENS	1 218	1 480
ASSURANCES	453	397
MAINTENANCE	630	431
ETUDES ET RECHERCHES	140	86
DOCS ET DIVERS	125	102
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	25 642	21 106
INTERIM	720	751
HONORAIRES	1 413	1 630
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	251	264
COMMUNICATION	1 010	364
COTISATIONS ET DIVERS	130	103
FRAIS DE PTT	953	966
FRAIS DE DEPLACEMENT	299	350
SERVICES BANCAIRES	315	331
TOTAL AUTRES SERV. EXTERIEURS	5 091	4 759
VALEUR AJOUTEE	74 413	69 700
TAXE PROFESSIONNELLE	950	1 350
DIVERS	832	707
TOTAL IMPOTS ET TAXES	1 782	2 057

EN MILLIERS D'EUROS	BUDGET 2010/2011 1546 DJU	REEL 2010/2011 1508 DJU
REMUNERATIONS	18 799	18 714
CHARGES	13 226	14 246
CONGES PAYES	306	255
INTERESSEMENT	980	875
TAXES SUR SALAIRES	552	523
REMBOURSEMENT IVD ET IFC	-1 733	-2 088
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	32 129	32 525
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	40 502	35 118
REDEVANCES	2 060	2 121
PRIMES COMMERCIALES ET CEE	675	1 453
CREANCES IRRECOUVRABLES	550	1 198
DIVERS		-8
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 285	4 764
AMORTISSEMENTS	11 146	11 581
PROVISIONS DEPRECIATIONS	1 154	75
AUTRES PROVISIONS ET REPRISES	1 920	5 024
TOTAL DOTS AMORTIS PROVS	14 220	16 680
RESULTAT D'EXPLOITATION	22 997	13 674
RESULTAT FINANCIER	-1 143	-442
RESULTAT COURANT	21 854	13 232
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-849	-464
RESULTAT AVANT IS	21 005	12 768
IMPOT SOCIETES	7 579	5 921
PARTICIPATION	1 478	846
RESULTAT NET COMPTABLE	11 948	6 000
ECART DE CONSOLIDATION		562
RESULTAT CONSOLIDE		6 562
PART DES MINORITAIRES		32
RESULTAT NET PART DU GROUPE		6 530

XVI. Suivi budgétaire des investissements hors réseau (€)

LIBELLE	MONTANT DU BUDGET	MONTANT COMMANDES ET FACTURES	% REALISE
Véhicules	240 500	57 779	24%
Aménagement véhicules	0	50 700	
Mobilier et Matériel de bureau	81 800	34 040	42%
Matériel et outillage	211 980	126 647	60%
Géothermie	1 009 000	65 670	7%
Photovoltaïque	2 974 000	0	
Aménag.,Instal.,Agenc.	103 567	290 138	280%
Matériel informatique	0	34 783	
Logiciel informatique	1 839 000	597 162	32%
Matériel transmission	5 000	2 313	46%
TOTAL	6 464 847	1 259 232	19%

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

XVII. Bilan actif consolidé

	Notes	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
ACTIF IMMOBILISE			
Ecart d'acquisition			
Amortissements			
Net			
Immobilisations incorporelles	1	88 578 135	87 038 535
Amortissements et provisions	4	61 006 523	56 922 020
Net		27 571 612	30 116 515
Immobilisations corporelles	2	194 518 765	184 120 207
Amortissements et provisions	4	72 393 867	66 839 374
Net		122 124 898	117 280 833
Immobilisations financières	3	1 544 729	1 328 121
Provisions	3	82 222	82 222
Net		1 462 507	1 245 899
Titres mis en équivalence			
Total de l'Actif Immobilisé		151 159 017	148 643 247
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	5	5 512 910	1 785 178
Créances clients et avances versées	6	62 684 048	64 604 426
Autres créances	6	10 300 636	9 320 248
Impôts différés actifs	10	5 084 930	3 941 112
Compte de régularisation	9	1 456 487	173 984
Valeurs mobilières de placement	8	50 803 715	9 750 499
Disponibilités & Instruments de trésorerie	8	1 919 788	39 518 027
Total de l'Actif Circulant		137 762 514	129 093 474
Activités cédées actif			
TOTAL DE L'ACTIF		288 921 531	277 736 721

Créances clients : dont avances et acomptes : 43 340 € au 30/09/11 et 228 134 € au 30/09/10.

XVIII. Bilan passif consolidé

	Notes	Valeurs Nettes N	Valeurs Nettes N-1
CAPITAUX PROPRES			
Capital		38 000 000	38 000 000
Primes			
Réserves		57 577 174	47 346 905
Ecarts de conversion			
Résultat net		6 530 348	16 091 776
Provisions réglementées			
Subventions d'investissement		350 142	385 156
Total des Capitaux Propres Part du Groupe		102 457 664	101 823 837
Intérêts minoritaires		10 973 009	10 872 973
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE		113 430 673	112 696 810
Autres Fonds Propres			
Provisions	11	32 991 847	27 861 199
<i>Dont Ecart d'acquisition négatif</i>			
<i>Dont Prov.pr risques des ME</i>			
<i>Dont prov. pr impôts différés</i>	10	249 490	
<i>Dont avantages postérieurs à l'emploi</i>		29 647 406	24 641 798
DETTES			
Emprunts obligataires			
Autres emprunts et dettes financières	12	58 154 848	54 978 345
Concours bancaires - instru. financiers passifs	8-12	563 948	911 338
Dettes fournisseurs et avances reçues	13	63 487 790	58 821 882
Autres dettes	13	20 028 017	22 224 656
Comptes de régularisation	9	264 408	242 491
Activités cédés passif			
TOTAL DU PASSIF		288 921 531	277 736 721

Dettes fournisseurs : dont avances et acomptes reçus : 44 971 773 € au 30/09/11 et 40 911 093 € au 30/09/10.

XIX. Compte de résultat consolidé

	Notes	Valeurs Nettes N	Valeurs Nettes N-1
Produits d'exploitation		243 440 437	249 693 638
Chiffre d'affaires	15	226 839 622	231 753 558
Autres produits d'exploitation	16	16 600 815	17 940 080
Charges d'exploitation	18	230 726 237	226 423 208
Achats et variation de stock		145 332 087	145 416 791
Impôts, taxes et versements assimilés		2 619 907	2 375 160
Charges de personnel	17	31 840 969	31 180 543
Dotations aux amortissements		20 373 515	17 636 564
Autres charges d'exploitation		30 559 759	29 814 150
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 714 200	23 270 430
Produits sur opérations en commun			
Charges sur opérations en commun			
Produits financiers		950 890	1 482 289
Charges financières		1 861 955	2 176 093
RESULTAT FINANCIER	19	-911 065	-693 804
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		11 803 135	22 576 626
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20	818 311	2 989 678
Impôts sur les bénéfices		5 921 154	8 067 382
Impôts différés		138 424	334 983
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGrees		6 561 868	17 163 939
Quote-part dans les résultats des sociétés ME			
Dotations aux amort. des écarts d'acquisition			
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		6 561 868	17 163 939
Intérêts minoritaires		31 520	1 072 163
RESULTAT NET		6 530 348	16 091 776

XX. Variation des flux de trésorerie

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	6 530 348	16 091 776
Part des minoritaires dans le résultat sociétés intégrées	31 520	1 072 163
Quote-part dans résultat sociétés en équivalence		
Dividendes reçus des sociétés en équivalence		
<i>Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>		
Dérive de résultat + Résultat de dilution		
Dotations aux Amortissements et provisions	19 217 910	15 826 099
Reprises des Amortissements et provisions	-2 739 325	-4 194 650
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		
Plus et moins values de cession	418 172	291 450
Impôts différés	138 424	334 983
Subventions virées au résultat	-35 014	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	23 562 035	29 421 821
Variation des frais financiers	-14 793	-9 653
Variation nette exploitation	2 047 807	-11 089 235
Var° de stock	-3 727 732	-322 511
Transferts de charges à répartir		
Var° des Créances d'exploit°	2 498 421	912 788
Var° des Dettes d'exploit°	3 277 118	-11 679 512
Variation nette hors exploitation	-4 595 403	10 171 644
Var° des créances hors exploitation	-1 551 494	12 390 810
Var° des dettes hors exploitation	-1 710 105	1 565 869
Comptes de liaison	-1 032 752	-3 946 059
Charges et produits constatés d'avance	-301 052	161 024
Pertes & gains de change		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-2 562 389	-927 244
Flux net de trésorerie généré par l'activité	20 999 646	28 494 577
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaist / acquisition immos incorporelles	-2 628 095	-2 875 472
Décaist / acquisition immos corporelles	-11 777 561	-13 968 914
Encaist / cession d'immos corp et incorp	26 680	265 552
Subventions d'investissement encaissées		
Décaist / acquisition immos financières	-322 135	-218 103
Encaist / cession immos financières	105 527	63 386
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales		-399 960
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-14 595 584	-17 133 511
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	326 085	
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-5 861 500	-3 866 500
Dividendes versés aux minoritaires	-257 576	-257 576
Variation des autres fonds propres		
Encaissements provenant d'emprunts	12 028 993	6 000 000
Remboursement d'emprunts	-8 837 697	-9 218 227
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 601 695	-7 342 303
VARIATION DE TRESORERIE	3 802 367	4 018 763
Incidences des variations de taux de change		
TRESORERIE A L'OUVERTURE	48 357 188	44 338 425
Reclassement de trésorerie		
TRESORERIE A LA CLOTURE	52 159 555	48 357 188

ANNEXES

XXI. Périmètre et méthode de consolidation

La création de la filiale GAZ DE BORDEAUX a donné naissance au GROUPE GAZ DE BORDEAUX et a conduit à la présentation de comptes consolidés à partir du 30 septembre 2008.

Le périmètre de consolidation est constitué des sociétés REGAZ, GAZ DE BORDEAUX (dont REGAZ détient 66% du capital), MIXENER dont REGAZ détient 100% des titres, et GNV DE BORDEAUX (dont GAZ DE BORDEAUX détient 51% de participation). Compte tenu des liens de dépendance, elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les intérêts minoritaires sont composés par les sociétés ALTERGAZ/ENI (actionnaires de GAZ DE BORDEAUX) et GNVert, filiale de GDF SUEZ (actionnaire de GNV DE BORDEAUX).

XXII. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnelles par leur fréquence ou leur montant ont été laissés en résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

D'où la définition du résultat exceptionnel :

Ce sont des charges ou produits d'un montant significatif par rapport au résultat et qui sont :

- * *inhabituels* : fort degré d'anomalie par rapport aux activités normales de l'entreprise et à son environnement.
- * *d'une survenance exceptionnelle* : forte probabilité de ne pas survenir à nouveau compte tenu de l'environnement de l'entreprise.

Cette définition rend donc extrêmement rare l'utilisation des comptes exceptionnels.

Toutefois, de par leur classement comptable, les cessions d'immobilisations figurent dans le résultat exceptionnel.

La production immobilisée est évaluée au coût de production. En matière informatique, seules les créations de logiciels sont immobilisées et amorties fiscalement en totalité.

En matière de consolidation le référentiel choisi est la règle Française, en particulier le règlement 99-02 applicable par les sociétés non cotées n'ayant pas opté pour la norme IFRS.

Les comptes inter-sociétés sont éliminés.

Les accroissements et allègements futurs d'impôts sont constatés.

Les amortissements dérogatoires sont éliminés.

XXIII. Tableau de variation du crédit bail

Le crédit-bail n'est pas retraité. Toutefois, à titre d'information les montants relatifs aux crédits-baux concernant l'immeuble 6 place Ravezies sont les suivants :

	30/09/2011	30/09/2010
Emprunt correspondant valeur bien	9 013 476	9 013 476
Échéances capital	4 423 741	3 607 551
CAPITAL RESTANT DU	4 589 735	5 405 925
Valeur bien	9 013 476	9 013 476
Amortissement	2 111 745	1 759 788
VALEUR NETTE COMPTABLE DU BIEN	6 901 731	7 253 688
Échéances totales du crédit-bail périodes	5 883 155	4 970 986
Frais financiers totaux périodes	1 459 414	1 363 435
Capital total périodes	4 423 741	3 607 551

XXIV. Tableau de variation des capitaux propres consolidés (part du groupe)

	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	RESULTAT	AUTRES	TOTAL
SITUATION 30/09/10	38 000 000	47 346 905	16 091 776	385 156	101 823 837
<u>Mouvements 09/10</u>					
- Affectation résultat 09/10		16 091 776	-16 091 776	-35 014	-35 014
- Résultat 10/11			6 530 348		6 530 348
- Distribution de dividendes		-5 861 507			-5 861 507
<u>Prime d'émission</u>					
SITUATION 30/09/10	38 000 000	57 577 174	6 530 348	350 142	102 457 664

L'impôt sur les sociétés relatif aux passifs sociaux n'est pas déprécié. En effet, les résultats de GAZ DE BORDEAUX dans le futur permettront d'apurer la créance.

XXV. Preuve d'impôt

	GDB	GNV BX	MIXENER	REGAZ	Total
Résultat consolidé	767 364,00	-35 823,00	-383 009,00	12 272 914,00	12 621 446,00
Taux d'impôt théorique	34,00	34,00	34,00	34,00	138,00
IMPOT THEORIQUE (A)	264 229,00	-12 335,00	-131 883,00	4 225 973,00	4 345 985,00

Frais de personnels non déductibles				7 373,00	7 373,00
Taxes et pénalités non déductibles	2 765,00			7 880,00	10 645,00
Total autres charges non déductibles	980 712,00			1 760 807,00	2 741 519,00
Total Réintégrations	983 476,00			1 776 060,00	2 759 536,00
Quote-part de frais sur dividendes de filiales				-6 470,00	-6 470,00
Total autres produits non taxables	365 388,00			273 867,00	639 255,00
Total Déductions	365 388,00			267 397,00	632 785,00
Autres différences permanentes					
EFFET DES DIFFERENCES PERMANENTES (B)	618 089,00			1 508 662,00	2 126 751,00

. impôt différé social à l'ouverture (effet du report variable)					
. impôt différé conso - différentiel de taux					
EFFET DU REPORT VARIABLE					
. éléments soumis à l'impôt sur les sociétés à un taux réduit					
. impôt différé social au taux réduit					
EFFET DES TAXATIONS A TAUX REDUITS					
. sur impôt théorique	0	1 588,00		-0	1 588,00
. sur différences permanentes	-0			-0	-0
. sur impôt différé social à taux normal					
. sur impôt différé social à taux réduit					
. sur impôt différé conso		-1 194,00			-1 194,00
EFFET DES DIFFERENTIELS DE TAUX COURANT D'IMPOSIT° MERE / FILLE	-0	394,00		-0	394,00
. pertes fiscales non utilisées ou non activées		48 119,00			48 119,00
. utilisation des déficits antérieurs					
EFFET DES DEFICITS REPORTABLES		48 119,00			48 119,00
EFFET DES IMPOTS SANS BASE ET DES CREDITS D'IMPOT	-348 143,00			-113 527,00	-461 670,00
EFFET DE L'INTEGRATION FISCALE					
TOTAL AUTRES ELEMENTS (C)	-348 143,00	48 513,00		-113 527,00	-413 157,00

CHARGE D'IMPOT EFFECTIVEMENT CONSTATEE (A+B+C) (D)	534 174,00	36 178,00	-131 883,00	5 621 109,00	6 059 579,00
Taux effectif d'impôt	70,00	-101,00	34,00	46,00	49,00

CONTROLE					
Impôt société constaté	352 028,00			5 569 126,00	5 921 154,00
Impôt différé constaté	182 146,00	36 178,00	-131 883,00	51 983,00	138 424,00
Total (E)	534 174,00	36 178,00	-131 883,00	5 621 109,00	6 059 578,00

**NOTES RELATIVES
AU BILAN ACTIF**

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Valeurs Brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Frais d'établissement				
Frais de recherche				
Concessions, brevets, licences	88 364 818	61 006 523	27 358 295	29 902 802
Droit au bail				
Fonds de commerce				
Autres immobilisations incorporelles	213 317		213 317	213 713
Autres immobilisations incorporelles Crédit-bail				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes s/ immo incorp.				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	88 578 135	61 006 523	27 571 612	30 116 515

	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
30 septembre N-1	87 038 535	56 922 020	30 116 515
Augmentations	1 668 561	4 213 068	-2 544 507
Diminutions	128 961	128 565	396
Variations de périmètre			
Ecart de change			
30 septembre N	88 578 135	61 006 523	27 571 612

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition et la production immobilisée informatique ne comprend que les phases d'analyse organique, de programmation et de documentation. Les coûts supportés au titre de l'an 2011 ont été immobilisés et amortis comptablement sur 3 ans et fiscalement sur 12 mois au prorata temporis.

Les immobilisations en cours comprennent les licences et DSD (Dossiers de Spécifications Détaillées) relatives au Progiciel de Gestion Intégrée. En effet, il a été décidé de poursuivre ce projet sur la base du même produit mais avec un autre intégrateur.

2) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Terrains	224 022	42 672	181 350	190 088
Constructions	3 797 720	2 065 682	1 732 038	1 646 910
Installations tech, mat et outillages ind.	22 060 592	13 087 921	8 972 671	9 202 606
Autres immobilisations corporelles	161 212 654	57 197 592	104 015 062	98 325 407
Immobilisations corporelles en cours	7 223 777		7 223 777	7 915 822
Immeubles de placement				
Avances et acomptes s/ immo corp.				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	194 518 765	72 393 867	122 124 898	117 280 833

	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
30 septembre N-1	184 120 207	66 839 374	117 280 833
Augmentations	12 680 574	7 381 577	5 298 997
Diminutions	2 282 016	1 827 084	454 932
Variations de périmètre			
Ecart de change			
30 septembre N	194 518 765	72 393 867	122 124 898

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition et la production immobilisée au coût de production déterminé par l'addition des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées.
- charges directes de production (main d'œuvre et sous-traitance).
- charges indirectes de production dans la mesure où elles peuvent être raisonnablement rattachées à la production pour un montant de 380 131 € pour 2010-2011.

Immobilisations apportées par la Ville

La valeur brute des immobilisations apportées par la Ville de Bordeaux en capital a été évaluée par le commissaire aux apports par lots.

Pour passer au total d'un lot à la valeur brute immobilisation par immobilisation, la méthode suivante a été utilisée :

- actualisation au 30/06/91 (par coefficient d'érosion monétaire) des valeurs d'origine de chaque bien.
- coefficients d'abattements pour tenir compte de la vétusté, suivant règles ci-dessous.
- répartition au prorata de la valeur actualisée abattue par rapport au total apporté (par lot).

Règles d'abattement :

- Progiciels, matériels informatiques et aménagements installations :	20 % par an avec un maximum de 80 %
- Géothermie et compteurs :	5 % par an avec un maximum de 80 %
- Matériels et outillages : mobilier de bureau :	10 % par an avec un maximum de 90 %

Immobilisations mises en concession par le concédant

Ces immobilisations restent la propriété de la Ville de BORDEAUX. Elles ne figurent donc pas à l'actif du bilan du Groupe.

Toutefois, à titre d'information, les valeurs brutes au 30 septembre 2011 sont les suivantes:

PA	24	Branchements propriété RMGB	15 412 375
PA	25	Branchements sur domaine concédé	21 749 172
PA	27	Canalisations sur sol d'autrui	65 348
PA	30	Réseau transport HP	6 888 276
PA	32	Canalisations propriété RMGB	37 728 492
PA	33	Canalisations domaine concédé	55 579 659
PA	35	Canalisations géothermie	1 444 971
PA	42	Postes de détente RMGB	590 451
PA	43	Postes de détente concessions	570 675
PA	44	Protection cathodique RMGB	10 735
PA	45	Protection cathodique concessions	46 670
TOTAL			140 086 824

Ce montant n'est pas à rapprocher des immobilisations incorporelles dont le montant comprend pour 67 448 112€ de valeur brute correspondant à la redevance de concession passée en charges sur la durée du contrat de concession de 30 ans.

Immobilisations mises en concession par le concessionnaire

L'article 69 de la convention d'exploitation avec la Ville de Bordeaux traitant du sort des biens en fin de contrat, qu'elle qu'en soit la cause, prévoit que « les terrains acquis et les ouvrages y compris les biens de renouvellement réalisés par la société, nécessaires au service, sont remis à la Ville. La Ville doit à la société une indemnité égale à la part non amortie de ces immobilisations et réalisations y compris le renouvellement des installations existantes ».

A ce titre, l'engagement de la Ville de Bordeaux se monte à 48 226 168 € au 30 Septembre 2011 et l'engagement de la totalité des autres communes à 54 939 217 € à la même date.

3) IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Titres de participations	715 653	82 222	633 431	633 431
Créances ratt. à des participations conso.				
Créances ratt. à des participations non conso.				
Autres titres immobilisés				
Prêts	485 913		485 913	476 677
Actifs financiers				
Actions propres				
Autres immobilisations financières	343 163		343 163	135 791
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 544 729	82 222	1 462 507	1 245 899

	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
30 septembre N-1	988 726	82 222	906 504
Augmentations	322 135		322 135
Diminutions	105 527		105 527
Variations de périmètre et écarts de change	339 395		339 395
30 septembre N	1 544 729	82 222	1 462 507

Le montant de 715 653 € représente des titres de participation :

- pour 399 960 €, il s'agit de titres de **Gascogne Energie Services** pour laquelle Régaz et Gaz de Bordeaux ont participé à l'augmentation de capital pour détenir chacune 2,04% des actions. L'exercice social a débuté le 1^{er} janvier 2010 pour se terminer le 30 septembre 2010. Il n'est donc pas comparable à l'exercice 2009 (année civile). Le report à nouveau au 30/09/2010 est négatif de 2 924 € pour moins 57 494 € au 31/12/2009. Le résultat de l'exercice est de moins 413 799 € pour plus 54 570 € l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de l'exercice de neuf mois se monte à 4 563 457 € pour 3 105 660 € l'exercice précédent de 12 mois. Au regard de la durée réduite de l'exercice, du développement du chiffre d'affaires et des perspectives de développement de l'entreprise, les titres n'ont pas été dépréciés. Le capital est de 10 108 590€, il n'y a pas de réserves. Il n'y a pas eu de dividendes distribués.
- pour 233 470 € il s'agit de titres de la société **ENE'O** (ex Régie de Carmaux) dont REGAZ détient 3,61% des actions. Le capital est de 6 475 000 €. Au 30 septembre 2010, les fonds propres se montent à 7 023 825 €. Le chiffre d'affaires de l'exercice du 01/10/2009 au 30/09/2010 se monte à 10 829 676 € (12 526 431 € l'exercice précédent). Le résultat net de l'exercice 2009/2010 est de 212 663 € pour 238 278 € l'exercice précédent. Les dividendes reçus au cours de l'exercice se montent à 6 537 €.
- pour 82 222 €, il s'agit de titres de la société **Nouvelles Energies** dans laquelle Gaz de Bordeaux détient une participation de 37% du capital. Les titres ont été dépréciés l'exercice précédent. Le tribunal de commerce de Bordeaux a prononcé la liquidation judiciaire de la société le 18 mai 2011.
- pour 1 €, il s'agit des titres de la société Portugaise **Dourogaz**.

Le montant de 485 913 € correspond à des prêts accordés aux agents pour l'accèsion à la propriété pour 426 913 € et à des prêts pour véhicules mis au parc de l'entreprise pour 59 001 €.

Leurs variations sont les suivantes :

ACCESSION A LA PROPRIETE	TOTAL	PART < 1 an	PART > 1 an
Au 01/10/2010	390 010	31 570	358 439
+ prêts accordés	79 622		
- remboursements	42 219		
= solde 30/09/2011	426 913	35 334	391 579

PRETS DE VEHICULES	TOTAL	PART < 1 an	PART > 1 an
Au 01/10/2009	86 667	24 000	59 001
+ prêts accordés			
- remboursements	27 666		
= solde 30/09/2010	59 001	28 000	31 001

Le montant de 343 163 € correspond à des dépôts de garantie versés pour les contrats de transports et stockage de gaz.

4) AMORTISSEMENTS

Les éléments d'actif immobilisés font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Ceux-ci correspondent aux taux habituels. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

Les amortissements fiscaux correspondent aux amortissements comptables.

Nous n'avons constaté aucun amoindrissement de la valeur de nos éléments d'actif qui résulterait de causes dont les effets n'ont pas été jugés irréversibles.

Les biens apportés en capital ou vendus par la Ville de Bordeaux suivent le régime des biens d'occasion.

Les taux et durées d'amortissement suivants ont été pratiqués :

	<u>OCCASION</u>	<u>NEUF</u>
- Logiciels :	Linéaire 3 ans	Linéaire 3 ans
- Installations	Linéaire 5 ans	Linéaire 10 ans
- Recherches essais :	Linéaire 5 ans	Dégressif 5 ans
- Matériels outillages :	Linéaire 3 ans	Dégressif 5 ans
- Géothermie, forages :	Linéaire 10 ans	Linéaire 30 ans
- Géothermie s/stations :	Linéaire 10 ans	Linéaire 10 ans
- Compteurs, détendeurs :	Linéaire 10 ans	Durée d'utilisation
- Véhicules et aménage :	Linéaire 3 ans	Linéaire 5 ans
- Mob., matériel de bureau :	Linéaire 5 ans	Linéaire 10 ans
- Matériel informatique :	Linéaire 5 ans	Dégressif 5 ans
- Branchements :		Durée d'utilisation
- Postes et protection cathodique :		Durée d'utilisation
- Canalisations :		Durée d'utilisation

Amortissement des immobilisations mises en concession par le concédant

Ces immobilisations restent la propriété de la Ville de BORDEAUX. Elles ne figurent donc pas à l'actif du bilan de REGAZ.

Toutefois, à titre d'information, les valeurs brutes au 30 septembre 2011 sont les suivantes:

PA	24	Branchements propriété RMGB	11 736 838
PA	25	Branchements sur domaine concédé	19 672 236
PA	27	Canalisations sur sol d'autrui	48 732
PA	30	Réseau transport HP	6 167 019
PA	32	Canalisations propriété RMGB	31 316 792
PA	33	Canalisations domaine concédé	50 959 406
PA	35	Canalisations géothermie	1 298 259
PA	42	Postes de détente RMGB	436 109
PA	43	Postes de détente concessions	506 573
PA	44	Protection cathodique RMGB	10 093
PA	45	Protection cathodique concessions	46 670
TOTAL			122 198 725

Ce montant n'est pas à rapprocher des amortissements des immobilisations incorporelles dont le montant comprend pour 44 786 435€ d'amortissements correspondants à la redevance de concession passée en charges sur la durée du contrat de concession de 30 ans.

5) STOCKS

	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Matières premières				
En cours biens				436 243
Produits finis				
Marchandises	5 666 360	153 450	5 512 910	1 348 935
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	5 666 360	153 450	5 512 910	1 785 178

La valorisation des stocks est effectuée au coût moyen pondéré pour les produits achetés (calculé mensuellement) en tenant compte du stock initial.

Le stock de matières premières (gaz) n'est pas déprécié car renouvelé continuellement. Cette nouvelle activité de gestion de gaz stocké a débuté le 01/10/2010. Le niveau du stock au 30/09/2011 est de 132 439 MWh.

Pour tenir compte de la vétusté de certaines pièces, le stock a été déprécié de 153 450 €.

La méthode retenue est la suivante : classement du stock de marchandises en fonction de la date de la dernière commande pour chaque article référencé. Les dépréciations suivantes ont ensuite été pratiquées :

<u>Exercices</u>	<u>Magasin Général</u>
<30/09/2001	100%
2001-2002	90%
2002-2003	90%
2003-2004	80%
2004-2005	70%
2005-2006	60%
2006-2007	50%
2007-2008	30%
2008-2009	20%
2009-2010	10%
2010-2011	0%

6) CREANCES

	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Avances et acomptes versés	43 340		43 340	228 134
Clients	66 989 254	4 348 546	62 640 708	64 376 292
CRE. CLIENTS / AV. VERSEES	67 032 594	4 348 546	62 684 048	64 604 426
Créances sociales	25 436		25 436	20 433
Créances fiscales	9 940 345		9 940 345	9 126 704
Comptes courants débiteurs	27 524	27 524		
Créances sur cession d'immos				
Prim. Remboursement oblig.				
Débiteurs divers	334 855		334 855	173 111
Instruments financiers dérivés				
Capital souscrit appelé non versé				
AUTRES CREANCES	10 328 160	27 524	10 300 636	9 320 248

	Moins de 1 an	Plus de 1 an
Avances et acomptes versés	43 340	
Clients	66 989 254	
Créances sociales	25 436	
Créances fiscales	9 940 345	
Comptes courants débiteurs	27 524	
Créances sur cession d'immos		
Débiteurs divers	334 855	
Instruments financiers dérivés		
Capital souscrit appelé non versé		
TOTAL CREANCES	77 360 754	

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le solde du compte de provision pour dépréciation se monte à 4 348 545 €. La provision est calculée en fonction de l'ancienneté des créances clients.

TABLEAU DE DEPRECIATION

	Clients actifs	Clients résiliés
- soldes clients antérieurs à décembre 2010	100%	100%
- soldes clients de janvier 2011	80%	100%
- soldes clients de février 2011	60%	100%
- soldes clients de mars 2011	40%	100%
- soldes clients d'avril 2011	20%	80%
- soldes clients de mai 2011	0%	60%
- soldes clients de juin 2011	0%	40%
- soldes clients de juillet 2011	0%	20%
- soldes clients d'août 2011	0%	0%
- soldes clients de septembre 2011	0%	0%

Le gaz relevé et non facturé est comptabilisé en factures à établir. Il est enregistré au prix de vente effectivement pratiqué à la date de la clôture.

Le gaz non relevé et non facturé est porté en factures à établir. Une estimation des consommations prévisionnelles est calculée en fonction des derniers index connus et des consommations, puis écartée sur des valeurs moyennes. Le prix appliqué est issu des tarifs pratiqués pendant la période au prorata temporis.

Les interventions d'entretien réalisées avant le 30 septembre et facturées postérieurement au 1^{er} octobre sont portées en production de services en-cours.

7) PRODUITS A RECEVOIR

	Valeur Année N	Valeur Année N-1
Fournisseurs avoirs non parvenus	6 604	5 681
Créances clients et comptes rattachés	54 270 234	53 412 296
Organismes sociaux		0
Autres créances	1 628 934	346 698
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	55 905 771	53 764 675

8) TRESORERIE NETTE

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Valeurs mobilières de placement	50 803 715	47 750 499
Prov.dép.Valeurs mobilières de placement		
VMP / Actions propres		
Total valeurs mobilières de placement	50 803 715	47 750 499
Disponibilités	1 919 788	1 518 027
Instruments financiers Actif		
Total dispo. et instru. de trésorerie	1 919 788	1 518 027
Concours bancaires courants	563 948	911 338
Instruments financiers Passif		
Sous-total passif	563 948	911 338
TOTAL TRESORERIE NETTE	52 159 555	48 357 188

9) COMPTES DE REGULARISATION

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
ACTIF		
Charges constatées d'avance	1 456 487	173 984
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Compte de liaison actif		
Ecart de conversion actif		
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	1 456 487	173 984
PASSIF		
Produits constatés d'avance	264 408	242 491
Compte de liaison passif		
Ecart de conversion passif		
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	264 408	242 491

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées par les certificats d'énergie achetés à l'avance.

Afin de respecter les engagements de la France sur le protocole de Kyoto – division par quatre des rejets de CO2 à l’horizon 2050 -, l’Etat a mis en place par décret en avril 2006 les certificats d’économie d’énergie. Le principe de ce dispositif consiste à obliger tous les fournisseurs d’énergie à faire baisser les consommations d’énergie chez leurs clients, sous peine de pénalité. Sur présentation de travaux effectivement réalisés chez son client, le fournisseur reçoit, en échange, un certificat d’économie d’énergie délivré par la DREAL Aquitaine. En fin de période, un bilan est dressé par celle-ci pour déterminer si le fournisseur a atteint ou non les objectifs qui lui sont assignés.

FIN DE LA 1^{ERE} PERIODE D’APPLICATION ET DE LA PERIODE TRANSITOIRE 2009-2010

Pour la première période du dispositif, du 1^{er} Juillet 2006 au 30 Juin 2009, nous nous sommes acquittés de notre obligation. Nous avons utilisé la « période transitoire » de juillet 2009 à décembre 2010 (au cours de laquelle nous attendions nos objectifs pour la deuxième période) pour enregistrer des certificats supplémentaires.

PERIODE DU 1/1/2011 AU 31/12/2013

Le décret numéro 2010-1663 du 29 décembre 2010 fixe les obligations de réalisation d’économies d’énergie pour la nouvelle période triennale courant du premier janvier 2011 au 31 décembre 2013. Un coefficient de proportionnalité est fixé pour chaque type d’énergie, permettant à chaque fournisseur de déterminer son obligation annuelle à partir de ses ventes. Il s’établit à 0,095 pour les entreprises qui vendent du gaz naturel. Notre obligation sera de l’ordre de 1 200 GWh cumac sur la période. Le calcul précis sera réalisé en fin de période sur la base des ventes réelles de gaz enregistrées sur la période. Le bilan à fin septembre 2011 est le suivant :

	GWh cumac
CEE en compte sur le registre national (www.emmy.fr) au 30/9/2011	560,6
CEE en cours de déclaration auprès de la DREAL (Déclaration de juillet 2011)	116,9

TOTAL CEE	677,5

Les dépenses engagées sur l’exercice se sont montées à 975 068 € comptabilisés en charges d’exploitation (autres charges de gestion courante) pour un budget prévisionnel d’immobilisations de 900 000 €.

Les certificats acquis excédant l’engagement de l’entreprise pour l’exercice sont enregistrés en charges constatés d’avance pour un montant de 944 509€.

PREVISIONS 2011 / 2012

Poursuite des actions engagées, à savoir :

- Valorisation des actions internes (chantiers de remplacements d’appareils réalisés par Gaz de Bordeaux)
- Négociation de conventions avec les clients éligibles (collectivités, industriels...)
- Achat de CEE auprès des bailleurs sociaux (Domofrance, Clairsienne, Gironde Habitat...)

Nous partons sur un objectif de 400 GWh cumac sur 2011-2012, avec un budget de 1 400 k€ prévu pour l’acquisition de ces certificats en tenant compte d’une probable augmentation du prix unitaire d’acquisition d’un certificat.

10) Impôts différés

	Valeur Année N	Valeur Année N-1
Impôts différés actifs		
A Nouveau		
Variation	5 084 930	3 941 112
Ecart de conversion		
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIF	5 084 930	3 941 112
Impôts différés passifs		
A Nouveau		
Variation		
Ecart de conversion		
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIF		

La variation des impôts différés actifs est la conséquence du réajustement entre la provision constituée et l'impôt différé figurant à l'actif.

NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF

11) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	A Nouveau	Mouv. de Périmè- tre	Augmen- tation	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Autres Variations	Ecarts de Conver- sion	Solde
Provisions pour litiges								
Prov. pour garanties données								
Prov. pour perte sur marché à terme								
Prov. pour amendes et pénalités								
Prov. pour perte de change								
Prov. autres risques	1 700 190		281 161		392 000	3 540		1 592 891
Total Prov. pour risques	1 700 190		281 161		392 000	3 540		1 592 891
Provisions pour pensions								
Prov. pour médaille du travail								
Prov. pour impôts								
Prov. pour renouvellement d'immo.								
Prov. pour grosses réparations								
Prov. pour retraites anticipées								
Prov. pour restructuration								
Prov. charges / congés payés								
Prov. pour autres charges								
Total Prov. pour charges								
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 700 190		281 161		392 000	3 540		1 592 891

- Une provision pour risque Urssaf de 1 339 087 € portant sur les distributions opérées au titre de la participation légale l'accord signé en 1992 n'ayant pas été renouvelé en 1997 date de sa fin d'application : ce point est contesté. Le contrôle de l'Urssaf a été réalisé en deux fois et porte sur les années 2006 à 2010.
- Risques divers : 253 803 €

	A Nouveau	Mouv. de Péri-mètre	Augmen-tation	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Autres Varia-tions	Ecarts de Conver-sion	Solde
Provisions pour litiges								
Prov. pour garanties données								
Prov. pour perte sur marché à terme								
Prov. pour amendes et pénalités								
Prov. pour perte de change								
Prov. autres risques								
Total Prov. pour risques								
Prov. pour pensions	24 641 798		6 905 763	1 900 155				29 647 406
Prov. pour médaille du travail								
Prov. pour impôts								
Prov. pour renouvellement d'immo.								
Prov. pour grosses réparations								
Prov. pour retraites anticipées								
Prov. pour restructuration								
Prov. charges / congés payés								
Prov. pour autres charges	1 519 211		433 557	450 708				1 502 060
Total Prov. pour charges	26 161 009		7 339 320	2 350 863				31 149 466
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	26 161 009		7 339 320	2 350 863				31 149 466

Provisions pensions et autres avantages au personnel

Les engagements totaux au titre des engagements calculés par la CNIEG se montent à 27 796 002 €. Pour mémoire ces engagements financiers mutualisés sont fournis par la CNIEG à la date du 31/12/2009 en application de l'article 1-I-7 du décret n° 2004-1354 du 10 décembre 2004. L'écart actuariel se monte à 272 278€. L'hypothèse d'augmentation moyenne des salaires est de 2% ; l'hypothèse de turn-over se situe entre 0% et 0.4% suivant l'âge.

La CNIEG fournit ses estimations au 31 décembre de chaque année. Cette année, une provision a été constituée pour la période du 01/01/2011 au 30/09/2011.

Les engagements au titre des départs dérogatoires se sont éteints.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite se montent à 1 851 403 €.

L'hypothèse de turn-over est de 0% ; l'hypothèse d'augmentation moyenne des salaires de 2%.

L'ensemble de ces provisions est actualisé à 4,50%.

Les autres provisions pour charges concernent :

- Les médailles de travail du régime général comme celles spécifiques aux industries électriques et gazières. Dans un premier temps, il a été calculé le montant total à verser à chaque salarié (au moment de son départ en retraite) année par année (sans hypothèse de turn-over et de mortalité). Puis, une actualisation a été opérée, également année par année, sur la base du taux de rendement de l'OAT 15 ans telle que publiée au 30/09/2009 soit 4,50%. Le montant ainsi provisionné est de 1 115 949 €.
- Une provision pour dépannages (service après- vente) de 386 111 €.

Les augmentations de provision sont :

- D'exploitation pour 7 339 320€
- Exceptionnelles pour 284 701€.

Les diminutions de provision sont :

- D'exploitation pour 2 350 863€
- Exceptionnelles pour 392 000€

12) EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	52 089 078	48 609 245
Emprunts auprès des établissements de crédit CT		
Dettes participations des salariés		
Dettes financières diverses	6 065 770	6 369 100
Dettes financières Crédit-bail		
Concours bancaires courants	563 948	911 338
Instruments financiers Passif		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	58 718 796	55 889 683

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 992 287	28 862 690	14 234 101
Emprunts auprès des établissements de crédit CT			
Dettes participations des salariés			
Dettes financières diverses	33 726		5 772 801
Dettes financières Crédit-bail			
Total ICNE	259 243		
Concours bancaires courants	563 948		
Instruments financiers Passif			
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	9 849 204	28 862 690	20 006 902

13) AUTRES DETTES

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Fournisseurs et comptes rattachés	18 478 406	17 856 152
Avances et acomptes reçus	45 009 384	40 965 730
Dettes sociales	8 688 913	8 750 674
Dettes fiscales	9 103 707	12 312 943
Fournisseurs d'immobilisations	914 711	11 698
Comptes courants créditeurs		
Instruments dérivés passifs		
Dettes diverses	1 320 686	1 149 341
TOTAL AUTRES DETTES	83 515 807	81 046 538

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	18 478 406		
Avances et acomptes reçus	45 009 384		
Dettes sociales	8 688 913		
Dettes fiscales	9 103 707		
Fournisseurs d'immobilisations	914 711		
Comptes courants créditeurs			
Instruments dérivés passifs			
Dettes diverses	1 320 686		
TOTAL AUTRES DETTES	83 515 807		

14) CHARGES A PAYER

	Valeur Année N	Valeur Année N-1
Clients avoirs à établir	37 612	54 637
Emprunts et dettes financières diverses		274 036
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 876 268	11 212 266
Dettes fiscales et sociales	7 390 745	7 520 156
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0
Autres dettes	72 548	179 089
TOTAL DES CHARGES A PAYER	20 377 173	19 240 184

Commentaires :

Les charges à payer classées en "autres dettes" comprennent : 72 084

* Intérêts bancaires:	4 177	40 146
* Agefiph:	36 105	128 823
* CUB :		0
* Autres:	31 802	556

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

15) ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Valeur Année N	Valeur Année N-1
Ventes de gaz	220 506 437	225 516 490
Prestations et travaux	10 666 208	11 068 266
Contribution Tarifaire d'Acheminement	-5 855 861	-6 049 193
Acheminement du gaz hors groupe	1 522 838	1 217 996
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	226 839 623	231 753 559

16) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Valeur Année N	Valeur Année N-1
En-cours de production de biens et services	-436 243	436 243
Production immobilisée	12 849 779	11 745 899
Reprises de provisions	3 473 656	5 237 725
Transferts de charges	700 184	483 221
Divers	13 437	36 992
TOTAL AUTRES PRODUITS EXPLOITATION	16 600 814	17 940 080

17) EFFECTIFS PAR METHODES

	GDB	REGAZ	Total
Effectif moyen employé - Intégration Globale	168	341	509
Effectif moyen employé - Intégration Proportionnelle			
Total	168	341	509
<u>Effectif employé</u>			
Salarié - Intégration Globale			
Salarié - Intégration Proportionnelle			
<i>Sous Total</i>			
Mise à disposition - Intégration Globale			
Mise à disposition - Intégration Proportionnelle			
<i>Sous Total</i>			
<u>Effectif employé</u>			
Cadres et professions supérieures - Intégration Globale	29	54	83
Cadres et professions supérieures - Intégration Proportionnelle			
<i>Sous Total</i>	29	54	83
Techniciens et agents de maîtrise - Intégration Globale	131	196	327
Techniciens et agents de maîtrise - Intégration Proportionnelle			
<i>Sous Total</i>	131	196	327
Employés - Intégration Globale	9	93	102
Employés - Intégration Proportionnelle			
<i>Sous Total</i>	9	93	102
Ouvriers - Intégration Globale			
Ouvriers - Intégration Proportionnelle			
<i>Sous Total</i>			
Total	169	343	512

Les droits individuels à la formation non éteints se montent à 53 523 heures.

18) CHARGES D'EXPLOITATION

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Achats matières 1ères & autres appro.	9 441 276	3 052 256
Variation stocks matières 1ères & aut. appro.	-4 251 143	
Achats de sous-traitance	7 500	
Achats non stockés, Matériel et Fournitures	1 948 220	1 598 781
Autres services extérieurs	19 826 677	20 539 946
Achats de marchandises	138 103 004	140 654 252
Variation stocks de marchandises	83 230	111 502
Autres charges externes	6 085 178	6 127 349
Impôts, taxes et versements assimilés	2 619 907	2 375 160
Rémunération du personnel	18 782 507	18 126 682
Charges sociales	12 212 046	11 749 847
Participation des salariés	846 416	1 304 014
Dotations amort. et prov. d'exploit.	20 373 515	17 636 564
Total dot. prov. dep. exp.		
Autres charges d'exploitation	4 647 904	3 146 855
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	230 726 237	226 423 208

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2010-2011 s'élève à 157 k€.

19) Résultat financier

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Total des dividendes		
Autres produits de participation		6 537
Produits des autres immobilisations financières	1 067	
Revenus des autres créances et VMP		
Gains de change		
Aj. JV actifs de transaction		405 463
Aj. JV VMP trésorerie		
Aj. JV immos placement		
Produits nets sur cession de VMP	932 748	373 494
Autres produits financiers	17 075	-396 960
Reprises sur prov. et amort. financiers		1 093 755
Escomptes obtenus		
Transfert de charges financières		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	950 890	1 482 289
Dotation aux prov. & amort. financiers		108 715
Intérêts et charges financiers	1 364 803	1 384 182
Pertes de change		
Charges nettes sur cession de VMP		
Coût du passage à l'EURO		
Escomptes accordés		871
Autres charges financières	497 152	682 325
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 861 955	2 176 093
RESULTAT FINANCIER	-911 065	-693 804

20) RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Produits exceptionnels sur op. de gestion	201 267	220 268
Produits exceptionnels sur ex. antérieurs		
Produits de cession d'éléments d'actifs	26 680	265 552
Subventions virées au résultat	35 014	
Autres produits exceptionnels	3 306 229	5 154 607
Reprises de provisions exceptionnelles	468 962	-175 174
Transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 038 152	5 465 253
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	20 344	379 195
Charges sur exercices antérieurs		
VNC des éléments d'actifs cédés	444 852	557 002
Autres charges exceptionnelles	2 492 684	1 539 378
Dotations de provisions exceptionnelles	261 961	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 219 841	2 475 575
RESULTAT EXCEPTIONNEL	818 311	2 989 678

Compte tenu de ce résultat exceptionnel, on peut estimer l'impôt à recevoir à ce titre à 281 771 € y compris la contribution sociale. Le nouveau total de l'impôt dû étant de 5 921 154 €, l'impôt dû au titre des autres éléments s'élève donc à 6 202 925 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

21) PRIMES COMMERCIALES

La valeur des engagements pris en matière de primes commerciales et de bonification de prêts au cours de l'exercice 2010/2011 et non encore décaissées se monte à : 893 274.49 €.

La comptabilisation de la charge devrait intervenir pour 726 034 € en 2011/2012 et 167 240 € en 2012/2013.

22) ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les emprunts qui comportent des possibilités de tirage en fonction de la situation de trésorerie de l'entreprise sont classés en long terme compte tenu de l'engagement ferme et durable et du plan de diminution des plafonds de tirage.

L'entreprise a signé des engagements de swap permettant d'échanger des financements à taux variable contre des financements à taux fixe. Compte tenu des taux à la clôture de l'exercice (en général euribor 3 mois), ceci se traduit par les engagements financiers suivants :

2011/2012 :	326 063,14 €
2012/2013 :	304 353,84 €
2013/2014 :	183 872,63 €
2014/2015 :	84 224,12 €
2015/2016 :	19 173,56 €
2016/2017 :	- 4 243,95 €
2017/2018 :	-10 059,88 €
2018/2019 :	- 8 339,66 €
2019/2020 :	- 5 135,01 €
2020/2021 :	- 1 491,10 €

Le notionnel correspondant s'élève à la date de la clôture à 21 222 331€.

23) FIN DU CONTRAT DE CONCESSION

Les engagements reçus par REGAZ s'élèvent à : cf note 2

24) PARTICIPATION

FORMULE DE CALCUL : $P = 1/2 (B - C \times 5\%) \times (S / VA)$

P = Provision pour participation
B = Bénéfice net
C = Capitaux propres
S = Salaires bruts
VA = Valeur ajoutée

DETERMINATION DES DIVERS ELEMENTS

B	Résultat fiscal	11 737 170
C	Capitaux propres	102 211 450
S	Salaires bruts (dont avantages en nature)	18 384 538
VA	Charges de personnel	32 908 177
	+ Impôts et taxes et versements assimilés (hors T.V.A.)	2 619 882
	+ Charges financières	2 505 667
	+ Dotation de l'exercice aux amortissements	11 581 364
	+ Dotation de l'exercice aux provisions (hors dotations exceptionnelles)	8 781 378
	+ Résultat courant	13 569 859
	TOTAL VALEUR AJOUTEE	71 966 326
MONTANT DE LA PROVISION		846 416

La participation est calculée sur la base des comptes additionnés Gaz de Bordeaux plus Régaz, seuls les comptes réciproques de charges et de produits étant éliminés.

DELEGATION DE Monsieur Jean Michel GAUTE

D-2012/558

Restructuration de l'école élémentaire Henri IV. Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations D2011/528 du 26 septembre 2011 et D-2011/763 du 19 décembre 2011, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés concernant la restructuration de l'école élémentaire Henri IV.

Suite à la liquidation judiciaire des sociétés attributaires des lots 2 et 9, une nouvelle consultation en procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par un maitre d'œuvre privé, Luc MOURET.

A l'issue de l'analyse technique, les offres des entreprises suivantes ont été classées en premier:

Lot 2: Charpente - Couverture

Société GALLEGO pour un montant de 87 793,29 euros HT

Lot 9: Chauffage – Plomberie – Ventilation

Société IDEX pour un montant de 346 188,79 euros HT

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GAUTE. -

La 558, techniquement, suite à la liquidation judiciaire de la société attributaire de 2 lots nous avons relancé un dossier de consultation.

Il s'agit d'approuver le choix des 2 entreprises.

M. LE MAIRE. -

Qui avait demandé le dégroupage de cette délibération ?

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

C'est vrai que nous l'avions demandé. Ceci dit des réponses ont été apportées tout à l'heure dans le débat sur les orientations budgétaires.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Simplement une précision pour dire que là aussi encore du retard sur la restructuration d'Henri IV qui a été promise dans le quartier depuis très longtemps. C'est un peu dommage. Mais je n'en dirai pas plus, ce n'est pas la peine aujourd'hui.

M. LE MAIRE. -

Pas d'opposition sur cette délibération ?

(Aucune)

D-2012/559

Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination de chantier pour la construction du Centre Culturel et Touristique du Vin. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la construction du Centre Culturel et Touristique du Vin, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique à lancé un appel d'offres ouvert afin de désigner un prestataire pour effectuer la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination de chantier.

A l'issue de l'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société IM PROJET pour un montant de 457 800 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/560

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet urbain et la cohérence des espaces publics. Bordeaux Bastide - Brazza Nord. Signature du marché. Demande de subvention. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La prochaine mise en service du pont Bacalan-Bastide et les mutations foncières en cours font du secteur Brazza Nord un territoire à fort enjeu urbain.

Les réflexions menées avec les architectes-urbanistes Djamel Klouche puis l'équipe de KCAP ont permis de définir les principes d'aménagement de ce secteur et les objectifs programmatiques. Ainsi il est prévu de réaliser:

- 4 828 logements collectifs et individuels dont 2 655 logements aidés (en accession et locatifs),
- 167 000 m² d'activités (bureaux, commerces et autres activités économiques) permettant d'une part de conserver certains emplois existants et d'autre part d'en créer,
- 2 groupes scolaires et petite enfance, un collège, un gymnase, une médiathèque et des équipements techniques pour répondre aux besoins des futurs habitants de ce secteur mais également plus globalement de la rive droite en plein développement.

Ce secteur actuellement voué exclusivement aux activités économiques va évoluer vers un secteur urbain mixte avec l'approbation de la 6^{ème} modification du PLU qui doit intervenir très prochainement. Les principes d'aménagement, validés tant par les élus municipaux que par les élus communautaires, vont être retranscrits dans les documents réglementaires lors de la 7^{ème} modification du PLU dont l'approbation devrait se faire mi 2013.

Les grandes entités foncières qui constituent ce territoire sont en pleine mutation et des opérateurs seront en mesure dès 2013 d'engager des projets, ce qui est également le cas de la Ville sur le terrain de la SOFERTI en cours d'acquisition. Il est donc primordial et urgent que le développement de ce morceau de ville soit accompagné pour en assurer la cohérence et la qualité.

Ni la Ville ni la Communauté urbaine ne souhaitent mener une opération publique d'aménagement sur ce secteur dont le foncier est majoritairement privé ; il convient donc que nous nous dotions d'autres moyens pour guider sa mutation. A cet effet, l'appui d'un architecte-urbaniste conseil est apparu nécessaire sachant que le développement se fera dans le cadre d'un urbanisme négocié.

Au regard de l'importance que revêt cette mission, il a été convenu que la Ville de Bordeaux en assurerait la maîtrise d'ouvrage en étroite liaison avec la Communauté urbaine.

C'est pourquoi la Ville a lancé une consultation intitulée « *Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet urbain et la cohérence des espaces publics* ».

L'équipe titulaire du marché se voit confier plusieurs missions :

- suivi des projets sur les îlots et expertise-conseil,
- suivi et actualisation du plan-guide,
- cohérence et suivi des espaces publics.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier la proposition du groupement Ateliers Y. TOHME (mandataire) / INGEROP / Michel DESVIGNE.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum sera conclu pour une durée de 72 mois à compter de sa notification.

L'estimation globale de la dépense est estimée à 2 000 000 euros TTC.

La Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux co-financeront cette mission.

Le plan prévisionnel de financement est donc le suivant :

Cofinanceurs	%
Communauté Urbaine de Bordeaux	50 %
Ville de Bordeaux	50 %
TOTAL	100 %

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer le marché avec le groupement précité, en application des articles 33 et 57 du code des marchés publics ;
- à solliciter le cofinancement de la Communauté urbaine de Bordeaux ;
- à signer tout document afférant à ce cofinancement ;
- à encaisser ce cofinancement.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 824, article 2157.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/561

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Parc aux Angéliques. Sequence Brazza. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'est engagée sur la réalisation d'un projet urbain ambitieux, 'Bordeaux 2030'. Sur la rive droite, des opérations importantes sont prévues ou en cours de réalisation : à proximité, le projet Garonne Eiffel (OIN), la ZAC Bastide Niel, la ZAC Brazza Nord, le pont Bacalan Bastide, le pont Jean Jacques Bosc. Dans cette dynamique la création d'une grande coulée verte (Parc aux Angéliques) le long de la rive droite de la Garonne est actuellement en cours de réalisation. Une séquence de deux hectares a été réalisée, une deuxième de huit hectares est en cours de réalisation et sera achevée en 2016.

Dans ce cadre, un appel d'offres a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique afin de choisir un prestataire qui aura pour mission la définition du traitement paysager et le suivi, à la demande, de la réalisation du Parc aux Angéliques, pour la séquence Brazza (11ha).

Celui -ci sera également amené à donner un avis sur des propositions d'implantation de structures ou d'équipements au sein du Parc ou en rive de Garonne.

Il s'agira de proposer la mise en œuvre d'expériences pilotes et innovantes en matière de paysage, de techniques horticoles et du développement de la biodiversité.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, le Commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de Michel DESVIGNE paysagiste.

Ce marché à bons de commande est conclu pour une période de 4 ans à compter de sa notification avec un seuil maximum de 400 000 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823, article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/562

**Acquisition, mise en oeuvre et maintenance du futur portail documentaire de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux.
Signature. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction de la Lecture Publique est engagée dans une démarche de modernisation de son offre documentaire et de services : création et réhabilitation de bibliothèques de quartier, refonte des espaces publics de la bibliothèque Mériadeck, changement de son Système Intégré de Gestion de Bibliothèque, passage à la technologie d'identification par radio-fréquence (RFID) afin d'identifier et de sécuriser les collections.

Le futur portail documentaire s'inscrit dans cette démarche et en constitue un axe fort : plus qu'un site internet de diffusion de la culture, il se positionne en tant que nouvelle bibliothèque dématérialisée, au même titre que les bibliothèques physiques. De plus, il pourra être mutualisé avec d'autres structures du territoire (bibliothèques universitaires, Musées, bibliothèques d'autres communes, ...).

Il va permettre de moderniser l'offre des bibliothèques en proposant de nouveaux services ou de nouvelles ressources numériques, susceptibles de dynamiser la fréquentation des bibliothèques, dans les locaux ou à distance via le web, en adéquation avec les pratiques d'aujourd'hui.

Ce portail documentaire aura pour objectifs d'offrir un point d'accès unique à l'offre numérique des bibliothèques, de rendre visibles et accessibles les ressources et actions de médiation culturelle des bibliothèques, d'offrir des espaces thématiques et d'assurer une large accessibilité. Il comportera également un nouveau catalogue qui permettra de proposer une recherche simple et intuitive, d'enrichir les résultats de recherche par des contenus multimédia, de placer l'utilisateur en position centrale en lui donnant la possibilité d'interagir mais également de fédérer la recherche sur d'autres bases (catalogue de bibliothèques partenaires, notamment universitaires, bases de données de presse, nouveau système de gestion des ressources numérisées...). Enfin, à travers sa bibliothèque numérique, il rendra possible la diffusion de la richesse du patrimoine de la bibliothèque municipale de Bordeaux.

Dans ce contexte, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction Générale de l'Innovation Numérique et du Système d'Information et la Direction de la Lecture Publique en vue d'acquiescer une solution logicielle et de mettre en œuvre un portail documentaire.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre du groupement BIBLIOMONDO/OPIXIDO.

Ce marché à bons de commande est conclu sans montant minimum ni montant maximum, pour une durée de quatre ans à compter de sa notification.

A titre indicatif, l'estimation de la dépense pour la commande initiale est de 220 000 euro(s) (T.T.C.).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces différents marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants Rubrique : 020 Articles 205, 2031, 232, 2183, 2313, 6068, 6156, 6184, 617, 6182, 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/563**Construction d'un multi accueil, d'un accueil familial et d'un centre d'accueil et de loisirs au Grand-Parc. Avenant au marché de programmation n° 2012-205. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par marché n° 2012-205, en date du 25 avril 2012, une mission de faisabilité et de programmation a été confiée au Cabinet PILATE MENIGHETTI PROGRAMMATION.

A la demande du maître d'ouvrage, les besoins ayant évolué, celui-ci souhaite intégrer au projet initial de construction de la Crèche, un nouveau Centre d'Accueil et de Loisirs.

Il est donc nécessaire de compléter la mission du programmiste afin d'intégrer ces nouvelles exigences afin de lancer un seul Concours de Maitrise d'œuvre pour les deux opérations.

Le marché doit être modifié en conséquence :

ETUDE DE FAISABILITE – ET DE PROGRAMMATION**Marché n° 2012-205– Cabinet PILATE MENIGHETTI PROGRAMMATION**

	Montant en euros HT
Montant du marché initial	13 200,00
Montant du présent avenant	1 100,00
Montant du nouveau marché	14 300,00

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la commission d'appel d'offres, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art.20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 064, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/564
Construction du groupe scolaire et de la crèche Albert Thomas. Avenant au marché de désamiantage n° 2012-289. Prolongation des délais. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le marché n° 2012-289, en date du 13 juin 2012 relatif aux travaux de désamiantage de la reconstruction du Groupe Scolaire et de la Crèche Albert Thomas a été confié à la Société AGENCEMENT STRUCTURE pour un montant total de 102 396,35 euros HT dont 53 454,95 euros HT pour la Tranche ferme et 48 941,40 euros HT pour la Tranche conditionnelle.

Les premières déconstructions des bâtiments associatifs de la rue Auguin ont fait apparaître des conduits amiantés encoffrés et des sols qui contenaient de l'amiante sous les revêtements mis en place.

Ces travaux ont été négociés pour un montant de 12 570,00 euros HT.

Dans ces conditions, le marché de travaux doit être modifié en conséquence :

TRAVAUX DE DESAMIANTAGE

Marché n° 2012-289 – Société Agencement Structure

	Montant en euros HT
Montant initial du marché (tranche ferme)	53 454,95
Montant du présent avenant	12 570,00
Nouveau montant du marché (tranche ferme)	66 024,95

Ces prestations supplémentaires portent le montant global du marché (tranche ferme + tranche conditionnelle) à 114 966,35 euros HT.

Les délais du marché seront prolongés de 3 mois pour assurer l'achèvement des travaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 020 – compte 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/565

Construction du groupe scolaire et d'une crèche multi-accueil La berge du Lac au sein de l'éco-quartier Ginko. Avenants aux marchés de travaux. Prolongation des délais. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-20100778 du 20 décembre 2010, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la construction du Groupe scolaire et d'une crèche multi-accueil au sein de l'éco-quartier Ginko pour un coût global des travaux de 12 713 516,05 euros TTC porté par délibération n° D-2012/350 du 25 juin 2012 à 13 159 353,98 euros TTC.

En fin de chantier, il apparaît nécessaire de réaliser quelques adaptations mineures.

Une partie de ces prestations non prévisibles concerne le protocole de séchage et de mise en chauffe des planchers chauffants qui devaient être alimentés par le réseau de chaleur du quartier, lequel n'a pas démarré suffisamment tôt, nous obligeant à prévoir une production de chaleur mobile.

De plus, un retard sur la livraison de l'ouvrage suite à des difficultés rencontrées sur le chantier et à des problématiques liées à la coactivité avec les travaux de l'aménageur (accès, voiries, trottoirs, réseaux de chaleurs,...) a été constaté.

En accord avec la Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Famille, et afin de garantir l'accueil des futurs habitants du quartier Ginko, il a été décidé de confirmer une ouverture partielle du groupe scolaire avec une montée en puissance progressive. Ces aménagements calendaires ont fait l'objet d'un avis de la Commission de Sécurité qui a, par ailleurs, demandé l'application de nouvelles normes (UTE C15-712) sur le photovoltaïque et le système de sécurité incendie.

Les autres prestations supplémentaires concernent des faux-plafonds et des coffres en plaques de plâtre suite à des modifications finales des réseaux d'évacuation, de plomberie et de chauffage pour des conserver les objectifs coupe-feu et acoustiques du projet.

Les marchés de travaux doivent être modifiés en conséquence :

Lot n° 06 – CLOISONS – FAUX PLAFONDS

Marché n° M110006 – Entreprise SARL NAVELLIER

Faux plafonds supplémentaires pour dissimulation des réseaux chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, courants faibles et courants forts.

Coffres en plaque de plâtre pour conserver le degré coupe-feu et acoustique

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	491 629,27
Montant de l'avenant n° 1	16 119,54
Montant du présent avenant	7 223,99
Nouveau montant du marché	514 972,80

Lot n° 07 – MENUISERIES INTERIEURES**Marché n° M110007 - Entreprise SAS LEGENDRE ET LUREAU**

Création d'un bloc coupe-feu pour le SSI (Système de Sécurité Incendie)

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	368 829,81
Montant de l'avenant n° 1	2 921,76
Montant du présent avenant	758,72
Nouveau montant du marché	372 510,29

Lot n° 12 – CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION – PLOMBERIE, SANITAIRES**Marché n° M110012 - Entreprise SOPCZ**

Location de réchauffeur de boucles pour le séchage des planchers chauffants

Raccordements hydraulique pour les toitures végétalisées

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	1 229 636,86
Montant de l'avenant n° 1	46 931,53
Montant du présent avenant	5 634,17
Nouveau montant du marché	1 282 202,56

Lot n° 13 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS et COURANTS FAIBLES
Marché n° M110013 - Entreprise CENERGIA

Mise aux normes des installations photovoltaïques

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	542 908,77
Montant de l'avenant n° 1	- 9 509,61
Montant du présent avenant	10 228,10
Nouveau montant du marché	543 627,26

Le coût de ces aménagements est estimé à 23 844,98 euros TTC, portant le montant global des marchés de travaux à 13 183 198,96 euros TTC.

Les délais des marchés de travaux seront prolongés de 3 mois pour assurer l'achèvement des travaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, après avis de la commission d'appel d'offres de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 020 – compte 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GAUTE. -

La 565 concerne le groupe scolaire et la crèche quartier Ginko, avec, aux termes de la délibération, mes chers collègues, des plus et des moins sur des avenants relatifs à des adaptations diverses et variées.

M. LE MAIRE. -

Est-ce qu'il y a des questions ?

Des votes négatifs ?

Abstentions ?

Merci.

M. LE MAIRE. -

Nous avons terminé l'ordre du jour.

Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 18 h 10)

D-2012/566**Groupe scolaire des Bassins à flot. Travaux de démolition et de désamiantage. Avenant au marché n° 2012-349. Prolongation des délais.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2012/419 du 16 juillet 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché passé selon une procédure adaptée pour des prestations de désamiantage, démolitions et déconstructions de plusieurs ouvrages de type industriel et d'évacuation des déchets et des terres polluées en vue de la construction du futur groupe scolaire et d'un établissement multi-accueil dans le quartier des bassins à flot.

Ces travaux ont été attribués au Groupement AD33/BDS pour un montant global de 178 506,05 euros HT.

Les premiers travaux d'évacuation de déchets de toute nature, suite à l'occupation illégale des terrains et des bâtiments, ont mis au jour des prestations supplémentaires qui n'étaient pas rapportées dans le diagnostic amiante fourni par la Communauté Urbaine de Bordeaux, ancien propriétaire.

Ces travaux ont été négociés pour un montant de 17 010,00 euros HT.

Dans ces conditions, le marché de travaux doit être modifié en conséquence :

TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE DESAMIANTAGE**Marché n° M2012-349 – Groupement AD33/BDS**

	Montant euros HT
Montant initial du marché	178 506,05
Montant du présent avenant	17 010,00
Nouveau montant du marché	195 516,05

Le coût de ces prestations supplémentaires porte le montant global du marché 195 516,05 euros HT.

Les délais du marché de travaux seront prolongés de 1 mois pour assurer l'achèvement des travaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 020 – compte 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/567
Musée des Beaux-Arts. Réaménagement des salles
d'exposition. Aile Nord. Avenant au marché de travaux
M110388.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2011/625 du 24 octobre 2011, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de réaménagement des salles d'exposition muséographiques de l'aile nord du Musée des Beaux-Arts pour un montant de 237 111,10 euros HT, et par délibération n° D-2012/232 en date du 30 avril 2012, un avenant a été signé pour le lot n° 1 pour un montant de 26 402,00 euros HT portant ce marché à 222 661,09 euros HT.

Dans le cadre de cette opération, des modifications doivent être apportées, consécutives au changement d'orientation pour la réalisation d'un caniveau technique.

Pour des raisons de coordination, il est apparu préférable de transférer la réalisation de ce caniveau, initialement prévu au marché M110388, à l'opération de travaux géothermie.

Le marché de travaux concerné par ces modifications, doit être modifié en conséquence:

Lot n° 1 – MACONNERIE – MENUISERIE BOIS – PARQUET/PLATERIE

Marché n° M110388 - Entreprise CAZENAVE

	Montant en euros HT
Montant initial du marché	196 258,60
Montant de l'avenant n° 1	26 402,00
Montant de l'avenant n° 2	- 27 001,15
Nouveau montant du marché	195 659,45

Le coût de ces ajustements ramène le coût global de l'opération à 236 511,95 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'appel d'offres, à signer l'avenant précité correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 322 – compte 2313

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/568

Ecole des Beaux-Arts. Rénovation des menuiseries bois extérieures. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de réaliser les travaux de rénovation des menuiseries extérieures de l'ensemble immobilier constituant l'école des beaux arts de Bordeaux, hors annexes, à des fins d'amélioration constructive et thermique de l'enveloppe, une procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un cahier des charges élaboré par la Direction des Constructions Publiques.

Le coût des travaux est estimé à 211 000 € HT.

A l'issue de l'analyse technique, l'offre de l'entreprise ORMEO a été classée en premier pour un montant de 256 544,42 euros H.T.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 23, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/569

**Maintenance et évolutions de la suite logicielle ITASM.
Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Service d'Assistance Numérique de la Direction Générale de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Informations (DGINSI) a notamment pour mission d'apporter une assistance de qualité aux utilisateurs des outils informatiques et de télécommunication. Son offre de service s'étend à l'ensemble des agents municipaux mais également au personnel des écoles et aux élus, utilisateurs du parc matériel comprenant 4500 postes de travail, 700 téléphones mobiles et 280 tableaux blancs interactifs.

Pour assurer sa mission, le Service s'appuie sur un logiciel de gestion du parc matériel : ITASM, de la société ASG, acquis en 2005 à la suite d'une procédure de mise en concurrence. Cet outillage permet d'optimiser la gestion des appels et du suivi des demandes des utilisateurs. Ainsi, chaque mois, plus de 2000 dossiers sont traités concernant la résolution en ligne des incidents, l'assistance bureautique ou la gestion du parc.

Cet outil est un élément indispensable de la démarche ITIL d'industrialisation et de qualité de production informatique, impulsée par la DGINSI.

Satisfaite de ce logiciel, le Service d'Assistance Numérique souhaite conclure avec la société ASG, au titre des droits d'exclusivité qu'elle détient sur cette solution, un marché négocié afin d'assurer l'assistance téléphonique, la maintenance évolutive et corrective ainsi que l'acquisition de droits de gestion pour des équipements complémentaires et/ou de nouveaux modules.

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, sera conclu pour un an à compter de sa notification, reconductible trois fois. A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle en maintenance est de 15 000 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer le marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77 du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget des exercices concernés, rubrique 020 articles 205, 6156.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/570

Maintenance et évolution du logiciel CHIMED. Gestion de l'activité de la Médecine du Travail. Signature du marché. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'améliorer le fonctionnement de la Médecine du Travail et à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la Ville de Bordeaux s'est dotée en 2002 du progiciel CHIMED de la société VAL SOLUTIONS.

Cet outil, dans le respect des règles de sécurité de l'information et de protection des données personnelles, permet au service d'optimiser la gestion des dossiers médicaux des agents municipaux (visite, soins, accidents, examens ...), d'organiser les plannings des convocations et d'établir les rapports d'activité et des tableaux de bord. Il permet par ailleurs d'aider les médecins dans le domaine de la prévention des risques grâce à un suivi plus individualisé. Une dizaine d'agents utilisent ce logiciel, déployé sur cinq postes de travail sur le site de Pey-Berland et deux postes au pôle technique municipal.

La Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société VAL SOLUTIONS, au titre des droits exclusifs qu'elle détient sur la solution, un marché négocié sans mise en concurrence. Ce dernier visera à assurer l'assistance téléphonique, la maintenance corrective, la mise à disposition des nouvelles versions du progiciel, l'adaptation des licences aux évolutions de nos socles techniques ainsi que la participation au club utilisateur. Afin de satisfaire d'éventuelles évolutions d'organisation, la possibilité d'acquérir des licences supplémentaires est également prévue.

Ce marché à bons de commande, d'une durée de un an reconductible trois fois et dont la dépense annuelle sera comprise entre un minimum de 1510 euros TTC et un maximum 6040 euros TTC, pourra être dénoncé à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de 3 mois.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer le marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77° du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget des exercices concernés rubrique 020 – articles 205, 2031, 232, 6156, 6228, 6184.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/571

Acquisition de matériels de nettoyage, accessoires, pièces détachées et prestations de réparation. Signature des marchés. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2012/573 du 24 septembre 2012, vous avez autorisé la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale, à constituer un groupement de commandes afin de recenser leurs besoins dans un seul cahier des charges concernant l'acquisition de matériels de nettoyage.

Dans ce cadre, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un cahier des charges élaboré par le magasin scolaire.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes:

Lot n°1 : Appareils de nettoyage semi industriels/industriels (mono brosses, aspirateurs, nettoyeurs haute pression.....)

Société PRODIM

A titre indicatif, la dépense annuelle moyenne de la Ville de Bordeaux est de l'ordre de 27 000 euros HT et celle du C.C.A.S. de Bordeaux est de l'ordre de 3 500 euros HT.

Lot n°2 : Lave linge et sèche linge

Société AMMI

A titre indicatif, la dépense annuelle moyenne de la Ville de Bordeaux est de l'ordre de 22 000 euros HT et celle du C.C.A.S. de Bordeaux est de l'ordre de 2 000 euros HT.

Ces marchés à bons de commande sans montant minimum, ni montant maximum seront conclus pour un an à compter de leur notification avec possibilité de les reconduire tacitement 3 fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, Rubrique 020 - article 2188.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2012/572
Transfert des marchés M100417 et 2012-234.
Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société CEGELEC SUD OUEST est titulaire des marchés suivants:

- M100417: travaux d'entretien dans les bâtiments communaux
- 2012-234: aménagement de locaux existants pour la création d'un magasin mutualisé municipal.

Dans la cadre de la réorganisation juridique interne des activités françaises de Cegelec, les activités de l'agence Cegelec Sud-Ouest de Bordeaux vont être filialisées et cette dernière fera l'objet d'un apport partiel d'actif emportant transfert universel de patrimoine à la société Cegelec Bordeaux.

Cegelec Bordeaux s'est donc substitué à Cegelec Sud-Ouest depuis le 31 Août 2012.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants de transfert des marchés cités jusqu'à leur échéance.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Délégation permanente du
Conseil Municipal à Mr Le Maire**

D-2012/573**Direction de la Logistique et de la Stratégie Immobilière.
Compte rendu par Monsieur le Maire des décisions prises
entre le 1er janvier 2012 et le 31 juillet 2012.**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons des décisions prises entre les 1^{er} janvier 2012 et 31 juillet 2012 en application des articles L2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal n° 20080169 du 21 mars 2008.

Conventions de mise à disposition consenties par la Ville de Bordeaux		
OBJET	DATE	OBSERVATIONS
Immeuble 151 cours de la Marne, convention de mise à disposition à titre provisoire avant cession au profit de « Bordeaux-Euratlantique »	04/01/2012	Emprise : 1 935 m ² Durée : du 1 ^{er} janvier 2012 jusqu'à la régularisation de la cession par acte notarié Redevance : gratuité
Locaux 118 rue Héron, convention au profit de l'association « Ni putes ni soumises Gironde-Aquitaine »	09/01/2012	Emprise : 51 m ² Durée : 3 ans Redevance : 2 000 €/an Prise en charge des fluides par l'occupant
Local 4 rue des Douves, convention au profit de l'association « La Halle des Douves »	02/02/2012	Emprise : 920 m ² Durée: jusqu'au 28 février 2013 Redevance : 1 € Prise en charge des fluides par l'occupant

Local 15 rue Causserouge, convention au profit de l'association « La Maison de l'emploi de Bordeaux »	06/02/2012	Emprise : 14 m ² + 31 m ² Durée : 9 mois Redevance et fluides : 1 000 € Nettoyage des locaux : 82€ TTC/mois/m ²
145/149 cours de la Marne, convention de mise à disposition à titre provisoire avant cession au profit de « BMA » (Bordeaux Métropole Aménagement)	06/02/2012	Emprise : 19 943 m ² Durée : 1 ^{er} janvier 2012 jusqu'à la régularisation de la cession par acte notarié Redevance : gratuité
Local 49 rue Pierre Trébod avenant n°1 à la convention consentie à l'association « Club Pétanque Grand Parc »	09/02/2012	Avenant relatif à la réduction de superficie du local mis à disposition et du montant de la redevance réduite à 120 €/an
Bâtiments au sein du stade Suzon à Talence, convention au profit du « Tennis Club de Bordeaux »	14/02/2012	Emprise : 10 670 m ² Durée : 10 ans Redevance : 5 000 €/an Prise en charge des fluides par l'occupant
Locaux 134-150 quai de Bacalan, convention au profit du « Grand Port Maritime de Bordeaux »	27/02/2012	Emprise : hall de 1 220 m ² Durée : du 2 décembre 2011 au 31 août 2012 Redevance : 1 119€/mois
Locaux 12 rue Charlevoix de Villers, convention au profit de l'association « Les Gens d'Estuaire »	05/03/2012	Emprise : 80,50 m ² Durée : 1 an Redevance : 1 300 €/an Prise en charge des fluides par l'occupant
Locaux rue Fernand Cazes au sein de la salle municipale la Pergola, convention au profit de l'association « Société Symphonique Bordeaux Cauderan »	14/03/2012	Emprise : 36 m ² + 120 m ² Durée : 1 an à compter du 01/01/2012 Redevance : 150 €/an Prise en charge des fluides par l'occupant
Locaux situés 40 rue du Sablonat, convention au profit de « l'APEEP de la Gironde » (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public)	19/03/2012	Emprise : 50 m ² Durée : 3 ans Redevance : 2 000 €/an Prise en charge des fluides par l'occupant
Locaux situés 10 avenue de Bel Air, avenant n°3 à la convention au profit du Département de la Gironde.	20/03/2012	Avenant portant prolongation de la durée d'un an Redevance : 3 595 €/an
Blockhaus 2 rue Achard, convention au profit de la « SCI Buisson et Son »	23/03/2012	Emprise : 474 m ² Durée : 12 ans Redevance : 150 €/an

Terrain situé place du XI Novembre entre l'église Saint Bruno et le monument aux morts, convention entre la Ville, l'Union St Bruno et le curé affectataire de l'église	30/03/2012	Durée : 10 ans Redevance : gratuité
Locaux 16 rue Saumenude, convention au profit de l'association « Mine de Rien »	02/04/2012	Emprise : 70 m ² Durée : 3 ans Redevance : 1200 €/an Prise en charges des fluides par l'occupant
Local situé rue du Sablonat convention au profit de l'association « UNAFAM » (Union Nationale des Amis et Familles de personnes Malades et/ou handicapées psychiques)	23/04/2012	Emprise : 27 m ² Durée : 3 ans Redevance : 1 080 €/an Prise en charges des fluides par l'occupant
Emprise quai de Queyries, convention au profit de l'association « Jeunesse et Entraide »	23/04/2012	Emprise : 235 m ² Durée : 3 ans Redevance : 1 034€/an Prise en charge des fluides par l'occupant
196 rue Gabriel Frizeau Club Senior des Aubiers convention au profit de « l'AFEPT » (Association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli)	26/04/2012	Participation aux charges : 221,58 € Durée : 1 an Salle annexe au Club senior
Locaux 124 - 134 rue Lucien Faure, avenant n°3 à la Convention au profit de l'association « POLA »	26/04/2012	Avenant de prolongation jusqu'au 31 mai 2012 pour les bureaux
Locaux situés 49 rue Pierre Trébod convention au profit de l'association « Girondins Bordeaux Omnisports section Natation »	02/05/2012	Emprise : 32 m ² Durée : 5 ans Redevance 120 €/an Prise en charge des fluides par l'occupant
Local situé quai des Chartrons convention au profit de la « SARL LIBR ET SENS »	07/05/2012	Emprise : 9 m ² Durée : du 1 ^{er} mai 2012 au 31 octobre 2012 Redevance : 90 € /mois
Blockhaus 30 avenue Charles de Gaulle convention au profit de l'association « Conférence de Saint-Vincent de Paul »	09/05/2012	Emprise : 25 m ² Durée : 3 ans Redevance : 150 €/an Prise en charge des fluides par l'occupant

Locaux situés 49 rue Pierre Trébod convention au profit de l'association « Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac »	01/06/2012	Emprise : 56 m ² Durée : 3 ans Redevance : 150 €/an
Terrain rue Gabriel Frizeau convention au profit de la « SAFT »	21/06/2012	Durée : 10 ans Redevance annuelle : 500 € par piézomètre (x2)
Locaux situés 58 rue Joséphine convention au profit de l'association « centre social et familial Bordeaux Nord »	04/07/2012	Emprise: 556 m ² Durée: 10 ans Redevance : 1€ /an Prise en charge des fluides par l'occupant
Club sénior des Aubiers situé 196 rue Gabriel Frizeau convention au profit de l'association « MANA »	05/07/2012	Durée : 1 an Participation aux charges d'électricité et de chauffage : 107,57 € Occupation : chaque mercredi matin de 10h à 12h
Ancienne décharge avenue de Labarde convention de superposition d'affectations entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux	10/07/2012	Durée : 12 ans Règlement des modalités techniques et financières de gestion du terrain de l'ancienne décharge
Locaux situés 166 cours de l'Argonne avenant n° 1 à la convention d'occupation au profit du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de l'Université de Bordeaux	25/07/2012	Avenant venant entériner la domiciliation administrative de la Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) Aquitaine

Locations consenties à la Ville de Bordeaux		
OBJET	DATE	OBSERVATIONS
27 rue Canihac/57cours Pasteur bail entre la SCI du Serjean et la Ville de Bordeaux	20/02/2012	Durée : 3 ans Emprise : 130 m ² Loyer : 19 500€ HT /an + charges (1 700€ HT/an) (annexe bureaux DGA)
Terrain place André Donis avenant n°4 au contrat de prêt à usage consenti à la Ville de Bordeaux par AQUITANIS	25/05/2012	Durée : reconduction jusqu'au 1 ^{er} juin 2013 Emprise : 2 775 m ² Redevance : gratuité (Mise à disposition de la Fédération Culturelle Basque)
44 cours Pasteur bail entre la SCI La Comtesse et la Ville de Bordeaux	01/06/2012	Renouvellement de bail Durée : 2 ans Emprise : 100 m ² Loyer : 17 735,75 € / an + charges Mairie de quartier du 5 ^{ème} canton
49-51 rue Barreyre convention d'occupation à titre précaire et révocable consentie à la Ville de Bordeaux par la Communauté Urbaine de Bordeaux	05/06/2012	Durée : 2 ans Emprise : 352 m ² Loyer : 800€/an + charges Création d'un jardin de quartier
Bâtiments situés 59 et 75 rue Bourbon et 62 à 66 rue de la Faïencerie convention d'occupation à titre provisoire au profit de la Ville par la Communauté Urbaine de Bordeaux	11/06/2012	Durée : de la date de remise des clés à la Ville jusqu'à la régularisation de la cession par acte notarié Redevance : gratuité Prise en charge par la Ville, des fluides, impôts et taxes
13 rue Grateloup bail entre Monsieur et Madame « les propriétaires » et la Ville de Bordeaux	21/06/2012	Durée : 3 ans Emprise : 90,92 m ² Loyer : 10 536 € HT /an + charges Bureaux pour le fonctionnement du centre d'animation Argonne

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL